



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 29 mars 2013**

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
8 FÉVRIER 2013**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le code de l'Éducation ;

**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** à l'unanimité avec 22 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 février 2013.

À Nantes, le 29 mars 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ**

**VENDREDI 8 FÉVRIER 2013**

**PV N°361**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU VENDREDI 8 FÉVRIER 2013**

-----

**Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université,  
sous la présidence de M. Olivier LABOUX.**

**Siégeaient à ses côtés : M. Fabrice CLERFEUILLE, Premier Vice-président, Vice-président du  
Conseil d'Administration ; M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président du Conseil Scientifique ; M.  
Mohamed BERNOUSSI, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 24 membres**

<b>ADNET Thomas</b>	Etudiant suppléant	UFR de Pharmacie
<b>BELLETTRE Jérôme</b>	Ens A	Polytech Nantes
<b>BROCHARD Cyrille</b>	IATOSS	UFR des Sciences et Techniques
<b>BROUSSAUDIER Julie</b>	Étudiant titulaire	UFR de Psychologie
<b>CATALA Michel</b>	Ens A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
<b>CLERGEAU Christophe</b>	Personnalité ext.	Région des Pays de la Loire
<b>DANIEL Karine</b>	Personnalité ext.	Nantes Métropole
<b>DRONNEAU Céline</b>	IATOSS	Polytech Nantes
<b>FATSEAS Théo</b>	Etudiant suppléant	UFR de Droit et des Sciences Politiques
<b>GANGLOFF Claude</b>	Ens. B	IUT de la Roche-sur-Yon
<b>GODIVEAUX Nicolas</b>	Etudiant titulaire	UFR de Médecine et des Techniques Médicales
<b>GUÉVEL Arnaud</b>	Ens. A	UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et sportives (STAPS)
<b>ISHOW Eléna</b>	Ens. A	UFR des Sciences et Techniques
<b>JOLLIET-ÉVIN Pascale</b>	Ens. A	UFR de Médecine et des Techniques Médicales
<b>KERBOURC'H Jean-Yves</b>	Ens. A	UFR de Droit et des Sciences Politiques
<b>LABOUX Olivier</b>	Président	
<b>LE BLAY Frédéric</b>	Ens. B	UFR Lettres et Langages
<b>LELOUREC Hervé</b>	Ens. B	UFR de Psychologie
<b>LESTIEN Françoise</b>	Personnalité ext.	CARENE
<b>MENUET Philippe</b>	IATOSS	UFR de Droit et des Sciences Politiques
<b>POUZAINT Yves</b>	Ens. B	IUT de Nantes
<b>ROLLAND Yann</b>	Personnalité ext.	MEDEF de Loire Atlantique
<b>SAMI Taklit</b>	Ens. B	UFR des Sciences et des Techniques
<b>TRICHET Valérie</b>	Ens. B	UFR de Médecine et des Techniques Médicales

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 3 membres**

<b>COUDRIER Christiane</b>	Personnalité ext.	CHU de Nantes
<b>MARTINEZ-VASSEUR Pilar</b>	Ens. A	UFR des Langues et Cultures Étrangères
<b>SAÏ Pierre</b>	Personnalité ext.	ONIRIS

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 4 membres**

<b>BEMMERT Patrick</b>	Personnalité ext.	Chambre de commerce et d'industrie de Nantes - Saint- Nazaire
<b>BOURGEOIS Valentin</b>	Etudiant titulaire	UFR Lettres et Langages
<b>CARON Lise</b>	Ens.B	UFR de Médecine et Techniques Médicales
<b>DUBOT Christian</b>	Personnalité ext.	CGT

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

<b>BANGE Pascal</b>	Direction des Affaires Générales et Juridiques
<b>BEZAULT Valérie</b>	Direction des Affaires Générales et Juridiques
<b>BIAIS Thierry</b>	Directeur Général des Services
<b>BRANCHEREAU Hervé</b>	Directeur des Affaires Financières
<b>DEFOIS Serge</b>	Directeur de Cabinet
<b>EVAIN Michel</b>	Doyen de l'UFR des Sciences et des Techniques
<b>GUÉHO Nicole</b>	Chef de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de Nantes
<b>HENNEBOIS Laurent</b>	Direction de la Culture et des Initiatives
<b>NICLOUX Michel</b>	Agent comptable
<b>PAILLER Danielle</b>	Vice-présidente Culture et Initiatives
<b>TEXIER Stéphanie</b>	Directrice des Affaires Générales et Juridiques

<b>MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>PRÉSENTS À L'OUVERTURE</b>	<b>PROCURATIONS</b>	<b>EXCUSÉS</b>	<b>ARRIVÉS EN COURS</b>
<b>31</b>	<b>24</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>0</b>



## SOMMAIRE

POINT 1 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 14 DÉCEMBRE 2012 ET 21 JANVIER 2013 .....	5
POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES .....	5
POINT 3 : AVIS SUR LA POLITIQUE DE SITES.....	8
POINT 4 : PRÉSENTATION D'AXES STRATÉGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU : MISSIONS DE LA VICE-PRÉSIDENTE CULTURE ET INITIATIVES, Mme PAILLER.....	16
POINT 5 : POINT SUR LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES .....	19
POINT 6 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	19
POINT 6.1 : POINT D'ÉTAPE SUR LE CONTRAT DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER).....	19
POINT 6.2 : APPROBATION DES MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS PARTICIPANT À TITRE D'ACTIVITÉ ACCESSOIRE À DES CONFÉRENCES OCCASIONNELLES INÉDITES OU EXCEPTIONNELLES.....	20
POINT 6.3 : APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE L'UNIVERSITÉ AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « CENTRE DE RECHERCHE EN NUTRITION HUMAINE DE NANTES » (CRNH) ET DU PROJET DE CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIÉE .....	20
POINT 6.4 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ET D'UNE DEMANDE DE CRÉATION DE DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ (DU).....	21
POINT 6.5 : APPROBATION DE LA VALIDATION DU SERVICE CIVIQUE EN LIEU ET PLACE DU STAGE OBLIGATOIRE.....	22
POINT 6.6 : APPROBATION DES TARIFS DE REPRISE D'ÉTUDES .....	23
POINT 6.7 : APPROBATION DE DEUX DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION AU FEDER : .....	24
POINT 6.7.1 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER « SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (STIC) & CALCULS » - OPÉRATION 3 « RENFORCEMENT DU CENTRE DE CALCUL INTENSIF - SECONDE TRANCHE ».....	24
POINT 6.7.2 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER POUR LE PROJET ROBOTEX.....	24
POINT 6.8 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES - POLYTECH NANTES .....	25
POINT 6.9 : TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS.....	25
POINT 7 : ÉLECTIONS .....	25
POINT 7.1 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS BIATSS, MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU CONSEIL DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS).....	25
POINT 7.2 : ÉLECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'UN REPRÉSENTANT DES ÉTUDIANTS, MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU CONSEIL DU SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (SUMPPS).....	25
POINT 7.3 : ÉLECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL DE LA MISSION LANGUES .....	26
POINT 8 : QUESTIONS DIVERSES .....	26

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures 05.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## **POINT 1 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 14 DÉCEMBRE 2012 ET 21 JANVIER 2013**

**Mme SAMI** revient sur le procès-verbal du Conseil d'Administration (CA) du 14 décembre 2012, point 5.4 « approbation du recours à l'instance nationale pour l'évaluation des candidatures à la Prime d'Excellence Scientifique (PES) ». Elle explique qu'elle avait évoqué le contexte des gels de postes d'enseignants-chercheurs, des gels de postes de personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé (BIATSS), des précaires qui ne seraient pas renouvelés, des formations qui seraient fermées. Dans ce contexte et à propos de certaines primes, elle avait utilisé le terme relativement fort de « niche », qu'elle ne retrouve pas dans le procès-verbal.

**LE PRÉSIDENT** propose de soumettre au vote le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012, sous réserve de compléter l'intervention de **Mme SAMI**.

**Le Conseil d'Administration :**

- Approuve, à l'unanimité avec 27 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012, sous réserve de compléter l'intervention de **Mme SAMI** au point 5.4 « Approbation du recours à l'Instance Nationale pour l'Évaluation des Candidatures à la Prime d'Excellence Scientifique (PES) » ;

- Approuve, à l'unanimité avec 27 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 janvier 2013.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## **POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

**LE PRÉSIDENT** informe le Conseil d'Administration des événements survenus depuis le 21 janvier, principalement du point de vue budgétaire. L'Université a obtenu un soutien supplémentaire du Conseil Régional des Pays de la Loire, qu'il faut saluer et remercier. Il sera d'un montant de 1,4 million d'euros, qui financeront essentiellement des investissements dans le domaine du numérique. Une réunion a eu lieu au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), qui a permis d'obtenir une dotation complémentaire du même montant. Le diagnostic ayant été établi que les difficultés de l'établissement sont d'origine structurelle, le MESR propose une mission d'accompagnement de la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle (DGESIP), dans la continuité de la « Mission flash », mission de diagnostic, afin de pouvoir assurer un retour à l'équilibre en deux à trois ans. La structuration du développement de l'Université au plan des territoires, notamment régional, a également été évoquée.

**Mme SAMI** demande en quoi consiste la mission d'accompagnement et ce qu'implique la structuration régionale. Un plan de retour à l'équilibre pour 2015 avait été évoqué lors du dernier CA : à quel moment doit-il être élaboré, à quel moment doit-il être remis, doit-il être soumis au Conseil d'Administration et un débat est-il prévu au CA sur le rapport de la mission flash du MESR ?

**LE PRÉSIDENT** répond que la mission d'accompagnement effectuera le même travail que la « Mission flash », en rentrant dans les détails, pour expliquer la situation, née principalement du passage aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE). L'accompagnement de ce changement, alors que le budget de l'Université a été multiplié par 10, n'a pas été forcément optimum et les réponses aux demandes des établissements n'ont pas été conformes à une juste répartition des moyens ; le Ministère le reconnaît lui-même. Il n'y a pas eu de vision d'ensemble à ce moment-là, comme l'a rappelé le responsable du budget à la DGESIP.

**M. CLERFEUILLE** précise que les experts mandatés par le Ministère dans le cadre de la « Mission flash », deux Inspecteurs Généraux de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche (IGAENER) et un ancien Président d'Université, ont commencé à fournir des outils d'analyse à l'Université, lors de la « Mission flash » pour initier cette réflexion.

**LE PRÉSIDENT** ajoute que la question de la structuration régionale sera débattue au point 3 de l'ordre du jour et que les grandes lignes plan de retour à l'équilibre budgétaire ont été présentées, dont un grand chapitre concerne la masse salariale qui représente plus de 80% du

budget. 87% des gels de postes d'enseignants-chercheurs sont des remontées des composantes ; seuls 7 postes sur 50 sont gelés sur décision de la Présidence, sur la foi d'argumentaires. Les discussions qui maintenant vont être menées avec les composantes porteront sur la question du remplacement ou non par un ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche). Aucun poste de BIATSS n'est aujourd'hui ciblé ; un travail doit être là aussi réalisé avec les structures, les composantes, les laboratoires, pour déterminer lesquels pourront être gelés. En matière immobilière, il faudra également déterminer quels projets seront réexaminés, lesquels seront arrêtés, reportés, suspendus, avec les acteurs, sur les sites. Toute surface construite doit être compensée par une surface libérée ; il n'est plus possible de poursuivre la politique qui prévalait jusqu'à récemment. La masse salariale et l'immobilier sont les deux grands leviers du plan de retour à l'équilibre budgétaire et ils feront l'objet de débats en Conseil d'Administration.

**Mme SAMI** remercie le **PRÉSIDENT** pour ses éclaircissements, mais précise qu'elle aurait souhaité savoir si un plan a été élaboré, avec des échéances bien précises, et soumis au Rectorat ou au Ministère.

**LE PRÉSIDENT** répond qu'effectivement des pistes du plan de retour à l'équilibre ont été présentées. En 2013, ce plan ne sera actif que sur un trimestre et c'est pour cette raison que l'Université connaît ces difficultés ; 2013 est un cap très fort à passer. Ce plan devra permettre à l'Université d'être dans une situation qu'elle saura gérer par elle-même, dès la rentrée universitaire 2015. La question des 50 postes d'enseignants-chercheurs ou d'enseignants et les 26 postes de BIATSS a été évoquée. Mais il faut faire la différence entre les postes d'un côté et les personnes de l'autre. Il n'y a eu aucun choix de personnes ; seul le nombre global de postes importe dans le maintien de la masse salariale. La situation des contractuels et les emplois précaires fait l'objet d'une réflexion permanente ; toute demande de remplacement, par exemple à l'occasion d'un congé maladie, est interrogée.

**M. GANGLOFF** constate qu'il y a une différence de 6,18 millions d'euros entre les dépenses de la masse salariale État et les ressources pour la financer. Ce ne sont pas les 50 postes ni la réduction des postes de contractuels qui ont été annoncés qui permettront de résorber ce déséquilibre. On est là face à une responsabilité que l'État n'assume pas. On peut se réjouir effectivement des financements supplémentaires accordés par la Région et par l'État, pour le financement de l'investissement. Mais l'investissement n'est pas le fonctionnement. Or aujourd'hui l'Université est dans une situation particulièrement difficile au niveau des dépenses de fonctionnement et particulièrement au niveau de la masse salariale, à cause du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) Pension. Cette question-là n'est donc pas résolue, c'est un problème structurel. Ce n'est pas sur les deux années qui viennent que ce déficit va être résorbé, sauf si l'État annonce aujourd'hui un retour vers une situation plus normalisée, avec des postes budgétaires qu'il prendra en charge et non plus transférés comme c'est le cas aujourd'hui.

**M. BROCHARD** demande un complément d'information sur le fléchage de la dotation exceptionnelle de la Région sur le numérique et si elle est bien destinée aux composantes, pour le remplacement du parc informatique, notamment celui des salles destinées aux étudiants.

**M. CLERFEUILLE** répond que cette subvention exceptionnelle de la Région a été fléchée vers le matériel informatique à destination des composantes et aussi des services centraux.

**M. BROCHARD** demande si la même procédure qu'auparavant sera suivie, c'est-à-dire un appel à projets, la mise en place d'une commission stratégique où chaque composante présentera ses projets, puis une réunion qui permettra de décider quel budget sera alloué à chaque composante.

**M. CLERFEUILLE** répond que compte tenu de l'urgence de la situation, une demande d'inventaire des parcs informatiques a été lancée au niveau des composantes. Il permettra de recenser les postes informatiques et leur âge, puis de déterminer les besoins prioritaires, afin qu'il y ait ensuite des arbitrages.

**M. LELOUREC** revient sur le cas des personnels contractuels, plus particulièrement ceux qui occupent des postes correspondant à des besoins permanents. Une assemblée générale a eu lieu le 5 février, composée en majorité d'étudiants, avec 10% de personnels présents. Elle a voté une motion sur la question des 26 contractuels menacés, dont la situation doit être singularisée par rapport au reste du plan d'économies. Quand on n'affecte pas d'ATER sur un poste parce que celui-ci est gelé, aucune personne précise n'est visée par cette mesure, même si c'est dommage parce

que des doctorants auraient pu être recrutés. Mais l'absence de renouvellement du contrat d'un BIATSS touche une personne qui est en poste, et même si techniquement ce n'est pas un licenciement, cela peut être considéré comme tel. Il n'est pas sûr que lorsque les Administrateurs ont majoritairement voté le budget, ils aient eu conscience qu'il entraînerait des licenciements. Il faudrait que le CA se prononce sur une orientation générale, pas simplement sur le budget annuel.

**M. LELOUREC** ajoute qu'il souhaite profiter de la présence des personnalités extérieures, membres du Conseil d'Administration, pour soumettre une délibération, qui ne soit pas une simple motion mais une véritable décision :

*« Le CA de l'Université de Nantes décide que tous les contrats correspondant à des besoins permanents seront systématiquement renouvelés, par respect des personnels précaires d'une part, pour assumer à minima les missions de l'Université d'autre part, compte tenu du déficit de postes de personnels administratifs, techniques, bibliothèques et services, déficit reconnu mais jamais corrigé par l'État. »*

**LE PRÉSIDENT** répond qu'il n'a jamais été dit que les 26 postes concernés seraient 26 postes de contractuels. ils correspondent à un volume financier global et il n'y a pas de fléchage sur des contractuels. En outre, il n'est pas possible de parler de licenciement, dès lors qu'il s'agit d'un contrat dont l'échéance est respectée. L'établissement n'est pas en mesure de promettre à tous les contractuels qu'ils pourront bénéficier d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ; dire le contraire serait mentir et la politique vis-à-vis des contractuels doit être claire.

**M. LELOUREC** estime que les postes concernés correspondent à des besoins permanents et que cela aurait quelque chose d'absurde de ne pas reconnaître leur travail, de se passer de leurs compétences alors que l'Université en a besoin.

**M. CLERFEUILLE** confirme que les 26 postes concernés ne concernent pas obligatoirement des contractuels et qu'il n'a jamais été question de licenciements. Il y aura par exemple des départs à la retraite, des mutations ou des démissions qui amèneront à examiner les postes libérés, qu'ils soient occupés par des emplois contractuels ou non.

**M. GANGLOFF** estime qu'il a bien été question de postes de personnels contractuels administratifs et lit un extrait d'un courrier du **PRÉSIDENT** où il est précisé que *« 26 contrats de personnels administratifs ne seront pas renouvelés »* ; décider si l'expression *« pas renouvelés »* signifie licenciement ou pas est une question d'interprétation..

**LE PRÉSIDENT** répond que le texte était imprécis et qu'il fallait comprendre *« 26 postes de BIATSS »*.

**M. GANGLOFF** ajoute qu'après avoir reçu ce document, son responsable de composante est allé discuter assez rapidement avec la contractuelle administrative. Quand il lui a annoncé que son poste risquait de disparaître, elle s'est posé la question de sa motivation au travail. Il est nécessaire de faire attention à ce que l'on dit et aux conséquences de ses paroles. On peut comprendre la discussion sur la question de savoir si un contrat est renouvelé ou pas. Mais il faudrait aller vers une titularisation de ces personnels sous d'autres formes, et arriver à obtenir la transformation de ces postes pour qu'ils soient stabilisés.

**LE PRÉSIDENT** pense que lorsque l'on est responsable, on ne tient pas ce type de discours à son personnel. On se renseigne auprès des autres responsables de composante et des services centraux afin de savoir quel processus va être suivi. Une autre démarche que celle-ci ne serait pas conforme au sens des responsabilités.

**M. LE BLAY** estime que le texte proposé par **M. LELOUREC** lierait le Conseil d'Administration et l'Université et graverait sa politique de l'emploi dans le marbre. La souveraineté du Conseil d'Administration doit lui permettre de se prononcer sur la politique d'emploi, sur le renouvellement et le non-renouvellement en fonction des circonstances.

**M. LELOUREC** répond que c'est le travail du Conseil d'Administration que de définir des orientations. Mais ce que fait un Conseil d'Administration, un autre peut le corriger ou même le défaire ; rien n'est gravé dans le marbre.

**M. GANGLOFF** demande quelles sont les solutions envisagées, tant au niveau de l'État qu'éventuellement du Conseil Régional, pour résorber le déficit structurel de la masse salariale, d'un montant de 6,18 millions d'euros.

**LE PRÉSIDENT** répond que l'État avait fait des promesses mais que l'établissement se retrouve dans une impasse parce que certaines n'étaient en fait pas budgétées dans leur totalité. La promesse avait par exemple été faite de compenser le CAS Pension à l'euro près, mais les calculs de son montant varient.

**M. CLERGEAU** rappelle que ce débat sur la masse salariale n'est pas totalement nouveau et que plusieurs éléments doivent être pris en compte. Il y a un élément historique, qui tient à ce qu'a été la politique de l'Université concernant l'évolution de son offre de formation, avec ses conséquences en termes de masse salariale, de postes et d'heures complémentaires. C'est un débat qui a commencé dans cette instance bien avant le passage aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) et qui relève d'un choix collectif, de gouvernance de l'Université. Un autre débat est celui des relations entre l'État et les Universités. Il n'y a pas aujourd'hui d'accord, précis, entre l'équipe présidentielle et le Ministère sur l'analyse de tous les facteurs qui ont conduit au déficit de la masse salariale que l'on connaît, entre ceux qui sont antérieurs aux RCE, ceux qui sont liés au passage aux RCE et ceux qui sont intervenus depuis. Un des intérêts de la mission d'accompagnement proposée par le Ministère sera d'aller au bout d'une procédure contradictoire, afin d'identifier tous ces facteurs. Il n'est évidemment pas question pour la Région d'intervenir sur le fonctionnement des établissements. Ce serait d'ailleurs une situation paradoxale, parce que ce serait demander à la Région de se substituer à l'État alors qu'il continue d'affirmer que l'enseignement supérieur et la recherche doivent être des missions de service public national, même si les collectivités locales jouent un rôle important dans le développement des projets et l'accompagnement de la politique d'investissement des établissements. Dans le cadre d'un plan de retour à l'équilibre, la Région est disposée à discuter des investissements qui auraient du sens et qui permettraient aux personnels et aux étudiants de travailler dans les meilleures conditions possibles. Mais en ce qui concerne le fonctionnement, les solutions doivent être trouvées dans les choix de l'établissement et dans ses relations avec l'État.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

### **POINT 3 : AVIS SUR LA POLITIQUE DE SITES**

**LE PRÉSIDENT** rappelle qu'il a déjà présenté les enjeux de la politique de site, et que c'est un débat que les membres de la communauté universitaire ont depuis bien longtemps. Il présente d'abord le territoire du Grand Ouest, avec son organisation au plan régional qui comprend le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Université Nantes Angers Le Mans (PRES UNAM), les établissements universitaires de Nantes, d'Angers et du Mans, et les sites de Laval, de Cholet, puis de La Roche sur Yon et de Saint-Nazaire pour ce qui est de l'Université de Nantes. Il comprend également le PRES Université Européenne de Bretagne (PRES UEB), avec les sites rennais, brestois et l'Université de Bretagne Sud. Chacune des régions aujourd'hui est amenée à réfléchir à la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il faut garder à l'esprit que l'addition des Universités de Nantes et de Rennes est inférieure à la seule Université de Grenoble. Si le Grand Ouest veut exister, il doit se poser la question de savoir comment il va procéder dans le futur. Le constat a été fait de la dispersion de forces et de la complexité des structures. Si l'expression de « mille feuilles » est très souvent utilisée, force est de constater que l'on risque de continuer à superposer des couches supplémentaires. Il a été précédemment fait mention du lien historique et vertical entre les établissements et l'État, notamment en matière d'habilitations et de contractualisation. Les établissements ont des liens horizontaux avec un certain nombre d'acteurs, comme les PRES, qui sont des PRES soit de projets, comme le PRES UNAM, ou des PRES de fusion, qui ont vocation à emmener les établissements vers une fusion. Il y a également les réseaux thématiques de recherche avancée, les alliances scientifiques, ainsi que tout ce qui concerne les investissements d'avenir, l'IRT JULES VERNE, la mise en place de la Société d'Accélération de Transfert de Technologie, des LABEX, etc.

**LE PRÉSIDENT** estime que la complexité de ce contexte ne simplifie pas la lecture de l'enseignement supérieur et de la recherche au plan régional, à quoi il faut ajouter le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que l'acte III de la décentralisation. Au plan européen, l'horizon 2020 va structurer la politique de recherche et d'innovation. La Commission Permanente de la CPU a rencontré Jean-Yves LE DÉAUT, auteur du rapport consacré aux conséquences législatives pouvant être tirées des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le projet de loi, dont les versions se succèdent rapidement, est en évolution et l'on ne dispose pas forcément de tous les éléments pour l'appréhender en détail. Mais des grandes lignes se dessinent et il faut rappeler que Madame la Ministre a verbalisé le fait qu'à terme, la France devrait compter

30 Universités. Même si l'on ne peut pas être certain qu'il en sera vraiment ainsi, cela donne une idée de l'esprit du projet de loi. Les PRES de projets deviendront des « Communautés d'Universités ». Alors qu'ils sont des établissements publics de coopération scientifique, les Communautés d'Universités seront des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, comme les Universités. Le socle minimum en sera la coordination de la formation et de la recherche et elles auront un mode de gouvernance très structuré, très fort, commun à l'ensemble des établissements, mais chaque établissement gardera sa personnalité morale. En ce qui concerne la contractualisation, les contrats seront conclus entre la structure et l'État, auxquels s'ajoutera un contrat avec les collectivités. Si les établissements ne veulent pas s'engager vers des regroupements, un contrat sera conclu à l'échelle du site.

**LE PRÉSIDENT** ajoute qu'en ce qui concerne l'Acte III de la décentralisation, les informations dont on dispose pour l'instant font état d'une responsabilité accrue des collectivités et notamment de la Région, dans les domaines du développement économique, de l'innovation, de la coordination du service public de l'orientation, d'association au pilotage de la carte de formations, de coordination de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. La structuration des établissements va très rapidement devenir un enjeu important, et les établissements qui vont rentrer dans la prochaine vague de contractualisation, c'est-à-dire ceux de la vague C, vont devoir s'organiser en fonction de leur projet collectif, de leurs objectifs partagés. Ce sera la même chose pour ceux de la vague D. La question se pose s'il ne serait pas judicieux d'anticiper, de se demander comment les établissements de la Région pourraient d'ores et déjà définir, sur la base d'échanges, d'objectifs partagés, ces structurations. Elles n'ont de sens que si elles apportent une véritable plus-value, qui serait d'être plus visible au plan européen, ce qui pose également la question de la définition des compétences que les établissements veulent véritablement partager et s'ils veulent définir une stratégie commune en termes de formation, de recherche, d'innovation, d'études doctorales, de politique européenne ou internationale, d'attribution des grands équipements ou de ressources documentaires. Enfin, il faudra définir le niveau de gouvernance, de pertinence de la structure, de définition de l'identité. La réflexion se mène principalement avec les deux autres Universités de la Région, mais également avec les établissements qui veulent s'engager, sur la construction d'une Université fédérale. Elle amène aussi un travail sur les sites métropolitains. Mais il ne faut pas qu'une structuration empêche l'Université de travailler avec d'autres établissements, d'autres secteurs, sur la base de projets et de ce qui existe déjà.

**M. LE BLAY** estime que « big is not beautiful » et que les grands classements internationaux font clairement apparaître que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche leaders sont souvent les plus petits. Si l'on regarde la place des établissements français dans les classements internationaux, ce ne sont pas les plus gros qui apparaissent dans les meilleures places. Cela signifie que soit l'on suit un modèle idéologique qui est celui du quantitatif, très discutable, soit l'on suit un modèle de structuration cohérente, qualitative. L'idée et le principe d'une Université fédérale permettent ce type de fonctionnement. La montée en puissance par la structuration sur un mode fédéral est le modèle qui paraît le plus pertinent, notamment par rapport aux enjeux internationaux.

**LE PRÉSIDENT** répond que les Universités françaises ne peuvent pas vraiment apparaître dans les classements du type de celui de Shanghai, qui ne prennent pas en compte l'offre de formation, la qualité de vie sur les campus, etc. Un classement européen dénommé U-Multirank a été présenté à Dublin les 30 et 31 janvier, avec une déclinaison française sous le nom de CERES (Cartographie des établissements d'enseignement supérieur et de recherche). Il consiste en une présentation multicritères, portant notamment sur les politiques vraiment dynamiques, innovantes mises en œuvre par les établissements. C'est un travail qui va contrebalancer ces classements qui ne sont pas du tout adaptés, où sont mélangés les organismes de recherche, les Grandes Écoles, et les Universités.

**M GUÉVEL** fait part de sa surprise et de sa consternation : le projet de loi ne témoigne pas d'une dynamique de progrès réfléchie ou structurante pour l'enseignement supérieur et la recherche. La communauté d'Universités rappelle ce qui a été imaginé par l'Université de Nantes et d'autres partenaires interrégionaux, à savoir le Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique (RUOA), dont on voit bien ce qu'il est devenu, bien que ce fût à l'époque une initiative intéressante, qui a permis de soutenir et porter quelques projets. La question se pose de l'avenir de cette forme de coopération naissante mais extrêmement intéressante et structurante entre l'enseignement supérieur et les Grandes Écoles, qui constituait un élément majeur de la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la région. Les PRES paraissent un modèle



intéressant, même si les partenaires et les acteurs n'ont peut-être pas toujours fait ce qu'il fallait pour les faire vivre, les faire fonctionner. La première question, avant de mettre des partenaires autour de la table pour former une future communauté d'Universités, est de savoir quelles compétences vont être déléguées. Une autre question importante est celle de la place des Grandes Écoles dans cette évolution.

**LE PRÉSIDENT** répond que cela va dans le sens de ce qu'il vient de dire : il faut d'abord se poser la question des objectifs poursuivis avant celle des compétences. Le problème du PRES de projets, tel qu'il existe aujourd'hui, est qu'il n'y a pas eu de délégation de compétences ; l'organisation de l'école doctorale n'est pas une compétence mais un outil. Un espace d'échanges, de dialogue a été créé, qu'il faut garder. Mais les acteurs sont arrivés au bout de cette logique parce qu'ils n'ont pas su consentir, collectivement, de vraies délégations de compétences. Concernant les Grandes Écoles, il faut souligner que 80% des laboratoires de recherche sont communs à l'Université, à l'École Centrale, à l'École des Mines, Oniris, etc. C'est une situation tout à fait originale, sur laquelle il faut insister. Une autre spécificité, par rapport à d'autres Universités, tient aux rapports très étroits avec les Collectivités territoriales, qui notamment se traduisent par une forte présence au Conseil d'Administration. Enfin, les relations avec nos voisins bretons sont en train de se restructurer, mais leur volonté d'aller plus loin n'est pas, aujourd'hui, clairement affirmée.

**Mme SAMI** demande si le but du débat est que le Conseil d'Administration prenne position par un vote.

**LE PRÉSIDENT** répond qu'il s'agit d'un débat sans vote et qu'il souhaite recueillir le sentiment du Conseil d'Administration sur ces questions.

**Mme SAMI** ajoute que la communauté universitaire est face à certain nombre de projets mouvants. Cela ne permet pas de dire que l'on dispose de tous les éléments pour pouvoir mener une réflexion qui en soit vraiment une, complète et qui puisse mener à quelque chose d'abouti. Malgré cela, un certain nombre de questions se posent sur ce qui a été proposé, par exemple sur la transformation des PRES en Établissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP), sur le fait qu'à terme il n'y aurait qu'une trentaine d'Universités en France. On peut se demander si finalement l'on ne va pas vers un territoire où il y aurait un certain nombre de grandes Universités à côté d'autres établissements de seconde zone. En l'état, on ne dispose pas de tous les éléments pour prendre vraiment une décision ou pour dire que l'Université fédérale serait mieux ou moins bien que ce qui existe actuellement.

**LE PRÉSIDENT** répond que, dans l'attente du projet de loi, il propose de dialoguer avec les deux Universités de la Région pour anticiper ce qui va s'imposer à elles en termes de cohérence de formation, de recherche et d'innovation, en déclinant les compétences qu'elles veulent bien mettre en commun, le mode de gouvernance et la structuration. Par ailleurs le dialogue avec les Grandes Écoles n'a pas attendu le débat sur le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche pour être engagé : il a commencé il y a bien longtemps déjà et il se poursuit. En aucun cas il ne s'agit de réinventer quelque chose en partant de rien, ne serait-ce qu'en raison du maillage extraordinaire qui existe entre les Universités et les Grandes Écoles des Pays de la Loire, et ce dans tous les domaines.

**Mme SAMI** demande si, au niveau des formations, l'idée sous-jacente justement ne serait pas de dispenser un certain nombre d'entre elles sur tel site et pas sur tel autre.

**M. BERNOUSSI** fait remarquer que 30% des spécialités de Master sont cohabitées, soit avec les Grandes Écoles du territoire métropolitain, soit avec les Universités de la Région. Travailler sur une carte de formations signifie également faire vivre quelques filières rares et leur donner les moyens d'exister. Il faut éviter qu'il y ait tout partout, mais aussi qu'il n'y ait rien nulle part... Certaines disciplines rares ne peuvent être maintenues que par la collaboration de plusieurs établissements.

**Mme SAMI** estime que cette position est défendable au niveau des Masters mais que la question se pose différemment au niveau des licences.

**M. BERNOUSSI** répond que, pour ce qui est des Licences, le choix a toujours été clair de maintenir une offre de proximité.

**M. POUZAIN** juge que l'objectif de l'Université en matière de formations, de transferts de technologie et de recherche est de répondre aux besoins des territoires, entre autres le territoire du Grand Ouest mais pas uniquement. Il faut se poser la question du positionnement du territoire du

Grand Ouest par rapport à l'ensemble des autres territoires au niveau national. Les statistiques de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) montrent qu'il bénéficie d'une démographie très dynamique, beaucoup plus que celle d'autres territoires. Il profite également d'un dynamisme à tous les niveaux, que ce soit au niveau de la formation, des entreprises, des Petites et Moyennes Industries (PMI) et des Petites et Moyennes Entreprises (PME), des structures de l'économie sociale et solidaire, etc. Ce dynamisme n'a pas été reconnu dans le cadre du Grand Emprunt, tout simplement parce qu'il a figé des situations existantes. Avant de se poser la question de la structuration, il faut d'abord se poser celle des besoins et analyser globalement le fonctionnement du territoire. Or, malgré le chômage, des offres d'emploi trouvent difficilement preneurs tout simplement parce que le tissu régional de formations ne répond pas toujours exactement aux besoins. Certaines PMI ou PME auraient ainsi besoin d'embaucher des doctorants pour pouvoir piloter la recherche et l'innovation.

**M. POUZAINT** ajoute qu'il rejoint **M. GUÉVEL** sur le constat que le travail sur la structuration ne fait pas trop rêver, même s'il a son importance. La question des compétences est liée à celle de la nécessaire coordination des politiques, afin que leur mise en œuvre se révèle efficace. Il ne s'agit pas de mettre des décideurs dans chaque strate, mais de créer des espaces où les acteurs pourront se coordonner. Dans le domaine de la technologie, la mise en place des plateformes de recherche, de transfert et d'enseignement, coûte cher. Il n'est pas illogique de mutualiser un certain nombre de choses, comme des équipements, au niveau régional, qui est le niveau pertinent pour cela. L'IUT de Nantes à Carquefou dispose d'une plateforme technologique intéressante qui pourrait sûrement être plus mutualisée. Ce travail de réflexion sur les besoins et celui sur la structuration doivent être menés de concert et non pas séparément. Il n'est pas possible de raisonner structuration, compétences, coordination, si on ne réfléchit pas d'abord aux besoins des territoires. Cela n'empêche pas de rester partisan d'une structuration forte au niveau national, où des prescriptions sont données, un cadre fixé, tout en laissant de la souplesse aux acteurs du niveau local. Il faut rester humble sur la question des Grandes Écoles, dans la mesure où tous les décideurs sont passés par elles et ont beaucoup de mal à imaginer un système qui ne soit pas centré sur elles. Le problème n'est pas forcément dans l'intégration des Grandes Écoles dans l'Université ou de l'Université dans les Grandes Écoles, mais plutôt dans une réflexion sur l'évolution de notre système de formation, d'enseignement et de transfert technologique.

**M. CLERGEAU** fait savoir qu'il partage largement le point de vue de **M. POUZAINT** et intervient de manière complémentaire, pour clarifier trois points qui semblent importants pour poser le débat sur de bonnes bases. Le premier, c'est qu'effectivement, « big is not beautiful ». Mais il faut être significatif là où l'on est positionné. Le problème qui se pose globalement aux Universités des Pays de la Loire, c'est qu'à l'échelle mondiale, elles ne sont que des « small generalists ». Elles ne sont pas des « excellent leaders » dans un domaine donné, même si elles ont bien sûr beaucoup d'excellences scientifiques. Les leaders du classement de Shanghai ne sont pas des Universités Licence-Master-Doctorat (LMD), mais des Universités Master-Doctorat, qui sont plus proches d'un regroupement de Grandes Écoles ou de départements prestigieux d'Universités, que du modèle généraliste français. La question est de savoir si on veut rester fidèle à ce modèle généraliste français tout en étant présent dans la compétition internationale. Si c'est le cas, il faut atteindre une taille critique qui permette d'être pertinents, de participer au débat européen et international, ne serait-ce que pour attirer des bons étudiants, des enseignants, des compétences, etc.

**M. CLERGEAU** ajoute que le deuxième point porte sur les relations entre la Bretagne et les Pays de la Loire. Ce débat a eu lieu au moment de l'Initiative d'Excellence (IDEX) et le bilan est clair : une volonté de coopérer existe sur certains axes, notamment entre Nantes et Brest ; c'est un acquis qu'il faut valoriser, faire fructifier et prolonger. Mais il n'y a pas de volonté de construire une dynamique institutionnelle commune dans les 10 à 15 années qui viennent. Cela reste un horizon stratégique, à développer, mais c'est là-dessus que l'IDEX a bloqué, parce qu'il n'y avait pas de volonté partagée de transformer le paysage des établissements dans une configuration unique, gouvernée ensemble, sur tous les aspects de la formation et de la recherche. Par contre, il existe des axes de coopération, qu'il faut amplifier et valoriser. Le troisième point porte sur les Grandes Écoles et il faut s'étonner que personne n'ait relevé qu'à Nantes, elles ont déjà pris leurs décisions, soit parce que le sujet reste tabou, soit parce que les informations ne circulent pas. L'École Centrale est déjà en train de regrouper Audencia, potentiellement l'École du Design, l'École d'Architecture et l'École du Bois, pour aboutir à une sorte de fédération de Grandes Écoles, avec une stratégie commune. Il s'imposerait sur le site nantais comme l'autre grand regroupement organisateur, à côté de l'Université, ce qui n'empêche pas de travailler ensemble sur des thématiques de recherche, sur le modèle de ce qui se passe par exemple au Canada à Montréal.



**M. CLERGEAU** insiste sur l'importance des trois points qu'il vient de développer et que si on les ignore, cela change totalement la nature du débat. Il ne s'agit plus de débattre des coopérations institutionnelles entre l'Université et les Grandes Écoles. Ce débat existe sur la recherche, mais il est dépassé sur la question de la structuration. Il n'y a pas de préalable, ni sur la taille, ni sur les territoires ni sur l'institution à utiliser, parce que ce n'est pas ce qui est effectivement intéressant. En France, aujourd'hui, des regroupements s'esquissent à l'échelle d'une Région, de deux Régions, ou plusieurs regroupements au sein de la même Région ; peu importe : il n'y a pas de territoire donné a priori. Il n'y a pas de prescription du Conseil Régional des Pays de la Loire de ce point de vue-là : tout dépend du projet que construisent les acteurs et de ce qui a du sens pour eux. Affirmer que l'on ne peut pas discuter du projet parce qu'on ne connaît pas la forme finale de l'institution, c'est renoncer à discuter sur l'essentiel en attendant que soit clarifié l'accessoire. La Région a plaidé pour que la boîte à outils institutionnelle nationale soit la plus ouverte et la plus souple possible, pour qu'elle puisse être mobilisée intelligemment au service des projets construits par les acteurs.

**M. CLERGEAU** ajoute que la présentation initiale du **PRÉSIDENT** était très claire et que la Communauté d'Universités n'est pas un outil de construction d'une stratégie d'établissement, mais un outil de coordination sur un territoire. Il n'y aura pas d'Universités qui n'auront pas accès au Doctorat : ce n'est ni dans la réalité ni dans l'esprit du débat actuel. Ce qui peut être un outil de structuration d'une stratégie d'établissement, c'est le rattachement, la fusion, et là toutes les libertés statutaires sont possibles, extrêmement larges. La question est bien de distinguer les enjeux de coordination et les enjeux de construction de nouvelles stratégies d'établissements entre plusieurs partenaires. Là aussi, il faut partir du réel et de la réponse aux besoins, de la recherche, de l'offre de formation, des liens entre les filières et l'économique. Les projets de valorisation sont déjà majoritairement structurés à l'échelle régionale, pour certains d'entre eux à l'échelle interrégionale. Mais le paradoxe est que l'on risque d'assister à des regroupements de grandes Écoles, y compris entre Nantes et Angers, là où les Universités, elles, resteraient sur leur périmètre. On a le sentiment qu'aujourd'hui, comme souvent, les institutions sont en retard sur le réel. Le réel de l'offre de formation, le réel des réseaux de recherche, le réel du travail en commun entre les enseignants-chercheurs de l'Université et les acteurs territoriaux, n'est plus à l'échelle de chaque établissement. On vit dans cette fiction que chaque établissement peut enfermer une réalité qui l'a aujourd'hui très largement dépassé. C'est bien sur cette réalité, sur cette logique de projets qu'il faut insister, pour déterminer ensuite en fonction du projet, quel est l'outil le plus adapté, le plus intelligent.

**M. LELOUREC** explique que, quel que soit le réel des futures structures qui seront choisies, il éprouve des inquiétudes sur leur déficit démocratique. On a vu comment s'est faite la genèse de la future Loi sur l'enseignement supérieur et la recherche : il y a eu la farce des Assises, puis le mélange avec le rapport de M. LE DÉAUT. Il subsiste des zones d'ombre qui font que l'on ne sait pas encore tout à fait ce que cela va donner. Cette future Loi, d'après les éléments dont on dispose, ne corrige pas les défauts de la Loi sur les Libertés et Responsabilités des Universités (LRU), et à certains égards les aggrave. La notion de communauté d'établissements amène à faire un parallèle avec les communautés de communes, qui ont permis aux maires des communes en communauté d'évacuer totalement leur opposition. Lorsque les compétences étaient dévolues à la communauté de communes, les décisions finissaient par échapper à une bonne partie des conseillers municipaux. L'expérience du PRES montre que l'on peut craindre la marginalisation de la représentation des personnels dans ces établissements fédérés ou en communauté. La démocratie universitaire risque d'en pâtir et quelle que soit la structuration choisie, il y a un gros risque de ce point de vue.

**M. CATALA** souligne la nécessité, pour l'Université, de se développer au service de son territoire, d'améliorer son offre de formation, son attractivité, et d'aller plus avant dans le domaine des coopérations et des regroupements. Mais il importe de ne pas tout faire n'importe comment et de ne pas faire n'importe quoi. Si l'on se rassemble c'est pour mettre des choses en commun, pour mieux faire, sur des compétences ciblées. La stratégie commune recherche-formation-innovation s'impose, de même que la carte des formations. Cependant il faut mutualiser non pas pour supprimer mais pour être plus complémentaires entre établissements. Il existe déjà des complémentarités sur les formations, notamment au niveau Master, qui sont fortes au niveau régional, mais qui ne sont peut-être pas suffisamment visibles. Si l'établissement veut être attractif, il faut qu'il se rende plus visible. Rendre ces mutualisations, ces complémentarités, plus visibles, permettra aussi à l'établissement de mieux faire et d'aller de l'avant. Les différents débats ont démontré qu'il y avait des domaines où se rassembler semblait faire une quasi-unanimité entre tous les acteurs, y compris des Grandes Écoles, comme la politique internationale et européenne.

**M. CATALA** ajoute qu'une deuxième nécessité est ressortie de tous les débats depuis 6 mois, celle d'éviter le mille feuilles. On peut craindre que les Communautés d'Universités ne soient que des « PRES bis », en pire, parce que non seulement elles risquent de n'être que des coquilles vides mais également parce qu'on va leur appliquer des modèles de gouvernance qui sont ceux de nos établissements, pour le meilleur comme pour le pire. Crainte du mille-feuilles, parce qu'en parallèle de ces Communautés d'Universités, tout en maintenant l'ensemble des établissements, il semble que l'on veuille créer une sorte de communautés des Grandes Écoles, qui par la force des choses va entrer, en concurrence avec une Université qui serait fédérale. Le scénario de l'évolution vers une double intégration, intégration entre Universités d'un côté et intégration entre Grandes Écoles de l'autre, qui semble se mettre en place, paraît être une solution difficile. C'est une solution qui peut-être intègre des deux côtés, mais qui risque d'accentuer une séparation, une coupure alors qu'il y a justement des choses à faire en commun. Il y a là des évolutions qui semblent être des évolutions risquées ou en tous cas des possibilités de concurrence, peut-être malsaines à terme. Le problème de la gouvernance est un problème que l'on peut certes traiter dans un second temps, mais il faudrait tout de même que l'on soit d'accord sur le modèle de gouvernance que l'on va mettre en place. Il semble que pour la Communauté d'Universités, il n'y aura pas le choix puisque c'est un établissement public, avec un modèle de gouvernance qui s'imposera.

**M. CATALA** estime que, par contre, en ce qui concerne les rattachements, il faut que la gouvernance qui sera mise en place ne soit pas un frein aux coopérations ni aux mises en commun, mais au contraire un atout supplémentaire. Le système de gouvernance des PRES actuels a été en grande partie paralysant. S'il y a mise en commun, il faut qu'il y ait véritable intégration, et s'il y a intégration, il faut vraiment se donner un pilotage commun. Par ailleurs, s'il doit y avoir un travail en commun, quel que soit le périmètre, il faut une identité commune. Or pour l'instant l'identité est une identité de site : le site de Nantes, celui d'Angers, celui du Mans, l'identité PRES UNAM n'ayant pas encore fait ses preuves. Enfin, l'Université de Nantes doit vraiment jouer un rôle moteur dans ce dossier, un rôle moteur non seulement dans l'Université fédérale avec les autres Universités, mais aussi vis-à-vis des Grandes Écoles.

**LE PRESIDENT** fait observer que le rapprochement entre l'École Centrale et Audencia n'a pas commencé avec la réflexion sur le projet de loi, mais bien avant. Si l'on ne fait rien, si l'on ne s'autorise pas à lancer une réflexion très approfondie sur ce que l'on veut mettre en commun, dans quel but, quel sens cela a, quelles valeurs nous voulons défendre et si l'on attend que la Loi paraisse, le train sera passé et l'on n'existera plus. L'Université de Nantes a une véritable responsabilité, de par sa taille, de par son dynamisme, de par son poids dans les Pays de la Loire et dans l'interrégion, pour prendre ce dossier en mains.

**Mme ISHOW** explique qu'arrivée assez récemment en Pays de Loire, elle a été frappée par le fait que les Universités ont des formations relativement protéiformes, dans le sens où elles ont voulu, peut-être, être en concurrence les unes par rapport aux autres et essayer d'attirer le plus d'étudiants possible. Souvent, parce que certaines formations n'ont pas d'effectifs suffisamment conséquents, elles ont des contours qui ne leur permettent pas d'avoir des liens suffisamment forts avec des laboratoires de recherche et au final elles perdent également en qualité. Le projet de régionalisation amène en fait les différentes Universités à essayer de réfléchir à des projets communs qui puissent faire monter en force aussi bien leurs formations que les activités des laboratoires de recherche. On a souvent le sentiment que l'État souhaite appliquer une opération à l'ensemble du territoire sans essayer de faire d'opérations tests. Grâce au soutien de la Région, certaines opérations de structuration peuvent aider à faire évoluer les mentalités, pour ne plus toujours avoir l'impression d'appartenir à un site mais plutôt à un ensemble, qui peut être un ensemble fondé sur des thématiques de recherche fortes. Bien sûr on peut toujours appartenir administrativement à un établissement, mais ne plus toujours considérer qu'on est de telle ou telle Université : on va plutôt travailler pour une identité, pour une structure où s'organise la recherche, la formation, et puis éventuellement la valorisation. Cela permettrait de transcender ce hiatus entre les Grandes Écoles et les Universités, pour tendre vers le partage de complémentarités.

**M. LEBLAY** partage l'analyse de **M. CLERGEAU** sur la question du « big » et du « small » et il est vrai que le « small generalist » est sans doute le modèle qu'il ne faut surtout pas chercher à maintenir, même si la question du caractère généraliste de l'enseignement supérieur est une question fondamentale. Les classements internationaux sont un petit peu biaisés parce qu'ils ne tiennent pas toujours compte des politiques qui sont menées par les États. Mais la France peut se réjouir d'être une Nation qui a toujours considéré que le grand enjeu de l'enseignement supérieur était son ouverture au plus grand nombre. Ce n'est pas le cas de tous les États, qui peuvent afficher

des établissements d'enseignement supérieur extrêmement bien placés dans les classements, mais où le niveau général, en termes de formation de la population, est loin d'être exemplaire. Il faut absolument maintenir le modèle français, qui est celui de l'accès à une formation de haut niveau, de qualité, l'accès au savoir et à la connaissance pour le plus grand nombre : ce sont les notions de service public de l'enseignement supérieur et de proximité. Maintenant, cette notion de proximité du service public, en termes de formations, est un sujet très important, très sensible pour les étudiants qui souhaitent avoir accès à un enseignement de qualité en fonction des choix qui sont les leurs.

**M. LE BLAY** souhaite faire part de son expérience de la discipline dite rare à laquelle il appartient. Dans ce débat sur l'offre de formation, sur la proximité, sur la qualité, il semble que tout se passe comme si, en France, il existait du « small generalist » de qualité partout, c'est-à-dire que partout on pourrait maintenir tous les enseignements, y compris les enseignements rares, et que si nous allions vers un modèle de structuration à l'échelle de sites plus généraux, cette spécificité serait perdue. Or une structuration de type fédéral bien organisée est une structure qui ne pourra que renforcer, aussi bien en termes de recherche qu'en termes de formation, un certain nombre d'enseignements et de filières rares. Il faut garantir que les Universités puissent maintenir cette politique d'accès du plus grand nombre à un enseignement de qualité, mais aussi maintenir ce qui fait la qualité d'une offre de formation d'enseignement supérieur et de recherche, c'est-à-dire maintenir ce qui est rare.

**Mme DANIEL** estime que l'on est là dans une discussion où la non-stabilisation des projets, de cadres, peut effectivement générer de l'incertitude. Il faut se déterminer dans une situation où finalement tout le monde est conscient de pas disposer de la totalité des informations. Mais c'est ainsi que les choses avancent. Les discussions sont telles que le leadership et le positionnement en amont sont importants. L'Université de Nantes a une position particulière dans ces discussions, parce que c'est la plus grande Université de la Région, c'est le plus grand établissement sur le site nantais. Elle a une responsabilité particulière qui doit être partagée collectivement. Cette discussion-là ne peut pas être dissociée de celle qui a eu lieu auparavant et de celle du cadre budgétaire. L'Université Fédérale et l'association des uns avec les autres n'auront de validité que si elles sont sources de rationalisation et d'efficacité. Il ne s'agit pas de continuer à maintenir le statu quo et à vivre comme on vit actuellement dans les difficultés que l'on connaît. Il s'agit de se donner les moyens de se projeter et de se développer demain, sinon on aura simplement cette vision d'économies à réaliser, qui est nécessaire, mais qui est pas suffisante pour la pérennité et la durabilité de l'établissement.

**Mme DANIEL** ajoute qu'il faut bien garder cela à l'esprit, parce que dès aujourd'hui, il y a des projets dans lesquels l'Université de Nantes doit se projeter, comme l'Institut de Recherche Technologique (IRT) Jules Verne. Il en est de même pour le Quartier de la Création, où une synergie est à trouver avec les Écoles impliquées dans le projet. Ce sont des projets sur lesquels des moyens doivent être déployés. Les collectivités territoriales, à leurs différentes échelles, les accompagneront et mettront en place le cadre nécessaires pour qu'ils se développent au service de tous, au service des étudiants, au service du développement sur le territoire. Chacun doit prendre ses responsabilités et chacun doit avoir les moyens de pouvoir se projeter dans ce type de projets.

**Mme DANIEL** explique qu'elle est sensible aux discussions sur les équilibres entre les Universités et les Grandes Écoles. Des associations, des accords ont été conclus entre certaines Grandes Écoles ; certaines se rapprochent de l'Université, sur le site de Nantes mais aussi sur d'autres sites. En cette période de discussions sur une Université Fédérale, il faut donner des signes d'ouverture sur l'entrée des Grandes Écoles. Il y aura de toutes façons des projets communs entre les Écoles et les Universités et celles-ci ont une responsabilité particulière dans cette discussion. Avec le schéma de développement universitaire, Nantes Métropole met en place des espaces de discussion entre les différents établissements. Il faut pouvoir compter sur l'Université pour prendre toute sa place dans cette discussion avec les Écoles et dans ce qui sera demain le renforcement des relations entre les établissements.

**M. GUÉVEL** revient sur la question de la carte des formations. Il faut se souvenir que l'AERES a qualifié celle de l'Université de Nantes de pléthorique, comme n'étant pas associée à un réel projet d'établissement. Elle doit être interrogée, surtout en cette période. On entend déjà les inquiétudes émises par certains collègues, les discussions sur la fermeture éventuelle de certaines formations : il faut que ces questions soient débattues, non seulement au Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU) dont c'est en premier la responsabilité, mais aussi au Conseil d'Administration. Les informations données par **M. CLERGEAU** sur le positionnement des établissements bretons sont claires. Elles montrent que leur souhait, à moyen terme au moins, n'est

pas celui d'un regroupement institutionnel, même s'il y en aura de toutes façons, en matière de recherche, comme sur l'axe « Mer », l'axe « Santé », dans le domaine des matériaux, etc. Les établissements bretons et ligériens vont se retrouver sur ces grands projets.

**M. GUÉVEL** regrette comme **M. CATALA** que les Grandes Écoles se regroupent, se réunissent et cherchent à mettre en place une forme de coopération qui peut être perçue par l'Université comme une concurrence. Il faut espérer et souhaiter que ce qui fonctionne bien, comme la coopération en matière de recherche, puisse perdurer. Il reste à imaginer, à soutenir la Communauté d'Universités avec les partenaires régionaux d'Angers, du Mans, et à entrer dans cette dynamique. Cette dynamique a un sens enfin et a le mérite d'une certaine clarté, d'une identité, celle de regrouper les trois Universités des Pays de la Loire. Du point de vue du partage ou de la mise en commun de compétences sur la formation doctorale, les établissements sont déjà très avancés puisqu'il existe des Écoles doctorales communes. Théoriquement, il ne devrait pas être très compliqué de s'entendre au moins là-dessus, mais sur d'autres sujets certainement aussi.

**M. CLERGEAU** précise que les rapprochements entre Écoles ne portent pas simplement sur la concertation ou la coordination. Le Conseil d'Administration d'Audencia a voté son rattachement à l'École Centrale et les Écoles évoquées précédemment réfléchissent dans la même perspective. Il s'agit donc vraiment d'une démarche dans une logique qui préserve l'autonomie de chaque École, mais avec une gouvernance et une stratégie partagées.

**LE PRÉSIDENT** ajoute que l'École d'Architecture proposera le rattachement à l'École Centrale à son prochain Conseil d'Administration.

**M. ROLLAND** souhaite apporter l'éclairage des entreprises et du territoire dans ce débat, et soutient l'intervention de **M. POUZAINT** sur la nécessité de définir les besoins d'une façon générale, plus particulièrement ceux des entreprises. **M. ROLLAND** fait part de son accord avec l'exposé de **M. CLERGEAU**, en particulier sur le retard qui existe entre les institutions et le réel. Le mouvement des Entreprises de France (MEDEF) a institué une commission de travail avec des chefs d'entreprise et des représentants de la formation supérieure, dans laquelle l'Université est tout à fait active. Il faut pouvoir anticiper, élaborer une vision. Les futures structurations et modes de gouvernance ne pourront plus jamais être définitifs : les acteurs doivent s'habituer à un mouvement permanent. Par contre, il faut avoir une vision et, en contrepartie, il faut que chacune des parties prenantes ait une forme d'agilité. L'agilité, c'est quelque chose qui vient de plus en plus nécessaire pour tous les acteurs, les responsables.

**M. ROLLAND** ajoute qu'il convient de donner de la visibilité, de mener des actions opérationnelles visibles et qui donnent des résultats. Ainsi l'IRT donne au territoire ligérien une image de spécialiste dans les matériaux d'avant-garde et fédère les entreprises, les Universités, les Écoles et d'autres acteurs. Lors d'un précédent Conseil d'Administration un enseignant-chercheur est intervenu sur le sujet du numérique et le fait que c'est un domaine d'avant-garde. Il y a à Nantes un grand nombre de chefs d'entreprises qui se démarquent par leur ingéniosité et leurs performances dans ce domaine. C'est un exemple concret qui pourrait être porteur de différenciation et qui correspondrait à un vrai besoin de demain. Ces propos ne paraissent sans doute pas rassurants aux acteurs, les enseignants, le personnel des Universités, parce que rien n'est pas définitif, rien n'est pas acquis. Mais on est tous contraints à vivre maintenant dans un monde en mouvement permanent.

**Mme SAMI** revient sur la question de l'offre de formation, sur laquelle on peut effectivement, quelques fois, se poser des questions quand on l'examine et penser que c'est peut-être une offre pléthorique. Mais là, le CEVU, le CA et les Unités de Formation et de Recherche devraient sûrement faire le travail qu'il faut et il n'y a pas forcément besoin d'autre chose pour rendre cette offre de formation plus raisonnable. En ce qui concerne l'anticipation, tout dépend de ce qu'on met dans ce terme. Il est toujours très intéressant de réfléchir en amont, en gardant quand même plusieurs options ouvertes, en cherchant la meilleure, de voir quelles sont les positions des uns et des autres, mais à condition de ne pas se mettre dès le départ sur des rails desquels on ne peut pas sortir sans dérailler.

**Mme SAMI** ajoute qu'elle dit cela parce que, probablement, même sûrement, comme un certain nombre d'autres membres de la communauté universitaire, nombreux dans ce cas, elle a été traumatisée et l'est toujours par le passage trop rapide, trop précipité, aux RCE, dont les conséquences ont pu encore être mesurées à l'occasion de la discussion sur le budget. À l'époque, il était peut-être aussi question d'anticipation, sauf que c'était plutôt de la précipitation. Réfléchir est

une chose, se mettre tout de suite dans des rails qui peuvent mener à des impasses en est une autre.

**M. CATALA** souhaite manifester un peu d'énerverment au sujet de la question des Grandes Écoles. Il faut être ouvert et donner non seulement l'impression de l'être, mais en donner des signes forts. Mais l'énerverment vient de ce que, dans d'autres enceintes, notamment au Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique (CCRDT), cela fait maintenant un certain nombre d'années qu'on ne cesse de dire, d'ailleurs à l'incitation de la Région, qu'il faut établir des stratégies communes recherche-formation-innovation. Il y a un accord entre les Grandes Écoles et les Universités, pour aller de l'avant dans ce domaine-là, sur des spécialisations fortes et sur un travail en commun. Et tout d'un coup, alors que tout doit être conclu, pour aller vers quelque chose de commun, vers une organisation plus forte, on voit naître une initiative des Grandes Écoles à côté de ce qui devrait être une grande initiative commune autour d'une grande Université Fédérale.

**M. CATALA** ajoute qu'il a même l'impression que, quand il s'agit d'obtenir de la coopération avec les Universités, notamment sur la recherche, sur la mutualisation des forces de recherche, les Grandes Écoles sont partantes. Mais dès qu'on aborde la structuration administrative ou alors la structuration en termes de formations, elles ne sont plus parties prenantes. Il faudrait signifier clairement aux partenaires des Grandes Écoles, que si l'on donne des choses dans certains domaines, il faut aussi qu'ils donnent des contreparties dans d'autres domaines, qu'il faut que la coopération avance aussi. On peut avoir l'impression que les Grandes Écoles prennent dans la coopération avec les Universités ce qui les arrange, mais qu'elles ne veulent pas aller plus avant dans la structuration.

**M. BELLÈTTE** pense que c'est une question de volonté, parce que sur le plan du fonctionnement administratif ou technique, il n'y a aucune impossibilité à être une École dans l'Université, comme le prouve Polytech, École Polytechnique de l'Université de Nantes. Le réseau national gère tout ce qui est recrutement, tout ce qui est communication, mais cela n'empêche pas Polytech d'être complètement dans l'Université.

**M. POUZAINT** estime que l'on ne pourra pas avancer si la représentation nationale ne prend pas ses responsabilités. Des problèmes de structuration nationale ne pourront pas être résolus localement. Il faut que les élus des collectivités territoriales, membres du Conseil d'Administration, fassent remonter au niveau national que le cadre actuel est défavorable aux Universités. Si l'on regarde en Allemagne quel est le rôle des Universités en matière de recherche-développement, il apparaît qu'une des clés du succès est que l'irrigation entre l'Université, qui intègre les formations d'ingénieur, et les entreprises est bien meilleure.

**LE PRÉSIDENT** affirme que l'Université a son rôle, sa responsabilité dans cette réflexion sur cette organisation. Il propose de poursuivre le travail auprès des Grandes Écoles et que l'Université puisse prendre la main sur ce développement régional. Une déclaration d'intention, qui n'engagera pas sur la structuration, doit être présentée dans l'après-midi, à l'issue d'une réunion régulière tenue à la Région avec les élus, les trois Universités et ONIRIS pour la Conférence Régionale des Grandes Écoles, mais qui sera peut-être absente. Il s'agit d'affirmer le rôle moteur de l'Université de Nantes dans cette structuration, en précisant ce sur quoi elle portera en termes de compétences et les objectifs que l'on veut partager.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

**POINT 4 : PRÉSENTATION D'AXES STRATÉGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU : MISSIONS DE LA VICE-PRÉSIDENTE CULTURE ET INITIATIVES, Mme PAILLER**

**Mme PAILLER** présente la politique culturelle de l'Université afin d'expliquer comment, en se mettant au service du projet d'établissement, elle s'inscrit dans des enjeux à la fois scientifiques et sociétaux. Des enjeux scientifiques, parce que les actions, les expérimentations s'inscrivent bien dans des enjeux de recherche et notamment sur la question du lien entre culture et public, la population d'un territoire. L'Université fait le choix de s'emparer de cette responsabilité liée à la culture, en cela qu'elle permet un développement de chacun au niveau à la fois individuel, collectif et professionnel.



**Mme PAILLER** procède à un rapide retour sur ce qu'ont été les points de repères, les points structurants des engagements de l'Université, dans la période précédente, entre 2008 et 2011. Projet politique d'abord, avec des enjeux scientifiques et sociétaux qui prenaient en considération le contexte des politiques culturelles à ce moment, avec un objectif de démocratisation culturelle affirmée et réaffirmée par le Ministère de la Culture, avec un modèle d'offre descendant, une offre culturelle légitimée par des institutions culturelles sur un territoire et un engagement de l'État et des collectivités territoriales qui se poursuivent dans le maillage du territoire par des équipements structurants et le rôle de plus en plus prégnant de la médiation culturelle, notamment dans les institutions culturelles.

**Mme PAILLER** précise quel a été le rôle, la contribution de l'Université dans ce contexte. En s'emparant d'une part des enjeux de démocratisation culturelle mais en lien avec ses missions de création et de diffusion de connaissances, en affirmant son identité d'acteur culturel mais avec des enjeux scientifiques, elle a structuré son projet autour de valeurs, d'enjeux et de fondements opérationnels qui se sont déclinés par des principes de culture active, pour valoriser les talents présents sur le territoire que sont ses campus, dont il faut faire des espaces apprenants. Elle a aussi structuré son projet autour de valeurs, d'enjeux de présence hors les murs en complémentarité avec les acteurs culturels du territoire et notamment le Théâtre Universitaire. L'Université a donc développé un certain nombre d'actions avec des acteurs internes et externes pour faire rayonner, faire vivre ce projet qui a donné lieu à une évaluation de quatre ordres : d'abord une évaluation externe, notamment par l'AERES, qui a qualifié de remarquables ces engagements ; le rapport ETHIS, piloté par le Président de l'Université d'Avignon et qui a été d'un grand soutien par rapport à ses engagements ; une validation interne également, avec le soutien récurrent et permanent de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), notamment un soutien financier et aussi d'expertise, qui a donné lieu de la part de l'Université à des évaluations à la fois qualitatives et quantitatives de ses actions. L'Université a aussi donné de la visibilité scientifique à ses réalisations avec des présentations dans des conférences à l'international et des interventions auprès du Ministère de la Culture. Le contexte des politiques culturelles a évolué avec un diagnostic récurrent dans la profession, lié aux limites de la démocratisation culturelle et la nécessité aujourd'hui de refonder des politiques publiques avec notamment la mise en œuvre de modèles hybrides et qui voient des nouvelles formes de coopération avec les acteurs des territoires.

**Mme PAILLER** ajoute que dans ce contexte, la politique affirmée de l'Université s'empare de sa responsabilité sociétale en lien avec ses missions, puisque, si cette politique culturelle s'adresse à l'ensemble de la communauté universitaire, elle a comme enjeu principal de s'adresser aux étudiants qui sont à un moment crucial de leur trajectoire individuelle et professionnelle. La responsabilité de l'Université consiste, à travers leur implication sur les enjeux de la culture, à leur donner un terrain d'expérimentation personnelle et professionnelle. L'Université affirme dans ce sens son identité différenciatrice aux côtés des autres acteurs culturels du territoire, en développant sa plus-value scientifique face aux défis de ses politiques culturelles. Elle a pour cela développé un dispositif permanent de lien et de veille, qui va prendre la forme d'un projet, qu'elle fait d'abord reposer sur des valeurs, des valeurs essentielles à rappeler dans le contexte qui est le sien : développer le sens critique, la capacité d'engagement et la prise de risque. Il y a là un lien avec des enjeux professionnels, pour s'engager sur deux types d'enjeux : ceux qui sont universels, ceux en lien avec les acteurs culturels aujourd'hui mais aussi bien sûr des enjeux liés à son identité d'Université avec les deux responsabilités évoquées. Le grand enjeu est donc de développer une « appétence » pour la culture. Pour cela, l'Université dispose de trois leviers d'action, en mettant en œuvre des expérimentations, des innovations pour faire que ses Campus soient des espaces apprenants, des laboratoires à ciel ouvert, pour qu'elle densifie les liens à la fois avec les acteurs internes mais aussi externes, notamment en lien avec ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi tous les acteurs professionnels, institutionnels liés à la culture sur le territoire et au-delà, avec un focus particulier sur les formes émergentes, notamment en lien avec le numérique ; en développant, troisième point, des activités de recherche pour comprendre en quoi les différentes expérimentations menées permettent à l'Université de faire avancer la connaissance sur ces enjeux.

**Mme PAILLER** explique que pour cela, l'Université questionne trois concepts, qui sont aussi des points de repère en termes d'action : la question de la proximité ou comment créer de la proximité entre les membres de la communauté universitaire et la culture dans ses différentes formes ; des enjeux d'appropriation ou comment permettre qu'il y ait une appropriation réelle de ce que peut apporter la culture à la fois au niveau individuel et professionnel et travailler aussi sur des enjeux de confiance. Trois modalités opératoires sont mobilisées : d'abord amener les étudiants à

évoluer dans un cadre proposé, à être dans une démarche active qui permette de valoriser les talents qui sont les leurs ; favoriser donc des enjeux liés à ceux de la professionnalisation. La démarche « d'aller vers » est également utilisée, aller vers les étudiants, les enseignants-chercheurs, toutes les personnes qui travaillent au sein de l'Université pour favoriser cette appropriation et des chocs émotionnels, pour contourner des freins cognitifs parce que la culture est souvent associée à « ce n'est pas pour moi » et sans qu'il y ait intégration, appropriation. Le troisième enjeu est le souhait de faire vivre des expériences sensorielles quand, par exemple, des comédiens viennent susurrer, crier, parler de poésie contemporaine sur les campus. Concrètement, l'Université s'engage donc dans cette dynamique autour de quatre enjeux à partir de la nécessité qui a été la sienne de mieux connaître, de comprendre les enjeux des politiques culturelles aujourd'hui, rattachées à ses enjeux spécifiques, ceux de l'Université, qui a pris un certain nombre de décisions qu'elle a mises en œuvre et expérimentées. L'enjeu spécifique est celui de la relecture, de la compréhension, donc de créer des connaissances par rapport à toutes ces expérimentations et donc cela s'inscrit en lien notamment avec la Fédération de Recherche Art, Cultures et Territoires.

**Mme PAILLER** fait savoir que l'Université a développé un système de coopération avec quatre dispositifs d'échanges, de dialogue, avec les membres de la communauté universitaire, avec des propositions liées à de la programmation culturelle, à des ateliers de pratiques, à une présence hors les murs, et donc sur ses campus, avec des enjeux de communication expérientielle, faire vivre des expériences sensibles et également, quatrième dispositif d'échanges, en accompagnant les projets qui sont portés par les étudiants. Tout cela au service de contributions individuelles, collectives et professionnelles, parce que c'est notamment pour développer du bien-être individuel et social sur les campus. La manière d'agir est d'inventer ensemble, à partir de propositions qui nous arrivent d'enseignants-chercheurs, de laboratoires, d'étudiants, qui conduisent à faire des liens avec des acteurs culturels externes ou des partenaires professionnels. La Direction de la Culture et des Initiatives (DCI) intervient en tant que facilitateur, pour donner un cadre qui donne sens aux différentes actions qui sont nécessaires à ces enjeux. Il s'agit d'intervenir dans la durée. Un exemple illustre ce processus : une enseignant-chercheur en littérature qui interroge sur la manière dont on pourrait faire vivre la poésie contemporaine sur les campus. Pour cela, un contact est pris avec la Maison de la Poésie, qui est un acteur culturel important du territoire, pour ensuite mettre en œuvre des rencontres poétiques à plusieurs moments de l'année sur les campus et associer les bibliothèques universitaires, les radios étudiantes, la production de travaux écrits, de travaux de recherche pour permettre de faire vivre ces enjeux liés à la culture au service du développement personnel et professionnel de chacun dans la communauté universitaire.

**Mme ISHOW** fait savoir qu'elle souhaiterait mettre en place un module transversal sur la thématique « Art et Sciences » et demande si la Direction de la Culture et des Initiatives est organisée pour accompagner ce type de projets.

**Mme PAILLER** répond que la Direction de la Culture et des Initiatives est installée au cœur du campus Tertre, au sein du pôle étudiant. Elle est dirigée par M. HENNEBOIS ; deux autres personnes sont impliquées de manière opérationnelle dans ces enjeux. La DCI travaille beaucoup sur les enjeux des Arts et des Sciences, notamment en lien par exemple avec « Le Voyage à Nantes », piloté par M. BLAISE.

**M. BELLETTRE** estime que l'attractivité de l'établissement dépend aussi de sa réputation culturelle et sportive. Pouvoir bénéficier de structures de haut niveau, dans une ville assez réputée pour son dynamisme culturel, est un élément d'attractivité important. Il en est de même au niveau sportif ; ceci est tout sauf superflu.

**Mme PAILLER** répond qu'elle milite pour que ce ne soit absolument pas considéré comme un élément superflu, mais au contraire structurant. La Ministre de la Culture a mis en place une commission au niveau national sur les enjeux d'éducation artistique et culturelle. L'Université de Nantes a été la seule à être sollicitée pour présenter sa vision de cette responsabilité au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'Université souhaite aussi s'inscrire dans des logiques de rayonnement international. Elle a été invitée par l'Université Laval de Québec afin de l'aider à développer une politique culturelle sur son territoire, du fait de son expertise reconnue.

**M. GANGLOFF** juge que le politique culturelle est effectivement importante, demande quel est le budget alloué à son développement, et si la politique sportive de l'établissement sera également présentée au Conseil d'Administration.

**LE PRÉSIDENT** répond que les politiques de l'établissement vont effectivement continuer à être présentées aux Administrateurs.

**Mme PAILLER** souligne que, à l'instar des composantes de l'Université, la DCI a été invitée à identifier 20% d'économies dans son budget, l'année dernière et cette année. Mais la question budgétaire n'est jamais pour elle une contrainte, elle a décidé que cela ne devait pas l'être, parce que l'ensemble de l'établissement est dans cette réalité contrainte. La DCI développe le plus possible son ingéniosité, sa créativité : c'est le cœur de son engagement, pour développer des dispositifs qui soient le moins coûteux possible mais qui lui permettent d'être en résonance avec ses engagements.

**Mme SAMI** veut saluer le travail de l'équipe et du service, au bénéfice aussi bien des étudiants que du personnel. Dans le contexte difficile actuel, il faut continuer à soutenir ce travail.

**Mme PAILLER** souligne que l'Université et son **PRÉSIDENT** s'engagent sur ces enjeux à la fois politiquement et de manière pragmatique par les moyens qui sont accordés. La DCI est solidaire des restrictions budgétaires dont tout le monde doit prendre sa part, mais elles sont restées dans le respect de l'engagement politique voulu par le **PRÉSIDENT**.

**M. GUÉVEL** trouve rassurant que, face à ces problématiques budgétaires, **Mme PAILLER** reste extrêmement confiante et déterminée. Il est également encourageant et intéressant de voir que la culture va faire partie de grandes priorités de la Région, pour la période 2014-2020.

**M. LE BLAY** fait part de son intime conviction que des problématiques telles que la vie étudiante, la culture et le sport seront, dans les années à venir, un facteur déterminant de l'attractivité de l'établissement. L'Université de Nantes a la chance d'avoir une longueur d'avance en ce domaine. La question des contraintes rappelle ce phénomène bien connu des historiens de l'art, des idées et de la culture, que plus il y a de contraintes, plus il y a d'inventivité et de créativité.

**LE PRÉSIDENT** remercie **Mme PAILLER** et son équipe pour leur travail et pour la présentation qui vient d'en être faite.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

## **POINT 5 : POINT SUR LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

**LE PRÉSIDENT** rappelle qu'un point relatif aux opérations immobilières est systématiquement inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration, mais que l'Université reste en attente de l'arbitrage du Gouvernement sur le mode de réalisation des opérations du Plan Campus et que nous n'avons pas d'informations sur un éventuel Contrat de Projets Etat Région (CPER).

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

## **POINT 6 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **POINT 6.1 : POINT D'ÉTAPE SUR LE CONTRAT DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)**

**M. CLERFEUILLE** explique qu'au stade actuel l'Université ne dispose d'aucune information sur le futur Contrat de Projets État-Région (CPER).

**M. CLERGEAU** ajoute que même s'ils ignorent s'il y aura un nouveau Contrat de Projets État-Région, les acteurs concernés travaillent d'ores et déjà à sa préparation. L'année 2013 est une année de réflexion stratégique sur les grands projets de développement pour la programmation 2014 - 2020 des fonds européens. Il faudra notamment concentrer les ressources du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) sur les enjeux d'innovation et sur un éventuel CPER. L'Université doit être remerciée pour sa mobilisation et sa présence dans tous ces débats. Il faut construire ces projets stratégiques sans attendre de savoir exactement comment ils pourront être financés. La Région souhaite pouvoir distinguer deux types d'investissements : d'une part, les investissements structurants qui sont liés à des projets de développement forts, qui concourent à rendre plus visibles des thématiques de recherche, de formation, en termes d'attractivité, en termes de rayonnement ; d'autre part les opérations de restructuration immobilière qui peuvent être nécessaires mais qui relèvent, de son point de vue, de la responsabilité prioritaire de l'État. La



Région souhaite trouver un équilibre entre l'identification de la responsabilité de l'État sur ces opérations de restructuration immobilière et l'engagement des collectivités sur des projets de développement qui donnent des forces supplémentaires à l'Université pour construire son avenir. Cette question ne peut pas être dissociée du point évoqué précédemment. Là non plus, il ne faut pas attendre pour mettre en cohérence la stratégie des trois Universités publiques et des Écoles, afin d'élaborer une stratégie d'investissements qui soit cohérente du point de vue des collectivités locales, à l'échelle de la Région.

**Mme DANIEL** ajoute que le calendrier du schéma de développement universitaire de la Métropole va dans le même sens, afin d'être en phase dans le recensement des priorités de l'ensemble des acteurs concernés et cohérents avec les arbitrages qui vont suivre dans les différents modes de financement, dont ceux liés au CPER.

**M. BENHAMOU** confirme que ce travail a effectivement commencé depuis un certain temps, notamment avec l'ensemble des Laboratoires de recherche. Des coordonnateurs ont été nommés sur un certain nombre de grandes thématiques, qui sont en train de travailler et qui reviendront avec leurs résultats à la fois en termes de consolidation sur l'établissement mais aussi de consolidation régionale.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**POINT 6.2 : APPROBATION DES MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS PARTICIPANT À TITRE D'ACTIVITÉ ACCESSOIRE À DES CONFÉRENCES OCCASIONNELLES INÉDITES OU EXCEPTIONNELLES**

**M. CLERFEUILLE** explique qu'un arrêté ministériel du 9 août 2012 impose le vote de ces tarifs en Conseil d'Administration. La Commission Permanente du Conseil d'Administration a donné un avis favorable aux tarifs proposés, 150 euros par heure pour des conférences occasionnelles inédites et 200 euros par heure pour des conférences exceptionnelles. Ils ne concernent que des collègues extérieurs à l'Université de Nantes.

**LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 25 voix pour, les taux de rémunération suivants des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des conférences occasionnelles inédites ou exceptionnelles:**

- 150 € par heure pour les conférences occasionnelles inédites ;
- 200 € par heure pour les conférences exceptionnelles.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**POINT 6.3 : APPROBATION DU RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE L'UNIVERSITÉ AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « CENTRE DE RECHERCHE EN NUTRITION HUMAINE DE NANTES » (CRNH) ET DU PROJET DE CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIÉE**

**M. CLERFEUILLE** rappelle que le Centre de Recherche en Nutrition Humaine de Nantes (CRNH) a été créé en 1995. Il s'agit là de la 4<sup>ème</sup> demande de renouvellement, pour une période de 6 ans. Il s'agit également de mettre les statuts du CRNH en conformité avec les dispositions de la Loi du 17 mai 2011 portant sur la simplification du Droit, qui modifie le régime des Groupements d'Intérêt Public (GIP), et d'approuver le changement de dénomination en « Centre de Recherche en Nutrition Humaine Ouest Atlantique ». La Commission Permanente du Conseil d'Administration (CPCA) a demandé communication d'un bilan des activités du CRNH et d'un budget. Le Professeur KREMPF a répondu que ces documents étaient à la disposition des Administrateurs et qu'il suffisait de le contacter pour éventuellement avoir les informations qu'ils souhaitent.

**Mme SAMI** fait savoir qu'elle ne comprend pas tout à fait cette réponse, car la demande avait été formulée afin que le Conseil d'Administration puisse se prononcer en toute connaissance de cause. Cette réflexion peut être un peu prise comme une fin de non-recevoir.

**M. CLERFEUILLE** répond qu'il a eu connaissance de ces éléments qui portent sur des programmes de recherches, dont une diffusion trop large pourrait poser des problèmes de confidentialité. De même, le budget a été communiqué. Il est de l'ordre de 226 000 euros par an.

**LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 25 voix pour :**

- **L'avenant n°4 à la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Centre de Recherche en Nutrition Humaine de Nantes » (CRNH) du 13 février 1995, qui proroge ce GIP jusqu'au 4 avril 2019 inclus et modifie sa dénomination en « Centre de Recherche en Nutrition Humaine de l'Ouest » (CNRH Ouest), ci-joint ;**
- **Le projet de convention constitutive du GIP CNRH Ouest modifiée, ci-joint.**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

#### **POINT 6.4 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ET D'UNE DEMANDE DE CRÉATION DE DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ (DU)**

**M. BERNOUSSI** explique que le premier dossier concerne une demande de renouvellement d'un Diplôme d'Université (DU), le « Diplôme de Comptable d'Université ». C'est un DU de préparation à une formation pour un an à un diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), et pour trois ans à un diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), ces deux diplômes étant des diplômes nationaux. Ce DU existe à l'IUT de Nantes depuis 1992. Il correspond à un volume global de 2 090 heures, dont 10 heures de tutorat par étudiant en alternance. Le budget global s'élève à 177 000 euros environ, sur la base d'un effectif d'équilibre de 15. Le CEVU a donné un avis favorable, avec un point de vigilance sur une baisse d'effectifs qui a été constatée, en rappelant qu'il faut respecter l'effectif d'équilibre financier.

**Mme SAMI** demande pourquoi l'Université ne propose pas ce type de formation dans le cadre des habilitations nationales, si c'est une bonne idée de proposer ce DU avec un nombre d'heures assez important, des effectifs étudiants en diminution et pourquoi il n'est pas proposé comme formation.

**M. BERNOUSSI** répond qu'il s'agit-là d'une préparation à un examen pour obtenir un diplôme national et qu'il ne s'agit pas d'une formation à proprement parler.

**M. GANGLOFF** ajoute qu'il y a longtemps que l'IUT de Nantes propose cette préparation aux diplômes professionnels du DCG et du DSCG, dans un cadre professionnel : les étudiants intègrent par la suite des cabinets d'expertise comptable et y suivent leur formation. C'est une préparation qui est effectivement lourde, mais dans un contexte concurrentiel devenu important, qui explique peut-être la baisse des effectifs. Le lycée de la Joliverie dispense une formation qui prépare en alternance à ces diplômes ; en Vendée, le CNAM est en train d'organiser une préparation à ce diplôme, avec un établissement d'enseignement secondaire privé. Il faut soutenir cette filière à l'IUT de Nantes. Mais cela n'empêche pas qu'il faudrait qu'il y ait peut être une évolution vers une formation intégrée dans les formations publiques de l'Université.

**Mme SAMI** rappelle que lors de l'examen d'un point précédent, l'offre de formation en Masters a été qualifiée de pléthorique, alors qu'elle a le sentiment que, depuis qu'elle est membre du Conseil d'Administration, un nombre de DU qui semble absolument invraisemblable ont été présentés. Il faudrait que le Conseil d'Administration fasse de cette offre absolument pléthorique de DU un point de vigilance.

**LE PRÉSIDENT** rappelle que 80% des DU proposés à l'Université relèvent du secteur Santé.

**Mme ISHOW** a le sentiment qu'en l'espèce, le DU est un moyen qui permet de contourner une baisse d'effectifs et qui permet aux IUT de proposer une formation en trois ans alors qu'en principe ils sont limités à deux ans.

**M. BERNOUSSI** passe au deuxième DU, qui est un DU de Pharmacie vétérinaire proposée par l'UFR de Pharmacie. Il a été examiné par le CEVU qui a donné un avis favorable. Deux

remarques ont été formulées par la CPCA, notamment sur l'adéquation du volume horaire, point sur lequel les discussions sont toujours en cours avec l'UFR.

**M. LELOUREC** rappelle que les DU sont supposés s'autofinancer et il semble que le coût horaire de l'heure d'enseignement soit sous-évalué. L'heure d'enseignement, dans le premier DU, ressort à 49,50 € de l'heure, ce qui ne correspond pas au vrai coût horaire d'un enseignant. Il semble que, pour aboutir à un réel autofinancement, il faudrait que le coût augmenté des cotisations soit pris en compte.

**M. CLERFEUILLE** précise que les DU relèvent de la formation continue. De façon générale le collègue dispense des heures en formation continue quand il a rempli son service en formation initiale.

**M. LELOUREC** estime qu'il faut éviter à tout prix que les DU ne consomment les ressources de l'Université. Vouloir qu'un DU soit autofinancé suppose, en toute logique, de facturer l'heure d'enseignement, ou l'heure de personnel en général, à son vrai coût. Le Conseil d'Administration, lors de la précédente mandature, avait mené toute une réflexion sur la formation continue et le fait qu'elle avait largement sous-facturé ses prestations, ce qui expliquait ses problèmes. Des mesures avaient été prises pour éviter que cela ne se reproduise. Il conviendrait de faire de même avec les DU. Il ne s'agit pas là de refuser les DU par principe, certains d'entre eux étant indispensables, notamment en Santé.

**LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**M. LELOUREC** fait savoir qu'il votera contre le premier DU, pour avoir fait le calcul.

#### **Le Conseil d'Administration :**

- **Approuve, avec 5 abstentions, 1 voix contre et 19 voix pour, la demande de renouvellement du Diplôme d'Université « Comptable d'Université » présentée par l'IUT de Nantes, dont le dossier est joint en annexe ;**

- **Approuve, avec 1 abstention et 24 voix pour, la demande de création du Diplôme d'Université « Pharmacie Vétérinaire » présentée par l'UFR de Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, dont le dossier est joint en annexe.**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

#### **POINT 6.5 : APPROBATION DE LA VALIDATION DU SERVICE CIVIQUE EN LIEU ET PLACE DU STAGE OBLIGATOIRE**

**M. BERNOUSSI** rappelle que le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans. Il est indemnisé à hauteur de 570 euros sur une période de 6 à 12 mois. Il peut être réalisé dans 9 grands domaines, dont certains très liés à des formations dispensées à l'Université, notamment ce qui concerne l'éducation pour tous, le développement international, la culture et les loisirs, etc. Le CEVU a proposé une validation du service civique en lieu et place du stage obligatoire à condition de mettre en place un cadre pédagogique précis, définissant les modalités du suivi pédagogique, du rapport de soutenance, de sa validation et de sa soutenance.

**M. CLERFEUILLE** ajoute que la CPCA a donné un avis favorable, sous réserve que le cadre pédagogique et les modalités de valorisation du service civique soient précisés dans un cahier des charges communs à l'établissement, puis décliné par composante.

**M. FATSÉAS** estime que le service civique en question doit bien correspondre à la formation suivie et à ses exigences, afin d'éviter toute dérive.

**M. CLERFEUILLE** répond que c'était exactement l'objet des échanges en CPCA.

**LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 25 voix pour :**

- **La possibilité de validation du service civique en lieu et place du stage obligatoire ;**
- **Le dispositif de validation suivant : la demande d'équivalence sera accordée par le Président de l'Université ou par le Directeur de la composante par délégation après avis du responsable de la formation. Il sera établi un document contractuel tripartite signé par l'étudiant, l'Université et l'organisme d'accueil. Il précisera les modalités pédagogiques (suivi pédagogique, rapport, soutenance) permettant la validation du service civique en lieu et place du stage obligatoire.**

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

#### **POINT 6.6 : APPROBATION DES TARIFS DE REPRISE D'ÉTUDES**

**M. BERNOUSSI** explique que, comme tous les ans, les tarifs de reprises d'études sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Ils sont proposés sur la base de trois tarifs : un tarif A, basé sur un financement par une entreprise ou par un organisme financeur ; un tarif B, basé sur un financement individuel ; un tarif C, qu'on appelait le « tarif social », qui est un tarif exonéré. Après de multiples réunions avec les responsables de formation continue, il a été proposé que le tarif A soit décliné en termes de tarif horaire, à la demande des organismes financeurs. Pour chaque formation, ils souhaitent connaître le tarif horaire et le volume horaire. Ainsi, pour la Licence 1, 2, 3, un tarif horaire de 6 euros de l'heure a été défini ; pour la Licence professionnelle, de 14 € ; pour les Masters 1 et 2, de 14 €, etc.

**Mme SAMI** fait part de son opposition forte à ce qu'on appelle une reprises d'étude la situation où un étudiant, qui n'a pas les moyens, interrompt ses études pendant deux ans pour travailler afin de pouvoir ensuite financer en partie ses études, puis s'inscrit en L1, L2 ou L3. Ce n'est pas un étudiant en situation de reprise d'études, mais un étudiant comme un autre ; cette définition même de reprise d'études est inacceptable.

**M. BERNOUSSI** répond que la Loi prévoit qu'après deux ans d'interruption, l'inscription se fait en « reprise d'études ».

**Mme SAMI** fait part de son désaccord avec la Loi et estime que tout ce qui est légal n'est pas toujours forcément juste.

**M. BERNOUSSI** ajoute que ces étudiants-là peuvent bénéficier du tarif C, qui n'est pas très loin du tarif de formation initiale.

**M. LELOUREC** estime que, même si c'est la Loi, l'Université pourrait très bien décider que, pour les L1, L2 et L3, à partir du moment où c'est simplement un coût marginal, et non pas une formation ad'hoc, ce serait plutôt le tarif C.

**M. CLERFEUILLE** répond que le tarif C a été institué précisément pour cela et qu'il est important de bien communiquer, afin que tout le monde en soit informé et que les personnes qui le souhaitent puissent bénéficier de ce tarif.

**LE PRÉSIDENT** ajoute que 96% des personnes qui ont demandé de pouvoir bénéficier de ce tarif l'ont obtenu.

**M. LELOUREC** estime que cette notion de « reprises d'études » est peut-être le signe précurseur d'une augmentation généralisée des frais d'inscription.

**LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve, avec 2 voix contre et 23 voix pour, les tarifs de reprise d'études détaillés dans le tableau ci-joint.**

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

**POINT 6.7 : APPROBATION DE DEUX DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION AU FEDER :**

**POINT 6.7.1 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER « SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (STIC) & CALCULS » - OPÉRATION 3 « RENFORCEMENT DU CENTRE DE CALCUL INTENSIF - SECONDE TRANCHE »**

**M. CLERFEUILLE** ayant rappelé l'objet de cette demande de financement FEDER, **le PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 23 voix pour :**

- Le projet « Demande de financement FEDER Sciences et Technologies de l'information et de la communication (STIC) & Calculs : opération 3 Renforcement du centre de calcul intensif - seconde tranche » porté par l'Université de Nantes ;
- Le plan de financement prévisionnel pour la durée du projet prévue du 01/03/2012 au 31/10/2013 ;

Coût total du projet	131 666,59 €	100 %
Montant de la subvention européenne sollicitée	32 916,00 €	25 %
Montant des autres aides publiques	92 000,00 €	69,87 %
Part du maître d'ouvrage	6 750,59 €	5,13 %

- Le dossier de demande de subvention FEDER de 131 666,59 € joint en annexe.

**POINT 6.7.2 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER POUR LE PROJET ROBOTEX**

**M. CLERFEUILLE** ayant rappelé l'objet de cette demande de financement FEDER, **le PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 23 voix pour :**

- Le plan de financement prévisionnel :

Coût total du projet HT	1 619 717,50€	100%
Montant de la subvention Européenne sollicitée	519 061,91€	32%
Montant des autres aides publiques (acquis)	727 321,09€	45%
Part fonds propres (salaires Enseignants-Chercheurs)	373 334,50€	23%

- Le dossier de demande de subvention FEDER pour un montant de 519 061,91 € HT, joint en annexe.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

**POINT 6.8 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES - POLYTECH NANTES**

**M. CLERFEUILLE** ayant rappelé les modifications proposées des statuts par l'Ecole Polytechnique de l'Université de Nantes , **le PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 23 voix pour, les modifications des statuts de l'École Polytechnique de l'Université de Nantes détaillées dans le tableau comparatif ci-joint.**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**POINT 6.9 : TARIFS, DONNS ET SUBVENTIONS**

**M. CLERFEUILLE** précise que la « participation demandée aux étudiants pour les photocopies » par le secteur Santé concerne une prestation facultative.

**LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 22 voix pour, les tarifs détaillés dans le tableau joint en annexe.**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**POINT 7 : ÉLECTIONS**

**POINT 7.1 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS BIATSS, MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU CONSEIL DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)**

**LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration élit, au premier tour et à l'unanimité des suffrages exprimés, M. MENUET représentant des personnels BIATSS au Conseil du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS).**

**Nombre de présents ou de représentés : 22 ;**

**Abstention : 1 ;**

**Nombre de suffrages exprimés : 21 ;**

**Majorité absolue : 11.**

**M. MENUET : 21 voix.**

**POINT 7.2 : ÉLECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'UN REPRÉSENTANT DES ÉTUDIANTS, MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU CONSEIL DU SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (SUMPPS)**

**LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration :**

**- Élit, au premier tour et à l'unanimité des suffrages exprimés, MM LELOUREC et POUZAINT représentants des personnels enseignants au Conseil du SUMPPS.**

Nombre de présents ou de représentés : 22 ;  
Abstention : 0 ;  
Nombre de suffrages exprimés : 22 ;  
Majorité absolue : 11.

M. LELOUREC : 22 voix ;  
M. POUZAIN : 22 voix.

- Élit, au premier tour et à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme BROUSSAUDIER représentante des étudiants au Conseil du SUMPPS.

Nombre de présents ou de représentés : 22 ;  
Abstention : 0 ;  
Nombre de suffrages exprimés : 22 ;  
Majorité absolue : 11.

Mme BROUSSAUDIER : 22 voix.

### POINT 7.3 : ÉLECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL DE LA MISSION LANGUES

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration élit, au premier tour et à la majorité absolue des suffrages exprimés, MM. Thomas GOURMELEN et Rik MORTIER représentants des étudiants au Conseil de la Mission Langues.

Nombre de présents ou de représentés : 22 ;  
Blancs ou nuls : 0 ;  
Nombre de suffrages exprimés : 22 ;  
Majorité absolue : 11.

M. GOURMELEN : 13 voix ;  
M. MORTIER : 19 voix.  
M. RIALLAND : 12.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

### POINT 8 : QUESTIONS DIVERSES

Mme SAMI rappelle la question qu'elle a posée en début de séance, sur la mission flash et la mission d'accompagnement qui va la suivre.

LE PRÉSIDENT répond qu'un point sera fait à l'occasion du prochain Conseil d'Administration.

En l'absence d'autres questions diverses, LE PRÉSIDENT lève la séance à 11 heures 30.

Le Président de l'Université

A blue ink signature of Olivier Laboux, consisting of a stylized 'O' and 'L' followed by a horizontal line.

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 29 mars 2013**

**POINT 6 : APPROBATION DE L'ADHÉSION DE L'UNIVERSITÉ À LA CHARTE POUR  
L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le code de l'Éducation ;

**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** à l'unanimité avec 26 voix pour, l'adhésion de l'Université à la Charte pour l'Égalité Femmes-Hommes ci-jointe.

À Nantes, le 29 mars 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



ÉGALITÉ FEMME HOMME UNIVERSITÉ ÉCOLERECHERCHE  
ENSEIGNEMENT GENRE PARITÉ ÉTUDIANTE ÉTUDIANT  
CHERCHEUR **CHERCHEUSE** DOCTORANT DOCTORANTE  
PROFESSEUR PROFESSEURE ÉGALITÉ FEMME HOMME  
UNIVERSITÉ ÉCOLERECHERCHE **ENSEIGNEMENT** GENRE  
PARITÉ ÉTUDIANTE ÉTUDIANT CHERCHEUR CHERCHEUSE  
DOCTORANT DOCTORANTE PROFESSEUR PROFESSEURE  
ÉGALITÉ FEMME **HOMME** UNIVERSITÉ ÉCOLERECHERCHE  
ENSEIGNEMENT GENRE PARITÉ **ÉTUDIANTE** ÉTUDIANT  
CHERCHEUR CHERCHEUSE DOCTORANT DOCTORANTE  
PROFESSEUR PROFESSEURE ÉGALITÉ FEMME HOMME  
UNIVERSITÉ ÉCOLERECHERCHE **ENSEIGNEMENT** GENRE  
PARITÉ ÉTUDIANTE ÉTUDIANT CHERCHEUR CHERCHEUSE  
DOCTORANT DOCTORANTE PROFESSEUR PROFESSEURE



---

# ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

---

## Charte pour l'Égalité



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DES DROITS DES FEMMES





**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

**MINISTÈRE  
DES DROITS DES FEMMES**

## CHARTRE

### PREAMBULE

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour toutes et tous, et constitue une valeur capitale pour la démocratie. Afin d'être pleinement accompli, ce droit ne doit pas être seulement reconnu légalement mais il doit être effectivement exercé et concerner tous les aspects de la vie : politiques, économiques, sociaux et culturels.<sup>◇</sup>

La Conférence des Présidents d'Université (CPU), la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI), la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) sont engagées depuis plusieurs années sur l'égalité Femmes/Hommes, et réaffirment leur volonté de mettre en œuvre une politique commune dans ce domaine, avec le soutien du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et du Ministère des Droits des Femmes.

- Considérant l'article 23 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
- Considérant la directive 2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail ;
- Considérant l'article 14 de la convention européenne des droits de l'homme ;

<sup>◇</sup> Extrait » de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

- Considérant les dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Considérant les dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Considérant les dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle pour les établissements auxquels elle s'applique ;
- Considérant les engagements gouvernementaux rappelés par les circulaires du Premier Ministre du 23 août 2012 ;

Les Conférences ont élaboré la présente Charte.

#### **LES ENGAGEMENTS COMMUNS**

Les Conférences invitent les établissements à adhérer à la présente Charte, à prendre position sur les principes de l'égalité Femmes/Hommes, à faire connaître et mettre en œuvre leurs engagements dans le domaine. Cette politique concerne aussi bien les étudiant-e-s que la gouvernance des établissements, l'ensemble des personnels, y compris les chercheuses et chercheurs, ainsi que les activités d'enseignement et de recherche.

Les Conférences invitent chaque établissement :

1. à nommer un-e référent-e ;
2. à utiliser des outils de communication non sexistes, non discriminants, non stéréotypés ;
3. à faire et diffuser un état des lieux statistique sexué ;
4. à organiser des actions de sensibilisation à l'égalité Femmes/Hommes auprès des étudiant-e-s comme du personnel ;
5. à prévenir toute forme de violence et de harcèlement.

Les modalités d'application de ces engagements sont proposées dans les chartes jointes que les établissements sont invités à s'approprier et à mettre en œuvre.

Afin d'accompagner les établissements dans cette politique, les ministères signataires de la présente Charte leur apporteront un soutien d'ordre financier et/ou humain.

La politique de l'égalité Femmes/Hommes entrera dans le dialogue contractuel des établissements.



FAIT à PARIS, le

(En cinq exemplaires originaux)

Pour le ministère de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche,  
La ministre



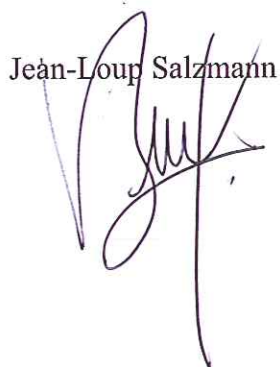
Geneviève Fioraso

Pour le ministère des Droits des femmes,  
La ministre



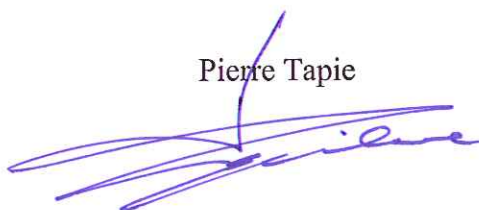
Najat Vallaud-Belkacem

Pour la Conférence des présidents  
d'université,  
Le président



Jean-Loup Salzmänn

Pour la Conférence des grandes  
écoles,  
Le président



Pierre Tapie

Pour la Conférence des directeurs  
des écoles françaises d'ingénieurs,  
Le président



Christian Lerminiaux

Jointes à la présente convention :

- la charte CPU/CDEFI
- la charte CGE



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DES DROITS DES FEMMES

---

## Charte pour l'égalité entre Femmes et Hommes dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche

---

L'établissement s'engage à :

### I- Politique générale de l'établissement

**1-1** : intégrer à tous les projets de l'établissement la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'engage également à veiller au respect mutuel entre les sexes et à lutter contre les stéréotypes et toutes les discriminations.

**1-2** : rédiger les documents administratifs et des textes où figurent le féminin et le masculin, ou par défaut des formes épicènes, et ne comportant pas de formulation discriminante pour l'un ou l'autre sexe.

**1-3** : publier annuellement un état des lieux statistique sexué sur tous les aspects de la vie de l'établissement et organiser la discussion sur ces données.

**1-4** : organiser des séminaires de sensibilisation sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes.

**1-5** : mettre à disposition des personnels des sources documentaires sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes.



## **II- Etudiantes et étudiants**

**2-1** : systématiser la production de données par sexe concernant l'inscription, les conditions d'études, la réussite, l'insertion professionnelle dans les différentes formations.

**2-2** : promouvoir des mesures d'encouragement pour que l'ensemble des filières aient une composition étudiante équilibrée entre les deux sexes.

**2-3** : veiller à ne pas pénaliser le déroulement des études des étudiants-es- en raison d'obligations familiales.

**2-4** : diffuser aux étudiant-e-s des informations sur les droits des victimes de violences et harcèlement sexuels et l'aide que ces dernières peuvent recevoir.

**2-5** : désigner un-e référent-e chargé-e d'apporter un soutien aux victimes et mettre en place les modalités pratiques pour rendre facile le recours à ce(cette) référent-e.

## **III- Membres du personnel**

**3-1** : favoriser la représentation proportionnelle des femmes et des hommes dans toutes les instances, à tous les niveaux, pour toutes les catégories et tendre vers la parité.

**3-2** : encourager les personnels de toutes catégories à participer à des actions de sensibilisation ou de formation à l'égalité entre les sexes.

**3-3** : informer les personnels concernés, ainsi que les directions des composantes et services des droits et devoirs de chacun-e en matière de congés de maternité ou de paternité, de congé parental, des droits du travail à temps partiel.

**3-4** : veiller à ne pas pénaliser la carrière des personnels en raison de maternité (et autres situations : famille monoparentale, enfants handicapés,...) et notamment prendre en compte les conséquences de la maternité pour le déroulement des carrières des enseignantes-chercheuses.

**3-5** : diffuser largement aux personnels, aux directions des composantes et services, les informations sur les droits des victimes de harcèlement et l'aide qu'elles peuvent recevoir, et de façon générale être vigilant à l'égard de situations potentiellement porteuses de violences.

**3-6** : désigner un-e référent-e neutre pour gérer les recours dans ce domaine.

## **IV- Enseignement et recherche**

**4-1**: encourager la recherche au niveau national et européen sur les questions de différences et d'égalité entre les sexes et promouvoir les études de genre.

**4-2** : développer dans les formations les enseignements portant sur les questions d'égalité entre les sexes et intégrant la dimension du genre.

**4-3** : introduire le sujet d'égalité entre femmes et hommes dans la formation des maitres et enseignants.



## V- Mission pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les établissements

**5-1 :** nommer un-e référent-e Egalité, identifié-e au sein de l'établissement, qui sera chargé-e de la mise en œuvre de la charte.

**5-2 :** définir la mission du ou de la référent-e Egalité dans une lettre de mission et lui donner les moyens de mettre en œuvre la politique définie, qui donnera lieu à une évaluation lors de l'examen du projet de contrat quinquennal.

## VI- Politique d'attractivité en amont

**6-1 :** intervenir régulièrement dans les lycées et collèges de leur bassin géographique de recrutement par des présentations spécifiques ou dans des forums, pour faire auprès des publics où ils sont minoritaires, la promotion des filières d'études où la parité n'existe pas.

**6-2 :** veiller à ce que les documents de communication de l'établissement s'affranchissent des stéréotypes.

FAIT à PARIS, le

Pour le ministère de l'Enseignement supérieur et  
de la Recherche,  
La ministre



Geneviève Fioraso

Pour le ministère des Droits des femmes,

La ministre



Najat Vallaud-Belkacem

Pour la Conférence des présidents d'université,  
Le président



Jean-Loup Salzman

Pour la Conférence des directeurs des écoles  
françaises d'ingénieurs,  
Le président



Christian Lermieux



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 29 mars 2013**

**POINT 8.2 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER, DES COMPTES CONSOLIDÉS ET  
DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- VU** le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies, modifié ;
- VU** l'instruction n°08-017-M9 du 3/04/2008 de la Direction générale de la comptabilité publique relative aux comptes consolidés dans les établissements publics nationaux ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** le rapport des Commissaires aux comptes ;
- VU** l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 19 mars 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** avec 7 abstentions et 19 voix pour, le compte financier 2012 de l'Université de Nantes ainsi que les comptes consolidés 2012 de l'Université de Nantes, de sa filiale CAPACITÉS et de la Fondation de Projets ;

**APPROUVE** avec 6 abstentions et 20 voix pour, l'affectation aux réserves :

- du résultat de l'exercice 2012 (1 572 168,78 euros) ;
- du report à nouveau de l'exercice 2012 (-2 440 177,09 euros) ;
- des corrections liées aux rectifications du patrimoine mobilier (5 191,72 euros).

La diminution des réserves découlant de ces affectations est en conséquence de : 862 816,59 euros.

Nantes, le 29 mars 2013  
Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le **17 AVR. 2013**





## **COMPTE FINANCIER**

**EXERCICE 2012**

Présenté par MICHEL NICLOUX  
Agent comptable  
Commission permanente du 19 MARS 2013  
Adopté par le conseil d'administration du 29 MARS 2013



# SOMMAIRE

## EXERCICE 2012

### **COMPTE FINANCIER**

---

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE	P.1
CADRE 2 : DEVELOPPEMENT DES DEPENSES BUDGETAIRES	P.33
CADRE 3 : DEVELOPPEMENT DES RECETTES BUDGETAIRE	P.41
CADRE 4 : ETAT DES DEPENSES ET RECETTES BUDGETAIRES	P.46
CADRE 5 : RAPPROCHEMENT EXECUTION BUDGETAIRE/BALANCE	P.53
CADRE 6 : BALANCE DES VALEURS INACTIVES	P.64
RESULTAT	P.66
BILAN	P.69

### **ANNEXES**

**P.72**

---

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	P. 73
TABLEAU DE FINANCEMENT 1	P. 76
TABLEAU DE FINANCEMENT 2	P. 78
TABLEAU DE VARIATION DES STOCKS	P. 80
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	P. 82
TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	P. 85
TABLEAU DES PROVISIONS	P. 88
TABLEAU DES CREANCES ET DETTES	P. 90
ELEMENTS SIGNIFICATIFS	P. 92
FEUILLETS BUDGETAIRES	P. 0
ETAT DE SOLDE	P. 0
AFFECTATION DES RESULTATS	P. 0

### **SIGNATURES**

**P.94**

---



**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**

**EXERCICE 2012**

UNIVERSITE DE NANTES		CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16							Page	4	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde Montant débit	Solde Montant crédit	
10200000-Biens mis à disposition des établissements	0,00	906 331,08	906 331,08	0,00	0,00	0,00	906 331,08	0,00	
10200009-Biens mis à disposition des Etab-neutralisation	0,00	24 806 116,89	24 806 116,89	0,00	41 746,46	41 746,46	24 764 370,43	0,00	
10211000-Dotat°-rvt du bien n'incombe pas a l'ets	0,00	1 279 996 730,24	1 279 996 730,24	639 998 365,12	639 998 365,12	1 279 996 730,24	0,00	0,00	
10211100-Dotat°-rvt du bien n'incombe pas a l'ets	0,00	0,00	0,00	0,00	639 998 365,12	639 998 365,12	0,00	639 998 365,12	
10221000-Complt dotat° etat-renouvlt n'incombe pa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10225200-Dons et legs en capital (NB)	0,00	0,00	0,00	0,00	51 215,25	51 215,25	0,00	51 215,25	
10350000-Dons et legs en capital	0,00	102 430,50	102 430,50	51 215,25	51 215,25	102 430,50	0,00	0,00	
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	5 061 321,67	5 061 321,67	18 890 132,70	0,00	18 890 132,70	0,00	13 828 811,03	
Sous total sur 10	0,00	1 310 872 930,38	1 310 872 930,38	658 939 713,07	1 280 140 907,20	1 939 080 620,27	25 670 701,51	653 878 391,40	
11000000-Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	10 645 797,09	10 645 797,09	10 625 797,09	12 833 803,10	23 459 600,19	0,00	12 813 803,10	
11900000-Report a nouveau (solde débiteur)	17 263 397,75	18 041 220,72	35 304 618,47	0,00	20 055 830,25	20 055 830,25	15 248 788,22	0,00	
Sous total sur 11	17 263 397,75	28 687 017,81	45 950 415,56	10 625 797,09	32 889 633,35	43 515 430,44	15 248 788,22	12 813 803,10	
12000000-Resultat de l'exercice (solde créditeur)	0,00	795 350 417,75	795 350 417,75	1 595 222,82	795 443 314,53	797 038 537,35	0,00	1 688 119,60	
12900000-Resultat de l'exercice (solde débiteur)	18 943,83	115 950,82	134 894,65	0,00	18 943,83	18 943,83	115 950,82	0,00	
Sous total sur 12	18 943,83	795 466 368,57	795 485 312,40	1 595 222,82	795 462 258,36	797 057 481,18	115 950,82	1 688 119,60	
13110000-Etat auxiliarisé	0,00	17 977 415,30	17 977 415,30	30 407 450,65	9 400 317,23	39 807 767,88	0,00	21 830 352,58	
13110002-Etat	0,00	60 879 144,53	60 879 144,53	9 212 734,51	64 296 011,18	73 508 745,69	0,00	12 629 601,16	
13120000-Regions-subventions	0,00	4 787 125,52	4 787 125,52	17 508 066,51	3 114 435,96	20 622 502,47	0,00	15 835 376,95	



UNIVERSITE DE NANTES		CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16		Page 6							
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
13911000-Subvent° d'equipt-etat inscrite cpte de resultat	14 141 956,20	3 971 072,60	18 113 028,80	0,00	6 904 459,75	6 904 459,75	11 208 569,05	0,00	
13912000-Subvent° d'equipt-regions insc. cpte de resultat	8 357 376,08	2 192 234,34	10 549 610,42	0,00	3 350 721,53	3 350 721,53	7 198 888,89	0,00	
13913000-Subvent° dpts d'invnt inscrite cpte de resultat	1 189 336,64	553 342,41	1 742 679,05	0,00	284 448,02	284 448,02	1 458 231,03	0,00	
13914000-Subv°equipt com et grpt de com insc.cpte resultat	907 381,73	246 858,46	1 154 240,19	0,00	203 254,27	203 254,27	950 985,92	0,00	
13915000-Sub equipt autres col. et ets pub inscrites au c	774 368,34	365 312,12	1 139 680,46	0,00	29 383,74	29 383,74	1 110 296,72	0,00	
13916000-Subv° d'equipt union euro cpte de resultat	474 614,18	267 165,12	741 779,30	0,00	45 424,19	45 424,19	696 355,11	0,00	
13917000-Subv° 'equipt autres org.inscrite cpte d	455 045,17	128 220,51	583 265,68	0,00	41 244,41	41 244,41	542 021,27	0,00	
13918000-Subv° equipts autres inscrites cpte de resultat	89 110,06	34 016,83	123 126,89	0,00	59 721,47	59 721,47	63 405,42	0,00	
13980000-Autres subventions d'investissement	1 971,51	657,17	2 628,68	0,00	0,00	0,00	2 628,68	0,00	
Sous total sur 13	26 391 159,91	228 710 357,37	255 101 517,28	74 599 967,91	231 743 809,86	306 343 777,77	23 231 382,09	74 473 642,58	
15110000-Provisions pour litiges	0,00	58 763,00	58 763,00	58 763,00	55 263,00	114 026,00	0,00	55 263,00	
15870000-Prov alloc perte d'emploi indemnités licenciement	0,00	0,00	0,00	24 675,76	0,00	24 675,76	0,00	24 675,76	
Sous total sur 15	0,00	58 763,00	58 763,00	83 438,76	55 263,00	138 701,76	0,00	79 938,76	
16550000-Cautiionnements	0,00	3 600,00	3 600,00	45 781,30	8 100,00	53 881,30	0,00	50 281,30	
Sous total sur 16	0,00	3 600,00	3 600,00	45 781,30	8 100,00	53 881,30	0,00	50 281,30	
18110000-Comptes liaison des établists - compta client#	0,00	306,00	306,00	0,00	306,00	306,00	0,00	0,00	
18120000-Compte liaison des	0,00	306,00	306,00	0,00	306,00	306,00	0,00	0,00	



UNIVERSITE DE NANTES		CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16		Page 7							
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
établists - compta fournisseur#									
18510000-CFA-Opérations de trésorerie inter-servi	67 722,88	0,00	67 722,88	0,00	67 722,88	67 722,88	0,00	0,00	
18520000-Opérations de trésorerie inter-services	0,00	67 722,88	67 722,88	67 722,88	0,00	67 722,88	0,00	0,00	
18541000-Opérations de trésorerie inter-services CFA	0,00	3 934 606,51	3 934 606,51	0,00	3 934 606,51	3 934 606,51	16 023,45	16 023,45	
18542000-Client Inter-groupe CFA	0,00	1 179 500,66	1 179 500,66	0,00	1 179 500,66	1 179 500,66	0,00	0,00	
18543000-Four. Inter-groupe CFA	0,00	1 179 500,66	1 179 500,66	0,00	1 179 500,66	1 179 500,66	0,00	0,00	
18591000-Clients inter-groupe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18592000-Fournisseurs inter-gro	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18618400-PI-Reprographie	0,00	612,00	612,00	0,00	612,00	612,00	0,00	0,00	
18658800-PI-Autres charges diverses de gestion courante	0,00	1 179 500,66	1 179 500,66	0,00	1 179 500,66	1 179 500,66	0,00	0,00	
18704000-PI-Travaux	0,00	612,00	612,00	0,00	612,00	612,00	0,00	0,00	
18706500-PI-Prestations de formation continue	0,00	137 504,00	137 504,00	0,00	137 504,00	137 504,00	0,00	0,00	
18758800-PI-Autres	0,00	2 221 497,32	2 221 497,32	0,00	2 221 497,32	2 221 497,32	0,00	0,00	
Sous total sur 18	67 722,88	9 901 668,69	9 969 391,57	67 722,88	9 901 668,69	9 969 391,57	16 023,45	16 023,45	
20531000-Logiciels acquis ou sous-traités	1 708 298,14	0,00	1 708 298,14	0,00	1 708 298,14	1 708 298,14	0,00	0,00	
20531001-Logiciels acquis ou sous-traités TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20531100-Logiciels acquis	0,00	1 820 453,73	1 820 453,73	0,00	748 560,93	748 560,93	1 071 892,80	0,00	
20531101-Logiciels acquis TECH	0,00	226 365,37	226 365,37	0,00	226 365,37	226 365,37	0,00	0,00	
20580000-Autres conces° et dts similaires, brevets, lic., m	207 778,94	0,00	207 778,94	0,00	202 779,16	202 779,16	4 999,78	0,00	
20800000-Autres immobilisations incorporelles	41 777,82	0,00	41 777,82	0,00	19 599,57	19 599,57	22 178,25	0,00	
Sous total sur 20	1 957 854,90	2 046 819,10	4 004 674,00	0,00	2 905 603,17	2 905 603,17	1 099 070,83	0,00	

UNIVERSITE DE NANTES		CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16		Page 8							
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
21116000-Terrains nus reçus en dotation ou en affectation	384 559 128,71	0,00	384 559 128,71	0,00	0,00	0,00	384 559 128,71	0,00	
21117000-Terrains nus acquis	386 233,47	0,00	386 233,47	0,00	0,00	0,00	386 233,47	0,00	
21157000-Terrains bâtis acquis	283 721,78	0,00	283 721,78	0,00	0,00	0,00	283 721,78	0,00	
21216000-Agenct terr nus reç dotation ou en affectation	0,00	34 150,97	34 150,97	0,00	0,00	0,00	34 150,97	0,00	
21316000-Const bâtiments affectés ou reçus en dotation	255 439 236,41	31 418,43	255 470 654,84	0,00	937 749,52	937 749,52	254 532 905,32	0,00	
21316001-Const bâtiments affectés ou reçus en dotation TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21317000-Constructions bâtiments acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21317001-Constructions bâtiments acquis TECH	0,00	1 474 593,18	1 474 593,18	0,00	1 474 593,18	1 474 593,18	0,00	0,00	
21318000-Autres constructions bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21318001-Autres constructions bâtiments TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21356000-Instal gén, agnct amngt des constr aff ou rem dot°	7 297 984,81	0,00	7 297 984,81	0,00	7 297 984,81	7 297 984,81	0,00	0,00	
21356001-Instal gén, agnct amngt constr aff rem dot° TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21357000-Instal gén, agncts, amngts des construct° acquis	0,00	35 880,00	35 880,00	0,00	0,00	0,00	35 880,00	0,00	
21357001-Inst gén, agncts, amngts des construct° acq TECH	0,00	169 916,32	169 916,32	0,00	169 916,32	169 916,32	0,00	0,00	
21358000-Autres instal gén agnct amngt des atres construct°	2 280,77	2 733 153,48	2 735 434,25	0,00	1 489,48	1 489,48	2 733 944,77	0,00	
21358001-Autres instal gén	0,00	953 173,08	953 173,08	0,00	953 173,08	953 173,08	0,00	0,00	

UNIVERSITE DE NANTES		CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16							Page	9	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
agnct amngt des atres const TECH									
21517000-Installations techniques complexes acquises	1 903 679,93	327 271,92	2 230 951,85	0,00	64 602,67	64 602,67	2 166 349,18	0,00	
21517001-Installations techniques complexes acquises TECH	0,00	772 813,04	772 813,04	0,00	772 813,04	772 813,04	0,00	0,00	
21537000-Matériel scientifique acquis	33 303 645,28	5 705 914,40	39 009 559,68	0,00	806 114,80	806 114,80	38 203 444,88	0,00	
21537001-Matériel scientifique acquis TECH	3 499,43	13 948 329,77	13 951 829,20	0,00	13 951 829,20	13 951 829,20	0,00	0,00	
21546000-Matériel d'enseignement affecté ou remis	20 481,46	0,00	20 481,46	0,00	20 481,46	20 481,46	0,00	0,00	
21547000-Matériel d'enseignement acquis	2 764 640,40	0,00	2 764 640,40	0,00	2 764 640,40	2 764 640,40	0,00	0,00	
21547001-Matériel d'enseignement acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21548000-Autres matériel d'enseignement	43 056,00	0,00	43 056,00	0,00	43 056,00	43 056,00	0,00	0,00	
21548001-Autres matériel d'enseignement TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21557000-Outillage acquis	176 204,13	2 035,59	178 239,72	0,00	3 780,52	3 780,52	174 459,20	0,00	
21557001-Outillage acquis TECH	0,00	5 136,74	5 136,74	0,00	5 136,74	5 136,74	0,00	0,00	
21566000-Matériel enseignement affecté ou remis en dotat	0,00	20 481,46	20 481,46	0,00	3 284,46	3 284,46	17 197,00	0,00	
21567000-Matériel d'enseignement acquis(B)	0,00	2 764 640,40	2 764 640,40	0,00	1 007 650,51	1 007 650,51	1 756 989,89	0,00	
21568000-Autres matériel d'enseignement	0,00	43 056,00	43 056,00	0,00	0,00	0,00	43 056,00	0,00	
21577000-Agencements & aménagements du mat & outil acquis	365 858,55	0,00	365 858,55	0,00	6 392,19	6 392,19	359 466,36	0,00	

UNIVERSITE DE NANTES		CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16							Page	10	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
21577001-Agncts & amngts du mat & out acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21617000-Collections acquises	35 492,96	0,00	35 492,96	0,00	0,00	0,00	35 492,96	0,00	
21617001-Collections acquises TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21647000-Collections lit, scient, artist acquises	10 550,00	0,00	10 550,00	0,00	0,00	0,00	10 550,00	0,00	
21647001-Collections lit, scient, artist acquises TEC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21817000-Instal gén agencements, aménagements divers acquis	359 068,03	0,00	359 068,03	0,00	16 807,71	16 807,71	342 260,32	0,00	
21827000-Matériel de transport acquis	875 248,24	1 715,00	876 963,24	0,00	0,00	0,00	876 963,24	0,00	
21827001-Matériel de transport acquis TECH	0,00	3 430,00	3 430,00	0,00	3 430,00	3 430,00	0,00	0,00	
21837000-Matériel de bureau acquis	452 330,09	0,00	452 330,09	0,00	360 802,34	360 802,34	91 527,75	0,00	
21846000-Mobilier affecté ou remis en dotation	2 346,01	0,00	2 346,01	0,00	0,00	0,00	2 346,01	0,00	
21847000-Mobilier acquis	4 613 401,07	99 467,03	4 712 868,10	0,00	105 857,48	105 857,48	4 607 010,62	0,00	
21847001-Mobilier acquis TECH	0,00	204 268,58	204 268,58	0,28	204 268,30	204 268,58	0,00	0,00	
21877000-Matériel informatique acquis	22 309 505,55	667 422,22	22 976 927,77	0,00	10 394 341,90	10 394 341,90	12 582 585,87	0,00	
21877001-Matériel informatique acquis TECH	0,00	1 541 343,43	1 541 343,43	0,01	1 541 343,42	1 541 343,43	0,00	0,00	
21878000-Autre matériel informatique	948 015,81	36 667,11	984 682,92	0,00	8 063,73	8 063,73	976 619,19	0,00	
21878001-Autre matériel informatique TECH	0,01	81 923,98	81 923,99	0,00	81 923,99	81 923,99	0,00	0,00	
21886000-Matériels divers	74 457,30	0,00	74 457,30	0,00	35 798,00	35 798,00	38 659,30	0,00	

UNIVERSITE DE NANTES		CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16				Page	11				
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
affectés ou remis en dotation									
21887000-Matériels divers acquis	6 585 386,38	1 023 360,78	7 608 747,16	0,00	1 416 443,27	1 416 443,27	6 192 303,89	0,00	
21887001-Matériels divers acquis TECH	0,02	2 730 884,51	2 730 884,53	0,00	2 730 884,51	2 730 884,51	0,02	0,00	
Sous total sur 21	722 815 452,60	35 412 447,42	758 227 900,02	0,29	47 184 653,03	47 184 653,32	711 043 246,70	0,00	
23130000-Immobilisations en cours constructions	5 753 489,03	17 780 088,27	23 533 577,30	0,00	4 187 610,10	4 187 610,10	19 345 967,20	0,00	
23130001-Immobilisations en cours constructions TECH	0,00	925 266,94	925 266,94	0,00	925 266,94	925 266,94	0,00	0,00	
23150001-Immobilisations en cours installat° techn TECH	0,00	90 733,34	90 733,34	0,00	90 733,34	90 733,34	0,00	0,00	
23251000-Logiciels sous-traités	0,00	19 515,78	19 515,78	0,00	0,00	0,00	19 515,78	0,00	
23251001-Logiciels sous-traités TECH	0,00	49 077,96	49 077,96	0,00	49 077,96	49 077,96	0,00	0,00	
23810000-Avances versées sur immobilisations corporelles	320 040,75	1 011 215,37	1 331 256,12	0,00	1 331 256,12	1 331 256,12	0,00	0,00	
23820001-Acomptes versés sur immobilisations corporelles	0,00	20 440 810,12	20 440 810,12	0,00	20 439 709,45	20 439 709,45	1 100,67	0,00	
Sous total sur 23	6 073 529,78	40 316 707,78	46 390 237,56	0,00	27 023 653,91	27 023 653,91	19 366 583,65	0,00	
26100000-Titres de participation	153 000,00	0,00	153 000,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00	0,00	
26600000-Autres formes de participation	45 610,74	0,00	45 610,74	0,00	0,00	0,00	45 610,74	0,00	
Sous total sur 26	198 610,74	0,00	198 610,74	0,00	0,00	0,00	198 610,74	0,00	
27480000-Autres prêts	5 900,00	53 830,00	59 730,00	0,00	52 900,00	52 900,00	6 830,00	0,00	
27510000-Depots	166 696,64	23 344,12	190 040,76	0,00	112 796,40	112 796,40	77 244,36	0,00	
Sous total sur 27	172 596,64	77 174,12	249 770,76	0,00	165 696,40	165 696,40	84 074,36	0,00	
28050000-Concess° & droits similaires, brevets, l	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28053100-Amortissement-	0,00	1 239 498,00	1 239 498,00	1 209 086,68	30 411,32	1 239 498,00	0,00	0,00	









UNIVERSITE DE NANTES		CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16		Page 15							
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
41110000-Clients	21 652,17	238 276 824,21	238 298 476,38	0,00	237 537 400,69	237 537 400,69	767 575,69	6 500,00	
41120000-Clients	640 614,86	2 278 779,82	2 919 394,68	0,00	2 993 327,61	2 993 327,61	0,00	73 932,93	
41600000-Creances contentieuses	57 390,40	127 309,53	184 699,93	0,00	43 512,46	43 512,46	141 187,47	0,00	
41600001-Creances contentieuses (reprise)	389 326,64	0,00	389 326,64	0,00	0,00	0,00	389 326,64	0,00	
41800000-Clients - produits non encore facturés	1 218 311,90	1 908 008,00	3 126 319,90	0,00	1 797 064,90	1 797 064,90	1 329 255,00	0,00	
41910000-Clients-avance et acompte reçues sur commande	0,00	63 360 887,27	63 360 887,27	22 218 371,62	73 633 255,33	95 851 626,95	0,00	32 490 739,68	
41980000-Clients-rabais-remise-ristournes et autres avoirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Sous total sur 41	2 327 295,97	305 951 808,83	308 279 104,80	22 218 371,62	316 004 560,99	338 222 932,61	2 627 344,80	32 571 172,61	
42700000-Personnel-oppositions	0,00	48,05	48,05	378,31	0,00	378,31	0,00	330,26	
42860000-Personnel-autres charges a payer	0,00	8 878 481,10	8 878 481,10	2 134 026,51	13 487 780,59	15 621 807,10	0,00	6 743 326,00	
Sous total sur 42	0,00	8 878 529,15	8 878 529,15	2 134 404,82	13 487 780,59	15 622 185,41	0,00	6 743 656,26	
43730000-Caisses de retraite et de prévoyance	0,00	1 457 447,82	1 457 447,82	152 293,15	1 457 447,82	1 609 740,97	0,00	152 293,15	
43740000-IRCANTEC	0,00	36 925,58	36 925,58	0,00	36 925,58	36 925,58	0,00	0,00	
Sous total sur 43	0,00	1 494 373,40	1 494 373,40	152 293,15	1 494 373,40	1 646 666,55	0,00	152 293,15	
44111000-Subventions d'investissement Etat	0,00	58 063 934,14	58 063 934,14	0,00	57 982 821,72	57 982 821,72	81 112,42	0,00	
44112000-Subventions d'investissement Régions	2 216 411,95	4 925 674,88	7 142 086,83	0,00	4 018 345,00	4 018 345,00	3 123 741,83	0,00	
44113000-Subvention d'investissement Départements	0,00	3 159 532,80	3 159 532,80	0,00	1 878 391,13	1 878 391,13	1 281 141,67	0,00	
44114000-Subventions d'investissement Communes et grouppts	0,00	2 180 940,41	2 180 940,41	0,00	1 874 495,77	1 874 495,77	306 444,64	0,00	
44115000-Subventions d'investissement aut. Collect	576 292,69	827 628,81	1 403 921,50	0,00	479 044,34	479 044,34	924 877,16	0,00	

UNIVERSITE DE NANTES		CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16				Page	16				
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
44116000-Subventions d'investissement - Union européenne	247 704,61	363 288,73	610 993,34	0,00	495 409,22	495 409,22	115 584,12	0,00	
44117000-Subventions d'investissement - Autres organismes	128 739,47	5 851,25	134 590,72	0,00	134 590,72	134 590,72	0,00	0,00	
44171000-Subventions d'exploitation - Etat	224 985,22	175 274 239,13	175 499 224,35	0,00	175 111 579,47	175 111 579,47	387 644,88	0,00	
44172000-Subventions d'exploitation - Régions	565 224,16	2 945 212,34	3 510 436,50	0,00	2 517 384,72	2 517 384,72	993 051,78	0,00	
44173000-Subventions d'exploitation - Département	620 000,00	17 000,00	637 000,00	0,00	637 000,00	637 000,00	0,00	0,00	
44174000-Subventions d'exploitation Communes et groupements	555 031,23	434 970,00	990 001,23	0,00	798 468,74	798 468,74	191 532,49	0,00	
44175000-Subventions d'exploitation aut. Collect	874 828,21	3 308 130,16	4 182 958,37	0,00	1 356 509,70	1 356 509,70	2 826 448,67	0,00	
44176000-Subventions d'exploitation - Union européenne	300 250,00	1 020 340,69	1 320 590,69	0,00	1 020 340,69	1 020 340,69	300 250,00	0,00	
44177000-Subventions d'exploitation - Autres organismes	250,00	365 714,02	365 964,02	0,00	322 639,23	322 639,23	43 324,79	0,00	
44520000-Tva due intra-communautaire	0,00	80 677,37	80 677,37	0,00	80 677,37	80 677,37	0,00	0,00	
44550000-Tva à décaisser	0,00	797 099,63	797 099,63	0,00	822 043,24	822 043,24	0,00	24 943,61	
44562100-Tva déductible sur immobilisations France	0,00	328 364,46	328 364,46	0,00	328 364,46	328 364,46	0,00	0,00	
44562200-Tva déductible sur immobilisations intracom.	0,00	4 497,70	4 497,70	0,00	4 497,70	4 497,70	0,00	0,00	
44566100-Tva déductible sur biens et services France	2,76	491 028,12	491 030,88	0,00	491 030,88	491 030,88	0,00	0,00	

UNIVERSITE DE NANTES		<b>CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE</b>					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16		Page 17							
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
44566200-Tva deductible sur biens et service intracom.	0,00	14 019,45	14 019,45	0,00	14 019,45	14 019,45	0,00	0,00	
44566300-Tva déd / autres biens et services-autres pays	0,00	10 318,91	10 318,91	0,00	10 318,91	10 318,91	0,00	0,00	
44567000-Crédit de t.v.a. à reporter	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
44567100-Crédit de TVA sur achats France	0,00	308 728,90	308 728,90	0,00	25 400,68	25 400,68	283 328,22	0,00	
44570000-Tva collectee par l'etablissement	0,00	983 605,38	983 605,38	91 111,01	969 296,11	1 060 407,12	0,00	76 801,74	
44583000-Remboursement de tva demandé	253 804,01	0,00	253 804,01	0,00	0,00	0,00	253 804,01	0,00	
44587000-Tva sur facturation à établir	0,00	1 522,79	1 522,79	0,00	1 522,79	1 522,79	0,00	0,00	
Sous total sur 44	6 563 524,31	255 912 320,07	262 475 844,38	91 111,01	251 374 192,04	251 465 303,05	11 112 286,68	101 745,35	
46320000-Ordres de recet ou orv à recouvrer HORS EXPLOIT	72 295,09	710 167,54	782 462,63	0,00	686 619,14	686 619,14	95 843,49	0,00	
46321000-ORDRE DE REVERSEMENT NON AUXILIARISE	4 215,77	0,00	4 215,77	0,00	152,85	152,85	4 062,92	0,00	
46500000-Créances / cessions de val mob de placement	0,00	56 539,86	56 539,86	0,00	56 539,86	56 539,86	0,00	0,00	
46630000-Virements a reimputer	0,00	44 619,52	44 619,52	894,22	53 329,48	54 223,70	0,00	9 604,18	
46640000-Excedents de versement à rembourser	0,00	41 511,09	41 511,09	3 060,19	48 936,36	51 996,55	0,00	10 485,46	
46641000-Excedents de versement à rembourser auxiliarisé	0,00	0,00	0,00	0,00	10 997,68	10 997,68	0,00	10 997,68	
46700000-Autres comptes débiteurs ou créditeurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
46710000-Autres comptes créditeurs	0,00	0,00	0,00	0,00	62,35	62,35	0,00	62,35	
46720000-Autres comptes	0,00	30,50	30,50	0,00	0,00	0,00	30,50	0,00	



UNIVERSITE DE NANTES		<b>CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE</b>					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16							Page	18	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
débiteurs									
46740000-Taxe d'apprentissage	0,00	5 270 455,28	5 270 455,28	0,00	5 270 455,28	5 270 455,28	0,00	0,00	
Sous total sur 46	76 510,86	6 123 323,79	6 199 834,65	3 954,41	6 127 093,00	6 131 047,41	99 936,91	31 149,67	
47100000-Recettes à classer	0,00	1 820 619,62	1 820 619,62	0,00	1 820 619,62	1 820 619,62	0,00	0,00	
47132000-Droits de scolarité et redevances au comptant	0,00	8 587 382,73	8 587 382,73	0,00	9 076 338,64	9 076 338,64	0,00	488 955,91	
47132200-Droits des diplômes propres à chaque éta	0,00	8 067 890,85	8 067 890,85	174 853,72	7 893 037,13	8 067 890,85	0,00	0,00	
47150000-Recettes des regisseurs a verifier	0,00	876 936,98	876 936,98	0,00	876 936,98	876 936,98	0,00	0,00	
47180000-Autres recettes a classer	0,00	165 715,80	165 715,80	103 427,83	174 027,61	277 455,44	0,00	111 739,64	
47210000-Dépenses payées avant ordonnancement	87 401,31	76 793,23	164 194,54	0,00	164 194,54	164 194,54	0,00	0,00	
47211000-Avances sur mission agents	1 774,50	157 168,72	158 943,22	0,00	158 943,22	158 943,22	0,00	0,00	
47212000-Dépenses avant ordonnancement	0,00	1 669 135,10	1 669 135,10	0,00	1 653 117,08	1 653 117,08	16 018,02	0,00	
47213000-Services bancaires	0,01	28 962,52	28 962,53	0,00	28 962,30	28 962,30	0,23	0,00	
47250000-Depenses des regisseurs a verifier	0,00	99 275,44	99 275,44	0,00	99 275,44	99 275,44	0,00	0,00	
47280000-Autres depenses a regulariser	0,23	0,00	0,23	0,00	0,00	0,00	0,23	0,00	
47281000-Autres depenses a regulariser aux	0,00	382 363 743,50	382 363 743,50	0,00	382 363 743,50	382 363 743,50	0,00	0,00	
47318000-Autres recettes à transférer	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00	850 000,00	0,00	850 000,00	
47350000-Dépenses à transférer	2 948,40	1 280 868 831,01	1 280 871 779,41	0,00	1 280 858 893,87	1 280 858 893,87	12 885,54	0,00	
47610000-Diminution des creances	0,00	932,76	932,76	0,00	932,76	932,76	0,00	0,00	
47620000-Augmentation des	0,00	1 323,50	1 323,50	0,00	1 323,50	1 323,50	0,00	0,00	

UNIVERSITE DE NANTES		<b>CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE</b>					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16		Page 19							
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
dettes									
47800000-Autres comptes transitoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Sous total sur 47	92 124,45	1 684 784 711,76	1 684 876 836,21	278 281,55	1 686 020 346,19	1 686 298 627,74	28 904,02	1 450 695,55	
48600000-Charges constatées d'avce (imputables ex	3 812,83	0,00	3 812,83	0,00	3 812,83	3 812,83	0,00	0,00	
48610000-Charges constatées d'avce Exploitat° (ex.suivant)	0,00	18 643,74	18 643,74	0,00	5 857,15	5 857,15	12 786,59	0,00	
48710000-Produits constatés d'avance Exploitation	0,00	6 633 929,91	6 633 929,91	6 259 035,07	6 153 802,33	12 412 837,40	0,00	5 778 907,49	
Sous total sur 48	3 812,83	6 652 573,65	6 656 386,48	6 259 035,07	6 163 472,31	12 422 507,38	12 786,59	5 778 907,49	
49110001-Provision pour dépréciation des comptes clients	0,00	22 162,08	22 162,08	407 573,49	73 542,30	481 115,79	0,00	458 953,71	
49620000-Créances sur cessions d'immobilisations	0,00	5 851,25	5 851,25	0,00	5 851,25	5 851,25	0,00	0,00	
Sous total sur 49	0,00	28 013,33	28 013,33	407 573,49	79 393,55	486 967,04	0,00	458 953,71	
51120000-Cheques bancaires a encaisser	20 580,61	14 484 306,41	14 504 887,02	0,00	14 392 574,98	14 392 574,98	112 312,04	0,00	
51130000-Chèques vacances à l'encaissement	0,00	8 580,00	8 580,00	0,00	8 580,00	8 580,00	0,00	0,00	
51150000-Cartes bancaires a l'encaissement	0,00	9 076 109,82	9 076 109,82	0,00	9 076 109,82	9 076 109,82	0,00	0,00	
51170000-Cheques impayés	9 936,11	14 201,75	24 137,86	0,00	19 076,54	19 076,54	5 061,32	0,00	
51171000-Cheques impayés auxiliairisé	1 132,15	175,15	1 307,30	0,00	275,15	275,15	1 032,15	0,00	
51180000-Autres valeurs à l'encaissement	0,00	15 034,26	15 034,26	0,00	15 034,26	15 034,26	0,00	0,00	
51500000-Trésor	0,00	2 169,14	2 169,14	0,00	2 169,14	2 169,14	0,00	0,00	
51510000-Compte au tresor	4 536 631,08	495 965 684,20	500 502 315,28	0,00	495 984 237,81	495 984 237,81	4 518 077,47	0,00	
51590000-Chèques à payer	0,00	59 360 360,68	59 360 360,68	18 723,75	59 341 861,93	59 360 585,68	0,00	225,00	

UNIVERSITE DE NANTES		<b>CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE</b>					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16		Page 20							
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
51720100-Compte de placement rémunéré 01	16 000 000,00	204 060 130,10	220 060 130,10	0,00	210 060 130,10	210 060 130,10	10 000 000,00	0,00	
Sous total sur 51	20 568 279,95	782 986 751,51	803 555 031,46	18 723,75	788 900 049,73	788 918 773,48	14 636 482,98	225,00	
53100000-Caisse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Sous total sur 53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
54300000-Regies d'avances	0,00	102 181,81	102 181,81	0,00	102 181,81	102 181,81	0,00	0,00	
54500000-Regies de recettes	0,00	877 301,73	877 301,73	0,00	877 301,73	877 301,73	0,00	0,00	
Sous total sur 54	0,00	979 483,54	979 483,54	0,00	979 483,54	979 483,54	0,00	0,00	
60110000-Matière a	0,00	17 047,37	17 047,37	0,00	17 047,37	17 047,37	0,00	0,00	
60310000-Variation des stocks de matières premières	0,00	2 284,34	2 284,34	0,00	2 284,34	2 284,34	0,00	0,00	
60320000-Variation stocks des autres approvisionnements	0,00	1 713,96	1 713,96	0,00	1 713,96	1 713,96	0,00	0,00	
60500000-Achat de matériel, équipements et travaux	0,00	74 239,75	74 239,75	0,00	74 239,75	74 239,75	0,00	0,00	
60611000-Electricite	0,00	4 502 907,39	4 502 907,39	0,00	4 502 907,39	4 502 907,39	0,00	0,00	
60612000-Carburants et lubrifiants	0,00	156 652,03	156 652,03	0,00	156 652,03	156 652,03	0,00	0,00	
60613000-Gaz	0,00	3 362 345,11	3 362 345,11	0,00	3 362 345,11	3 362 345,11	0,00	0,00	
60614000-Chauffage sur reseau	0,00	679 638,36	679 638,36	0,00	679 638,36	679 638,36	0,00	0,00	
60617000-Eau	0,00	570 371,81	570 371,81	0,00	570 371,81	570 371,81	0,00	0,00	
60618000-Autres fournitures non stockables	0,00	19 400,63	19 400,63	0,00	19 400,63	19 400,63	0,00	0,00	
60620000-Acquisition de papier	0,00	433 076,80	433 076,80	0,00	433 076,80	433 076,80	0,00	0,00	
60630000-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	6 366 480,73	6 366 480,73	0,00	6 366 480,73	6 366 480,73	0,00	0,00	
60640000-Fournitures administratives	0,00	730 729,46	730 729,46	0,00	730 729,46	730 729,46	0,00	0,00	
60650000-Linge, vetements de travail	0,00	118 788,92	118 788,92	0,00	118 788,92	118 788,92	0,00	0,00	

UNIVERSITE DE NANTES		<b>CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE</b>					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16							Page	21	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
60670000-Fournitures, matériels enseignement, recherche	0,00	4 898 414,88	4 898 414,88	0,00	4 898 414,88	4 898 414,88	0,00	0,00	
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	180 645,70	180 645,70	0,00	180 645,70	180 645,70	0,00	0,00	
Sous total sur 60	0,00	22 114 737,24	22 114 737,24	0,00	22 114 737,24	22 114 737,24	0,00	0,00	
61100000-Sous-traitance generale	0,00	57 551,18	57 551,18	0,00	57 551,18	57 551,18	0,00	0,00	
61320000-Locations immobilieres	0,00	835 338,81	835 338,81	0,00	835 338,81	835 338,81	0,00	0,00	
61350000-Locations mobilieres	0,00	1 172 629,29	1 172 629,29	0,00	1 172 629,29	1 172 629,29	0,00	0,00	
61400000-Charges locatives et de copropriété	0,00	1 244 446,27	1 244 446,27	0,00	1 244 446,27	1 244 446,27	0,00	0,00	
61520000-Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	2 293 881,87	2 293 881,87	0,00	2 293 881,87	2 293 881,87	0,00	0,00	
61550000-Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	3 908 852,60	3 908 852,60	0,00	3 908 852,60	3 908 852,60	0,00	0,00	
61560000-Entretien et réparations sur Maintenance	0,00	929 318,08	929 318,08	0,00	929 318,08	929 318,08	0,00	0,00	
61610000-Multirisques	0,00	217 099,16	217 099,16	0,00	217 099,16	217 099,16	0,00	0,00	
61680000-Autres assurances	0,00	471,84	471,84	0,00	471,84	471,84	0,00	0,00	
61700000-Etudes et recherches	0,00	1 449 105,27	1 449 105,27	0,00	1 449 105,27	1 449 105,27	0,00	0,00	
61810000-Documentation generale	0,00	1 271 533,44	1 271 533,44	0,00	1 271 533,44	1 271 533,44	0,00	0,00	
61831100-Doct tech et bibl - abonnt - français	0,00	2 126 536,50	2 126 536,50	0,00	2 126 536,50	2 126 536,50	0,00	0,00	
61832100-Ouvrages français	0,00	55 927,59	55 927,59	0,00	55 927,59	55 927,59	0,00	0,00	
61832200-Ouvrages étrangers	0,00	711,32	711,32	0,00	711,32	711,32	0,00	0,00	
61833100-Ouvrage franc. élect	0,00	2 364 185,78	2 364 185,78	0,00	2 364 185,78	2 364 185,78	0,00	0,00	
61840000-Reprographie	0,00	852 107,01	852 107,01	0,00	852 107,01	852 107,01	0,00	0,00	
61850000-Frais de colloques,seminaires,conférences	0,00	1 580 573,89	1 580 573,89	0,00	1 580 573,89	1 580 573,89	0,00	0,00	

UNIVERSITE DE NANTES		CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16		Page 22							
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
Sous total sur 61	0,00	20 360 269,90	20 360 269,90	0,00	20 360 269,90	20 360 269,90	0,00	0,00	
62140000-Personnel détaché ou prêté	0,00	2 245 007,18	2 245 007,18	0,00	2 245 007,18	2 245 007,18	0,00	0,00	
62260000-Honoraires	0,00	1 443 771,92	1 443 771,92	0,00	1 443 771,92	1 443 771,92	0,00	0,00	
62270000-Frais d'actes et de contentieux	0,00	32 061,31	32 061,31	0,00	32 061,31	32 061,31	0,00	0,00	
62280000-Divers frais intermédiaire et honoraires	0,00	1 082 835,85	1 082 835,85	0,00	1 082 835,85	1 082 835,85	0,00	0,00	
62310000-Annonces et insertions	0,00	25 212,28	25 212,28	0,00	25 212,28	25 212,28	0,00	0,00	
62330000-Foires et expositions	0,00	42 031,90	42 031,90	0,00	42 031,90	42 031,90	0,00	0,00	
62360000-Catalogues et imprimés	0,00	269,00	269,00	0,00	269,00	269,00	0,00	0,00	
62370000-Publications	0,00	271 756,42	271 756,42	0,00	271 756,42	271 756,42	0,00	0,00	
62380000-Divers	0,00	750 914,33	750 914,33	0,00	750 914,33	750 914,33	0,00	0,00	
62440000-Transports administratifs	0,00	180 079,98	180 079,98	0,00	180 079,98	180 079,98	0,00	0,00	
62470000-Transports collectifs du personnel	0,00	224 557,38	224 557,38	0,00	224 557,38	224 557,38	0,00	0,00	
62480000-Divers transport	0,00	50 481,57	50 481,57	0,00	50 481,57	50 481,57	0,00	0,00	
62540000-Frais d'inscription aux colloques	0,00	645 634,98	645 634,98	0,00	645 634,98	645 634,98	0,00	0,00	
62550000-Frais de deménagement	0,00	33 002,80	33 002,80	0,00	33 002,80	33 002,80	0,00	0,00	
62561000-Missions personnels de l'epsco	0,00	3 892 836,94	3 892 836,94	0,00	3 892 836,94	3 892 836,94	0,00	0,00	
62562000-Missions étudiants	0,00	725 892,38	725 892,38	0,00	725 892,38	725 892,38	0,00	0,00	
62563000-Missions personnalités extérieures	0,00	1 623 966,93	1 623 966,93	0,00	1 623 966,93	1 623 966,93	0,00	0,00	
62570000-Frais réceptions	0,00	1 959 171,57	1 959 171,57	0,00	1 959 171,57	1 959 171,57	0,00	0,00	
62640000-Téléphone	0,00	1 006 936,40	1 006 936,40	0,00	1 006 936,40	1 006 936,40	0,00	0,00	
62650000-Affranchissements	0,00	799 463,72	799 463,72	0,00	799 463,72	799 463,72	0,00	0,00	
62660000-Internet	0,00	17 324,70	17 324,70	0,00	17 324,70	17 324,70	0,00	0,00	

UNIVERSITE DE NANTES		CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16							Page	23	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
62670000-Liaisons informatiques spécialisées	0,00	463 726,96	463 726,96	0,00	463 726,96	463 726,96	0,00	0,00	
62780000-Autres frais et commissions	0,00	57 847,79	57 847,79	0,00	57 847,79	57 847,79	0,00	0,00	
62810000-Concours divers (cotisations)	0,00	658 256,47	658 256,47	0,00	658 256,47	658 256,47	0,00	0,00	
62820000-Blanchissage	0,00	47 694,24	47 694,24	0,00	47 694,24	47 694,24	0,00	0,00	
62830000-Format° continue du personnel de l'établissement	0,00	533 667,22	533 667,22	0,00	533 667,22	533 667,22	0,00	0,00	
62860000-Contrats de nettoyage	0,00	3 914 090,33	3 914 090,33	0,00	3 914 090,33	3 914 090,33	0,00	0,00	
62885000-Facturat. P.A.F effect. par les serv. Déconcent.	0,00	150 007,04	150 007,04	0,00	150 007,04	150 007,04	0,00	0,00	
62888000-Autres frais divers	0,00	4 339 387,59	4 339 387,59	0,00	4 339 387,59	4 339 387,59	0,00	0,00	
Sous total sur 62	0,00	27 217 887,18	27 217 887,18	0,00	27 217 887,18	27 217 887,18	0,00	0,00	
63310000-Impôt et taxe - versement de transport	0,00	4 753 038,88	4 753 038,88	0,00	4 753 038,88	4 753 038,88	0,00	0,00	
63320000-Cotisation FNAL	0,00	1 238 856,74	1 238 856,74	0,00	1 238 856,74	1 238 856,74	0,00	0,00	
63512000-Taxes foncières	0,00	4 278,98	4 278,98	0,00	4 278,98	4 278,98	0,00	0,00	
63513000-Autres impôt ou taxe à caractère local	0,00	5,80	5,80	0,00	5,80	5,80	0,00	0,00	
63530000-Impôts indirects	0,00	3 085,60	3 085,60	0,00	3 085,60	3 085,60	0,00	0,00	
63780000-Taxes diverses	0,00	63 152,18	63 152,18	0,00	63 152,18	63 152,18	0,00	0,00	
Sous total sur 63	0,00	6 062 418,18	6 062 418,18	0,00	6 062 418,18	6 062 418,18	0,00	0,00	
64111100-Rémunérat. princip. fonctionnaires et contractuels	0,00	232 114 918,72	232 114 918,72	0,00	232 114 918,72	232 114 918,72	0,00	0,00	
64111200- Indemnité mensuelle forfaitaire (congé de format.)	0,00	41 940,46	41 940,46	0,00	41 940,46	41 940,46	0,00	0,00	
64112100-Rémunérations accessoires indexées	0,00	23 702 171,90	23 702 171,90	0,00	23 702 171,90	23 702 171,90	0,00	0,00	
64112200-Rémunérations	0,00	1 177 303,62	1 177 303,62	0,00	1 177 303,62	1 177 303,62	0,00	0,00	

UNIVERSITE DE NANTES		CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16							Page	24	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
accessoires non indexées									
64120000-Congés payés	0,00	4 551 664,31	4 551 664,31	0,00	4 551 664,31	4 551 664,31	0,00	0,00	
64131000-Primes et gratifications indexées	0,00	11 001 042,48	11 001 042,48	0,00	11 001 042,48	11 001 042,48	0,00	0,00	
64132000-Primes et gratifications non indexées	0,00	5 792 776,49	5 792 776,49	0,00	5 792 776,49	5 792 776,49	0,00	0,00	
64142100- Indemnités indexées liée à la résid et mobil.	0,00	2 516 046,11	2 516 046,11	0,00	2 516 046,11	2 516 046,11	0,00	0,00	
64143000-Indemnités attrib.ds le cadre de contrats et conv.	0,00	532 188,68	532 188,68	0,00	532 188,68	532 188,68	0,00	0,00	
64144000- Indemnités de jurys d'enseignant et de concours	0,00	111 858,70	111 858,70	0,00	111 858,70	111 858,70	0,00	0,00	
64145110-Compensation nette réduct. charges de sécu. soc.	0,00	919 943,13	919 943,13	0,00	919 943,13	919 943,13	0,00	0,00	
64146000-Indem. Préavis/licenciement /ARE	0,00	25 234,36	25 234,36	0,00	25 234,36	25 234,36	0,00	0,00	
64148100- Indemnités et avantages divers indexées	0,00	1 120 183,45	1 120 183,45	0,00	1 120 183,45	1 120 183,45	0,00	0,00	
64148200- Indemnités et avantages divers non indexées	0,00	1 698 518,86	1 698 518,86	0,00	1 698 518,86	1 698 518,86	0,00	0,00	
64150000-Supplément familial	0,00	3 140 283,70	3 140 283,70	0,00	3 140 283,70	3 140 283,70	0,00	0,00	
64510000- Cotisations d'assurance-maladie	0,00	26 131 111,94	26 131 111,94	0,00	26 131 111,94	26 131 111,94	0,00	0,00	
64530000-Cotis aux caisses retraites & de pension	0,00	3,41	3,41	0,00	3,41	3,41	0,00	0,00	
64531000-Cotis. Patron. pensions civiles et militaires	0,00	128 574 374,82	128 574 374,82	0,00	128 574 374,82	128 574 374,82	0,00	0,00	
64532100-compte supprimé	0,00	470 425,26	470 425,26	0,00	470 425,26	470 425,26	0,00	0,00	
64533000-Cotis. Patron. retraite addition. Oblig. (RAFP)	0,00	2 122 833,39	2 122 833,39	0,00	2 122 833,39	2 122 833,39	0,00	0,00	



UNIVERSITE DE NANTES		<b>CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE</b>					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16							Page	25	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
64534000-Cotis.Assur. vieillesse- agents non titulaires	0,00	5 585 315,76	5 585 315,76	0,00	5 585 315,76	5 585 315,76	0,00	0,00	
64534100-compte supprimé	0,00	35 309,42	35 309,42	0,00	35 309,42	35 309,42	0,00	0,00	
64535000-Cotisations IRCANTEC - agents non titulaires	0,00	2 253 437,68	2 253 437,68	0,00	2 253 437,68	2 253 437,68	0,00	0,00	
64541000-Cotisat. régime d'assur chômage (part patronale)	0,00	3 439 904,72	3 439 904,72	0,00	3 439 904,72	3 439 904,72	0,00	0,00	
64581000-Cotisations aux autres org soc alloc familiales	0,00	13 306 518,73	13 306 518,73	0,00	13 306 518,73	13 306 518,73	0,00	0,00	
64582000-Contribution solidarité autonomie	0,00	738 015,74	738 015,74	0,00	738 015,74	738 015,74	0,00	0,00	
64588000-Autres cotisations aux organismes familiaux	0,00	38 298,36	38 298,36	0,00	38 298,36	38 298,36	0,00	0,00	
64711000- Accid. Trav. Malad. prof. titul. non-titul. Per.	0,00	123 469,94	123 469,94	0,00	123 469,94	123 469,94	0,00	0,00	
64712000-AIT- Allocation d'invalidité temporaire	0,00	1 728,96	1 728,96	0,00	1 728,96	1 728,96	0,00	0,00	
64713000-Capital-décès	0,00	84 667,73	84 667,73	0,00	84 667,73	84 667,73	0,00	0,00	
64714000-Congés de longue durée	0,00	134 317,02	134 317,02	0,00	134 317,02	134 317,02	0,00	0,00	
64715000-Remboursements forfaitaires de transports	0,00	417 012,04	417 012,04	0,00	417 012,04	417 012,04	0,00	0,00	
64718000-Autres prestations directes	0,00	203 637,48	203 637,48	0,00	203 637,48	203 637,48	0,00	0,00	
64740000-Oeuvres sociales	0,00	121 049,39	121 049,39	0,00	121 049,39	121 049,39	0,00	0,00	
64750000-Médecine du travail, pharmacie	0,00	42,00	42,00	0,00	42,00	42,00	0,00	0,00	
Sous total sur 64	0,00	472 227 548,76	472 227 548,76	0,00	472 227 548,76	472 227 548,76	0,00	0,00	
65110000-Redev.concess°, brevets, licences, marques,	0,00	1 733 297,81	1 733 297,81	0,00	1 733 297,81	1 733 297,81	0,00	0,00	

UNIVERSITE DE NANTES		CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16				Page	26				
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
proc.									
65160000-Droits d'auteurs et de reproduction	0,00	185 681,24	185 681,24	0,00	185 681,24	185 681,24	0,00	0,00	
65180000-Autres droits et valeurs similaires	0,00	884,90	884,90	0,00	884,90	884,90	0,00	0,00	
65400000-Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	113 525,10	113 525,10	0,00	113 525,10	113 525,10	0,00	0,00	
65710000-Bourses	0,00	2 439 410,22	2 439 410,22	0,00	2 439 410,22	2 439 410,22	0,00	0,00	
65750000-Subventions reçues et réparties par l'epscp	0,00	3 373 504,64	3 373 504,64	0,00	3 373 504,64	3 373 504,64	0,00	0,00	
65760000-Subventions diverses(dont subventions fondation)	0,00	6 427 114,72	6 427 114,72	0,00	6 427 114,72	6 427 114,72	0,00	0,00	
65770000-Gratification des stagiaires	0,00	663 969,18	663 969,18	0,00	663 969,18	663 969,18	0,00	0,00	
65780000-Autres charges spécifiques	0,00	84 969,46	84 969,46	0,00	84 969,46	84 969,46	0,00	0,00	
65830000-Charges gestion - annulation OR exerc. antérieur	0,00	2 522 659,49	2 522 659,49	0,00	2 522 659,49	2 522 659,49	0,00	0,00	
65880000-Autres charges diverses de gestion courante	0,00	822 150,93	822 150,93	0,00	822 150,93	822 150,93	0,00	0,00	
Sous total sur 65	0,00	18 367 167,69	18 367 167,69	0,00	18 367 167,69	18 367 167,69	0,00	0,00	
66181000-Intérêts des dettes commerciales	0,00	6 176,88	6 176,88	0,00	6 176,88	6 176,88	0,00	0,00	
66600000-Pertes de change	0,00	2 301,50	2 301,50	0,00	2 301,50	2 301,50	0,00	0,00	
Sous total sur 66	0,00	8 478,38	8 478,38	0,00	8 478,38	8 478,38	0,00	0,00	
67120000-Penalites, amendes fiscales ou penales	0,00	3 414,90	3 414,90	0,00	3 414,90	3 414,90	0,00	0,00	
67130000-Dons, libéralités	0,00	155 578,00	155 578,00	0,00	155 578,00	155 578,00	0,00	0,00	
67140000-Creances devenues irrécouvrables dans l'exercice	0,00	12 556,14	12 556,14	0,00	12 556,14	12 556,14	0,00	0,00	

UNIVERSITE DE NANTES		CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16		Page 27							
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
67188000-Autres charges exceptionnelles diverses	0,00	88 455,63	88 455,63	0,00	88 455,63	88 455,63	0,00	0,00	
67810000-participation à l'achat d' immo par un autre étab	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	
Sous total sur 67	0,00	460 004,67	460 004,67	0,00	460 004,67	460 004,67	0,00	0,00	
68111500-DAP-concessions, brevets, licences,droit val. Sim.	0,00	531 398,44	531 398,44	0,00	531 398,44	531 398,44	0,00	0,00	
68111800-DA -aut. immo incorp	0,00	1 774,26	1 774,26	0,00	1 774,26	1 774,26	0,00	0,00	
68112316-Dot amort Bâtiments affectés ou reçus en dotation	0,00	26 767 296,40	26 767 296,40	0,00	26 767 296,40	26 767 296,40	0,00	0,00	
68112357-Dot amort Instal gén, agnct amngt constr° acquis	0,00	480,36	480,36	0,00	480,36	480,36	0,00	0,00	
68112358-Dot amort Instal gén, agnct amngt constr° autres	0,00	151 159,18	151 159,18	0,00	151 159,18	151 159,18	0,00	0,00	
68112517-Dot amrt Inst° techniques complexes acquis	0,00	287 134,54	287 134,54	0,00	287 134,54	287 134,54	0,00	0,00	
68112537-Dot amort Matériel scientifique acquis	0,00	7 311 392,92	7 311 392,92	0,00	7 311 392,92	7 311 392,92	0,00	0,00	
68112557-Dot amort Outillage acquis	0,00	32 062,54	32 062,54	0,00	32 062,54	32 062,54	0,00	0,00	
68112567-Dot amort Mat enseignement acquis	0,00	284 424,66	284 424,66	0,00	284 424,66	284 424,66	0,00	0,00	
68112568-Dot amort Mat enseignement autres	0,00	10 764,00	10 764,00	0,00	10 764,00	10 764,00	0,00	0,00	
68112577-Dot amrt Agncts & amngts mat & out acquis	0,00	65 474,66	65 474,66	0,00	65 474,66	65 474,66	0,00	0,00	
68112617-Dot amrt Collections doc acquis	0,00	6 233,20	6 233,20	0,00	6 233,20	6 233,20	0,00	0,00	
68112817-Dot amrt Inst gén, agncts, amngts div acquis	0,00	58 215,22	58 215,22	0,00	58 215,22	58 215,22	0,00	0,00	

UNIVERSITE DE NANTES		<b>CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE</b>					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16							Page	28	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
68112827-Dot amrt Matériel transport acquis	0,00	181 908,62	181 908,62	0,00	181 908,62	181 908,62	0,00	0,00	
68112837-Dot amrt Matériel de bureau acquis	0,00	21 258,04	21 258,04	0,00	21 258,04	21 258,04	0,00	0,00	
68112847-Dot amrt Mobilier acquis	0,00	555 705,16	555 705,16	0,00	555 705,16	555 705,16	0,00	0,00	
68112877-Dot amrt Mat informatique acquis	0,00	4 308 913,18	4 308 913,18	0,00	4 308 913,18	4 308 913,18	0,00	0,00	
68112878-Dot amrt Mat informatique autres	0,00	385 975,92	385 975,92	0,00	385 975,92	385 975,92	0,00	0,00	
68112886-Dot amrt Matériels divers affectés ou en dot°	0,00	9 599,10	9 599,10	0,00	9 599,10	9 599,10	0,00	0,00	
68112887-Dot amrt Matériels divers acquis	0,00	2 183 527,94	2 183 527,94	0,00	2 183 527,94	2 183 527,94	0,00	0,00	
68152000-Dotat° aux prov. d'exploitation sur autres charges	0,00	110 526,00	110 526,00	0,00	110 526,00	110 526,00	0,00	0,00	
68174000-Dots depreciation des actifs circulants Créances	0,00	129 345,78	129 345,78	0,00	129 345,78	129 345,78	0,00	0,00	
Sous total sur 68	0,00	43 394 570,12	43 394 570,12	0,00	43 394 570,12	43 394 570,12	0,00	0,00	
70100000-Ventes pdts finis	0,00	53 908,00	53 908,00	0,00	53 908,00	53 908,00	0,00	0,00	
70400000-Travaux	0,00	42 983,44	42 983,44	0,00	42 983,44	42 983,44	0,00	0,00	
70500000-Etudes	0,00	45 420,50	45 420,50	0,00	45 420,50	45 420,50	0,00	0,00	
70611000-Drts de scolar applicables aux diplômes nationaux	0,00	14 991 124,10	14 991 124,10	0,00	14 991 124,10	14 991 124,10	0,00	0,00	
70612000-Droits des diplômes propres à chaque établissement	0,00	645 709,26	645 709,26	0,00	645 709,26	645 709,26	0,00	0,00	
70613000-Redevances	0,00	954 111,40	954 111,40	0,00	954 111,40	954 111,40	0,00	0,00	
70620000-Prestations de recherche	0,00	1 873 638,00	1 873 638,00	0,00	1 873 638,00	1 873 638,00	0,00	0,00	

UNIVERSITE DE NANTES		<b>CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE</b>					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16							Page	29	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
70630000-Mesures et expertises	0,00	14 471,52	14 471,52	0,00	14 471,52	14 471,52	0,00	0,00	
70640000-Prestations et travaux informatiques	0,00	107 037,58	107 037,58	0,00	107 037,58	107 037,58	0,00	0,00	
70650000-Prestations de formation continue	0,00	19 744 857,69	19 744 857,69	0,00	19 744 857,69	19 744 857,69	0,00	0,00	
70660000-Colloques	0,00	448 708,76	448 708,76	0,00	448 708,76	448 708,76	0,00	0,00	
70670000-Ventes de publications	0,00	21 510,57	21 510,57	0,00	21 510,57	21 510,57	0,00	0,00	
70680000-Autres prestations de services	0,00	5 323,73	5 323,73	0,00	5 323,73	5 323,73	0,00	0,00	
70681000-validation des acquis de l'expérience (VAE)	0,00	368 125,53	368 125,53	0,00	368 125,53	368 125,53	0,00	0,00	
70688000-autres prestations de services	0,00	4 916 212,77	4 916 212,77	0,00	4 916 212,77	4 916 212,77	0,00	0,00	
70700000-Ventes de marchandises	0,00	130,44	130,44	0,00	130,44	130,44	0,00	0,00	
70830000-Locations diverses	0,00	697 803,93	697 803,93	0,00	697 803,93	697 803,93	0,00	0,00	
70840000-Mise a disposition de personnel facturé	0,00	1 746 687,58	1 746 687,58	0,00	1 746 687,58	1 746 687,58	0,00	0,00	
70850000-Ports et frais accessoires factures aux clients	0,00	24 722,89	24 722,89	0,00	24 722,89	24 722,89	0,00	0,00	
70870000-Hébergements et restauration	0,00	44 668,04	44 668,04	0,00	44 668,04	44 668,04	0,00	0,00	
70880000-Autres produits d'activités annexes	0,00	2 907 575,78	2 907 575,78	0,00	2 907 575,78	2 907 575,78	0,00	0,00	
Sous total sur 70	0,00	49 654 731,51	49 654 731,51	0,00	49 654 731,51	49 654 731,51	0,00	0,00	
71340000-Variat° des en-cours de production de services	0,00	25 602 410,74	25 602 410,74	0,00	25 602 410,74	25 602 410,74	0,00	0,00	
Sous total sur 71	0,00	25 602 410,74	25 602 410,74	0,00	25 602 410,74	25 602 410,74	0,00	0,00	
74110000-Subvention exploitation-Ministère de tutelle	0,00	464 994 892,50	464 994 892,50	0,00	464 994 892,50	464 994 892,50	0,00	0,00	

UNIVERSITE DE NANTES		<b>CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE</b>					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16							Page	30	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
74180000-Subvention exploitation-Autre ministère	0,00	1 519 286,00	1 519 286,00	0,00	1 519 286,00	1 519 286,00	0,00	0,00	
74410000-Subvention Agence national de la recherche	0,00	4 959 540,10	4 959 540,10	0,00	4 959 540,10	4 959 540,10	0,00	0,00	
74420000-Subventions de la région	0,00	5 530 515,88	5 530 515,88	0,00	5 530 515,88	5 530 515,88	0,00	0,00	
74430000-Subventions du département	0,00	48 260,00	48 260,00	0,00	48 260,00	48 260,00	0,00	0,00	
74440000-Subv des communes et groupements de communes	0,00	1 012 892,98	1 012 892,98	0,00	1 012 892,98	1 012 892,98	0,00	0,00	
74460000-Subventions union européenne	0,00	1 914 558,38	1 914 558,38	0,00	1 914 558,38	1 914 558,38	0,00	0,00	
74470000-Subventions d'organismes internationaux	0,00	174 631,84	174 631,84	0,00	174 631,84	174 631,84	0,00	0,00	
74480000-Subv d'autres coll publ & organ internationaux	0,00	2 096 546,56	2 096 546,56	0,00	2 096 546,56	2 096 546,56	0,00	0,00	
74600000-Dons et legs	0,00	128 752,90	128 752,90	0,00	128 752,90	128 752,90	0,00	0,00	
74810000-Pdts versts liberatoires ouvrant droit exone. TA	0,00	5 169 827,45	5 169 827,45	0,00	5 169 827,45	5 169 827,45	0,00	0,00	
74880000-Autres subventions	0,00	569 046,53	569 046,53	0,00	569 046,53	569 046,53	0,00	0,00	
Sous total sur 74	0,00	488 118 751,12	488 118 751,12	0,00	488 118 751,12	488 118 751,12	0,00	0,00	
75110000-Redev. concess°, brevets, licences, marques#	0,00	203 647,53	203 647,53	0,00	203 647,53	203 647,53	0,00	0,00	
75160000-Droits d'auteur et de reproduction	0,00	5 601,74	5 601,74	0,00	5 601,74	5 601,74	0,00	0,00	
75830000-Pdts gest° cour provenant annulat° mdt exc. ant.	0,00	1 371 595,52	1 371 595,52	0,00	1 371 595,52	1 371 595,52	0,00	0,00	
75880000-Autres produits	0,00	140 540,20	140 540,20	0,00	140 540,20	140 540,20	0,00	0,00	
Sous total sur 75	0,00	1 721 384,99	1 721 384,99	0,00	1 721 384,99	1 721 384,99	0,00	0,00	





UNIVERSITE DE NANTES		<b>CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE</b>					Date	06.03.2013	
Année 2012							Heure	09:23:26	
Période 01 à 16		Page 32							
Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs	
Total classe 1	43 741 224,37	2 373 700 705,82	2 417 441 930,19	745 957 643,83	2 350 201 640,46	3 096 159 284,29	64 282 846,09	743 000 200,19	
Total classe 2	731 218 044,66	96 510 807,02	827 728 851,68	39 053 381,31	113 932 846,91	152 986 228,22	731 791 586,28	57 048 962,82	
Total classe 3	21 142 880,03	14 673 510,70	35 816 390,73	0,00	3 985 199,37	3 985 199,37	31 831 191,36	0,00	
Total classe 4	9 153 626,03	2 492 445 635,64	2 501 599 261,67	40 794 306,15	2 503 297 674,22	2 544 091 980,37	14 243 590,89	56 736 309,59	
Total classe 5	20 568 279,95	783 966 235,05	804 534 515,00	18 723,75	789 879 533,27	789 898 257,02	14 636 482,98	225,00	
Total classe 6	0,00	610 213 082,12	610 213 082,12	0,00	610 213 082,12	610 213 082,12	0,00	0,00	
Total classe 7	0,00	603 991 311,46	603 991 311,46	0,00	603 991 311,46	603 991 311,46	0,00	0,00	
Total classe 8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général	825 824 055,04	6 975 501 287,81	7 801 325 342,85	825 824 055,04	6 975 501 287,81	7 801 325 342,85	856 785 697,60	856 785 697,60	



## **CADRE 2 : DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES**

**EXERCICE 2012**

Périmètre financier : UNIV + CFA  
Exercice comptable : 2012  
Etablissement : 101 à SACD  
Centre financier : \*  
Compte budgétaire : \*

Compte	Libellé	dépenses				Montants des crédits				
		Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
1	libis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9
633	Impôts, taxes et ver	2,982,566.18	0.00	12,701.81	0.00	2,969,864.37	30,378.20	0.00	2,939,486.17-	0.00
63P	Perso, impôt, taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17,684.00	0.00	17,684.00	0.00
*	63P PERSONNEL IMPÔTS, TAXES...	2,982,566.18	0.00	12,701.81	0.00	2,969,864.37	48,062.20	0.00	2,921,802.17-	0.00
64	Charge de personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	135,773,361.53	0.00	135,773,361.53	0.00
641	Rémun perso perm	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	193,109.69	0.00	193,109.69	0.00
6411	Trait, comm remises	128,265,399.41	0.00	437,574.44	0.00	127,827,824.97	21,448.88-	0.00	127,849,273.85-	0.00
6412	Congés payés perso	2,034,290.50-	0.00	316.63	0.00	2,034,607.13-	600,000.00	0.00	2,634,607.13	0.00
6413	primes et gratif.	8,336,298.28	0.00	28,253.02	0.00	8,308,045.26	0.00	0.00	8,308,045.26-	0.00
64142	Indemn. Résid. Mobi.	1,255,172.28	0.00	32,459.45	0.00	1,222,712.83	0.00	0.00	1,222,712.83-	0.00
64143	indemn. Contrat	262,221.34	0.00	0.00	0.00	262,221.34	0.00	0.00	262,221.34-	0.00
64144	indemn. Jurys	55,929.35	0.00	0.00	0.00	55,929.35	0.00	0.00	55,929.35-	0.00
64145	Défiscalisation HS	459,509.50	0.00	2,619.87	0.00	456,889.63	0.00	0.00	456,889.63-	0.00
64146	Indemn.préavis	10,637.68	0.00	0.00	0.00	10,637.68	0.00	0.00	10,637.68-	0.00
64148	Indemn. avantag div	295,777.69	0.00	1,563.97	0.00	294,213.72	0.00	0.00	294,213.72-	0.00
6415	Supplément familial	1,571,734.11	0.00	3,184.52	0.00	1,568,549.59	0.00	0.00	1,568,549.59-	0.00
645	Charges de Sécurité	90,918,244.61	0.00	736,189.78	0.00	90,182,054.83	94,991,894.90	0.00	4,809,840.07	0.00
647	Autres chrg sociales	538,690.11	0.00	2,255.27	0.00	536,434.84	0.00	0.00	536,434.84-	0.00
*	64 Charge de personnel	229,935,323.86	0.00	1,244,416.95	0.00	228,690,906.91	231,536,917.24	0.00	2,846,010.33	0.00
68151	Dot exploit C. Pers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1,076,302.00	0.00	1,076,302.00	0.00
*	68P Dotation aux provisions...	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1,076,302.00	0.00	1,076,302.00	0.00
**	Total masse salariale	232,917,890.04	0.00	1,257,118.76	0.00	231,660,771.28	232,661,281.44	0.00	1,000,510.16	0.00
60	Ach et varia stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	32,680,007.18	0.00	32,680,007.18	0.00
601	Ach stk mat lere	8,513.43	0.00	65.07	0.00	8,448.36	0.00	0.00	8,448.36-	0.00
603	Variation des stocks	1,999.15	0.00	0.00	0.00	1,999.15	0.00	0.00	1,999.15-	0.00
605	Achat de mat&equip	34,293.15	0.00	862.92	0.00	33,430.23	0.00	0.00	33,430.23-	0.00
606	Achats non stockés d	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10,140.90	0.00	10,140.90	0.00
6061	Fournitures non stoc	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6,319.49	0.00	6,319.49	0.00
60611	Électricité	2,100,442.74	0.00	0.00	0.00	2,100,442.74	1,336.80	0.00	2,099,105.94-	0.00
60612	Carburants et lubrif	74,064.50	0.00	32.11	0.00	74,032.39	0.00	0.00	74,032.39-	0.00
60613	Gaz	1,578,402.56	0.00	6,329.17	0.00	1,572,073.39	14,306.00	0.00	1,557,767.39-	0.00
60614	Chauffage sur réseau	321,607.77	0.00	6,819.58	0.00	314,788.19	0.00	0.00	314,788.19-	0.00
60617	Eau	264,891.67	0.00	26.00	0.00	264,865.67	0.00	0.00	264,865.67-	0.00
60618	Autres fourn non-stk	9,092.58	0.00	204.52	0.00	8,888.06	0.00	0.00	8,888.06-	0.00
6062	Acquis. de papier	214,731.78	0.00	822.07	0.00	213,909.71	3,000.00	0.00	210,909.71-	0.00
6063	Fournitures d'entret	2,932,507.21	0.00	15,310.71	0.00	2,917,196.50	5,921.68	0.00	2,911,274.82-	0.00

Périmètre financier : UNIV + CFA  
Exercice comptable : 2012  
Etablissement : 101 à SACD  
Centre financier : \*  
Compte budgétaire : \*

Compte	Libellé	dépenses				Montants des crédits				
		Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
1	1bis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9
6064	Fournitures administ	351,203.84	0.00	6,704.22	0.00	344,499.62	43.58-	0.00	344,543.20-	0.00
6065	Linge, vêtements de	58,922.82	0.00	511.52	0.00	58,411.30	0.00	0.00	58,411.30-	0.00
6067	Fournitures et matér	2,244,254.15	0.00	14,323.42	0.00	2,229,930.73	15,829.80	0.00	2,214,100.93-	0.00
6068	Autres matières et f	84,080.90	0.00	1,455.00	0.00	82,625.90	382.10	0.00	82,243.80-	0.00
*	60 ACHATS ET VARIATION DE S...	10,279,008.25	0.00	53,466.31	0.00	10,225,541.94	32,737,200.37	0.00	22,511,658.43	0.00
61	services exter.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6,592,506.58	0.00	6,592,506.58	0.00
611	Sous traitance génér	17,050.59	0.00	0.00	0.00	17,050.59	0.00	0.00	17,050.59-	0.00
613	Locations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6132	Locations immobilièr	419,903.63	0.00	8,885.39	0.00	411,018.24	0.00	0.00	411,018.24-	0.00
6135	Locations mobilières	561,097.62	0.00	3,984.12	0.00	557,113.50	290.00-	0.00	557,403.50-	0.00
614	Chrg loca & copropri	623,711.84	0.00	4,512.29	0.00	619,199.55	0.00	0.00	619,199.55-	0.00
615	Entret. et réparat.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7,952.27	0.00	7,952.27	0.00
6152	Sur biens immobilier	1,127,749.13	0.00	0.00	0.00	1,127,749.13	0.00	0.00	1,127,749.13-	0.00
6155	Sur biens mobiliers	1,923,995.87	0.00	62,654.35	0.00	1,861,341.52	150.00	0.00	1,861,191.52-	0.00
6156	Maintenance	453,040.46	0.00	11,932.30	0.00	441,108.16	0.00	0.00	441,108.16-	0.00
616	Primes d'assurance	2,551.21-	0.00	2,551.21-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6161	Assurance Multiris.	91,998.60	0.00	3,167.38	0.00	88,831.22	0.00	0.00	88,831.22-	0.00
6168	Autres assurances	232.00	0.00	0.00	0.00	232.00	0.00	0.00	232.00-	0.00
617	Études et recherches	691,214.15	0.00	70.92	0.00	691,143.23	0.00	0.00	691,143.23-	0.00
618	Divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5,508.14	0.00	5,508.14	0.00
6181	Documentation généra	611,414.29	0.00	472.91	0.00	610,941.38	37,615.00	0.00	573,326.38-	0.00
6183	Documentation techni	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	18,083.64-	0.00	18,083.64-	0.00
618311	Français	1,052,846.79	0.00	95,968.05	0.00	956,878.74	0.00	0.00	956,878.74-	0.00
618321	Français	27,259.22	0.00	0.00	0.00	27,259.22	0.00	0.00	27,259.22-	0.00
618322	Étrangers	355.66	0.00	0.00	0.00	355.66	0.00	0.00	355.66-	0.00
618331	Français	1,096,917.19	0.00	7,902.81	0.00	1,089,014.38	0.00	0.00	1,089,014.38-	0.00
6184	Reprographie	416,618.02	0.00	478.24	0.00	416,139.78	14,198.30-	0.00	430,338.08-	0.00
6185	Frais de colloques,	719,845.80	0.00	1,540.54	0.00	718,305.26	20,234.52	0.00	698,070.74-	0.00
*	61 Services extérieurs	9,832,699.65	0.00	199,018.09	0.00	9,633,681.56	6,631,394.57	0.00	3,002,286.99-	0.00
62	Autre serv ext	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10,114,228.18	0.00	10,114,228.18	0.00
621	Personnel extérieur	1,123,833.01	0.00	8,428.13	0.00	1,115,404.88	0.00	0.00	1,115,404.88-	0.00
622	Rémunérations honor	1,240,480.09	0.00	1,951.33-	0.00	1,242,431.42	9,261.42	0.00	1,233,170.00-	0.00
623	Publicité, publicati	541,301.00	0.00	522.82	0.00	540,778.18	233.63-	0.00	541,011.81-	0.00
624	Transports de biens	224,430.64	0.00	1,941.91	0.00	222,488.73	38,365.00-	0.00	260,853.73-	0.00
625	Déplacements, missio	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	56,789.17	0.00	56,789.17	0.00
6254	Frais d'inscription	276,730.36	0.00	2,489.97	0.00	274,240.39	130.00-	0.00	274,370.39-	0.00
6255	Frais de déménagemen	16,334.59	0.00	358.80	0.00	15,975.79	0.00	0.00	15,975.79-	0.00
6256	Missions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	39,932.08	0.00	39,932.08	0.00

Périmètre financier : UNIV + CFA  
Exercice comptable : 2012  
Etablissement : 101 à SACD  
Centre financier : \*  
Compte budgétaire : \*

Compte	Libellé	dépenses				Montants des crédits				
		Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
1	libis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9
62561	Personnels EPSCP	1,904,690.27	0.00	27,299.78	0.00	1,877,390.49	3,395.03	0.00	1,873,995.46-	0.00
62562	Étudiants	426,088.45	0.00	1,846.33	0.00	424,242.12	0.00	0.00	424,242.12-	0.00
62563	Personnalités ext	798,095.57	0.00	9,135.90	0.00	788,959.67	0.00	0.00	788,959.67-	0.00
6257	Réceptions	901,694.26	0.00	527.76	0.00	901,166.50	2,305.82	0.00	898,860.68-	0.00
626	Frais postaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	153.34	0.00	153.34	0.00
6264	Téléphone	499,963.86	0.00	15,660.52	0.00	484,303.34	33,624.24	0.00	450,679.10-	0.00
6265	Affranchissements	383,039.36	0.00	739.27	0.00	382,300.09	9,033.39	0.00	373,266.70-	0.00
6266	Internet	8,516.72	0.00	0.00	0.00	8,516.72	0.00	0.00	8,516.72-	0.00
6267	Liaisons spécial.	230,820.60	0.00	0.00	0.00	230,820.60	0.00	0.00	230,820.60-	0.00
627	Services bancaires	28,856.24	0.00	0.00	0.00	28,856.24	0.00	0.00	28,856.24-	0.00
628	Divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	11,159.68	0.00	11,159.68	0.00
6281	Concours divers	283,812.22	0.00	456.87	0.00	283,355.35	0.00	0.00	283,355.35-	0.00
6282	Blanchissage	23,289.36	0.00	0.00	0.00	23,289.36	0.00	0.00	23,289.36-	0.00
6283	Formation continue	262,576.92	0.00	1,530.00	0.00	261,046.92	0.00	0.00	261,046.92-	0.00
6284	Frais de recrutement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	190.93-	0.00	190.93-	0.00
6286	Contrats de nettoyage	1,892,393.80	0.00	142.99	0.00	1,892,250.81	3,156.27	0.00	1,889,094.54-	0.00
6288	Autres prestations	2,150,919.35	0.00	5,208.24	0.00	2,145,711.11	46,290.61-	0.00	2,192,001.72-	0.00
*	62 Autres services exterieu...	13,217,866.67	0.00	74,337.96	0.00	13,143,528.71	10,197,828.45	0.00	2,945,700.26-	0.00
635	Autres impôts, admin	2,142.39	0.00	0.00	0.00	2,142.39	0.00	0.00	2,142.39-	0.00
637	Autres impôts,orga	28,658.30	0.00	65.00	0.00	28,593.30	0.00	0.00	28,593.30-	0.00
*	63F FONCTIONNEMENT IMPÔTS, ...	30,800.69	0.00	65.00	0.00	30,735.69	0.00	0.00	30,735.69-	0.00
65	Autres Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3,336,670.19	0.00	3,336,670.19	0.00
651	Redevances concess	898,479.04	0.00	3,913.33	0.00	894,565.71	3,004.86	0.00	891,560.85-	0.00
654	Pertes sur créances	56,762.55	0.00	0.00	0.00	56,762.55	0.00	0.00	56,762.55-	0.00
657	Charges spécifiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2,000.00-	0.00	2,000.00-	0.00
6571	Bourses	1,214,837.60	0.00	0.00	0.00	1,214,837.60	0.00	0.00	1,214,837.60-	0.00
6575	Sub reçues par EPSCP	1,619,771.80	0.00	0.00	0.00	1,619,771.80	4,292.00	0.00	1,615,479.80-	0.00
6576	Subventions diverses	3,075,660.48	0.00	7,500.00	0.00	3,068,160.48	800.00	0.00	3,067,360.48-	0.00
6577	Gratif étud stagiair	324,339.50	0.00	0.00	0.00	324,339.50	1,100.00	0.00	323,239.50-	0.00
6578	Autres charges spé	40,193.37	0.00	1,510.21	0.00	38,683.16	7,579.45	0.00	31,103.71-	0.00
658	Charges diverses de	1,179,500.66	0.00	0.00	0.00	1,179,500.66	834.46-	0.00	1,180,335.12-	0.00
6583	Charges ges courante	458,231.69	0.00	3,300.00	0.00	454,931.69	11,211.00	0.00	443,720.69-	0.00
6588	Autres charges	603,354.84	0.00	10.00	0.00	603,344.84	10,557.95-	0.00	613,902.79-	0.00
*	65 Autres charges de gestio...	9,471,131.53	0.00	16,233.54	0.00	9,454,897.99	3,351,265.09	0.00	6,103,632.90-	0.00
661	Charges d'intérêts	3,088.44	0.00	0.00	0.00	3,088.44	0.00	0.00	3,088.44-	0.00
664	Pertes sur créances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1,673.44-	0.00	1,673.44-	0.00

Périmètre financier : UNIV + CFA  
Exercice comptable : 2012  
Etablissement : 101 à SACD  
Centre financier : \*  
Compte budgétaire : \*

Compte	Libellé	dépenses				Montants des crédits				
		Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
1	1bis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9
666	Pertes de change	1,150.75	0.00	0.00	0.00	1,150.75	0.00	0.00	1,150.75-	0.00
*	66 Charges Financières	4,239.19	0.00	0.00	0.00	4,239.19	1,673.44-	0.00	5,912.63-	0.00
67	Chrg exceptionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3,040.00	0.00	3,040.00	0.00
671	Chrg except/opera°	129,934.07	0.00	90.00	0.00	129,844.07	0.00	0.00	129,844.07-	0.00
678	Autres chrg except	100,000.00	0.00	0.00	0.00	100,000.00	0.00	0.00	100,000.00-	0.00
*	67 Charge exceptionnel	229,934.07	0.00	90.00	0.00	229,844.07	3,040.00	0.00	226,804.07-	0.00
6811	Dot amort immo corp	20,543,453.63	0.00	0.00	0.00	20,543,453.63	24,500,000.00	0.00	3,956,546.37	0.00
68152	Dot exploit autres C	55,263.00	0.00	0.00	0.00	55,263.00	0.00	0.00	55,263.00-	0.00
6817	Dot. actifs circul.	64,672.89	0.00	0.00	0.00	64,672.89	0.00	0.00	64,672.89-	0.00
*	68 Dotation aux amortisseme...	20,663,389.52	0.00	0.00	0.00	20,663,389.52	24,500,000.00	0.00	3,836,610.48	0.00
**	Total Aut crédit de fonct	63,729,069.57	0.00	343,210.90	0.00	63,385,858.67	77,419,055.04	0.00	14,033,196.37	0.00
***	Total masse fonctionnement	296,646,959.61	0.00	1,600,329.66	0.00	295,046,629.95	310,080,336.48	0.00	15,033,706.53	0.00

Périmètre financier : UNIV + CFA  
Exercice comptable : 2012  
Etablissement : 101 à SACD  
Centre financier : \*  
Compte budgétaire : \*

Compte	Libellé	dépenses				Montants des crédits				
		Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
1	1bis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9
21	Immo corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
216	Collections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	420.86	0.00	420.86	0.00
*		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	420.86	0.00	420.86	0.00
2053	Logiciels	112,155.59	0.00	0.00	0.00	112,155.59	0.00	0.00	112,155.59-	0.00
*	205 Concessions et droits s...	112,155.59	0.00	0.00	0.00	112,155.59	0.00	0.00	112,155.59-	0.00
213	Construction	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6,590,823.16	0.00	6,590,823.16	0.00
2131	Bâtiments	0.01-	0.00	0.00	0.00	0.01-	0.00	0.00	0.01	0.00
2135	Instal générales	90,183.62	0.00	0.00	0.00	90,183.62	45,000.00	0.00	45,183.62-	0.00
*	213 Construction	90,183.61	0.00	0.00	0.00	90,183.61	6,635,823.16	0.00	6,545,639.55	0.00
215	Instal technique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7,215,237.69	0.00	7,215,237.69	0.00
2151	Instal techs comp	324,857.50	0.00	0.00	0.00	324,857.50	0.00	0.00	324,857.50-	0.00
2153	matériel scientifique.	5,906,761.19	0.00	398,323.33	0.00	5,508,437.86	203,093.00	0.00	5,305,344.86-	0.00
2155	Outillage indus	2,035.59	0.00	0.00	0.00	2,035.59	0.00	0.00	2,035.59-	0.00
*	215 Installations technique...	6,233,654.28	0.00	398,323.33	0.00	5,835,330.95	7,418,330.69	0.00	1,582,999.74	0.00
218	Autres immobilisatio	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3,279,717.53	0.00	3,279,717.53	0.00
2182	Matériel de transpor	1,715.00	0.00	0.00	0.00	1,715.00	0.00	0.00	1,715.00-	0.00
2184	Mobilier	99,467.31	0.00	0.00	0.00	99,467.31	0.00	0.00	99,467.31-	0.00
2187	Matériel info	602,027.06	0.00	0.00	0.00	602,027.06	0.00	0.00	602,027.06-	0.00
2188	Matériels divers	745,883.98	0.00	0.00	0.00	745,883.98	0.00	0.00	745,883.98-	0.00
*	218 Autres immobilisations ...	1,449,093.35	0.00	0.00	0.00	1,449,093.35	3,279,717.53	0.00	1,830,624.18	0.00
231	Immobilisations corp	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	600,132.84	0.00	600,132.84	0.00
2313	Constructions	9,006,004.71	0.00	0.00	0.00	9,006,004.71	0.00	0.00	9,006,004.71-	0.00
*	231 Immobilisations corpore...	9,006,004.71	0.00	0.00	0.00	9,006,004.71	600,132.84	0.00	8,405,871.87-	0.00
2325	Logiciels	19,515.78	0.00	0.00	0.00	19,515.78	0.00	0.00	19,515.78-	0.00
*	232 Immobilisations incorpo...	19,515.78	0.00	0.00	0.00	19,515.78	0.00	0.00	19,515.78-	0.00
238	Avances et acomptes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1,054,136.14	0.00	1,054,136.14	0.00
2381	Avances versées	320,040.75-	0.00	0.00	0.00	320,040.75-	0.00	0.00	320,040.75	0.00
2382	Acomptes versés	1,118.21	0.00	17.54	0.00	1,100.67	0.00	0.00	1,100.67-	0.00



Périmètre financier : UNIV + CFA  
Exercice comptable : 2012  
Etablissement : 101 à SACD  
Centre financier : \*  
Compte budgétaire : \*

Compte	Libellé	dépenses				Montants des crédits				
		Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
1	1bis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9
*	238 Avances et acomptes ver...	318,922.54-	0.00	17.54	0.00	318,940.08-	1,054,136.14	0.00	1,373,076.22	0.00
	275 Dépôts et cautio ver	89,452.28-	0.00	0.00	0.00	89,452.28-	0.00	0.00	89,452.28	0.00
*	275 Dépôts et cautionnement...	89,452.28-	0.00	0.00	0.00	89,452.28-	0.00	0.00	89,452.28	0.00
**	Masse d'investissement	16,502,232.50	0.00	398,340.87	0.00	16,103,891.63	18,988,561.22	0.00	2,884,669.59	0.00
***	Total masse investissement	16,502,232.50	0.00	398,340.87	0.00	16,103,891.63	18,988,561.22	0.00	2,884,669.59	0.00

Périmètre financier : UNIV + CFA  
 Exercice comptable : 2012  
 Etablissement : 101 à SACD  
 Centre financier : \*  
 Compte budgétaire : \*

Compte	Libellé	dépenses				Montants des crédits				
		Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
1	lbis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9
***		315,589,369.20	0.00	1,998,670.53	0.00	313,590,698.67	329,068,897.70	0.00	15,478,199.03	0.00



## **CADRE 3 : DÉVELOPPEMENT DES RECETTES BUDGÉTAIRES**

**EXERCICE 2012**

Périmètre financier : UNIV + CFA  
Exercice comptable : 2012  
Etablissement : 101 à SACD  
Centre financier : \*  
Compte budgétaire : \*

Compte	Libellé	Recettes				Situation					
		Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non exécutées	Plus value	Moins value
1	libis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9	10
701	Ventes de produits fi	26,954.00	0.00	0.00	0.00	26,954.00	79,000.00	0.00	0.00	400.00	52,446.00
704	Travaux	21,797.72	0.00	0.00	0.00	21,797.72	1,500.00	0.00	0.00	35,947.72	15,650.00
705	Études	22,710.25	0.00	0.00	0.00	22,710.25	73,344.00	0.00	0.00	600.00	51,233.75
7061	Droits de scolarité e	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6,763,288.00	0.00	0.00	0.00	6,763,288.00
70611	Droits de scolarité a	5,780,385.00	0.00	128,111.91-	0.00	5,908,496.91	0.00	0.00	0.00	6,023,226.91	114,730.00
70612	Droits des diplômés p	321,819.63	0.00	0.00	0.00	321,819.63	0.00	0.00	0.00	340,949.63	19,130.00
70613	Redevances	471,058.26	0.00	5,497.44-	0.00	476,555.70	0.00	0.00	0.00	476,555.70	0.00
7062	Prestations de recher	937,819.00	0.00	2,000.00	0.00	935,819.00	1,068,268.00	0.00	0.00	439,513.39	571,962.39
7063	Mesures et expertises	7,235.76	0.00	0.00	0.00	7,235.76	81,739.00	0.00	0.00	7,235.76	81,739.00
7064	Prestations et travau	53,518.79	0.00	0.00	0.00	53,518.79	915.00	0.00	0.00	53,518.79	915.00
7065	Prestations de format	8,423,230.92	0.00	358,760.47-	0.00	8,781,991.39	7,647,823.00	0.00	0.00	3,405,076.74	2,270,908.35
7066	Colloques	227,470.60	0.00	6,232.44	0.00	221,238.16	196,620.00	0.00	0.00	102,893.94	78,275.78
7067	Ventes de publication	9,770.33	0.00	45.66	0.00	9,724.67	8,750.00	0.00	0.00	6,524.68	5,550.01
7068	Autres prestations de	2,485,330.06	0.00	58,840.53-	0.00	2,544,170.59	3,857,263.00	0.00	0.00	1,667,251.57	2,980,343.98
707	Ventes de marchandise	65.22	0.00	0.00	0.00	65.22	0.00	0.00	0.00	65.22	0.00
7083	Locations diverses	349,194.40	0.00	709.03	0.00	348,485.37	260,667.00	0.00	0.00	249,310.56	161,492.19
7084	Mise à disposition de	876,713.39	0.00	6,739.20	0.00	869,974.19	169,629.00	0.00	0.00	830,939.97	130,594.78
7085	Ports et frais access	12,560.40	0.00	397.91	0.00	12,162.49	7,285.00	0.00	0.00	5,049.39	171.90
7087	Hébergements et resta	22,334.02	0.00	0.00	0.00	22,334.02	39,600.00	0.00	0.00	1,201.26	18,467.24
7088	Autres produits d'act	1,429,862.79	0.00	3,040.00	0.00	1,426,822.79	201,823.00	0.00	0.00	1,299,421.41	74,421.62
* 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQ...	21,479,830.54	0.00	532,046.11-	0.00	22,011,876.65	20,457,514.00	0.00	0.00	14,945,682.64	13,391,319.99
713	Variation des stocks	10,690,310.48	0.00	0.00	0.00	10,690,310.48	2,163,367.00	0.00	0.00	11,706,624.26	3,179,680.78
* 71	PRODUCTION STOCKÉE (ou de...	10,690,310.48	0.00	0.00	0.00	10,690,310.48	2,163,367.00	0.00	0.00	11,706,624.26	3,179,680.78
7411	Ministères de tutelle	231,795,067.35	0.00	72,107.00	0.00	231,722,960.35	233,254,611.00	0.00	0.00	413,135.00	1,944,785.65
7418	Ministères autres que	753,871.00	0.00	4,170.00	0.00	749,701.00	3,664,118.00	0.00	0.00	689,876.00	3,604,293.00
7441	ANR	2,479,770.05	0.00	0.00	0.00	2,479,770.05	3,058,867.00	0.00	0.00	1,729,833.05	2,308,930.00
7442	Subventions de la rég	2,957,962.51	0.00	0.00	0.00	2,957,962.51	9,401,627.00	0.00	0.00	1,941,426.61	8,385,091.10
7443	Subventions du départ	24,130.00	0.00	0.00	0.00	24,130.00	501,788.00	0.00	0.00	14,130.00	491,788.00
7444	Subventions des commu	501,446.49	0.00	0.00	0.00	501,446.49	645,492.00	0.00	0.00	334,868.49	478,914.00
7446	Subventions Union Eur	1,020,340.69	0.00	145,155.00	0.00	875,185.69	3,402,091.00	0.00	0.00	337,422.00	2,864,327.31
7447	Subventions d'organis	82,918.62	0.00	4,294.60-	0.00	87,213.22	14,500.00	0.00	0.00	86,918.62	14,205.40
7448	Subventions d'autres	1,069,717.99	0.00	42,889.42	0.00	1,026,828.57	2,585,696.00	0.00	0.00	1,323,318.98	2,882,186.41
746	Dons et legs	64,376.45	0.00	0.00	0.00	64,376.45	59,292.00	0.00	0.00	66,626.82	61,542.37
7481	Produits des versemen	3,093,464.36	0.00	2,367.91	0.00	3,091,096.45	2,971,428.00	0.00	0.00	1,614,728.99	1,495,060.54
7488	Autres	286,614.08	0.00	0.00	0.00	286,614.08	779,467.00	0.00	0.00	231,519.79	724,372.71
* 74	Subvention d'exploitation	244,129,679.59	0.00	262,394.73	0.00	243,867,284.86	260,338,977.00	0.00	0.00	8,783,804.35	25,255,496.49

Périmètre financier : UNIV + CFA  
Exercice comptable : 2012  
Etablissement : 101 à SACD  
Centre financier : \*  
Compte budgétaire : \*

Compte	Libellé	Recettes					Situation				
		Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non exécutées	Plus value	Moins value
1	libis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9	10
751	Redevances pour conce	52,406.53	0.00	39,163.58-	0.00	91,570.11	128,965.00	0.00	0.00	50,118.31	87,513.20
7583	Produits de gestion c	516,428.18	0.00	1,683.19	0.00	514,744.99	21,136.00	0.00	0.00	523,524.34	29,915.35
7588	Autres	1,043,768.56	0.00	0.00	0.00	1,043,768.56	258,000.00	0.00	0.00	1,110,748.66	324,980.10
*	75 Autres produits de gestio...	1,612,603.27	0.00	37,480.39-	0.00	1,650,083.66	408,101.00	0.00	0.00	1,684,391.31	442,408.65
76	Produit financier	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	200,000.00	0.00	0.00	0.00	200,000.00
762	Produits des autres i	1,318.09	0.00	0.00	0.00	1,318.09	0.00	0.00	0.00	1,318.09	0.00
766	Gains de change	932.76	0.00	0.00	0.00	932.76	0.00	0.00	0.00	932.76	0.00
768	Autres produits finan	45,405.11	0.00	0.00	0.00	45,405.11	0.00	0.00	0.00	45,405.11	0.00
*	76 Produit financier	47,655.96	0.00	0.00	0.00	47,655.96	200,000.00	0.00	0.00	47,655.96	200,000.00
771	Produits exceptionnel	3,621.61	0.00	0.00	0.00	3,621.61	0.00	0.00	0.00	3,621.62	0.01
776	Produits issus de la	12,349,752.66	0.00	0.00	0.00	12,349,752.66	25,232,122.00	0.00	0.00	0.00	12,882,369.34
777	Quote part des subven	5,891,643.65	0.00	0.00	0.00	5,891,643.65	1,732,122.00-	0.00	0.00	7,623,765.65	0.00
778	Autres produits excep	34,513.53	0.00	0.00	0.00	34,513.53	16,100.00	0.00	0.00	46,375.13	27,961.60
*	77 Produit exceptionnels	18,279,531.45	0.00	0.00	0.00	18,279,531.45	23,516,100.00	0.00	0.00	7,673,762.40	12,910,330.95
78	reprise sur amortisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	920.92	920.92
7815	Reprises sur provisio	58,763.00	0.00	0.00	0.00	58,763.00	0.00	0.00	0.00	58,763.00	0.00
7817	Reprises sur déprécia	13,292.67	0.00	0.00	0.00	13,292.67	0.00	0.00	0.00	13,292.67	0.00
*	78 reprise sur amortissement...	72,055.67	0.00	0.00	0.00	72,055.67	0.00	0.00	0.00	72,976.59	920.92
**	Masse fonctionnement recettes	296,311,666.96	0.00	307,131.77-	0.00	296,618,798.73	307,084,059.00	0.00	0.00	44,914,897.51	55,380,157.78

Périmètre financier : UNIV + CFA  
Exercice comptable : 2012  
Etablissement : 101 à SACD  
Centre financier : \*  
Compte budgétaire : \*

Compte	Libellé	Recettes					Situation				
		Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non exécutées	Plus value	Moins value
1	libis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9	10
1311	État	140,855.64	0.00	0.00	0.00	140,855.64	2,940,181.00	0.00	0.00	39,035.83	2,838,361.19
1312	Régions	3,327,373.21	0.00	166.00	0.00	3,327,207.21	4,400,853.00	0.00	0.00	2,422,755.25	3,496,401.04
1313	Départements	2,758,391.67	0.00	0.00	0.00	2,758,391.67	2,922,702.00	0.00	0.00	1,321,017.24	1,485,327.57
1314	Communes et groupemen	1,864,272.79	0.00	0.00	0.00	1,864,272.79	2,498,521.00	0.00	0.00	68,277.02	702,525.23
1315	Autres collectivités	741,747.80	0.00	108,224.55	0.00	633,523.25	804,440.00	0.00	0.00	532,692.09	703,608.84
1316	Union Européenne	115,584.12	0.00	247,704.61	0.00	132,120.49-	2,921,535.00	0.00	0.00	105,523.01	3,159,178.50
1317	Autres organismes	617.08	0.00	0.00	0.00	617.08	7,244.00	0.00	0.00	617.08	7,244.00
1318	Autres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	155,645.00	0.00	0.00	128,530.00	284,175.00
138	Autres subventions d'	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10,471.00	0.00	0.00	0.00	10,471.00
*	13 Subventions d'investissem...	8,948,842.31	0.00	356,095.16	0.00	8,592,747.15	16,661,592.00	0.00	0.00	4,618,447.52	12,687,292.37
165R	Dépôts et cautionneme	4,500.00	0.00	0.00	0.00	4,500.00	0.00	0.00	0.00	4,500.00	0.00
*	165R Dépôts et cautionnement...	4,500.00	0.00	0.00	0.00	4,500.00	0.00	0.00	0.00	4,500.00	0.00
274R	Prêts	930.00-	0.00	0.00	0.00	930.00-	0.00	0.00	0.00	2,535.00	3,465.00
*	274R Prêts	930.00-	0.00	0.00	0.00	930.00-	0.00	0.00	0.00	2,535.00	3,465.00
**	Masse investissement recettes	8,952,412.31	0.00	356,095.16	0.00	8,596,317.15	16,661,592.00	0.00	0.00	4,625,482.52	12,690,757.37

Périmètre financier : UNIV + CFA  
 Exercice comptable : 2012  
 Etablissement : 101 à SACD  
 Centre financier : \*  
 Compte budgétaire : \*

Compte	Libellé	Recettes					Situation				
		Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non exécutées	Plus value	Moins value
1	libis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9	10
***		305,264,079.27	0.00	48,963.39	0.00	305,215,115.88	323,745,651.00	0.00	0.00	49,540,380.03	68,070,915.15





**CADRE 4: ETAT DES DEPENSES ET RECETTES BUDGETAIRES**  
**EXERCICE 2012**

Périmètre financier : UNIV + CFA  
Exercice comptable : 2012  
Etablissement : 101 à SACD  
Centre financier : \*  
Compte budgétaire : \*

Compte	Description	Montant dépense	Compte	Description	Montant recette
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>294 812 546,69</b>		<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>278 291 611,32</b>
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	10 225 541,94	70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVI	22 011 876,65
601	Achats stockés matières premières	8 448,36	701	Ventes de produits finis	26 954,00
603	Variation des stocks	1 999,15	704	Travaux	21 797,72
605	Achat de matériel, équipements et travaux	33 430,23	705	Études	22 710,25
60611	Électricité	2 100 442,74	70611	Droits de scolarité applicables aux diplômés nat.	5 908 496,91
60612	Carburants et lubrifiants	74 032,39	70612	Droits des diplômés propres à chaque établissement	321 819,63
60613	Gaz	1 572 073,39	70613	Redevances	476 555,70
60614	Chauffage sur réseau	314 788,19	7062	Prestations de recherche	935 819,00
60617	Eau	264 865,67	7063	Mesures et expertises	7 235,76
60618	Autres fournitures non stockables	8 888,06	7064	Prestations et travaux informatiques	53 518,79
6062	Acquisition de papier	213 909,71	7065	Prestations de formation continue	8 781 991,39
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 917 196,50	7066	Colloques	221 238,16
6064	Fournitures administratives	344 499,62	7067	Ventes de publications	9 724,67
6065	Linge, vêtements de travail	58 411,30	7068	Autres prestations de services	2 544 170,59
6067	Fournitures et matériels d'enseignement	2 229 930,73	707	Ventes de marchandises	65,22
6068	Autres matières et fournitures non stockées	82 625,90	7083	Locations diverses	348 485,37
61	<b>Services extérieurs</b>	<b>9 633 681,56</b>	7084	Mise à disposition de personnel facturée	869 974,19
611	Sous traitance générale	17 050,59	7085	Ports et frais accessoires facturés aux clients	12 162,49
6132	Locations immobilières (peut être subdivisé comme	411 018,24	7087	Hébergements et restauration	22 334,02
6135	Locations mobilières (peut être subdivisé comme le	557 113,50	7088	Autres produits d'activités annexes	1 426 822,79
614	Charges locatives et de copropriété	619 199,55	71	<b>PRODUCTION STOCKÉE (ou destockage)</b>	<b>10 690 310,48</b>
6152	Sur biens immobiliers	1 127 749,13	713	Variation des stocks (en cours de prod., produits)	10 690 310,48
6155	Sur biens mobiliers	1 861 341,52	74	<b>Subvention d'exploitation</b>	<b>243 867 284,86</b>
6156	Maintenance	441 108,16	7411	Ministères de tutelle	231 722 960,35
6161	Prime d'Assurance Multirisques	88 831,22	7418	Ministères autres que la tutelles	749 701,00
6168	Autres assurances	232,00	7441	ANR	2 479 770,05
617	Études et recherches	691 143,23	7442	Subventions de la région	2 957 962,51
6181	Documentation générale	610 941,38	7443	Subventions du département	24 130,00
618311	Abonnements Français	956 878,74	7444	Subventions des communes et groupements de communes	501 446,49
618321	Ouvrages Français	27 259,22	7446	Subventions Union Européenne	875 185,69
618322	Ouvrages Étrangers	355,66	7447	Subventions d'organismes internationaux	87 213,22
618331	Ouvrages électroniques Français	1 089 014,38	7448	Subventions d'autres collectivités publiques	1 026 828,57
6184	Reprographie	416 139,78	746	Dons et legs	64 376,45
6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	718 305,26	7481	Produits des versements libératoires ouvrant droit	3 091 096,45
62	<b>Autres services extérieurs</b>	<b>13 143 528,71</b>	7488	Autres	286 614,08
621	Personnel extérieur à l'établissement	1 115 404,88	75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>1 650 083,66</b>
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 242 431,42	751	Redevances pour concessions, brevets, licences, ma	91 570,11
623	Publicité, publications, relations publiques	540 778,18	7583	Produits de gestion courante provenant de l'annula	514 744,99
624	Transports de biens et transports collectifs	222 488,73	7588	Autres	1 043 768,56
6254	Frais d'inscription aux colloques	274 240,39	781	<b>Reprises sur amortissements, dépréciations et</b>	<b>72 055,67</b>
6255	Frais de déménagement	15 975,79	7815	Reprises sur provisions d'exploitation	58 763,00
62561	Personnels de l'EPSCP	1 877 390,49	7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	13 292,67
62562	Étudiants	424 242,12		<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>47 655,96</b>
62563	Personnalités extérieures	788 959,67	76	<b>Produit financier</b>	<b>47 655,96</b>
6257	Réceptions	901 166,50	762	Produits des autres immobilisations financières	1 318,09
6264	Téléphone	484 303,34	766	Gains de change	932,76
6265	Affranchissements	382 300,09	768	Autres produits financiers	45 405,11

Compte	Description	Montant dépense	Compte	Description	Montant recette
6266	Internet	8 516,72		PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 279 531,45
6267	Liaisons informatiques spécialisées	230 820,60	77	Produit exceptionnels	18 279 531,45
627	Services bancaires et assimilés	28 856,24	771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 621,61
6281	Concours divers (cotisations...)	283 355,35	776	Produits issus de la neutralisation des amortissem	12 349 752,66
6282	Blanchissage	23 289,36	777	Quote part des subventions d'investissement virée	5 891 643,65
6283	Formation continue du personnel de l'établissement	261 046,92	778	Autres produits exceptionnels	34 513,53
6286	Contrats de nettoyage	1 892 250,81			
6288	Autres prestations extérieures diverses	2 145 711,11			
63P	PERSONNEL IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 969 864,37			
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunéra	2 969 864,37			
63F	FONCTIONNEMENT IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS	30 735,69			
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (admi	2 142,39			
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autr	28 593,30			
64	Charge de personnel	228 690 906,91			
6411	Traitements, commissions et remises	127 827 824,97			
6412	Congés payés du personnel	- 2 034 607,13			
6413	Primes et gratifications	8 308 045,26			
64142	Indemnités liées à la résidence et à la mobilité	1 222 712,83			
64143	Indemnités attribuées dans le cadre de contrats	262 221,34			
64144	Indemnités de jurys d'enseignement et de concours	55 929,35			
64145	Défiscalisation des heures supplémentaires	456 889,63			
64146	Indemnités de préavis et de licenciement	10 637,68			
64148	Indemnités et avantages divers	294 213,72			
6415	Supplément familial	1 568 549,59			
645	Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	90 182 054,83			
647	Autres charges sociales	536 434,84			
65	Autres charges de gestion courante	9 454 897,99			
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, ma	894 565,71			
654	Pertes sur créances irrécouvrables	56 762,55			
6571	Bourses	1 214 837,60			
6575	Subventions reçues et réparties par l'EPSCP	1 619 771,80			
6576	Subventions diverses	3 068 160,48			
6577	Gratification aux étudiants stagiaires	324 339,50			
6578	Autres charges spécifiques	38 683,16			
658	Charges diverses de gestion courante	1 179 500,66			
6583	Charges de gestion courante provenant	454 931,69			
6588	Autres charges diverses de gestion courante	603 344,84			
681	Dotations aux amortissements et aux provisions Cha	20 663 389,52			
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations i	20 543 453,63			
68152	Dotations aux prov. d'exploit. sur autres charges	55 263,00			
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	64 672,89			
	CHARGES FINANCIERES	4 239,19			
66	Charges Financières	4 239,19			
661	Charges d'intérêts	3 088,44			
666	Pertes de change	1 150,75			
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	229 844,07			
67	Charge exceptionnel	229 844,07			
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	129 844,07			
678	Autres charges exceptionnelles	100 000,00			

Compte	Description	Montant dépense	Compte	Description	Montant recette
	Total dépenses	295 046 629,95		Total recettes	296 618 798,73
	Mode de réalisation de l'équilibre : Excédent de l'exercice	1 572 168,78		Mode de réalisation de l'équilibre : Déficit de l'exercice	
	<b>TOTAUX égaux en recettes et dépenses</b>	<b>296 618 798,73</b>			<b>296 618 798,73</b>

Périmètre financier : UNIV + CFA  
Exercice comptable : 2012  
Etablissement : 101 à SACD  
Centre financier : \*  
Compte budgétaire : \*

NUMERO DE COMPTE	INTITULE DE RUBRIQUES	MONTANT
	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (Ou insuffisance)	11 875 212,81
791	+ Transfert de charges	0,00
75	+ Autres produits d'exploitation	1 650 083,66
65	- Autres charges d'exploitation	9 454 897,99
76 + 796	+ Produits financiers (a)	47 655,96
755 - 655	+/- Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	0,00
66	- Charges financières (b)	4 239,19
771 + 778	+ Produits exceptionnels (c)	38 135,14
671 + 678	- Charges exceptionnels (d)	229 844,07
695	- Impôts sur les bénéfices (e)	0,00
	<b>= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (Ou insuffisance)</b>	<b>3 922 106,32</b>

(a) Sauf reprise aux provisions

(b) Sauf dotations aux amortissements et aux provisions financiers

(c) Sauf :

- Produits des cessions d'immobilisation
- Quote-part des subventions virée au résultat de l'exercice
- Reprises sur provisions exceptionnelles

(d) Sauf :

- Valeur comptable des immobilisations cédées
- Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles

(e) Le cas échéant

Périmètre financier : UNIV + CFA  
 Exercice comptable : 2012  
 Etablissement : 101 à SACD  
 Centre financier : \*  
 Compte budgétaire : \*

NUMERO DE COMPTE	INTITULE DE RUBRIQUES	MONTANT
	RESULTAT NET (Positif ou négatif)	1 572 168,78
68	+ Dotations aux amortissements et provisions	20 663 389,52
78	- Reprises sur amortissements et provisions	72 055,67
776	- Neutralisation des amortissements	12 349 752,66
756 + 777	- Quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat	5 891 643,65
775 - 675	- Plus-value de cession d'actif	0,00
675 - 775	+ Moins-value de cession d'actif	0,00
	<b>= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (Ou insuffisance)</b>	<b>3 922 106,32</b>

Périmètre financier : UNIV + CFA  
Exercice comptable : 2012  
Etablissement : 101 à SACD  
Centre financier : \*  
Compte budgétaire : \*

Compte	Description	Montant dépenses	Compte	Description	Montant recettes
	I.A.F.			C.A.F.	3 922 106,32
205	Concessions et droits similaires - brevets,	112 155,59	110	CHANGEMENT METHODES	20 000,00
2053	Logiciels	112 155,59	119	CHANGEMENT METHODES	- 2 460 177,09
213	Construction	90 183,61	131	Subventions d'équipement	8 592 747,15
2131	Bâtiments	- 0,01	1311	État	140 855,64
2135	Installations générales, agencements, aménagements	90 183,62	1312	Régions	3 327 207,21
215	Installations techniques, matériels et outillage	5 835 330,95	1313	Départements	2 758 391,67
2151	Installations techniques complexes	324 857,50	1314	Communes et groupements de communes	1 864 272,79
2153	matériel scientifique	5 508 437,86	1315	Autres collectivités et établissements publics	633 523,25
2155	Outillage industriel	2 035,59	1316	Union Européenne	- 132 120,49
218	Autres immobilisations corporelles	1 449 093,35	1317	Autres organismes	617,08
2182	Matériel de transport	1 715,00	165R	Dépôts et cautionnements reçus	4 500,00
2184	Mobilier	99 467,31			
2187	Matériel informatique	602 027,06			
2188	Matériels divers	745 883,98			
231	Immobilisations corporelles en cours	9 006 004,71			
2313	Constructions	9 006 004,71			
232	Immobilisations incorporelles en cours	19 515,78			
2325	Logiciels	19 515,78			
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobil	- 318 940,08			
2381	Avances versées sur	- 320 040,75			
2382	Acomptes versés sur	1 100,67			
274R	Prêts	930,00			
275	Dépôts et cautionnement versés	- 89 452,28			
	<b>Total des emplois de la 2eme section</b>	<b>16 104 821,63</b>		<b>Total des ressources de la 2eme section</b>	<b>6 157 070,06</b>
	Mode de réalisation de l'équilibre :			Mode de réalisation de l'équilibre :	
	Déficit de l'exercice			Excédent de l'exercice	1 572 168,78
	Augmentation du fond de roulement			Diminution du fond de roulement	6 025 645,25
	Totaux égaux en en recettes et en dépenses	312 723 620,36		Totaux égaux en en recettes et en dépenses	312 723 620,36
	Total brut des dépenses	312 723 620,36		Total brut des recettes	312 723 620,36
	A déduire : Dépenses internes	16 271 858,98		A déduire : Recettes internes	16 271 858,98
	<b>TOTAL NET DES DEPENSES</b>	<b>296 451 761,38</b>		<b>TOTAL NET DES RECETTES</b>	<b>296 451 761,38</b>
	(égal au total net des recettes)			(égal au total net des dépenses)	



**CADRE 5 : RAPPROCHEMENT EXÉCUTION BUDGÉTAIRE /  
BALANCE COMPTABLE  
EXERCICE 2012**



Etablissement université		Date 07.03.2013
Année 2012	CADRE 5 : RAPPROCHEMENT EXÉCUTION BUDGÉTAIRE / BALANCE COMPTABLE	Heure 13:35:22
Période 1 à 16		Page 54

Périmètre financier : UNIV + CFA  
Exercice comptable : 2012  
Société : CFA ...  
Compte général : 001000000 ...

Numéro et intitulé du compte		Opérations budgétaires de dépenses		Opérations budgétaires de recettes		Opérations non budgétaires	
Numéro de compte	Intitulé du compte	Montant des ordres de dépenses	Reversements	Annulation réduction titres de recette	Montant des titres de recettes	Débit	Crédit
10200000	Biens mis à disposition des établissements	0.00	0.00	0.00	0.00	906,331.08	0.00
10200009	Biens mis à disposition des Etab-neutralisation	0.00	0.00	0.00	0.00	24,806,116.89	41,746.46
10211000	Dotat°-rvt du bien n'incombe pas a l'ets	0.00	0.00	0.00	0.00	1,279,996,730.24	639,998,365.12
10211100	Dotat°-rvt du bien n'incombe pas a l'ets	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	639,998,365.12
10221000	Complt dotat° etat-renouvlt n'incombe pa	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
10225200	Dons et legs en capital (NB)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	51,215.25
10350000	Dons et legs en capital	0.00	0.00	0.00	0.00	102,430.50	51,215.25
10682000	Reserve facultative-etablissement	0.00	0.00	0.00	0.00	5,042,377.84	0.00
10682000	Reserve facultative-etablissement	0.00	0.00	0.00	0.00	18,943.83	0.00
11000000	Report à nouveau (solde créditeur)	20,000.00-	0.00	0.00	0.00	10,665,797.09	12,833,803.10
11900000	Report a nouveau (solde débiteur)	2,460,177.09	0.00	0.00	0.00	15,581,043.63	20,055,830.25
12000000	Resultat de l'exercice (solde créditeur)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
12000000	Resultat de l'exercice (solde créditeur)	0.00	0.00	0.00	0.00	795,350,417.75	795,443,314.53
12900000	Resultat de l'exercice (solde débiteur)	0.00	0.00	0.00	0.00	115,950.82	18,943.83
12900000	Resultat de l'exercice (solde débiteur)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
13110000	Etat auxiliarisé	0.00	0.00	0.00	3,008,895.63-	17,977,415.30	12,409,212.86
13110002	Etat	0.00	0.00	0.00	3,149,751.27	60,879,144.53	61,146,259.91
13120000	Regions-subventions d'equipement auxiliarisé	0.00	0.00	0.00	1,373,169.26	4,787,125.52	1,741,266.70
13120002	Regions-subventions d'equipement	0.00	0.00	166.00	1,954,203.95	117,373,267.78	117,403,642.99
13130000	Departements-subventions d'equipement auxiliarisé	0.00	0.00	0.00	887,690.84	1,286,290.72	1,119,532.49
13130002	Departements-subventions d'equipement	0.00	0.00	0.00	1,870,700.83	6,576,713.64	6,600,438.47
13140000	Communes,grpts de communes subv° d'equipt aux	0.00	0.00	0.00	165,155.74	498,303.00	363,042.03
13140002	Communes,grpts de communes subv° d'equipt	0.00	0.00	0.00	1,699,117.05	6,560,823.72	6,566,162.88
13150000	Autres coll. et ets publics subv° equipt aux	0.00	0.00	0.00	623,028.71	124,615.49	102,304.19
13150002	Autres collectivites et ets publics subv° equipt	0.00	0.00	108,224.55	118,719.09	2,520,470.73	2,520,620.73
13160000	Union europeenne - subv° equipt auxiliarisé	0.00	0.00	0.00	105,016.71	66,559.01	30,651.70
13160002	Union europeenne - subv° equipt	0.00	0.00	247,704.61	10,567.41	1,184,031.35	1,184,587.54
13170000	Autres organismes-subv° equipt auxiliarisé	0.00	0.00	0.00	214,737.36-	472,323.76	431,986.32
13170002	Autres organismes-subv° equipt	0.00	0.00	0.00	215,354.44	226,054.77	231,049.41
13180000	Autres auxiliarisés	0.00	0.00	0.00	0.00	62,243.33	25,551.95
13180002	Autres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
13800000	Autres subventions d'investissement auxiliarisé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
13800002	Autres subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
13911000	Subvent° d'equipt-etat inscrite cpte de resultat	0.00	0.00	0.00	0.00	3,971,072.60	6,904,459.75
13912000	Subvent° d'equipt-regions insc. cpte de resultat	0.00	0.00	0.00	0.00	2,192,234.34	3,350,721.53
13913000	Subvent° dpts d'invlt inscrite cpte de resultat	0.00	0.00	0.00	0.00	553,342.41	284,448.02
13914000	Subv°equipt com et grpt de com insc.cpte resultat	0.00	0.00	0.00	0.00	246,858.46	203,254.27
13915000	Sub equipt autres col. et ets pub inscrites au c	0.00	0.00	0.00	0.00	365,312.12	29,383.74
13916000	Subv° d'equipt union euro cpte de resultat	0.00	0.00	0.00	0.00	267,165.12	45,424.19
13917000	Subv° 'equipt autres org.inscrite cpte d	0.00	0.00	0.00	0.00	128,220.51	41,244.41
13918000	Subv° equipts autres inscrites cpte de resultat	0.00	0.00	0.00	0.00	34,016.83	59,721.47
* Total		2,440,177.09	0.00	356,095.16	8,948,842.31	2,360,939,744.71	2,331,287,766.46

Numéro et intitulé du compte		Total		Opérations de l'exercice à la balance	
Numéro de compte	Intitulé du compte	des débits	des crédits	Débits	Crédits
10200000	Biens mis à disposition des établissements	906,331.08	0.00	906,331.08	0.00
10200009	Biens mis à disposition des Etab-neutralisation	24,806,116.89	41,746.46	24,806,116.89	41,746.46
10211000	Dotat°-rvt du bien n'incombe pas a l'ets	1,279,996,730.24	639,998,365.12	1,279,996,730.24	639,998,365.12
10211100	Dotat°-rvt du bien n'incombe pas a l'ets	0.00	639,998,365.12	0.00	639,998,365.12
10221000	Complt dotat° etat-renouvlt n'incombe pa	0.00	0.00	0.00	0.00
10225200	Dons et legs en capital (NB)	0.00	51,215.25	0.00	51,215.25
10350000	Dons et legs en capital	102,430.50	51,215.25	102,430.50	51,215.25
10682000	Reserve facultative-etablissement	5,042,377.84	0.00	5,042,377.84	0.00
10682000	Reserve facultative-etablissement	18,943.83	0.00	18,943.83	0.00
11000000	Report à nouveau (solde créditeur)	10,645,797.09	12,833,803.10	10,645,797.09	12,833,803.10
11900000	Report à nouveau (solde débiteur)	18,041,220.72	20,055,830.25	18,041,220.72	20,055,830.25
12000000	Resultat de l'exercice (solde créditeur)	0.00	0.00	0.00	0.00
12000000	Resultat de l'exercice (solde créditeur)	795,350,417.75	795,443,314.53	795,350,417.75	795,443,314.53
12900000	Resultat de l'exercice (solde débiteur)	115,950.82	18,943.83	115,950.82	18,943.83
12900000	Resultat de l'exercice (solde débiteur)	0.00	0.00	0.00	0.00
13110000	Etat auxiliaisé	17,977,415.30	9,400,317.23	17,977,415.30	9,400,317.23
13110002	Etat	60,879,144.53	64,296,011.18	60,879,144.53	64,296,011.18
13120000	Regions-subventions d'equipement auxiliaisé	4,787,125.52	3,114,435.96	4,787,125.52	3,114,435.96
13120002	Regions-subventions d'equipement	117,373,433.78	119,357,846.94	117,373,433.78	119,357,846.94
13130000	Departements-subventions d'equipement auxiliaisé	1,286,290.72	2,007,223.33	1,286,290.72	2,007,223.33
13130002	Departements-subventions d'equipement	6,576,713.64	8,471,139.30	6,576,713.64	8,471,139.30
13140000	Communes,grpts de communes subv° d'equipt aux	498,303.00	528,197.77	498,303.00	528,197.77
13140002	Communes,grpts de communes subv° d'equipt	6,560,823.72	8,265,279.93	6,560,823.72	8,265,279.93
13150000	Autres coll. et ets publics subv° equipt aux	124,615.49	725,332.90	124,615.49	725,332.90
13150002	Autres collectivites et ets publics subv° equipt	2,628,695.28	2,639,339.82	2,628,695.28	2,639,339.82
13160000	Union europeenne - subv° equipt auxiliaisé	66,559.01	135,668.41	66,559.01	135,668.41
13160002	Union europeenne - subv° equipt	1,431,735.96	1,195,154.95	1,431,735.96	1,195,154.95
13170000	Autres organismes-subv° equipt auxiliaisé	472,323.76	217,248.96	472,323.76	217,248.96
13170002	Autres organismes-subv° equipt	226,054.77	446,403.85	226,054.77	446,403.85
13180000	Autres auxiliaisés	62,243.33	25,551.95	62,243.33	25,551.95
13180002	Autres	0.00	0.00	0.00	0.00
13800000	Autres subventions d'investissement auxiliaisé	0.00	0.00	0.00	0.00
13800002	Autres subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
13911000	Subvent° d'equipt-etat inscrite cpte de resultat	3,971,072.60	6,904,459.75	3,971,072.60	6,904,459.75
13912000	Subvent° d'equipt-regions insc. cpte de resultat	2,192,234.34	3,350,721.53	2,192,234.34	3,350,721.53
13913000	Subvent° dpts d'invnt inscrite cpte de resultat	553,342.41	284,448.02	553,342.41	284,448.02
13914000	Subv°equipt com et grpt de com insc.cpte resultat	246,858.46	203,254.27	246,858.46	203,254.27
13915000	Sub equipt autres col. et ets pub inscrites au c	365,312.12	29,383.74	365,312.12	29,383.74
13916000	Subv° d'equipt union euro cpte de resultat	267,165.12	45,424.19	267,165.12	45,424.19
13917000	Subv° 'equipt autres org.inscrite cpte d	128,220.51	41,244.41	128,220.51	41,244.41
13918000	Subv° equipts autres inscrites cpte de resultat	34,016.83	59,721.47	34,016.83	59,721.47
* Total		2,363,736,016.96	2,340,236,608.77	2,363,736,016.96	2,340,236,608.77

Périmètre financier : UNIV + CFA  
Exercice comptable : 2012  
Société : CFA ...  
Compte général : 001000000 ...

Numéro et intitulé du compte		Opérations budgétaires de dépenses		Opérations budgétaires de recettes		Opérations non budgétaires	
Numéro de compte	Intitulé du compte	Montant des ordres de dépenses	Reversements	Annulation réduction titres de recette	Montant des titres de recettes	Débit	Crédit
13980000	Autres subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	657.17	0.00
15110000	Provisions pour litiges	0.00	0.00	0.00	0.00	58,763.00	55,263.00
15870000	Prov alloc perte d'emploi indemnités licenciement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16550000	Cautionnements	0.00	0.00	0.00	4,500.00	3,600.00	3,600.00
18110000	Comptes liaison des établists - compta client#	0.00	0.00	0.00	0.00	306.00	306.00
18120000	Compte liaison des établists - compta fournisseur#	0.00	0.00	0.00	0.00	306.00	306.00
18120000	Compte liaison des établists - compta fournisseur#	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
18510000	CFA-Opérations de trésorerie inter-servi	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	67,722.88
18520000	Opérations de trésorerie inter-services	0.00	0.00	0.00	0.00	67,722.88	0.00
18541000	Opérations de trésorerie inter-services CFA	0.00	0.00	0.00	0.00	1,959,291.53	1,975,314.98
18541000	Opérations de trésorerie inter-services CFA	0.00	0.00	0.00	0.00	1,975,314.98	1,959,291.53
18542000	Client Inter-groupe CFA	0.00	0.00	0.00	0.00	1,179,500.66	1,179,500.66
18543000	Four. Inter-groupe CFA	0.00	0.00	0.00	0.00	1,179,500.66	1,179,500.66
18591000	Clients inter-groupe	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
18592000	Fournisseurs inter-gro	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20531000	Logiciels acquis ou sous-traités	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1,708,298.14
20531001	Logiciels acquis ou sous-traités TECH	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20531100	Logiciels acquis	112,155.59	0.00	0.00	0.00	1,708,298.14	748,560.93
20531101	Logiciels acquis TECH	0.00	0.00	0.00	0.00	226,365.37	226,365.37
20580000	Autres conces° et dts similaires, brevets, lic., m	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	202,779.16
20800000	Autres immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	19,599.57
21116000	Terrains nus reçus en dotation ou en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21117000	Terrains nus acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21157000	Terrains bâtis acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21216000	Agencet terr nus reç dotation ou en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00	34,150.97	0.00
21316000	Const bâtiments affectés ou reçus en dotation	0.00	0.00	0.00	0.00	31,418.43	937,749.52
21316001	Const bâtiments affectés ou reçus en dotation TECH	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21317000	Constructions bâtiments acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21317001	Constructions bâtiments acquis TECH	0.01	0.00	0.00	0.00	1,474,593.19	1,474,593.18
21318000	Autres constructions bâtiments	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21318001	Autres constructions bâtiments TECH	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21356000	Instal gén, agnct amngt des constr aff ou rem dot°	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7,297,984.81
21356001	Instal gén, agnct amngt constr aff rem dot° TECH	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21357000	Instal gén, agncts, amngts des construct° acquis	35,880.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21357001	Inst gén, agncts, amngts des construct° acq TECH	0.00	0.00	0.00	0.00	169,916.32	169,916.32
21358000	Autres instal gén agnct amngt des atres construct°	54,303.62	0.00	0.00	0.00	2,678,849.86	1,489.48
21358001	Autres instal gén agnct amngt des atres const TECH	0.00	0.00	0.00	0.00	953,173.08	953,173.08
21517000	Installations techniques complexes acquises	324,857.50	0.00	0.00	0.00	2,414.42	64,602.67
21517001	Installations techniques complexes acquises TECH	0.00	0.00	0.00	0.00	772,813.04	772,813.04
21537000	Matériel scientifique acquis	5,511,937.27	0.00	0.00	0.00	193,977.13	806,114.80
21537001	Matériel scientifique acquis TECH	394,823.92	398,323.33	0.00	0.00	13,553,505.85	13,553,505.87
21546000	Matériel d'enseignement affecté ou remis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	20,481.46
* Total		6,433,957.89	398,323.33	0.00	4,500.00	28,224,438.68	35,378,833.11

Numéro et intitulé du compte		Total		Opérations de l'exercice à la balance	
Numéro de compte	Intitulé du compte	des débits	des crédits	Débits	Crédits
13980000	Autres subventions d'investissement	657.17	0.00	657.17	0.00
15110000	Provisions pour litiges	58,763.00	55,263.00	58,763.00	55,263.00
15870000	Prov alloc perte d'emploi indemnités licenciement	0.00	0.00	0.00	0.00
16550000	Cautionnements	3,600.00	8,100.00	3,600.00	8,100.00
18110000	Comptes liaison des établists - compta client#	306.00	306.00	306.00	306.00
18120000	Compte liaison des établists - compta fournisseur#	306.00	306.00	306.00	306.00
18120000	Compte liaison des établists - compta fournisseur#	0.00	0.00	0.00	0.00
18510000	CFA-Opérations de trésorerie inter-servi	0.00	67,722.88	0.00	67,722.88
18520000	Opérations de trésorerie inter-services	67,722.88	0.00	67,722.88	0.00
18541000	Opérations de trésorerie inter-services CFA	1,959,291.53	1,975,314.98	1,959,291.53	1,975,314.98
18541000	Opérations de trésorerie inter-services CFA	1,975,314.98	1,959,291.53	1,975,314.98	1,959,291.53
18542000	Client Inter-groupe CFA	1,179,500.66	1,179,500.66	1,179,500.66	1,179,500.66
18543000	Four. Inter-groupe CFA	1,179,500.66	1,179,500.66	1,179,500.66	1,179,500.66
18591000	Clients inter-groupe	0.00	0.00	0.00	0.00
18592000	Fournisseurs inter-gro	0.00	0.00	0.00	0.00
20531000	Logiciels acquis ou sous-traités	0.00	1,708,298.14	0.00	1,708,298.14
20531001	Logiciels acquis ou sous-traités TECH	0.00	0.00	0.00	0.00
20531100	Logiciels acquis	1,820,453.73	748,560.93	1,820,453.73	748,560.93
20531101	Logiciels acquis TECH	226,365.37	226,365.37	226,365.37	226,365.37
20580000	Autres conces° et dts similaires, brevets, lic., m	0.00	202,779.16	0.00	202,779.16
20800000	Autres immobilisations incorporelles	0.00	19,599.57	0.00	19,599.57
21116000	Terrains nus reçus en dotation ou en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00
21117000	Terrains nus acquis	0.00	0.00	0.00	0.00
21157000	Terrains bâtis acquis	0.00	0.00	0.00	0.00
21216000	Agencet terr nus reç dotation ou en affectation	34,150.97	0.00	34,150.97	0.00
21316000	Const bâtiments affectés ou reçus en dotation	31,418.43	937,749.52	31,418.43	937,749.52
21316001	Const bâtiments affectés ou reçus en dotation TECH	0.00	0.00	0.00	0.00
21317000	Constructions bâtiments acquis	0.00	0.00	0.00	0.00
21317001	Constructions bâtiments acquis TECH	1,474,593.18	1,474,593.18	1,474,593.18	1,474,593.18
21318000	Autres constructions bâtiments	0.00	0.00	0.00	0.00
21318001	Autres constructions bâtiments TECH	0.00	0.00	0.00	0.00
21356000	Instal gén, agnct amngt des constr aff ou rem dot°	0.00	7,297,984.81	0.00	7,297,984.81
21356001	Instal gén, agnct amngt constr aff rem dot° TECH	0.00	0.00	0.00	0.00
21357000	Instal gén, agncts, amngts des construct° acquis	35,880.00	0.00	35,880.00	0.00
21357001	Inst gén, agncts, amngts des construct° acq TECH	169,916.32	169,916.32	169,916.32	169,916.32
21358000	Autres instal gén agnct amngt des atres construct°	2,733,153.48	1,489.48	2,733,153.48	1,489.48
21358001	Autres instal gén agnct amngt des atres const TECH	953,173.08	953,173.08	953,173.08	953,173.08
21517000	Installations techniques complexes acquises	327,271.92	64,602.67	327,271.92	64,602.67
21517001	Installations techniques complexes acquises TECH	772,813.04	772,813.04	772,813.04	772,813.04
21537000	Matériel scientifique acquis	5,705,914.40	806,114.80	5,705,914.40	806,114.80
21537001	Matériel scientifique acquis TECH	13,948,329.77	13,951,829.20	13,948,329.77	13,951,829.20
21546000	Matériel d'enseignement affecté ou remis	0.00	20,481.46	0.00	20,481.46
* Total		34,658,396.57	35,781,656.44	34,658,396.57	35,781,656.44

Périmètre financier : UNIV + CFA  
Exercice comptable : 2012  
Société : CFA ...  
Compte général : 001000000 ...

Numéro et intitulé du compte		Opérations budgétaires de dépenses		Opérations budgétaires de recettes		Opérations non budgétaires	
Numéro de compte	Intitulé du compte	Montant des ordres de dépenses	Reversements	Annulation réduction titres de recette	Montant des titres de recettes	Débit	Crédit
21547000	Matériel d'enseignement acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2,764,640.40
21547001	Matériel d'enseignement acquis TECH	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21548000	Autres matériel d'enseignement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	43,056.00
21548001	Autres matériel d'enseignement TECH	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21557000	Outillage acquis	2,035.59	0.00	0.00	0.00	0.00	3,780.52
21557001	Outillage acquis TECH	0.00	0.00	0.00	0.00	5,136.74	5,136.74
21566000	Matériel enseignement affecté ou remis en dotat	0.00	0.00	0.00	0.00	20,481.46	3,284.46
21567000	Matériel d'enseignement acquis(B)	0.00	0.00	0.00	0.00	2,764,640.40	1,007,650.51
21568000	Autres matériel d'enseignement	0.00	0.00	0.00	0.00	43,056.00	0.00
21577000	Agencements & aménagements du mat & outil acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6,392.19
21577001	Agncts & amngts du mat & out acquis TECH	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21617000	Collections acquises	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21617001	Collections acquises TECH	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21647000	Collections lit, scient, artist acquises	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21647001	Collections lit, scient, artist acquises TEC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21817000	Instal gén agencements, aménagements divers acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	16,807.71
21827000	Matériel de transport acquis	1,715.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21827001	Matériel de transport acquis TECH	0.00	0.00	0.00	0.00	3,430.00	3,430.00
21837000	Matériel de bureau acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	360,802.34
21846000	Mobilier affecté ou remis en dotation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21847000	Mobilier acquis	99,467.03	0.00	0.00	0.00	0.00	105,857.48
21847001	Mobilier acquis TECH	0.28	0.00	0.00	0.00	204,268.30	204,268.30
21877000	Matériel informatique acquis	573,423.68	0.00	0.00	0.00	93,998.54	10,394,341.90
21877001	Matériel informatique acquis TECH	0.01	0.00	0.00	0.00	1,541,343.42	1,541,343.42
21878000	Autre matériel informatique	28,603.38	0.00	0.00	0.00	8,063.73	8,063.73
21878001	Autre matériel informatique TECH	0.01-	0.00	0.00	0.00	81,923.99	81,923.99
21886000	Matériels divers affectés ou remis en dotation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	35,798.00
21887000	Matériels divers acquis	745,883.76	0.00	0.00	0.00	277,477.02	1,416,443.27
21887001	Matériels divers acquis TECH	0.22	0.00	0.00	0.00	2,730,884.29	2,730,884.51
23130000	Immobilisations en cours constructions	9,006,004.71	0.00	0.00	0.00	8,774,083.56	4,187,610.10
23130001	Immobilisations en cours constructions TECH	0.00	0.00	0.00	0.00	925,266.94	925,266.94
23150001	Immobilisations en cours installat° techn TECH	0.00	0.00	0.00	0.00	90,733.34	90,733.34
23251000	Logiciels sous-traités	19,515.78	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
23251001	Logiciels sous-traités TECH	0.00	0.00	0.00	0.00	49,077.96	49,077.96
23810000	Avances versées sur immobilisations corporelles	320,040.75-	0.00	0.00	0.00	1,331,256.12	1,331,256.12
23820001	Acomptes versés sur immobilisations corporelles	1,118.21	17.54	0.00	0.00	20,439,691.91	20,439,691.91
26100000	Titres de participation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26600000	Autres formes de participation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
27480000	Autres prêts	0.00	0.00	0.00	930.00-	53,830.00	53,830.00
27510000	Depots	89,452.28-	0.00	0.00	0.00	112,796.40	112,796.40
28050000	Concess° & droits similaires, brevets, l	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
28053100	Amortissement-Logiciels acquis ou sous-traités	0.00	0.00	0.00	0.00	1,239,498.00	30,411.32
* Total		10,068,274.61	17.54	0.00	930.00-	40,790,938.12	47,954,579.56

Numéro et intitulé du compte		Total		Opérations de l'exercice à la balance	
Numéro de compte	Intitulé du compte	des débits	des crédits	Débits	Crédits
21547000	Matériel d'enseignement acquis	0.00	2,764,640.40	0.00	2,764,640.40
21547001	Matériel d'enseignement acquis TECH	0.00	0.00	0.00	0.00
21548000	Autres matériel d'enseignement	0.00	43,056.00	0.00	43,056.00
21548001	Autres matériel d'enseignement TECH	0.00	0.00	0.00	0.00
21557000	Outillage acquis	2,035.59	3,780.52	2,035.59	3,780.52
21557001	Outillage acquis TECH	5,136.74	5,136.74	5,136.74	5,136.74
21566000	Matériel enseignement affecté ou remis en dotat	20,481.46	3,284.46	20,481.46	3,284.46
21567000	Matériel d'enseignement acquis(B)	2,764,640.40	1,007,650.51	2,764,640.40	1,007,650.51
21568000	Autres matériel d'enseignement	43,056.00	0.00	43,056.00	0.00
21577000	Agencements & aménagements du mat & outil acquis	0.00	6,392.19	0.00	6,392.19
21577001	Agncts & amngts du mat & out acquis TECH	0.00	0.00	0.00	0.00
21617000	Collections acquises	0.00	0.00	0.00	0.00
21617001	Collections acquises TECH	0.00	0.00	0.00	0.00
21647000	Collections lit, scient, artist acquises	0.00	0.00	0.00	0.00
21647001	Collections lit, scient, artist acquises TEC	0.00	0.00	0.00	0.00
21817000	Instal gén agencements, aménagements divers acquis	0.00	16,807.71	0.00	16,807.71
21827000	Matériel de transport acquis	1,715.00	0.00	1,715.00	0.00
21827001	Matériel de transport acquis TECH	3,430.00	3,430.00	3,430.00	3,430.00
21837000	Matériel de bureau acquis	0.00	360,802.34	0.00	360,802.34
21846000	Mobilier affecté ou remis en dotation	0.00	0.00	0.00	0.00
21847000	Mobilier acquis	99,467.03	105,857.48	99,467.03	105,857.48
21847001	Mobilier acquis TECH	204,268.58	204,268.30	204,268.58	204,268.30
21877000	Matériel informatique acquis	667,422.22	10,394,341.90	667,422.22	10,394,341.90
21877001	Matériel informatique acquis TECH	1,541,343.43	1,541,343.42	1,541,343.43	1,541,343.42
21878000	Autre matériel informatique	36,667.11	8,063.73	36,667.11	8,063.73
21878001	Autre matériel informatique TECH	81,923.98	81,923.99	81,923.98	81,923.99
21886000	Matériels divers affectés ou remis en dotation	0.00	35,798.00	0.00	35,798.00
21887000	Matériels divers acquis	1,023,360.78	1,416,443.27	1,023,360.78	1,416,443.27
21887001	Matériels divers acquis TECH	2,730,884.51	2,730,884.51	2,730,884.51	2,730,884.51
23130000	Immobilisations en cours constructions	17,780,088.27	4,187,610.10	17,780,088.27	4,187,610.10
23130001	Immobilisations en cours constructions TECH	925,266.94	925,266.94	925,266.94	925,266.94
23150001	Immobilisations en cours installat° techn TECH	90,733.34	90,733.34	90,733.34	90,733.34
23251000	Logiciels sous-traités	19,515.78	0.00	19,515.78	0.00
23251001	Logiciels sous-traités TECH	49,077.96	49,077.96	49,077.96	49,077.96
23810000	Avances versées sur immobilisations corporelles	1,011,215.37	1,331,256.12	1,011,215.37	1,331,256.12
23820001	Acomptes versés sur immobilisations corporelles	20,440,810.12	20,439,709.45	20,440,810.12	20,439,709.45
26100000	Titres de participation	0.00	0.00	0.00	0.00
26600000	Autres formes de participation	0.00	0.00	0.00	0.00
27480000	Autres prêts	53,830.00	52,900.00	53,830.00	52,900.00
27510000	Depots	23,344.12	112,796.40	23,344.12	112,796.40
28050000	Concess° & droits similaires, brevets, l	0.00	0.00	0.00	0.00
28053100	Amortissement-Logiciels acquis ou sous-traités	1,239,498.00	30,411.32	1,239,498.00	30,411.32
* Total		50,859,212.73	47,953,667.10	50,859,212.73	47,953,667.10

Périmètre financier : UNIV + CFA  
Exercice comptable : 2012  
Société : CFA ...  
Compte général : 001000000 ...

Numéro et intitulé du compte		Opérations budgétaires de dépenses		Opérations budgétaires de recettes		Opérations non budgétaires	
Numéro de compte	Intitulé du compte	Montant des ordres de dépenses	Reversements	Annulation réduction titres de recette	Montant des titres de recettes	Débit	Crédit
28053110	Amortissement-Logiciels acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	763,766.59	1,489,991.56
28058000	Amt brevets, licences, marq., proc., droits & val.	0.00	0.00	0.00	0.00	202,779.16	0.00
28080000	Amortissement autres immobilisat° incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	19,599.57	887.13
28131700	Amortissement Bâtiments acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
28131800	Amortissement Bâtiments autres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
28135700	Amort Instal gén, agnct amngt des constr acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	240.18
28135800	Amort Instal gén, agnct amngt des constr autres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	75,579.59
28151700	Amort Instal° techniques complexes acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	62,188.25	143,567.27
28153700	Amort Matériel scientifique acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	612,137.69	3,655,696.46
28154600	Amort Matériel d'enseignement affecté ou dot°	0.00	0.00	0.00	0.00	20,481.46	0.00
28154700	Amort Matériel d'enseignement acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	2,226,210.74	23,702.08
28154800	Amort Matériel d'enseignement autres	0.00	0.00	0.00	0.00	6,279.00	897.00
28155700	Amort Outillage acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	3,780.52	16,031.27
28156600	Amort Matériel d'enseignement affecté ou dot°	0.00	0.00	0.00	0.00	20,481.46	20,481.46
28156700	Amort Matériel d'enseignement acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	1,019,501.55	2,356,572.03
28156800	Amort Matériel d'enseignement autres	0.00	0.00	0.00	0.00	448.50	11,212.50
28157700	Amort Agncts & amngts du mat & out acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	6,392.19	32,737.33
28161700	Amort Collect° acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3,116.60
28181700	Amort Inst gén, agncts, amngts divers acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	16,807.71	29,107.61
28182700	Amort Matériel de transport acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	90,954.31
28183700	Amort Matériel de bureau acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	360,802.34	10,629.02
28184600	Amort Mobilier affecté ou remis en dotation	0.00	0.00	0.00	0.00	2,346.01	0.00
28184700	Amort Mobilier acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	105,857.48	277,852.58
28187700	Amort Matériel informatique acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	10,300,426.50	2,154,456.59
28187800	Amort Matériel informatique autres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	192,987.96
28188600	Amort Matériels divers affectés ou en dotat°	0.00	0.00	0.00	0.00	69,657.75	0.00
28188700	Amortissement Matériels divers acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	1,138,966.47	1,091,763.97
28431600	Amort Bâtiments renouv n'incombe pas à ets	0.00	0.00	0.00	0.00	41,746.46	24,806,116.89
28435600	Amort Instal gén, agnct amngt des constr aff° dot°	0.00	0.00	0.00	0.00	337,457.82	0.00
28454600	Amort Matériel d'enseignement affecté ou dot°	0.00	0.00	0.00	0.00	20,481.46	20,481.46
28456600	Amort Matériel d'enseignement affecté ou dot°	0.00	0.00	0.00	0.00	23,765.92	40,962.92
28484600	Amort Mobilier affecté ou remis en dotation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2,346.01
28488600	Amort Matériels divers affectés ou en dotat°	0.00	0.00	0.00	0.00	35,798.00	74,457.30
* Total		0.00	0.00	0.00	0.00	17,418,160.60	36,622,829.08

Numéro et intitulé du compte		Total		Opérations de l'exercice à la balance	
Numéro de compte	Intitulé du compte	des débits	des crédits	Débits	Crédits
28053110	Amortissement-Logiciels acquis	763,766.59	1,489,991.56	763,766.59	1,489,991.56
28058000	Amt brevets, licences, marq., proc., droits & val.	202,779.16	0.00	202,779.16	0.00
28080000	Amortissement autres immobilisat° incorporelles	19,599.57	887.13	19,599.57	887.13
28131700	Amortissement Bâtiments acquis	0.00	0.00	0.00	0.00
28131800	Amortissement Bâtiments autres	0.00	0.00	0.00	0.00
28135700	Amort Instal gén, agnct amngt des constr acquis	0.00	240.18	0.00	240.18
28135800	Amort Instal gén, agnct amngt des constr autres	0.00	75,579.59	0.00	75,579.59
28151700	Amort Instal° techniques complexes acquis	62,188.25	143,567.27	62,188.25	143,567.27
28153700	Amort Matériel scientifique acquis	612,137.69	3,655,696.46	612,137.69	3,655,696.46
28154600	Amort Matériel d'enseignement affecté ou dot°	20,481.46	0.00	20,481.46	0.00
28154700	Amort Matériel d'enseignement acquis	2,226,210.74	23,702.08	2,226,210.74	23,702.08
28154800	Amort Matériel d'enseignement autres	6,279.00	897.00	6,279.00	897.00
28155700	Amort Outillage acquis	3,780.52	16,031.27	3,780.52	16,031.27
28156600	Amort Matériel d'enseignement affecté ou dot°	20,481.46	20,481.46	20,481.46	20,481.46
28156700	Amort Matériel d'enseignement acquis	1,019,501.55	2,356,572.03	1,019,501.55	2,356,572.03
28156800	Amort Matériel d'enseignement autres	448.50	11,212.50	448.50	11,212.50
28157700	Amort Agncts & amngts du mat & out acquis	6,392.19	32,737.33	6,392.19	32,737.33
28161700	Amort Collect° acquis	0.00	3,116.60	0.00	3,116.60
28181700	Amort Inst gén, agncts, amngts divers acquis	16,807.71	29,107.61	16,807.71	29,107.61
28182700	Amort Matériel de transport acquis	0.00	90,954.31	0.00	90,954.31
28183700	Amort Matériel de bureau acquis	360,802.34	10,629.02	360,802.34	10,629.02
28184600	Amort Mobilier affecté ou remis en dotation	2,346.01	0.00	2,346.01	0.00
28184700	Amort Mobilier acquis	105,857.48	277,852.58	105,857.48	277,852.58
28187700	Amort Matériel informatique acquis	10,300,426.50	2,154,456.59	10,300,426.50	2,154,456.59
28187800	Amort Matériel informatique autres	0.00	192,987.96	0.00	192,987.96
28188600	Amort Matériels divers affectés ou en dotat°	69,657.75	0.00	69,657.75	0.00
28188700	Amortissement Matériels divers acquis	1,138,966.47	1,091,763.97	1,138,966.47	1,091,763.97
28431600	Amort Bâtiments renouv n'incombe pas à ets	41,746.46	24,806,116.89	41,746.46	24,806,116.89
28435600	Amort Instal gén, agnct amngt des constr aff° dot°	337,457.82	0.00	337,457.82	0.00
28454600	Amort Matériel d'enseignement affecté ou dot°	20,481.46	20,481.46	20,481.46	20,481.46
28456600	Amort Matériel d'enseignement affecté ou dot°	23,765.92	40,962.92	23,765.92	40,962.92
28484600	Amort Mobilier affecté ou remis en dotation	0.00	2,346.01	0.00	2,346.01
28488600	Amort Matériels divers affectés ou en dotat°	35,798.00	74,457.30	35,798.00	74,457.30
* Total		17,418,160.60	36,622,829.08	17,418,160.60	36,622,829.08



Périmètre financier : UNIV + CFA  
Exercice comptable : 2012  
Société : CFA ...  
Compte général : 001000000 ...

Numéro et intitulé du compte		Opérations budgétaires de dépenses		Opérations budgétaires de recettes		Opérations non budgétaires	
Numéro de compte	Intitulé du compte	Montant des ordres de dépenses	Reversements	Annulation réduction titres de recette	Montant des titres de recettes	Débit	Crédit
** TOTAL		18,942,409.59	398,340.87	356,095.16	8,952,412.31	2,447,373,282.11	2,451,244,008.21

Numéro et intitulé du compte		Total		Opérations de l'exercice à la balance	
Numéro de compte	Intitulé du compte	des débits	des crédits	Débits	Crédits
** TOTAL		2,466,671,786.86	2,460,594,761.39	2,466,671,786.86	2,460,594,761.39



**CADRE 6 : BALANCE GENERALE DES COMPTES DE  
VALEURS INACTIVES**

**EXERCICE 2012**

UNIVERSITE DE NANTES

CADRE 6 : BALANCE DES VALEURS INACTIVES

EXERCICE 2012

COMPTES		DEBITS			CREDITS			SOLDE	
Numéro	Libellé	Bilan d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Bilan d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Montant débit	Montant crédit
86210000	VIOLET CES	-							
86220000	BLEU CAT C	661,50		661,50		661,50	661,50	-	
86230000	ROSE IND < 465	3 869,00		3 869,00		3 869,00	3 869,00	-	
86240000	BLANC IND >456	1 881,00		1 881,00		1 881,00	1 881,00	-	
86260000	JAUNE OCCAS.	3 491,40		3 491,40		3 491,40	3 491,40	-	
	VERT STAGIAIRES	4 995,00		4 995,00		4 995,00	4 995,00	-	
86300000	CPTÉ DE PC	-		-	14 897,90		-	-	-
<b>Total Général Classe 8</b>		<b>14 897,90</b>	-	<b>14 897,90</b>	<b>14 897,90</b>	<b>14 897,90</b>	<b>14 897,90</b>	-	-



## **COMPTE DE RESULTAT**

**EXERCICE 2012**

UNIVERSITE DE NANTES		<b>Système de base COMPTE DE RESULTAT</b>	Date	06.03.2013
Année 2012			Heure	10:25:19
Période 01 à 15			Page	67
Charges (hors taxes)		Exercice 2012	Exercice 2011	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (I) :</b>				
Achats de marchandises (a)				
Variation des stocks (b)				
<b>CONSOMMATION EN PROVENANCE DES TIERS :</b>				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a)		8 448,36	17 811,76	
Variation des stocks (b)		1 999,15	-2 927,63	
Achat de sous-traitance		33 430,23	10 747,06	
Achats non stockés de matières et fournitures		10 181 664,20	11 190 348,76	
Services extérieurs		22 776 904,27	24 411 161,83	
- Personnel intérimaire		1 115 404,88	1 164 884,35	
- Loyers en crédit-bail (c)				
- Autres		21 661 499,39	23 246 277,48	
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES :</b>				
Sur rémunération		2 969 864,37	2 766 728,06	
Autres		30 735,69	27 817,58	
<b>CHARGE DE PERSONNEL :</b>				
Salaires et traitements		137 972 417,24	135 189 303,68	
Charges sociales		90 718 489,67	86 072 932,75	
Autres				
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (d)		20 543 453,63	7 223 588,11	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		64 672,89	49 507,12	
Pour risques et charges : dotations aux provisions		55 263,00	58 763,00	
<b>AUTRES CHARGES</b>		8 275 397,33	6 675 466,65	
<b>TOTAL I</b>		<b>293 632 740,03</b>	<b>273 691 248,73</b>	
<b>CHARGES SPECIFIQUES (II)</b>				
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées		3 088,44	54,98	
Différences négatives de change		1 150,75	3 044,39	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			21,53	
<b>TOTAL III</b>		<b>4 239,19</b>	<b>3 120,90</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>				
Sur opérations de gestion		129 844,07	117 481,79	
Sur opérations de capital :		100 000,00	294 042,94	
- valeurs comptables des éléments immobilisés et financiers cédés (e)				
- autres		100 000,00	294 042,94	
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions :				
- dotations aux provisions réglementées				
- dotations aux amortissements et aux autres provisions				
Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>TOTAL IV</b>		<b>229 844,07</b>	<b>411 524,73</b>	
<b>Impôts sur les bénéfices (V)</b>				
<b>Total des charges (I+II+III+IV+V)</b>		<b>293 866 823,29</b>	<b>274 105 894,36</b>	
<b>Solde créditeur : Bénéfice</b>		<b>1 572 168,78</b>	<b>1 576 278,99</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>295 438 992,07</b>	<b>275 682 173,35</b>	

(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs.

(a) Y compris droits de douane.

(b) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins précédé du signe (-).

(c) A ventiler en "mobilier" et "immobilier".

(d) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir.

(e) A l'exception des valeurs mobilières de placement.

UNIVERSITE DE NANTES		<b>Système de base COMPTE DE RESULTAT</b>	Date	06.03.2013
Année 2012			Heure	10:25:19
Période 01 à 15			Page	68
Produits (hors taxes)		Exercice 2012	Exercice 2011	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>				
Ventes de marchandises		65,22	97,50	
Production vendue		21 942 753,43	18 083 570,14	
- ventes		26 954,00	40 022,05	
- travaux et études		44 201,97	11 359,74	
- prestations de services et études, activités annexes		21 871 597,46	18 032 188,35	
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>		21 942 818,65	18 083 667,64	
Production stockée (b) :		10 690 310,48	11 371 147,79	
- en cours de production de biens (a)				
- en cours de production de services (a)		10 690 310,48	11 371 147,79	
- produits (a)				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation :		243 867 284,86	239 433 357,96	
- Etat		232 472 661,35	230 216 903,05	
- Collectivités publiques		7 952 536,53	5 934 591,39	
- Dons et legs et autres subventions		3 442 086,98	3 281 863,52	
Reprises sur amortissements et provisions		72 055,67	127 779,26	
Transferts de charges				
Autres produits		539 335,00	353 386,85	
<b>TOTAL I</b>		277 111 804,66	269 369 339,50	
<b>PRODUITS SPECIFIQUES (II)</b>				
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1 318,09	661,76	
Autres intérêts et produits assimilés		45 405,11	229 077,51	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change		932,76	1 059,17	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL III</b>		47 655,96	230 798,44	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>				
Sur opérations de gestion		3 621,61	2 184,83	
Sur opérations de capital :		5 926 157,18	6 079 850,58	
- produits des cessions d'éléments d'actifs (c)				
- subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice		5 891 643,65	5 866 079,77	
- autres		34 513,53	213 770,81	
Neutralisation des amortissements		12 349 752,66		
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
<b>TOTAL IV</b>		18 279 531,45	6 082 035,41	
<b>Total des produits (I+II+III+IV)</b>		295 438 992,07	275 682 173,35	
<b>Solde débiteur : Perte</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		295 438 992,07	275 682 173,35	

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.

(a) Y compris frais accessoires.

(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins précédé du signe (-).

(c) A l'exception des valeurs mobilières de placement.



**BILAN COMPTABLE**  
**(Avant répartition)**  
**EXERCICE 2012**



UNIVERSITE DE NANTES	<b>Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)</b>			Date 06.03.2013
Année 2012				Heure 10:31:00
Période 01 à 16				Page 70
ACTIF	Exercice 2012			Exercice 2011
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles :	1 118 586,61	-743 295,24	375 291,37	510 206,35
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 076 892,58	-731 224,75	345 667,83	499 211,46
Autres immobilisations incorporelles	22 178,25	-12 070,49	10 107,76	10 994,89
Immobilisations incorporelles en cours	19 515,78		19 515,78	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :	730 390 314,57	-56 305 667,58	674 084 646,99	691 283 249,62
Terrains	385 263 234,93		385 263 234,93	385 229 083,96
Constructions	257 302 730,09	-24 840 190,20	232 462 539,89	262 402 044,17
Installations techniques, matériels et outillage	42 720 962,51	-18 384 945,67	24 336 016,84	22 496 312,55
Autres immobilisations corporelles	25 756 319,17	-13 080 531,71	12 675 787,46	15 082 279,16
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours	19 347 067,87		19 347 067,87	5 753 489,03
Avances et acomptes				320 040,75
Immobilisations financières (1) :	282 685,10		282 685,10	371 207,38
Participations	198 610,74		198 610,74	198 610,74
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	6 830,00		6 830,00	5 900,00
Autres	77 244,36		77 244,36	166 696,64
<b>TOTAL I</b>	<b>731 791 586,28</b>	<b>-57 048 962,82</b>	<b>674 742 623,46</b>	<b>692 164 663,35</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours :	31 831 191,36		31 831 191,36	21 142 880,03
Matières premières et autres approvisionnements	2 571,00		2 571,00	4 570,15
En cours de production [biens et services] (a)	31 828 620,36		31 828 620,36	21 138 309,88
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	362 331,89		362 331,89	90 357,61
Créances d'exploitation (2) :	7 855 231,23	-458 953,71	7 396 277,52	5 406 222,52
Créances clients et comptes rattachés (b)	2 546 911,87	-458 953,71	2 087 958,16	1 919 722,48
Autres	5 308 319,36		5 308 319,36	3 486 500,04
Créances diverses	5 932 808,25		5 932 808,25	3 245 659,58
Valeurs mobilières de placement :				
Actions				
Autres titres				
Disponibilités	14 636 257,98		14 636 257,98	20 617 279,08
Charges constatées d'avance (2)	12 786,59		12 786,59	3 812,83
<b>TOTAL II</b>	<b>60 630 607,30</b>	<b>-458 953,71</b>	<b>60 171 653,59</b>	<b>50 506 211,65</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</i>				
<i>Primes de remboursement des emprunts (IV)</i>				
<i>Ecarts de conversion (V)</i>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>792 422 193,58</b>	<b>-57 507 916,53</b>	<b>734 914 277,05</b>	<b>742 670 875,00</b>
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				

(a) A ventiler, le cas échéant, entre biens, d'une part, et services d'autre part.

(b) Créances résultant de ventes ou de prestations de services.

UNIVERSITE DE NANTES Année 2012 Période 01 à 16	<b>Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)</b>	Date 06.03.2013 Heure 10:31:00 Page 71
<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 2012</b>	<b>Exercice 2011</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Dotation	614 327 663,61	639 998 365,12
Complément de dotation - Etat		
Complément de dotation - Autres organismes		
Affectation		
Fonds propres (hors fondations)		
Fonds propres et réserves des fondations		
Autres compléments de dotation - Etat		
Autres compléments de dotation - Autres organismes		
Dons et legs en capital	51 215,25	51 215,25
Ecarts de réévaluation		
Réserves	13 828 811,03	18 890 132,70
Report à nouveau (a)	-2 434 985,12	-6 637 600,66
Résultat de l'exercice [bénéf ou perte] (b)	1 572 168,78	1 576 278,99
<b>Sous-total : Situation Nette</b>	<b>627 344 873,55</b>	<b>653 878 391,40</b>
Subventions d'investissement	51 242 260,49	48 208 808,00
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>678 587 134,04</b>	<b>702 087 199,40</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET FONDS DEDIES</b>		
Provisions pour risques	55 263,00	58 763,00
Provisions pour charges	24 675,76	24 675,76
Fonds dédiés		
<b>TOTAL II</b>	<b>79 938,76</b>	<b>83 438,76</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Dettes financières :	32 541 020,98	22 331 875,80
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)		
Emprunts et dettes financières diverses	50 281,30	113 504,18
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	32 490 739,68	22 218 371,62
Dettes d'exploitation :	15 291 831,32	8 934 233,11
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 843 441,01	6 278 142,58
Dettes fiscales et sociales	6 997 694,76	2 377 808,98
Autres dettes	1 450 695,55	278 281,55
Dettes diverses :	8 414 351,95	9 234 127,93
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 604 294,79	2 971 138,45
Autres dettes	31 149,67	3 954,41
Produits constatés d'avance	5 778 907,49	6 259 035,07
Quotas d'émission alloués par l'état		
<b>TOTAL III</b>	<b>56 247 204,25</b>	<b>40 500 236,84</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION (1)</b>		
<i>Ecarts de conversion passif (IV)</i>		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>734 914 277,05</b>	<b>742 670 875,00</b>

(1) Dont à plus d'un an

  Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(a) Montant précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées.

(b) Montant précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'une perte.



**ANNEXES DU COMPTE FINANCIER**

**EXERCICE 2012**



## **SOLDES INTERMEDIAIRE DE GESTION**

**EXERCICE 2012**

UNIVERSITE DE NANTES		Soldes intermédiaires de gestion			Date	06.03.2013
Année 2012					Heure	10:37:46
Période 01 à 15					Page	74
Produits	Montant	Charges	Montant	Soldes intermédiaires de gestion	N	N - 1
Ventes et prestations de services (C.A.)	21 942 818,65	Achats	10 225 541,94			
Production stockée	10 690 310,48	Services extérieurs	9 633 375,56			
Production immobilisée	0,00	Autres services extérieurs (sauf personnel extérieur)	12 028 123,83			
				Valeur ajoutée	746 087,80	-5 007 442,00
Valeur ajoutée	746 087,80	charges de personnel (y c. le personnel extérieur)	229 806 311,79			
Subventions d'exploitation Etat	232 472 661,35	Impôts, taxes et versements assimilés s/rémunérations	2 969 864,37			
Subventions d'exploitation Collectivités Publiques et Organismes Internationaux	7 952 536,53	Autres impôts, taxes et versements assimilés	30 735,69			
Dons / legs et autres subventions d'exploitation	3 442 086,98					
				Excédent(ou insuffisance) brut(e) d'exploitation	11 806 460,81	9 204 249,54
Excédent(ou insuffisance) brut(e) d'exploitation	11 806 460,81	Autres charges	8 275 397,33			
Reprises sur amortissements et provisions	72 055,67	Dotations aux amortissements et provisions	20 663 389,52			
Transfert de charges d'exploitation	0,00					
Autres produits	539 335,00					
Produits issus de la neutralisation des Amortissements	12 349 752,66					
Quotepart des subv. d'inv. virée au résultat de l'ex.	5 891 643,65					
				Résultat d'exploitation	1 720 460,94	1 544 170,54
Résultat d'exploitation	1 720 460,94	Charges financières	4 239,19			
Produits financiers	47 655,96					

Produits		Montant	Charges		Montant	Soldes intermédiaires de gestion	N	N - 1
						Résultat courant	1 763 877,71	1 771 848,08
Produits exceptionnels	38 135,14		Charges exceptionnelles	229 844,07				
						Résultat exceptionnel	- 191 708,93	- 195 569,09
Résultat courant	1 763 877,71							
Résultat exceptionnel	- 191 708,93							
						Résultat net (bénéfice ou perte)	1 572 168,78	1 576 278,99
			Impôt sur les bénéfices et impôts assimilés	0,00				
						Résultat net après impôts (bénéfice ou perte)	1 572 168,78	1 576 278,99

UNIVERSITE DE NANTES

Année 2012

Période 01 à 15

**Soldes intermédiaires de gestion**

Date 06.03.2013

Heure 10:37:46

Page 75



**TABLEAU DE FINANCEMENT EN COMPTE (I)**

**EXERCICE 2012**

Université de Nantes Année 2012	Tableau de financement I			Date 06-03-2013 Page 77	
EMPLOIS	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
			<b>Capacité d'autofinancement de l'exercice</b>	<b>3 922 106,32</b>	<b>2 914 278,19</b>
<b>Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé</b>	<b>16 270 518,03</b>	<b>16 831 506,96</b>	<b>Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé</b>	<b>165 696,40</b>	<b>721 884,29</b>
Immobilisations incorporelles	131 671,37	103 461,10	Cessions d' immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	16 061 672,54	16 401 706,99	Cessions d' immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations financières	77 174,12	326 338,87	Cessions d' immobilisations financières	165 696,40	721 884,29
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>			<b>Augmentation des capitaux propres</b>	<b>8 724 867,64</b>	<b>6 959 370,37</b>
<b>Réduction de capitaux propres</b>	<b>132 120,49</b>	-	Augmentation des dotations	-	-
			Augmentation des autres capitaux propres	8 724 867,64	6 959 370,37
<b>Remboursement de dettes financières</b>	<b>3 600,00</b>	<b>10 508,44</b>	<b>Augmentation des dettes financières</b>	<b>8 100,00</b>	<b>10 554,76</b>
			<b>Correction de ressources</b>	- <b>2 440 177,09</b>	- <b>6 637 600,66</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>16 406 238,52</b>	<b>16 842 015,40</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>10 380 593,27</b>	<b>3 968 486,95</b>
Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)			Variation du fonds de roulement net global (emploi net)	<b>6 025 645,25</b>	<b>12 873 528,45</b>





**TABLEAU DE FINANCEMENT II**  
**EXERCICE 2012**

UNIVERSITE DE NANTES		Tableau de financement II			Date	06.03.2013
Année 2012					Heure	11:39:00
Période 01 à 15					Page	79
Variation du fonds de roulement net global		Exercice N			Exercice N-1	
		Besoins (1)	Dégagement (2)	Solde (2-1)	Solde	
<b>VARIATIONS "EXPLOITATION"</b>						
Variation des actifs d'exploitation :						
Stock et en cours		10,688,311.33	0.00			
Avances et acomptes versés sur commandes		271,974.28	0.00			
Créances client, comptes rattachés et autres créances d'exploitation (a)		2,050,378.48	0.00			
Variation des dettes d'exploitation :						
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0.00	10,272,368.06			
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation (b)		0.00	5,895,893.58			
<b>TOTAUX</b>		<b>13,010,664.09</b>	<b>16,168,261.64</b>			
<b>A. Variation nette "Exploitation" (c)</b>				<b>3,157,597.55</b>	<b>6,015,321.17</b>	
<b>VARIATIONS "HORS EXPLOITATION"</b>						
Variation des autres débiteurs (a) (d)		2,687,179.17	0.00			
Variation des autres créditeurs (b)		358,071.35	0.00			
<b>TOTAUX</b>		<b>3,045,250.52</b>	<b>0.00</b>			
<b>B. Variation nette "Hors exploitation" (c)</b>				<b>-3,045,250.52</b>	<b>1,133,972.24</b>	
TOTAL (A+B)						
<b>Besoin de l'exercice en fonds de roulement</b>				<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
Ou						
<b>Dégagement net de fond de roulement dans l'exercice</b>				<b>112,347.03</b>	<b>7,149,293.41</b>	
<b>VARIATIONS "TRESORERIE"</b>						
Variation des disponibilités		0.00	5,931,796.97			
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		18,498.75	0.00			
<b>TOTAUX</b>		<b>18,498.75</b>	<b>5,931,796.97</b>			
<b>C. Variation Nette "Trésorerie" (c)</b>				<b>5,913,298.22</b>	<b>5,724,235.04</b>	
<b>VARIATIONS DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>						
TOTAL (A+B+C)						
<b>Emploi Net</b>				<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
Ou						
<b>Ressource nette</b>				<b>6,025,645.25</b>	<b>12,873,528.45</b>	
(a) Y compris charges constatées d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non						
(b) Y compris produits constatés d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non						
(c) Les montants sont affectés du signe + lorsque les dégagements l'emportent sur les besoins et du signe - dans le cas contraire						
(d) Y compris valeurs mobilières de placement						



## **TABLEAU DE VARIATION DE STOCK**

**EXERCICE 2012**

UNIVERSITE DE NANTES		Tableau de variation de stocks			Date	06.03.2013
Année 2012					Heure	10:54:43
Domaine					Page	81
Numéro de compte	Nature des stocks et des en cours	A la clôture de l'exercice	A l'ouverture de l'exercice	Variation des stocks en augmentation	Variation des stocks en diminution	
	Marchandises et approvisionnements					
31	STOCKS À REVENDRE EN L'ÉTAT: MARCHANDISES	0.00	1142.17	0.00	1142.17	
32	AUTRES APPROVISIONNEMENTS	2571.00	3427.98	0.00	856.98	
	Total	2571.00	4570.15	0.00	1999.15	
	Production en cours					
345	PRESTATIONS DE SERVICES	31828620.36	21138309.88			
	Sous-total II	31828620.36	21138309.88	10690310.48	0.00	
	Production stockée ou déstockage de production (Sous-total I + Sous-total II)			10690310.48	0.00	



## **TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

**EXERCICE 2012**

UNIVERSITE DE NANTES		Tableau des Immobilisations				Date	06.03.2013
Année 2012						Heure	11:03:54
				Page	83		
Rubriques	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Augmentation apport	Diminution hors cession	
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	1,957,854.90	1,839,969.51	-2,679,237.80	1,118,586.61	0.00	-2,679,237.80	
20531000 Logiciels acquis ou	1,708,298.14	1,820,453.73	-2,456,859.07	1,071,892.80	0.00	-2,456,859.07	
20580000 Autres concessions d	207,778.94	0.00	-202,779.16	4,999.78	0.00	-202,779.16	
20800000 Autres immobilisatio	41,777.82	0.00	-19,599.57	22,178.25	0.00	-19,599.57	
23251000 Immobilisation en co	0.00	19,515.78	0.00	19,515.78	0.00	0.00	
<b>Immobilisations Corporelles</b>	728,565,442.17	29,221,785.56	-27,398,014.08	730,389,213.65	0.00	-27,398,014.08	
21116000 Terrains nus reçus e	384,559,128.71	0.00	0.00	384,559,128.71	0.00	0.00	
21117000 Terrains nus reçus e	386,233.47	0.00	0.00	386,233.47	0.00	0.00	
21157000 Terrains bâtis Acqui	283,721.78	0.00	0.00	283,721.78	0.00	0.00	
21216000 Agencts, aménagts te	0.00	34,150.97	0.00	34,150.97	0.00	0.00	
21316000 Bâtiments affectés o	255,439,236.41	0.00	-906,331.08	254,532,905.33	0.00	-906,331.08	
21317000 Constructions bâtime	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
21356000 Inst grales, agencen	7,297,984.81	0.00	-7,297,984.81	0.00	0.00	-7,297,984.81	
21357000 Inst grales, agencen	0.00	35,880.00	0.00	35,880.00	0.00	0.00	
21358000 Inst grales, agencen	2,280.77	2,731,664.00	0.00	2,733,944.77	0.00	0.00	
21516000 Installations techni	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
21517000 Installations techni	1,903,679.93	324,857.50	-62,188.25	2,166,349.18	0.00	-62,188.25	
21537000 Matériel scientifique	33,303,645.28	5,511,937.27	-612,137.69	38,203,444.86	0.00	-612,137.69	
21556000 Outillage affecté ou	20,481.46	0.00	-20,481.46	0.00	0.00	-20,481.46	
21557000 Outillage acquis	176,204.13	2,035.59	-3,780.52	174,459.20	0.00	-3,780.52	
21566000 Matériel d'enseignem	0.00	20,481.46	-3,284.46	17,197.00	0.00	-3,284.46	
21567000 Matériel d'enseignem	2,764,640.40	2,764,640.40	-3,772,290.91	1,756,989.89	0.00	-3,772,290.91	
21568000 Autres matériels d'e	43,056.00	43,056.00	-43,056.00	43,056.00	0.00	-43,056.00	
21577000 Agencents aménagnts	365,858.55	0.00	-6,392.19	359,466.36	0.00	-6,392.19	
21617000 Collections document	35,492.96	0.00	0.00	35,492.96	0.00	0.00	
21647000 Collections litt sci	10,550.00	0.00	0.00	10,550.00	0.00	0.00	
21817000 Inst grales, agencen	359,068.03	0.00	-16,807.71	342,260.32	0.00	-16,807.71	
21827000 Matériel de transpor	875,248.24	1,715.00	0.00	876,963.24	0.00	0.00	
21837000 Matériel de bureau a	452,330.09	0.00	-360,802.34	91,527.75	0.00	-360,802.34	
21846000 Mobilier affecté ou	2,346.01	0.00	0.00	2,346.01	0.00	0.00	
21847000 Mobilier acquis	4,613,401.07	99,467.03	-105,857.48	4,607,010.62	0.00	-105,857.48	

Rubriques	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Augmentation apport	Diminution hors cession
21877000 Matériel informatique	22,309,505.55	573,423.68	-10,300,343.36	12,582,585.87	0.00	-10,300,343.36
21878000 Autre matériel infor	948,015.81	28,603.38	0.00	976,619.19	0.00	0.00
21886000 Matériels divers aff	74,457.30	0.00	-35,798.00	38,659.30	0.00	-35,798.00
21887000 Matériels divers acq	6,585,386.38	745,883.76	-1,138,966.47	6,192,303.67	0.00	-1,138,966.47
21888000 Autres matériels div	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
23130000 Immobilisation en co	5,753,489.03	16,303,989.52	-2,711,511.35	19,345,967.20	0.00	-2,711,511.35
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>371,207.38</b>	<b>77,174.12</b>	<b>-165,696.40</b>	<b>282,685.10</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
26100000 Titres de participat	153,000.00	0.00	0.00	153,000.00	0.00	0.00
26600000 Autres participat°	45,610.74	0.00	0.00	45,610.74	0.00	0.00
27480000 Autres prêts	5,900.00	53,830.00	-52,900.00	6,830.00	0.00	0.00
27510000 Depots	166,696.64	23,344.12	-112,796.40	77,244.36	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>730,894,504.45</b>	<b>31,138,929.19</b>	<b>-30,242,948.28</b>	<b>731,790,485.36</b>	<b>0.00</b>	<b>-30,077,251.88</b>

DETAILS DES AUGMENTATIONS APPORT

DETAILS DES DIMINUTIONS HORS CESSION



## **TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

**EXERCICE 2012**



UNIVERSITE DE NANTES Année 2012		<b>Tableau des Amortissements</b>				Date 06.03.2013 Heure 11:05:20 Page 86
Rubriques	Montant des amortissements cumulés à la fin de l'exercice précédent (CPTE 28)	Dotation de l'exercice (CPTE 68)	Amortissements neutralisés (CPTE 776)	Charge budgétaire réelle	Diminution d'amortissements de l'exercice	Montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (CPTE 28)
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>1,447,648.55</b>	<b>266,586.35</b>	<b>0.00</b>	<b>266,586.35</b>	<b>970,939.66</b>	<b>743,295.24</b>
20531000 Logiciels acquis ou	1,209,086.68	265,699.22	0.00	265,699.22	748,560.93	726,224.97
20580000 Autres concessions d	207,778.94	0.00	0.00	0.00	202,779.16	4,999.78
20800000 Autres immobilisatio	30,782.93	887.13	0.00	887.13	19,599.57	12,070.49
23251000 Immobilisation en co	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>37,605,630.38</b>	<b>32,733,231.51</b>	<b>24,806,116.89</b>	<b>7,927,114.62</b>	<b>14,033,194.31</b>	<b>56,305,667.58</b>
21116000 Terrains nus reçus e	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21117000 Terrains nus reçus e	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21157000 Terrains bâtis Acqui	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21216000 Agencets, aménagts te	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21316000 Bâtiments affectés o	0.00	24,806,116.89	24,806,116.89	0.00	41,746.46	24,764,370.43
21317000 Constructions bâtime	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21356000 Inst gcales, agencen	337,438.87	0.00	0.00	0.00	337,438.87	0.00
21357000 Inst gcales, agencen	0.00	240.18	0.00	240.18	0.00	240.18
21358000 Inst gcales, agencen	0.00	75,579.59	0.00	75,579.59	0.00	75,579.59
21516000 Installations techni	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21517000 Installations techni	895,935.87	143,567.27	0.00	143,567.27	62,188.25	977,314.89
21537000 Matériel scientifique	12,614,130.45	3,655,696.46	0.00	3,655,696.46	612,137.69	15,657,689.22
21556000 Outillage affecté ou	20,481.46	0.00	0.00	0.00	20,481.46	0.00
21557000 Outillage acquis	137,773.25	16,031.27	0.00	16,031.27	3,780.52	150,024.00
21566000 Matériel d'enseignem	0.00	0.00	0.00	0.00	-17,197.00	17,197.00
21567000 Matériel d'enseignem	2,202,508.66	142,212.33	0.00	142,212.33	1,007,650.51	1,337,070.48
21568000 Autres matériels d'e	5,382.00	5,382.00	0.00	5,382.00	0.00	10,764.00
21577000 Agencents aménagnts	208,540.94	32,737.33	0.00	32,737.33	6,392.19	234,886.08
21617000 Collections document	6,251.78	3,116.60	0.00	3,116.60	0.00	9,368.38
21647000 Collections litt sci	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21817000 Inst gcales, agencen	219,911.81	29,107.61	0.00	29,107.61	16,807.71	232,211.71
21827000 Matériel de transpor	392,420.44	90,954.31	0.00	90,954.31	0.00	483,374.75
21837000 Matériel de bureau a	441,701.07	10,629.02	0.00	10,629.02	360,802.34	91,527.75

Rubriques	Montant des amortissements cumulés à la fin de l'exercice précédent (CPTE 28)	Dotation de l'exercice (CPTE 68)	Amortissements neutralisés (CPTE 776)	Charge budgétaire réelle	Diminution d'amortissements de l'exercice	Montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (CPTE 28)
21846000 Mobilier affecté ou	2,346.01	0.00	0.00	0.00	0.00	2,346.01
21847000 Mobilier acquis	1,272,731.22	277,852.58	0.00	277,852.58	105,857.48	1,444,726.32
21877000 Matériel informatiqu	15,840,979.04	2,154,456.59	0.00	2,154,456.59	10,300,343.36	7,695,092.27
21878000 Autre matériel infor	318,523.71	192,987.96	0.00	192,987.96	0.00	511,511.67
21886000 Matériels divers aff	69,657.75	4,799.55	0.00	4,799.55	35,798.00	38,659.30
21887000 Matériels divers acq	2,618,916.05	1,091,763.97	0.00	1,091,763.97	1,138,966.47	2,571,713.55
21888000 Autres matériels div	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
23130000 Immobilisation en co	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations Financières						
<b>TOTAL</b>	39,053,278.93	32,999,817.86	24,806,116.89	8,193,700.97	15,004,133.97	57,048,962.82



## **TABLEAU DES PROVISIONS**

**EXERCICE 2012**

UNIVERSITE DE NANTES	<b>Tableau des Provisions</b>	Date	06.03.2013
Année 2012		Heure	11:06:39
Période 001 à 015		Page	89

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	83,438.76	55,263.00	-58,763.00	79,938.76
15110000 Provisions pour litiges	58,763.00	55,263.00	-58,763.00	55,263.00
15870000 Provisions allocation perte emploi	24,675.76	0.00	0.00	24,675.76
Provisions pour dépréciation	407,573.49	79,393.55	-28,013.33	458,953.71
49110000 Dépréciations Clients divers	407,573.49	73,542.30	-22,162.08	458,953.71
49620000 Dépréciations Créances sur cessions d'immo	0.00	5,851.25	-5,851.25	0.00
<b>TOTAL</b>	491,012.25	134,656.55	-86,776.33	538,892.47



**ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES A LA CLOTURE  
D'EXERCICE**

**EXERCICE 2012**

		Degré de liquidité de l'actif				Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins un an	Echéances à plus un an			Ech. à moins un an	Ech. à plus un an	Ech. à plus cinq ans
<b>CREANCES</b>	Montant net au bilan			<b>DETTES</b>	Montant net au bilan			
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>								
Créances rattachées à des participations	198,610.74			Emprunts et dettes financières divers	-32,541,020.98			
Prêts	6,830.00			Dettes achats prestations et cptes rattachés	-6,843,441.01			
Autres créances immobilisées	0.00			Dettes fiscales et sociales	-8,448,390.31			
<b>Créances de l'actif circulant:</b>								
Créances ventes prestation et cptes rattachés	2,087,958.16			Dettes valeurs immobilisées et cptes rattachés	-2,604,294.79			
Créances diverses	11,241,127.61			Dettes diverses	-31,149.67			
Charges constatées d'avance	12,786.59			Produits constatés d'avance	-5,778,907.49			
<b>TOTAL</b>	13,547,313.10			<b>TOTAL</b>	-56,247,204.25			



**ELEMENTS SIGNIFICATIFS CINQ DERNIERS EXERCICES**

**EXERCICE 2012**

UNIVERSITE DE NANTES		<b>Eléments significatifs cinq derniers exercices</b>			Date	06.03.2013
Année 2012					Heure	14:18:30
Période 001 à 015					Page	93
Nature des indications		2008	2009	2010	2011	2012
Dotation en fin d'exercice						
Dotation initiale		1,140.27	417,140.27	417,140.27	639,998,365.12	639,998,365.12
Complément de dotation		8,804,002.29	8,804,002.29	8,804,002.29		51,215.25
Opérations et résultats de l'exercice						
Chiffre d'affaire hors taxes		13,459,611.87	17,544,848.11	15,700,696.05	18,083,667.64	21,942,818.65
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)		2,123,854.32	6,023,374.94	1,357,847.95	2,933,787.33	3,874,926.75
Impôts sur les bénéficiaires (le cas échéant)						
Résultat après impôt et charges calculées (amortissement et provisions)		205,142.71	4,008,793.69	1,059,203.79	1,576,278.99	1,572,168.78
Capacité d'autofinancement		444,162.01	6,035,756.58	1,355,479.85	2,914,278.19	3,922,106.32
Personnel						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice						
Montant de la masse salariale de l'exercice		18,645,565.95	22,885,536.62	134,719,435.09	137,956,031.74	140,942,281.61
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales ...)		5,015,196.09	6,697,927.59	81,046,256.35	86,072,932.75	90,718,489.67





**DERNIER FEUILLET DU COMPTE FINANCIER**

**EXERCICE 2012**

L'Agent comptable soussigné, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte financier. Il affirme en outre, et sous les mêmes peines, que les opérations portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de l'Etablissement et qu'il n'en existe aucun autre à sa connaissance.

A NANTES, le 29 Mars 2013

L'Agent Comptable,

L'Ordonnateur soussigné certifie l'exactitude du montant des titres de dépense et du montant des titres de recette inscrits au présent compte financier.

A NANTES, le 29 Mars 2013

L'Ordonnateur,

Adopté sans réserve (1) par le Conseil d'Administration dans la séance du 29 Mars 2012

A NANTES, le 29 Mars 2013

Le Président du Conseil d'Administration,

- (1) Mention 'Sans réserve' à rayer éventuellement

- En cas de réserves, joindre l'exemplaire du procès-verbal de la délibération du Conseil d'Administration



UNIVERSITÉ DE NANTES

## COMPTE FINANCIER 2012 DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

<b>1. LES COMPTES DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES</b> .....	<b>2</b>
1.1. Bilan synthétique de l'Université de Nantes .....	3
1.2. Compte de résultat synthétique de l'Université de Nantes .....	4
1.3. Annexe aux comptes de l'Université de Nantes .....	5
<b>2. LES COMPTES CONSOLIDÉS</b> .....	<b>25</b>
2.1. Bilan consolidé .....	26
2.2. Compte de résultat consolidé .....	27
2.3. Tableau de flux de trésorerie des comptes consolidés .....	28
2.4. Annexe aux comptes consolidés .....	29

# 1. LES COMPTES DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES

## 1.1. Bilan synthétique de l'Université de Nantes

ACTIF	2012			2011	PASSIF	2012	2011
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres :		
Immobilisations incorporelles	1 118 587	-743 295	375 291	510 206	Capital	614 378 879	640 049 580
Immobilisations corporelles	730 390 315	-56 305 668	674 084 647	691 283 250	Réserves	13 828 811	88 663 916
Immobilisations financières (1)	282 685		282 685	371 207	Report à nouveau	-2 434 985	-76 411 384
					<b>Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]</b>	<b>1 572 169</b>	<b>1 576 279</b>
					Subventions d'investissement	51 242 260	48 208 808
<b>Total I</b>	<b>731 791 586</b>	<b>-57 048 963</b>	<b>674 742 623</b>	<b>692 164 663</b>	<b>Total I</b>	<b>678 587 134</b>	<b>702 087 199</b>
Actif circulant :					Provisions (II)	<b>79 939</b>	<b>83 439</b>
Stocks et en-cours	31 831 191		31 831 191	21 142 880	Dettes (5) :		
Avances et acomptes versés sur commandes	362 332		362 332	90 358	Emprunts et dettes assimilées (4)	50 281	45 781
Créances (2) :					Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	32 490 740	22 218 372
- clients et comptes rattachés	2 546 912	-458 954	2 087 958	1 919 722	Fournisseurs et comptes rattachés	6 843 441	6 278 143
- autres	11 241 128		11 241 128	6 732 160	Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	2 604 295	2 971 138
Valeurs mobilières de placement					Dettes fiscales et sociales	6 997 695	2 377 809
Disponibilités	14 636 258		14 636 258	20 549 556	Dettes diverses	1 481 845	282 236
<b>Total II</b>	<b>60 617 821</b>	<b>-458 954</b>	<b>60 158 867</b>	<b>50 434 676</b>	<b>Total III</b>	<b>50 468 297</b>	<b>34 173 479</b>
Charges constatées d'avance (2) (III)	<b>12 787</b>		<b>12 787</b>	<b>3 813</b>	Produits constatés d'avance (2) (IV)	<b>5 778 907</b>	<b>6 259 035</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+ II + III)</b>	<b>792 422 194</b>	<b>-57 507 917</b>	<b>734 914 277</b>	<b>742 603 152</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>734 914 277</b>	<b>742 603 152</b>
(1) Dont à moins d'un an			6 830	5 900	(4) Dont concours bancaires courants		
(2) Dont à plus d'un an			530 514	1 815 217	(5) Dont à plus de 1 an	19 699 970	13 914 663

## 1.2. Compte de résultat synthétique de l'Université de Nantes

Charges (hors taxes)	2012	2011	Produits (hors Taxes)	2012	2011
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises	65	98
Variation des stocks [marchandises]			Production vendue [bien et services]	21 942 753	18 083 570
Achats d'approvisionnements	10 190 113	11 208 161	Production stockée	10 690 310	11 371 148
Variation des stocks [approvisionnements]	1 999	-2 928	Production immobilisée		
* Autres charges externes	22 810 335	24 421 909	Subventions d'exploitation	243 867 285	239 433 358
Impôts, taxes et versements assimilés	3 000 600	2 794 546	Autres produits (2)	539 335	353 387
Salaires et traitements	137 972 417	135 189 304	Reprises sur provisions	72 055,67	127 779
Charges sociales	90 718 490	86 072 933			
Dotations aux amortissements et provisions	20 663 390	7 331 858			
Autres charges	8 275 397	6 675 467			
<b>Total I</b>	<b>293 632 740</b>	<b>273 691 249</b>	<b>Total I</b>	<b>277 111 805</b>	<b>269 369 340</b>
Charges financières (II)	4 239	3 121	<i>dont à l'exportation</i>		
Charges exceptionnelles (III)	229 844	411 525	Produits financiers (II)	47 656	230 798
Impôts sur les bénéfices (IV)			Produits exceptionnels (2) (III)	18 279 531	6 082 035
<b>Total des charges (I + II + III + IV)</b>	<b>293 866 823</b>	<b>274 105 894</b>	<b>Total des produits (I + II + III)</b>	<b>295 438 992</b>	<b>275 682 173</b>
Solde créditeur : <b>benefice</b> (1)	<b>1 572 169</b>	<b>1 576 279</b>	Solde débiteur : <b>perte</b> (1)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>295 438 992</b>	<b>275 682 173</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>295 438 992</b>	<b>275 682 173</b>
* Y compris :					
Redevances de crédit-bail mobilier;					
Redevances de crédit-bail immobilier.					
(1) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	18 049 687	5 670 511			

### 1.3. Annexe aux comptes de l'Université de Nantes

<b>1.3.1. Faits caractéristiques de l'exercice</b> .....	6
<b>1.3.2. Règles et méthodes comptables</b> .....	7
1.3.2.1. Immobilisations incorporelles.....	7
1.3.2.2. Immobilisations corporelles.....	7
1.3.2.3. Amortissements.....	8
1.3.2.4. Subventions d'investissement.....	11
1.3.2.5. Amortissement des immeubles reçus en affectation.....	12
1.3.2.6. Créances.....	12
1.3.2.7. Placements de Trésorerie.....	12
1.3.2.8. Droits d'inscriptions universitaires.....	13
1.3.2.9. Contrats de recherche.....	13
<b>1.3.3. Autres informations</b> .....	13
1.3.3.1. Passage aux RCE - Frais de personnel.....	13
1.3.3.2. Intégration du patrimoine immobilier dans le bilan.....	14
<b>1.3.4. Notes relatives aux postes du bilan</b> .....	15
1.3.4.1. Actif immobilisé (K€).....	15
1.3.4.2. Les amortissements.....	17
1.3.4.3. Les provisions.....	18
1.3.4.4. Les créances et les dettes.....	19
1.3.4.5. Les titres de participation.....	20
1.3.4.6. Portefeuille.....	21
1.3.4.7. Les disponibilités.....	21
1.3.4.8. Opérations de fin d'exercice.....	22
1.3.4.9. Tableau de variation des capitaux propres.....	23
<b>1.3.5. Note relative au compte de résultat</b> .....	23
<b>1.3.6. Effectifs</b> .....	24
<b>1.3.7. Information sur les litiges et contentieux</b> .....	24

### 1.3.1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2012 est le troisième exercice mené par l'Université de Nantes dans le cadre des Responsabilités et Compétences Elargies (RCE).

Depuis le passage aux RCE, la gestion administrative, financière et comptable des rémunérations de l'ensemble des personnels de l'Université de Nantes est prise en charge à l'interne. A cet effet, une convention de paye à façon a été signée avec la Direction Régionale des Finances Publiques de Loire Atlantique pour assurer sur son environnement d'exploitation les travaux mensuels de mise en paiement selon les modalités techniques générales utilisées pour la paye des agents de l'Etat. Cette convention a été conclue pour 3 ans et devait s'achever au 31 décembre 2012 ; un avenant à cette dernière a été signé fin 2012 la prorogeant jusqu'au 31 décembre 2017

La mise en qualité des procédures de gestion financière et comptable a conduit l'université à comptabiliser à nouveau de nouvelles écritures afin de respecter le principe de séparation des exercices en vue d'objectif d'image fidèle et de sincérité.

Durant cet exercice, il a été comptabilisé en charges à payer les Congés Payés et les Comptes Epargne Temps. Afin de pouvoir comparer plus aisément les comptes 2012 avec ceux de l'exercice précédent, il a été procédé à un ajustement de ces charges sur les capitaux propres conformément à l'avis N°2010-02 du 30 juin 2010 du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNOCP) concernant les changements de méthode comptables, changements d'estimation comptables et corrections d'erreur.

Concernant le patrimoine immobilier, les travaux terminés ont été intégrés sur proposition de la Direction du Patrimoine Immobilier et la valeur des composants remplacés a été sortie.

Enfin, il a été procédé à la mise au rebut comptable de plus de 5400 immobilisations qui correspondaient à des biens totalement amortis, n'étant plus en service dans l'établissement et dépassant la durée d'utilisation moyenne du bien au sein de l'établissement.

Le budget global de l'Université de Nantes est maintenant passé de 115 M€ en 2009 à 329 M€ en 2012.



### 1.3.2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'Université de Nantes, Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis :

- Selon les principes comptables repris dans l'instruction ministérielle M93 du 29 avril 2002.
- En conformité avec le PCG résultant du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- Evaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques à l'exception du patrimoine immobilier dont la valeur a été réestimée au bilan en fonction de l'évaluation reçue de France Domaine.

Les prestations internes réalisées entre composantes représentent un montant total de 1.180 K€. Elles sont incluses dans l'état des dépenses et des recettes budgétaires (cadre 4).

#### 1.3.2.1. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique se compose principalement des brevets, licences et logiciels qui sont inscrits en comptabilité à leur coût d'acquisition.

#### 1.3.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations appartenant à l'université sont comptabilisées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- Prix d'achat ;
- Frais accessoires :
  - ✓ Charges directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien ;

- ✓ Charges indirectes, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

Le seuil de 1600 € HT a été retenu par le conseil d'administration pour harmoniser le caractère significatif des éléments d'actifs inscrits au bilan. Pour autant, à des fins d'image fidèle, une immobilisation corporelle peut être inscrite à l'actif lorsque son coût d'acquisition est inférieur à 1 600 € HT s'il respecte les conditions suivantes :

- L'EPN (Etablissement Public National) bénéficiera des avantages économiques futurs,
- Son coût ou sa valeur peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

### 1.3.2.3. Amortissements

#### *1.3.2.3.1. Mise en œuvre de l'amortissement*

- Biens acquis avant 2003

Mis à part les éléments d'actif inscrits au bilan de l'Université de Nantes suite à l'intégration de l'IUFM en 2007, les biens acquis avant 2003 ne faisaient pas l'objet d'un suivi individualisé par le biais d'une fiche immobilisation. Tous les montants inscrits en masse ont été corrigés en 2011.

- Biens acquis après 2003

La mise en œuvre de l'amortissement a été votée par le conseil d'administration.

Des « fiches immobilisation » individualisent et offrent un suivi précis des biens acquis depuis 2003.

Avant le passage au progiciel SIFAC en 2008, la comptabilité des immobilisations était assurée dans le logiciel « IMMOS ».

#### *1.3.2.3.2. Méthode d'amortissement*

L'Université pratiquait jusqu'alors l'amortissement selon le mode linéaire et le calcul et la comptabilisation de l'amortissement étaient, depuis 2003, décalés au premier jour de l'exercice N+1. À compter du 1er janvier 2012 et conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 1er juillet 2011, le calcul des amortissements coïncide avec la date de mise en service des immobilisations (les dotations de la première et de la dernière année sont calculées prorata temporis).

#### *1.3.2.3.3. Plan d'amortissement*

Selon l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006, le plan d'amortissement est la traduction de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable (art. 322-1-3).

L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable tel qu'il est arrêté par la directive de l'EPSCP (art. 322-4/3). La durée et le mode d'amortissement se réfèrent donc aux caractéristiques propres à l'établissement. Le mode d'amortissement doit traduire au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'EPSCP (art. 322-4/5).

Tableau des durées d'amortissement :

Compte d'imputation	Libellé	Durée d'amortissement en cours (Vote du CA du 27/06/2003)	Durée d'amortissement proposé au vote du CA du 25/11/2005
20530	Logiciels	3 ans	3 ans
20580	Brevets, Licences		3 ans
21317	Constructions Bâtiments (2)	50 ans	50 ans
21357	Aménagement des constructions acquises	20 ans	20 ans
21517	Installations techniques	5 ans	10 ans
21537	Matériel Scientifique acquis (1)	5 ans	8 ans
21547	Matériel d'enseignement acquis (1)	5 ans	8 ans
21557	Autres matériels	5 ans	5 ans
21577	Agencement matériel	10 ans	10 ans
21617	Collections de documentations	5 ans	10 ans
21647	Autres collections	5 ans	10 ans
21817	Installation générale acquise	5 ans	10 ans
21827	Matériel de transport acquis	5 ans	8 ans
21837	Matériel de bureau	5 ans	5 ans
21877	Matériel informatique	5 ans	5 ans
21886	Matériel audiovisuel	5 ans	5 ans
21847	Mobilier acquis	5 ans	15 ans
21887	Reprographie	5 ans	5 ans

(1) : 29 Janvier 2010, approbation d'une modification des règles relatives à l'amortissement pour le matériel de recherche et d'enseignement : option possible entre quatre durées d'amortissement fixées à 8, 15, 20 ou 25 ans en fonction de la durée de vie des biens à amortir.

(2) : Suite à la décision du Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2011, la méthode par composants est mise en œuvre à l'université de Nantes. Cette méthode permet de découper les bâtiments en 8 composants significatifs ayant des durées d'amortissement spécifiques, la valeur de chaque composant

étant calculée grâce à l'utilisation de ratios (source Centre Scientifique et Technique du Bâtiment). Les durées d'amortissement sont applicables pour des composants neufs. Dans le cas des bâtiments de l'université, la Division du Patrimoine Immobilier a procédé à une étude de terrain pour déterminer les durées résiduelles de tous les composants identifiés.

Tableaux des durées d'amortissements par composant :

Composant	Durée d'amortissement (Vote du CA du 30/11/2011)	Ratio
Structure et ouvrages assimilés	50 ans	77,70%
Menuiseries extérieures	25 ans	3,30%
Chauffage collectif	25 ans	3,20%
Etanchéités	15 ans	1,10%
Ravalement avec améliorations	15 ans	2,10%
Electricité	25 ans	5,20%
Plomberie, sanitaire	25 ans	4,60%
Ascenseurs	15 ans	2,80%

#### 1.3.2.4. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées à la date de réception de la notification de la subvention dans les subdivisions du compte 131 :

- Compte 13100000 : Subvention d'investissement finançant des immobilisations. Leur quote-part est reprise en résultat exceptionnel (compte 777) au même rythme que l'amortissement annuel pour les biens acquis depuis 2003.
- Compte 13100002 : Compte technique accueillant les subventions d'investissement non rattachées à des immobilisations.

#### 1.3.2.5. Amortissement des immeubles reçus en affectation

Comme il a déjà été précisé, les biens immobiliers mis à disposition par l'Etat à l'Université de Nantes ont été intégrés dans les comptes courant 2011.

Les amortissements n'ont pas été comptabilisés en 2011 conformément à la délibération du Conseil d'Administration en vigueur à cette date.

Ils ont donc débuté en 2012, de même que la neutralisation de l'amortissement des biens dont le renouvellement n'incombe pas l'établissement qui s'opère en comptabilisant un produit dans le compte 776 (produit exceptionnel) à due concurrence de l'amortissement pratiqué.

Il résultait de cette absence de comptabilisation une majoration au bilan de l'actif immobilisé et des capitaux propres du même montant (12.4 millions d'euros). Afin de corriger cette situation, il a été procédé à la régularisation en balance d'entrée 2012 ; l'actif et le passif étant mouvementés du même montant, aucune incidence sur le fonds de roulement n'est à constater.

#### 1.3.2.6. Créances

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

À l'exception des créances sur l'Etat et des collectivités, une dépréciation peut être comptabilisée lors de la constatation du risque sur la créance matérialisée comptablement par le passage au compte 416 « créances douteuses ». Cette dépréciation est suivie de façon individuelle.

Les reprises sur provisions sont effectuées dans les cas suivants :

- Paiement direct : constatation du règlement et donc solde de la créance,
- Admission en non-valeur ou remise gracieuse (approuvées par le conseil d'administration).

#### 1.3.2.7. Placements de Trésorerie

L'université place ses fonds sur des comptes à terme ou sur un compte rémunéré. Depuis le 31 août, plus aucune rémunération n'a été servie, les taux étant égaux à 0%.

#### 1.3.2.8. Droits d'inscriptions universitaires

Tout comme les années précédentes, les droits encaissés sur l'exercice 2012 ont fait l'objet du rattachement au bon exercice :

- 4/10 des droits attachés à 2012,
- 6/10 des droits à rattacher sur 2013, comptabilisés en produits constatés d'avance sur 2012.

#### 1.3.2.9. Contrats de recherche

La M93 et le PCG (Plan Comptable Général) préconisent une comptabilisation à l'achèvement, à l'avancement ou selon la méthode des ressources affectées. L'Université de Nantes a choisi de mettre en œuvre depuis 2011 la gestion à l'achèvement des contrats de recherches. Cette gestion s'applique aux contrats dont l'exécution se répartit au minimum sur 2 exercices.

Dans ce cadre, les en-cours de production correspondent aux dépenses engagées sur les contrats de recherche en cours d'exécution, et les acomptes aux sommes perçues sur ces contrats.

A l'achèvement du contrat, l'ensemble des charges et des produits relatifs au contrat sont constatés au compte de résultat et les acomptes reçus imputés sur la créance totale.

### **1.3.3. Autres informations**

#### 1.3.3.1. Passage aux RCE - Frais de personnel

Dans ce cadre, la paie et le paiement des charges sociales ont été délégués à la Direction Régionale des Finances Publiques de Nantes (Service liaison rémunérations), selon une convention de prestation de services conclue le 8 décembre 2009 pour une durée de 3 années. Cette convention a été prorogée fin 2012 pour une durée de 5 ans.

Comme précédemment, et pour cette troisième année d'accession aux compétences élargies la gestion de la masse salariale n'a pas été aisée.

Les procédures de gestion sont élaborées au fur et à mesure de l'année entre les directions des ressources humaines, des finances et de l'Agence comptable.

Une satisfaction semblable à celle des années précédentes, tous les paiements ont été effectués mensuellement, sans complication notable et tous les déversements de paye dans le logiciel SIFAC ont été réalisés avant le 31 décembre 2012.

#### 1.3.3.2. Intégration du patrimoine immobilier dans le bilan

Conformément aux textes comptables applicables aux Etablissements Publics Nationaux, l'ensemble des biens immobiliers mis à leur disposition doit être intégré dans leurs comptes.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'Université a intégré dans ses comptes le patrimoine immobilier mis à disposition sur la base de l'évaluation globale présentée par France Domaine à hauteur de 384 M€ pour les terrains et de 255 M€ pour les bâtiments. Ces valeurs ont été déterminées en vue de procéder à la comptabilisation des actifs immobiliers, elles peuvent différer du prix auquel certains actifs pourraient être cédés lors d'une transaction entre des parties à une date donnée.

L'évaluation a porté sur les biens déclarés par l'Université au 1<sup>er</sup> janvier 2009. La valorisation retenue correspond :

- A la valeur de marché de biens de même type et dans le même secteur géographique que le bien évalué
- Pondérée en fonction, notamment, de la situation, de la vétusté, de l'usage du bien.

Les travaux réalisés postérieurement à la date d'évaluation sur les immobilisations concernées ont été traités comme des renouvellements de composants.



### 1.3.4. Notes relatives aux postes du bilan

#### 1.3.4.1. Actif immobilisé (K€)

Situations et mouvements Rubriques	Valeur brute au 31/12/2011	Augmentations	Diminutions	Virement de poste à poste	Valeur brute au 31/12/2012
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 958</b>	<b>112</b>	<b>971</b>		<b>1 099</b>
205 Concessions, brevets licences	1 916	112	951		1 077
208 Autres Immobilisations incorporelles	42		20		22
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>722 816</b>	<b>10 089</b>	<b>14 564</b>	<b>-7 298</b>	<b>711 043</b>
211 Terrains	385 229				385 229
212 Aménagement de terrains		34			34
213 Constructions	262 740	2 767	9 06	-7 298	257 303
214 Constructions sur sol d'autrui					
215 Installations techniques, mat et outil	38 581	5 839	1 699		42 721
216 Collections	46				46
218 Autres Immobilisations corporelles	36 220	1 449	11 959		25 710
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>6 073</b>	<b>32 649</b>	<b>26 654</b>	<b>7 298</b>	<b>19 366</b>
231 Immobilisations en cours	5 753	11 498	5 203	7 298	19 346
232 Logiciels sous traités		19			19
238 Acomptes versés sur immos corporelles	320	21 132	21 451		1
<b>Immobilisations financières</b>	<b>371</b>	<b>68</b>	<b>157</b>		<b>282</b>
261 Titres de Participations	153				153
266 Autres Formes de participations	45				45
267 Créances rattachées à des participations					
274 Prêts	6	50	49		7
275 Dépôts et cautionnements versés	167	18	108		77
<b>TOTAL</b>	<b>731 218</b>	<b>42 918</b>	<b>42 346</b>	<b>0</b>	<b>731 790</b>

##### 1.3.4.1.1. Immobilisations incorporelles

Les sommes inscrites à ce compte concernent des logiciels acquis. En 2012, 112 K€ ont été dépensés, montant sensiblement égal à 2011 (103 K€).

#### *1.3.4.1.2. Immobilisations corporelles*

Aux comptes 215 et 218 sont comptabilisés les installations techniques, les différents matériels et outillages qu'a acquis l'Université de Nantes.

771 factures ont été réglées. Les plus importants concernent 3 spectromètres pour 860 K € ainsi qu'un microscope pour 263 K€.

Les principaux travaux de 2012, comptabilisés en « Immobilisations en cours » concernent le CEISAM pour 6.5 millions d'euros sur un total de 9 millions d'euros.

Nous avons également procédé en 2012 à la mise au rebut de 5401 immobilisations.

Afin de déterminer les immobilisations concernées, deux analyses ont été réalisées.

Pour les matériels informatiques, audiovisuels et logiciels, le service de gestion du parc informatique (GPI) a sélectionné les immobilisations en fonction trois critères cumulatifs :

- L'immobilisation est totalement amortie ;
- Le libellé de l'immobilisation correspond à un bien obsolète n'étant plus en service au sein de l'établissement ;
- L'immobilisation dépasse la durée d'utilisation moyenne du bien au sein de l'établissement.

Cette première analyse a permis de sélectionner un total de 5134 immobilisations.

Dans un second temps, l'Agence comptable a sélectionné les autres immobilisations à mettre au rebut en fonction de deux critères cumulatifs :

- L'immobilisation est totalement amortie ;
- La date de mise en service de l'immobilisation est antérieure à l'année d'obsolescence fixée pour la catégorie d'immobilisation.

Cette deuxième analyse a permis de sélectionner un total de 267 immobilisations. La mise au rebut de ces immobilisations est comptabilisée afin d'améliorer la qualité comptable de l'actif mobilier

### 1.3.4.2. Les amortissements

Situations et mouvements	Amortissements cumulés au 31/12/2011	Dotations de l'exercice	Amortissements neutralisés	Charge budgétaire réelle	Régularisation de l'exercice 2011	Diminution d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés au 31/12/2012
Rubriques	(compte 28)	(compte 68)	(compte 776 et 777)		(compte 28)		(compte 28)
Immobilisations incorporelles	1 447 649	266 586		266 586		970 940	743 295
Immobilisations corporelles	37 605 630	20 276 867	18 241 396	2 035 471	12 118 925	13 695 755	56 305 667
Immobilisations financières							
<b>TOTAL</b>	<b>39 053 279</b>	<b>20 543 453</b>	<b>18 241 396</b>	<b>2 302 057</b>	<b>12 118 925</b>	<b>14 666 695</b>	<b>57 048 963</b>

La charge d'amortissement comptabilisée au 31 décembre 2012 comprend pour la première fois la dotation relative aux acquisitions réalisées sur 2012, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 1er juillet 2011, qui instaurait le changement de méthode comptable visant à faire coïncider, à compter du 1er janvier 2012, le calcul des amortissements avec la date de mise en service des immobilisations.

L'amortissement du patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat, à hauteur de 12.4M€, et la neutralisation correspondante n'avaient pas été comptabilisés en 2011. Le rattrapage de l'amortissement et de la neutralisation, a été inscrit en 2012 en correction du bilan d'ouverture, sans impact sur les capitaux propres. De ce fait, le montant des dotations aux amortissements et de la neutralisation des amortissements pratiqués sur les biens dont le renouvellement n'incombe pas à l'établissement ne peuvent être comparés avec les montants présentés en 2011. Il a également été procédé à la mise au rebut de plus de 5000 équipements (cf. 1.3.4. Notes relatives aux postes du bilan).

La charge budgétaire réelle est de 2.3 millions d'euros.

### 1.3.4.3. Les provisions

Situations et mouvements Rubriques	Provisions cumulées au 31/12/2011	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions cumulées au 31/12/2012
<b>Provisions réglementées</b>	<b>24 676</b>			<b>24 676</b>
158 Provisions allocation d'aide au retour à l'emploi	24 676			24 676
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>58 763</b>	<b>55 263</b>	<b>58 763</b>	<b>55 263</b>
151 Provisions pour litiges	58 763	55 263	58 763	55 263
195 Fonds dédiés dons affectés				
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>407 573</b>	<b>73 542</b>	<b>22 162</b>	<b>458 954</b>
296 Provisions pour dépréciation des titres de participation				
491 Provisions pour dépréciation des comptes clients	407 573	73 542	22 162	458 954
<b>TOTAL</b>	<b>491 012</b>	<b>128 805</b>	<b>80 925</b>	<b>538 892</b>

La provision d'aide au retour à l'emploi a été comptabilisée en 2006. Depuis 2010, le risque afférent à cette provision s'étant fortement atténué, une reprise globale doit être envisagée. Le raccourcissement des délais entre les relances client entraîne une augmentation significative du nombre de créances basculées dans le compte 416 « clients douteux ». Les créances douteuses sont systématiquement provisionnées à 100% sur le HT.

Un contrôle fiscal, portant sur les exercices 2009 à 2011, étant actuellement en cours concernant la TVA, il a été provisionné 55 K€ correspondant au redressement estimé pour l'exercice 2009.

#### 1.3.4.4. Les créances et les dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif	
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an			Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>	<b>205 441</b>	<b>6 830</b>	<b>198 611</b>	<b>Dettes financières :</b>	<b>50 281</b>	<b>6 800</b>	<b>43 481</b>
Créances rattachées à des participations	198 611		198 611	Cautionnements	50 281	6 800	43 481
Prêts (1)	6 830	6 830		Autres			
Autres							
<b>Créances de l'actif circulant :</b>	<b>14 163 158</b>	<b>13 632 644</b>	<b>530 514</b>	<b>Dettes d'exploitations :</b>	<b>57 196 923</b>	<b>37 496 953</b>	<b>19 699 970</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	362 332	362 332		Avances et acomptes reçues sur commandes	33 490 740	13 791 100	19 699 640
Créances clients et comptes rattachés	2 546 912	2 016 398	530 514	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 843 441	6 843 441	
Personnel				Personnel	6 743 656	6 743 326	330
Sécurité Sociale & autres organisme sociaux				Sécurité sociale & autres organisme sociaux	152 293	152 293	
Etat & autres collectivités	11 112 287	11 112 287		Etat & autres collectivités	101 745	101 745	
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 604 295	2 604 295	
Créances diverses	128 841	128 841		Dettes diverses	1 481 845	1 481 845	
Charges constatées d'avance	12 787	12 787		Produits constatés d'avance	5 778 907	5 778 907	
<b>TOTAL</b>	<b>14 368 599</b>	<b>13 639 474</b>	<b>729 125</b>	<b>TOTAL</b>	<b>57 247 204</b>	<b>37 503 753</b>	<b>19 743 451</b>

##### 1.3.4.4.1. Créances

Le terme de « liquidité » offre une analyse sur notre capacité à encaisser les créances et sur nos obligations de paiement des dettes.

Prêts : Prêts accordés aux personnels par le biais du Comité des Personnels de l'Université de Nantes dans le cadre de l'action sociale, mission dévolue à l'Université de Nantes depuis l'accession aux responsabilités et compétences élargies.

Créances clients : Ce total comprend les créances clients et les créances contentieuses.

Débiteurs divers : Concerne les comptes 4632 et 46321 « ordres de reversement ». Avoirs fournisseurs et trop perçus sur rémunération.

#### 1.3.4.4.2. Dettes

Dettes fournisseurs : Ce total comprend les comptes fournisseurs, fournisseurs d'immobilisations, les retenues de garantie ainsi que les factures non parvenues inventoriées au 31.12.2012.

Personnel : La part à moins d'un an correspond aux charges à payer sur engagements sociaux. Elles ont été chiffrées et comptabilisées pour un montant de 6 743 K€.

#### 1.3.4.5. Les titres de participation

Rubriques	Montant des participations
<b>Renseignements concernant les filiales</b>	
261 SAS Capacités - Filiale de l'Université	153 000
<b>Renseignements concernant les autres participations</b>	
266 Presse Universitaire de Rennes	38 683
266 Lycée ARAGO	6 927
<b>TOTAL</b>	<b>198 611</b>

La filiale SAS CAPACITES entre dans le périmètre de consolidation défini depuis l'exercice 2010. Détenant 99,02% des droits de vote, l'Université de Nantes procède à une consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

Informations spécifiques concernant la SAS CAPACITES (exercice 2012) :

Rubriques	Montant au 31/12/2012
Montant des capitaux propres	405 686,00
Résultat de l'exercice	63 003,00
Chiffres d'affaires	2 835 312,00
Avances et prêts consentis par l'Université non encore remboursés	
Cautions et avals donnés par l'Université	
Dividendes encaissés par l'Université au cours de l'exercice	
SIRET	48 343 424 700 019

Achat commun de signalisation publicitaire entre l'IUFM et le lycée ARAGO : 6 927,42 €

PUR : Presse Universitaire de Rennes : 38 683,32 €

#### 1.3.4.6. Portefeuille

L'université ne détient plus de valeurs ni de titres, sa trésorerie est déposée soit sur des comptes à terme soit sur un compte rémunéré. Le rendement 2012 a été très minime (55 K€).

#### 1.3.4.7. Les disponibilités

Compte	Montant au 31/12/2012
5110 Valeurs à l'encaissement	118 406
5151 Compte au Trésor	4 518 077
5159 Chèques à payer	-225
5171 Comptes à terme	
5172 Compte rémunéré	10 000 000
5400 Opérations de Régie	
<b>TOTAL</b>	<b>14 636 258</b>

#### 1.3.4.8. Opérations de fin d'exercice

##### *1.3.4.8.1. Charges et produits constatés d'avance*

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 5 779 K€. Le poste le plus important est bien entendu les droits universitaires (université permanente comprise) pour 2 991 K€ ; le solde restant concernant majoritairement la formation continue (2 214 K €).

##### *1.3.4.8.2. Charges à payer et produits à recevoir*

Les charges à payer de l'exercice concernent les engagements sociaux, qui comprennent notamment les heures de vacances non réglées au 31/12, les congés payés non pris et les changements d'échelon en cours. Ces charges se rapportant à l'exercice 2012 ont donc été comptabilisées au 31.12.2012 pour un montant de 6 743 K€.

Les produits à recevoir comptabilisés sur 2012 concernent essentiellement des produits sur heures défiscalisées (466 K€) et les produits de la Formation continue.

#### **Informations complémentaires liées aux opérations de fin d'exercice :**

Depuis 2010, l'Université de Nantes a mis en œuvre les procédures réglementaires de séparation des exercices (rattachement des produits et des charges au correct exercice). Depuis cet exercice le plus gros poste concerne le rattachement sur l'exercice suivant de 6/10 des droits d'inscription encaissés sur l'année en cours. Cette opération se poursuit dorénavant ce qui permet une image fidèle de ce poste de recettes.

En 2012, il a également été procédé à la comptabilisation en charges à payer des congés payés et des comptes épargne temps. Pour que cette opération puisse avoir toute sa signification dans le résultat 2012 et conformément aux préconisations relatives au changement de méthode comptable, il a été procédé à un ajustement par comptabilisation des charges à payer (2 460 K€) absents au 31/12/2011 par ajustement sur les capitaux propres.

À compter du 1er janvier 2013, la contrepassation de toutes ces écritures suivie de la comptabilisation de nouveaux produits et charges constatés d'avance ainsi que des produits à recevoir et des charges à payer liés à la césure 2013 / 2014 permettra d'équilibrer à nouveau charges et produits. Le principe d'image fidèle, par le biais de la correcte séparation des exercices sera alors respecté.



### 1.3.4.9. Tableau de variation des capitaux propres

Situations et mouvements	Montant au 31/12/2011	Ajustement du bilan d'ouverture (1)	Montant au 01/01/2012	Affectation du résultat 2011	Augmentations sur 2012	Diminutions sur 2012	Résultat 2012	Montant au 31/12/2012
Rubriques								
Biens remis en dotation	639 998 365		639 998 365		41 746	25 712 448		614 327 663
Complément en dotation	51 216		51 216					51 216
Affectation								
Autres dotations								
Réserves facultatives	88 663 916		88 663 916	-74 835 105				13 828 811
Report à nouveau	-76 411 384	-2 434 985	-78 846 369	76 411 384				-2 434 985
Résultat de l'exercice	1 576 279		1 576 279	-1 576 279			1 572 169	1 572 169
Subventions nettes	48 208 808		48 208 808		8 925 095	5 891 643		51 242 260
<b>TOTAL</b>	<b>702 087 200</b>	<b>-2 434 985</b>	<b>699 652 215</b>		<b>8 966 841</b>	<b>31 604 091</b>	<b>1 572 169</b>	<b>678 587 134</b>

(1) Ajustement du bilan d'ouverture	
<b>Report à nouveau</b>	<b>-2 434 985</b>
<i>Correction du patrimoine immobilier</i>	<i>5 183</i>
<i>Correction des contrats à l'achèvement</i>	<i>20 000</i>
<i>Charges à payer sur rémunérations 2011</i>	<i>-2 460 169</i>

### 1.3.5. Note relative au compte de résultat

Des produits exceptionnels ont été enregistrés sur 2012 pour 34 K €:

Le montant des subventions virées au compte de résultat (au même rythme que les amortissements) s'élève à 5 891 K€.

Concernant la neutralisation des amortissements des biens immobiliers remis en dotation, son montant s'élève à 12 350 K€, identique à la dotation aux amortissements sur les biens dont le renouvellement n'incombe pas à l'établissement..

### 1.3.6. Effectifs

TABLEAU COMPARATIF EFFECTIFS EN ETPT 2011/2012						
	TOTAL 2011	TOTAL 2012	ENSEIGNANTS 2011	ENSEIGNANTS 2012	BIATOSS 2011	BIATOSS 2012
TITULAIRES	2 571,60	2 568,78	1 530,99	1 532,93	1 040,61	1 035,85
NON TITULAIRES PERMANENTS	31,38	54,22			31,38	54,22
NON TITULAIRES NON PERMANENTS	972,47	955,26	501,03	547,51	471,44	407,75

TABLEAU COMPARATIF EFFECTIFS PHYSIQUES 2011/2012						
	TOTAL 2011	TOTAL 2012	ENSEIGNANTS 2011	ENSEIGNANTS 2012	BIATOSS 2011	BIATOSS 2012
TITULAIRES	2 836	2 833	1 675	1 691	1 161	1 142
NON TITULAIRES PERMANENTS	36	92			36	92
NON TITULAIRES NON PERMANENTS	2 239	2 201	825	934	1 414	1 267

VACATAIRES	Nombre d'heures payées à des vacataires	Nombre de vacataires bénéficiaires	Nombre d'heures payées à des enseignants	Nombre d'enseignants bénéficiaires
ANNÉE CIVILE 2011	129 519,87	3 138,00	116 071,76	1 214,00
ANNÉE CIVILE 2012	158 541,16	3 198,00	95 341,65	1 177,00

### 1.3.7. Information sur les litiges et contentieux

Un contrôle fiscal portant sur la TVA est en cours à l'Université et concerne les années 2009, 2010 et 2011. Afin d'éviter la prescription sur l'année 2009, une proposition de rectification a été reçue le 15 décembre 2012.

Cette proposition porte notamment sur le montant du prorata et en conséquence une provision de 55 263 euros, relative à l'exercice 2009, a été constatée.

## 2. LES COMPTES CONSOLIDÉS

## 2.1. Bilan consolidé

ACTIF	2012			2011	PASSIF	2012	2011
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres :		
Immobilisations incorporelles	1 131 795	-774 666	357 129	510 666	Capital	614 378 879	640 049 580
Immobilisations corporelles	711 023 478	-56 324 982	654 698 496	685 228 240	Réserves	14 182 154	88 913 438
Immobilisations en cours	19 366 584		19 366 584	6 073 530	Report à nouveau	-2 237 481	-76 272 077
Immobilisations financières (1)	141 887	-2 750	139 137	233 948	<b>Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (d)</b>	<b>1 305 613</b>	<b>1 565 542</b>
					Subventions d'investissement	51 242 260	48 208 808
					Intérêts minoritaires sur capitaux propres	3 327	3 016
					Intérêts minoritaires sur résultat	612	311
<b>Total I</b>	<b>731 663 743</b>	<b>-57 102 398</b>	<b>674 561 345</b>	<b>692 046 384</b>	<b>Total I</b>	<b>678 875 365</b>	<b>702 468 618</b>
Actif circulant :					Provisions (II)	<b>534 831</b>	<b>184 212</b>
Stocks et en-cours	31 544 743		31 544 743	21 142 880	Dettes (5) :		
Avances et acomptes versés sur commandes	367 809		367 809	90 888	Emprunts et dettes assimilées (4)	50 281	45 781
Créances (2) :					Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	32 359 949	22 218 372
- clients et comptes rattachés	3 445 702	-472 254	2 973 448	2 772 546	Fournisseurs et comptes rattachés	6 988 219	6 477 234
- autres	11 169 511		11 169 511	6 817 728	Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	2 604 295	2 984 993
Valeurs mobilières de placement					Dettes fiscales et sociales	7 094 377	2 755 459
Disponibilités	17 282 038		17 282 038	22 638 638	Dettes diverses	1 468 897	294 487
<b>Total II</b>	<b>63 809 804</b>	<b>-472 254</b>	<b>63 337 550</b>	<b>53 462 680</b>	<b>Total III</b>	<b>50 566 019</b>	<b>34 776 326</b>
Charges constatées d'avance (2) (III)	29 532		29 532	23 913	Produits constatés d'avance (2) (IV)	<b>7 952 212</b>	<b>8 103 820</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+ II+ III)</b>	<b>795 503 079</b>	<b>-57 574 652</b>	<b>737 928 427</b>	<b>745 532 976</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>737 928 427</b>	<b>745 532 976</b>
(1) Dont à moins d'un an			57 813	6 391	(4) Dont concours bancaires courants		
(2) Dont à plus d'un an			530 514	1 815 217	(5) Dont à plus de 1 an	19 743 451	13 914 663

## 2.2. Compte de résultat consolidé

Charges (hors taxes)	2012	2011	Produits (hors Taxes)	2012	2011
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises	84	
Variation des stocks [marchandises]			Production vendue [bien et services]	23 923 502	20 149 624
Achats d'approvisionnements	10 528 078	11 366 630	Production stockée	10 142 151	10 924 732
Variation des stocks [approvisionnements]	1 999	-2 928	Production immobilisée		
*Autres charges externes	23 295 132	24 950 440	Subventions d'exploitation	243 908 051	239 422 559
Impôts, taxes et versements assimilés	3 039 234	2 820 212	Autres produits	1 091 523	493 044
Salaires et traitements	139 015 631	136 005 729	Reprises sur provisions	72 055,67	127 779
Charges sociales	91 144 169	86 395 638			
Dotations aux amortissements et provisions	20 687 530	7 421 678			
Autres charges	7 976 873	6 576 346			
<b>Total I</b>	<b>295 688 645</b>	<b>275 533 745</b>	<b>Total I</b>	<b>279 137 366</b>	<b>271 117 738</b>
Charges financières (II)	4 420	3 179	<i>dont à l'exportation</i>		
Charges exceptionnelles (III)	152 073	299 304	Produits financiers (II)	92 751	254 412
Engagements à réaliser (IV)	356 665	100 773	Produits exceptionnels (III)	18 279 553	6 082 747
Impôts sur les bénéfices (V)	1 643	-47 957			
<b>Total des charges (I + II + III + IV + V)</b>	<b>296 203 446</b>	<b>275 889 044</b>	<b>Total des produits (I + II + III)</b>	<b>297 509 670</b>	<b>277 454 897</b>
Solde créditeur : <b>bénéfice</b> (1)	<b>1 306 225</b>	<b>1 565 853</b>	Solde débiteur : <b>perte</b> (1)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>297 509 670</b>	<b>277 454 897</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>297 509 670</b>	<b>277 454 897</b>
* Y compris :					
Redevances de crédit-bail mobilier;					
Redevances de crédit-bail immobilier.					
(1) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	18 127 481	5 783 444			
(1) Intérêts minoritaires sur résultat d'ensemble consolidé	612	311			
(1) Résultat net part du groupe	1 305 613	1 565 542			

### 2.3. Tableau de flux de trésorerie des comptes consolidés

Tableau de flux de trésorerie selon la méthode indirecte		
	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net	1 597 421	1 565 853
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
+/- amortissements et provisions (hors actif circulant)	8 560 161	7 389 672
+/- values de cessions nettes d'impôts	0	287 878
- transfert de charges au compte de charges à répartir	-29 443	-22 205
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	-5 891 644	-5 866 080
	0	0
<b>Marge brute d'autofinancement (MBA)</b>	<b>4 265 939</b>	<b>3 377 322</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
- Variation des stocks	-10 688 311	-21 141 238
- Variation des créances d'exploitation	-2 008 607	-412 775
+ Variation des dettes d'exploitation	6 384 213	28 169 396
- Variation des autres créances liées à l'activité	-3 134 674	-476 705
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	10 184 194	429 817
+/- Incidence des ajustements du bilan d'ouverture sur le BFR	-2 440 177	-6 637 601
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>2 562 577</b>	<b>3 308 217</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
- Acquisitions d'immobilisations	-16 204 305	-16 591 787
+ Cessions d'immobilisations nettes d'impôts	0	0
+ Réduction d'immobilisations financières	3 500	0
- Variation des créances sur immobilisations	0	0
+ Variation des dettes sur immobilisations	-380 698	1 082 818
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-16 581 503</b>	<b>-15 508 969</b>

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
- Dividendes versés	0	0
+/- Incidence des variations de capital	0	234 222
- Emprunts accordés	-930	-1 445
- Remboursement d'emprunt	0	0
+ Dépôts et cautionnements reçus	94 252	109 159
- Dépôts et cautionnements versés	-261	0
+ Subventions d'investissement reçues	8 592 747	6 959 370
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>8 685 808</b>	<b>7 301 306</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-5 333 117</b>	<b>-4 899 445</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-5 333 117</b>	<b>-4 899 445</b>
Trésorerie à l'ouverture	22 638 638	27 538 083
Trésorerie à la clôture	17 305 521	22 638 638

## 2.4. Annexe aux comptes consolidés

<b>2.4.1. Faits caractéristiques de l'exercice</b> .....	30
<b>2.4.2. Règles et méthodes comptables</b> .....	31
2.4.2.1. Détermination de l'écart d'acquisition.....	31
2.4.2.2. Clôture des exercices .....	31
2.4.2.3. Immobilisations incorporelles.....	32
2.4.2.4. Immobilisations corporelles.....	32
2.4.2.5. Amortissements.....	33
2.4.2.6. Subventions d'investissement.....	35
2.4.2.7. Amortissement des immeubles reçus en affectation .....	36
2.4.2.8. Produits et charges constatés d'avance .....	36
2.4.2.9. Charges à payer et produits à recevoir .....	36
2.4.2.10. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement .....	37
2.4.2.11. Créances.....	37
2.4.2.12. Placements de Trésorerie .....	37
2.4.2.13. Contrats de recherche.....	37
<b>2.4.3. Périmètre de consolidation</b> .....	38
2.4.3.1. Identification des critères retenus pour définir le périmètre de consolidation .....	38
2.4.3.2. Composition du groupe de l'Université de Nantes .....	38
2.4.3.3. Non consolidation de certaines entités .....	39
<b>2.4.4. Autres informations</b> .....	41
2.4.4.1. Consolidation .....	41
2.4.4.2. Passage aux RCE pour l'Université de Nantes - Frais de personnel.....	41
2.4.4.3. Intégration du patrimoine immobilier dans le bilan.....	41
<b>2.4.5. Notes relatives aux postes du bilan</b> .....	42
2.4.5.1. Actif immobilisé .....	42
2.4.5.2. Les amortissements.....	44
2.4.5.3. Les provisions .....	45
2.4.5.4. Les créances et les dettes .....	46
2.4.5.5. Les titres de participation.....	47
2.4.5.6. Portefeuille.....	47
2.4.5.7. Les disponibilités .....	48
2.4.5.8. Opérations de fin d'exercice .....	48
2.4.5.9. Tableau de variation des capitaux propres.....	49
<b>2.4.6. Note relative au compte de résultat</b> .....	50

### **2.4.1. Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice 2012 est le troisième exercice mené par l'Université de Nantes dans le cadre des Responsabilités et Compétences Elargies (RCE).

Depuis le passage aux RCE, la gestion administrative, financière et comptable des rémunérations de l'ensemble des personnels de l'Université de Nantes est prise en charge à l'interne. A cet effet, une convention de paye à façon a été signée avec la Direction Régionale des Finances Publiques de Loire Atlantique pour assurer sur son environnement d'exploitation les travaux mensuels de mise en paiement selon les modalités techniques générales utilisées pour la paye des agents de l'Etat. Cette convention a été conclue pour 3 ans et devait s'achever au 31 décembre 2012 ; un avenant à cette dernière a été signé fin 2012 la prorogeant jusqu'au 31 décembre 2017

La mise en qualité des procédures de gestion financière et comptable a conduit l'université à comptabiliser à nouveau de nouvelles écritures afin de respecter le principe de séparation des exercices en vue d'objectif d'image fidèle et de sincérité.

Durant cet exercice, il a été comptabilisé en charges à payer les Congés Payés et les Comptes Epargne Temps. Afin de pouvoir comparer plus aisément les comptes 2012 avec ceux de l'exercice précédent, il a été procédé à un ajustement de ces charges sur les capitaux propres conformément à l'avis N°2010-02 du 30 juin 2010 du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNOCP) concernant les changements de méthode comptables, changements d'estimation comptables et corrections d'erreur.

Concernant le patrimoine immobilier, les travaux terminés ont été intégrés sur proposition de la Direction du Patrimoine Immobilier et la valeur des composants remplacés a été sortie.

Enfin, il a été procédé à la mise au rebut comptable de plus de 5400 immobilisations qui correspondaient à des biens totalement amortis, n'étant plus en service dans l'établissement et dépassant la durée d'utilisation moyenne du bien au sein de l'établissement.



## 2.4.2. Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés de groupe Université de Nantes au 31.12.2012 ont été établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions de l'article 13 de la loi du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques ainsi que celles du règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable ont été appliquées.

Les comptes consolidés du groupe Université de Nantes sont établis :

- Selon les principes comptables repris dans l'instruction ministérielle M93 du 29 avril 2002.
- En conformité avec le PCG résultant du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- Evaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques à l'exception du patrimoine immobilier dont la valeur a été réestimée au bilan en fonction de l'évaluation reçue de France Domaine.

### 2.4.2.1. Détermination de l'écart d'acquisition

Pour la SAS Capacités, l'écart d'acquisition n'a pas fait l'objet d'un calcul. Il est considéré que la filiale devait faire l'objet d'une consolidation dès la prise de participation (2005). Les résultats des exercices précédents ont tous été conservés dans les capitaux propres.

Pas d'écart d'acquisition pour la Fondation de projets, l'Université en étant le membre fondateur.

### 2.4.2.2. Clôture des exercices

L'université de Nantes clôture ses comptes au 31 décembre. Les comptes annuels des entités consolidées sont arrêtés à la même date que ceux de l'entité consolidante.

#### 2.4.2.3. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique se compose principalement des brevets, licences et logiciels qui sont inscrits en comptabilité à leurs coûts d'acquisition.

#### 2.4.2.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations appartenant à l'université sont comptabilisées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- Prix d'achat ;
- Frais accessoires :
  - ✓ Charges directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien ;
  - ✓ Charges indirectes, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

Le seuil de 1600 € HT a été retenu par le conseil d'administration pour harmoniser le caractère significatif des éléments d'actifs inscrits au bilan.

Pour autant, à des fins d'image fidèle, une immobilisation corporelle peut être inscrite à l'actif lorsque son coût d'acquisition est inférieur à 1 600 € HT s'il respecte les conditions suivantes :

- L'EPN (Etablissement Public National) bénéficiera des avantages économiques futurs,
- Son coût ou sa valeur peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

#### 2.4.2.5. Amortissements

##### 2.4.2.5.1. *Méthode d'amortissement*

Le groupe Université de Nantes pratique l'amortissement selon le mode linéaire.

Le calcul et la comptabilisation de l'amortissement est,

- A l'Université de Nantes, effectué au prorata-temporis sur l'exercice d'acquisition depuis le 1er janvier 2012.
- Chez CAPACITES, effectué au prorata-temporis sur l'exercice d'acquisition.
- A la Fondation de projets, effectué au prorata-temporis sur l'exercice d'acquisition.

Sur l'exercice 2012, l'harmonisation du calcul des amortissements est donc totale.

##### 2.4.2.5.2. *Plan d'amortissement*

Selon l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006, le plan d'amortissement est la traduction de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable (art. 322-1-3).

L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable tel qu'il est arrêté par la directive de l'EPSCP (art. 322-4/3).

La durée et le mode d'amortissement se réfèrent donc aux caractéristiques propres à l'établissement. Le mode d'amortissement doit traduire au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'EPSCP (art. 322-4/5).

Tableau des durées d'amortissement :

Compte d'imputation	Libellé	Durée d'amortissement en cours (Vote du CA du 27/06/2003)	Durée d'amortissement proposé au vote du CA du 25/11/2005
20530	Logiciels	3 ans	3 ans
20580	Brevets, Licences		3 ans
21317	Constructions Bâtiments (2)	50 ans	50 ans
21357	Aménagement des constructions acquises	20 ans	20 ans
21517	Installations techniques	5 ans	10 ans
21537	Matériel Scientifique acquis (1)	5 ans	8 ans
21547	Matériel d'enseignement acquis (1)	5 ans	8 ans
21557	Autres matériels	5 ans	5 ans
21577	Agencement matériel	10 ans	10 ans
21617	Collections de documentations	5 ans	10 ans
21647	Autres collections	5 ans	10 ans
21817	Installation générale acquise	5 ans	10 ans
21827	Matériel de transport acquis	5 ans	8 ans
21837	Matériel de bureau	5 ans	5 ans
21877	Matériel informatique	5 ans	5 ans
21886	Matériel audiovisuel	5 ans	5 ans
21847	Mobilier acquis	5 ans	15 ans
21887	Reprographie	5 ans	5 ans

(1) : 29 Janvier 2010, approbation d'une modification des règles relatives à l'amortissement pour le matériel de recherche et d'enseignement : option possible entre quatre durées d'amortissement fixées à 8, 15, 20 ou 25 ans en fonction de la durée de vie des biens à amortir.

(2) : Suite à la décision du Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2011, la méthode par composants est mise en œuvre à l'université de Nantes. Cette méthode permet de découper les bâtiments en 8 composants significatifs ayant des durées d'amortissement spécifiques, la valeur de chaque composant

étant calculée grâce à l'utilisation de ratios (source Centre Scientifique et Technique du Bâtiment). Les durées d'amortissement sont applicables pour des composants neufs. Dans le cas des bâtiments de l'université, la Division du Patrimoine Immobilier a procédé à une étude de terrain pour déterminer les durées résiduelles de tous les composants identifiés.

Tableaux des durées d'amortissements par composant :

Composant	Durée d'amortissement (Vote du CA du 30/11/2011)	Ratio
Structure et ouvrages assimilés	50 ans	77,70%
Menuiseries extérieures	25 ans	3,30%
Chauffage collectif	25 ans	3,20%
Etanchéités	15 ans	1,10%
Ravalement avec améliorations	15 ans	2,10%
Electricité	25 ans	5,20%
Plomberie, sanitaire	25 ans	4,60%
Ascenseurs	15 ans	2,80%

Les durées d'amortissement des logiciels n'ont pas fait l'objet d'une harmonisation sur l'exercice 2012.

Ils sont amortis sur 1 an pour CAPACITES et sur 3 ans pour l'Université de Nantes.

Ce retraitement est considéré comme non significatif.

#### 2.4.2.6. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées à la date de réception de la notification de la subvention dans les subdivisions du compte 131 :

- Compte 13100000 : Subvention d'investissement finançant des immobilisations. Leur quote-part est reprise en résultat exceptionnel (compte 777) au même rythme que l'amortissement annuel pour les biens acquis depuis 2003.
- Compte 13100002 : Compte technique accueillant les subventions d'investissement non rattachées à des immobilisations.

#### 2.4.2.7. Amortissement des immeubles reçus en affectation

Comme il a déjà été précisé, les biens immobiliers mis à disposition par l'Etat à l'Université de Nantes ont été intégrés dans les comptes courant 2011.

Les amortissements n'ont pas été comptabilisés en 2011 conformément à la délibération du Conseil d'Administration en vigueur à cette date.

Ils ont donc débuté en 2012, de même que la neutralisation qui s'opère en comptabilisant un produit dans le compte 776 (produit exceptionnel) à due concurrence de l'amortissement pratiqué.

Il résultait de cette absence de comptabilisation une majoration au bilan de l'actif immobilisé et des capitaux propres du même montant (12.4 millions d'euros). Afin de corriger cette situation, il a été procédé à la régularisation en balance d'entrée 2012 ; l'actif et le passif étant mouvementés du même montant, aucune incidence sur le fonds de roulement n'est à constater.

#### 2.4.2.8. Produits et charges constatés d'avance

Les produits et charge constatés d'avance sont en relation avec l'exécution d'opérations relatives à un ou plusieurs exercice ultérieurs.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 7 952 K€. Le poste le plus important est bien entendu les droits universitaires (université permanente comprise) pour 2 991 K€ ; le solde restant concernant majoritairement la formation continue (2 214 K €) et Capacités (2 173 K €).

#### 2.4.2.9. Charges à payer et produits à recevoir

Afin que la comptabilité reflète l'image économique de l'université, il a été procédé à la comptabilisation des charges à payer et des produits à recevoir.

Les charges à payer de l'exercice ont été comptabilisées pour 8 159 k€. Elles concernent principalement les engagements sociaux, qui comprennent notamment les heures de vacataires non réglées au 31 décembre, les congés payés non pris et les changements d'échelon en cours.

Les produits à recevoir comptabilisés sur 2012 concernent essentiellement des produits sur heures défiscalisées (466 K€) et les produits de la Formation continue.

#### 2.4.2.10. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée pour la différence.

#### 2.4.2.11. Créances

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

À l'exception des créances sur l'Etat et des collectivités, une dépréciation peut être comptabilisée lors de la constatation du risque sur la créance matérialisée comptablement par le passage au compte 416 « créances douteuses ». Cette dépréciation est suivie de façon individuelle.

Les reprises sur provisions sont effectuées dans les cas suivants :

- Paiement direct : constatation du règlement et donc solde de la créance,
- Admission en non-valeur ou remise gracieuse (approuvées par le conseil d'administration).

#### 2.4.2.12. Placements de Trésorerie

La trésorerie de l'Université de Nantes est placée sur des comptes à terme ou sur un compte rémunéré en fonction du taux de rémunération.

#### 2.4.2.13. Contrats de recherche

La M93 et le PCG (Plan Comptable Général) préconisent une comptabilisation à l'achèvement, à l'avancement ou selon la méthode des ressources affectées. L'Université de Nantes a choisi de mettre en œuvre sur 2011 la gestion à l'achèvement des contrats de recherches. Cette gestion s'applique aux contrats dont l'exécution se répartit au minimum sur 2 exercices.

Les dépenses et les recettes afférentes aux contrats en cours au 31 décembre 2011 ont été comptabilisées suivant cette méthode à la clôture et ont fait l'objet d'un retraitement sur le bilan d'ouverture. Le retraitement des contrats en cours au 31/12/2010 et se finalisant sur 2011 n'a pas été effectué.

### 2.4.3. Périmètre de consolidation

#### 2.4.3.1. Identification des critères retenus pour définir le périmètre de consolidation

Le processus de consolidation est défini, pour chaque entité à consolider, en fonction du type de contrôle exercé :

Type de contrôle	Définition du contrôle	Méthode de consolidation
Contrôle exclusif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Détention de plus de 50% des droits de vote, ou,</li> <li>Désignation dès la majorité des membres de CA pendant deux exercices successifs, ou,</li> <li>Influence dominante en vertu d'un contrat.</li> </ul>	Intégration globale
Contrôle conjoint	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre limité d'actionnaires partageant le contrôle, et,</li> <li>Accord contractuel prévoyant le contrôle conjoint.</li> </ul>	Intégration proportionnelle
Influence notable	Participer aux politiques financières et opérationnelles sans en détenir le contrôle (présomption si détention de plus de 20% des droits de vote)	Mise en équivalence

#### 2.4.3.2. Composition du groupe de l'Université de Nantes

Entité	Forme juridique	N° SIRET	Siège social	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation retenue
Université de Nantes	EPSCP	194 409 843 00019	1, quai de Tourville BP 13522 44035 NANTES Cedex 1	Entité mère	Entité mère	Entité mère
Capacités	SAS	483 434 247 00019	1, quai de Tourville BP 13522 44035 NANTES Cedex 1	99.02%	99.02%	Intégration globale
Fondation de projets	Fondation	529 791 816 00026	1, quai de Tourville BP 13522 44035 NANTES Cedex 1	100%	0%	Intégration globale



2.4.3.3. Non consolidation de certaines entités

Type d'entité	Dénomination	Commentaire / Analyse
GIP	<p><b>ARRONAX</b> Droits statutaires : 1/8 sièges Nombre de voix : 1</p> <p><b>CRNH</b> Droits statutaires : 10% Droits de vote proportionnels</p> <p><b>MSH</b> 35% droits de vote</p> <p><b>GEMAC</b> Droits statutaires : 5% Droits de vote proportionnels</p> <p><b>UNJF</b> Droits statutaires : 3 / 60</p> <p><b>RENATER</b> <b>CANCEROPOLE GRAND OUEST</b> Droits statutaires : 4% Droits de vote proportionnels</p>	<p>Cyclotron de haute énergie / haute intensité à vocation médicale et radiochimique. Doc : convention constitutive du groupement.</p> <p>Centre de Recherche en Nutrition Humaine de Nantes.</p> <p>Maison des Sciences de l'Homme Ange Guepin.</p> <p>Groupement de recherche pour les Etudes dans le domaine des Matériaux Composites. Favoriser et développer les activités de recherche et de développement technologique dans le domaine des matériaux composites.</p> <p>Université Numérique Juridique Francophone. Favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication pour les formations initiales et continues / sciences juridiques et politiques.</p> <p>Convention d'hébergement.</p> <p>Objet : Dynamiser et renforcer la recherche en cancérologie dans ces aspects fondamentaux, cliniques ou à visée économique, en s'appuyant sur l'interdisciplinarité, la mutualisation des compétences et la fédération d'équipes en réseaux.</p>
GIS	Les GIS n'ont pas de personnalité morale, ils sont portés par une entité.	

	<b>POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR NANTES ATLANTIQUE UNIVERSITES</b>	Participer à l'émergence, à la création et à la coordination de pôles de compétitivité, de pôles d'excellence, et de centres d'excellence autour de grandes thématiques de la recherche et de l'enseignement supérieur déclinées par plusieurs des établissements signataires concernés.
Fondation partenariale	<b>Fondation de projets de l'Université de Nantes</b> Membre fondateur : Université de Nantes, dispose de la majorité des sièges au CA.	Objet : Renforcer la visibilité, les moyens et équipements des composantes et laboratoires. Actions et projets pluridisciplinaires. Analyse : La fondation de projets entre par nature dans le périmètre de consolidation. Première exercice de la fondation : 2011. Consolidation prévue sur l'exercice 2011.
Autres fondations	<b>IEA :</b> Présence au CA : 1/12 sièges  <b>CENTAURE</b> Fondation de coopération scientifique Présence au CA : 1/21 sièges	Institut d'Etudes Avancées de Nantes Objet : Accueil temporaire de savants de toutes nationalités poursuivant des recherches intéressant en particulier les relations des pays du Nord et du Sud. Reconnue comme un établissement d'utilité publique. Centre thématique de recherche et de soins. Conduite d'un projet d'excellence scientifique dans le domaine des sciences de la transplantation.
Association	Absence de lien capitalistique. Analyse à effectuer autour de la notion d'entité ad hoc (activité de l'entité en fait exercée pour le compte de l'UNAN)	D'une manière générale, l'université de Nantes peut intervenir dans deux cas : 1) Versement d'une subvention pour financer une action précise, entrant dans l'objet social de l'association. 2) Dans de nombreux cas, l'UNAN se place en tant que simple adhérent par le versement d'une cotisation, et parfois en tant que membre fondateur ou membre d'honneur.

## 2.4.4. Autres informations

### 2.4.4.1. Consolidation

Dans le prolongement de la mise en qualité des comptes de l'Université de Nantes, l'objectif d'image fidèle attaché au compte financier passe par la mise en œuvre d'un processus de consolidation des comptes de l'Université de Nantes avec ceux de sa filiale CAPACITES et de la Fondation de projets dont elle est membre fondateur.

L'exercice 2012 est le second exercice de consolidation dans cette configuration.

### 2.4.4.2. Passage aux RCE pour l'Université de Nantes - Frais de personnel

Dans ce cadre, la paie et le paiement des charges sociales ont été délégués à la Direction Régionale des Finances Publiques de Nantes (Service liaison rémunérations), selon une convention de prestation de services conclue le 8 décembre 2009 pour une durée de 3 années. Cette convention a été prorogée fin 2012 pour une durée de 5 ans.

Comme précédemment, et pour cette troisième année d'accession aux compétences élargies la gestion de la masse salariale n'a pas été aisée.

Les procédures de gestion sont élaborées au fur et à mesure de l'année entre les directions des ressources humaines, des finances et de l'Agence comptable.

Une satisfaction semblable à celle des années précédentes, tous les paiements ont été effectués mensuellement, sans complication notable et tous les déversements de paye dans le logiciel SIFAC ont été réalisés avant le 31 décembre 2012.

### 2.4.4.3. Intégration du patrimoine immobilier dans le bilan

Le patrimoine immobilier remis en dotation ayant conformément aux textes comptables applicables aux Etablissements Publics Nationaux été intégré dans les comptes de l'université, il a été procédé à la comptabilisation des travaux terminés sur ces biens et à la sortie des composants ayant été renouvelés.

## 2.4.5. Notes relatives aux postes du bilan

### 2.4.5.1. Actif immobilisé

Rubriques	Situations et mouvements	Valeur brute au 31/12/2011	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2012
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>1 989</b>	<b>2 052</b>	<b>2 910</b>	<b>1 132</b>
205 Concessions, brevets licences		1 916	2 047	2 886	1 077
208 Autres Immobilisations incorporelles		73	5	24	55
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>722 919</b>	<b>13 532</b>	<b>25 428</b>	<b>711 023</b>
211 Terrains		385 229			385 229
212 Aménagement de terrains			34		34
213 Constructions		262 704	2 800	8 237	257 267
214 Constructions sur sol d'autrui					
215 Installations techniques, mat et outil		38 656	8 863	4 817	42 703
216 Collections		46			46
218 Autres Immobilisations corporelles		36 283	1 835	12 375	25 744
<b>Immobilisations en cours</b>		<b>6 073</b>	<b>39 947</b>	<b>26 654</b>	<b>19 366</b>
231 Immobilisations en cours		5 753	18 796	5 203	19 346
232 Logiciels sous traités			19		19
238 Acomptes versés sur immos corporelles		320	21 132	21 451	1
<b>Immobilisations financières</b>		<b>234</b>	<b>68</b>	<b>161</b>	<b>141</b>
261 Titres de Participations		5			5
266 Autres Formes de participations		45			45
267 Créances rattachées à des participations		4		4	1
274 Prêts		6	50	49	7
275 Dépôts et cautionnements versés		174	18	108	84
<b>TOTAL</b>		<b>731 215</b>	<b>55 599</b>	<b>55 152</b>	<b>731 662</b>

#### 2.4.5.1.1. *Immobilisations incorporelles*

Les sommes inscrites à ce compte concernent des logiciels acquis.

#### 2.4.5.1.2. Immobilisations corporelles

Aux comptes 215 et 218 sont comptabilisés les installations techniques, les différents matériels et outillages qu'a acquis l'Université de Nantes. 771 factures ont été réglées. Les plus importants concernent 3 spectromètres pour 860 K € ainsi qu'un microscope pour 263 K€. Les principaux travaux de 2012, comptabilisés en « Immobilisations en cours » concernent le CEISAM pour 6.5 millions d'euros sur un total de 9 millions d'euros.

Nous avons également procédé en 2012 à la mise au rebut de 5401 immobilisations.

Afin de déterminer les immobilisations concernées, deux analyses ont été réalisées.

Pour les matériels informatiques, audiovisuels et logiciels, le service de gestion du parc informatique (GPI) a sélectionné les immobilisations en fonction de trois critères cumulatifs :

- L'immobilisation est totalement amortie ;
- Le libellé de l'immobilisation correspond à un bien obsolète n'étant plus en service au sein de l'établissement ;
- L'immobilisation dépasse la durée d'utilisation moyenne du bien au sein de l'établissement.

Cette première analyse a permis de sélectionner un total de 5134 immobilisations.

Dans un second temps, l'Agence comptable a sélectionné les autres immobilisations à mettre au rebut en fonction de deux critères cumulatifs :

- L'immobilisation est totalement amortie ;
- La date de mise en service de l'immobilisation est antérieure à l'année d'obsolescence fixée pour la catégorie d'immobilisation.

Cette deuxième analyse a permis de sélectionner un total de 267 immobilisations. La mise au rebut de ces immobilisations est comptabilisée afin d'améliorer la qualité comptable de l'actif mobilier

S'agissant de la société CAPACITES, les matériels acquis dans le cadre d'activités déléguées ne sont plus immobilisés mais comptabilisés en charges de l'exercice à compter de l'exercice 2012. Ce changement de méthode comptable n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice. Les matériels acquis sur les exercices précédents dans le cadre d'activités déléguées, ont été sortis de l'actif immobilisé. Il en ressort une diminution de l'actif brut immobilisé de 132 597 euros.

### 2.4.5.2. Les amortissements

Situations et mouvements	Amortissements cumulés au 31/12/2011 (compte 28)	Dotations de l'exercice (compte 68)	Amortissements neutralisés (compte 776 et 777)	Charge budgétaire réelle	Régularisation de l'exercice 2011 (compte 28)	Diminution d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés au 31/12/2012 (compte 28)
Rubriques							
Immobilisations incorporelles	1 478 500	270 624		270 624		974 459	774 665
Immobilisations corporelles	37 744 970	20 285 919	18 241 396	2 044 523		13 824 833	56 324 981
Immobilisations financières							
<b>TOTAL</b>	<b>39 223 470</b>	<b>20 556 543</b>	<b>18 241 396</b>	<b>2 315 147</b>		<b>14 799 292</b>	<b>57 099 647</b>

La charge d'amortissement comptabilisée au 31 décembre 2012 comprend pour la première fois la dotation relative aux acquisitions réalisées sur 2012, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 1er juillet 2011, qui instaurait le changement de méthode comptable visant à faire coïncider, à compter du 1er janvier 2012, le calcul des amortissements avec la date de mise en service des immobilisations.

Sur l'exercice 2012, l'harmonisation du calcul des amortissements est donc réalisée.

Certaines écritures ont été également comptabilisées à la demande des commissaires aux comptes il a été repris en balance d'entrée les amortissements et leur neutralisation du patrimoine remis en dotation et comptabilisé au 1er janvier 2011, afin de pouvoir comparer plus aisément les amortissements à compter de l'exercice 2013.

Il a également été procédé à la mise au rebut de plus de 5000 équipement (cf. 2.5.4. Notes relatives aux postes du bilan).

La charge budgétaire réelle et de 2.3 millions d'euros.

### 2.4.5.3. Les provisions

Situations et mouvements Rubriques	Provisions cumulées au 31/12/2011	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions cumulées au 31/12/2012
<b>Provisions réglementées</b>				<b>24 676</b>
158 Provisions allocation d'aide au retour à l'emploi	24 676			24 676
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>159 536</b>	<b>411 928</b>	<b>61 308</b>	<b>510 156</b>
151 Provisions pour litiges	58 763	55 263	58 763	55 263
195 Fonds dédiés dons affectés	100 773	356 665	2 545	454 893
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>412 573</b>	<b>84 592</b>	<b>22 162</b>	<b>475 004</b>
296 Provisions pour dépréciation des titres de participation		2 750		2 750
491 Provisions pour dépréciation des comptes clients	412 573	81 842	22 162	472 254
<b>TOTAL</b>	<b>572 109</b>	<b>496 520</b>	<b>83 470</b>	<b>1 009 835</b>

La provision d'aide au retour à l'emploi a été comptabilisée en 2006.

Depuis 2010, le risque afférant à cette provision s'étant fortement atténué, une reprise globale doit être envisagée.

Le raccourcissement des délais entre les relances client entraîne une augmentation significative du nombre de créances basculées dans le compte 416 « clients douteux ». Les créances douteuses sont systématiquement provisionnées à 100% sur le HT.

Un contrôle fiscal, portant sur les exercices 2009 à 2011, étant actuellement en cours concernant la TVA, il a été provisionné 55 K€ correspondant au redressement estimé pour l'exercice 2009.

#### 2.4.5.4. Les créances et les dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif	
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an			Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>	<b>141 887</b>	<b>84 074</b>	<b>57 813</b>	<b>Dettes financières :</b>	<b>50 281</b>	<b>6 800</b>	<b>43 481</b>
Créances rattachées à des participations	51 111	0	51 111	Cautionnements	50 281	6 800	43 481
Prêts (1)	6 830	6 830		Autres			
Autres	83 946	77 244	6 702				
<b>Créances de l'actif circulant :</b>	<b>15 012 555</b>	<b>14 482 041</b>	<b>530 514</b>	<b>Dettes d'exploitations :</b>	<b>58 467 950</b>	<b>38 767 980</b>	<b>19 699 970</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	367 809	367 809		Avances et acomptes reçues sur commandes	32 359 949	12 660 309	19 699 640
Créances clients et comptes rattachés	3 445 702	2 915 188	530 514	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 988 219	6 988 219	
Personnel				Personnel	6 805 655	6 805 325	330
Sécurité Sociale & autres organisme sociaux				Sécurité sociale & autres organisme sociaux	267 462	267 462	
Etat & autres collectivités	10 975 536	10 975 536		Etat & autres collectivités	21 261	21 261	
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 604 295	2 604 295	
Créances diverses	193 975	193 975		Dettes diverses	1 468 897	1 468 897	
Charges constatées d'avance	29 532	29 532		Produits constatés d'avance	7 952 212	7 952 212	
<b>TOTAL</b>	<b>15 154 441</b>	<b>14 566 114</b>	<b>588 327</b>	<b>TOTAL</b>	<b>58 518 231</b>	<b>38 774 780</b>	<b>19 743 451</b>

(1) Prêts accordés en cours d'exercice; Prêts récupérés en cours d'exercice

##### 2.4.5.4.1. Créances

Prêts : Prêts accordés aux personnels par le biais du Comité des Personnels de l'Université de Nantes dans le cadre de l'action sociale, mission nouvellement dévolue à l'Université de Nantes à l'issue de l'accession aux responsabilités et compétences élargies.

Créances clients : Ce total comprend les créances clients et les créances contentieuses. Les créances contentieuses représentent 546 K€.

Débiteurs divers : Concerne les comptes 4632 et 46321 « ordres de reversement ». Avoirs fournisseurs à l'occasion de trop perçus sur rémunération.



#### 2.4.5.4.2. Dettes

Dettes fournisseurs : Ce total comprend les comptes fournisseurs, fournisseurs d'immobilisations, les retenues de garantie ainsi que les factures non parvenues inventoriées au 31.12.2012.

Personnel : La part à moins d'un an correspond aux charges à payer sur engagements sociaux.

#### 2.4.5.5. Les titres de participation

Rubriques	Montant des participations
<b>Renseignements concernant les filiales</b>	
261 SARL ACCEP TV	2 000
261 SAS FIZIANS	3 500
<b>Renseignements concernant les autres participations</b>	
266 Presse Universitaire de Rennes	38 683
266 Lycée ARAGO	6 927
<b>TOTAL</b>	<b>51 111</b>

#### 2.4.5.6. Portefeuille

L'université ne détient plus de valeurs ni de titres, sa trésorerie est déposée soit sur des comptes à terme soit sur un compte rémunéré.

La filiale CAPACITES place également ses disponibilités sur des comptes à terme.

Quant à la fondation, elle utilise un compte sur livret.

#### 2.4.5.7. Les disponibilités

Compte	Montant au 31/12/2012
5110 Valeurs à l'encaissement	118 406
5151 Compte au Trésor	5 482 070
5159 Chèques à payer	-225
5171 Comptes à terme	1 300 000
5172 Compte rémunéré	10 360 834
5186 Intérêts courus à payer	-264
5187 Intérêts courus à recevoir	21 210
5310 Caisse	9
5400 Opérations de Régie	
<b>TOTAL</b>	<b>17 282 038</b>

#### 2.4.5.8. Opérations de fin d'exercice

##### *2.4.5.8.1. Charges et produits constatés d'avance*

Les charges constatées d'avance représentent 29 K€.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 7 952 K€.

##### *2.4.5.8.2. Charges à payer et produits à recevoir*

Les charges à payer de l'exercice s'élèvent à 8 159 K€.

Les produits à recevoir représentent 1 6585 K€.

## Informations complémentaires liées aux opérations de fin d'exercice :

Depuis 2010, l'Université de Nantes a mis en œuvre les procédures réglementaires de séparation des exercices (rattachement des produits et des charges au correct exercice). Depuis cet exercice le plus gros poste concerne le rattachement sur l'exercice suivant de 6/10 des droits d'inscription encaissés sur l'année en cours. Cette opération se poursuit dorénavant ce qui permet une image fidèle de ce poste de recettes.

En 2012, il a également été procédé à la comptabilisation en charges à payer des congés payés et des comptes épargne temps. Pour que cette opération puisse avoir toute sa signification dans le résultat 2012 et conformément aux préconisations relatives au changement de méthode comptable, il a été procédé à un ajustement par comptabilisation des charges à payer (2 460K€) absents au 31/12/2011 par ajustement sur les capitaux propres.

À compter du 1er janvier 2013, la contrepassation de toutes ces écritures suivie de la comptabilisation de nouveaux produits et charges constatés d'avance ainsi que des produits à recevoir et des charges à payer liés à la césure 2013 / 2014 permettra d'équilibrer à nouveau charges et produits. Le principe d'image fidèle, par le biais de la correcte séparation des exercices sera alors respecté.

### 2.4.5.9. Tableau de variation des capitaux propres

#### 2.4.5.9.1. *Variation des capitaux propres 2010-2011*

Rubriques	Situations et mouvements	Montant au 31/12/2010	Ajustement du bilan d'ouverture (1)	Variation de périmètre	Montant au 01/01/2011	Affectation du résultat 2010	Augmentations sur 2011	Diminutions sur 2011	Résultat 2011	Montant au 31/12/2011
Capital		9 272 358	630 777 223		640 049 581					640 049 581
Réserves facultatives		92 915 693		234 222	93 149 915	-4 236 020				88 913 895
Report à nouveau		-2 901 747	-76 401 104		-79 302 851	3 030 317				-76 272 534
Résultat de l'exercice		-1 205 703			-1 205 703	1 205 703			1 565 542	1 565 542
Subventions nettes		185 233 307	-138 116 822		47 116 485		6 958 403	5 866 080		48 208 808
<b>TOTAL</b>		<b>283 313 908</b>	<b>416 259 297</b>	<b>234 222</b>	<b>699 807 427</b>		<b>6 958 403</b>	<b>5 866 080</b>	<b>1 565 542</b>	<b>702 465 292</b>

(1) Ajustement du bilan d'ouverture	
<b>Report à nouveau</b>	<b>-76 401 104</b>
<i>Intégration et mis à jour du patrimoine immobilier et mobilier</i>	-69 773 783
<i>Correction des contrats à l'achèvement</i>	-4 086 444
<i>Produits à recevoir sur rémunérations 2010</i>	501 824
<i>Charges à payer sur rémunérations 2011</i>	-2 509 791,60
<i>Produits constatés d'avance - Formation continue 2011</i>	-900 000,00
<i>Produits à recevoir - IUFM Angers 2010</i>	356 811,00
<i>Logiciel acquis par Capacités avec l'UNAN en 2010</i>	10 280,00

### 2.4.5.9.2. Variation des capitaux propres 2011-2012

Rubriques	Situations et mouvements	Montant au 31/12/2011	Ajustement du bilan d'ouverture (1)	Montant au 01/01/2012	Affectation du résultat 2011	Augmentations sur 2012	Diminutions sur 2012	Résultat 2012	Montant au 31/12/2012
Capital		640 049 581		640 049 581		41 746	25 712 448		614 378 879
Réserves facultatives		88 913 438	103 821	89 017 259	-74 835 105				14 182 154
Report à nouveau		-76 272 077	-2 366 051	-78 638 128	76 400 647				-2 237 481
Résultat de l'exercice		1 565 542		1 565 542	-1 565 542			1 305 613	1 305 613
Subventions nettes		48 208 808		48 208 808		8 925 095	5 891 643		51 242 260
<b>TOTAL</b>		<b>702 465 292</b>	<b>-2 262 230</b>	<b>700 203 062</b>		<b>8 966 841</b>	<b>31 604 091</b>	<b>1 305 613</b>	<b>678 871 426</b>

(1) Ajustement du bilan d'ouverture	
<b>Report à nouveau</b>	<b>-2 366 051</b>
<i>Correction du patrimoine immobilier</i>	5 183
<i>Correction des contrats à l'achèvement</i>	20 000
<i>Charges à payer sur rémunérations 2011</i>	-2 460 169
<i>Élimination de l'impact intragroupe des contrats à l'achèvement 2011</i>	28 022,40
<i>Ajustement des opérations réciproques</i>	40 912,03
<b>Réserves facultatives</b>	<b>103 821</b>
<i>Élimination de l'impact intragroupe des contrats à l'achèvement 2010</i>	103 821

### 2.4.6. Note relative au compte de résultat

Des produits exceptionnels ont été enregistrés sur 2012 : montant 18 279 K€, les plus importants étant la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat (18 241 K€).

Les charges exceptionnelles sont relatives à des régularisations sur exercices antérieurs.

**UNIVERSITE DE NANTES**  
**RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES**  
**2012**



Le Rapport Annuel de Performances (RAP) de l'Université de Nantes permet, au travers du renseignement des indicateurs, de mesurer l'atteinte des objectifs déclinés dans le Projet Annuel de Performances 2012 (PAP 2012). Ce projet a été élaboré dans le cadre de la préparation du budget 2012 de l'Université, dans un contexte particulier, lié à la signature du contrat quinquennal 2012-2016 en mars 2012, avant le changement de l'équipe de direction en avril 2012.

Le bilan stratégique de l'établissement étant présenté dans le rapport financier 2012, ce document présente uniquement l'actualisation des indicateurs de performance de l'Université, définis dans le PAP 2012 en cohérence avec les objectifs des programmes 150 et 231 de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur ».

Dans son Projet Annuel de Performances annexé au budget 2013 (PAP 2013), compte tenu des changements importants intervenus au cours de l'année 2012, l'Université a fait le choix de retenir majoritairement les objectifs et indicateurs suivis dans le cadre du contrat quinquennal 2012-2016, à l'exclusion d'un certain nombre d'indicateurs du PAP 2012. Le présent rapport de performance ne fait donc pas apparaître de cible pour ces indicateurs.

En 2011/2012 l'Université comptait 33 246 étudiants en formation initiale, répartis par domaine de formation de la façon suivante :

- Sciences, Technologie, Santé (STS) 46% ;
- Arts, Lettres et Langues (ALL) 17% ;
- Droit, Économie, Gestion (DEG) 20% ;
- Sciences Humaines et Sociales (SHS) 15% ;
- IUFM 2%.

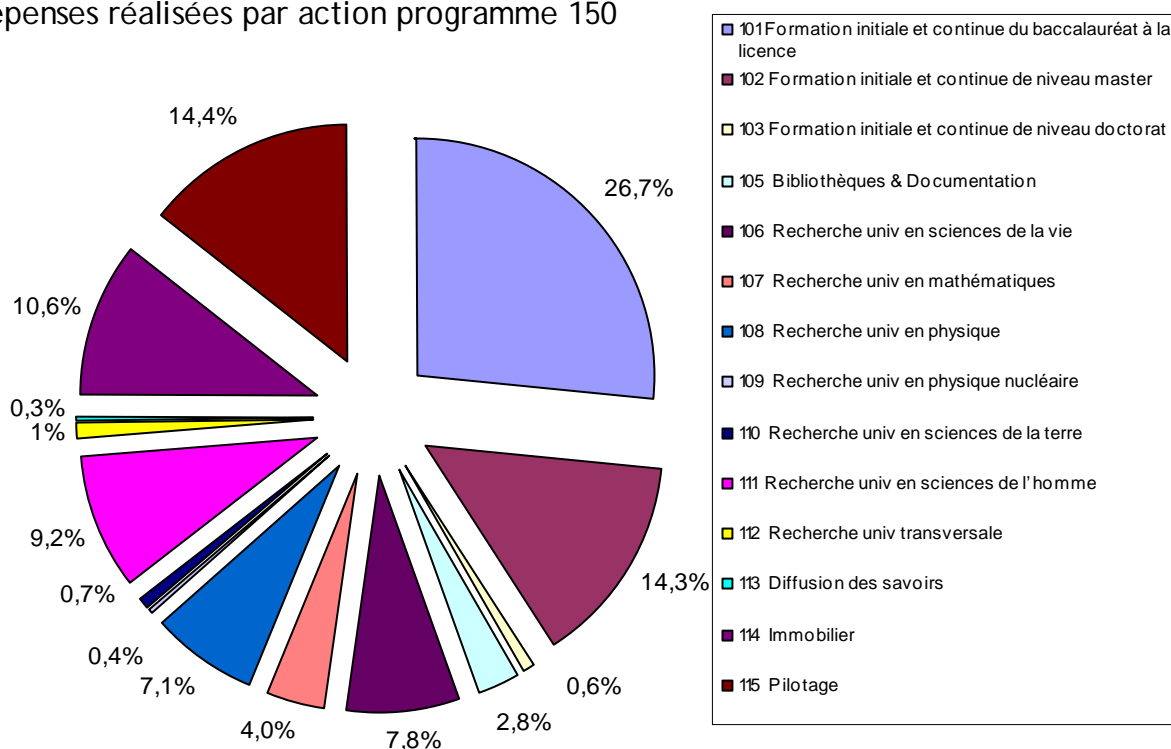
La répartition par niveau s'effectue ainsi : 61% en Licence, 35% en Master, 4% en Doctorat.

## Programme n°150 : Formations supérieures et recherche universitaire

### RECAPITULATIF DES ACTIONS

Actions	Intitulé	Réalisation de dépenses
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	76 646 849,00 €
102	Formation initiale et continue de niveau master	41 026 641,00 €
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat	1 829 915,00 €
105	Bibliothèques & Documentation	8 172 143,00 €
106	Recherche univ en sciences de la vie	22 528 713,00 €
107	Recherche univ en mathématiques	11 423 962,00 €
108	Recherche univ en physique	20 509 682,00 €
109	Recherche univ en physique nucléaire	1 065 090,00 €
110	Recherche univ en sciences de la terre	1 973 037,00 €
111	Recherche univ en sciences de l'homme	26 507 056,00 €
112	Recherche univ transversale	2 844 646,00 €
113	Diffusion des savoirs	952 122,00 €
114	Immobilier	30 602 478,00 €
115	Pilotage	41 464 979,00 €
DZ	Dépenses non décaissables (dont amortissement 20 663 389 €)	21 843 197,00 €
<b>Total</b>		<b>309 390 510,00 €</b>

dépenses réalisées par action programme 150



## Récapitulatif des objectifs et indicateurs de performance

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation</b>
INDICATEUR 1.1	Flux d'étudiants entrants en IUT : part des nouveaux bacheliers technologiques et professionnels entrants à l'IUT
INDICATEUR 1.2	Réussite en DUT selon le baccalauréat d'origine
INDICATEUR 1.3	Part des Licences obtenues en trois ans après une première inscription en L1 (1 <sup>re</sup> année de Licence ou 1 <sup>ère</sup> année de DEUG ou d'IUT) dans le total des licenciés
INDICATEUR 1.4	Suivi des étudiants en cursus Master : réussite en fin de cursus
INDICATEUR 1.5	Réussite des doctorants : Part des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Maîtriser l'offre de formation</b>
INDICATEUR 2.1	Part des mentions à faibles effectifs (Licence et Master)
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie</b>
INDICATEUR 3.1	Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés
INDICATEUR 3.2	Nombre de candidatures retenues en VAE - Nombre de diplômes obtenus par VAE
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>Accroître l'attractivité internationale de l'offre de formation de l'Université de Nantes et son intégration dans le système européen et mondial</b>
INDICATEUR 4.1	Ratio de réussite comparée des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en cursus Licence et Master
INDICATEUR 4.2	Nombre de diplômes conjoints au niveau Doctorat
<b>OBJECTIF 5</b>	<b>Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche</b>
INDICATEUR 5.1	Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèques
INDICATEUR 5.2	Taux de fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit
INDICATEUR 5.3	Nombre d'abonnements électroniques
<b>OBJECTIF 6</b>	<b>Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international</b>
INDICATEUR 6.1	Production scientifique de l'Université
<b>OBJECTIF 7</b>	<b>Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire</b>
INDICATEUR 7.1	Proportion d'enseignants-chercheurs et de chercheurs dans les unités de recherche classées A+ et A
<b>OBJECTIF 8</b>	<b>Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française</b>
INDICATEUR 8.1	Attractivité de l'Université de Nantes
<b>OBJECTIF 9</b>	<b>Consolider l'Europe de la recherche</b>
INDICATEUR 9.1	Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne
<b>OBJECTIF 10</b>	<b>Optimiser la gestion de l'Université de Nantes et l'évolution de son patrimoine immobilier</b>
INDICATEUR 10.1	Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes totales des établissements
INDICATEUR 10.2	Taux d'occupation des locaux



## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1 : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

INDICATEUR 1.1 : Flux d'étudiants entrants en IUT : part des nouveaux bacheliers technologiques et professionnels entrants à l'IUT

	Unité	2008/09 Réalisation	2009/10 Réalisation	2010/11 Réalisation	2011/12 Réalisation
Bacheliers technologiques	%	27.98	25.67	27.06	<b>23</b>
Bacheliers professionnels	%	0.99	1.118	0.86	<b>1.5</b>

#### Source des données : DEVU

Part des nouveaux bacheliers technologiques et professionnels inscrits à l'IUT dans le total des nouveaux bacheliers.

INDICATEUR 1.2 : Réussite en DUT selon le baccalauréat d'origine

	Unité	2008/09 Réalisation	2009/10 Réalisation	2010/11 Réalisation	2011/12 Réalisation
Part des inscrits ayant obtenu leur DUT en 3 ans et moins	%	77.9	81.96	80.23	<b>83</b>
- dont BAC général	%	84.32	87.51	84.08	<b>86</b>
- dont BAC technologique	%	68.48	76.38	74.50	<b>79</b>
- dont BAC professionnel	%	51.72	40.91	51.89	<b>64</b>

#### Source des données : DEVU

Base : primo inscrits en DUT en n-3. Réussite au DUT en n-1 (en 2 ans) ou en n (3 ans)

Ainsi la réalisation de 2011/12 constate le taux de primo-entrants de 2009/10 reçus en 2010/11 et 2011/12.

INDICATEUR 1.3 : Part des licences obtenues en trois ans après une première inscription en L1 (1<sup>re</sup> année de licence ou 1<sup>re</sup> année de DEUG ou d'IUT) dans le total des licenciés

	Unité	2008/09 Réalisation	2009/10 Réalisation	2010/11 Réalisation	2011/12 Réalisation
1- Part des Licences obtenues 3 ans après une première inscription en L1 (1 <sup>ère</sup> année de Licence ou de DEUG ou d'IUT) dans le total des licenciés	%	29.22	27.53	26.11	<b>26.21</b>
2 - Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	%	43.45	42.73	42.67	<b>43.41</b>

#### Source des données : DEVU

1. Base : étudiants diplômés en L3 (Licences générales et professionnelles) après une première inscription à l'Université de Nantes en n-3.

2. Base : nouveaux bacheliers inscrits en Licence en n-1 accédant en L2 ou à une formation équivalente en n.

**INDICATEUR 1.4 : Suivi des étudiants en cursus Master : réussite en fin de cursus**

	Unité	2008/09 Réalisation	2009/10 Réalisation	2010/11 Réalisation	2011/12 Réalisation
Réussite en fin de cursus : Part des diplômés du Master à la session de l'année n parmi les inscrits	%	81.36	80.68	80	<b>82.87</b>

**Source des données : DEVU**

Cet indicateur rapporte le nombre d'étudiants ayant obtenu leur diplôme dans le courant de l'année n au nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en M2.

**INDICATEUR 1.5 : Réussite des doctorants - Part des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus**

	Unité	2010/11 Réalisation	2011/12 Réalisation
Pourcentage des doctorants allocataires ayant soutenu leur thèse jusqu'au 31 décembre suivant la fin de leur 3 <sup>ème</sup> année d'inscription	%	50.8	<b>51</b>

**Source des données : DEVU****OBJECTIF 2 : Maîtriser l'offre de formation****INDICATEUR 2.1 : Part des mentions à faibles effectifs (Licence et Master)**

	Unité	2008/09 Réalisation	2009/10 Réalisation	2010/11 Réalisation	2011/12 Réalisation
Part des mentions à faible effectif L : < 50	%	17.86	22.22	21.43	<b>21.43</b>
Part des mentions à faible effectif M : < 30	%	22.86	9.09	16.22	<b>18.42</b>

**Source des données : DEVU**

On rapporte le nombre de couples domaine-mention par établissement (en Licence ou Master) présentant un nombre d'inscrits en année terminale inférieur à 50 pour la Licence (ou à 30 pour le Master) au nombre total de couples domaine-mention Licence ou Master.

Les étudiants pris en compte sont ceux inscrits en troisième année de Licence ou en deuxième année de Master (au titre de leurs inscriptions principales).

### OBJECTIF 3 : Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie

INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés

	Unité	2008/09 Réalisation	2009/10 Réalisation	2010/11 Réalisation	2011/12 Réalisation
Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés	%	5.81	5.26	5.81	<b>8.1</b>

**Source des données : DEVU**

Les diplômés propres de l'établissement ne sont pas retenus dans ce calcul.

INDICATEUR 3.2 : Nombre de candidatures retenues en VAE – Nombre de diplômes obtenus

	Unité	2008/09 Réalisation	2009/10 Réalisation	2010/11 Réalisation	2011/12 Réalisation	Cible 2016 PAP 2013
VAE (loi du 17/01/2002)	Nbre	15	19	26	<b>35</b>	<b>60</b>
Dont diplôme obtenu en totalité	Nbre	12	17	19	<b>20</b>	

**Source des données : pôle REVAE**

Le premier sous-indicateur est calculé en faisant la somme des bénéficiaires de tout ou partie de diplômes nationaux par validation des acquis de l'expérience. Le deuxième sous-indicateur fournit le nombre de décisions favorables en matière de VAE, accordant le diplôme dans sa totalité.

### OBJECTIF 4 : Accroître l'attractivité internationale de l'offre de formation de l'Université de Nantes et son intégration dans le système européen et mondial

INDICATEUR 4.1 : Ratio de réussite comparée des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en cursus Licence et Master

	Unité	2008/09 Réalisation	2009/10 Réalisation	2010/11 Réalisation	2011/12 Réalisation
Cursus Licence	%	46.75	44.81	40.35	<b>45.98</b>
Cursus Master	%	87.91	90.19	80	<b>94.02</b>

**Source des données : DEVU**

On rapporte le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Licence et au cursus Master hors santé à l'ensemble des inscrits de ces mêmes formations.

**INDICATEUR 4.2 : Nombre de diplômes conjoints au niveau Doctorat**

	Unité	2008/09 Réalisation	2009/10 Réalisation	2010/11 Réalisation	2011/12 Réalisation
Nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse	Nbre	20	23	32	<b>34</b>

**Source des données : DRED**

Il s'agit du recensement des premières inscriptions en doctorat pour une thèse en cotutelle, réalisé par l'école doctorale d'accueil. Ce recensement est effectué en fonction de trois paramètres : le nom de l'établissement de rattachement principal de l'école doctorale ; le pays partenaire pour la cotutelle ; le secteur disciplinaire dans lequel s'inscrit la cotutelle de thèse.

**OBJECTIF 5 : Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche**
**INDICATEUR 5.1 : Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèques**

	Unité	2008/09 Réalisation	2009/10 Réalisation	2010/11 Réalisation	2011/12 Réalisation
Disponibilité hebdomadaire théorique des places de bibliothèque par usager	H /semaine	4h34	4h34	4h34	<b>5h49</b>

**Source des données : SCD**

Le périmètre observé est celui du Service Commun de Documentation de l'Université.

L'équation de calcul est la suivante :

$$\frac{\text{Nombre de places de travail} \times \text{durée hebdomadaire d'ouverture}}{\text{Nombre d'étudiants et d'enseignants chercheurs à desservir}}$$

**INDICATEUR 5.2 : Taux de fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit**

	Unité	2008/09 Réalisation	2009/10 Réalisation	2010/11 Réalisation	2011/12 Réalisation
Nombre moyen d'entrées par lecteur inscrit	Nbre	68	67	68	<b>68</b>

**Source des données : SCD**
**INDICATEUR 5.3 : Nombre d'abonnements électroniques**

	Unité	2008/09 Réalisation	2009/10 Réalisation	2010/11 Réalisation	2011/12 Réalisation
Nombre d'abonnements électroniques	Nbre	19 653	19 259	19 578	<b>20 194</b>

**Source des données : SCD**

## OBJECTIF 6 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

### INDICATEUR 6.1 : Production scientifique de l'Université

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Réalisation
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union européenne	%	26	27	28	nd	nd
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	%	9.5	9.9	10.3	nd	nd

Source des données : DRED/Rapport OST – Mars 2012 (Données 2007-2010)

## OBJECTIF 7 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire

### INDICATEUR 7.1 : Proportion d'enseignants-chercheurs et de chercheurs dans les unités de recherche classées A+ et A

	Unité	2010/11 Réalisation	2011/12 Réalisation
Proportion des enseignants-chercheurs publiant dans les unités de recherche classées A+ et A	%	96.8	<b>En cours</b>

#### Source des données : DRED

L'indicateur prend en compte les enseignants-chercheurs des équipes évaluées par l'AERES sur la base d'une production scientifique qui ne se limite pas à la publication (cf. définition AERES).

Le nombre d'enseignants-chercheurs « producteurs » est rapporté au nombre total des enseignants chercheurs dans les équipes évaluées.

## OBJECTIF 8 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française

### INDICATEUR 8.1 : Attractivité de l'Université de Nantes

	Unité	2009/10 Réalisation	2010/11 Réalisation	2011/12 Réalisation
Taux de chercheurs étrangers dans les recrutements	%	8.8	9.0	<b>14</b>

#### Source des données : DRH

Indicateur qui mesure non le « stock » des étrangers parmi les enseignants-chercheurs, les chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche, mais le « flux » des enseignants-chercheurs et chercheurs de nationalité étrangère parmi les recrutés. (Hospitalo-Universitaires inclus)

## OBJECTIF 9 : Consolider l'Europe de la recherche

INDICATEUR 9.1 : Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne

	Unité	2012 Réalisation
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union Européenne	%	<b>0.02</b>
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union Européenne	%	<b>0.04</b>

### Source des données : DRED

Bases du PCRD de la Commission, rapport OST (Observatoire des sciences et des techniques) juillet 2012

## OBJECTIF 10 : Optimiser la gestion de l'Université de Nantes et l'évolution de son patrimoine immobilier

INDICATEUR 10.1: Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes totales de fonctionnement des établissements

	Unité	2009 Réalisation (hors RCE)	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Réalisation
Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes totales des établissements	%	43,54 %	13,94 %	14,13 %	<b>15.69%</b>
Montant des ressources propres procurées par les prestations de service	M€	33,7 M€	36,9 M€	38,1 M€	<b>46.5 M€</b>

### Source des données : DAF

Sources pour les exercices 2009 et 2010 : compte financier, comptes budgétaires 70 + 75 + 76 + (74 - 7411).

Pour 2011 et 2012 : compte financier, comptes budgétaires 70 + 71+75 + 76 + (74 - 7411).

	Unité	2008/09 Réalisation	2009/10 Réalisation	2010/11 Réalisation	2011/12 Réalisation	Cible 2016 (PAP 2013)
Taux d'occupation des locaux	%	63	57.6	56.9	<b>65.8</b>	<b>70</b>

**Source des données : CAP**

Le taux global d'occupation est établi en deux étapes :

- 1ère étape : calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (salles de cours banalisées et amphithéâtres) qui correspond à un rapport entre l'occupation réelle des locaux (nombre d'heures d'utilisation des salles / nombre de salles utilisées) et une occupation théorique minimale de 1 120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an). Cette référence, qui représente 70 % des horaires d'ouverture normalement attendus pour des locaux universitaires (50 heures par semaine), a été fixée de manière à prendre en compte différents aléas et contraintes : exigences de souplesse nécessaires à la gestion des emplois du temps, temps de préparation éventuellement nécessaire entre les différents cours.

- 2ème étape détermination du taux global d'occupation à partir de la moyenne pondérée de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.

*Rappel du périmètre*

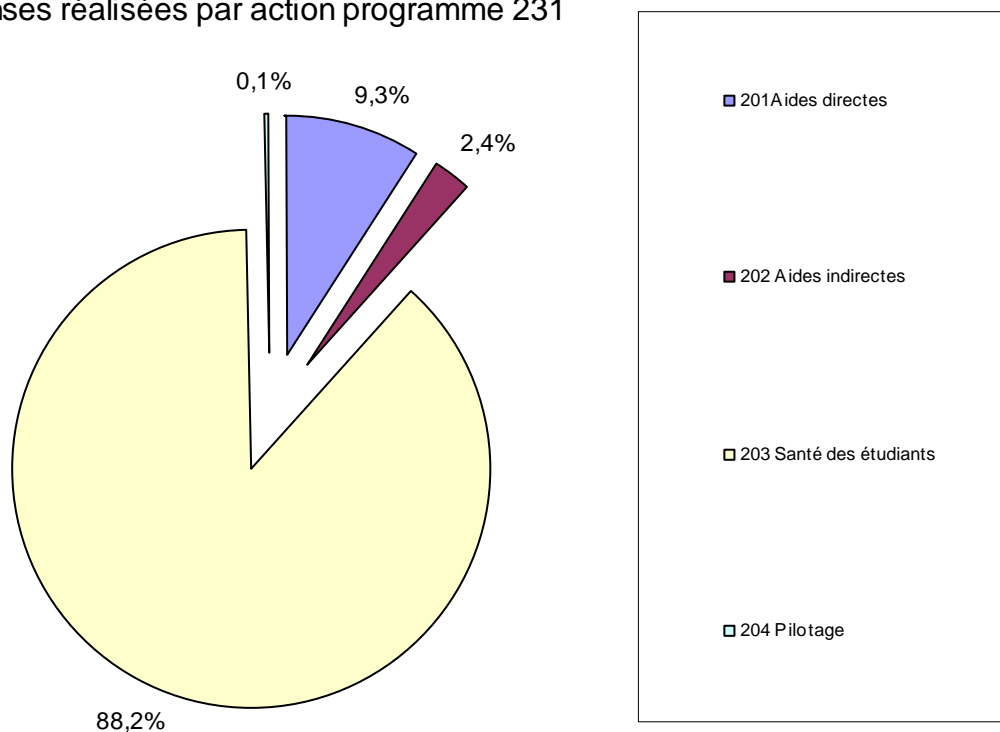
Occupation des salles de cours banalisées et amphithéâtres pour des activités d'enseignement, d'accueil des étudiants, d'examens ainsi que pour tout autre usage comme les colloques, manifestations ou locations. Ne sont pas compris dans le périmètre de cet indicateur les locaux d'enseignement dédiés aux travaux pratiques en raison d'une standardisation complexe.

## Programme n°231 : Vie étudiante

### RECAPITULATIF DES ACTIONS

Action	Intitulé	Réalisation dépenses 2012
201	Aides directes	162 988,00 €
202	Aides indirectes	42 710,00 €
203	Santé des étudiants	1 552 659,00 €
204	Pilotage	2 585,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 760 942,00 €</b>

dépenses réalisées par action programme 231





## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1 : Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

INDICATEUR 1.1: Ratio de réussite comparée des étudiants boursiers par rapport aux «étudiants non boursiers

	Unité	2008/09 Réalisation	2009/10 Réalisation	2010/11 Réalisation	2011/12 Réalisation	Cible 2013 PAP 2013
Ratio des taux de réussites en L3	%	106.02	113.21	114.24	<b>111.24</b>	<b>115</b>
Ratio des taux de réussites en M2	%	109.73	110.28	126.54	<b>130.73</b>	<b>127</b>

#### Source des données : DEVU

Le taux de réussite est calculé en fonction du nombre d'inscrits en année terminale de cursus. Ne concerne que les étudiants inscrits dans les universités.

### OBJECTIF 2 : Développer la prévention dans le domaine de la santé

INDICATEUR 2.1 : Pourcentage des étudiants du cursus licence ayant bénéficié d'une visite médicale au cours de l'année

	Unité	2008/09 Réalisation	2009/10 Réalisation	2010/11 Réalisation	2011/12 Réalisation	Cible 2013 PAP 2013
% d'étudiants inscrits dans les 3 premières années d'études ayant bénéficié au cours de l'année d'une visite médicale de prévention	%	69.3	75.0	72.4	<b>71.0</b>	<b>74</b>

#### Données : Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

Ce taux traduit le pourcentage d'étudiants ayant bénéficié d'une visite médicale sur le nombre d'étudiants primo- entrants convoqués, hors étudiants de première année de médecine pour les années 2010 et 2011 et hors étudiants du STAPS.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 29 mars 2013

**POINT 8.4.1 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER DANS LE CADRE DU CPER 2007-2013 « GÉNIE CIVIL ENVIRONNEMENTAL ET GESTION DURABLE DE LA VILLE - OPÉRATION 2 : GeM (INSTITUT DE RECHERCHE EN GÉNIE CIVIL ET MÉCANIQUE) – ÉQUIPE IEG (INTERACTIONS EAU-GÉOMATÉRIAUX) - SITE DE SAINT-NAZAIRE - 3<sup>ÈME</sup> TRANCHE »**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;  
**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;  
**VU** l'avis du Conseil Scientifique du 18 février 2013 ;  
**VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 19 mars 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité avec 25 voix pour,

- **APPROUVE** le projet « Demande de financement FEDER - Génie Civil Environnemental et Gestion Durable de la Ville : opération 2, GeM-IEG Site de Saint Nazaire - 3<sup>ème</sup> tranche », porté par l'Université de Nantes ;  
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour la durée du projet prévue du 01/12/2012 au 31/12/2013 :

Coût total du projet	221 034,67 €	100 %
Montant de la subvention européenne sollicitée	55 258,67 €	25 %
Montant des autres aides publiques	150 000,00 €	67,86 %
Part du maître d'ouvrage	15 776,00 €	7,14 %

- **APPROUVE** le dossier de demande de subvention FEDER de 221 034,67 € joint en annexe.

À Nantes, le 29 mars 2013

Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX

Dossier  
de  
demande  
de  
subvention

Version du 30/03/2012

Programme européen  
2007-2013

« Compétitivité régionale et  
emploi »

Pays de la Loire

**Intitulé du projet :** *(à renseigner obligatoirement)*

**Génie Civil Environnemental et Gestion  
Durable de la Ville : partie Université  
de Nantes, 3ème tranche**

**Porteur du projet**

**Université de Nantes**

Le dossier type de demande peut être téléchargé sur les sites Internet  
suivants :

[www.europe-en-paysdelaloire.eu](http://www.europe-en-paysdelaloire.eu)

# Contenu du dossier de demande

## Dossier de demande de subvention européenne

Fiche 1 « Fiche d'identité du porteur de projet »

Fiche 2 « Description du projet »

Fiche 3 « Eléments financiers »

Fiche 4 « Respect des obligations en matière de commande publique »

Fiche 5 « Indicateurs »

Fiche 6 « Obligations du porteur de projet »

ANNEXE n°1 : Liste des pièces à joindre au dossier de demande

ANNEXE n°2 : Lieu de dépôt du dossier et modalités d'instruction

ANNEXE n°3 : Rappel des obligations des bénéficiaires en matière de publicité européenne

ANNEXE n°4 : Guide pour le renseignement des indicateurs (veuillez télécharger ce document sur le lien ci-après : [Guide des indicateurs](#))

**Le porteur de projet devra transmettre au service instructeur (liste figurant en annexe n°2),**

- Le dossier de demande en 3 exemplaires papier,
- Les pièces annexes au dossier en 1 exemplaire papier,
- L'ensemble des documents en format numérique (clé USB, Cd-rom).

### Ne pas renseigner, réservé au service instructeur :

- ▶ Dossier reçu le ...../...../ 201.....
- ▶ N° PRESAGE .....
- ▶ Suivi par .....
- ▶ Axe/Objectif/Mesure.....

NB : les données transmises sont strictement réservées à l'usage des services instructeurs.

# FICHE 1 : FICHE D'IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET

## ◆ Porteur de projet

**NOM ou RAISON SOCIALE :** Université de Nantes \_\_\_\_\_

### FORME JURIDIQUE :

#### Porteur de projet de droit public :

- Etat
- Région
- Département
- Commune
- Communauté de communes
- Communauté d'agglomération
- Communauté urbaine
- Groupement d'Intérêt Public
- Syndicat mixte
- Etablissement public : EPSCP
- Organisme consulaire
- Autre organisme de droit public : (à préciser)

#### Porteur de projet de droit privé :

- Entreprise Précisez :
  - E.U.R.L.  S.A.R.L.  S.A
  - Entreprise individuelle  Autre : (à préciser)
- Association
- Personne physique
- Autre organisme de droit privé : (à préciser)

**ADRESSE :** 1 Quai Tourville, 44 000 NANTES

**ACTIVITE, objet social :** 1-Formation initiale et continue, 2- La recherche scientifique, technologique et la valorisation de ses résultats, 3- Orientation et insertion professionnelle, 4- Diffusion du savoir, 5- Participation à la construction de l'Espace Européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, 6 - Coopération internationale

**N° SIRET :** 194 409 843 00019

**Code NAF :** 803Z

**Code INSEE (pour les collectivités) :** \_\_\_\_\_

**Numéro d'enregistrement à la Préfecture pour les associations :** \_\_\_\_\_

## ◆ Représentant légal

Fonction : Président de l'Université

CIVILITE :  M.  Mme

NOM/PRENOM : : LABOUX / OLIVIER

COORDONNEES : - Tél. : \_\_\_\_\_ - Fax : \_\_\_\_\_

- Courriel : cabinet@univ-nantes.fr

RESPONSABLE À CONTACTER POUR LE PROJET (s'il diffère du représentant légal) :

FONCTION : Professeur (Responsable de l'équipe IEG du laboratoire GeM)

CIVILITE :  M.  Mme

NOM/PRENOM : KHELIDJ/ABDELHAFID

COORDONNEES : - Tél. : 02 40 17 86 32 - Fax : 02 40 17 81 60

- Courriel : abdelhafid.khelidj@univ-nantes.fr

## ◆ Régime TVA

<b>Le porteur de projet est-il assujéti à la TVA ?</b> <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Partiellement assujéti au taux de %	<b>Le porteur de projet récupère-t-il la TVA sur les dépenses présentées dans le présent projet ?</b> <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Partiellement : la demande sera traitée sur la base du <u>hors taxe</u> .
---	--

## Partie à compléter uniquement pour les entreprises

L'entreprise appartient-elle à un groupe ?  OUI  NON

Si OUI, indiquez : le nom du groupe \_\_\_\_\_  
l'effectif du groupe (ETP)<sup>1</sup>  ≤ 9  de 10 à 49  
 de 50 à 249  plus de 250

- Effectifs salariés en équivalent temps plein (ETP) du porteur de projet (à la date de la présente demande de subvention) : \_\_\_\_\_

- Eléments comptables au 31/12/N-1 (à compléter si la subvention demandée est inférieure ou égale à 50 000 € et si la date de création de l'entreprise le permet) :

Chiffre d'affaires :		Capitaux propres :	
Excédent brut d'exploitation :		Dettes financières :	
Résultat d'exploitation :		Crédits de trésorerie :	
Résultat net :		Total du bilan :	

## FICHE 2 : DESCRIPTION DU PROJET

### ◆ Description

#### 1. Présentation de l'opération : contexte et objectifs poursuivis

Le projet CPER (2007-2013) intitulé « Génie Civil Environnemental et Gestion Durable de la Ville » comprend une partie équipements, et une partie construction (extension du GeM à Saint-Nazaire) dont la réalisation a commencé en janvier 2012. Ce projet FEDER concerne la 3<sup>ème</sup> Tranche des équipements acquis dans le cadre du CPER pour le Laboratoire GeM (plateforme de l'IUT de Saint Nazaire). Ce projet présente l'originalité d'une démarche scientifique globale associant très étroitement génie civil, environnement, ville, développement durable par intégration de l'ensemble des composantes interdépendantes de la construction (sol, matériaux naturels ou industriels, bâtiment, ouvrage, ensemble urbain, ville) sur la totalité du cycle de vie (reconnaissance, conception, fabrication, maintenance, réhabilitation, déconstruction, valorisation des déchets). Il s'agit de construire un ensemble d'outils de simulation et d'observation adaptés pour le dimensionnement et la maîtrise du cycle de vie des ouvrages, permettant d'intégrer l'influence d'actions environnementales spécifiques ou extrêmes et de sollicitations sévères des structures lors de leur exploitation.

L'objectif des recherches entreprises dans le cadre de ce projet est l'approfondissement des connaissances en génie civil environnemental et en gestion durable de la ville.

<sup>1</sup> ETP : l'emploi ETP (équivalent temps plein) correspond à l'emploi d'une personne à temps plein sur une année. Il ne s'agit pas de la comptabilisation des personnes travaillant dans la structure. Un emploi en CDD sur 8 mois équivaut à 8/12 soit 0,66 emploi ETP.

L'émergence aux plans national et international des enjeux du développement durable, s'est fortement accélérée ces dernières années, sous l'impulsion, d'une part, de forums nationaux et internationaux dédiés à ces problématiques, et d'autre part, à l'occasion de récentes catastrophes naturelles. La prise en compte de la dimension environnementale dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics nécessite une approche scientifique et exigeante, alliant physico-chimie, physique des transferts, mécanique, et outils performants d'investigation et de modélisation numérique. De cette approche pluridisciplinaire découlent des domaines d'applications extrêmement variés et à forte potentialité, tels que la réduction de l'impact environnemental des matériaux et des structures, la maîtrise de la durabilité des ouvrages, notamment en site maritime et fluvial, l'amélioration de la qualité du cadre de vie, etc. C'est dans ce contexte fertile à l'innovation et aux avancées technologiques, que scientifiques, industriels et maîtres d'ouvrages s'associent aujourd'hui pour constituer une Chaire de recherche et de formation d'excellence dans le domaine du Génie Civil et de l'Eco-construction (ACV). La création de cette chaire au sein de cette équipe de recherche du GeM axée sur l'Analyse du Cycle de Vie dans le BTP donnera une visibilité au niveau national et européen dans ce domaine

## 2. Modalités de mise en œuvre de l'opération:

Les Laboratoires impliqués dans le CPER 2007-2013 ont joué un rôle essentiel dans la création au cours de ces 3 dernières années de 3 structures complémentaires à forte visibilité scientifique : le Centre de Ressources de la Construction Durable (Cluster NOVABUILD), le GIS Ligérien en Génie Civil (LiRGeC) axés sur le génie civil environnemental, et l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique (OSUNA) dont l'un des thèmes fédérateurs est l'environnement urbain. Le soutien FEDER à la première tranche (2007-2009) et à la deuxième tranche (2010-2011) ont été précédemment demandé. Tous les équipements acquis dans le présent projet (3ème Tranche 2012-2013) seront intégrés dans le bâtiment de la plate forme Génie Civil (Batiment IUT de Saint Nazaire).

Cette plateforme de recherche sera un appui fort au développement des études effectuées sur le génie civil environnemental d'un point de vue fondamental et applicatif. Elle sera complémentaire aux autres plateformes de la région. Elle est par ailleurs fortement soutenue par NOVABUILD

### **Suivi et résultats attendus de l'opération (préciser notamment les livrables qui seront transmis pour attester de la réalisation effective de l'opération) :**

Décrit ici dans sa globalité, ce projet est constitué de plusieurs tranches successives (les montants de la présente demande de soutien FEDER correspondent à la 3ème tranche du projet qui couvre la période 2012-2013). Le présent projet (comme celui de la première tranche) présente à la fois :

- **des impacts en termes d'innovation** que l'on peut estimer ainsi : une vingtaine d'entreprises existantes concernées par l'investissement projeté, une dizaine de contrats entre les laboratoires et les entreprises sur la durée du CPER, 6 nouveaux produits ou nouveaux services, 0 à 1 entreprise créée.

- **des impacts sociaux et environnementaux :**

- réduction de l'exclusion sociale et des dépenses de chauffage par amélioration de la qualité des logements ;

- réduction des risques naturels (par renforcement des barrages et lutte contre les inondations) et des risques industriels (par amélioration de l'étanchéité des centrales nucléaires) ;

- développement d'un secteur pourvoyeur de nombreux emplois (plus de 1 500 000 emplois dans le BTP)

- réduction de l'impact environnemental par les recherches effectuées sur les matériaux de construction à composantes végétales renouvelables (matériaux à base de fibres végétales) (écobétons, etc.) ;

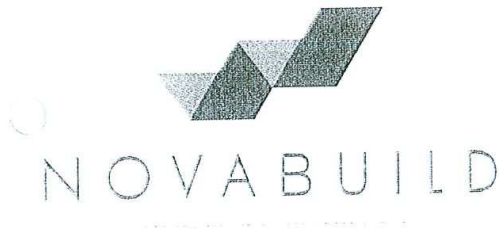
- **Etude des parties d'ouvrages en béton en site maritime comme les éoliennes offshore**

- **de réduction des gaz à effet de serre** par la proposition de matériaux ayant de meilleures qualités isolantes et de procédés de fabrication diminuant les dépenses énergétiques et la production de polluants ;

- **de réduction des quantités de matières premières** utilisées dans les processus de production par l'amélioration de la durabilité des matériaux facilitant la réhabilitation des ouvrages, beaucoup moins coûteuse en intrants (énergie, eau) et en matériaux que la construction neuve ;
- **de réduction des déchets ultimes** par l'application des recherches à la mise au point de procédés de recyclage de résidus de construction ou de déconstruction et de boues de dragage ;
- **de développement durable du cadre de vie** : amélioration de l'habitat (la réhabilitation des bâtiments et des ouvrages représente 800 000 emplois en France), diminution des dépenses énergétiques (le secteur du Bâtiment représente 46% de l'énergie consommée en France).

**L'ensemble de ces éléments a conduit le Pôle « Pôle Génie Civil Ecoconstruction » devenu le Cluster NOVA BUILD, formé d'un ensemble de laboratoires et d'entreprises des secteurs du bâtiment et des travaux publics, à apporter un soutien déterminé à ce projet, qui constitue l'un de ses axes prioritaires de développement, comme en témoigne la lettre, ci-après, de son Président**





**Objet :** Bâtiment et équipements pour le Génie Civil  
Environnement (CPER 2007-2013)

**Monsieur Abdelhafid KHELIDJ**  
Directeur Adjoint du GeM  
IUT de Saint-Nazaire  
58, rue Michel Ange  
44600 SAINT-NAZAIRE

Nantes, le 03 septembre 2012

Monsieur Le Directeur,

Novabuild a pris la suite du Pôle Génie Civil Ecoconstruction en juin 2012. Notre cluster, par ce présent courrier, tient à souligner l'intérêt et l'importance qu'il porte à l'aboutissement complet du projet Génie Civil environnemental et gestion durable de la ville dans le cadre du contrat plan Etat – Région Pays de la Loire 2007-2013 et en particulier la construction d'un Bâtiment de Génie Civil Environnemental à l'IUT de Saint-Nazaire ainsi que l'équipement scientifique associé.

Novabuild fait partie du réseau des Plates-Formes Bâtiment Energie Grenelle et a été associé dès le début à cette opération qui se décline en plusieurs tranches, s'inscrit pleinement dans ses orientations, et complète les différentes installations, laboratoires et plates-formes d'essais qui existent sur Nantes Saint-Nazaire et coordonnent et mutualisent de plus en plus leurs actions.

C'est ainsi que depuis le lancement de la première tranche de ce projet, le Génie Civil sur Nantes Saint-Nazaire s'est organisé, avec une coopération remarquable entre les enseignants-chercheurs et les professionnels :

- ✓ Création fin 2009 d'une filière Génie Civil à l'université de Nantes qui regroupe les différentes formations proposées : DUT, licences professionnelles, mastères, ingénieurs, docteurs.  
Les professionnels participent au conseil de filière et représentent la moitié des membres de ce Conseil.
- ✓ Création en 2011 d'une chaire Génie Civil Ecoconstruction axée sur le comportement des matériaux de construction dans leur environnement, en particulier ici dans les sites littoraux et fluviaux.  
Cette chaire qui comprendra deux enseignants-chercheurs aura besoin du nouveau bâtiment de Génie Civil Environnemental et de son équipement scientifique pour donner toute sa pleine mesure et sa pleine efficacité.

Plusieurs professionnels sont associés et cofinancent cette chaire :

- L'entreprise VINCI Construction France agence de Couëron,
- L'entreprise CHARIER à Montoir de Bretagne,

**NOVABUILD**  
16 quai E. Renaud – BP 90517  
F-44105 Nantes cedex 4  
02.72.56.80.51 / [contact@novabuild.fr](mailto:contact@novabuild.fr)  
[www.novabuild.fr](http://www.novabuild.fr)

*Cluster du BTP en Pays de la Loire, le PGCE se transforme en NOVABUILD,  
centre de ressources de l'écoconstruction*

- L'agence AIA, Architectes Ingénieurs Associés à Saint-Herblain,
- La Fédération Nationale du Bâtiment,
- La Fédération Nationale des Travaux Publics.

✓ Création officielle le 8 mars 2012 d'un groupement d'intérêt scientifique, le LIRGeC, qui regroupe les principaux laboratoires et plates-formes d'essais de Génie Civil sur Nantes Saint-Nazaire : IFSTTAR, CSTB, Ecole Centrale de Nantes, Université de Nantes, GeM.

Le nouveau bâtiment projeté trouvera toute sa place dans cette mutualisation des moyens locaux de recherche.

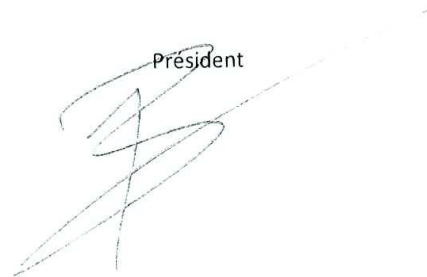
Le projet de Novabuild quant à lui vise à la fois à soutenir la recherche et à entraîner le maximum d'entreprises à évoluer, innover vers la construction durable en travaillant sur les méthodes d'organisation et sur les matériaux de la construction notamment.

C'est pourquoi la poursuite de l'installation de cette plate-forme de Génie civil Environnemental (bâtiment et équipements scientifiques) à l'IUT de Saint-Nazaire nous semble si importante et Novabuild la soutient avec la plus grande détermination.


En espérant que ce projet voie le jour en totalité le plus rapidement possible, je vous prie de croire, Monsieur Le Directeur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Laurent ROSSEZ

Président



**NOVABUILD**  
16 quai E. Renaud – BP 90517  
F-44105 Nantes cedex 4  
02.72.56.80.51 / [contact@novabuild.fr](mailto:contact@novabuild.fr)  
[www.novabuild.fr](http://www.novabuild.fr)

  
Cluster du BTP en Pays de la Loire, le PGCE se transforme en NOVABUILD,  
centre de ressources de l'écoconstruction

*Il est indispensable de fournir des informations détaillées telles que schémas explicatifs, photographies, plans, programme d'actions ou de formation, etc... permettant une bonne compréhension de l'opération.*

## ◆ Délégation de maîtrise d'ouvrage

Le projet donne-t-il lieu à délégation de maîtrise d'ouvrage ?

OUI (cf. annexe 1 : liste des pièces à fournir).

NON

## ◆ Contribution et justification de l'aide FEDER pour votre opération

Pour compléter cette partie, veuillez vous référer au [programme opérationnel \(PO\)](#) et au [document de mise en œuvre \(DOMO\)](#) du FEDER mis en ligne sur le site internet.

### Quatre axes d'intervention

Au titre de quel axe et de quel objectif du programme demandez-vous une subvention ?  
Veuillez cocher la case correspondante.

Axes et objectifs du programme FEDER des Pays de la Loire	
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>AXE 1</b> <b>Une euro région performante et innovante : innovation et économie de la connaissance, politique de l'entreprise</b> <input type="checkbox"/> <b>Objectif 1</b> Elaboration de la stratégie régionale d'innovation <input checked="" type="checkbox"/> <b>Objectif 2</b> Développer les pôles de compétitivité, les filières d'excellence industrielles ou artisanales et technologiques de la région <input type="checkbox"/> <b>Objectif 3</b> Soutenir l'innovation et la valorisation de la recherche <input type="checkbox"/> <b>Objectif 4</b> Donner aux PME traditionnelles les moyens de se développer et d'entreprendre une démarche d'innovation <input type="checkbox"/> <b>Objectif 5</b> Encourager la mise en réseau et le développement exogène de la recherche dans la région
<input type="checkbox"/>	<b>AXE 2</b> <b>Une euro région éco-responsable : environnement et prévention des risques</b> <input type="checkbox"/> <b>Objectif 1</b> Sauvegarder la biodiversité et restaurer les milieux naturels les plus remarquables de la région <input type="checkbox"/> <b>Objectif 2</b> Développer les énergies renouvelables et les modes de consommation énergétique et durable <input type="checkbox"/> <b>Objectif 3</b> Favoriser la gestion globale des risques <input type="checkbox"/> <b>Objectif 4</b> Valoriser le patrimoine culturel en milieu rural en tant que potentiel pour le développement durable
<input type="checkbox"/>	<b>AXE 3</b> <b>Une euro région accessible : accès aux services de transports et de télécommunications</b> <input type="checkbox"/> <b>Objectif 1</b> Favoriser l'interconnexion des moyens de transports en concentrant le FEDER sur des équipements favorisant l'intermodalité, qui offrent une alternative compétitive au transport routier et favorable à l'environnement <input type="checkbox"/> <b>Objectif 2</b> Développement des réseaux de téléphonie mobile, de haut et de très haut débit <input type="checkbox"/> <b>Objectif 3</b> Soutenir les plates-formes de service, le développement des usages, de l'administration électronique et de la gouvernance territoriale ainsi que la promotion de l'innovation économique et sociale
<input type="checkbox"/>	<b>AXE 4</b> <b>Une euro région attractive et solidaire : la dimension urbaine au service de la cohésion et du développement durable</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet « régénération urbaine »</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet « attractivité urbaine »</b>

## ◆ Calendrier financier prévisionnel

Au moment du dépôt du dossier, l'opération ne doit pas être achevée financièrement (dernière dépense non acquittée).

Pour les entreprises et les maîtres d'ouvrage agissant dans un domaine concurrentiel soumis à un régime d'aides d'État, le dépôt du dossier doit être antérieur au commencement d'exécution du projet.

L'opération doit démarrer au plus tard dans les 6 mois qui suivent la notification de la décision d'attribution de la subvention européenne et être achevée à la date fixée dans la convention.

**DUREE D'EXECUTION DU PROJET : 01/11/2012 au 31/12/2013**

**Commencement d'exécution prévue le : 01/11/2012**

*Il faut entendre par « commencement d'exécution » la date correspondante aux premières dépenses impliquant la demande de subvention FEDER (dont actes préparatoires du projet études, acquisitions... si éligibles).*

**Fin d'exécution prévue le : 31/12/2013**

*La fin d'exécution correspond au dernier paiement émis et décaissé (date de débit sur le compte du porteur de projet). Veuillez intégrer les délais nécessaires aux derniers paiements (notamment les retenues de garantie si elles sont intégrées au coût total éligible).*

## ◆ Lieu de réalisation

**Saint-Nazaire (GeM, équipe IEG, IUT Saint-Nazaire, 58 rue Michel Ange, 44600 Saint Nazaire)**

*Investissement physique : commune (s) où l'investissement est réalisé (indiquez l'adresse et le canton) ;*

- \_\_\_\_\_

*Actions immatérielles (études, animations...) : territoire concerné par l'action (indiquez les communes et cantons concernés).*

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## ◆ Publicité de l'aide européenne

Afin de répondre aux obligations réglementaires (cf. Annexe 3), préciser les modalités prévues pour assurer la publicité de l'aide européenne (dépenses éligibles au FEDER) :

- Panneaux de chantier
- Affiches
- Plaque permanente
- Logo européen sur documents
- Autres, précisez .....

Le logo de l'Europe est téléchargeable sur le site [www.europe-en-paysdelaloire.eu](http://www.europe-en-paysdelaloire.eu)

## FICHE 3 : ELEMENTS FINANCIERS

### ◆ Plan de financement prévisionnel du projet

Pour saisir vos données dans les trois tableaux ci-dessous, veuillez double-cliquer sur le tableau à remplir. Une fois vos données saisies, cliquez à l'extérieur du tableau pour continuer.

NATURE DES DEPENSES(1) directement liées au projet	A Montant des dépenses HT	B Montant de la TVA non récupérée	C Montant total des dépenses = A+B	RESSOURCES	Montant HT	Montant TTC	%	Date de décision d'attribution de l'aide
<b>Depenses directes</b>				<b>Aides publiques (6)</b>				
<b>Acquisitions foncières :</b>				Union européenne				
-				Etat		55258,67	25,00	
-				Conseil régional (6)		129000,00	58,36	
<b>Acquisitions immobilières :</b>				Conseil général (6)				
-				Commune (6)				
-				Autres collectivités				
<b>Travaux :</b>				Commune ou				
- lot 1						21000,00	9,50	
- lot 2				<b>Etablissements publics</b>				
<b>EQUIPEMENTS</b>				<b>Contributions en nature (5)</b>				
Acquisitions	221034,67		221034,67	<b>Sous-total des aides publiques :</b>		0,00	205258,67	
Equipements				<b>Aides privées (7):</b>				
-				<b>Contributions en nature (5)</b>				
<b>Autres dépenses directes :</b>								
- études				<b>Sous-total des aides privées :</b>				
- frais de maîtrise				0,00		0,00		
- frais de				<b>Autofinancement</b>				
- prestations						15776	7,14	
- coût salarial (3)				- fonds propres				
- autre (préciser)				- recettes générées par le projet (8)				
<b>Sous-total des dépenses</b>				221034,67		0,00	221034,67	
<b>Depenses indirectes :</b>				- emprunts				
- frais généraux (4):				- crédit-bail				
<b>Sous-total des dépenses indirectes</b>				0,00		0,00	0,00	
<b>Contributions en nature (5)</b>				- autres (7):				
				<b>Contributions en nature (5)</b>				
<b>Sous-total contributif</b>				0,00		0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>				221034,67		0,00	221034,67	
				<b>Sous-total autofinancement :</b>		0,00	15776,00	
				<b>TOTAL</b>		0,00	221034,67	

(1) Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, par « lot » pour un marché public

(2) Poste obligatoire sauf si le bénéficiaire s'engage à financer lui-même sa démarche de communication qu'il aura détaillé dans la Fiche 2 « Publicité de l'aide européenne ».

(3) Salaires bruts + charges patronales mensuels par personne sur la durée du projet.

(4) Frais généraux établis à partir d'une clé de répartition précise, démontrable et justifiable. Cette clé ainsi déterminée sera reprise dans l'acte attributif de subvention.

(5) En application de l'article 4- alinéa 3 du Décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007, les contributions en nature doivent être présentées **en équilibre en dépenses et en ressources** dans le plan de financement de l'opération.

Les dépenses éligibles au titre de contributions en nature sont les suivantes :

- apport de biens ou de terrains immeubles,
- apport de biens d'équipement ou de matériaux,
- activité de recherche,
- activité professionnelle,
- travail bénévole

Il convient de préciser dans la partie ressources, la structure qui apporte la contribution.

(6) A énumérer : Ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, etc.

(7) A détailler

(8) Deux types de recettes sont à définir :

Cas n°1

- En application de l'article 3 – alinéa 3 du Décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007, les recettes générées par le projet figurant dans cette case, sont les recettes directement liées à des ventes, des locations, des services, des droits d'inscription ou d'autres recettes équivalentes (ex : manifestations culturelles ponctuelles, séminaire de travail ...).

Le montant des recettes à prendre en compte est le suivant : **total des produits perçus par le bénéficiaire au terme de la période d'exécution du projet.**

Cas n°2 : le bénéficiaire devra renseigner le tableau téléchargeable ci-après : [Tableau article 55](#)

- En application de l'article 55 du règlement (CE) n°1083/2006, modifié par le règlement (CE) n°1341/2008, les projets générateurs de recettes concernent ceux dont le coût total est supérieur à 1 M€ et impliquant un investissement dans une infrastructure dont l'utilisation est soumise à des redevances

directement supportées par les utilisateurs (exemple : la vente ou la location de terrains ou d'immeubles, toute autre fourniture de services contre paiement).

Deux situations sont envisageables :

- **Possibilité d'estimer les recettes nettes** : la période prise en compte correspond à la durée de vie économique de l'investissement (en années) :
- **Pas de possibilité d'estimer « objectivement » les recettes nettes** : prise en compte des recettes dans les cinq années suivant l'achèvement de l'opération. Celles-ci doivent être déduites des dépenses éligibles, et ce, au plus tard lors de la clôture du programme.

## ◆ Plan de financement prévisionnel assiette éligible FEDER

Pour saisir vos données dans les trois tableaux ci-dessous, veuillez double-cliquer sur le tableau à remplir. Une fois vos données saisies, cliquez à l'extérieur du tableau pour continuer.

NATURE DES DEPENSES(1) directement liées au projet	A Montant des dépenses HT	B Montant de la TVA	C Montant total des dépenses = A+B	RESSOURCES	Montant HT	Montant TTC	%	Date de décision d'attribution de l'aide
<b>Dépenses directes</b>				<b>Aides publiques (6)</b>				
<b>Acquisitions foncières :</b>				Union européenne		55258,67	25,00	
-				Etat				
-				Conseil régional (6)		129000,00	58,36	
-				Conseil général (6)				
<b>Acquisitions immobilières :</b>				-Commune (6)				
-				-Autres				
-				-				
<b>Travaux :</b>				Commune ou groupement de				
- lot 1				-				
- lot 2				Etablissements publics (6)				
-				<b>Contributions en nature (5)</b>				
<b>Equipements</b>								
Acquisition Equipements	221034,67		221034,67	<b>Sous-total des aides publiques :</b>	0,00	205258,67		
-				<b>Aides privées</b>				
<b>Autres dépenses directes :</b>				<b>Contributions en nature (5)</b>				
- études								
- frais de maîtrise d'œuvre								
- frais de prestations externes								
- coût salarial (3)				<b>Sous-total des aides privées :</b>				
- autre (préciser)				0,00				
<b>Sous-total des dépenses directes</b>	<b>221034,67</b>	<b>0,00</b>	<b>221034,67</b>	<b>Autofinancement</b>				
<b>Dépenses indirectes :</b>				- fonds propres				
- frais généraux (4):				- recettes générées par le projet (8)				
<b>Sous-total des dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	- emprunts				
<b>Contributions en nature (5)</b>				- crédit-bail				
				- autres (7):				
				<b>Contributions en nature (5)</b>				
<b>Sous-total contributions en nature:</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Sous-total autofinancement :</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>221034,67</b>	<b>0,00</b>	<b>221 034,67</b>	<b>TOTAL</b>				
					<b>0,00</b>	<b>15 776,00</b>	<b>7,14</b>	

(1) Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, par « lot » pour un marché public

(2) Poste obligatoire sauf si le bénéficiaire s'engage à financer lui-même sa démarche de communication qu'il aura détaillé dans la Fiche 2 « Publicité de l'aide européenne ».

(3) Salaires bruts + charges patronales mensuels par personne sur la durée du projet.

(4) Frais généraux établis à partir d'une clé de répartition précise, démontrable et justifiable. Cette clé ainsi déterminée sera reprise dans l'acte attributif de subvention.

(5) En application de l'article 4- alinéa 3 du Décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007, les contributions en nature doivent être présentées **en équilibre en dépenses et en ressources** dans le plan de financement de l'opération.

Les dépenses éligibles au titre de contributions en nature sont les suivantes :

- apport de biens ou de terrains immeubles,
- apport de biens d'équipement ou de matériaux,
- activité de recherche,
- activité professionnelle,
- travail bénévole

Il convient de préciser dans la partie ressources, la structure qui apporte la contribution.

(6) A énumérer : Ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, etc.

(7) A détailler

(8) Deux types de recettes sont à définir :



Cas n°1

– En application de l'**article 3 – alinéa 3 du Décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007**, les recettes générées par le projet figurant dans cette case, sont les recettes directement liées à des ventes, des locations, des services, des droits d'inscription ou d'autres recettes équivalentes (ex : manifestations culturelles ponctuelles, séminaire de travail ...).

Le montant des recettes à prendre en compte est le suivant : **total des produits perçus par le bénéficiaire au terme de la période d'exécution du projet.**

Cas n°2 : le bénéficiaire devra renseigner le table au téléchargeable ci-après : [Tableau article 55](#)

– **En application de l'article 55 du règlement (CE) n°10 83/2006, modifié par le règlement (CE) n°1341/2008**, les projets générateurs de recettes concernent ceux dont le coût total est supérieur à 1 M€ et impliquant un investissement dans une infrastructure dont l'utilisation est soumise à des redevances directement supportées par les utilisateurs (exemple : la vente ou la location de terrains ou d'immeubles, toute autre fourniture de services contre paiement).

Deux situations sont envisageables :

- **Possibilité d'estimer les recettes nettes** : la période prise en compte correspond à la durée de vie économique de l'investissement (en années) :

**Pas de possibilité d'estimer « objectivement » les recettes nettes** : prise en compte des recettes dans les cinq années suivant l'achèvement de l'opération. Celles-ci doivent être déduites des dépenses éligibles, et ce, au plus tard lors de la clôture du programme.

◆ **Projet exécuté sur plusieurs années**

Précisez ci-dessous l'état prévisionnel de réalisation des dépenses par exercice et l'année prévisionnelle de fin de paiement.

<b>Année</b>	<b>Montant des dépenses du projet susceptibles de faire l'objet de demandes de paiements FEDER</b>
2012	108665,43
2013	112369,24
<b>Total</b>	<b>221034,67</b>

◆ **A renseigner par les organismes de droit privé : aides publiques déjà obtenues par le porteur de projet.**

En application du règlement CE N° 1998/2006 du 15/12/06 - aides « de minimis », la réglementation limite le montant des subventions sur trois années consécutives.

Veillez indiquer, dans le tableau ci-après, la liste des aides attribuées par des personnes publiques, collectivités locales, Etat, Union européenne... (Ex : subventions, bonifications d'intérêt, exonérations fiscales,...) obtenues durant les 3 dernières années ainsi que l'assiette d'investissement sur lesquelles elles reposent.

		Origine de l'aide (État, Conseil régional...)	Dénomination et objet de l'aide (exonérations fiscales, avance, subvention...)	Montant de l'aide	Assiette de dépenses retenues pour le calcul de l'aide (confère arrêté ou décision attributive de subvention)	Régime de minimis (indiquer par la mention « oui » si l'aide obtenue relève du régime de minimis)
<b>Aides obtenues durant les 3 derniers exercices fiscaux</b>	<b>N-3</b>			€		
	<b>N-2</b>			€		
	<b>N-1</b>			€		
<b>Aides sollicitées pour le présent projet</b>				€		
<b>Autres aides sollicitées pour un autre projet (le cas échéant)</b>				€		
<b>TOTAL</b>				€		

◆ Liste des dépenses déjà effectuées au moment du dépôt du dossier de demande de subvention

Date d'acquittement	Nature des dépenses	Montant des dépenses (HT/TTC)
11/12/2012	Acquisition et développement sur mesure d'un banc gamma densimétrique (1ère partie)	53 559,00 €
14/12/2012	Cellule Triaxiale de grande dimension pour l'étude de l'érosion interne des sols (conception et réalisation)	30 200,00 €
14/12/2012	Acquisition et développement sur mesure d'un système d'essais hydraulique	13 839,00 €
14/12/2012	Paillasse pour la caractérisation de la réaction sulfatique dans les bétons	2 920,00 €
14/12/2012	Licences Matlab	2 000,00 €
20/12/2012	(179/GeM) logiciel BETONLAB PRO 3ton lab	1 506,69 €
07/12/2012	(177/GeM) logiciel maple	1 245,00 €
18/12/2012	(166/GeM) mobilier pour salle informatique pour bâtiment recherche en construction	806,97 €
18/12/2012	(167/GeM) mobilier de bureau pour salle informatique pour bâtiment recherche en construction	915,07 €
20/12/2012	(176/GeM) CHAISES ET FAUTEUIL pour salle informatique dans nouveau bâtiment de recherche en construction	694,80 €
14/12/2012	Videoprojecteur + écran	978,90 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>108 665,43 €</b>

## FICHE 4 : RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

### ◆ Code des marchés publics et ordonnance de 2005

L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne sont pas les seuls à devoir respecter les règles de la commande publique.

En application des directives européennes, **l'ordonnance du 6 juin 2005 assujettit un certain nombre d'organismes publics ou privés aux règles de la commande publique et à la mise en concurrence des prestataires retenus pour mettre en œuvre les actions externalisées dans le cadre d'une opération.**

Préciser, pour l'opération présentée, si :

1. Vous êtes soumis au code des marchés publics :  OUI  NON
2. Vous êtes soumis à l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005 :  OUI  NON
3. Vous n'êtes pas soumis au droit de la commande publique :  OUI  NON

Dans le cas 3, il vous est demandé de préciser si :

Vous êtes une entreprise privée :  OUI  NON

Vous êtes une association hors du champ des articles 3 et 4 de l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005\* :  OUI  NON

\* *Faisceau d'indices pour déterminer si vous êtes susceptible d'être concerné par l'ordonnance 2005-649 :*

- *L'activité est-elle financée majoritairement par une personne publique (plus de la moitié)?;*
- *La gestion est-elle soumise au contrôle d'une personne publique?*
- *L'organe d'administration est-il composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par une personne publique?*

## FICHE 5 : INDICATEURS

### Indicateurs communs à tous les projets :

Pour renseigner cette fiche, consulter l'Annexe n°4 « Guide pour le renseignement des indicateurs » disponible sur le site [www.europe-en-paysdelaloire.eu](http://www.europe-en-paysdelaloire.eu) (rubrique FEDER – Dossier de candidature) ou en cliquant ci-après : [Guide pour le renseignement des indicateurs](#)

### ◆ Connaissance du programme européen FEDER 2007-2013

Veillez cocher comment vous avez connu le programme européen FEDER 2007-2013 (une seule case est à cocher) :

- Plaquettes de présentation du programme « Dynamisez votre projet »
- Médias (presse, radio)
- Réseau personnel ou professionnel
- Expérience des anciens programmes européens
- Site Internet [www.europe-en-paysdelaloire.eu](http://www.europe-en-paysdelaloire.eu)
- Autres : spécifier :.....)

### ◆ Emploi

#### ▪ Emplois directs additionnels créés bruts

Il s'agit des emplois créés **chez le maître d'ouvrage** bénéficiaire de l'aide (entreprise, structure associative, collectivité locale...), dans les 3 ans après le solde de l'opération, du fait de la réalisation de l'opération soutenue et qui ne l'auraient pas été en l'absence de la subvention. Le bénéficiaire est donc l'employeur des nouveaux salariés recrutés.

Il s'agit des emplois supplémentaires, c'est-à-dire déduits les effets de substitution internes à l'établissement bénéficiaire (par exemple un nouveau poste de travail qui se substitue à un ancien).

	Valeur : ETP *	Date prévue**
Nombre d'emplois directs additionnels créés bruts (préciser la nature des emplois créés)	<b>2</b>	<b>2014</b>

**En plus des 4 emplois (3,5 ETP) en CDD sur 4 ans pour la chaire Génie civil et Ecoconstruction (un directeur de recherche, un chargé de recherche, un technicien et 0,5 secrétaire) qui ont été signalés dans la tranche 2 de demande FEDER, nous prévoyons de créer aussi 2 postes d'ingénieurs de recherche (2 ETP) au sein de la chaire Génie Civil et écoconstruction pour cette tranche**

\* ETP : l'emploi ETP (équivalent temps plein) correspond à l'emploi d'une personne à temps plein sur une année. Il ne s'agit pas de la comptabilisation des personnes travaillant dans la structure. Un emploi en CDD sur 8 mois équivaut à 8/12 soit 0,66 emplois ETP

\*\* Il s'agit de la date à laquelle l'objectif est susceptible d'être atteint.

▪ **Emplois indirects additionnels créés bruts**

A renseigner si votre dossier relève des mesures :

- **Toutes les mesures de l'axe 1 (sauf mesure 1.1) ;**
- **Mesures 211, 212, 213, 222, 24 ;**
- **Mesures 32, 33 ;**
- **Mesure 42**

Cf. Annexe n°2 pour prendre connaissance de la liste des mesures

Il s'agit des emplois additionnels créés, dans un délai de 3 ans après le solde de l'opération, **dans d'autres structures dont l'activité est affectée durablement par la réalisation de l'opération et pour lesquelles on peut identifier un lien direct avec le bénéficiaire aidé** (contrat de maintenance, contrat de sous-traitance, bail de location ...). Ils sont rendus possibles par la réalisation de l'opération aidée ou la conséquence directe de l'activité supplémentaire qu'elle génère.

	Valeur : ETP *	Date prévue**
Nombre d'emplois indirects additionnels créés bruts		

\* ETP : l'emploi ETP (équivalent temps plein) correspond à l'emploi d'une personne à temps plein sur une année. Il ne s'agit pas de la comptabilisation des personnes travaillant dans la structure. Un emploi en CDD sur 8 mois équivaut à 8/12 soit 0,66 emplois ETP.

\*\* Il s'agit de la date à laquelle l'objectif est susceptible d'être atteint.

**◆ Impact carbone de votre projet**

Cet indicateur concerne les opérations ayant fait l'objet d'une évaluation carbone individuelle, à partir de la méthode de Bilan carbone®, ou toute autre méthode d'évaluation des émissions de CO<sub>2</sub>.

Pour des opérations de réhabilitation (bâtiment, matériel...), l'impact carbone concerne le différentiel par rapport à une situation de référence tendancielle. Pour du neuf, c'est le chiffre brut d'émissions carbone qui est retenu.

Unité	flux annuel moyen d'équivalent CO <sub>2</sub> ajouté ou évité par le projet en phase d'exploitation (c'est-à-dire une fois la phase de réalisation de l'opération achevée).
Kilotonnes équivalent CO <sub>2</sub> /an	- - ..... kilotonnes CO <sub>2</sub> /an (si économies de carbone) - + ..... kilotonnes CO <sub>2</sub> /an (si émissions additionnelles de carbone)

## ◆ Environnement

Pour renseigner cette partie, consulter l'Annexe n°4 « Guide pour le renseignement des indicateurs » disponible sur le site [www.europe-en-paysdelaloire.eu](http://www.europe-en-paysdelaloire.eu) (rubrique FEDER – Dossier de candidature) ou en cliquant ci-après : [Guide pour le renseignement des indicateurs](#)

Indiquez comment chacune des dispositions prévues dans les critères de sélection de la mesure (Cf. partie du DOMO « critères relatifs au respect des politiques communautaires, impact sur l'environnement ») a été appliquée lors du montage de votre projet :

Ce projet est intégré dans le développement du Pôle de Compétitivité « Pôle Génie Civil Ecoconstruction » devenu Cluster NovaBuild, caractérisé par l'importance du nombre d'entreprises (de la PME aux 3 leaders mondiaux) et d'emplois concernés dans la Région Pays de la Loire et en France (plus de 1,5 millions d'emplois).

Ce projet est axé sur l'étude de l'influence des actions environnementales spécifiques ou extrêmes et de sollicitations sévères des bâtiments et ouvrages lors de leur exploitation, et sur l'impact des constructions sur l'environnement.

Les interactions entre aménagements et environnements et leurs évolutions dans l'espace et dans le temps constituent les éléments essentiels de ces recherches, en raison :

- du vieillissement du parc de bâtiments et d'ouvrages qui nécessite le développement de méthodes d'évaluation de leur altération et de gestion du patrimoine bâti, en particulier l'étanchéité des réacteurs des centrales nucléaires en béton
- de l'influence de l'évolution climatique sur l'environnement nécessitant une réévaluation de l'estimation de l'évolution du fonctionnement des ouvrages existants ;
- de la nécessité de réduction des impacts environnementaux associés à la construction, dans une optique de développement durable ;
- de la nature souvent unique des projets associés à la construction des grands ouvrages et de la nécessaire maîtrise des risques vitaux associés à leur construction et à leur usage (centrale nucléaires, ponts, digues, barrages etc...)

D'autre part la création de la chaire Génie Civil et écoconstruction axée sur l'ACV dans le BTP est une opportunité pour le développement cluster NOVABUILD et pour la région dans ce domaine.

Une bonification du taux d'intervention FEDER est possible pour la mesure 1.2.2 « Investissements structurants » de l'axe 1 (Cf. liste des mesures en annexe n°2). Le cas échéant, justifiez de l'exemplarité de votre projet en matière d'éco-innovation, de développement des énergies renouvelables, de la promotion de technologies non polluantes ou axées sur la protection de l'environnement.

---

---

---

---

---

---

---

◆ Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Les TIC sont-elles un moyen d'atteindre tout ou partie des objectifs de votre projet ?

- OUI       NON (vous pouvez passer au **point Environnement**)

Si Oui :

Détailler le volet TIC de votre projet (en termes d'infrastructures, d'applications et/ou d'usages).  
Notamment la présence et l'implication des différents intervenants (opérateurs, prestataires de services, usagers...) pour développer les infrastructures, réseaux, applications, services et/ou usages prévus par votre projet :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Quels effets et bénéfices sont attendus ? (Amélioration de la circulation de l'information, services rendus, nouveaux usages....)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Vous êtes-vous appuyé sur une expertise disposant de compétences TIC affirmées pour formaliser la prise en compte des TIC au stade de la conception de votre projet ?

---

---

---

---

---

---

---

---

Le volet TIC prévu dans votre projet présente-t-il une nouveauté par rapport à ce qui existe déjà dans la région ?

---

---

---

---

---



## ◆ Innovation

Pour les demandes FEDER hors axe 1 (Cf. page 5) :

Si la possibilité de mieux prendre en compte l'innovation est une **question sans objet**, du fait de la nature même de votre projet, il est inutile d'aller plus loin dans l'analyse : **vous pouvez indiquer « SANS OBJET » à la question.**

Précisez le caractère innovant de votre projet en matière de produit, bien ou service ou procédé offert, en cochant la proposition qui se rapproche le plus de votre projet (possibilité de cocher une seule réponse par question) :

Le produit n'est pas nouveau au niveau local (infrarégional)	<input type="checkbox"/>
Le produit est nouveau localement (infrarégional) mais présent dans la région	<input type="checkbox"/>
Le produit est nouveau au sein de la région	<input checked="" type="checkbox"/>
Le produit est nouveau (inter)nationalement	<input checked="" type="checkbox"/>

### Commentaires

Complétant les équipements des Laboratoires de génie civil de la Région et du Cluster NovaBuild, ce projet se caractérise par l'importance, l'originalité et la diversité de sa prise en compte des aspects environnementaux (plateformes de génie civil environnemental comprenant des outils de simulation des embruns salins, du gel-dégel, des gradients hygro-thermiques, de l'envasement, de l'altération ou de l'érosion des ouvrages).

Ce projet est au cœur de la participation du GeM UMR CNRS, à plusieurs programmes labellisés par l'Etat (ANR : ERINOH, ECOBETON, BETON CHANVRE, ECOBA, EVADEOS, ECOREB; FUI : MAREO, MAREVA) et par l'Union Européenne (INTERREG : MEDACHS, DURATINET).

Ce projet constitue également un atout pour la structuration de la recherche en génie civil sur les Pays de la Loire dans le cadre du GIS LiRGeC. Les moyens acquis dans cette opération sont uniques et complémentaires à ceux d'autres plateformes de la région

Ce projet constitue un élément déterminant dans la création de la Chaire Génie civil et Ecoconstruction (2ème chaire de l'université de Nantes). La chaire est axée sur l'analyse de cycle de vie dans le domaine du Génie Civil donnera une impulsion au développement des recherches de haut niveau mondial sur le territoire ligérien (Pays de la Loire). Nous avons déjà recruté la directrice de la chaire ainsi que le chargé de recherche qui l'accompagnera dans son travail au sein du GeM et de l'équipe IEG de saint Nazaire.

Ce projet constitue également un atout dans la structuration de l'offre de formation (Bac à BAC+8) en Génie Civil de l'université par la création de la première filière de l'université de Nantes (filière Génie Civil).

Ce projet présente un caractère innovant en matière de produits, de services et de procédés offerts par :

- La mise au point de bétons à fibres végétales, totalement recyclables et permettant une amélioration des performances thermiques des bétons
- La mise au point de bétons à faible impact environnemental et à empreinte CO<sub>2</sub> réduite, à la fois par intégration de fortes quantités de déchets ou co-produits et par réduction de l'utilisation de matériaux cimentaires qui nécessitent une dépense énergétique importante pour leur fabrication

- La valorisation des produits de déconstructions dans les nouvelles constructions (par exemple le béton, (Projet National RECYBETON et projet ANR ECOREB) dans lesquels l'équipe et le laboratoire sont intégrés
- Le développement d'une formulation d'inhibiteur de corrosion pour réduire l'impact des ions chlorure sur la durabilité des bétons en site maritime ou littoral avec application aux ouvrages de type Eoliennes Offshore.
- La proposition de procédures de prévention et de réparation des ouvrages soumis aux actions chimiques de la mer et de ses embruns
- La proposition de procédures visant à réduire les risques d'inondations
- La proposition d'application des recherches à l'amélioration de la protection des centrales nucléaires en béton contre les fuites en cas d'accidents graves.
- La prise en compte de l'analyse de cycle de vie et de la durabilité du matériau et des ouvrages suivant le schémas suivant

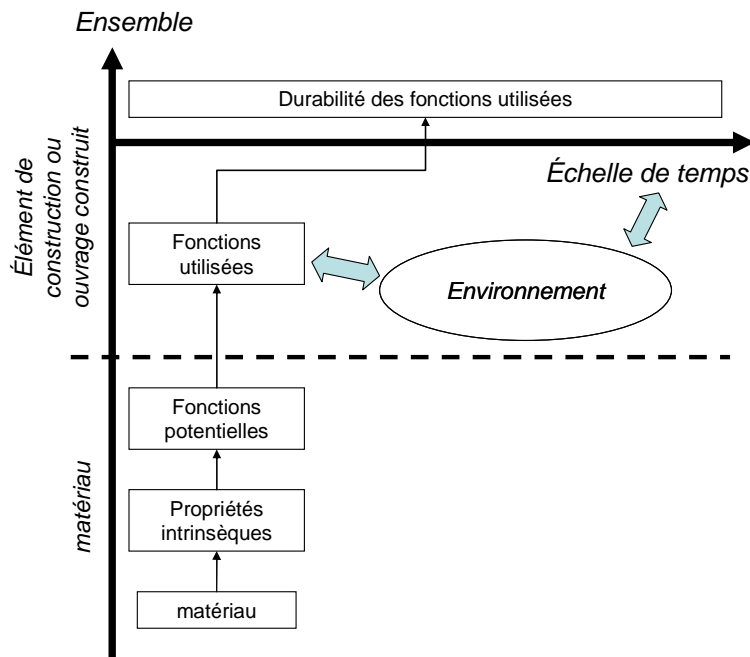


Figure 1. Fonction d'un matériau à différentes échelles

**Précisez le caractère innovant de votre projet en matière d'organisation partenariale**, en cochant la proposition qui se rapproche le plus de votre projet (possibilité de cocher une seule réponse par question) :

Votre projet ne repose pas sur un partenariat.	<input type="checkbox"/>
Le partenariat repose sur l'appel à un prestataire (sous-traitance) sans volonté d'acquérir la technologie en interne.	<input type="checkbox"/>
Le partenariat repose sur le partage de la propriété intellectuelle du produit, procédé...	<input type="checkbox"/>
Le partenariat se traduit par un cofinancement de l'opération (risque partagé), selon la définition de la Commission européenne (régime RDI). Par rapport au coût global de l'opération partagé entre deux partenaires : l'un des partenaires ne doit pas financer plus de 70 % du coût total (si l'un des partenaires est un laboratoire, il doit financer au moins 10 % du coût total).	<input type="checkbox"/>

Commentaires : \_\_\_\_\_

---



---



---



---



---



---

**Précisez le caractère innovant de votre projet en matière de mise sur le marché,** en cochant la proposition qui se rapproche le plus de votre projet (possibilité de cocher une seule réponse par question) :

La méthode de conditionnement, de design, de distribution ou de tarification n'est pas nouvelle au niveau local ; et/ou n'est pas clairement avéré.	<input type="checkbox"/>
La méthode de conditionnement, de design, de distribution ou de tarification est nouvelle au niveau local mais déjà présente dans la région; et/ou elle permet d'élargir significativement une cible client déjà pénétrée	<input type="checkbox"/>
La méthode de conditionnement, de design, de distribution ou de tarification est nouvelle au sein de la région ; et/ou elle permet de toucher une nouvelle cible de clients jusqu'à présent non pénétrée	<input type="checkbox"/>
La méthode de conditionnement, de design, de distribution ou de tarification est nouvelle (inter)nationalement ; et/ou elle permet de développer une nouvelle activité (il induit une diversification)	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

Le projet est intégré dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007/2013 pour le développement, le renforcement et la structuration des projets liés au génie civil environnemental et à la gestion durable de la ville. Les co-financeurs de ce projet sont des partenaires publics : aucun ne finance à lui seul plus de 70 % du projet.

Le projet respecte l'encadrement communautaire « Recherche, Développement, Innovation » : l'opération se place dans le cadre d'une démarche de recherche et d'innovation et situe dans un secteur non concurrentiel.

Ce dossier FEDER concerne l'équipe interactions eau-géomatériaux du GeM (UMR CNRS 6183) implantée à l'IUT de Saint-Nazaire. L'ensemble du projet CPER génie civil environnemental et gestion durable de la ville dont il fait partie intègre plusieurs laboratoires (GeM, LPGN, IRSTV).

La réalisation de ce projet de recherche permettra l'obtention de résultats à la fois académiques et appliqués.

### Sur le plan académique :

- ce projet va permettre de lever une série de verrous scientifiques à l'origine de la méconnaissance actuelle des interactions mécaniques et physico-chimiques au sein des milieux poreux évolutifs du génie civil, de leurs couplages, et de leurs influences sur le comportement et l'évolution spatio-temporelle de ces matériaux et sur la pérennité des bâtiments et ouvrages d'art constitués par leur association ou leur imbrication ; et aussi au développement de la science « Analyse de Cycle de Vie appliquée au Génie Civil. (Bâtiments et Travaux Publics)

- ce projet comporte ainsi des volets scientifiques multi-physiques et multi-échelles concernant aussi bien l'identification et le comportement de milieux naturels (sables, argiles, bois, fibres végétales...) ou industriels (bétons, briques...), de bâtiments, d'ouvrages d'art, soumis à des sollicitations environnementales spécifiques (maritimes, littorales, fluviales...) ou extrêmes (gel, dégel...) et à des charges d'exploitation ;

- ce projet s'appuie sur d'importants partenariats noués dans le cadre de programmes internationaux ou nationaux avec des organismes scientifiques (IFSTTAR, CEA, IRSN, etc..) et des laboratoires européens américains, ou asiatiques, et permet le développement de travaux de

recherche menés en commun dans le cadre de la réalisation de programmes de recherche internationaux, nationaux, régionaux, ou de cotutelles de thèses.

### **Sur les plans académique et applicatif :**

- ce projet s'intègre totalement dans les 4 axes de développement du Pôle de Compétitivité « Pôle Génie Civil Ecoconstruction » et du nouveau centre de ressources de la construction durable (Cluster NOVA BUILD) et dans les axes du GIS LiRGeC nouvellement créé :

- o études de stabilité - conception, fondations, structures, fonctionnement,
- o études de durabilité et de cycle de vie,
- o études sous conditions climatiques variables ou dégradées, vis-à-vis de la mer et de l'atmosphère,
- o études relatives à l'interaction des ouvrages de génie civil avec leur environnement.

### **Sur le plan des applications :**

- des collaborations régulières sont nouées avec le secteur industriel (EDF, VM Matériaux, Total, STX, Bouyer-Leroux, IRSN, Lafarge, Kercim...). La part des contrats avec le secteur industriel dans l'ensemble de l'activité des équipes du GeM participant à ce projet est inférieure à 5 % de leur activité :

- le présent projet s'intègre dans la filière économique du Bâtiment et des Travaux Publics, qui constitue l'une des premières activités industrielles des Pays de la Loire, avec 104 000 emplois (source INSEE), et de la création d'une plateforme scientifique en génie civil environnemental, dont le Contrat Projet Etat-Région 2007-2013 prévoit la réalisation, comprenant une partie équipements en cours d'acquisition et une partie construction, dont l'achèvement est prévu en mars 2013 à l'IUT de Saint-Nazaire. Les travaux de construction ont débuté en janvier 2012.

- le projet global CPER s'intègre dans un partenariat associant l'ensemble amont/aval et toute la chaîne des acteurs : de l'utilisateur (des bâtiments, routes, ouvrages d'art, ou équipements) aux laboratoires de recherche et aux établissements universitaires, en passant naturellement par les financeurs (maîtres d'ouvrages publics ou privés). Il convient d'indiquer que le volume annuel des contrats de collaboration avec les entreprises représente 4% du budget.

---

## ◆ Typologies

Compléter le tableau selon que votre dossier de demande relève :

De l'axe 1	De l'axe 2	De l'axe 3	De l'axe 4
<p>Votre projet offre-t-il des services de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion sociale à l'attention des jeunes et des minorités ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ?</p> <p>Si oui, pourquoi :</p> <p>Réduction de l'exclusion sociale par amélioration de la qualité des logements induite par les applications des recherches</p> <p>Fort impact du projet de recherche en génie civil en termes d'emplois (plus de 1,5 M dans le BTP)</p> <p>Une plus value dans le domaine de l'innovation dans le BTP et création de nouveau secteur d'emploi pour les jeunes</p> <p>Ouverture de formation initiale (Ecole d'ingénieurs), à forte employabilité pour les jeunes,</p> <p>Ouverture de formation continue permettant à des personnes sans-emploi de</p>	<p>Votre projet offre-t-il des services de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion sociale à l'attention des jeunes et des minorités ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ?</p> <p>Si oui, pourquoi :</p>	<p>Votre projet offre-t-il des services de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion sociale à l'attention des jeunes et des minorités ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ?</p> <p>Si oui, pourquoi :</p>	<p>Votre projet offre-t-il des services de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion sociale à l'attention des jeunes et des minorités ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ?</p> <p>Si oui, pourquoi :</p>
	<p>Pour les dossiers relevant de l'<b>objectif 1</b> (Cf. page 5) :</p> <p>Indiquer le type de périmètre concerné parmi les propositions suivantes :</p> <p><input type="checkbox"/> GIZC,</p> <p><input type="checkbox"/> Autre démarche de gestion intégrée,</p> <p><input type="checkbox"/> Natura 2000,</p> <p><input type="checkbox"/> PNR (parc naturel régional),</p> <p><input type="checkbox"/> RNN (réserve naturelle nationale),</p> <p><input type="checkbox"/> RNR (réserve naturelle régionale),</p> <p><input type="checkbox"/> Arrêtés biotope,</p> <p><input type="checkbox"/> Espace remarquable au sens de la loi littoral,</p> <p><input type="checkbox"/> Coupure d'urbanisation.</p>	<p>Pour les dossiers relevant de l'<b>objectif 1</b> (Cf. page 5) :</p> <p>Indiquer le « type de transports » parmi les propositions suivantes :</p> <p><input type="checkbox"/> Ferroviaire,</p> <p><input type="checkbox"/> Maritime,</p> <p><input type="checkbox"/> Urbain.</p>	<p>Pour les dossiers relevant du volet « <b>Régénération urbaine</b> » (Cf. page 5) :</p> <p>Votre projet favorise-t-il l'emploi et l'inclusion sociale (flexibilité FSE) ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ?</p> <p>Si oui, pourquoi :</p>
	<p>Pour les dossiers relevant de l'<b>objectif 2</b>, sur l'efficacité énergétique (Cf. page 5) :</p>		

<p>retrouver du travail</p> <p>Création d'une chaire génie Civil et écoconstruction avec 3,5 ETP</p>	<p>Indiquer le « type d'énergie » parmi les propositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Éolienne,</li> <li><input type="checkbox"/> Photovoltaïque,</li> <li><input type="checkbox"/> Hydroélectrique,</li> <li><input type="checkbox"/> Biomasse,</li> <li><input type="checkbox"/> Solaire,</li> <li><input type="checkbox"/> Houlienne,</li> <li><input type="checkbox"/> Autres.</li> </ul>		
<p>Pour les dossiers relevant de l'<b>objectif 3</b> (Cf. page 5) :</p> <p>Indiquer soit le « type de risques » parmi les propositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Inondations,</li> <li><input type="checkbox"/> Mouvements de terrain sur le littoral,</li> <li><input type="checkbox"/> Sismique,</li> <li><input type="checkbox"/> Technologique,</li> <li><input type="checkbox"/> Autres.</li> </ul> <p>Soit le « type de pollution » parmi les propositions suivantes : <input type="checkbox"/> Technologiques,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Air,</li> <li><input type="checkbox"/> Eaux,</li> <li><input type="checkbox"/> Bruit,</li> <li><input type="checkbox"/> Autres.</li> </ul>			

◆ Nomenclature relative à la dimension territoriale de votre projet

Il s'agit de cibler l'impact territorial (une seule réponse possible) de votre projet, au-delà de sa simple localisation :

Agglomération urbaine	Zones rurales
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Sont codés en « agglomération urbaine » les dossiers qui correspondent à la définition d'« unité urbaine » de l'INSEE :

« L'unité urbaine est une [commune](#) ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa [population](#) dans cette zone bâtie.

Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération multicommunale ou agglomération urbaine. Si l'unité urbaine s'étend sur une seule commune, elle est dénommée [ville isolée](#). Ces seuils, 200 mètres pour la continuité de l'habitat et 2 000 habitants pour la [population](#), résultent de recommandations adoptées au niveau international ».

Ainsi, la rubrique « **agglomération urbaine** » est comprise comme « *unité urbaine* » et regroupe à la fois les agglomérations urbaines (composées de villes centre et de communes de banlieue) et les villes isolées.

On pourra se référer au site de l'INSEE pour identifier les unités urbaines de chaque région : [http://www.insee.fr/fr/nom\\_def\\_met/nomenclatures/zonages\\_etudes/index.asp](http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/zonages_etudes/index.asp)

◆ Nomenclature relative à l'activité économique

Il s'agit d'identifier, à partir du tableau suivant le **code de l'activité économique de votre projet** et non de votre structure :

Code PRESAGE	Activité économique
<input type="checkbox"/> 04.01	Agriculture, chasse, sylviculture
<input type="checkbox"/> 04.02	Pêche
<input type="checkbox"/> 04.03	Industries alimentaires
<input type="checkbox"/> 04.04	Industrie textile et habillement
<input type="checkbox"/> 04.05	Fabrication de matériel de transport
<input type="checkbox"/> 04.06	Industries manufacturières non spécifiées
<input type="checkbox"/> 04.07	Extraction de produits énergétiques
<input type="checkbox"/> 04.08	Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur
<input type="checkbox"/> 04.09	Captage traitement et distribution d'eau
<input type="checkbox"/> 04.10	Postes et télécommunications
<input type="checkbox"/> 04.11	Transports
<input type="checkbox"/> 04.12	Construction
<input type="checkbox"/> 04.13	Commerce

- 04.14 Hôtels et restaurants
- 04.15 Activités financières
- 04.16 Immobilier, location et services aux entreprises
- 04.17 Administration publique
- 04.18 Éducation
- 04.19 Activités pour la santé humaine
- 04.20 Action sociale, services collectifs, sociaux et personnels
- 04.21 Activités liées à l'environnement
- 04.22 Autres services non spécifiées
- 04.00 Pas d'application



**( Indicateurs spécifiques à chaque mesure**

En double-cliquant sur le tableau ci-dessous, veuillez renseigner l'ensemble des indicateurs relatifs à la mesure à laquelle votre projet se rattache **(vous pouvez sélectionner la mesure concernée par votre projet grâce au filtre déroulant)** :

La date prévue de réalisation correspond à la date à laquelle l'objectif est susceptible d'être atteint.

axe du PO	mesure du PO	libellé de l'indicateur	unité	Valeur prévue	Date prévue de réalisation
1	1.2.1	accompagnement d'un pôle de compétitivité (pôles labellisés en CIIACT – code à 8 chiffres)	PGCE (Cluster NOVA BUILD)	code 20055125	Durant le projet et après
1	1.2.1	nombre de projets collaboratifs de R&D au sein des pôles de compétitivité (validés par l'instance de gouvernance du pôle)	2 FUI, 4ANR, 2 Régionaux, 1 projet National RECYBETON		2014
1	1.2.1	nombre de postes de chercheurs créés ETP - secteur entreprises			
1	1.2.1	nombre de postes de chercheurs créés ETP - secteur public	ETP	En plus des 3,5 (Chaire GC), 2 autres ETP	2014
1	1.2.1	nombre d'entreprises concernées par le projet		Adhérents de NOVA BUILD (plus de 20)	durant et après le projet
1	1.2.1	nombre de demandes de brevets déposées			
1	1.2.1	nombre de nouvelles entreprises nées d'une coopération recherche-entreprises		1 Chaire	2013
1	1.2.1	quantité d'énergie économisée	TEP/an (tonnes équivalent pétrole)	140 kTeq.p. par an pour la France	2013

Remarque : Le Pôle PGCE s'est transformé en Cluster (NOVA BUILD)

## **FICHE 6 : Obligations du porteur de projet pour le bon déroulement de son dossier**

*Les parties en surbrillance jaune sont obligatoirement à compléter.*

Les règlements communautaires imposent aux Etats-membres certaines obligations pour le versement des aides de l'Union européenne. En conséquence, le porteur de projet bénéficiaire de l'aide attribuée partiellement ou en totalité doit s'engager, sauf renonciation expresse à cette aide, à respecter les obligations ci-après qui seront reprises dans l'arrêté ou la convention attribuant l'aide européenne :

Je, soussigné **OLIVIER LABOUX** représentant légal de **L'Université de Nantes** m'engage, à réaliser le projet présenté à l'appui de cette demande dans les conditions énoncées ci-après :

### **1 - Les contrôles de l'utilisation des fonds communautaires:**

Je m'engage à me soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, y compris au sein de ma comptabilité, effectué par toute autorité commissionnée par le préfet ou le président du Conseil régional ou par les corps d'inspection et de contrôle nationaux ou communautaires. A cet effet je m'engage à présenter aux agents du contrôle tous documents et pièces établissant la réalité, la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues

### **2 - Le plan de financement – Aides publiques :**

Je m'engage, afin que l'Etat et la Région puissent répondre à leurs obligations communautaires, à transmettre au service instructeur, dès réception, et au plus tard avant le versement du solde de l'aide communautaire, les décisions relatives aux aides publiques sollicitées (notification des aides nationales et délibérations des collectivités locales) (sauf si elles sont jointes au présent dossier) et à l'informer au plus tôt de l'encaissement de celles-ci, y compris lorsque cet encaissement intervient postérieurement à celui de la subvention européenne.

Si le plan de financement initial venait à être modifié, j'en informerais le préfet ou le président du Conseil régional qui ferait procéder au réexamen du dossier, le taux maximum d'aide publique autorisé devant être respecté.

### **3 - Les dépenses éligibles :**

Je dois informer le service instructeur du début d'exécution du projet.

Je prends note que ne peuvent être incluses dans l'assiette de la subvention que des dépenses conformes aux dispositions du décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013 et effectuées pour la réalisation de l'opération telle qu'elle pourrait être acceptée par le préfet de région ou par le président du Conseil régional et acquittées du **01/11/2012 au 31/12/2013** . Ce délai doit être cohérent avec le calendrier financier prévisionnel du dossier de demande de subvention.

### **4 - Le paiement de l'aide communautaire :**

Pour le paiement de l'aide communautaire (qui intervient en fonction de la disponibilité des crédits communautaires) :

- s'il est prévu un versement d'acomptes, je déposerai à l'appui des demandes de paiement d'acomptes auprès du service instructeur, un état récapitulatif détaillé certifié exact des dépenses réalisées conformément au projet retenu, accompagné des factures acquittées ou de pièces de valeur probante équivalente\*.

- je déposerai la demande de paiement du solde dans les deux mois au plus tard à compter de la date de fin d'opération prévue à la convention ou à l'arrêté, accompagnée de deux rapports de solde type (dont un accompagné de l'ensemble des factures) comportant notamment :

- un compte-rendu d'exécution de l'opération ;
- la justification de la totalité des dépenses éligibles effectuées avec les pièces justificatives des dépenses encourues\* (sauf celles produites lors des acomptes) ;
- les décisions des cofinanceurs publics (si elles n'ont pas été produites antérieurement) ;
- l'état des cofinancements publics encaissés (origines et montants) et visé par le comptable public, l'expert comptable ou le commissaire aux comptes ou relevés bancaires correspondants.

*\* La justification des dépenses encourues s'effectue par la production de factures acquittées, mention portée sur chaque facture par le fournisseur, ou par la production de pièces de valeur probante équivalente, à savoir :*

- *pour les opérateurs publics, copie des factures (ou d'un relevé des factures) accompagnées d'une attestation de paiement délivrée par le comptable public concerné ;*
- *pour les opérateurs privés, copie de toutes les factures certifiées payées de la manière suivante:*
  - *soit par mention « acquittée le ... » portée sur chaque facture ;*
  - *soit sur un état récapitulatif, visé par un commissaire aux comptes ou un expert comptable qui certifie les dépenses du projet exactes, payées et décaissées ;;*
  - *soit accompagnées de relevés de compte bancaire du porteur de projet faisant apparaître les débits correspondants.*

## **5 - La réalisation du projet :**

J'informerai le service instructeur régulièrement de l'avancement de l'opération. Le calendrier qui sera communiqué quant à la remontée des factures et autres justificatifs certifiés de dépenses et aux indicateurs d'objectifs de réalisation et indicateurs de suivi du déroulement du projet devra être respecté.

En cas de modification du plan de réalisation, j'informerai le service instructeur dans les plus brefs délais avec communication des éléments. Si le projet était abandonné, j'en informerai aussitôt le service instructeur.

## **6 – Livrables attendus :**

Je m'engage à transmettre, au moment de la demande du solde de l'opération ou pour les opérations pluriannuelles à chaque demande d'acompte, les documents permettant de justifier la réalisation effective de l'opération.

Ces documents seront inscrits dans l'acte attributif de subvention en concertation avec le service instructeur.

## **7 - La comptabilité de l'opération :**

Une comptabilité séparée, ou établie selon une codification comptable adéquate, sera tenue. Un système extra-comptable par enlissement des pièces justificatives peut être retenu. Ces pièces seront conservées jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la date du dernier versement effectué par la Commission européenne à l'Etat membre (soit jusqu'au 31/12/2021).

### **8 - Publicité et respect des politiques communautaires :**

Publicité : j'assurerai la publicité de la participation européenne selon les dispositions prescrites par le règlement communautaire n° 1828/2006 du 8 décembre 2006 (panneaux, information des publics concernés,...) (cf. annexe n°3).

Respect des politiques communautaires : je devrai respecter les politiques communautaires (qui me sont opposables) et notamment les règles de concurrence et de passation des marchés publics, la protection de l'environnement, l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Je m'engage à ne pas tirer parti de l'aide attribuée pour pratiquer des prix anormalement bas et plus généralement à ne pas détourner la clientèle des entreprises concurrentes par l'octroi d'avantages anormaux par rapport à ceux consentis habituellement.

### **9 - Reversement et résiliation :**

Je suis informé qu'en cas de non-respect des obligations énumérées ci-dessus et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de la modification du plan de financement ou du programme des travaux sans autorisation préalable, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet ou en cas de refus des contrôles, le préfet ou le président du Conseil régional exigera le reversement partiel ou total des sommes versées.

Dans le cas où, dans les 5 ans suivant l'achèvement de l'opération, celle-ci connaîtrait une modification importante affectant sa nature ou ses conditions de mise en œuvre ou procurant un avantage indu au bénéficiaire ou à un tiers et résultant soit d'un changement d'affectation sans autorisation ou d'un changement dans la propriété de l'objet de la subvention, soit de l'arrêt ou du changement de localisation d'une activité productive, le préfet ou le président du Conseil régional exigera le reversement partiel ou total des sommes versées.

Je m'engage en cas de non-respect de mes engagements et obligations à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

### **10 - J'atteste sur l'honneur de :**

- la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente ;
- l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier et des documents annexés ;
- avoir sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement du présent projet.

**Cachet du porteur de  
projet :**

**Date :**

**Nom et signature du représentant  
légal :**

# ANNEXE 1 : PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE (Indispensable à l'instruction du dossier)

Cocher les pièces transmises :

## **I – Pièces spécifiques en fonction de la nature du maître d'ouvrage**

### *1.1. Pour les organismes de droit public*

Délibération approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel détaillé présenté dans la demande

- Si la subvention européenne est supérieure à 50 000 € : (à l'exception du Conseil régional et des Conseils généraux).

Fournir en un seul exemplaire et une fois par an le compte administratif du dernier exercice clos et le budget de l'exercice en cours.

En cas de délégation de maîtrise d'ouvrage, fournir les documents juridiques (convention de mandat, contrat de concession, autres).

### *1.2. Pour les associations et Groupements d'Intérêt Public*

Liste des membres du conseil d'administration,

Copie de la publication au J.O. ou du récépissé de la déclaration à la Préfecture,

- Si la subvention européenne est supérieure à 23 000€ selon la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et en application du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 :

Liste des membres du conseil d'administration

Les statuts ou convention constitutive,

Dernières liasses fiscales complètes ou les derniers bilans et comptes de résultat approuvés,

Rapports du commissaire aux comptes (s'il y a lieu).

- Si la subvention européenne est supérieure à 50 000€ :

Les deux derniers comptes financiers approuvés et signés.

### *1.3. Pour les sociétés et entreprises privées*

Preuve de l'existence légale (extrait Kbis, inscription au registre ou répertoire concerné),

Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d'affaires et bilan des entreprises du groupe,

- Si la subvention européenne est supérieure à 50 000€ :

Bilans et comptes de résultats approuvés et signés des deux derniers exercices,

Les rapports du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable,

S'agissant du dernier exercice clos, des documents provisoires s'ils sont disponibles,

Les documents financiers prévisionnels afférents à l'exercice en cours.

## **II - Pièces communes à fournir par l'ensemble des porteurs de projets**

Relevé d'identité bancaire ou postal

### **A. Dépenses :**

**Au stade de la programmation, il est demandé de justifier :**

**90 % des dépenses d'investissement ;**

**50 % des dépenses de fonctionnement.**

A ce stade, il s'agit au porteur de projet de présenter une estimation fine et réaliste des coûts. Le constat de la réalité des dépenses effectivement réalisées sur le projet n'intervient que lors des paiements d'acomptes et de solde du dossier sur la base de pièces comptables probantes (factures, feuilles de paie, etc).

### **Pièces à fournir pour tout type de dépenses :**

Devis, projets de contrats ou tout autre document, datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis, permettant d'apprécier le montant de la dépense

Pour les maîtres d'ouvrage relevant du code des marchés publics ou de l'ordonnance 2005-649, cf.partie 3.

Pour faciliter l'analyse du dossier, veuillez classer les justificatifs par poste de dépenses présentés dans le plan de financement (état récapitulatif ou chemises).

### **Pièces spécifiques complémentaires à fournir pour certain type de dépenses :**

#### **A.1 Dépenses d'investissement matériel et immatériel :**

##### **• Pour les acquisitions foncières et immobilières :**

Document précisant la situation juridique des terrains et immeubles, établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci (promesse de vente), son prix et les besoins auxquels répondra la construction ou l'aménagement prévu<sup>1</sup>,

Le plan de situation, le plan cadastral et le plan parcellaire,

Document attestant du coût (certification d'un expert qualifié indépendant ou d'un organisme officiel agréé certifiant la valeur et/ou confirmant que le prix d'achat n'est pas supérieur à la valeur marchande).

Attestation de non financement des biens immeubles par des subventions publiques durant les 10 dernières années, y compris de subventions communautaires (*Article 15 du décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007*)

##### **• Pour les locations (immobilier d'entreprise) :**

Estimation de la valeur locative par le service des domaines,

Crédit-bail ou location : projet de contrat.

<sup>1</sup> Document à fournir au plus tard au moment de l'engagement comptable de la subvention communautaire.

▪ Pour les ventes :

Estimation de la valeur vénale du bâtiment rénové au jour de la demande par le service des domaines ou un expert qualifié indépendant.

▪ Pour les travaux :

Document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci (promesse de vente...),

Etat des autorisations préalables requises par la réglementation (permis de construire, permis de démolir, autres...) conditionnant le démarrage immédiat du projet et dont l'absence conduit à différer la programmation,

Le plan de situation et le plan de masse des travaux.

▪ Pour l'acquisition d'un matériel d'occasion : (Article 13 du décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007)

Le vendeur doit fournir une déclaration confirmant que le matériel ne doit pas avoir fait l'objet de subventions publiques durant les 7 dernières années, y compris subventions communautaires ;

Transmission d'au moins 2 devis pour un matériel équivalent afin de justifier que le prix du matériel d'occasion n'excède pas le prix de sa valeur sur le marché et est inférieur au coût de matériel similaire à l'état neuf.

Le matériel doit avoir les caractéristiques techniques requises pour l'opération et être conforme aux normes en vigueur.

## **A.2 Dépenses de fonctionnement**

▪ Pour les dépenses de salaires

Cas n°1 : les personnes affectées sur l'opération s'ont déjà recrutées dans la structure :

Afin d'établir le lien avec l'opération : fiches de poste, ou lettres de mission, ou contrat de travail de la ou les personnes affectées à temps plein ou temps partiel si celui-ci est préalablement défini à la réalisation de l'opération.

Afin de justifier le coût : bulletin de salaire de chaque personnel, ou la déclaration annuelle des données sociales (DADS) ou le journal de paye (transmettre le document le plus récent).

Cas n°2 : les personnes non recrutées dans la structure lors du dépôt du dossier :

Afin d'établir le lien avec l'opération : fiches de poste prévisionnelle

Afin de justifier le coût : note précisant le coût salarial chargé (salaire brut + charges patronales) envisagé

IMPORTANT : lors de la demande de paiement FEDER, pour les personnes affectées ponctuellement à l'opération le temps passé sur le projet devra être justifié par la production des feuilles de temps, signées par le responsable hiérarchique.

▪ Frais de déplacements, de nuitée et de restauration :

Note expliquant comment a été estimé le montant des dépenses inscrit dans le plan de financement.



▪ Frais généraux

Fournir la liste des postes comptables pris en compte pour le calcul des frais généraux affectés sur le projet,

Préciser la clé de répartition et ses modalités de calcul.

**B. Pour les bénéficiaires privés : justification d'une mise en concurrence :**

La présence minimale de trois devis ou la fourniture d'une attestation indiquant la liste des entreprises ou prestataires consultés et justifiant le choix signé du responsable légal

**C. Justification du respect des règles de la commande publique :**

**Pour les bénéficiaires soumis au code des marchés publics :** Justification du respect des règles de la commande publique

Procédure adaptée	Procédure formalisée
<input type="checkbox"/> Contrat signé formalisant l'accord entre les deux parties. <input type="checkbox"/> Avis d'appel public à la concurrence. <input type="checkbox"/> Copie de la lettre de consultation. <input type="checkbox"/> Règlement de consultation. <input type="checkbox"/> Renseignements, attestations fournis par le prestataire retenu (capacités professionnelles, techniques et financières ; obligations fiscales et sociales, ...). <input type="checkbox"/> Procès-verbaux de la commission d'appel d'offres ou de la commission des marchés. <input type="checkbox"/> Délibération de l'organe compétent autorisant l'exécutif, à passer les marchés en procédure adaptée.	<input type="checkbox"/> Cahier des clauses, CCAP, CCTP. <input type="checkbox"/> Acte d'engagement, signés par les deux parties, comportant l'ensemble des mentions obligatoires. <input type="checkbox"/> Avis d'appel public à la concurrence publié. <input type="checkbox"/> Copie de la lettre de consultation. <input type="checkbox"/> Règlement de consultation. <input type="checkbox"/> Renseignements, attestations fournis par le prestataire retenu (capacités professionnelles, techniques et financières ; obligations fiscales et sociales, ...). <input type="checkbox"/> Rapport d'analyse signé. <input type="checkbox"/> Procès-verbaux de la commission d'appel d'offres ou de la commission des marchés. <input type="checkbox"/> Délibération approuvant l'acte d'engagement et autorisant l'autorité à signer le contrat. <input type="checkbox"/> Avis d'attribution et de refus.

**Pour les dépenses inférieures aux seuils de procédure :**

Présence minimale de trois devis ou la fourniture d'une attestation indiquant la liste des entreprises ou prestataires consultés et justifiant le choix signé du responsable légal.

**Pour les bénéficiaires soumis à l'ordonnance de 2005-649 :**

Procédure interne d'achat,

Pièces liées à la procédure d'achat.

#### **D. Ressources :**

##### Cofinancements :

Copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues pour le projet (acte attributif accompagné des annexes) ou à défaut, lettre du financeur indiquant son approbation pour le projet identifié de façon précise, le montant de la subvention, son intention de cofinancer le projet et de soumettre dans un délai précis la demande de cofinancement à l'organe délibérant.

##### Pour les projets générateurs de recettes:

Selon les cas :

- cas n°1 Article 55 du règlement (CE) N°1083/2006 : Projet dont le coût total éligible est supérieur à 1M€ et dont les recettes nettes peuvent être estimées lors de la programmation.

: [Tableau article 55](#) dûment complété et signé.

- cas n°2 Article 55 du règlement (CE) N°1083/2006 : Projet dont le coût total éligible est supérieur à 1M€ et dont les recettes nettes ne peuvent être estimées lors de la programmation.

Il conviendra de mesurer les recettes nettes générés pendant les cinq années suivant l'achèvement de l'opération au moyen du tableau application article 55, dûment complété et signé.

**Le service instructeur peut demander toutes pièces complémentaires qu'il juge utiles à l'instruction du dossier, notamment en application de la circulaire du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par les Fonds européens de la période 2007-2013 et pour s'assurer du respect des réglementations européennes et nationales**

## ANNEXE N° 2 :

### LIEU DE DEPOT DU DOSSIER ET MODALITES D'INSTRUCTION

	Où déposer son dossier ?
<b>AXE 1 Une euro région performante et innovante : innovation et économie de la connaissance, politique de l'entreprise</b>	
<b>Objectif 1</b> Elaboration de la stratégie régionale d'innovation	SGAR
<b>Objectif 2</b> Développer les pôles de compétitivité, les filières d'excellence industrielles ou artisanales et technologiques	
<i>Mesure 1.2.1 Soutien aux projets de R&amp;D</i>	SGAR *
<i>Mesure 1.2.1 Soutien aux équipements de R&amp;D</i>	DRRT
<i>Mesure 1.2.2 Investissements structurants</i>	Conseil régional
<i>Mesure 1.2.3 Actions collectives structurantes</i>	SGAR ou Préfecture *
<b>Objectif 3</b> Soutenir l'innovation et la valorisation de la recherche	
<i>Mesure 1.3.1 Sensibilisation – diffusion – formation - accompagnement</i>	SGAR et Préfecture *
<i>Mesure 1.3.2 Appui au montage et soutien des projets dans le cadre du dispositif OSEO Innovation</i>	OSEO Innovation
<i>Mesure 1.3.3 Soutien financier des projets d'innovation hors OSEO innovation</i>	Conseil régional
<b>Objectif 4</b> Donner aux PME traditionnelles les moyens de se développer et d'entreprendre une démarche d'innovation	
<i>Mesure 1.4.1 Incitation à l'innovation des PME</i>	SGAR ou Préfecture *
<i>Mesure 1.4.2 Les projets collectifs d'innovation</i>	Conseil régional
<b>Objectif 5</b> Encourager la mise en réseau et le développement exogène de la recherche dans la région	
<i>Mesure 1.5.1 Intégration dans l'espace de l'Europe de la recherche et de l'innovation</i>	SGAR
<i>Mesure 1.5.2 Mise en réseau régional de la valorisation de la recherche</i>	SGAR
<i>Mesure 1.5.3 Accueil de nouveaux chercheurs et entreprises innovantes</i>	SGAR ou Préfecture
<b>AXE 2 Une euro région éco-responsable : environnement et prévention des risques</b>	
*	
<b>Pour toutes les mesures</b>	SGAR ou Préfectures
<b>AXE 3 Une euro région accessible : accès aux transports et de télécommunications</b>	
<b>Objectif 1</b> Favoriser l'interconnexion des moyens de transports en concentrant le FEDER sur des équipements favorisant l'intermodalité, qui offrent une alternative compétitive au transport routier et favorable à l'environnement	
<i>Mesure 3.1.1 Déplacement des voyageurs</i>	Préfecture *
<i>Mesure 3.1.2 Déplacement des marchandises</i>	
<i>Mesure 3.1.3 Etudes pour le développement des nouveaux moyens de transports</i>	Conseil régional

	Où déposer son dossier ?
<i>Mesure 3.1.4 Infrastructures pour le développement des nouveaux moyens de transports</i>	Conseil régional
<i>Mesure 3.1.5 Animation, information, sensibilisation aux expérimentations et travaux promouvant les transports urbains utilisant des énergies propres</i>	
<i>Mesure 3.1.6 Transports doux</i>	
<b>Objectif 2</b> Développement des réseaux de téléphonie mobile, de haut et de très haut débit	SGAR
<b>Objectif 3</b> Soutenir les plates-formes de service, le développement des usages, de l'administration électronique et de la gouvernance territoriale ainsi que la promotion de l'innovation économique et sociale	
<b>AXE 4 Une euro région attractive et solidaire : appel à projets urbain</b>	
<i>Volet « régénération urbaine »</i>	Préfecture *
<i>Volet « attractivité urbaine »</i>	Conseil régional

\* Les projets régionaux ou supra-départementaux seront déposés au SGAR, les projets départementaux ou infra-départementaux seront déposés dans la préfecture de département dont relève le projet.

## Adresse du lieu de dépôt du dossier de demande

### **Préfecture de la région Pays de la Loire**

Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)  
Bureau des fonds européens et des politiques contractuelles  
6, quai Ceineray – BP 33 515 - 44035 NANTES cedex 1  
Tél. : 02 40 08 64 29 Fax : 02 40 47 90 93  
Courriel : [europe@pays-de-la-loire.pref.gouv.fr](mailto:europe@pays-de-la-loire.pref.gouv.fr)

### **Conseil régional des Pays de la Loire**

Direction Communication interne, Conseil, Evaluation, Coordination, Contractualisation et Affaires Européennes (D4CAE)  
Service Contractualisation, Fonds européens et contrat de projets État/Région  
Hôtel de région – 1, rue de la Loire - 44966 NANTES cedex 9  
Carole BAROT, chef de service Tél : 02 28 20 54 68  
Courriel : [carole.barot@paysdelaloire.fr](mailto:carole.barot@paysdelaloire.fr)

### **OSEO**

64, quai Magellan - BP 42304 - 44023 NANTES Cedex 1  
Patrick BAUDRY, Directeur régional adjoint Tél. : 02 51 72 94 00  
Courriel : [patrick.baudry@oseo.fr](mailto:patrick.baudry@oseo.fr)

### **DRRT**

Délégation régionale à la recherche et à la technologie  
6, quai Ceineray – BP 33 515 - 44035 NANTES cedex 1  
Olivier MENARD : Délégué régional à la recherche et à la technologie  
Courriel : [drirt@orange.fr](mailto:drirt@orange.fr)

### **Préfecture de la Loire-Atlantique**

Direction de la coordination et du management de l'action publique  
Bureau de l'animation territoriale et de l'emploi  
6, quai Ceineray - 44035 NANTES cedex 1  
M. CHARRIER, Chef de bureau Tél. 02 40 41 22 70  
Courriels : [joseph.charrier@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:joseph.charrier@loire-atlantique.gouv.fr)

### **Préfecture de Maine et Loire**

Direction de l'interministérialité et du développement durable  
Bureau des financements de l'État et de l'Union européenne  
Place Michel Debré - 49934 ANGERS cedex 9  
M PETIT, Chef de bureau Tél. : 02.40.41.82.70  
Courriel : [bruno.petit@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:bruno.petit@maine-et-loire.gouv.fr)

### **Préfecture de la Mayenne**

Bureau de l'aménagement du territoire et des financements publics  
46, rue Mazagran - BP 1507 - 53015 LAVAL cedex  
M. TIREAU, Chef de bureau Tél. : 02.43. 01. 52. 50  
Courriel : [samuel.tireau@mayenne.gouv.fr](mailto:samuel.tireau@mayenne.gouv.fr)

### **Préfecture de la Sarthe**

Direction des actions et mutualisations interministérielles  
Bureau des politiques européennes et contractuelles  
Place Aristide Briand - 72041 LE MANS cedex 9  
Mme POLFLIET, Chef de bureau Tél. : 02 43 39 72 42  
Courriel : [pref-feder@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-feder@sarthe.gouv.fr)

**Préfecture de la Vendée**

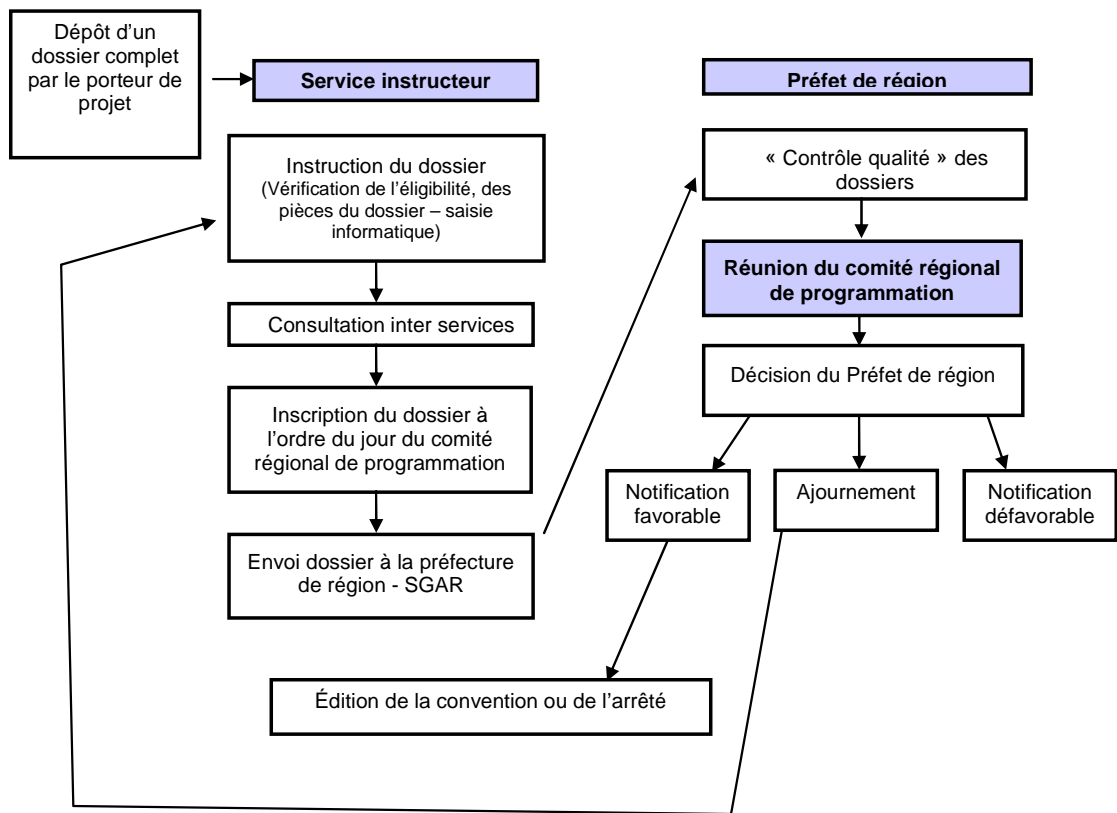
Direction des relations avec les collectivités territoriales et des affaires juridiques

Bureau des financements et du développement local

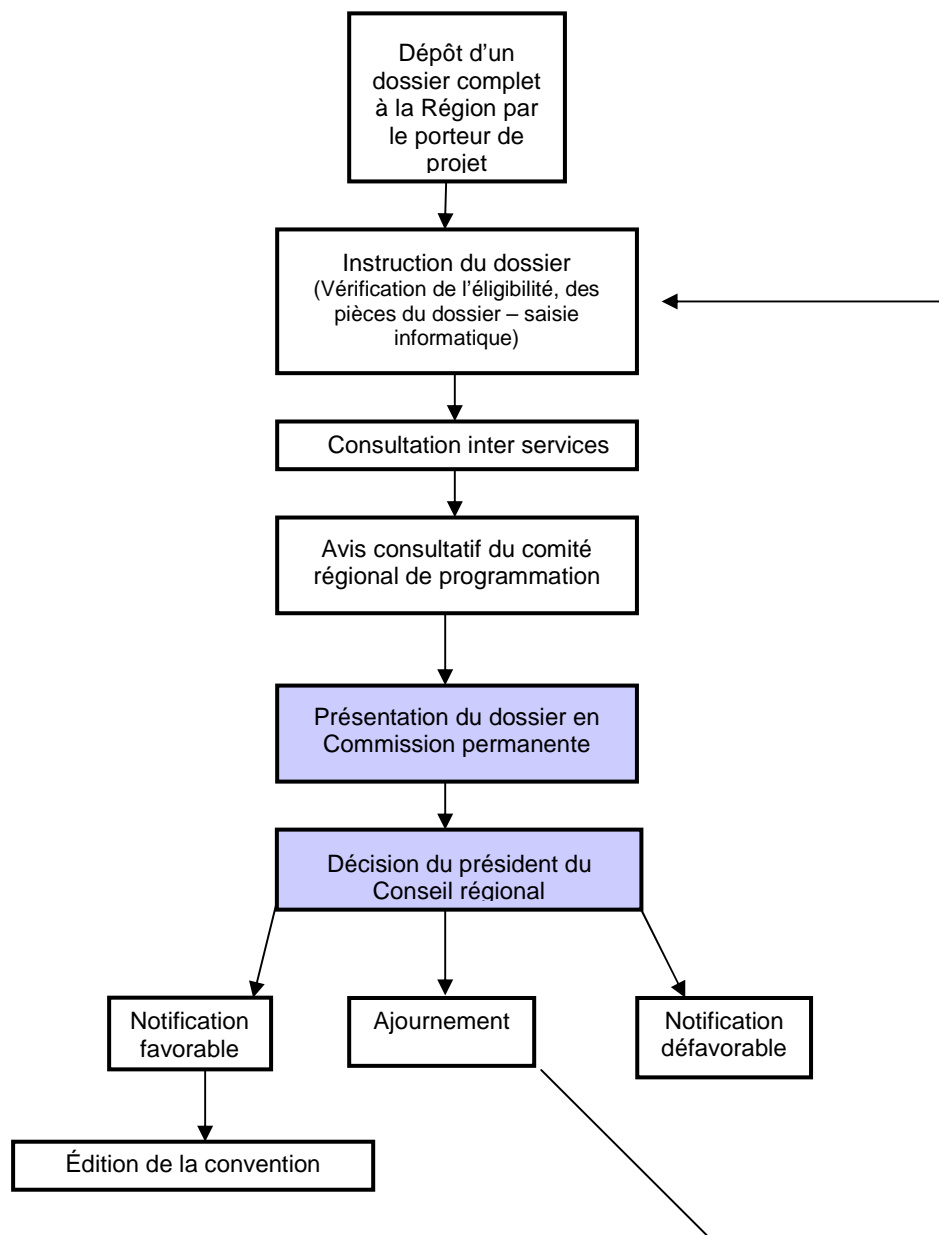
M. COUPE, Chef de bureau Tél. : 02 51 36 71 52

Courriel : [pref-feder@vendee.gouv.fr](mailto:pref-feder@vendee.gouv.fr)

Circuit d'un dossier de demande instruit par l'État\*



Circuit d'un dossier de demande instruit par le Conseil régional





## **ANNEXE N° 3 :**

### **OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES EN MATIERE DE PUBLICITE EUROPEENNE**

Règlement n°1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional

Circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale

**Les dépenses de publicité européenne sont éligibles et peuvent être cofinancées par le FEDER.**

#### **1. Les obligations de publicité par type de projets**

##### **1.1 POUR LES PROJETS MATERIELS**

###### **1.1.1 Pour tous les projets**

- un panneau d'affichage est érigé sur le site pendant la réalisation de l'opération dans les conditions citées au point 2 ;
- sur tout document ou support de communication relatif à votre projet, apposez le logo de l'Union européenne (drapeau) et inscrivez la mention suivante : « [Descriptif/dénomination de l'action] est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire avec le fonds européen de développement régional ».

###### **1.1.2 Pour les projets dont la participation publique totale à l'opération dépasse 500 000 € :**

- un panneau d'affichage est érigé sur le site pendant la réalisation de l'opération ;
- une plaque permanente, visible et significative est posée avant la demande de solde de subvention FEDER, dans les conditions citées au point 2 ;
- un drapeau européen peut être arboré pendant la semaine du 9 mai sur le site de l'opération ;
- pour les opérations financées à hauteur de plus d'un million d'euros par le FEDER : une invitation des parlementaires européens de la circonscription à toute manifestation publique (pose de 1ère pierre, inauguration) en leur ménageant si possible un temps de parole ;
- une communication spécifique supplémentaire pour les opérations dont le budget total excède 10 millions d'euros (inauguration, journée de l'Europe...).

## **1.2 POUR LES PROJETS IMMATERIELS :**

- les participants à l'opération sont informés du financement européen en leur indiquant clairement que l'opération bénéficie d'un financement au titre du FEDER ;
- les documents comprennent une mention relative au cofinancement du FEDER.

## **2. Les modalités de leur mise en œuvre**

Les bénéficiaires doivent intégrer, au sein de leur dossier type de demande de subvention, les modalités de mise en œuvre de leurs obligations de publicité. Pour le paiement du solde, le bénéficiaire devra apporter les preuves du respect de ses engagements (photo ou toute autre preuve). Elles feront systématiquement l'objet d'une vérification technique de service fait.

Un kit de publicité, incluant un guide et un ensemble de supports, est mis à votre disposition sur les sites Internet suivants :

- [www.europe-en-paysdelaloire.eu](http://www.europe-en-paysdelaloire.eu)
- [www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)

Les actions de publicité doivent comporter au minimum l'emblème de l'Union européenne, conformément aux normes graphiques, et la mention de l'Union européenne.

Pour les projets dont la participation publique totale est supérieure à 500 000 €, les actions de publicité comportent, en plus, les éléments suivants :

- la mention du FEDER : « Fonds européen de développement régional » ;
- la mention « l'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire ».

Ces éléments occupent au moins 25 % de la plaque ou du panneau. Ces derniers, visibles et de taille significative, indiquent le type et la dénomination de l'opération.

### **Sanction de leur non-respect**

Le versement du solde de la subvention FEDER est suspendu à la transmission du justificatif de réalisation de l'obligation de publicité européenne.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 29 mars 2013

**POINT 8.4.2 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER DANS LE  
CADRE DU CPER 2007-2013 « USAGE RAISONNÉ DES RESSOURCES AGRO-  
ALIMENTAIRES ET MARINES – 3<sup>ème</sup> TRANCHE »****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;  
**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;  
**VU** l'avis du Conseil Scientifique du 18 février 2013 ;  
**VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 19 mars 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité avec 25 voix pour,

- **APPROUVE** le projet « Demande de financement FEDER « Usage raisonné des ressources agro-alimentaires et marines - 3<sup>ème</sup> tranche » porté par l'Université de Nantes ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour la durée du projet prévue du 01/01/2012 au 31/12/2013 ;

Cout total du projet	316 000 €	100 %
Montant de la subvention européenne sollicitée	79 000 €	25 %
Montant des autres aides publiques	237 000 €	75 %
Part du maître d'ouvrage	0 €	0 %

- **APPROUVE** le dossier de demande de subvention FEDER de 316 000 € joint en annexe.

À Nantes, le 29 mars 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

Dossier  
de  
demande  
de  
subvention

Version du 30/03/2012

Programme européen  
2007-2013

« Compétitivité régionale et  
emploi »

Pays de la Loire

**Intitulé du projet :** *(à renseigner obligatoirement)*

**PROJET UNIVERSITE DE NANTES « USAGE RAISONNE  
DES RESSOURCES AGRO-ALIMENTAIRES ET  
MARINES » 3ème tranche 2012-2013.**

**Porteur du projet**

**Jack LEGRAND**

Le dossier type de demande peut être téléchargé sur les sites Internet suivants :

[www.europe-en-paysdelaloire.eu](http://www.europe-en-paysdelaloire.eu)

[www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)

# Contenu du dossier de demande

## Dossier de demande de subvention européenne

Fiche 1 « Fiche d'identité du porteur de projet »

Fiche 2 « Description du projet »

Fiche 3 « Eléments financiers »

Fiche 4 « Respect des obligations en matière de commande publique »

Fiche 5 « Indicateurs »

Fiche 6 « Obligations du porteur de projet »

ANNEXE n°1 : Liste des pièces à joindre au dossier de demande

ANNEXE n°2 : Lieu de dépôt du dossier et modalités d'instruction

ANNEXE n°3 : Rappel des obligations des bénéficiaires en matière de publicité européenne

ANNEXE n°4 : Guide pour le renseignement des indicateurs (veuillez télécharger ce document sur le lien ci-après : [Guide des indicateurs](#))

**Le porteur de projet devra transmettre au service instructeur (liste figurant en annexe n°2),**

**- Le dossier de demande en 3 exemplaires papier,**

**- Les pièces annexes au dossier en 1 exemplaire papier,**

**- L'ensemble des documents en format numérique (clé USB, Cd-rom).**

### Ne pas renseigner, réservé au service instructeur :

- ▶ Dossier reçu le ...../...../ 201.....
- ▶ N° PRESAGE .....
- ▶ Suivi par .....
- ▶ Axe/Objectif/Mesure.....

NB : les données transmises sont strictement réservées à l'usage des services instructeurs.

# FICHE 1 : FICHE D'IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET

## ◆ Porteur de projet : Jack LEGRAND

NOM ou RAISON SOCIALE : Université de Nantes \_\_\_\_\_

### FORME JURIDIQUE :

#### Porteur de projet de droit public :

- Etat
- Région
- Département
- Commune
- Communauté de communes
- Communauté d'agglomération
- Communauté urbaine
- Groupement d'Intérêt Public
- Syndicat mixte
- Etablissement public : EPSCP
- Organisme consulaire
- Autre organisme de droit public : (à préciser)

#### Porteur de projet de droit privé :

- Entreprise Précisez :
  - E.U.R.L.  S.A.R.L.  S.A
  - Entreprise individuelle  Autre : (à préciser)
- Association
- Personne physique
- Autre organisme de droit privé : (à préciser)

ADRESSE : 1 QUAI DE TOURVILLE 44 000 NANTES

ACTIVITE, objet social : 1-Formation initiale et continue, 2- La recherche scientifique, technologique et la valorisation de ses résultats, 3- Orientation et insertion professionnelle, 4- Diffusion du savoir, 5- Participation à la construction de l'Espace Européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, 6 - Coopération internationale

N° SIRET : 194 409 843 00019

Code NAF : 803Z

Code INSEE (pour les collectivités) : \_\_\_\_\_

Numéro d'enregistrement à la Préfecture pour les associations : \_\_\_\_\_

## ◆ Représentant légal

Fonction : **Président** \_\_\_\_\_

CIVILITE :  M.  Mme

NOM/PRENOM : **LABOUX OLIVIER** \_\_\_\_\_

COORDONNEES : - Tél. : \_\_\_\_\_ - Fax : \_\_\_\_\_  
- Courriel : [cabinet@univ-nantes.fr](mailto:cabinet@univ-nantes.fr)

RESPONSABLE À CONTACTER POUR LE PROJET (s'il diffère du représentant légal) :

FONCTION : **Directeur du Laboratoire GEPEA** \_\_\_\_\_

CIVILITE :  M.  Mme

NOM/PRENOM : LEGRAND JACK

COORDONNEES : - Tél. : 02.40.17.26.33 Fax : 02.40.17.26.18

Courriel : jack.legrand@univ-nantes.fr

## ◆ Régime TVA

**Le porteur de projet est-il assujéti à la TVA ?**

OUI

NON

Partiellement assujéti au taux de %

**Le porteur de projet récupère-t-il la TVA sur les dépenses présentées dans le présent projet ?**

OUI

NON

Partiellement : la demande sera traitée sur la base du hors taxe.

## Partie à compléter uniquement pour les entreprises

L'entreprise appartient-elle à un groupe ?  OUI  NON

Si OUI, indiquez : le nom du groupe \_\_\_\_\_

l'effectif du groupe (ETP)<sup>1</sup>  ≤ 9  de 10 à 49

de 50 à 249  plus de 250

- Effectifs salariés en équivalent temps plein (ETP) du porteur de projet (à la date de la présente demande de subvention) : \_\_\_\_\_

- Eléments comptables au 31/12/N-1 (à compléter si la subvention demandée est inférieure ou égale à 50 000 € et si la date de création de l'entreprise le permet) :

Chiffre d'affaires :		Capitaux propres :	
Excédent brut d'exploitation :		Dettes financières :	
Résultat d'exploitation :		Crédits de trésorerie :	
Résultat net :		Total du bilan :	

## FICHE 2 : DESCRIPTION DU PROJET

### ◆ Description

#### 1. Présentation de l'opération : contexte et objectifs poursuivis

L'usage raisonné des ressources agroalimentaires et marines a pour thématique générale la maîtrise de la chaîne alimentaire et la valorisation des ressources d'origine agricole et marine dans les domaines de la chimie et de l'énergie. Ce thème s'inscrit dans les axes « Bioprocédés et séparation en milieu marin » et « Matrices et aliments » du GEPEA, UMR CNRS 6144, classé A+ par l'AERES.

L'objectif des recherches entreprises dans le cadre de ce projet est l'étude des procédés permettant la valorisation des microorganismes photosynthétiques et le traitement des co-produits et des effluents générés par la filière de transformation des produits de la mer et le secteur de l'aquaculture, en liaison avec le projet précédent.

<sup>1</sup> ETP : l'emploi ETP (équivalent temps plein) correspond à l'emploi d'une personne à temps plein sur une année. Il ne s'agit pas de la comptabilisation des personnes travaillant dans la structure. Un emploi en CDD sur 8 mois équivaut à 8/12 soit 0,66 emploi ETP.

D'une façon générale les aspects scientifiques concernent des problématiques de transferts (matière, lumière), de mélange et de transport (cisaillement), de suspensions et solutions fragiles et/ou complexes. Les actions de ces thèmes comportent souvent un volet expérimental conséquent, du fait de la spécificité des substrats mis en jeu (variabilité et instabilité des bioressources marines en tant que matière première transformable, accessibilité parfois difficile à la ressource, problème de conservation et de contamination de cultures etc.), et aussi un volet modélisation en vue de calculs prédictifs de dimensionnement ou de contrôle et du pilotage des procédés.

Les recherches sont organisées autour de trois thèmes :

Le premier thème développé concerne l'ingénierie des photobioréacteurs. Ces derniers sont dédiés à la culture de la biomasse (microalgale ou cyanobactérienne) ou à la production de métabolites secondaires comme l'hydrogène, les lipides et les pigments par exemple. La problématique intègre aussi le forçage physiologique des microorganismes pour la production d'exsudats cellulaires. Cette activité est fortement soutenue par des programmes ANR (4 achevés, 4 en cours, 4 en cours de dépôt) et un programme Européen achevé et un en cours.

Le second thème est lié aux procédés de séparation, soit par techniques à membranes (celles-ci étant utilisées pour la concentration de la biomasse (récolte), l'extraction de composés spécifiques et la maîtrise de la qualité des eaux), soit par chromatographie de partage centrifuge. La chromatographie de partage centrifuge étendra ses activités tant au niveau du concept qu'au niveau du développement industriel (collaboration avec Rousselet-Robatel – contrats et convention CIFRE, un programme ANR en cours). Le laboratoire développe dans le cadre d'un programme ANR, le concept de bioraffinerie appliqué aux microalgues. Un projet Européen a été déposé en 2013. Ce thème est fédérateur entre les deux thèmes de l'axe de recherche « Bioprocédés et séparation en milieu marin » du GEPEA.

Le troisième thème concerne le traitement thermomécanique et notamment l'extrusion réactive et ou enzymatique, qui est un concept très original, surtout dans le domaine de la valorisation des bioressources (extraction des molécules d'intérêt des ressources marines : lipides, alginates, carraghénanes, chitine,...), de l'élaboration des plastiques biosourcés, et de l'analyse et de l'effet des procédés sur les caractéristiques physico-chimiques des produits obtenus. Ce procédé permet de coupler réaction (par différents moyens) et traitements thermomécaniques ; il y a donc un fort couplage produit-procédé.

Ces activités sont développées au sein de la Fédération de Recherche « Pôle Mer et Littoral » (FED PML), qui constitue aujourd'hui l'un des trois grands pôles de recherche pluridisciplinaire de l'Université de Nantes et qui est animé par le laboratoire GEPEA. Cette fédération s'est élargie en janvier 2012 pour devenir la Fédération de Recherche « Institut Universitaire Mer et Littoral » entre le CNRS, l'Ecole Centrale de Nantes, l'IFREMER et l'Université de Nantes.

On peut noter que la plupart des travaux conduits ces dernières années, notamment en partenariat entre le laboratoire GEPEA et IFREMER (en liaison avec le secteur industriel concerné), mettent en évidence l'importance de la maîtrise des procédés sur la qualité et/ou la fonctionnalité des produits visés. L'étude des interactions entre procédés et produits est souvent au cœur des préoccupations pour les 3 thèmes développés.

A ce titre **le laboratoire GEPEA est un des éléments de la filière agroalimentaire (pôle de compétitivité VALORIAL)** et de la **filière régionale sur les bioressources marines (Blue Cluster)**. En effet, la filière « **Blue Cluster** » positionnée sur la valorisation des bioressources marines (microalgues, coproduits de la mer et champignons marins) a pour objectif de mieux répondre aux nouveaux besoins des industriels (énergie, environnement, santé, agroalimentaire, etc.). La structuration de la filière, née d'une initiative conjointe Carene-Atlanpole regroupe à l'heure actuelle plus d'une centaine d'acteurs sur les territoires de la Carene, de Nantes-métropole, d'Angers et du Mans. Le positionnement principal de **Blue Cluster (qui vient d'intégrer le pôle de compétitivité Pôle Mer Bretagne)** concerne les microalgues avec l'ambition de **devenir un centre d'excellence européen d'innovation**.

On compte notamment parmi cette filière les entreprises Alpha Biotech, Algenics et Algosource.

Créée en 1993 **Alpha Biotech**, société régionale basée à Asserac (44) est la première entreprise de production de microalgues en France. Elle a développé des produits uniques tant dans le domaine de l'alimentation que de la cosmétique. Depuis 1996, elle s'est spécialisée dans la production et la commercialisation de la spiruline, un complément alimentaire à base de microalgues et phytoplanctons.

**Algénics**, Start-up d'IFREMER, est une société de biotechnologie marine spécialisée dans la production de protéines recombinantes à partir de micro algues. Experte en physiologie et génie génétique des microalgues, Algénics exploite ces nouvelles « usines cellulaires » pour répondre aux besoins de bioproduction des industriels pharmaceutiques, cosmétiques et nutraceutiques.

**AlgoSource Technologies** a été créée en 2008 et est une start-up du GEPEA. Elle développe, commercialise, et exploite les technologies de production et de valorisation industrielle des microalgues. Le développement industriel des microalgues nécessite des procédés technologiques innovants. Une demande industrielle existe. AlgoSource



Technologies a donc pour objectif de répondre à cette demande en valorisant le CO<sub>2</sub>, les boues des stations d'épuration et d'autres effluents industriels, en produisant localement des bioressources algales à l'échelle industrielle et en raffinant ces ressources pour en extraire des matières premières industrielles et de l'énergie.

Ce projet présente donc des impacts directs en termes d'innovation sur ces entreprises concernées par la démarche scientifique, un partenariat important et un futur transfert de technologie.

Ce projet présente d'autres impacts en termes d'innovation avec de nombreuses coopérations industrielles notamment avec les sociétés STX, CETIM, Diana-Naturals, EADS-AIRBUS, Kromatron, l'Oréal, Véolia-Anjou Recherche, etc.

En termes d'innovation, nous avons estimé, dans le premier dossier FEDER, que 2 à 4 brevets pourraient être déposés sur la durée du programme (2007-2013). Huit brevets ont déjà été déposés avec des extensions internationales faites ou en cours :

- Foucault A., Legrand J., Marchal L., Durand D., 2007, Method for optimally sizing cells of a centrifugal partition chromatography device, N° EP1740937 délivré le 10-01-2007.
- Pruvost J., Legrand J., Foucault A., 2007, Procédé d'extraction intensif de composés cellulaires issus de microorganismes photosynthétiques, par mise en culture et extraction continues, et dispositif correspondant, Brevet Français n° 07 03070 délivré le 27 avril 2007. Extension Brevet International n°WO 2008/135382 A3 (2008). Brevet européen N° EP2142270 publié le 2010-01-13.
- Foucault A., Legrand J., Marchal L., Agaise C., Dispositif de chromatographie de partage centrifuge et procédé mis en oeuvre par ce dispositif, Brevet Français n° 07 07975 (13 novembre 2007) – Brevet International « Centrifugal partitioning chromatography device and method implemented by this device » n°PCT/FR2008/001561 - Université de Nantes-CNRS.
- Loubière K., Pruvost J., Legrand J., 2008, Procédés de culture de micro-organismes, bioréacteur de mise en oeuvre et procédé de fabrication d'un tel bioréacteur, Brevet Français n° 08 06296 (12 novembre 2008) - Université de Nantes-CNRS. Brevet international n°PCT/FR2009001205 – CNRS/Université de Nantes.
- Foucault A., Legrand J., Marchal L., Agaise C., Dispositif et procédé de mise en contact de phases fluides immiscibles par la force centrifuge, Demande N° : 09/05784, Déposée le 1/12/2009. Brevet International en cours.
- Pruvost J., Legrand J., Le Borgne F., Photobioréacteur plan couche mince à haute productivité volumique ». Brevet Français n°09 56870 – Brevet international n°PCT/EP2010064659 – CNRS/Université de Nantes.
- Goetz V., Pruvost J., Legrand J., Plantard G., *Dispositif de contrôle de température d'un photobioréacteur solaire à éclairage direct*, Brevet français FR1057285 publié le 13/09/2010, Brevet international EP2011/065874 le 13/11/2011.
- Legendre A., Demazières N., Legrand J., Pruvost J., Mur rideau intégré servant à la production industrielle optimisée de microalgues en façade de bâtiments, Brevet international n°PCT/FR2012/051704 (18 juillet 2012).

7 thèses ont été engagées en 2007, 2 en 2008, 8 en 2009, 8 en 2010, 5 en 2011 et 6 en 2012 et sont en lien direct avec le présent projet .Aucune discrimination n'est faite dans le recrutement des doctorants car ce dernier s'effectue à l'échelle internationale. Une thèse en co-tutelle a été soutenue en 2011 avec la Chine (Mlle Ji Chaofan). Une co-tutelle internationale de thèse est en cours avec le Liban (Mlle Aumaya Taleb).

Ces dernières années, deux formations à caractère professionnel ont vu le jour et sont associées au laboratoire. Elles sont tournées vers l'industrie :

**-Formation en Master 2 spécialités Génie des Procédés, Environnement, Agroalimentaire** à Saint-Nazaire créée en 2008. Les secteurs industriels concernés par la formation sont des sociétés de services et de conseil en ingénierie, en réduction des coûts opérationnels, en environnement, en agroalimentaire ; des sociétés spécialisées de traitement et de production dans les secteurs de l'environnement, de l'agroalimentaire, de la pharmacie, de la chimie ; des sociétés de conception et de bureau d'étude (équipementiers et matériels industriels publics).

**-Formation en Master 2 spécialité Bio procédés et Biotechnologies Marines** également à Saint-Nazaire créée en 2005. Les secteurs industriels concernés par cette formation sont ceux de l'industrie agroalimentaire et en particulier ceux liés à l'aquaculture et à la pêche, à la valorisation biotechnique des produits d'origine marine, à la protection de l'environnement et la santé.

La filière Génie des Procédés sur le site de Gavy-Oceanis de Saint-Nazaire, outre les deux masters précédents, est constituée par un master 1<sup>ère</sup> année et une licence L3 de Génie des Procédés, ayant respectivement environ 25 et 30 étudiants.

L'ensemble de ces filières est depuis la rentrée 2012 intégré dans le département **Génie des Procédés et des Bioprocédés de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Nantes**, à la suite de l'évaluation positive par la Commission du Titre de l'Ingénieur en février 2012.

Dans le premier dossier, on avait estimé que l'impact du présent projet sur l'emploi direct pourrait être de 4 emplois ETP d'ici à 2013. L'objectif a déjà été atteint. Cinq postes d'ingénieur ont été créés dans AlgoSource Technologies (start-up du GEPEA) ces quatre dernières années. Les emplois de chercheurs créés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 représentent des postes de chargé de recherche CNRS (1), de maîtres de conférences (2), de doctorants et de post doctorants (globalement un accroissement d'une dizaine depuis 2007), de même que des postes de techniciens et administratifs en CDD (environ 3).

---

## 2. Modalités de mise en œuvre de l'opération:

Le volant du projet de recherche « Usage raisonné des ressources agroalimentaires » inscrit au Contrat de Plan Etat Région pour la période 2007-2013 est prévu pour un montant global d'opérations d'équipements de 1M€, dont la répartition de financement est programmée par convention de la manière suivante :

-Etat : 0.25M€

-Région : 0.35M€

-Agglomération de Saint-Nazaire : 0.15M€

-Fonds Feder (dans la mesure de leur éligibilité) : 0.25M€

Décrit dans sa globalité ce projet est constitué de plusieurs tranches successives et les montants de la présente demande de soutien FEDER correspondent à la troisième tranche du projet qui couvre la période 2012-2013.

Pour la période 2012-2013, le coût total du projet est 316 000 €HT.

L'acquisition des équipements prévus sur l'ensemble de la durée du programme est organisée autour des 5 thèmes principaux dont 2 plus spécifiquement sur cette tranche:

**-L'ingénierie des photobioréacteurs** : équipement du laboratoire en photobioréacteurs d'étude et pilote avec la métrologie associée (une chaîne de criblage semi-automatique par microessais, débitmètres, sonde de contrôle, analyseur en ligne). (*Rubrique 1*)

Des équipements de base seront nécessaires comme environnement de travail autour de ces 2 thèmes :

**-Des équipements de base de laboratoire** : pompes, lyophilisateurs, balances, spectrophotomètre, microscope, groupe de régulation de température, logiciel pour pilotage d'appareil analytique, cryostats. (*Rubrique 2*)

## Suivi et résultats attendus de l'opération (préciser notamment les livrables qui seront transmis pour attester de la réalisation effective de l'opération) :

---

---

---

---

---

*Il est indispensable de fournir des informations détaillées telles que schémas explicatifs, photographies, plans, programme d'actions ou de formation, etc... permettant une bonne compréhension de l'opération.*

## ◆ Délégation de maîtrise d'ouvrage

Le projet donne-t-il lieu à délégation de maîtrise d'ouvrage ?

OUI (cf. annexe 1 : liste des pièces à fournir).

NON

## ◆ Contribution et justification de l'aide FEDER pour votre opération

Pour compléter cette partie, veuillez vous référer au [programme opérationnel \(PO\)](#) et au [document de mise en œuvre \(DOMO\)](#) du FEDER mis en ligne sur le site internet.

### Quatre axes d'intervention

Au titre de quel axe et de quel objectif du programme demandez-vous une subvention ?  
Veuillez cocher la case correspondante.

Axes et objectifs du programme FEDER des Pays de la Loire	
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>AXE 1</b> <b>Une euro région performante et innovante : innovation et économie de la connaissance, politique de l'entreprise</b> <input type="checkbox"/> <b>Objectif 1</b> Elaboration de la stratégie régionale d'innovation <input checked="" type="checkbox"/> <b>Objectif 2</b> Développer les pôles de compétitivité, les filières d'excellence industrielles ou artisanales et technologiques de la région <input type="checkbox"/> <b>Objectif 3</b> Soutenir l'innovation et la valorisation de la recherche <input type="checkbox"/> <b>Objectif 4</b> Donner aux PME traditionnelles les moyens de se développer et d'entreprendre une démarche d'innovation <input type="checkbox"/> <b>Objectif 5</b> Encourager la mise en réseau et le développement exogène de la recherche dans la région
<input type="checkbox"/>	<b>AXE 2</b> <b>Une euro région éco-responsable : environnement et prévention des risques</b> <input type="checkbox"/> <b>Objectif 1</b> Sauvegarder la biodiversité et restaurer les milieux naturels les plus remarquables de la région <input type="checkbox"/> <b>Objectif 2</b> Développer les énergies renouvelables et les modes de consommation énergétique et durable <input type="checkbox"/> <b>Objectif 3</b> Favoriser la gestion globale des risques <input type="checkbox"/> <b>Objectif 4</b> Valoriser le patrimoine culturel en milieu rural en tant que potentiel pour le développement durable
<input type="checkbox"/>	<b>AXE 3</b> <b>Une euro région accessible : accès aux services de transports et de télécommunications</b> <input type="checkbox"/> <b>Objectif 1</b> Favoriser l'interconnexion des moyens de transports en concentrant le FEDER sur des équipements favorisant l'intermodalité, qui offrent une alternative compétitive au transport routier et favorable à l'environnement <input type="checkbox"/> <b>Objectif 2</b> Développement des réseaux de téléphonie mobile, de haut et de très haut débit <input type="checkbox"/> <b>Objectif 3</b> Soutenir les plates-formes de service, le développement des usages, de l'administration électronique et de la gouvernance territoriale ainsi que la promotion de l'innovation économique et sociale
<input type="checkbox"/>	<b>AXE 4</b> <b>Une euro région attractive et solidaire : la dimension urbaine au service de la cohésion et du développement durable</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet « régénération urbaine »</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet « attractivité urbaine »</b>

## ◆ Calendrier financier prévisionnel

Au moment du dépôt du dossier, l'opération ne doit pas être achevée financièrement (dernière dépense non acquittée).

Pour les entreprises et les maîtres d'ouvrage agissant dans un domaine concurrentiel soumis à un régime d'aides d'État, le dépôt du dossier doit être antérieur au commencement d'exécution du projet.

L'opération doit démarrer au plus tard dans les 6 mois qui suivent la notification de la décision d'attribution de la subvention européenne et être achevée à la date fixée dans la convention.

**DUREE D'EXECUTION DU PROJET :** \_\_\_\_\_

**Commencement d'exécution prévue le :** **01/01/2012**

*Il faut entendre par « commencement d'exécution » la date correspondante aux premières dépenses impliquant la demande de subvention FEDER (dont actes préparatoires du projet études, acquisitions... si éligibles).*

**Fin d'exécution prévue le :** **31/12/2013**

*La fin d'exécution correspond au dernier paiement émis et décaissé (date de débit sur le compte du porteur de projet). Veuillez intégrer les délais nécessaires aux derniers paiements (notamment les retenues de garantie si elles sont intégrées au coût total éligible).*

## ◆ Lieu de réalisation

GEPEA - Centre de Recherche et de Transfert de Technologie de Saint-Nazaire, 37 Bd de l'Université à Saint-Nazaire

*Investissement physique : commune (s) où l'investissement est réalisé (indiquez l'adresse et le canton) ;*

- \_\_\_\_\_

*Actions immatérielles (études, animations...) : territoire concerné par l'action (indiquez les communes et cantons concernés).*

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## ◆ Publicité de l'aide européenne

Afin de répondre aux obligations réglementaires (cf. Annexe 3), préciser les modalités prévues pour assurer la publicité de l'aide européenne (dépenses éligibles au FEDER) :

- Panneaux de chantier
- Affiches
- Plaque permanente
- Logo européen sur documents
- Autres, précisez .....

Le logo de l'Europe est téléchargeable sur le site [www.europe-en-paysdelaloire.eu](http://www.europe-en-paysdelaloire.eu)

## FICHE 3 : ELEMENTS FINANCIERS

### ◆ Plan de financement prévisionnel du projet

Pour saisir vos données dans les trois tableaux ci-dessous, veuillez double-cliquer sur le tableau à remplir. Une fois vos données saisies, cliquez à l'extérieur du tableau pour continuer.

NATURE DES DEPENSES(1) directement liées au projet	A Montant des dépenses HT	B Montant de la TVA non récupérable	C Montant total des dépenses = A+B	RESSOURCES	Montant HT	Montant TTC	%	Date de décision d'attribution de l'aide
<b>Dépenses directes</b>				<b>Aides publiques (6)</b>				
<b>Acquisitions foncières :</b>								
-				Union européenne		79000,00	25,00	
-				Etat		69000,00	21,84	02/07/2012
-				Conseil régional (6)		123000,00	38,92	03/10/2012
-				Conseil				
<b>Acquisitions immobilières :</b>								
-				-Commune				
-				-Autres				
-				-				
<b>Travaux :</b>								
- lot 1				Commune ou groupement		45000,00	14,24	14/11/2012
- lot 2				-				
-				Etablissement public (6)				
-								
<b>Publicité et communication : (2)</b>				<b>Contributions en nature (5)</b>				
-								
-								
-								
<b>Autres dépenses directes :</b>				<b>Sous-total des aides</b>				
- études					0,00	316000,00		
- frais de maîtrise d'œuvre								
- frais de prestations externes								
- coût salarial (3)								
Equipement Ingénierie photobioréacteurs	121142,00		121142,00					
Equipements de base de laboratoire	194 858		194 858					
<b>Sous-total des dépenses directes:</b>	<b>316000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>316000,00</b>	<b>Aides</b>				
<b>Dépenses indirectes :</b>				<b>Contributions en nature (5)</b>				
- frais généraux (4):								
<b>Sous-total des dépenses:</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Sous-total des aides</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>Contributions en nature (5)</b>				<b>Autofinancement</b>				
				- fonds propres				
				- recettes générées par le projet (8)				
				- emprunts				
				- crédit-bail				
				- autres (7):				
				<b>Contributions en nature (5)</b>				
<b>Sous-total contribution</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Sous-total autofinancement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>316000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>316 000,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>316 000,00</b>	<b>100,00</b>	

- (1) Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, par « lot » pour un marché public
- (2) Poste obligatoire sauf si le bénéficiaire s'engage à financer lui-même sa démarche de communication qu'il aura détaillé dans la Fiche 2 « Publicité de l'aide européenne ».
- (3) Salaires bruts + charges patronales mensuels par personne sur la durée du projet.
- (4) Frais généraux établis à partir d'une clé de répartition précise, démontrable et justifiable. Cette clé ainsi déterminée sera reprise dans l'acte attributif de subvention.
- (5) En application de **l'article 4- alinéa 3 du Décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007**, les contributions en nature doivent être présentées **en équilibre en dépenses et en ressources** dans le plan de financement de l'opération.

Les dépenses éligibles au titre de contributions en nature sont les suivantes :

- apport de biens ou de terrains immeubles,
- apport de biens d'équipement ou de matériaux,
- activité de recherche,
- activité professionnelle,
- travail bénévole

Il convient de préciser dans la partie ressources, la structure qui apporte la contribution.

(6) A énumérer : Ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, etc.

(7) A détailler

(8) Deux types de recettes sont à définir :

Cas n°1

– En application de **l'article 3 – alinéa 3 du Décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007**, les recettes générées par le projet figurant dans cette case, sont les recettes directement liées à des ventes, des locations, des services, des droits d'inscription ou d'autres recettes équivalentes (ex : manifestations culturelles ponctuelles, séminaire de travail ...).

Le montant des recettes à prendre en compte est le suivant : **total des produits perçus par le bénéficiaire au terme de la période d'exécution du projet.**

Cas n°2 : le bénéficiaire devra renseigner le table au téléchargeable ci-après : [Tableau article 55](#)

– **En application de l'article 55 du règlement (CE) n°10 83/2006, modifié par le règlement (CE) n°1341/2008**, les projets générateurs de recettes concernent ceux dont le coût total est supérieur à 1 M€ et impliquant un investissement dans une infrastructure dont l'utilisation est soumise à des redevances directement supportées par les utilisateurs (exemple : la vente ou la location de terrains ou d'immeubles, toute autre fourniture de services contre paiement).

Deux situations sont envisageables :

- **Possibilité d'estimer les recettes nettes** : la période prise en compte correspond à la durée de vie économique de l'investissement (en années) :
- **Pas de possibilité d'estimer « objectivement » les recettes nettes** : prise en compte des recettes dans les cinq années suivant l'achèvement de l'opération. Celles-ci doivent être déduites des dépenses éligibles, et ce, au plus tard lors de la clôture du programme.

## ◆ Plan de financement prévisionnel assiette éligible FEDER

*Pour saisir vos données dans les trois tableaux ci-dessous, veuillez double-cliquer sur le tableau à remplir. Une fois vos données saisies, cliquez à l'extérieur du tableau pour continuer.*

NATURE DES DEPENSES(1) directement liées au projet	A Montant des dépenses HT	B Montant de la TVA non récupérable	C Montant total des dépenses =A+B	RESSOURCES	Montant HT	Montant TTC	%	Date de décision d'attribution de l'aide
<b>Dépenses directes</b>				<b>Aides publiques (6)</b>				
<b>Acquisitions foncières :</b>				Union européenne	79000,00	79000,00	25,00	
-				Etat	69000,00	69000,00	21,84	02/07/2012
-				Conseil régional (6)	123000,00	123000,00	38,92	03/10/2012
-				Conseil général (6)				
<b>Acquisitions immobilières :</b>				-Commune (6)				
-				-Autres collectivités				
-				-				
<b>Travaux :</b>				Commune ou groupement de	45000,00	45000,00	14,24	14/11/2012
- lot 1				-				
- lot 2				Etablissements publics (6)				
-								
<b>Publicité et communication : (2)</b>				<b>Contributions en nature (5)</b>				
-								
-								
<b>Autres dépenses directes :</b>				<b>Sous-total des aides</b>				
- études					316000,00	316000,00		
- frais de maîtrise d'œuvre				<b>Aides privées (7):</b>				
- frais de déplacement/ prestations externes								
- coût salarial (3)				<b>Contributions en nature (5)</b>				
equip. ingénierie des	121142,00		121142,00					
équipement de base de laboratoire	194 858		194 858					
<b>Sous-total des dépenses</b>	<b>316000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>316000,00</b>	<b>Sous-total des aides privées :</b>				
<b>Dépenses indirectes :</b>				<b>Autofinancement</b>				
- frais généraux (4):				- fonds propres				
<b>Sous-total des dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	- recettes générées par le				
<b>Contributions en nature (5)</b>				- emprunts				
				- crédit-bail				
				- autres (7):				
<b>Sous-total contributio</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Contributions en nature (5)</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>316000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>316 000,00</b>	<b>Sous-total autofinanceme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
				<b>TOTAL</b>	<b>316 000,00</b>	<b>316 000,00</b>	<b>100,00</b>	



- (1) Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, par « lot » pour un marché public
- (2) Poste obligatoire sauf si le bénéficiaire s'engage à financer lui-même sa démarche de communication qu'il aura détaillé dans la Fiche 2 « Publicité de l'aide européenne ».
- (3) Salaires bruts + charges patronales mensuels par personne sur la durée du projet.
- (4) Frais généraux établis à partir d'une clé de répartition précise, démontrable et justifiable. Cette clé ainsi déterminée sera reprise dans l'acte attributif de subvention.
- (5) En application de l'**article 4- alinéa 3 du Décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007**, les contributions en nature doivent être présentées **en équilibre en dépenses et en ressources** dans le plan de financement de l'opération.

Les dépenses éligibles au titre de contributions en nature sont les suivantes :

- apport de biens ou de terrains immeubles,
- apport de biens d'équipement ou de matériaux,
- activité de recherche,
- activité professionnelle,
- travail bénévole

Il convient de préciser dans la partie ressources, la structure qui apporte la contribution.

(6) A énumérer : Ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, etc.

(7) A détailler

(8) Deux types de recettes sont à définir :

Cas n°1

- En application de l'**article 3 – alinéa 3 du Décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007**, les recettes générées par le projet figurant dans cette case, sont les recettes directement liées à des ventes, des locations, des services, des droits d'inscription ou d'autres recettes équivalentes (ex : manifestations culturelles ponctuelles, séminaire de travail ...).

Le montant des recettes à prendre en compte est le suivant : **total des produits perçus par le bénéficiaire au terme de la période d'exécution du projet.**

Cas n°2 : le bénéficiaire devra renseigner le table au téléchargeable ci-après : [Tableau article 55](#)

- **En application de l'article 55 du règlement (CE) n°10 83/2006, modifié par le règlement (CE) n°1341/2008**, les projets générateurs de recettes concernent ceux dont le coût total est supérieur à 1 M€ et impliquant un investissement dans une infrastructure dont l'utilisation est soumise à des redevances directement supportées par les utilisateurs (exemple : la vente ou la location de terrains ou d'immeubles, toute autre fourniture de services contre paiement).

Deux situations sont envisageables :

- **Possibilité d'estimer les recettes nettes** : la période prise en compte correspond à la durée de vie économique de l'investissement (en années) :

**Pas de possibilité d'estimer « objectivement » les recettes nettes** : prise en compte des recettes dans les cinq années suivant l'achèvement de l'opération. Celles-ci doivent être déduites des dépenses éligibles, et ce, au plus tard lors de la clôture du programme.

◆ **Projet exécuté sur plusieurs années**

Précisez ci-dessous l'état prévisionnel de réalisation des dépenses par exercice et l'année prévisionnelle de fin de paiement.

<b>Année</b>	<b>Montant des dépenses du projet susceptibles de faire l'objet de demandes de paiements FEDER</b>
2012	141404,36
2013	174595,64
<b>Total</b>	<b>316000</b>

◆ **A renseigner par les organismes de droit privé : aides publiques déjà obtenues par le porteur de projet.**

En application du règlement CE N° 1998/2006 du 15/12/06 - aides « de minimis », la réglementation limite le montant des subventions sur trois années consécutives.

Veuillez indiquer, dans le tableau ci-après, la liste des aides attribuées par des personnes publiques, collectivités locales, Etat, Union européenne... (Ex : subventions, bonifications d'intérêt, exonérations fiscales,...) obtenues durant les 3 dernières années ainsi que l'assiette d'investissement sur lesquelles elles reposent.

		Origine de l'aide  (État, Conseil régional...)	Dénomination et objet de l'aide  (exonérations fiscales, avance, subvention...)	Montant de l'aide	Assiette de dépenses retenues pour le calcul de l'aide  (confère arrêté ou décision attributive de subvention)	Régime de minimis  (indiquer par la mention « oui » si l'aide obtenue relève du régime de minimis)
<b>Aides obtenues durant les 3 derniers exercices fiscaux</b>	<b>N-3</b>			€		
	<b>N-2</b>			€		
	<b>N-1</b>			€		
<b>Aides sollicitées pour le présent projet</b>				€		
<b>Autres aides sollicitées pour un autre projet (le cas échéant)</b>				€		
<b>TOTAL</b>				€		

◆ Liste des dépenses déjà effectuées au moment du dépôt du dossier de demande de subvention

Date d'acquittement	Nature des dépenses	Montant des dépenses (HT)
05/10/2012	COT-mètre	29989,25
26/07/2012	Chromatographe cationique ICS 1100 avec four	15 999,50
20/12/2012	Plateau 105 échantillons pour le GC FID + Logiciel Chroméléon pour la gestion des données de chromatographie sur le GC FID	12354,3
05/10/2012	Système de mesure d'angle de contact	17997,45
20/12/2012	spectrophotomètre double	31215,06
20/12/2012	faisceau UV-visible/NIR	799,8
20/12/2012	Analyseur de gaz sur réacteur ( $\mu$ GC)	15393
20/11/2012	Générateur H2	4780
26/07/2012	Climatiseur	6438
26/07/2012	Climatiseur	6438
	<b>TOTAL</b>	<b>141404,36</b>

## FICHE 4 : RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

### ◆ Code des marchés publics et ordonnance de 2005

L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne sont pas les seuls à devoir respecter les règles de la commande publique.

En application des directives européennes, **l'ordonnance du 6 juin 2005 assujettit un certain nombre d'organismes publics ou privés aux règles de la commande publique et à la mise en concurrence des prestataires retenus pour mettre en œuvre les actions externalisées dans le cadre d'une opération.**

Préciser, pour l'opération présentée, si :

1. Vous êtes soumis au code des marchés publics :  OUI  NON
2. Vous êtes soumis à l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005 :  OUI  NON
3. Vous n'êtes pas soumis au droit de la commande publique :  OUI  NON

Dans le cas 3, il vous est demandé de préciser si :

Vous êtes une entreprise privée :  OUI  NON

Vous êtes une association hors du champ des articles 3 et 4 de l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005\* :  OUI  NON

\* *Faisceau d'indices pour déterminer si vous êtes susceptible d'être concerné par l'ordonnance 2005-649 :*

- *L'activité est-elle financée majoritairement par une personne publique (plus de la moitié)?;*
- *La gestion est-elle soumise au contrôle d'une personne publique?*
- *L'organe d'administration est-il composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par une personne publique?*

# FICHE 5 : INDICATEURS

## Indicateurs communs à tous les projets :

Pour renseigner cette fiche, consulter l'Annexe n°4 « Guide pour le renseignement des indicateurs » disponible sur le site [www.europe-en-paysdelaloire.eu](http://www.europe-en-paysdelaloire.eu) (rubrique FEDER – Dossier de candidature) ou en cliquant ci-après : [Guide pour le renseignement des indicateurs](#)

## ◆ Connaissance du programme européen FEDER 2007-2013

Veillez cocher comment vous avez connu le programme européen FEDER 2007-2013 (une seule case est à cocher) :

- Plaquettes de présentation du programme « Dynamisez votre projet »
- Médias (presse, radio)
- Réseau personnel ou professionnel
- Expérience des anciens programmes européens
- Site Internet [www.europe-en-paysdelaloire.eu](http://www.europe-en-paysdelaloire.eu)
- Autres : spécifier : CPER.....)

## ◆ Emploi

### ▪ Emplois directs additionnels créés bruts

Il s'agit des emplois créés **chez le maître d'ouvrage** bénéficiaire de l'aide (entreprise, structure associative, collectivité locale...), dans les 3 ans après le solde de l'opération, du fait de la réalisation de l'opération soutenue et qui ne l'auraient pas été en l'absence de la subvention. Le bénéficiaire est donc l'employeur des nouveaux salariés recrutés.

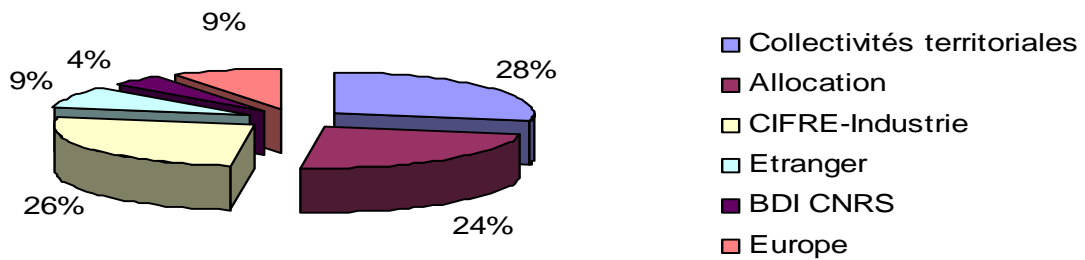
Il s'agit des emplois supplémentaires, c'est-à-dire déduits les effets de substitution internes à l'établissement bénéficiaire (par exemple un nouveau poste de travail qui se substitue à un ancien).

	Valeur : ETP *	Date prévue**
Nombre d'emplois directs additionnels créés bruts (préciser la nature des emplois créés)	4	2013

\* ETP : l'emploi ETP (équivalent temps plein) correspond à l'emploi d'une personne à temps plein sur une année. Il ne s'agit pas de la comptabilisation des personnes travaillant dans la structure. Un emploi en CDD sur 8 mois équivaut à 8/12 soit 0,66 emplois ETP

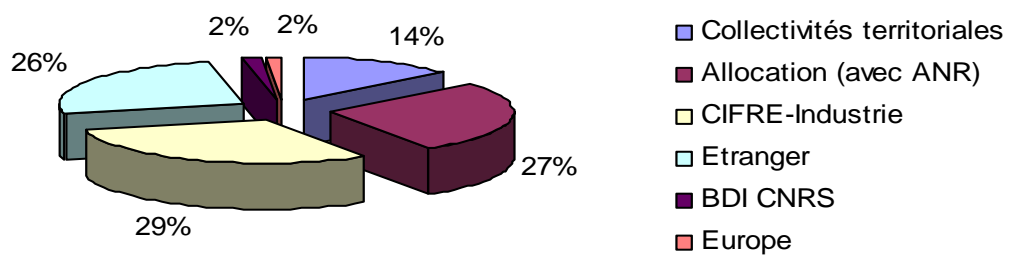
\*\* Il s'agit de la date à laquelle l'objectif est susceptible d'être atteint.

L'objectif du programme de recherche du laboratoire GEPEA sur la période 2007-2013 est de dynamiser l'emploi par l'émergence d'activités nouvelles, tout en renforçant l'impact actuel sur une certaine diversification économique des emplois. Le principal indicateur pour un laboratoire de recherche est les doctorants. Depuis 2006, 86 thèses ont été soutenues dans l'ensemble du laboratoire. La répartition moyenne des financements est donnée dans la figure ci-dessous.



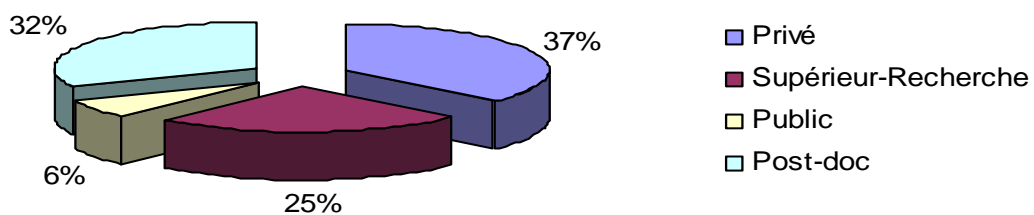
### Financement des thèses soutenues

La répartition des financements des 69 thèses en cours est donnée ci-dessous.



### Financement des thèses en cours

Le devenir des doctorants est donné dans la figure ci-dessous.



### Devenir des doctorants

#### ▪ Emplois indirects additionnels créés bruts

A renseigner si votre dossier relève des mesures :

- **Toutes les mesures de l'axe 1 (sauf mesure 1.1) ;**
- **Mesures 211, 212, 213, 222, 24 ;**

- **Mesures 32, 33 ;**
- **Mesure 42**

Cf. Annexe n°2 pour prendre connaissance de la liste des mesures

Il s'agit des emplois additionnels créés, dans un délai de 3 ans après le solde de l'opération, **dans d'autres structures dont l'activité est affectée durablement par la réalisation de l'opération et pour lesquelles on peut identifier un lien direct avec le bénéficiaire aidé** (contrat de maintenance, contrat de sous-traitance, bail de location ...). Ils sont rendus possibles par la réalisation de l'opération aidée ou la conséquence directe de l'activité supplémentaire qu'elle génère.

	Valeur : ETP *	Date prévue**
Nombre d'emplois indirects additionnels créés bruts	4	2013

Les emplois créés ou susceptibles de l'être concernent la start-up du laboratoire, AlgoSource Technologique.

\* ETP : l'emploi ETP (équivalent temps plein) correspond à l'emploi d'une personne à temps plein sur une année. Il ne s'agit pas de la comptabilisation des personnes travaillant dans la structure. Un emploi en CDD sur 8 mois équivaut à 8/12 soit 0,66 emplois ETP.

\*\* Il s'agit de la date à laquelle l'objectif est susceptible d'être atteint.

## ◆ Impact carbone de votre projet

Cet indicateur concerne les opérations ayant fait l'objet d'une évaluation carbone individuelle, à partir de la méthode de Bilan carbone®, ou toute autre méthode d'évaluation des émissions de CO<sub>2</sub>.

Pour des opérations de réhabilitation (bâtiment, matériel...), l'impact carbone concerne le différentiel par rapport à une situation de référence tendancielle. Pour du neuf, c'est le chiffre brut d'émissions carbone qui est retenu.

Unité	flux annuel moyen d'équivalent CO <sub>2</sub> ajouté ou évité par le projet en phase d'exploitation (c'est-à-dire une fois la phase de réalisation de l'opération achevée).
Kilotonnes équivalent CO <sub>2</sub> /an	- - ..... kilotonnes CO <sub>2</sub> /an (si économies de carbone) - + ..... kilotonnes CO <sub>2</sub> /an (si émissions additionnelles de carbone)

## ◆ Environnement

Pour renseigner cette partie, consulter l'Annexe n°4 « **Guide pour le renseignement des indicateurs** » disponible sur le site [www.europe-en-paysdelaloire.eu](http://www.europe-en-paysdelaloire.eu) (rubrique FEDER – Dossier de candidature) ou en cliquant ci-après : [Guide pour le renseignement des indicateurs](#)

Indiquez comment chacune des dispositions prévues dans les critères de sélection de la mesure (Cf. partie du DOMO « critères relatifs au respect des politiques communautaires, impact sur l'environnement ») a été appliquée lors du montage de votre projet :

Le projet a pour but le développement de différents thèmes reliés directement à l'environnement et aux énergies renouvelables. Il s'agit :

- Soit de produire de la biomasse pouvant avoir une valorisation énergétique.
- Soit de lutter contre la pollution, tout en faisant de la valorisation « matière ».

Le choix de souches adaptées de microalgues et leur mise en culture dans des systèmes adéquats permet de répondre à de grands enjeux de notre planète :

- **Agroalimentaire** : l'algue est un produit alimentaire source de protéines, de lipides d'intérêts type omega 3. Sa culture ne fait pas concurrence aux cultures traditionnelles à vocation alimentaire. (Ex : culture en « raceway »).
- **Développement d'énergie propre** : Le développement du procédé de photoproduction biologique d'hydrogène par les microalgues offrira une alternative énergétique d'avenir, ainsi que la transformation en biocarburant des lipides des algues.
- **Réduction des polluants** :

Les algues étant des végétaux photosynthétiques, elles sont donc des fixatrices de CO<sub>2</sub>, de nitrates, de phosphates et jouent ainsi un rôle de dépolluants d'effluents.

Les procédés de séparation par techniques à membranes abordés dans ce projet sont également utilisés pour la maîtrise de la qualité des eaux (traitement des eaux grises pour un recyclage par exemple).

Une bonification du taux d'intervention FEDER est possible pour la mesure 1.2.2 « Investissements structurants » de l'axe 1 (Cf. liste des mesures en annexe n°2). Le cas échéant, justifiez de l'exemplarité de votre projet en matière d'éco-innovation, de développement des énergies renouvelables, de la promotion de technologies non polluantes ou axées sur la protection de l'environnement.

Différents travaux développés au sein du laboratoire concernent directement le « développement durable » :

-La capture biologique du CO<sub>2</sub> des microalgues (programme « Biosolis » PNRB Bioénergie, programme avec AST dans le cadre d'un projet Européen, contrat avec un industriel cimentier).

-La production d'hydrogène à partir de micro algues (programme ANR blanc « PhotobioH<sub>2</sub> », programme ANR AlgoH<sub>2</sub>, programme Européen Solar H<sub>2</sub>).

-La production de lipides pour biocarburant par des microalgues (programmes « Shamash » et « Diesalg » ANR Bioénergie) et de biomasse microalgale (programme ANR Algoraffinerie).

-La valorisation des coproduits de la pêche (programme Régional « SMIDAP-programme Interrégional Comsaumol »).

-La valorisation des boues de station d'épuration (programme Européen Removals).

-L'utilisation des techniques à membranes dans le domaine de l'aquaculture pour le contrôle de la qualité des eaux, dans celui de la valorisation des produits de la pêche, dans celui du dessalement de l'eau de mer.

- L'intensification des procédés par une mise en place de procédés propres et sûrs pour une moindre surface de production et un meilleur rendement de sélectivité (programme « xPC » ANR EEIS).



## ◆ Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Les TIC sont-elles un moyen d'atteindre tout ou partie des objectifs de votre projet ?

OUI       NON (vous pouvez passer au **point Environnement**)

Si Oui :

Détailler le volet TIC de votre projet (en termes d'infrastructures, d'applications et/ou d'usages). Notamment la présence et l'implication des différents intervenants (opérateurs, prestataires de services, usagers...) pour développer les infrastructures, réseaux, applications, services et/ou usages prévus par votre projet :

-Utilisation de la modélisation numérique pour le contrôle des procédés par l'acquisition de microordinateurs de calculs et de pilotage des procédés.

-Déploiement d'infrastructures d'information et de télécommunications.

-Recours à des réseaux télécoms entre sites universitaires.

Quels effets et bénéfices sont attendus ? (Amélioration de la circulation de l'information, services rendus, nouveaux usages....)

C'est une mise en place indispensable compte-tenu de la spécificité de la modélisation numérique dans le cadre des travaux de recherche menés et pour le contrôle des résultats de la recherche fondamentale du laboratoire.

Vous êtes-vous appuyé sur une expertise disposant de compétences TIC affirmées pour formaliser la prise en compte des TIC au stade de la conception de votre projet ?

Une expertise interne a été mobilisée afin de formaliser la prise en compte des TIC dans la conception des projets du laboratoire.

Le volet TIC prévu dans votre projet présente-t-il une nouveauté par rapport à ce qui existe déjà dans la région ?

Non

## ◆ Innovation

Pour les demandes FEDER hors axe 1 (Cf. page 5) :

Si la possibilité de mieux prendre en compte l'innovation est une **question sans objet**, du fait de la nature même de votre projet, il est inutile d'aller plus loin dans l'analyse : **vous pouvez indiquer « SANS OBJET » à la question.**

Précisez le caractère innovant de votre projet en matière de produit, bien ou service ou procédé offert, en cochant la proposition qui se rapproche le plus de votre projet (possibilité de cocher une seule réponse par question) :

Le produit n'est pas nouveau au niveau local (infrarégional)	<input type="checkbox"/>
Le produit est nouveau localement (infrarégional) mais présent dans la région	<input type="checkbox"/>
Le produit est nouveau au sein de la région	<input checked="" type="checkbox"/>

Le produit est nouveau (inter)nationalement	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

Commentaires : \_\_\_\_\_

La Région des Pays de la Loire présente sans doute le potentiel scientifique (16 chercheurs et 57 enseignants chercheurs le plus important en France consacré à la thématique « microalgues ». Cette thématique est devenue un enjeu socio-économique important dans la recherche de solutions pour la capture du CO2 et dans celles de nouvelles sources de biocarburants.

Le laboratoire a une équipe de niveau mondial sur la modélisation des photobioréacteurs en associant expérimentations en conditions contrôlées et démarche fondamentale de modélisation.

C'est également une thématique intégrée dans la fédération de recherche « Pôle Mer et Littoral » qui constitue aujourd'hui l'un des trois grands pôles de recherche pluridisciplinaires de l'Université de Nantes.

Le caractère innovant du projet est une approche intégrative de la problématique en abordant les différents aspects du métabolisme au procédé.

**Précisez le caractère innovant de votre projet en matière d'organisation partenariale**, en cochant la proposition qui se rapproche le plus de votre projet (possibilité de cocher une seule réponse par question) :

Votre projet ne repose pas sur un partenariat.	<input type="checkbox"/>
Le partenariat repose sur l'appel à un prestataire (sous-traitance) sans volonté d'acquérir la technologie en interne.	<input type="checkbox"/>
Le partenariat repose sur le partage de la propriété intellectuelle du produit, procédé...	<input type="checkbox"/>
Le partenariat se traduit par un cofinancement de l'opération (risque partagé), selon la définition de la Commission européenne (régime RDI).	<input type="checkbox"/>
Par rapport au coût global de l'opération partagé entre deux partenaires : l'un des partenaires ne doit pas financer plus de 70 % du coût total (si l'un des partenaires est un laboratoire, il doit financer au moins 10 % du coût total).	<input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires : \_\_\_\_\_

**Le projet est intégré dans le cadre du Contrat de Plan Etat- Région 2007/2013** pour le développement, le renforcement et la structuration des projets liés à l'alimentation ou nutrition, les activités partenariales des zones côtières et la valorisation des bioproductions et des ressources marines. Les co-financeurs de ce projet sont des partenaires publics ; aucun des partenaires ne finance à lui tout seul plus de 70% du projet. Le projet respecte l'encadrement communautaire « Recherche, Développement et Innovation » : l'opération se place dans le cadre d'une démarche d'innovation et se situe dans un secteur non concurrentiel.

Le laboratoire de Génie des Procédés Environnement Agroalimentaire réunit les équipes de Génie des procédés de l'Université de Nantes, de l'Ecole des Mines et de l'ONIRIS de Nantes.

A ce titre :

-Des collaborations régulières sont nouées avec le secteur industriel dont les sociétés STX, Anjou Recherche, Alpha Bitotech, AlgoSource Technologie, Lipofoods, l'Oréal, Sara Bioceval mais aussi avec le secteur public (ANR, Région de Bretagne et des Pays de la Loire, Communautés de Communes, Communauté Européenne).

-L'activité liée au thème de « séparation par procédés à membrane et chromatographie » donne lieu à des coopérations avec le secteur industriel notamment avec les sociétés ARMEN (Vannes) et KROMATRON (Angers). Avec pour cette dernière société un dépôt en commun de 2 brevets et la mise en place d'un programme de recherche RD (gestion CNRS).

La part des contrats avec le secteur industriel dans l'ensemble de l'activité du laboratoire pour l'année 2011 représente moins de 10 % de l'activité contractuelle du laboratoire. Ces contrats sont essentiellement exécutés dans le cadre du département « système énergétique et environnement de l'Ecole des Mines de Nantes ».

**En ce qui concerne l'activité développée au sein du laboratoire GEPEA Université de Nantes (maître d'ouvrage du projet) cette part est portée à moins de 5%.**

**Ce projet s'intègre dans la filière économique agro- alimentaire** et va s'intégrer dans une filière régionale sur les bioressources marines dont le développement sera essentiellement centré sur Saint-Nazaire avec :

-La mise en place d'une plateforme de recherche et développement (**DEFI-μALG**) à vocation nationale pour la production industrielle, la récolte et la valorisation des microorganismes photosynthétiques (porté par le GEPEA).

-L'implantation à terme d'une pépinière d'entreprises.

La création d'une plateforme technologique de recherche et de développement optimisera les moyens et les compétences du laboratoire au service du secteur industriel et développera un travail en réseau (amont/aval) afin de favoriser à terme le transfert technologique entre recherche et PME-PMI (3 start-up créées sur cette thématique en 2008).

-Le laboratoire GEPEA au travers de certaines actions participe à des programmes labellisés (programme FUI Cycleaux **du pôle de compétitivité EMC2** sur le traitement des eaux grises en vue d'un recyclage).

**Précisez le caractère innovant de votre projet en matière de mise sur le marché,** en cochant la proposition qui se rapproche le plus de votre projet (possibilité de cocher une seule réponse par question) :

La méthode de conditionnement, de design, de distribution ou de tarification n'est pas nouvelle au niveau local ; et/ou n'est pas clairement avéré.	<input type="checkbox"/>
La méthode de conditionnement, de design, de distribution ou de tarification est nouvelle au niveau local mais déjà présente dans la région; et/ou elle permet d'élargir significativement une cible client déjà pénétrée	<input type="checkbox"/>
La méthode de conditionnement, de design, de distribution ou de tarification est nouvelle au sein de la région ; et/ou elle permet de toucher une nouvelle cible de clients jusqu'à présent non pénétrée	<input type="checkbox"/>
La méthode de conditionnement, de design, de distribution ou de tarification est nouvelle (inter)nationalement ; et/ou elle permet de développer une nouvelle activité (il induit une diversification)	<input type="checkbox"/>

Commentaires : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## ◆ Typologies

Compléter le tableau selon que votre dossier de demande relève :

De l'axe 1	De l'axe 2	De l'axe 3	De l'axe 4
<p>Votre projet offre-t-il des services de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion sociale à l'attention des jeunes et des minorités ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ?</p> <p>Si oui, pourquoi :</p> <p>Aucune discrimination dans le recrutement des doctorants, qui viennent du monde entier.</p> <p>Formations initiales à forte employabilité pour les jeunes dans le secteur économique.</p>	<p>Votre projet offre-t-il des services de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion sociale à l'attention des jeunes et des minorités ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ?</p> <p>Si oui, pourquoi :</p>	<p>Votre projet offre-t-il des services de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion sociale à l'attention des jeunes et des minorités ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ?</p> <p>Si oui, pourquoi :</p>	<p>Votre projet offre-t-il des services de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion sociale à l'attention des jeunes et des minorités ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ?</p> <p>Si oui, pourquoi :</p>
	<p>Pour les dossiers relevant de l'<b>objectif 1</b> (Cf. page 5) : Indiquer le type de périmètre concerné parmi les propositions suivantes :</p> <p><input type="checkbox"/> GIZC,  <input type="checkbox"/> Autre démarche de gestion intégrée,  <input type="checkbox"/> Natura 2000,  <input type="checkbox"/> PNR (parc naturel régional),  <input type="checkbox"/> RNN (réserve naturelle nationale),  <input type="checkbox"/> RNR (réserve naturelle régionale),  <input type="checkbox"/> Arrêtés biotope,  <input type="checkbox"/> Espace remarquable au sens de la loi littoral,  <input type="checkbox"/> Coupure d'urbanisation.</p>	<p>Pour les dossiers relevant de l'<b>objectif 1</b> (Cf. page 5) : Indiquer le « type de transports » parmi les propositions suivantes :</p> <p><input type="checkbox"/> Ferroviaire,  <input type="checkbox"/> Maritime,  <input type="checkbox"/> Urbain.</p>	<p>Pour les dossiers relevant du volet « <b>Régénération urbaine</b> » (Cf. page 5) : Votre projet favorise-t-il l'emploi et l'inclusion sociale (flexibilité FSE) ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ?</p> <p>Si oui, pourquoi :</p>
	<p>Pour les dossiers relevant de l'<b>objectif 2</b>, sur l'efficacité énergétique (Cf. page 5) :</p>		

	<p>Indiquer le « type d'énergie » parmi les propositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Éolienne,</li><li><input type="checkbox"/> Photovoltaïque,</li><li><input type="checkbox"/> Hydroélectrique,</li><li><input type="checkbox"/> Biomasse,</li><li><input type="checkbox"/> Solaire,</li><li><input type="checkbox"/> Houlienne,</li><li><input type="checkbox"/> Autres.</li></ul>		
	<p>Pour les dossiers relevant de <b>l'objectif 3</b> (Cf. page 5) :</p> <p>Indiquer soit le « type de risques » parmi les propositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Inondations,</li><li><input type="checkbox"/> Mouvements de terrain sur le littoral,</li><li><input type="checkbox"/> Sismique,</li><li><input type="checkbox"/> Technologique,</li><li><input type="checkbox"/> Autres.</li></ul> <p>Soit le « type de pollution » parmi les propositions suivantes : <input type="checkbox"/> Technologiques,</p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Air,</li><li><input type="checkbox"/> Eaux,</li><li><input type="checkbox"/> Bruit,</li><li><input type="checkbox"/> Autres.</li></ul>		

## ◆ Nomenclature relative à la dimension territoriale de votre projet

Il s'agit de cibler l'impact territorial (une seule réponse possible) de votre projet, au-delà de sa simple localisation :

Agglomération urbaine	Zones rurales
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Sont codés en « agglomération urbaine » les dossiers qui correspondent à la définition d'« unité urbaine » de l'INSEE :

« L'unité urbaine est une [commune](#) ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa [population](#) dans cette zone bâtie.

Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération multicommunale ou agglomération urbaine. Si l'unité urbaine s'étend sur une seule commune, elle est dénommée [ville isolée](#). Ces seuils, 200 mètres pour la continuité de l'habitat et 2 000 habitants pour la [population](#), résultent de recommandations adoptées au niveau international ».

Ainsi, la rubrique « **agglomération urbaine** » est comprise comme « *unité urbaine* » et regroupe à la fois les agglomérations urbaines (composées de villes centre et de communes de banlieue) et les villes isolées.

On pourra se référer au site de l'INSEE pour identifier les unités urbaines de chaque région : [http://www.insee.fr/fr/nom\\_def\\_met/nomenclatures/zonages\\_etudes/index.asp](http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/zonages_etudes/index.asp)

## ◆ Nomenclature relative à l'activité économique

Il s'agit d'identifier, à partir du tableau suivant le **code de l'activité économique de votre projet** et non de votre structure :

Code PRESAGE	Activité économique
<input checked="" type="checkbox"/> 04.01	Agriculture, chasse, sylviculture
<input checked="" type="checkbox"/> 04.02	Pêche
<input checked="" type="checkbox"/> 04.03	Industries alimentaires
<input type="checkbox"/> 04.04	Industrie textile et habillement
<input type="checkbox"/> 04.05	Fabrication de matériel de transport
<input type="checkbox"/> 04.06	Industries manufacturières non spécifiées
<input checked="" type="checkbox"/> 04.07	Extraction de produits énergétiques
<input type="checkbox"/> 04.08	Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur
<input type="checkbox"/> 04.09	Captage traitement et distribution d'eau
<input type="checkbox"/> 04.10	Postes et télécommunications
<input type="checkbox"/> 04.11	Transports
<input type="checkbox"/> 04.12	Construction
<input type="checkbox"/> 04.13	Commerce

- 04.14 Hôtels et restaurants
- 04.15 Activités financières
- 04.16 Immobilier, location et services aux entreprises
- 04.17 Administration publique
- 04.18 Éducation
- 04.19 Activités pour la santé humaine
- 04.20 Action sociale, services collectifs, sociaux et personnels
- 04.21 Activités liées à l'environnement
- 04.22 Autres services non spécifiées
- 04.00 Pas d'application

**( Indicateurs spécifiques à chaque mesure**

En double-cliquant sur le tableau ci-dessous, veuillez renseigner l'ensemble des indicateurs relatifs à la mesure à laquelle votre projet se rattache (**vous pouvez sélectionner la mesure concernée par votre projet grâce au filtre déroulant**) :

La date prévue de réalisation correspond à la date à laquelle l'objectif est susceptible d'être atteint.

axe du PO	mesure du PO	libellé de l'indicateur	unité	Valeur prévue	Date prévue de réalisation
1	1.2.1	accompagnement d'un pôle de compétitivité (pôles labellisés en CIIACT – code à 8 chiffres)			
1	1.2.1	nombre de projets collaboratifs de R&D au sein des pôles de compétitivité (validés par l'instance de gouvernance du pôle)		3	2013
1	1.2.1	nombre de postes de chercheurs créés ETP - secteur entreprises			
1	1.2.1	nombre de postes de chercheurs créés ETP - secteur public		4	2013
1	1.2.1	nombre d'entreprises concernées par le projet		8	2013
1	1.2.1	nombre de demandes de brevets déposées		4	2013
1	1.2.1	nombre de nouvelles entreprises nées d'une coopération recherche-entreprises			
1	1.2.1	quantité d'énergie économisée	TEP/an (tonnes équivalent pétrole)	0,3	2020



## **FICHE 6 : Obligations du porteur de projet pour le bon déroulement de son dossier**

*Les parties en surbrillance jaune sont obligatoirement à compléter.*

Les règlements communautaires imposent aux Etats-membres certaines obligations pour le versement des aides de l'Union européenne. En conséquence, le porteur de projet bénéficiaire de l'aide attribuée partiellement ou en totalité doit s'engager, sauf renonciation expresse à cette aide, à respecter les obligations ci-après qui seront reprises dans l'arrêté ou la convention attribuant l'aide européenne :

Je, soussigné **Olivier LABOUX** représentant légal de l'Université de Nantes, m'engage, à réaliser le projet présenté à l'appui de cette demande dans les conditions énoncées ci-après :

### **1 - Les contrôles de l'utilisation des fonds communautaires:**

Je m'engage à me soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, y compris au sein de ma comptabilité, effectué par toute autorité commissionnée par le préfet ou le président du Conseil régional ou par les corps d'inspection et de contrôle nationaux ou communautaires. A cet effet je m'engage à présenter aux agents du contrôle tous documents et pièces établissant la réalité, la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues

### **2 - Le plan de financement – Aides publiques :**

Je m'engage, afin que l'Etat et la Région puissent répondre à leurs obligations communautaires, à transmettre au service instructeur, dès réception, et au plus tard avant le versement du solde de l'aide communautaire, les décisions relatives aux aides publiques sollicitées (notification des aides nationales et délibérations des collectivités locales) (sauf si elles sont jointes au présent dossier) et à l'informer au plus tôt de l'encaissement de celles-ci, y compris lorsque cet encaissement intervient postérieurement à celui de la subvention européenne.

Si le plan de financement initial venait à être modifié, j'en informerais le préfet ou le président du Conseil régional qui ferait procéder au réexamen du dossier, le taux maximum d'aide publique autorisé devant être respecté.

### **3 - Les dépenses éligibles :**

Je dois informer le service instructeur du début d'exécution du projet.

Je prends note que ne peuvent être incluses dans l'assiette de la subvention que des dépenses conformes aux dispositions du décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013 et effectuées pour la réalisation de l'opération telle qu'elle pourrait être acceptée par le préfet de région ou par le président du Conseil régional et acquittées du **01/01/2012 au 31/12/2013**. Ce délai doit être cohérent avec le calendrier financier prévisionnel du dossier de demande de subvention.

### **4 - Le paiement de l'aide communautaire :**

Pour le paiement de l'aide communautaire (qui intervient en fonction de la disponibilité des crédits communautaires) :

- s'il est prévu un versement d'acomptes, je déposerai à l'appui des demandes de paiement d'acomptes auprès du service instructeur, un état récapitulatif détaillé certifié exact des dépenses réalisées conformément au projet retenu, accompagné des factures acquittées ou de pièces de valeur probante équivalente\*.

- je déposerai la demande de paiement du solde dans les deux mois au plus tard à compter de la date de fin d'opération prévue à la convention ou à l'arrêté, accompagnée de deux rapports de solde type (dont un accompagné de l'ensemble des factures) comportant notamment :

- un compte-rendu d'exécution de l'opération ;
- la justification de la totalité des dépenses éligibles effectuées avec les pièces justificatives des dépenses encourues\* (sauf celles produites lors des acomptes) ;
- les décisions des cofinanceurs publics (si elles n'ont pas été produites antérieurement) ;
- l'état des cofinancements publics encaissés (origines et montants) et visé par le comptable public, l'expert comptable ou le commissaire aux comptes ou relevés bancaires correspondants.

*\* La justification des dépenses encourues s'effectue par la production de factures acquittées, mention portée sur chaque facture par le fournisseur, ou par la production de pièces de valeur probante équivalente, à savoir :*

- *pour les opérateurs publics, copie des factures (ou d'un relevé des factures) accompagnées d'une attestation de paiement délivrée par le comptable public concerné ;*
- *pour les opérateurs privés, copie de toutes les factures certifiées payées de la manière suivante:*
  - *soit par mention « acquittée le ... » portée sur chaque facture ;*
  - *soit sur un état récapitulatif, visé par un commissaire aux comptes ou un expert comptable qui certifie les dépenses du projet exactes, payées et décaissées ;;*
  - *soit accompagnées de relevés de compte bancaire du porteur de projet faisant apparaître les débits correspondants.*

## **5 - La réalisation du projet :**

J'informerai le service instructeur régulièrement de l'avancement de l'opération. Le calendrier qui sera communiqué quant à la remontée des factures et autres justificatifs certifiés de dépenses et aux indicateurs d'objectifs de réalisation et indicateurs de suivi du déroulement du projet devra être respecté.

En cas de modification du plan de réalisation, j'informerai le service instructeur dans les plus brefs délais avec communication des éléments. Si le projet était abandonné, j'en informerai aussitôt le service instructeur.

## **6 – Livrables attendus :**

Je m'engage à transmettre, au moment de la demande du solde de l'opération ou pour les opérations pluriannuelles à chaque demande d'acompte, les documents permettant de justifier la réalisation effective de l'opération.

Ces documents seront inscrits dans l'acte attributif de subvention en concertation avec le service instructeur.

## **7 - La comptabilité de l'opération :**

Une comptabilité séparée, ou établie selon une codification comptable adéquate, sera tenue. Un système extra-comptable par enlèvement des pièces justificatives peut être retenu. Ces pièces seront conservées jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la date du dernier versement effectué par la Commission européenne à l'Etat membre (soit jusqu'au 31/12/2021).

### **8 - Publicité et respect des politiques communautaires :**

Publicité : j'assurerai la publicité de la participation européenne selon les dispositions prescrites par le règlement communautaire n° 1828/2006 du 8 décembre 2006 (panneaux, information des publics concernés,...) (cf. annexe n°3).

Respect des politiques communautaires : je devrai respecter les politiques communautaires (qui me sont opposables) et notamment les règles de concurrence et de passation des marchés publics, la protection de l'environnement, l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Je m'engage à ne pas tirer parti de l'aide attribuée pour pratiquer des prix anormalement bas et plus généralement à ne pas détourner la clientèle des entreprises concurrentes par l'octroi d'avantages anormaux par rapport à ceux consentis habituellement.

### **9 - Reversement et résiliation :**

Je suis informé qu'en cas de non-respect des obligations énumérées ci-dessus et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de la modification du plan de financement ou du programme des travaux sans autorisation préalable, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet ou en cas de refus des contrôles, le préfet ou le président du Conseil régional exigera le reversement partiel ou total des sommes versées.

Dans le cas où, dans les 5 ans suivant l'achèvement de l'opération, celle-ci connaîtrait une modification importante affectant sa nature ou ses conditions de mise en œuvre ou procurant un avantage indu au bénéficiaire ou à un tiers et résultant soit d'un changement d'affectation sans autorisation ou d'un changement dans la propriété de l'objet de la subvention, soit de l'arrêt ou du changement de localisation d'une activité productive, le préfet ou le président du Conseil régional exigera le reversement partiel ou total des sommes versées.

Je m'engage en cas de non-respect de mes engagements et obligations à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

### **10 - J'atteste sur l'honneur de :**

- la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente ;
- l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier et des documents annexés ;
- avoir sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement du présent projet.

**Cachet du porteur de  
projet :**

**Date :**

**Nom et signature du représentant  
légal :**

# ANNEXE 1 : PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE (Indispensable à l'instruction du dossier)

Cocher les pièces transmises :

## **I – Pièces spécifiques en fonction de la nature du maître d'ouvrage**

### *1.1. Pour les organismes de droit public*

Délibération approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel détaillé présenté dans la demande

- Si la subvention européenne est supérieure à 50 000 € : (à l'exception du Conseil régional et des Conseils généraux).

Fournir en un seul exemplaire et une fois par an le compte administratif du dernier exercice clos et le budget de l'exercice en cours.

En cas de délégation de maîtrise d'ouvrage, fournir les documents juridiques (convention de mandat, contrat de concession, autres).

### *1.2. Pour les associations et Groupements d'Intérêt Public*

Liste des membres du conseil d'administration,

Copie de la publication au J.O. ou du récépissé de la déclaration à la Préfecture,

- Si la subvention européenne est supérieure à 23 000€ selon la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et en application du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 :

Liste des membres du conseil d'administration

Les statuts ou convention constitutive,

Dernières liasses fiscales complètes ou les derniers bilans et comptes de résultat approuvés,

Rapports du commissaire aux comptes (s'il y a lieu).

- Si la subvention européenne est supérieure à 50 000€ :

Les deux derniers comptes financiers approuvés et signés.

### *1.3. Pour les sociétés et entreprises privées*

Preuve de l'existence légale (extrait Kbis, inscription au registre ou répertoire concerné),

Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d'affaires et bilan des entreprises du groupe,

- Si la subvention européenne est supérieure à 50 000€ :

Bilans et comptes de résultats approuvés et signés des deux derniers exercices,

Les rapports du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable,

S'agissant du dernier exercice clos, des documents provisoires s'ils sont disponibles,

Les documents financiers prévisionnels afférents à l'exercice en cours.

## **II - Pièces communes à fournir par l'ensemble des porteurs de projets**

Relevé d'identité bancaire ou postal

### **A. Dépenses :**

**Au stade de la programmation, il est demandé de justifier :**

**90 % des dépenses d'investissement ;**

**50 % des dépenses de fonctionnement.**

A ce stade, il s'agit au porteur de projet de présenter une estimation fine et réaliste des coûts. Le constat de la réalité des dépenses effectivement réalisées sur le projet n'intervient que lors des paiements d'acomptes et de solde du dossier sur la base de pièces comptables probantes (factures, feuilles de paie, etc).

### **Pièces à fournir pour tout type de dépenses :**

Devis, projets de contrats ou tout autre document, datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis, permettant d'apprécier le montant de la dépense

Pour les maîtres d'ouvrage relevant du code des marchés publics ou de l'ordonnance 2005-649, cf.partie 3.

Pour faciliter l'analyse du dossier, veuillez classer les justificatifs par poste de dépenses présentés dans le plan de financement (état récapitulatif ou chemises).

### **Pièces spécifiques complémentaires à fournir pour certain type de dépenses :**

#### **A.1 Dépenses d'investissement matériel et immatériel :**

##### **• Pour les acquisitions foncières et immobilières :**

Document précisant la situation juridique des terrains et immeubles, établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci (promesse de vente), son prix et les besoins auxquels répondra la construction ou l'aménagement prévu<sup>1</sup>,

Le plan de situation, le plan cadastral et le plan parcellaire,

Document attestant du coût (certification d'un expert qualifié indépendant ou d'un organisme officiel agréé certifiant la valeur et/ou confirmant que le prix d'achat n'est pas supérieur à la valeur marchande).

Attestation de non financement des biens immeubles par des subventions publiques durant les 10 dernières années, y compris de subventions communautaires (*Article 15 du décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007*)

##### **• Pour les locations (immobilier d'entreprise) :**

Estimation de la valeur locative par le service des domaines,

Crédit-bail ou location : projet de contrat.

<sup>1</sup> Document à fournir au plus tard au moment de l'engagement comptable de la subvention communautaire.

▪ Pour les ventes :

Estimation de la valeur vénale du bâtiment rénové au jour de la demande par le service des domaines ou un expert qualifié indépendant.

▪ Pour les travaux :

Document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci (promesse de vente...),

Etat des autorisations préalables requises par la réglementation (permis de construire, permis de démolir, autres...) conditionnant le démarrage immédiat du projet et dont l'absence conduit à différer la programmation,

Le plan de situation et le plan de masse des travaux.

▪ Pour l'acquisition d'un matériel d'occasion : (Article 13 du décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007)

Le vendeur doit fournir une déclaration confirmant que le matériel ne doit pas avoir fait l'objet de subventions publiques durant les 7 dernières années, y compris subventions communautaires ;

Transmission d'au moins 2 devis pour un matériel équivalent afin de justifier que le prix du matériel d'occasion n'excède pas le prix de sa valeur sur le marché et est inférieur au coût de matériel similaire à l'état neuf.

Le matériel doit avoir les caractéristiques techniques requises pour l'opération et être conforme aux normes en vigueur.

## **A.2 Dépenses de fonctionnement**

▪ Pour les dépenses de salaires

Cas n°1 : les personnes affectées sur l'opération s'ont déjà recrutées dans la structure :

Afin d'établir le lien avec l'opération : fiches de poste, ou lettres de mission, ou contrat de travail de la ou les personnes affectées à temps plein ou temps partiel si celui-ci est préalablement défini à la réalisation de l'opération.

Afin de justifier le coût : bulletin de salaire de chaque personnel, ou la déclaration annuelle des données sociales (DADS) ou le journal de paye (transmettre le document le plus récent).

Cas n°2 : les personnes non recrutées dans la structure lors du dépôt du dossier :

Afin d'établir le lien avec l'opération : fiches de poste prévisionnelle

Afin de justifier le coût : note précisant le coût salarial chargé (salaire brut + charges patronales) envisagé

IMPORTANT : lors de la demande de paiement FEDER, pour les personnes affectées ponctuellement à l'opération le temps passé sur le projet devra être justifié par la production des feuilles de temps, signées par le responsable hiérarchique.

▪ Frais de déplacements, de nuitée et de restauration :

Note expliquant comment a été estimé le montant des dépenses inscrit dans le plan de financement.

▪ Frais généraux

- Fournir la liste des postes comptables pris en compte pour le calcul des frais généraux affectés sur le projet,
- Préciser la clé de répartition et ses modalités de calcul.

**B. Pour les bénéficiaires privés : justification d'une mise en concurrence :**

- La présence minimale de trois devis ou la fourniture d'une attestation indiquant la liste des entreprises ou prestataires consultés et justifiant le choix signé du responsable légal

**C. Justification du respect des règles de la commande publique :**

**Pour les bénéficiaires soumis au code des marchés publics :** Justification du respect des règles de la commande publique

<b>Procédure adaptée</b>	<b>Procédure formalisée</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Contrat signé formalisant l'accord entre les deux parties.</li> <li><input type="checkbox"/> Avis d'appel public à la concurrence.</li> <li><input type="checkbox"/> Copie de la lettre de consultation.</li> <li><input type="checkbox"/> Règlement de consultation.</li> <li><input type="checkbox"/> Renseignements, attestations fournis par le prestataire retenu (capacités professionnelles, techniques et financières ; obligations fiscales et sociales, ...).</li> <li><input type="checkbox"/> Procès-verbaux de la commission d'appel d'offres ou de la commission des marchés.</li> <li><input type="checkbox"/> Délibération de l'organe compétent autorisant l'exécutif, à passer les marchés en procédure adaptée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Cahier des clauses, CCAP, CCTP.</li> <li><input type="checkbox"/> Acte d'engagement, signés par les deux parties, comportant l'ensemble des mentions obligatoires.</li> <li><input type="checkbox"/> Avis d'appel public à la concurrence publié.</li> <li><input type="checkbox"/> Copie de la lettre de consultation.</li> <li><input type="checkbox"/> Règlement de consultation.</li> <li><input type="checkbox"/> Renseignements, attestations fournis par le prestataire retenu (capacités professionnelles, techniques et financières ; obligations fiscales et sociales, ...).</li> <li><input type="checkbox"/> Rapport d'analyse signé.</li> <li><input type="checkbox"/> Procès-verbaux de la commission d'appel d'offres ou de la commission des marchés.</li> <li><input type="checkbox"/> Délibération approuvant l'acte d'engagement et autorisant l'autorité à signer le contrat.</li> <li><input type="checkbox"/> Avis d'attribution et de refus.</li> </ul>

**Pour les dépenses inférieures aux seuils de procédure :**

- Présence minimale de trois devis ou la fourniture d'une attestation indiquant la liste des entreprises ou prestataires consultés et justifiant le choix signé du responsable légal.

**Pour les bénéficiaires soumis à l'ordonnance de 2005-649 :**

- Procédure interne d'achat,

Pièces liées à la procédure d'achat.

#### **D. Ressources :**

##### Cofinancements :

Copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues pour le projet (acte attributif accompagné des annexes) ou à défaut, lettre du financeur indiquant son approbation pour le projet identifié de façon précise, le montant de la subvention, son intention de cofinancer le projet et de soumettre dans un délai précis la demande de cofinancement à l'organe délibérant.

##### Pour les projets générateurs de recettes:

Selon les cas :

- cas n°1 Article 55 du règlement (CE) N°1083/2006 : Projet dont le coût total éligible est supérieur à 1M€ et dont les recettes nettes peuvent être estimées lors de la programmation.

: [Tableau article 55](#) dûment complété et signé.

- cas n°2 Article 55 du règlement (CE) N°1083/2006 : Projet dont le coût total éligible est supérieur à 1M€ et dont les recettes nettes ne peuvent être estimées lors de la programmation.

Il conviendra de mesurer les recettes nettes générés pendant les cinq années suivant l'achèvement de l'opération au moyen du tableau application article 55, dûment complété et signé.

**Le service instructeur peut demander toutes pièces complémentaires qu'il juge utiles à l'instruction du dossier, notamment en application de la circulaire du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par les Fonds européens de la période 2007-2013 et pour s'assurer du respect des réglementations européennes et nationales**



## ANNEXE N° 2 :

### LIEU DE DEPOT DU DOSSIER ET MODALITES D'INSTRUCTION

	Où déposer son dossier ?
<b>AXE 1 Une euro région performante et innovante : innovation et économie de la connaissance, politique de l'entreprise</b>	
<b>Objectif 1</b> Elaboration de la stratégie régionale d'innovation	SGAR
<b>Objectif 2</b> Développer les pôles de compétitivité, les filières d'excellence industrielles ou artisanales et technologiques	
<i>Mesure 1.2.1 Soutien aux projets de R&amp;D</i>	SGAR *
<i>Mesure 1.2.1 Soutien aux équipements de R&amp;D</i>	DRRT
<i>Mesure 1.2.2 Investissements structurants</i>	Conseil régional
<i>Mesure 1.2.3 Actions collectives structurantes</i>	SGAR ou Préfecture *
<b>Objectif 3</b> Soutenir l'innovation et la valorisation de la recherche	
<i>Mesure 1.3.1 Sensibilisation – diffusion – formation - accompagnement</i>	SGAR et Préfecture *
<i>Mesure 1.3.2 Appui au montage et soutien des projets dans le cadre du dispositif OSEO Innovation</i>	OSEO Innovation
<i>Mesure 1.3.3 Soutien financier des projets d'innovation hors OSEO innovation</i>	Conseil régional
<b>Objectif 4</b> Donner aux PME traditionnelles les moyens de se développer et d'entreprendre une démarche d'innovation	
<i>Mesure 1.4.1 Incitation à l'innovation des PME</i>	SGAR ou Préfecture *
<i>Mesure 1.4.2 Les projets collectifs d'innovation</i>	Conseil régional
<b>Objectif 5</b> Encourager la mise en réseau et le développement exogène de la recherche dans la région	
<i>Mesure 1.5.1 Intégration dans l'espace de l'Europe de la recherche et de l'innovation</i>	SGAR
<i>Mesure 1.5.2 Mise en réseau régional de la valorisation de la recherche</i>	SGAR
<i>Mesure 1.5.3 Accueil de nouveaux chercheurs et entreprises innovantes</i>	SGAR ou Préfecture
<b>AXE 2 Une euro région éco-responsable : environnement et prévention des risques</b>	
*	
<b>Pour toutes les mesures</b>	SGAR ou Préfectures
<b>AXE 3 Une euro région accessible : accès aux transports et de télécommunications</b>	
<b>Objectif 1</b> Favoriser l'interconnexion des moyens de transports en concentrant le FEDER sur des équipements favorisant l'intermodalité, qui offrent une alternative compétitive au transport routier et favorable à l'environnement	
<i>Mesure 3.1.1 Déplacement des voyageurs</i>	Préfecture *
<i>Mesure 3.1.2 Déplacement des marchandises</i>	
<i>Mesure 3.1.3 Etudes pour le développement des nouveaux moyens de transports</i>	Conseil régional

	Où déposer son dossier ?
<i>Mesure 3.1.4 Infrastructures pour le développement des nouveaux moyens de transports</i>	Conseil régional
<i>Mesure 3.1.5 Animation, information, sensibilisation aux expérimentations et travaux promouvant les transports urbains utilisant des énergies propres</i>	
<i>Mesure 3.1.6 Transports doux</i>	
<b>Objectif 2</b> Développement des réseaux de téléphonie mobile, de haut et de très haut débit	SGAR
<b>Objectif 3</b> Soutenir les plates-formes de service, le développement des usages, de l'administration électronique et de la gouvernance territoriale ainsi que la promotion de l'innovation économique et sociale	
<b>AXE 4 Une euro région attractive et solidaire : appel à projets urbain</b>	
<i>Volet « régénération urbaine »</i>	Préfecture *
<i>Volet « attractivité urbaine »</i>	Conseil régional

\* Les projets régionaux ou supra-départementaux seront déposés au SGAR, les projets départementaux ou infra-départementaux seront déposés dans la préfecture de département dont relève le projet.

## Adresse du lieu de dépôt du dossier de demande

### **Préfecture de la région Pays de la Loire**

Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)  
Bureau des fonds européens et des politiques contractuelles  
6, quai Ceineray – BP 33 515 - 44035 NANTES cedex 1  
Tél. : 02 40 08 64 29 Fax : 02 40 47 90 93  
Courriel : [europe@pays-de-la-loire.pref.gouv.fr](mailto:europe@pays-de-la-loire.pref.gouv.fr)

### **Conseil régional des Pays de la Loire**

Direction Communication interne, Conseil, Evaluation, Coordination, Contractualisation et Affaires Européennes (D4CAE)  
Service Contractualisation, Fonds européens et contrat de projets État/Région  
Hôtel de région – 1, rue de la Loire - 44966 NANTES cedex 9  
Carole BAROT, chef de service Tél : 02 28 20 54 68  
Courriel : [carole.barot@paysdelaloire.fr](mailto:carole.barot@paysdelaloire.fr)

### **OSEO**

64, quai Magellan - BP 42304 - 44023 NANTES Cedex 1  
Patrick BAUDRY, Directeur régional adjoint Tél. : 02 51 72 94 00  
Courriel : [patrick.baudry@oseo.fr](mailto:patrick.baudry@oseo.fr)

### **DRRT**

Délégation régionale à la recherche et à la technologie  
6, quai Ceineray – BP 33 515 - 44035 NANTES cedex 1  
Olivier MENARD : Délégué régional à la recherche et à la technologie  
Courriel : [drirt@orange.fr](mailto:drirt@orange.fr)

### **Préfecture de la Loire-Atlantique**

Direction de la coordination et du management de l'action publique  
Bureau de l'animation territoriale et de l'emploi  
6, quai Ceineray - 44035 NANTES cedex 1  
M. CHARRIER, Chef de bureau Tél. 02 40 41 22 70  
Courriels : [joseph.charrier@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:joseph.charrier@loire-atlantique.gouv.fr)

### **Préfecture de Maine et Loire**

Direction de l'interministérialité et du développement durable  
Bureau des financements de l'État et de l'Union européenne  
Place Michel Debré - 49934 ANGERS cedex 9  
M PETIT, Chef de bureau Tél. : 02.40.41.82.70  
Courriel : [bruno.petit@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:bruno.petit@maine-et-loire.gouv.fr)

### **Préfecture de la Mayenne**

Bureau de l'aménagement du territoire et des financements publics  
46, rue Mazagran - BP 1507 - 53015 LAVAL cedex  
M. TIREAU, Chef de bureau Tél. : 02.43. 01. 52. 50  
Courriel : [samuel.tireau@mayenne.gouv.fr](mailto:samuel.tireau@mayenne.gouv.fr)

### **Préfecture de la Sarthe**

Direction des actions et mutualisations interministérielles  
Bureau des politiques européennes et contractuelles  
Place Aristide Briand - 72041 LE MANS cedex 9  
Mme POLFLIET, Chef de bureau Tél. : 02 43 39 72 42  
Courriel : [pref-feder@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-feder@sarthe.gouv.fr)

**Préfecture de la Vendée**

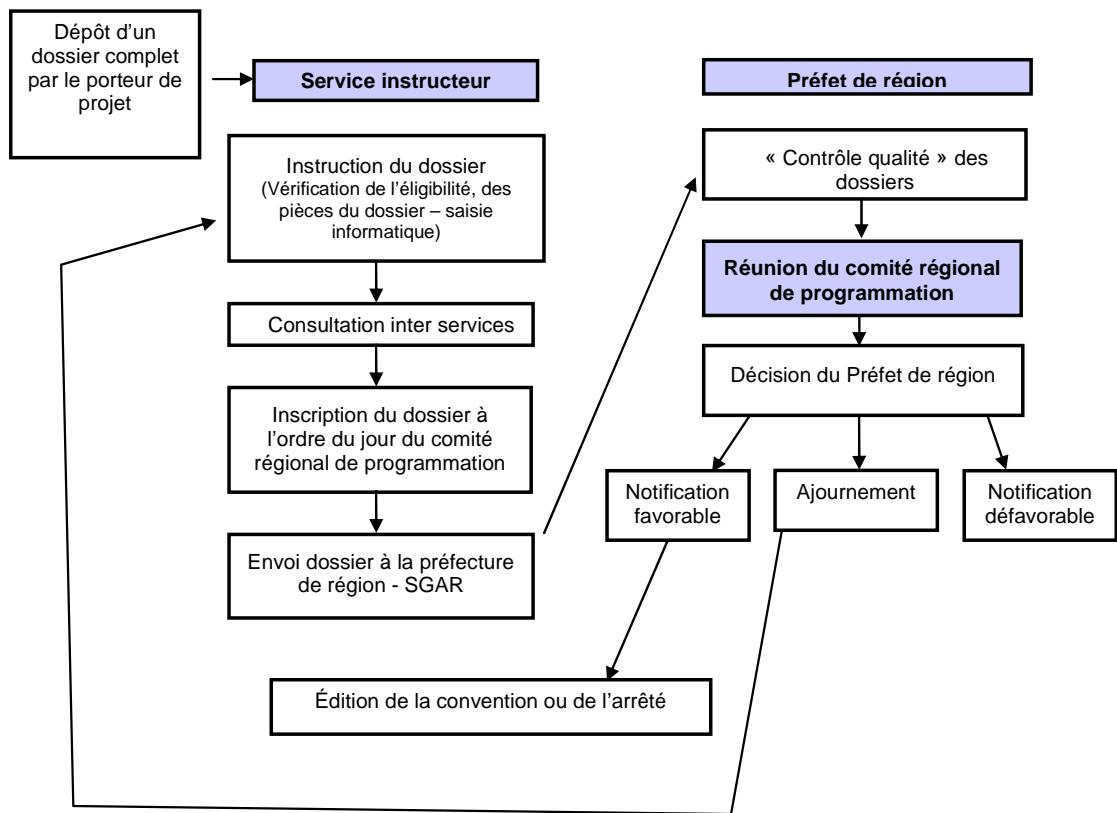
Direction des relations avec les collectivités territoriales et des affaires juridiques

Bureau des financements et du développement local

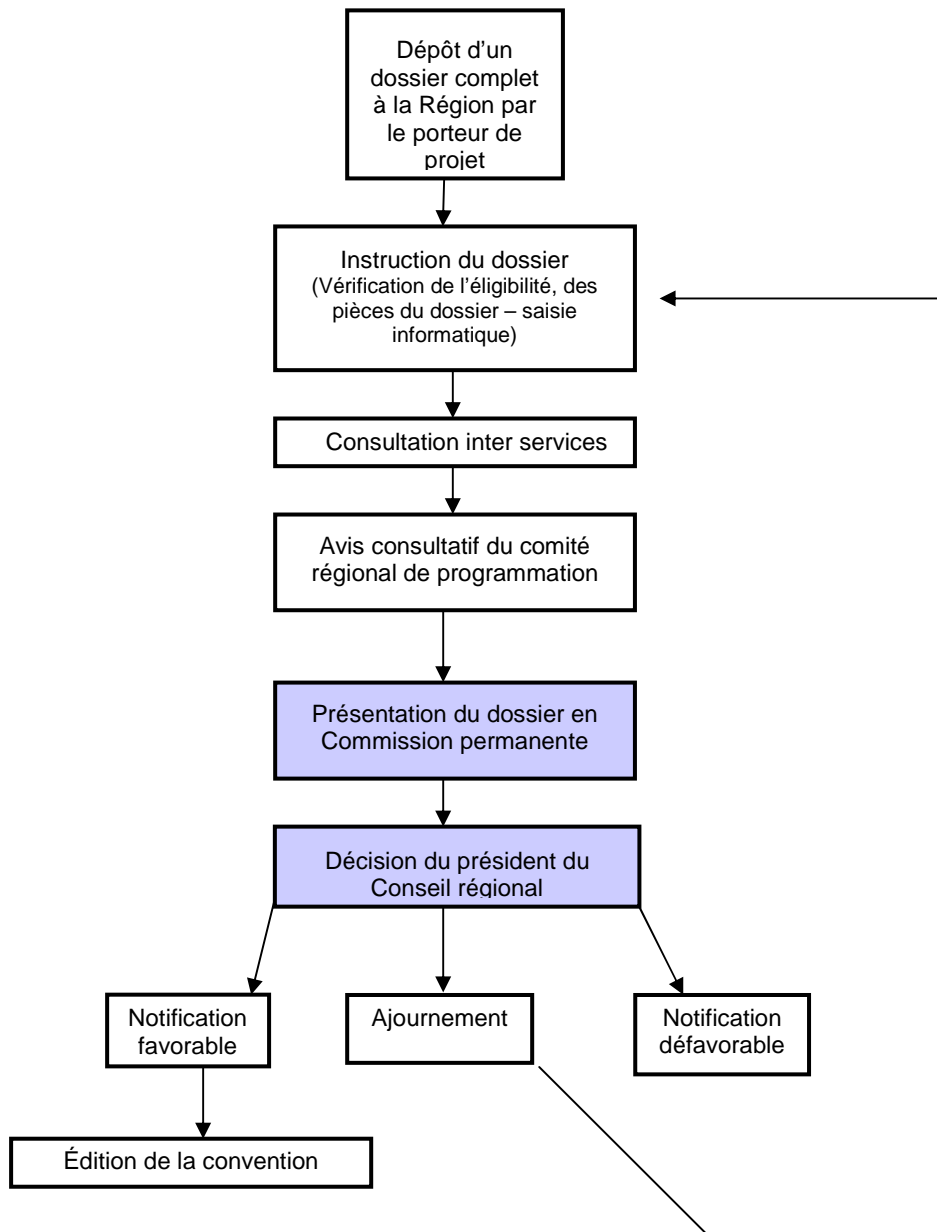
M. COUPE, Chef de bureau Tél. : 02 51 36 71 52

Courriel : [pref-feder@vendee.gouv.fr](mailto:pref-feder@vendee.gouv.fr)

Circuit d'un dossier de demande instruit par l'État\*



Circuit d'un dossier de demande instruit par le Conseil régional



## **ANNEXE N° 3 :**

### **OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES EN MATIERE DE PUBLICITE EUROPEENNE**

Règlement n°1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional

Circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale

**Les dépenses de publicité européenne sont éligibles et peuvent être cofinancées par le FEDER.**

#### **1. Les obligations de publicité par type de projets**

##### **1.1 POUR LES PROJETS MATERIELS**

###### **1.1.1 Pour tous les projets**

- un panneau d'affichage est érigé sur le site pendant la réalisation de l'opération dans les conditions citées au point 2 ;
- sur tout document ou support de communication relatif à votre projet, apposez le logo de l'Union européenne (drapeau) et inscrivez la mention suivante : « [Descriptif/dénomination de l'action] est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire avec le fonds européen de développement régional ».

###### **1.1.2 Pour les projets dont la participation publique totale à l'opération dépasse 500 000 € :**

- un panneau d'affichage est érigé sur le site pendant la réalisation de l'opération ;
- une plaque permanente, visible et significative est posée avant la demande de solde de subvention FEDER, dans les conditions citées au point 2 ;
- un drapeau européen peut être arboré pendant la semaine du 9 mai sur le site de l'opération ;
- pour les opérations financées à hauteur de plus d'un million d'euros par le FEDER : une invitation des parlementaires européens de la circonscription à toute manifestation publique (pose de 1ère pierre, inauguration) en leur ménageant si possible un temps de parole ;
- une communication spécifique supplémentaire pour les opérations dont le budget total excède 10 millions d'euros (inauguration, journée de l'Europe...).

## **1.2 POUR LES PROJETS IMMATERIELS :**

- les participants à l'opération sont informés du financement européen en leur indiquant clairement que l'opération bénéficie d'un financement au titre du FEDER ;
- les documents comprennent une mention relative au cofinancement du FEDER.

## **2. Les modalités de leur mise en œuvre**

Les bénéficiaires doivent intégrer, au sein de leur dossier type de demande de subvention, les modalités de mise en œuvre de leurs obligations de publicité. Pour le paiement du solde, le bénéficiaire devra apporter les preuves du respect de ses engagements (photo ou toute autre preuve). Elles feront systématiquement l'objet d'une vérification technique de service fait.

Un kit de publicité, incluant un guide et un ensemble de supports, est mis à votre disposition sur les sites Internet suivants :

- [www.europe-en-paysdelaloire.eu](http://www.europe-en-paysdelaloire.eu)
- [www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)

Les actions de publicité doivent comporter au minimum l'emblème de l'Union européenne, conformément aux normes graphiques, et la mention de l'Union européenne.

Pour les projets dont la participation publique totale est supérieure à 500 000 €, les actions de publicité comportent, en plus, les éléments suivants :

- la mention du FEDER : « Fonds européen de développement régional » ;
- la mention « l'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire ».

Ces éléments occupent au moins 25 % de la plaque ou du panneau. Ces derniers, visibles et de taille significative, indiquent le type et la dénomination de l'opération.

### **Sanction de leur non-respect**

Le versement du solde de la subvention FEDER est suspendu à la transmission du justificatif de réalisation de l'obligation de publicité européenne.



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 29 mars 2013

**POINT 8.4.3 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER DANS LE CADRE DU CPER 2007-2013 « DE LA RECHERCHE FONDAMENTALE AUX APPLICATIONS CLINIQUES - ÉQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES - PHASE 3 TRANCHE 2012-2013 »****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;  
**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;  
**VU** l'avis du Conseil Scientifique du 18 février 2013 ;  
**VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 19 mars 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité avec 25 voix pour,

- **APPROUVE** le projet « Demande de financement FEDER - De la Recherche Fondamentale aux Applications Cliniques – Équipements scientifiques - Phase 3 Tranche 2012-2013 » porté par l'Université de Nantes ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour la durée du projet prévue du 01/01/2012 au 31/12/2014 ;

Coût total du projet	1 494 635 €	100 %
Montant de la subvention européenne sollicitée	373 658 €	25 %
Montant des autres aides publiques	853 785 €	57,12 %
Part du maître d'ouvrage	267 192 €	17,88 %

- **APPROUVE** le dossier de demande de subvention FEDER de 1 494 635 € joint en annexe.

À Nantes, le 29 mars 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

Dossier  
de  
demande  
de  
subvention

Version du 30/03/2012

Programme européen  
2007-2013

« Compétitivité régionale et  
emploi »

Pays de la Loire

**Intitulé du projet :** *(à renseigner obligatoirement)*

« De la Recherche Fondamentale aux Applications Cliniques :  
Equipements scientifiques des Instituts de Recherche  
Thérapeutique » Phase 3 Tranche 2012 – 2013

**Porteur du projet**

**Université de Nantes**

Le dossier type de demande peut être téléchargé sur les sites Internet  
suivants :

[www.europe-en-paysdelaloire.eu](http://www.europe-en-paysdelaloire.eu)

[www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)

# Contenu du dossier de demande

## Dossier de demande de subvention européenne

Fiche 1 « Fiche d'identité du porteur de projet »

Fiche 2 « Description du projet »

Fiche 3 « Eléments financiers »

Fiche 4 « Respect des obligations en matière de commande publique »

Fiche 5 « Indicateurs »

Fiche 6 « Obligations du porteur de projet »

ANNEXE n°1 : Liste des pièces à joindre au dossier de demande

ANNEXE n°2 : Lieu de dépôt du dossier et modalités d'instruction

ANNEXE n°3 : Rappel des obligations des bénéficiaires en matière de publicité européenne

ANNEXE n°4 : Guide pour le renseignement des indicateurs (veuillez télécharger ce document sur le lien ci-après : [Guide des indicateurs](#))

**Le porteur de projet devra transmettre au service instructeur (liste figurant en annexe n°2),**

**- Le dossier de demande en 3 exemplaires papier,**

**- Les pièces annexes au dossier en 1 exemplaire papier,**

**- L'ensemble des documents en format numérique (clé USB, Cd-rom).**

### Ne pas renseigner, réservé au service instructeur :

- ▶ Dossier reçu le ...../...../ 201.....
- ▶ N° PRESAGE .....
- ▶ Suivi par .....
- ▶ Axe/Objectif/Mesure.....

NB : les données transmises sont strictement réservées à l'usage des services instructeurs.

# FICHE 1 : FICHE D'IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET

## ◆ Porteur de projet

**NOM ou RAISON SOCIALE :** Président de l'UNIVERSITÉ de NANTES

### FORME JURIDIQUE :

#### Porteur de projet de droit public :

- Etat  
 Région  
 Département  
 Commune  
 Communauté de communes  
 Communauté d'agglomération  
 Communauté urbaine  
 Groupement d'Intérêt Public  
 Syndicat mixte  
 Etablissement public : (à préciser) **EPSCP Université**  
 Organisme consulaire  
 Autre organisme de droit public : (à préciser)

#### Porteur de projet de droit privé :

- Entreprise Précisez :  
 E.U.R.L.  S.A.R.L.  S.A  
 Entreprise individuelle  Autre : (à préciser)  
 Association  
 Personne physique  
 Autre organisme de droit privé : (à préciser)

**ADRESSE :** Université de Nantes 1 quai de Tourville - BP 13522 44035 Nantes Cedex 01

**ACTIVITE, objet social :** 1 -Formation initiale et continue, 2- La recherche scientifique, technologique et la valorisation de ses résultats, 3- Orientation et insertion professionnelle, 4- Diffusion du savoir, 5- Participation à la construction de l'Espace Européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, 6 - Coopération internationale

**N° SIRET :** 194 409 843 00019

**Code NAF : Code APE :** 803 Z

**Code INSEE (pour les collectivités) :** \_\_\_\_\_

**Numéro d'enregistrement à la Préfecture pour les associations :** \_\_\_\_\_

## ◆ Représentant légal

Fonction : **Président de l'Université de Nantes**

CIVILITE :  M.  Mme

NOM/PRENOM : **OLIVIER LABOUX**

COORDONNEES : - Tél. : 02 40 99 83 83 - Fax : \_ \_ \_ \_ \_  
- Courriel : [cabinet@univ-nantes.fr](mailto:cabinet@univ-nantes.fr)

RESPONSABLE À CONTACTER POUR LE PROJET (s'il diffère du représentant légal) :

FONCTION : **Directrice de la SFR –Santé François Bonamy**

CIVILITE :  M.  Mme

NOM/PRENOM : **LEMARCHAND Patricia**

COORDONNEES : - Tél. : 02 28 02 01 33 - Fax : 02 28 08 00 13  
- Courriel : [patricia.lemarchand@univ-nantes.fr](mailto:patricia.lemarchand@univ-nantes.fr)

## ◆ Régime TVA

<b>Le porteur de projet est-il assujéti à la TVA ?</b> <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Partiellement assujéti au taux de %	<b>Le porteur de projet récupère-t-il la TVA sur les dépenses présentées dans le présent projet ?</b> <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Partiellement : la demande sera traitée sur la base du <u>hors taxe</u> .
---	--

## Partie à compléter uniquement pour les entreprises

L'entreprise appartient-elle à un groupe ?  OUI  NON

Si OUI, indiquez : le nom du groupe \_\_\_\_\_

l'effectif du groupe (ETP)<sup>1</sup>  ≤ 9  de 10 à 49

de 50 à 249  plus de 250

- Effectifs salariés en équivalent temps plein (ETP) du porteur de projet (à la date de la présente demande de subvention) : \_\_\_\_\_

- Eléments comptables au 31/12/N-1 (à compléter si la subvention demandée est inférieure ou égale à 50 000 € et si la date de création de l'entreprise le permet) :

Chiffre d'affaires :		Capitaux propres :	
Excédent brut d'exploitation :		Dettes financières :	
Résultat d'exploitation :		Crédits de trésorerie :	
Résultat net :		Total du bilan :	

## FICHE 2 : DESCRIPTION DU PROJET

### ◆ Description

#### 1. Présentation de l'opération : contexte et objectifs poursuivis

Poursuite du Contrat Plan Etat Région 2007-2013 avec le soutien du FEDER pour la tranche partielle 2012-2013: équipements scientifiques des plates-formes technologiques de la SFR-Santé et des UMR et équipes associées

Depuis le démarrage du CPER 2007-2013, l'Université de Nantes bénéficie du soutien des collectivités territoriales (Conseil Général de Loire Atlantique, Conseil Régional des Pays de la Loire) des tutelles (INSERM), du CHU de Nantes et de l'Etat pour mener un ambitieux programme immobilier dédié à la Recherche en Santé.

#### Préambule

La première tranche a vu l'achèvement de l'IRT UN en 2009 avec ce bâtiment de 11 000m<sup>2</sup> qui héberge 3 UMRs : le Centre de Recherche sur le Cancer Nantes Atlantique, l'Institut du Thorax et le Laboratoire de Thérapie Génique et de nombreuses plates-formes technologiques mutualisées pour l'ensemble des laboratoires et des entreprises de biotechnologie du territoire. Cet IRTUN,

<sup>1</sup> ETP : l'emploi ETP (équivalent temps plein) correspond à l'emploi d'une personne à temps plein sur une année. Il ne s'agit pas de la comptabilisation des personnes travaillant dans la structure. Un emploi en CDD sur 8 mois équivaut à 8/12 soit 0,66 emploi ETP.

bâtiment situé 8 quai Moncoussu, fonctionne et remplit les fonctions attendues. L'IRS UN regroupe aujourd'hui plus de 350 personnels de recherche. Plusieurs programmes de recherche transversaux s'y développent, qui accroissent le rayonnement international de la recherche nantaise.

A noter, depuis le 1er janvier 2013, l'Institut de Recherche Thérapeutiques (IRT) est devenu l'Institut de Recherche en Santé (IRS UN), pour éviter toute confusion avec l'IRT Jules Verne sur les matériaux. De plus l'Institut Fédératif de Recherche n°26 est devenu la Structure Fédérative de Recherche (SFR) en Santé SFR-Santé François Bonamy. La SFR est une fédération de recherche qui fédère l'ensemble des unités de recherche du site dans le domaine de la Santé, assure la gestion et la mutualisation des plateformes et plateaux techniques du site, gère le CPER, rend des avis sur l'usage de locaux de recherche et dont la directrice est la représentante de la communauté de la recherche en Santé de Nantes auprès des instances locales et régionales.

IRT-UN => IRS-UN

IFR26 => SFR-Santé François Bonamy

### **Contexte général du projet**

Dans le contrat de partenariat Etat Région 2007 - 2013, l'Université de Nantes et les collectivités territoriales se sont rapprochées en vue de renforcer les forces et les atouts de l'Université de Nantes dans l'agglomération et la région. Ainsi, la Région des Pays de la Loire, le Conseil général et Nantes Métropole se sont engagés aux côtés de l'Etat et de l'Université pour la construction de surfaces en santé.

La dynamique croissante de l'activité des structures de recherche nantaises dans le secteur biomédical a conduit, dans la période récente, à consacrer des moyens conséquents à ce domaine. Ainsi les équipes de recherche ont d'ores et déjà pu bénéficier de la livraison en 2009 d'un premier IRS, dénommé IRS UN. Cet équipement, qui constitue un atout majeur et structurant pour le développement de la recherche et la valorisation des résultats de la recherche en santé, se trouve totalement saturé.

Pour mémoire, entre 1990 et 2000, les effectifs de personnels de recherche ont connu une très forte progression, passant de 70 en 1990 à 380 en 2000, grâce aux synergies induites par la création de cinq unités mixtes de recherche Inserm/Université (UMR). Entre 2000 et 2012, le nombre d'équipes mixtes de recherche est passé de 5 à 8, deux centres de recherche (CRCNA et UMR1064) ont été créés, augmentant le nombre de ETP dédiés à la recherche à plus de 1000 en 2012. De plus l'Université participe, avec l'INSERM à quatre instituts hospitalo-universitaires (Institut de cancérologie, Institut Transplantation Uro-Néphro, Institut du Thorax et Institut des maladies digestives). Ces instituts, dédiés à la recherche, au soin et à la formation, reposent sur un partenariat fort avec les UMR. Par ailleurs, le projet de structuration de la recherche en santé repose également sur la priorité forte donnée à l'équipement de plateformes techniques (Cardiex, Puces ADN, Séquençage, Spectrométrie de masse, cytométrie en flux, ...) et d'équipements mutualisés (animaleries, laboratoire de radioactivité, imagerie). Toutes ces plateformes et équipements sont regroupés dans la SFR en Santé F Bonamy, désormais labellisée UMS par l'inserm (UMS 016), le CNRS (UMS 3556), par le CHU et l'Université de Nantes.

La croissance encore importante des équipes de recherche en santé/biotechnologie, et la nécessité posée par l'Université et ses partenaires de poursuivre l'équipement de plateformes techniques et d'infrastructures mutualisées, font que, malgré l'ouverture de l'IRS UN, le site est toujours en manque de surfaces de recherche. Par ailleurs, les équipes de recherche demeurent encore pour partie dispersées. C'est le cas pour l'axe cancérologie par exemple (IRCNA), réparti entre la Faculté de Médecine, le CHU Hôtel Dieu, le CHU nord et l'IRS UN. C'est également le cas pour l'axe infectieux, hébergé dans les Facultés de Médecine et de Sciences. Le regroupement de ces équipes, fortement recommandé par l'AERES, est une nécessité politique pour l'Université de Nantes.

## Nature du projet

Le projet présent consiste à compléter l'équipement scientifique des plateformes et plateaux techniques de **la SFR-Santé F Bonamy** ainsi que les UMR et EA associées à la SFR-Santé

Dans la tranche précédente du CPER, l'accent avait été mis sur l'équipement et l'aménagement de l'animalerie petits animaux, sur le plateau technique de radioactivité et le plateau technique de cytométrie en flux. Il s'agit dans cette tranche de compléter les **équipements d'animalerie petits et grands animaux, de la plateforme d'imagerie/analyse morphologique (MicroPiCell) et de radioactivité**. Il s'agit également d'aider à la mise en place d'une nouvelle plateforme dédiée à la production de cellules souches pluripotentes (plateforme iPS) et d'acquérir un nouvel équipement lourd de cytométrie permettant un véritable bond technologique. Enfin ces nouvelles acquisitions et le développement des activités de génomique et de séquençage à haut-débit nécessitent d'augmenter notre potentiel de stockage de données informatiques, par l'achat de nouveaux serveurs.

A l'issue d'un audit (effectué par le Bureau de l'Expérimentation Animale de l'Inserm) de l'animalerie de l'IRS UN, il a été décidé de compléter l'équipement par de nouveaux portoirs de cage, et d'un autoclave supplémentaire qui permettront d'isoler au sein de l'animalerie une zone d'élevage d'animaux transgéniques avant leur passage dans la zone d'expérimentation animale. Le Laboratoire des Gros Animaux, dédié à la chirurgie expérimentale et aux travaux sur la transplantation des équipes de l'IHU prometteur CESTI, et nouvellement labellisé plateforme « Biogenouest », a dû également renouveler son matériel de salle de chirurgie, vieillissant (scialitique, table d'intervention, etc.).

La plateforme MicroPiCell est dédiée à l'analyse par microscopie en lumière blanche et en fluorescence. Cette plateforme est intégrée au réseau Biogenouest depuis 2011. L'imagerie cellulaire sur cellule vivante est aujourd'hui un outil indispensable pour de nombreuses études. Afin de pouvoir se rapprocher au mieux des conditions physiologiques, MicroPiCell souhaite pouvoir proposer aux équipes de recherche la possibilité d'effectuer des expériences en présence de forces cisaillements, avec l'achat d'un système de microfluidique adaptable sur microscope inversé permettant d'effectuer des expériences de vidéo imagerie (fond clair et fluorescence) en présence de forces de cisaillement. La plateforme de microscopie électronique a également besoin de renouveler et d'améliorer son microdensitomètre. La micro tomodensitométrie est une technique d'imagerie non destructive qui consiste à mesurer l'absorption des rayons X par les échantillons, puis, par traitement informatique, à numériser et enfin reconstruire des images 2D ou 3D des structures.

La plateforme de radioactivité située dans l'IRS UN et utilisée par l'ensemble des équipes du site nécessite également une mise à niveau informatique et de sécurité, avec l'achat d'équipements permettant de renforcer la sécurité des utilisateurs.

Une nouvelle plateforme, dédiée à la production de cellules souches pluripotentes induites (iPS), a ouvert en février 2012 à l'IRS UN. Cette nouvelle plateforme, financée par la Région Pays de Loire, l'Université de Nantes et l'Inserm, a pour vocation de fournir des iPS humaines ou animales, pour l'ensemble des équipes académiques régionales et des entreprises de biotechnologie de la Région, en relation avec le pôle de compétitivité Atlanpole Biotherapies. Elle nécessite des équipements de culture cellulaire et un cryoconservateur pour le stockage des cellules produites.

Sont prévus également des compléments d'équipements pour la plateforme de protéines recombinantes pour accroître ses capacités de production et faire ainsi face aux demandes croissantes des équipes de recherche, pour le pyroséquençage permettant de faire des études épigénétiques, devenues indispensables aux études génétiques, et notamment à l'étude de l'impact de l'environnement sur les structures génétiques.

Enfin, l'acquisition d'un cytomètre imageur, en cofinancement avec la Fondation de la Recherche Médicale qui va financer un poste d'un ingénieur pendant 2 ans pour faire fonctionner l'équipement, permettra pour la première fois d'acquérir en une seule expérience des données de cytométrie en flux et des données d'imagerie cellulaire sur des cellules en suspension.

Ces équipements sont indispensables au fonctionnement des laboratoires de l'institut, ils sont tous destinés aux services communs des équipes hébergées du site santé rattachées à la SFR F Bonamy et aux entreprises de biotechnologie incubées sur le site. Il est prévu qu'ils soient également utilisés par des équipes publiques de recherche et des entreprises extérieures au site. Ils seront ouverts au minimum à 50% aux équipes de recherche extérieures à l'équipe hébergeante.

Le coût de fonctionnement annuel des équipements est estimé à environ 10% de leur valeur à l'achat. Il sera pris en charge d'une part, par les budgets mutualisés des équipes et d'autre part, au travers d'une facturation à la prestation de service. Une facturation différentielle sera établie selon l'appartenance de l'utilisateur : équipe de la SFR, laboratoire public extérieur à la SFR, entreprise en incubation sur le site, entreprise extérieure dans le respect des règles de concurrence envers le secteur privé. Les entreprises utiliseront les équipements, soit dans le cadre de collaborations scientifiques et seront soumises à la tarification des équipes publiques extérieures, soit dans le cadre d'un service à façon et, dans ce cas, la tarification inclura les coûts de fonctionnement, d'amortissement, et de frais de personnel. Au total les recettes générées par la participation des équipes publiques et des entreprises couvriront les coûts de fonctionnement (contrats d'entretien, réactifs, fluides spéciaux et consommables) sans aucun bénéfice. Ce système de prise en charge des coûts de fonctionnement est déjà mis en place pour l'ensemble des équipements mutualisés de la SFR et a fait la preuve de sa viabilité. Son bon fonctionnement a été évalué **très favorablement par l'AERES en septembre 2011.**

### **Effet structurant du projet et valorisation**

Ce projet complète les projets antérieurs et ses objectifs sont clairement identifiés dans le domaine de la Santé et de l'amélioration des thérapeutiques au travers des programmes de recherche translationnelle. Son implantation sur le site Santé actuel et futur (projet Ile de Nantes d'implantation du nouveau campus hospitalo-universitaire à l'horizon 2020, où se situeront aussi l'IRS Campus et l'IRS 2), permettra tant aux chercheurs qu'aux cliniciens de développer leurs programmes de recherche dans les meilleures conditions. La forte collaboration existant déjà entre les équipes de recherche et les équipes cliniques sera renforcée et permettra d'affirmer une valorisation de la recherche fondamentale vers l'amélioration des soins.

Les retombées économiques de cet ensemble sont potentiellement importantes bien qu'elles ne puissent être à ce jour, identifiées avec précision. Dès lors qu'elles concerneront des entreprises régionales, elles impliqueront le pôle de compétitivité Atlanpole Biothérapie. De même, les projets de valorisation économique des équipes de la SFR qui utiliseront les équipements de la SFR seront travaillés en concertation avec ce pôle de compétitivité.

L'utilisation des nouveaux équipements de cette troisième tranche du projet nécessitera le recrutement d'au moins 2 personnes ; la mise à disposition de ces technologies aux 4 sociétés de biotechnologie en incubation dans l'IRS UN devrait faciliter leur développement et une création d'emploi substantielle.

Les recrutements respecteront le **principe d'égalité des chances entre femmes et hommes**. Ils auront lieu sur une base d'évaluation des compétences et les rémunérations respecteront, elles aussi, le principe d'égalité de traitement.

L'accessibilité des équipements des plates-formes et des plateaux techniques mentionnés ci-dessus à des entreprises régionales non hébergées dans le bâtiment ainsi qu'à des entreprises nationales (Innate Pharma, Clean Cells, Transgène, Vivalis, Effimune, Servier....) devrait également contribuer à renforcer leur compétitivité. Les équipes de recherche, utilisatrices des équipements concernés par le projet, ont eu ces quatre dernières années une forte activité de valorisation validée par **le dépôt d'une trentaine de brevets et autant de licences ainsi que par la création de cinq entreprises de biotechnologie. Un nombre important de contrats de recherche a été passé avec des entreprises privées.** La mise à disposition des équipements de



l'IRS UN devrait contribuer à conforter cette activité de valorisation économique sans qu'il soit possible à ce jour de la quantifier précisément.

### Gestion et valorisation

L'accès aux équipements sera facturé aux utilisateurs. Une facturation différentielle sera établie selon l'appartenance de l'utilisateur : équipes de la SFR, laboratoires publics extérieurs à la SFR, entreprises en incubation sur le site et entreprises extérieures. (cf tableau ci-dessous)

Nature de l'équipe	Consommables	Contrats d'entretien	Personnels	Investissement
SFR	+	-	-	-
Académique hors SFR	+	+	10%	-
Entreprise incubée	+	+	+	-
Autre Entreprise	+	+	+	+

- o Les équipes de la SFR ne supporteront que les coûts des consommables. Elles contribuent au coût de fonctionnement sous une forme mutualisée de leurs dotations récurrentes, prélevée annuellement.
- o Les équipes de recherche académiques hors SFR, supporteront en plus du coût des consommables, celui des contrats d'entretien au prorata du temps d'utilisation
- o Les entreprises en incubation sur la SFR supporteront les coûts des consommables et ceux des contrats d'entretien et de personnel au prorata du temps d'utilisation
- o Les entreprises extérieures supporteront les coûts des consommables et ceux des contrats d'entretien, de personnel et d'amortissement au prorata du temps d'utilisation

Certaines entreprises ont des contrats de collaboration avec des équipes de la SFR, ce sont les personnels des équipes SFR qui sont les utilisateurs directs des équipements des plates-formes, et dans ces cas, elles seront considérées comme des équipes hors SFR.

Concernant les prestations de services aux entreprises, la tarification sera calculée de façon à éviter toute concurrence déloyale avec des prestataires privés.

L'ensemble de ces prestations sera géré par l'intermédiaire de la filiale de l'université de Nantes : Capacités SAS (convention jointe)

## 2. Modalités de mise en œuvre de l'opération :

Une faible partie des équipements (3%) a été acquise en 2012. Un appel d'offre groupé est lancé en mars 2013 pour plus de 50% des équipements scientifiques pour les plates-formes et les laboratoires de recherche. La nature de ces équipements couvre l'ensemble des thématiques de recherche en Santé de l'Université de Nantes.

Ces opérations seront donc achevées pour la fin de l'année 2013.

**Suivi et résultats attendus de l'opération (préciser notamment les livrables qui seront transmis pour attester de la réalisation effective de l'opération) :**

Un point d'avancement des projets sera établi en juin 2013 et le suivant en décembre 2013.

Les relevés d'opérations seront transmis dans la foulée. Un appel d'offre pour tous les équipements encore non acquis vient d'être publié.

Une tranche de cofinancement CPER 2007-2013 est réservée pour l'équipement d'un deuxième bâtiment de recherche IRS2 à savoir :

- part ETAT BOP 172 2013
- complément financement 2012 Conseil Général
- financement 2013 Conseil Général

Ces financements ne sont pas inscrits dans le présent dossier de demande de financement.

Dans le dossier actuel nous trouvons les cofinancements suivants :

- ETAT BOP 172 2012, 100 000 €
- INSERM 600 000 € (financement total / UMR INSERM IRS1)
- 47% de la subvention 2012 du Conseil Général de Loire Atlantique soit 153 785 €

*Il est indispensable de fournir des informations détaillées telles que schémas explicatifs, photographies, plans, programme d'actions ou de formation, etc... permettant une bonne compréhension de l'opération.*

#### ◆ Délégation de maîtrise d'ouvrage

Le projet donne-t-il lieu à délégation de maîtrise d'ouvrage ?

OUI (cf. annexe 1 : liste des pièces à fournir).

NON

## ◆ Contribution et justification de l'aide FEDER pour votre opération

Pour compléter cette partie, veuillez vous référer au [programme opérationnel \(PO\)](#) et au [document de mise en œuvre \(DOMO\)](#) du FEDER mis en ligne sur le site internet.

### Quatre axes d'intervention

Au titre de quel axe et de quel objectif du programme demandez-vous une subvention ?  
Veuillez cocher la case correspondante.

Axes et objectifs du programme FEDER des Pays de la Loire	
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>AXE 1</b> <b>Une euro région performante et innovante : innovation et économie de la connaissance, politique de l'entreprise</b> <input type="checkbox"/> <b>Objectif 1</b> Elaboration de la stratégie régionale d'innovation <input checked="" type="checkbox"/> <b>Objectif 2</b> Développer les pôles de compétitivité, les filières d'excellence industrielles ou artisanales et technologiques de la région <input type="checkbox"/> <b>Objectif 3</b> Soutenir l'innovation et la valorisation de la recherche <input type="checkbox"/> <b>Objectif 4</b> Donner aux PME traditionnelles les moyens de se développer et d'entreprendre une démarche d'innovation <input type="checkbox"/> <b>Objectif 5</b> Encourager la mise en réseau et le développement exogène de la recherche dans la région
<input type="checkbox"/>	<b>AXE 2</b> <b>Une euro région éco-responsable : environnement et prévention des risques</b> <input type="checkbox"/> <b>Objectif 1</b> Sauvegarder la biodiversité et restaurer les milieux naturels les plus remarquables de la région <input type="checkbox"/> <b>Objectif 2</b> Développer les énergies renouvelables et les modes de consommation énergétique et durable <input type="checkbox"/> <b>Objectif 3</b> Favoriser la gestion globale des risques <input type="checkbox"/> <b>Objectif 4</b> Valoriser le patrimoine culturel en milieu rural en tant que potentiel pour le développement durable
<input type="checkbox"/>	<b>AXE 3</b> <b>Une euro région accessible : accès aux services de transports et de télécommunications</b> <input type="checkbox"/> <b>Objectif 1</b> Favoriser l'interconnexion des moyens de transports en concentrant le FEDER sur des équipements favorisant l'intermodalité, qui offrent une alternative compétitive au transport routier et favorable à l'environnement <input type="checkbox"/> <b>Objectif 2</b> Développement des réseaux de téléphonie mobile, de haut et de très haut débit <input type="checkbox"/> <b>Objectif 3</b> Soutenir les plates-formes de service, le développement des usages, de l'administration électronique et de la gouvernance territoriale ainsi que la promotion de l'innovation économique et sociale
<input type="checkbox"/>	<b>AXE 4</b> <b>Une euro région attractive et solidaire : la dimension urbaine au service de la cohésion et du développement durable</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet « régénération urbaine »</b> <input type="checkbox"/> <b>Volet « attractivité urbaine »</b>

## ◆ Calendrier financier prévisionnel

Au moment du dépôt du dossier, l'opération ne doit pas être achevée financièrement (dernière dépense non acquittée).

Pour les entreprises et les maîtres d'ouvrage agissant dans un domaine concurrentiel soumis à un régime d'aides d'État, le dépôt du dossier doit être antérieur au commencement d'exécution du projet.

L'opération doit démarrer au plus tard dans les 6 mois qui suivent la notification de la décision d'attribution de la subvention européenne et être achevée à la date fixée dans la convention.

**DUREE D'EXECUTION DU PROJET :** \_\_\_\_\_

**Commencement d'exécution prévue le :** **01/01/2012**

*Il faut entendre par « commencement d'exécution » la date correspondante aux premières dépenses impliquant la demande de subvention FEDER (dont actes préparatoires du projet études, acquisitions... si éligibles).*

**Fin d'exécution prévue le :** **31/12/2014**

*La fin d'exécution correspond au dernier paiement émis et décaissé (date de débit sur le compte du porteur de projet). Veuillez intégrer les délais nécessaires aux derniers paiements (notamment les retenues de garantie si elles sont intégrées au coût total éligible).*

## ◆ Lieu de réalisation

**Campus Santé IRS-UN 8 Quai Moncoussu Nantes**

*Investissement physique : commune (s) où l'investissement est réalisé (indiquez l'adresse et le canton) ;*

- \_\_\_\_\_

*Actions immatérielles (études, animations...) : territoire concerné par l'action (indiquez les communes et cantons concernés).*

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## ◆ Publicité de l'aide européenne

Afin de répondre aux obligations réglementaires (cf. Annexe 3), préciser les modalités prévues pour assurer la publicité de l'aide européenne (dépenses éligibles au FEDER) :

- Panneaux de chantier
- Affiches
- Plaque permanente
- Logo européen sur documents
- Autres, précisez Stickers sur les équipements

Le logo de l'Europe est téléchargeable sur le site [www.europe-en-paysdelaloire.eu](http://www.europe-en-paysdelaloire.eu)

## FICHE 3 : ELEMENTS FINANCIERS

### ◆ Plan de financement prévisionnel du projet

Pour saisir vos données dans les trois tableaux ci-dessous, veuillez double-cliquer sur le tableau à remplir. Une fois vos données saisies, cliquez à l'extérieur du tableau pour continuer.

NATURE DES DEPENSES(1) directement liées au projet	A Montant des dépenses HT	B Montant de la TVA non récupérable	C Montant total des dépenses = A + B	RESSOURCES	Montant HT	Montant TTC	%	Date de décision d'attribution de l'aide
<b>Dépenses directes</b>				<b>Aides publiques (6)</b>				
<b>Acquisitions foncières :</b>				Union européenne		373658,00	25,00	
-				Etat BOP 172		100000,00	6,69	11/09/2012
-				Conseil régional (6)				
-				Conseil général (6)		153785,00	10,29	12/09/2012
<b>Acquisitions immobilières :</b>				<b>-Commune (6)</b>				
-				<b>-Autres collectivités territoriales (6)</b>				
-				- INSERM		600000,00	40,14	
<b>Travaux :</b>				<b>Commune ou groupement de</b>				
- lot 1				<b>-</b>				
- lot 2				Etablissements publics (6)				
-				<b>Contributions en nature (5)</b>				
-								
<b>Publicité et communication : (2)</b>								
-				<b>Sous-total des aides publiques :</b>	0,00	1227443,00		
-				<b>Aides privées (7):</b>				
<b>Autres dépenses directes :</b>								
cytométrie	363400,50	71226,50	434627,00	<b>Contributions en nature (5)</b>				
imagerie microscope	279331,94	54749,06	334081,00					
animalerie	161276,44	31610,18	192886,62					
culture cellulaire physiologie	319027,80	62529,45	381557,25					
informatique	75163,99	14732,14	89896,13	<b>Sous-total des aides privées :</b>	0,00	0,00		
radioactivité	51494,15	10092,85	61587,00	<b>Autofinancement</b>				
				- fonds propres		267192	17,88	
<b>Sous-total des dépenses directes:</b>	<b>1249694,82</b>	<b>244940,18</b>	<b>1494635,00</b>	- recettes générées par le projet (8)				
<b>Dépenses indirectes :</b>				- emprunts				
- frais généraux (4):				- crédit-bail				
<b>Sous-total des dépenses indirectes:</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	- autres (7):				
<b>Contributions en nature (5)</b>				<b>Contributions en nature (5)</b>				
<b>Sous-total contributions en nature:</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Sous-total autofinancement :</b>	<b>0,00</b>	<b>267 192,00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>#####</b>	<b>244940,18</b>	<b>1 494 635,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>1 494 635,00</b>		

(1) Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, par « lot » pour un marché public

(2) Poste obligatoire sauf si le bénéficiaire s'engage à financer lui-même sa démarche de communication qu'il aura détaillé dans la Fiche 2 « Publicité de l'aide européenne ».

(3) Salaires bruts + charges patronales mensuels par personne sur la durée du projet.

(4) Frais généraux établis à partir d'une clé de répartition précise, démontrable et justifiable. Cette clé ainsi déterminée sera reprise dans l'acte attributif de subvention.

(5) En application de l'article 4- alinéa 3 du Décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007, les contributions en nature doivent être présentées **en équilibre en dépenses et en ressources** dans le plan de financement de l'opération.

Les dépenses éligibles au titre de contributions en nature sont les suivantes :

- apport de biens ou de terrains immeubles,
- apport de biens d'équipement ou de matériaux,
- activité de recherche,
- activité professionnelle,
- travail bénévole

Il convient de préciser dans la partie ressources, la structure qui apporte la contribution.

(6) A énumérer : Ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, etc.

(7) A détailler

(8) Deux types de recettes sont à définir :

Cas n°1

– En application de l'article 3 – alinéa 3 du Décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007, les recettes générées par le projet figurant dans cette case, sont les recettes directement liées à des ventes, des locations, des services, des droits d'inscription ou d'autres recettes équivalentes (ex : manifestations culturelles ponctuelles, séminaire de travail ...).

Le montant des recettes à prendre en compte est le suivant : **total des produits perçus par le bénéficiaire au terme de la période d'exécution du projet.**

Cas n°2 : le bénéficiaire devra renseigner le table au téléchargeable ci-après : [Tableau article 55](#)

– **En application de l'article 55 du règlement (CE) n°10 83/2006, modifié par le règlement (CE) n°1341/2008**, les projets générateurs de recettes concernent ceux dont le coût total est supérieur à 1 M€ et impliquant un investissement dans une infrastructure dont l'utilisation est soumise à des redevances directement supportées par les utilisateurs (exemple : la vente ou la location de terrains ou d'immeubles, toute autre fourniture de services contre paiement).

Deux situations sont envisageables :

- **Possibilité d'estimer les recettes nettes** : la période prise en compte correspond à la durée de vie économique de l'investissement (en années) :
- **Pas de possibilité d'estimer « objectivement » les recettes nettes** : prise en compte des recettes dans les cinq années suivant l'achèvement de l'opération. Celles-ci doivent être déduites des dépenses éligibles, et ce, au plus tard lors de la clôture du programme.

Dans l'état actuel d'avancement du projet, les équipements n'ayant pas encore été acquis, il n'est pas possible d'estimer « objectivement » les recettes nettes . Seuls les équipements installés dans les plates-formes technologiques qui effectuent des prestations de services, pourront éventuellement apporter des recettes ; pour les équipements mis a disposition des laboratoires de recherche académique, aucune recette n'est attendue. La majorité des équipements de cette tranche est destinée aux laboratoires de recherche.

## ◆ Plan de financement prévisionnel assiette éligible FEDER

*Pour saisir vos données dans les trois tableaux ci-dessous, veuillez double-cliquer sur le tableau à remplir. Une fois vos données saisies, cliquez à l'extérieur du tableau pour continuer.*

NATURE DES DEPENSES(1) directement liées au projet	A Montant des dépenses HT	B Montant de la TVA non récupérable	C Montant total des dépenses = A + B	RESSOURCES	Montant HT	Montant TTC	%	Date d'attribution de l'aide
<b>Dépenses directes</b>				<b>Aides publiques (6)</b>				
<b>Acquisitions foncières :</b>				Union européenne				
-				Etat BOP 172				
-				Conseil régional (6)				
-				Conseil général (6)				
<b>Acquisitions immobilières :</b>				-Commune (6)				
-				-Autres collectivités territoriales (6)				
-				- INSERM				
<b>Travaux :</b>				Commune ou groupement de				
- lot 1				-				
- lot 2				Etablissements publics (6)				
-				<b>Contributions en nature (5)</b>				
-								
<b>Publicité et communication : (2)</b>				<b>Sous-total des aides publiques :</b>				
-				0,00	1227443,00			
-				<b>Aides privées (7):</b>				
<b>Autres dépenses directes :</b>								
cytométrie	363400,50	71226,50	434627,00					
imagerie microscope	279331,94	54749,06	334081,00	<b>Contributions en nature (5)</b>				
animalerie	161276,44	31610,18	192886,62					
culture cellulaire	319027,80	62529,45	381557,25					
informatique	75163,99	14732,14	89896,13	<b>Sous-total des aides privées :</b>				
radioactivité	51494,15	10092,85	61587,00	0,00	0,00			
<b>Sous-total des dépenses directes:</b>				<b>Autofinancement</b>				
1249694,82	244940,18	1494635,00		- fonds propres				
<b>Dépenses indirectes :</b>				- recettes générées par le projet (8)				
- frais généraux (4):				- emprunts				
<b>Sous-total des dépenses indirectes:</b>				- crédit-bail				
0,00	0,00	0,00		- autres (7):				
<b>Contributions en nature (5)</b>				<b>Contributions en nature (5)</b>				
<b>Sous-total contributions en nature:</b>				<b>Sous-total autofinancement :</b>				
0,00	0,00	0,00		0,00	267 192,00			
<b>TOTAL</b>	<b>1249694,82</b>	<b>244940,18</b>	<b>1 494 635,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>1 494 635,00</b>		

(1) Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, par « lot » pour un marché public

(2) Poste obligatoire sauf si le bénéficiaire s'engage à financer lui-même sa démarche de communication qu'il aura détaillé dans la Fiche 2 « Publicité de l'aide européenne ».

(3) Salaires bruts + charges patronales mensuels par personne sur la durée du projet.

(4) Frais généraux établis à partir d'une clé de répartition précise, démontrable et justifiable. Cette clé ainsi déterminée sera reprise dans l'acte attributif de subvention.

(5) En application de l'article 4- alinéa 3 du Décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007, les contributions en nature doivent être présentées **en équilibre en dépenses et en ressources** dans le plan de financement de l'opération.

Les dépenses éligibles au titre de contributions en nature sont les suivantes :

- apport de biens ou de terrains immeubles,
- apport de biens d'équipement ou de matériaux,
- activité de recherche,
- activité professionnelle,
- travail bénévole

Il convient de préciser dans la partie ressources, la structure qui apporte la contribution.

(6) A énumérer : Ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, etc.

(7) A détailler

(8) Deux types de recettes sont à définir :

Cas n°1

– En application de l'article 3 – alinéa 3 du Décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007, les recettes générées par le projet figurant dans cette case, sont les recettes directement liées à des ventes, des locations, des services, des droits d'inscription ou d'autres recettes équivalentes (ex : manifestations culturelles ponctuelles, séminaire de travail ...).

Le montant des recettes à prendre en compte est le suivant : **total des produits perçus par le bénéficiaire au terme de la période d'exécution du projet.**

Cas n°2 : le bénéficiaire devra renseigner le table au téléchargeable ci-après : [Tableau article 55](#)

– **En application de l'article 55 du règlement (CE) n°10 83/2006, modifié par le règlement (CE) n°1341/2008**, les projets générateurs de recettes concernent ceux dont le coût total est supérieur à 1 M€ et impliquant un investissement dans une infrastructure dont l'utilisation est soumise à des redevances directement supportées par les utilisateurs (exemple : la vente ou la location de terrains ou d'immeubles, toute autre fourniture de services contre paiement).

Deux situations sont envisageables :

- **Possibilité d'estimer les recettes nettes** : la période prise en compte correspond à la durée de vie économique de l'investissement (en années) :

**Pas de possibilité d'estimer « objectivement » les recettes nettes** : prise en compte des recettes dans les cinq années suivant l'achèvement de l'opération. Celles-ci doivent être déduites des dépenses éligibles, et ce, au plus tard lors de la clôture du programme.



◆ **Projet exécuté sur plusieurs années**

Précisez ci-dessous l'état prévisionnel de réalisation des dépenses par exercice et l'année prévisionnelle de fin de paiement.

Année	Montant des dépenses du projet susceptibles de faire l'objet de demandes de paiements FEDER
2012	80906
2013	1408729
2014	5000
<b>Total</b>	<b>1494635</b>

◆ **A renseigner par les organismes de droit privé : aides publiques déjà obtenues par le porteur de projet.**

En application du règlement CE N° 1998/2006 du 15/12/06 - aides « de minimis », la réglementation limite le montant des subventions sur trois années consécutives.

Veillez indiquer, dans le tableau ci-après, la liste des aides attribuées par des personnes publiques, collectivités locales, Etat, Union européenne... (Ex : subventions, bonifications d'intérêt, exonérations fiscales,...) obtenues durant les 3 dernières années ainsi que l'assiette d'investissement sur lesquelles elles reposent.

		Origine de l'aide (État, Conseil régional...)	Dénomination et objet de l'aide (exonérations fiscales, avance, subvention...)	Montant de l'aide	Assiette de dépenses retenues pour le calcul de l'aide (confère arrêté ou décision attributive de subvention)	Régime de minimis (indiquer par la mention « oui » si l'aide obtenue relève du régime de minimis)
<b>Aides obtenues durant les 3 derniers exercices fiscaux</b>	<b>N-3</b>			€		
	<b>N-2</b>			€		
	<b>N-1</b>			€		
<b>Aides sollicitées pour le présent projet</b>				€		
<b>Autres aides sollicitées pour un autre projet (le cas échéant)</b>				€		
<b>TOTAL</b>				€		

◆ Liste des dépenses déjà effectuées au moment du dépôt du dossier de demande de subvention

Date d'acquittement	Nature des dépenses	Montant des dépenses (TTC)
15/11/2012	portoirs de cages	47 932,62
01/10/2012	cryoconservateur	30473,48
12/11/2012	logiciel radioactivité	2500
TOTAL		80 906,10 €

**FICHE 4 : RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE**

◆ Code des marchés publics et ordonnance de 2005

L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne sont pas les seuls à devoir respecter les règles de la commande publique.

En application des directives européennes, **l'ordonnance du 6 juin 2005 assujettit un certain nombre d'organismes publics ou privés aux règles de la commande publique et à la mise en concurrence des prestataires retenus pour mettre en œuvre les actions externalisées dans le cadre d'une opération.**

Préciser, pour l'opération présentée, si :

1. Vous êtes soumis au code des marchés publics :  OUI  NON
2. Vous êtes soumis à l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005 :  OUI  NON
3. Vous n'êtes pas soumis au droit de la commande publique :  OUI  NON

Dans le cas 3, il vous est demandé de préciser si :

Vous êtes une entreprise privée :  OUI  NON

Vous êtes une association hors du champ des articles 3 et 4 de l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005\* :  OUI  NON

\* Faisceau d'indices pour déterminer si vous êtes susceptible d'être concerné par l'ordonnance 2005-649 :

- L'activité est-elle financée majoritairement par une personne publique (plus de la moitié)?;
- La gestion est-elle soumise au contrôle d'une personne publique?
- L'organe d'administration est-il composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par une personne publique?

## FICHE 5 : INDICATEURS

### Indicateurs communs à tous les projets :

Pour renseigner cette fiche, consulter l'Annexe n°4 « Guide pour le renseignement des indicateurs » disponible sur le site [www.europe-en-paysdelaloire.eu](http://www.europe-en-paysdelaloire.eu) (rubrique FEDER – Dossier de candidature) ou en cliquant ci-après : [Guide pour le renseignement des indicateurs](#)

### ◆ Connaissance du programme européen FEDER 2007-2013

Veillez cocher comment vous avez connu le programme européen FEDER 2007-2013 (une seule case est à cocher) :

- Plaquettes de présentation du programme « Dynamisez votre projet »
- Médias (presse, radio)
- Réseau personnel ou professionnel
- Expérience des anciens programmes européens
- Site Internet [www.europe-en-paysdelaloire.eu](http://www.europe-en-paysdelaloire.eu)
- Autres : spécifier :.....)

### ◆ Emploi

#### ▪ Emplois directs additionnels créés bruts

Il s'agit des emplois créés **chez le maître d'ouvrage** bénéficiaire de l'aide (entreprise, structure associative, collectivité locale...), dans les 3 ans après le solde de l'opération, du fait de la réalisation de l'opération soutenue et qui ne l'auraient pas été en l'absence de la subvention. Le bénéficiaire est donc l'employeur des nouveaux salariés recrutés.

Il s'agit des emplois supplémentaires, c'est-à-dire déduits les effets de substitution internes à l'établissement bénéficiaire (par exemple un nouveau poste de travail qui se substitue à un ancien).

	Valeur : ETP *	Date prévue**
Nombre d'emplois directs additionnels créés bruts (préciser la nature des emplois créés)	2 ETP Ingenieurs	2014

\* ETP : l'emploi ETP (équivalent temps plein) correspond à l'emploi d'une personne à temps plein sur une année. Il ne s'agit pas de la comptabilisation des personnes travaillant dans la structure. Un emploi en CDD sur 8 mois équivaut à 8/12 soit 0,66 emplois ETP

\*\* Il s'agit de la date à laquelle l'objectif est susceptible d'être atteint.

▪ **Emplois indirects additionnels créés bruts**

A renseigner si votre dossier relève des mesures :

- **Toutes les mesures de l'axe 1 (sauf mesure 1.1) ;**
- **Mesures 211, 212, 213, 222, 24 ;**
- **Mesures 32, 33 ;**
- **Mesure 42**

Cf. Annexe n°2 pour prendre connaissance de la liste des mesures

Il s'agit des emplois additionnels créés, dans un délai de 3 ans après le solde de l'opération, **dans d'autres structures dont l'activité est affectée durablement par la réalisation de l'opération et pour lesquelles on peut identifier un lien direct avec le bénéficiaire aidé** (contrat de maintenance, contrat de sous-traitance, bail de location ...). Ils sont rendus possibles par la réalisation de l'opération aidée ou la conséquence directe de l'activité supplémentaire qu'elle génère.

	Valeur : ETP *	Date prévue**
Nombre d'emplois indirects additionnels créés bruts	3	2014

\* ETP : l'emploi ETP (équivalent temps plein) correspond à l'emploi d'une personne à temps plein sur une année. Il ne s'agit pas de la comptabilisation des personnes travaillant dans la structure. Un emploi en CDD sur 8 mois équivaut à 8/12 soit 0,66 emplois ETP.

\*\* Il s'agit de la date à laquelle l'objectif est susceptible d'être atteint.

**◆ Impact carbone de votre projet**

Cet indicateur concerne les opérations ayant fait l'objet d'une évaluation carbone individuelle, à partir de la méthode de Bilan carbone®, ou toute autre méthode d'évaluation des émissions de CO<sub>2</sub>.

Pour des opérations de réhabilitation (bâtiment, matériel...), l'impact carbone concerne le différentiel par rapport à une situation de référence tendancielle. Pour du neuf, c'est le chiffre brut d'émissions carbone qui est retenu.

Unité	flux annuel moyen d'équivalent CO <sub>2</sub> ajouté ou évité par le projet en phase d'exploitation (c'est-à-dire une fois la phase de réalisation de l'opération achevée).
Kilotonnes équivalent CO <sub>2</sub> /an	- - ..... kilotonnes CO <sub>2</sub> /an (si économies de carbone) - + ..... kilotonnes CO <sub>2</sub> /an (si émissions additionnelles de carbone)

## ◆ Environnement

Pour renseigner cette partie, consulter l'**Annexe n°4 « Guide pour le renseignement des indicateurs »** disponible sur le site [www.europe-en-paysdelaloire.eu](http://www.europe-en-paysdelaloire.eu) (rubrique FEDER – Dossier de candidature) ou en cliquant ci-après : [Guide pour le renseignement des indicateurs](#)

Indiquez comment chacune des dispositions prévues dans les critères de sélection de la mesure (Cf. *partie du DOMO « critères relatifs au respect des politiques communautaires, impact sur l'environnement »*) a été appliquée lors du montage de votre projet :

Les critères environnementaux sont pris en compte dans les appels d'offres avec un coefficient de pondération compris entre 5 et 10% selon la nature de l'équipement. Une attention particulière est portée lors de l'analyse des offres sur la vraisemblance et la réalité des mesures déclarées. La norme iso 14001 est un critère de choix recherché.

Les critères d'économie d'énergie, de consommation d'eau et de protection de l'environnement sont systématiquement recherchés dans ces appels d'offres.

Comme pour la construction d'IRS-UN, celle de l'IRS2 implique les futurs utilisateurs des locaux qui veillent au respect des normes en matière de sécurité microbiologique, chimique et gazeuse avec l'absence totale de rejet dans l'environnement de produits présentant un risque biologique ou chimique.

Le conditionnement et la destruction des déchets biologiques à risques infectieux sont traités dans une filière approuvée ainsi que pour les OGM, qui sont évacués par une entreprise spécialisée par incinération avec traçabilité de la destruction.

Tous les déchets chimiques (solvant, produits chimiques) sont collectés et traités par une entreprise agréée.

Les déchets radioactifs sont collectés et traités par l'ANDRA selon une procédure agréée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Des procédures de recyclages du papier, carton, pile, cartouches d'encre et toner ont été mises en place.

Une bonification du taux d'intervention FEDER est possible pour la mesure 1.2.2 « Investissements structurants » de l'axe 1 (Cf. liste des mesures en annexe n°2). Le cas échéant, justifiez de l'exemplarité de votre projet en matière d'éco-innovation, de développement des énergies renouvelables, de la promotion de technologies non polluantes ou axées sur la protection de l'environnement.

## ◆ Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Les TIC sont-elles un moyen d'atteindre tout ou partie des objectifs de votre projet ?

OUI       NON (vous pouvez passer au **point Environnement**)

Si Oui :

Détailler le volet TIC de votre projet (en termes d'infrastructures, d'applications et/ou d'usages). Notamment la présence et l'implication des différents intervenants (opérateurs, prestataires de services, usagers...) pour développer les infrastructures, réseaux, applications, services et/ou usages prévus par votre projet :

Les plates-formes et plateaux techniques de la SFR-Santé François Bonamy utilisent massivement les TIC. Les équipements d'imagerie cellulaire, de cytométrie en flux et de séquençage en masse sont directement concernés par cette tranche du projet car ils génèrent des quantités de données considérables sous forme numérique. Le stockage et l'analyse de ces données nécessitent des équipements informatiques importants : serveurs, postes de travail équipés de très coûteux logiciels d'analyse. L'infrastructure réseau est déjà présente et les équipements actuels et futurs

sont ou seront connectés au réseau des universités Omega. L'université conduit actuellement un projet de « data center » visant à centraliser et sécuriser les éléments de calcul et de stockage des différents services et laboratoires de toute l'Université ; la SFR-Santé est partie prenante du projet.

Quels effets et bénéfices sont attendus ? (Amélioration de la circulation de l'information, services rendus, nouveaux usages....)

L'absence d'utilisation des TIC dans nos projets est simplement impensable compte tenu de la complexité et de la quantité des données générées par les équipements. La mise en réseau et l'implémentation de postes de travail dédiés à l'analyse des données et délocalisés dans les équipes de recherche permet l'accès aux équipements à un plus grand nombre d'utilisateurs. Les équipements principaux servent à l'acquisition et au stockage des données, les postes de travail d'analyse délocalisés permettent d'éviter l'embolisation des équipements principaux.

Vous êtes-vous appuyé sur une expertise disposant de compétences TIC affirmées pour formaliser la prise en compte des TIC au stade de la conception de votre projet ?

Le travail de conception est réalisé avec les ingénieurs réseau informatique de l'Université de Nantes et de l'INSERM. Les ingénieurs dédiés aux plateformes et plateaux techniques ont les compétences spécialisées requises (analyses bioinformatiques, analyse d'images...) et participent au choix des équipements en prenant en compte parmi les critères essentiels la qualité de la partie informatique des équipements.

Le volet TIC prévu dans votre projet présente-t-il une nouveauté par rapport à ce qui existe déjà dans la région ?

La plate-forme de bioinformatique BIRD (Ibisa/BiogenOuest/SFR) développe des outils d'analyse et d'interprétation des données de la génomique générées en masse par les nouvelles générations de séquenceurs (NGS). Les logiciels d'analyse des données mis à disposition de la communauté scientifique sont spécifiques et vraisemblablement uniques en région et en France.

◆ Innovation

Pour les demandes FEDER hors axe 1 (Cf. page 5) :

Si la possibilité de mieux prendre en compte l'innovation est une **question sans objet**, du fait de la nature même de votre projet, il est inutile d'aller plus loin dans l'analyse : **vous pouvez indiquer « SANS OBJET » à la question.**

Précisez le caractère innovant de votre projet en matière de produit, bien ou service ou procédé offert, en cochant la proposition qui se rapproche le plus de votre projet (possibilité de cocher une seule réponse par question) :

Le produit n'est pas nouveau au niveau local (infrarégional)	<input type="checkbox"/>
Le produit est nouveau localement (infrarégional) mais présent dans la région	<input type="checkbox"/>
Le produit est nouveau au sein de la région	<input type="checkbox"/>
Le produit est nouveau (inter)nationalement	<input type="checkbox"/>

Commentaires : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---



---



---



---



---

**Précisez le caractère innovant de votre projet en matière d'organisation partenariale**, en cochant la proposition qui se rapproche le plus de votre projet (possibilité de cocher une seule réponse par question) :

Votre projet ne repose pas sur un partenariat.	<input type="checkbox"/>
Le partenariat repose sur l'appel à un prestataire (sous-traitance) sans volonté d'acquérir la technologie en interne.	<input type="checkbox"/>
Le partenariat repose sur le partage de la propriété intellectuelle du produit, procédé...	<input type="checkbox"/>
Le partenariat se traduit par un cofinancement de l'opération (risque partagé), selon la définition de la Commission européenne (régime RDI). Par rapport au coût global de l'opération partagé entre deux partenaires : l'un des partenaires ne doit pas financer plus de 70 % du coût total (si l'un des partenaires est un laboratoire, il doit financer au moins 10 % du coût total).	<input type="checkbox"/>

Commentaires : \_\_\_\_\_

---



---



---



---



---

**Précisez le caractère innovant de votre projet en matière de mise sur le marché**, en cochant la proposition qui se rapproche le plus de votre projet (possibilité de cocher une seule réponse par question) :

La méthode de conditionnement, de design, de distribution ou de tarification n'est pas nouvelle au niveau local ; et/ou n'est pas clairement avéré.	<input type="checkbox"/>
La méthode de conditionnement, de design, de distribution ou de tarification est nouvelle au niveau local mais déjà présente dans la région; et/ou elle permet d'élargir significativement une cible client déjà pénétrée	<input type="checkbox"/>
La méthode de conditionnement, de design, de distribution ou de tarification est nouvelle au sein de la région ; et/ou elle permet de toucher une nouvelle cible de clients jusqu'à présent non pénétrée	<input type="checkbox"/>
La méthode de conditionnement, de design, de distribution ou de tarification est nouvelle (inter)nationalement ; et/ou elle permet de développer une nouvelle activité (il induit une diversification)	<input type="checkbox"/>

Commentaires : \_\_\_\_\_

---



---



---



---

---

---

---

---

---



## ◆ Typologies

Compléter le tableau selon que votre dossier de demande relève :

De l'axe 1	De l'axe 2	De l'axe 3	De l'axe 4
<p>Votre projet offre-t-il des services de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion sociale à l'attention des jeunes et des minorités ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ?</p> <p>Si oui, pourquoi :</p> <p>Aucune discrimination pour l'accès à l'emploi. Recrutement de personnes en difficulté ou handicapées</p>	<p>Votre projet offre-t-il des services de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion sociale à l'attention des jeunes et des minorités ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ?</p> <p>Si oui, pourquoi :</p>	<p>Votre projet offre-t-il des services de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion sociale à l'attention des jeunes et des minorités ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ?</p> <p>Si oui, pourquoi :</p>	<p>Votre projet offre-t-il des services de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion sociale à l'attention des jeunes et des minorités ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ?</p> <p>Si oui, pourquoi :</p>
	<p>Pour les dossiers relevant de l'<b>objectif 1</b> (Cf. page 5) :</p> <p>Indiquer le type de périmètre concerné parmi les propositions suivantes :</p> <p><input type="checkbox"/> GIZC,  <input type="checkbox"/> Autre démarche de gestion intégrée,  <input type="checkbox"/> Natura 2000,  <input type="checkbox"/> PNR (parc naturel régional),  <input type="checkbox"/> RNN (réserve naturelle nationale),  <input type="checkbox"/> RNR (réserve naturelle régionale),  <input type="checkbox"/> Arrêtés biotope,  <input type="checkbox"/> Espace remarquable au sens de la loi littoral,  <input type="checkbox"/> Coupure d'urbanisation.</p>	<p>Pour les dossiers relevant de l'<b>objectif 1</b> (Cf. page 5) :</p> <p>Indiquer le « type de transports » parmi les propositions suivantes :</p> <p><input type="checkbox"/> Ferroviaire,  <input type="checkbox"/> Maritime,  <input type="checkbox"/> Urbain.</p>	<p>Pour les dossiers relevant du volet « <b>Régénération urbaine</b> » (Cf. page 5) :</p> <p>Votre projet favorise-t-il l'emploi et l'inclusion sociale (flexibilité FSE) ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ?</p> <p>Si oui, pourquoi :</p>
	<p>Pour les dossiers relevant de l'<b>objectif 2</b>, sur l'efficacité énergétique (Cf. page 5) :</p>		

Indiquer le « type d'énergie » parmi les propositions suivantes :

- Éolienne,
- Photovoltaïque,
- Hydroélectrique,
- Biomasse,
- Solaire,
- Houlienne,
- Autres.

Pour les dossiers relevant de l'**objectif 3** (Cf. page 5) :

Indiquer soit le « type de risques » parmi les propositions suivantes :

- Inondations,
- Mouvements de terrain sur le littoral,
- Sismique,
- Technologique,
- Autres.

Soit le « type de pollution » parmi les propositions suivantes :  Technologiques,

- Air,
- Eaux,
- Bruit,
- Autres.

◆ Nomenclature relative à la dimension territoriale de votre projet

Il s'agit de cibler l'impact territorial (une seule réponse possible) de votre projet, au-delà de sa simple localisation :

Agglomération urbaine	Zones rurales
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Sont codés en « agglomération urbaine » les dossiers qui correspondent à la définition d'« unité urbaine » de l'INSEE :

« L'unité urbaine est une [commune](#) ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa [population](#) dans cette zone bâtie.

Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération multicommunale ou agglomération urbaine. Si l'unité urbaine s'étend sur une seule commune, elle est dénommée [ville isolée](#). Ces seuils, 200 mètres pour la continuité de l'habitat et 2 000 habitants pour la [population](#), résultent de recommandations adoptées au niveau international ».

Ainsi, la rubrique « **agglomération urbaine** » est comprise comme « *unité urbaine* » et regroupe à la fois les agglomérations urbaines (composées de villes centre et de communes de banlieue) et les villes isolées.

On pourra se référer au site de l'INSEE pour identifier les unités urbaines de chaque région : [http://www.insee.fr/fr/nom\\_def\\_met/nomenclatures/zonages\\_etudes/index.asp](http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/zonages_etudes/index.asp)

◆ Nomenclature relative à l'activité économique

Il s'agit d'identifier, à partir du tableau suivant le **code de l'activité économique de votre projet** et non de votre structure :

Code PRESAGE	Activité économique
<input type="checkbox"/> 04.01	Agriculture, chasse, sylviculture
<input type="checkbox"/> 04.02	Pêche
<input type="checkbox"/> 04.03	Industries alimentaires
<input type="checkbox"/> 04.04	Industrie textile et habillement
<input type="checkbox"/> 04.05	Fabrication de matériel de transport
<input type="checkbox"/> 04.06	Industries manufacturières non spécifiées
<input type="checkbox"/> 04.07	Extraction de produits énergétiques
<input type="checkbox"/> 04.08	Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur
<input type="checkbox"/> 04.09	Captage traitement et distribution d'eau
<input type="checkbox"/> 04.10	Postes et télécommunications
<input type="checkbox"/> 04.11	Transports
<input type="checkbox"/> 04.12	Construction
<input type="checkbox"/> 04.13	Commerce

- 04.14 Hôtels et restaurants
- 04.15 Activités financières
- 04.16 Immobilier, location et services aux entreprises
- 04.17 Administration publique
- 04.18 Éducation
- 04.19 Activités pour la santé humaine
- 04.20 Action sociale, services collectifs, sociaux et personnels
- 04.21 Activités liées à l'environnement
- 04.22 Autres services non spécifiées
- 04.00 Pas d'application

**( Indicateurs spécifiques à chaque mesure**

En double-cliquant sur le tableau ci-dessous, veuillez renseigner l'ensemble des indicateurs relatifs à la mesure à laquelle votre projet se rattache **(vous pouvez sélectionner la mesure concernée par votre projet grâce au filtre déroulant)** :

La date prévue de réalisation correspond à la date à laquelle l'objectif est susceptible d'être atteint.

axe du PO	mesure du PO	libellé de l'indicateur	unité	Valeur prévue	Date prévue de réalisation
1	1.2.1	accompagnement d'un pôle de compétitivité (pôles labellisés en CIIACT – code à 8 chiffres)	20051023		
1	1.2.1	nombre de projets collaboratifs de R&D au sein des pôles de compétitivité (validés par l'instance de gouvernance du pôle)		5	2014
1	1.2.1	nombre de postes de chercheurs créés ETP - secteur entreprises		3	2014
1	1.2.1	nombre de postes de chercheurs créés ETP - secteur public		2	2014
1	1.2.1	nombre d'entreprises concernées par le projet		6	2014
1	1.2.1	nombre de demandes de brevets déposées			
1	1.2.1	nombre de nouvelles entreprises nées d'une coopération recherche-entreprises		3	2015
1	1.2.1	quantité d'énergie économisée	TEP/an (tonnes équivalent pétrole)		

## **FICHE 6 : Obligations du porteur de projet pour le bon déroulement de son dossier**

*Les parties en surbrillance jaune sont obligatoirement à compléter.*

Les règlements communautaires imposent aux Etats-membres certaines obligations pour le versement des aides de l'Union européenne. En conséquence, le porteur de projet bénéficiaire de l'aide attribuée partiellement ou en totalité doit s'engager, sauf renonciation expresse à cette aide, à respecter les obligations ci-après qui seront reprises dans l'arrêté ou la convention attribuant l'aide européenne :

Je, soussigné **Olivier LABOUX**, représentant légal de **l'Université de Nantes** m'engage, à réaliser le projet présenté à l'appui de cette demande dans les conditions énoncées ci-après :

### **1 - Les contrôles de l'utilisation des fonds communautaires:**

Je m'engage à me soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, y compris au sein de ma comptabilité, effectué par toute autorité commissionnée par le préfet ou le président du Conseil régional ou par les corps d'inspection et de contrôle nationaux ou communautaires. A cet effet je m'engage à présenter aux agents du contrôle tous documents et pièces établissant la réalité, la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues

### **2 - Le plan de financement – Aides publiques :**

Je m'engage, afin que l'Etat et la Région puissent répondre à leurs obligations communautaires, à transmettre au service instructeur, dès réception, et au plus tard avant le versement du solde de l'aide communautaire, les décisions relatives aux aides publiques sollicitées (notification des aides nationales et délibérations des collectivités locales) (sauf si elles sont jointes au présent dossier) et à l'informer au plus tôt de l'encaissement de celles-ci, y compris lorsque cet encaissement intervient postérieurement à celui de la subvention européenne.

Si le plan de financement initial venait à être modifié, j'en informerais le préfet ou le président du Conseil régional qui ferait procéder au réexamen du dossier, le taux maximum d'aide publique autorisé devant être respecté.

### **3 - Les dépenses éligibles :**

Je dois informer le service instructeur du début d'exécution du projet.

Je prends note que ne peuvent être incluses dans l'assiette de la subvention que des dépenses conformes aux dispositions du décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013 et effectuées pour la réalisation de l'opération telle qu'elle pourrait être acceptée par le préfet de région ou par le président du Conseil régional et acquittées du **01/01/2012** au **31/12/2014** . Ce délai doit être cohérent avec le calendrier financier prévisionnel du dossier de demande de subvention.

### **4 - Le paiement de l'aide communautaire :**

Pour le paiement de l'aide communautaire (qui intervient en fonction de la disponibilité des crédits communautaires) :

- s'il est prévu un versement d'acomptes, je déposerai à l'appui des demandes de paiement d'acomptes auprès du service instructeur, un état récapitulatif détaillé certifié exact des dépenses réalisées conformément au projet retenu, accompagné des factures acquittées ou de pièces de valeur probante équivalente\*.

- je déposerai la demande de paiement du solde dans les deux mois au plus tard à compter de la date de fin d'opération prévue à la convention ou à l'arrêté, accompagnée de deux rapports de solde type (dont un accompagné de l'ensemble des factures) comportant notamment :

- un compte-rendu d'exécution de l'opération ;
- la justification de la totalité des dépenses éligibles effectuées avec les pièces justificatives des dépenses encourues\* (sauf celles produites lors des acomptes) ;
- les décisions des cofinanceurs publics (si elles n'ont pas été produites antérieurement) ;
- l'état des cofinancements publics encaissés (origines et montants) et visé par le comptable public, l'expert comptable ou le commissaire aux comptes ou relevés bancaires correspondants.

*\* La justification des dépenses encourues s'effectue par la production de factures acquittées, mention portée sur chaque facture par le fournisseur, ou par la production de pièces de valeur probante équivalente, à savoir :*

- *pour les opérateurs publics, copie des factures (ou d'un relevé des factures) accompagnées d'une attestation de paiement délivrée par le comptable public concerné ;*
- *pour les opérateurs privés, copie de toutes les factures certifiées payées de la manière suivante:*
  - *soit par mention « acquittée le ... » portée sur chaque facture ;*
  - *soit sur un état récapitulatif, visé par un commissaire aux comptes ou un expert comptable qui certifie les dépenses du projet exactes, payées et décaissées ;;*
  - *soit accompagnées de relevés de compte bancaire du porteur de projet faisant apparaître les débits correspondants.*

## **5 - La réalisation du projet :**

J'informerai le service instructeur régulièrement de l'avancement de l'opération. Le calendrier qui sera communiqué quant à la remontée des factures et autres justificatifs certifiés de dépenses et aux indicateurs d'objectifs de réalisation et indicateurs de suivi du déroulement du projet devra être respecté.

En cas de modification du plan de réalisation, j'informerai le service instructeur dans les plus brefs délais avec communication des éléments. Si le projet était abandonné, j'en informerai aussitôt le service instructeur.

## **6 – Livrables attendus :**

Je m'engage à transmettre, au moment de la demande du solde de l'opération ou pour les opérations pluriannuelles à chaque demande d'acompte, les documents permettant de justifier la réalisation effective de l'opération.

Ces documents seront inscrits dans l'acte attributif de subvention en concertation avec le service instructeur.

## **7 - La comptabilité de l'opération :**

Une comptabilité séparée, ou établie selon une codification comptable adéquate, sera tenue. Un système extra-comptable par enlèvement des pièces justificatives peut être retenu. Ces pièces seront conservées jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la date du dernier versement effectué par la Commission européenne à l'Etat membre (soit jusqu'au 31/12/2021).

### **8 - Publicité et respect des politiques communautaires :**

Publicité : j'assurerai la publicité de la participation européenne selon les dispositions prescrites par le règlement communautaire n° 1828/2006 du 8 décembre 2006 (panneaux, information des publics concernés,...) (cf. annexe n°3).

Respect des politiques communautaires : je devrai respecter les politiques communautaires (qui me sont opposables) et notamment les règles de concurrence et de passation des marchés publics, la protection de l'environnement, l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Je m'engage à ne pas tirer parti de l'aide attribuée pour pratiquer des prix anormalement bas et plus généralement à ne pas détourner la clientèle des entreprises concurrentes par l'octroi d'avantages anormaux par rapport à ceux consentis habituellement.

### **9 - Reversement et résiliation :**

Je suis informé qu'en cas de non-respect des obligations énumérées ci-dessus et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de la modification du plan de financement ou du programme des travaux sans autorisation préalable, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet ou en cas de refus des contrôles, le préfet ou le président du Conseil régional exigera le reversement partiel ou total des sommes versées.

Dans le cas où, dans les 5 ans suivant l'achèvement de l'opération, celle-ci connaîtrait une modification importante affectant sa nature ou ses conditions de mise en œuvre ou procurant un avantage indu au bénéficiaire ou à un tiers et résultant soit d'un changement d'affectation sans autorisation ou d'un changement dans la propriété de l'objet de la subvention, soit de l'arrêt ou du changement de localisation d'une activité productive, le préfet ou le président du Conseil régional exigera le reversement partiel ou total des sommes versées.

Je m'engage en cas de non-respect de mes engagements et obligations à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

### **10 - J'atteste sur l'honneur de :**

- la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente ;
- l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier et des documents annexés ;
- avoir sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement du présent projet.

**Cachet du porteur de  
projet :**

**Date :**

**Nom et signature du représentant  
légal :**



# ANNEXE 1 : PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE (Indispensable à l'instruction du dossier)

Cocher les pièces transmises :

## **I – Pièces spécifiques en fonction de la nature du maître d'ouvrage**

### *1.1. Pour les organismes de droit public*

Délibération approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel détaillé présenté dans la demande

- Si la subvention européenne est supérieure à 50 000 € : (à l'exception du Conseil régional et des Conseils généraux).

Fournir en un seul exemplaire et une fois par an le compte administratif du dernier exercice clos et le budget de l'exercice en cours.

En cas de délégation de maîtrise d'ouvrage, fournir les documents juridiques (convention de mandat, contrat de concession, autres).

### *1.2. Pour les associations et Groupements d'Intérêt Public*

Liste des membres du conseil d'administration,

Copie de la publication au J.O. ou du récépissé de la déclaration à la Préfecture,

- Si la subvention européenne est supérieure à 23 000€ selon la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et en application du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 :

Liste des membres du conseil d'administration

Les statuts ou convention constitutive,

Dernières liasses fiscales complètes ou les derniers bilans et comptes de résultat approuvés,

Rapports du commissaire aux comptes (s'il y a lieu).

- Si la subvention européenne est supérieure à 50 000€ :

Les deux derniers comptes financiers approuvés et signés.

### *1.3. Pour les sociétés et entreprises privées*

Preuve de l'existence légale (extrait Kbis, inscription au registre ou répertoire concerné),

Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d'affaires et bilan des entreprises du groupe,

- Si la subvention européenne est supérieure à 50 000€ :

Bilans et comptes de résultats approuvés et signés des deux derniers exercices,

Les rapports du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable,

S'agissant du dernier exercice clos, des documents provisoires s'ils sont disponibles,

Les documents financiers prévisionnels afférents à l'exercice en cours.

## **II - Pièces communes à fournir par l'ensemble des porteurs de projets**

Relevé d'identité bancaire ou postal

### **A. Dépenses :**

**Au stade de la programmation, il est demandé de justifier :**

**90 % des dépenses d'investissement ;**

**50 % des dépenses de fonctionnement.**

A ce stade, il s'agit au porteur de projet de présenter une estimation fine et réaliste des coûts. Le constat de la réalité des dépenses effectivement réalisées sur le projet n'intervient que lors des paiements d'acomptes et de solde du dossier sur la base de pièces comptables probantes (factures, feuilles de paie, etc).

### **Pièces à fournir pour tout type de dépenses :**

Devis, projets de contrats ou tout autre document, datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis, permettant d'apprécier le montant de la dépense

Pour les maîtres d'ouvrage relevant du code des marchés publics ou de l'ordonnance 2005-649, cf.partie 3.

Pour faciliter l'analyse du dossier, veuillez classer les justificatifs par poste de dépenses présentés dans le plan de financement (état récapitulatif ou chemises).

### **Pièces spécifiques complémentaires à fournir pour certain type de dépenses :**

#### **A.1 Dépenses d'investissement matériel et immatériel :**

##### **• Pour les acquisitions foncières et immobilières :**

Document précisant la situation juridique des terrains et immeubles, établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci (promesse de vente), son prix et les besoins auxquels répondra la construction ou l'aménagement prévu<sup>1</sup>,

Le plan de situation, le plan cadastral et le plan parcellaire,

Document attestant du coût (certification d'un expert qualifié indépendant ou d'un organisme officiel agréé certifiant la valeur et/ou confirmant que le prix d'achat n'est pas supérieur à la valeur marchande).

Attestation de non financement des biens immeubles par des subventions publiques durant les 10 dernières années, y compris de subventions communautaires (*Article 15 du décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007*)

##### **• Pour les locations (immobilier d'entreprise) :**

Estimation de la valeur locative par le service des domaines,

Crédit-bail ou location : projet de contrat.

<sup>1</sup> Document à fournir au plus tard au moment de l'engagement comptable de la subvention communautaire.

▪ Pour les ventes :

Estimation de la valeur vénale du bâtiment rénové au jour de la demande par le service des domaines ou un expert qualifié indépendant.

▪ Pour les travaux :

Document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci (promesse de vente...),

Etat des autorisations préalables requises par la réglementation (permis de construire, permis de démolir, autres...) conditionnant le démarrage immédiat du projet et dont l'absence conduit à différer la programmation,

Le plan de situation et le plan de masse des travaux.

▪ Pour l'acquisition d'un matériel d'occasion : (Article 13 du décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007)

Le vendeur doit fournir une déclaration confirmant que le matériel ne doit pas avoir fait l'objet de subventions publiques durant les 7 dernières années, y compris subventions communautaires ;

Transmission d'au moins 2 devis pour un matériel équivalent afin de justifier que le prix du matériel d'occasion n'excède pas le prix de sa valeur sur le marché et est inférieur au coût de matériel similaire à l'état neuf.

Le matériel doit avoir les caractéristiques techniques requises pour l'opération et être conforme aux normes en vigueur.

## **A.2 Dépenses de fonctionnement**

▪ Pour les dépenses de salaires

Cas n°1 : les personnes affectées sur l'opération s'ont déjà recrutées dans la structure :

Afin d'établir le lien avec l'opération : fiches de poste, ou lettres de mission, ou contrat de travail de la ou les personnes affectées à temps plein ou temps partiel si celui-ci est préalablement défini à la réalisation de l'opération.

Afin de justifier le coût : bulletin de salaire de chaque personnel, ou la déclaration annuelle des données sociales (DADS) ou le journal de paye (transmettre le document le plus récent).

Cas n°2 : les personnes non recrutées dans la structure lors du dépôt du dossier :

Afin d'établir le lien avec l'opération : fiches de poste prévisionnelle

Afin de justifier le coût : note précisant le coût salarial chargé (salaire brut + charges patronales) envisagé

IMPORTANT : lors de la demande de paiement FEDER, pour les personnes affectées ponctuellement à l'opération le temps passé sur le projet devra être justifié par la production des feuilles de temps, signées par le responsable hiérarchique.

▪ Frais de déplacements, de nuitée et de restauration :

Note expliquant comment a été estimé le montant des dépenses inscrit dans le plan de financement.

▪ Frais généraux

- Fournir la liste des postes comptables pris en compte pour le calcul des frais généraux affectés sur le projet,
- Préciser la clé de répartition et ses modalités de calcul.

**B. Pour les bénéficiaires privés : justification d'une mise en concurrence :**

- La présence minimale de trois devis ou la fourniture d'une attestation indiquant la liste des entreprises ou prestataires consultés et justifiant le choix signé du responsable légal

**C. Justification du respect des règles de la commande publique :**

**Pour les bénéficiaires soumis au code des marchés publics :** Justification du respect des règles de la commande publique

<b>Procédure adaptée</b>	<b>Procédure formalisée</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Contrat signé formalisant l'accord entre les deux parties.</li> <li><input type="checkbox"/> Avis d'appel public à la concurrence.</li> <li><input type="checkbox"/> Copie de la lettre de consultation.</li> <li><input type="checkbox"/> Règlement de consultation.</li> <li><input type="checkbox"/> Renseignements, attestations fournis par le prestataire retenu (capacités professionnelles, techniques et financières ; obligations fiscales et sociales, ...).</li> <li><input type="checkbox"/> Procès-verbaux de la commission d'appel d'offres ou de la commission des marchés.</li> <li><input type="checkbox"/> Délibération de l'organe compétent autorisant l'exécutif, à passer les marchés en procédure adaptée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Cahier des clauses, CCAP, CCTP.</li> <li><input type="checkbox"/> Acte d'engagement, signés par les deux parties, comportant l'ensemble des mentions obligatoires.</li> <li><input type="checkbox"/> Avis d'appel public à la concurrence publié.</li> <li><input type="checkbox"/> Copie de la lettre de consultation.</li> <li><input type="checkbox"/> Règlement de consultation.</li> <li><input type="checkbox"/> Renseignements, attestations fournis par le prestataire retenu (capacités professionnelles, techniques et financières ; obligations fiscales et sociales, ...).</li> <li><input type="checkbox"/> Rapport d'analyse signé.</li> <li><input type="checkbox"/> Procès-verbaux de la commission d'appel d'offres ou de la commission des marchés.</li> <li><input type="checkbox"/> Délibération approuvant l'acte d'engagement et autorisant l'autorité à signer le contrat.</li> <li><input type="checkbox"/> Avis d'attribution et de refus.</li> </ul>

**Pour les dépenses inférieures aux seuils de procédure :**

- Présence minimale de trois devis ou la fourniture d'une attestation indiquant la liste des entreprises ou prestataires consultés et justifiant le choix signé du responsable légal.

**Pour les bénéficiaires soumis à l'ordonnance de 2005-649 :**

- Procédure interne d'achat,

Pièces liées à la procédure d'achat.

#### **D. Ressources :**

##### Cofinancements :

Copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues pour le projet (acte attributif accompagné des annexes) ou à défaut, lettre du financeur indiquant son approbation pour le projet identifié de façon précise, le montant de la subvention, son intention de cofinancer le projet et de soumettre dans un délai précis la demande de cofinancement à l'organe délibérant.

##### Pour les projets générateurs de recettes:

Selon les cas :

- cas n°1 Article 55 du règlement (CE) N°1083/2006 : Projet dont le coût total éligible est supérieur à 1M€ et dont les recettes nettes peuvent être estimées lors de la programmation.

: [Tableau article 55](#) dûment complété et signé.

- cas n°2 Article 55 du règlement (CE) N°1083/2006 : Projet dont le coût total éligible est supérieur à 1M€ et dont les recettes nettes ne peuvent être estimées lors de la programmation.

Il conviendra de mesurer les recettes nettes générés pendant les cinq années suivant l'achèvement de l'opération au moyen du tableau application article 55, dûment complété et signé.

**Le service instructeur peut demander toutes pièces complémentaires qu'il juge utiles à l'instruction du dossier, notamment en application de la circulaire du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par les Fonds européens de la période 2007-2013 et pour s'assurer du respect des réglementations européennes et nationales**

## ANNEXE N° 2 :

### LIEU DE DEPOT DU DOSSIER ET MODALITES D'INSTRUCTION

	Où déposer son dossier ?
<b>AXE 1 Une euro région performante et innovante : innovation et économie de la connaissance, politique de l'entreprise</b>	
<b>Objectif 1</b> Elaboration de la stratégie régionale d'innovation	SGAR
<b>Objectif 2</b> Développer les pôles de compétitivité, les filières d'excellence industrielles ou artisanales et technologiques	
<i>Mesure 1.2.1 Soutien aux projets de R&amp;D</i>	SGAR *
<i>Mesure 1.2.1 Soutien aux équipements de R&amp;D</i>	DRRT
<i>Mesure 1.2.2 Investissements structurants</i>	Conseil régional
<i>Mesure 1.2.3 Actions collectives structurantes</i>	SGAR ou Préfecture *
<b>Objectif 3</b> Soutenir l'innovation et la valorisation de la recherche	
<i>Mesure 1.3.1 Sensibilisation – diffusion – formation - accompagnement</i>	SGAR et Préfecture *
<i>Mesure 1.3.2 Appui au montage et soutien des projets dans le cadre du dispositif OSEO Innovation</i>	OSEO Innovation
<i>Mesure 1.3.3 Soutien financier des projets d'innovation hors OSEO innovation</i>	Conseil régional
<b>Objectif 4</b> Donner aux PME traditionnelles les moyens de se développer et d'entreprendre une démarche d'innovation	
<i>Mesure 1.4.1 Incitation à l'innovation des PME</i>	SGAR ou Préfecture *
<i>Mesure 1.4.2 Les projets collectifs d'innovation</i>	Conseil régional
<b>Objectif 5</b> Encourager la mise en réseau et le développement exogène de la recherche dans la région	
<i>Mesure 1.5.1 Intégration dans l'espace de l'Europe de la recherche et de l'innovation</i>	SGAR
<i>Mesure 1.5.2 Mise en réseau régional de la valorisation de la recherche</i>	SGAR
<i>Mesure 1.5.3 Accueil de nouveaux chercheurs et entreprises innovantes</i>	SGAR ou Préfecture
<b>AXE 2 Une euro région éco-responsable : environnement et prévention des risques</b>	
*	
<b>Pour toutes les mesures</b>	SGAR ou Préfectures
<b>AXE 3 Une euro région accessible : accès aux transports et de télécommunications</b>	
<b>Objectif 1</b> Favoriser l'interconnexion des moyens de transports en concentrant le FEDER sur des équipements favorisant l'intermodalité, qui offrent une alternative compétitive au transport routier et favorable à l'environnement	
<i>Mesure 3.1.1 Déplacement des voyageurs</i>	Préfecture *
<i>Mesure 3.1.2 Déplacement des marchandises</i>	
<i>Mesure 3.1.3 Etudes pour le développement des nouveaux moyens de transports</i>	Conseil régional

	Où déposer son dossier ?
<i>Mesure 3.1.4 Infrastructures pour le développement des nouveaux moyens de transports</i>	Conseil régional
<i>Mesure 3.1.5 Animation, information, sensibilisation aux expérimentations et travaux promouvant les transports urbains utilisant des énergies propres</i>	
<i>Mesure 3.1.6 Transports doux</i>	
<b>Objectif 2</b> Développement des réseaux de téléphonie mobile, de haut et de très haut débit	SGAR
<b>Objectif 3</b> Soutenir les plates-formes de service, le développement des usages, de l'administration électronique et de la gouvernance territoriale ainsi que la promotion de l'innovation économique et sociale	
<b>AXE 4 Une euro région attractive et solidaire : appel à projets urbain</b>	
<i>Volet « régénération urbaine »</i>	Préfecture *
<i>Volet « attractivité urbaine »</i>	Conseil régional

\* Les projets régionaux ou supra-départementaux seront déposés au SGAR, les projets départementaux ou infra-départementaux seront déposés dans la préfecture de département dont relève le projet.

## Adresse du lieu de dépôt du dossier de demande

### **Préfecture de la région Pays de la Loire**

Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)  
Bureau des fonds européens et des politiques contractuelles  
6, quai Ceineray – BP 33 515 - 44035 NANTES cedex 1  
Tél. : 02 40 08 64 29 Fax : 02 40 47 90 93  
Courriel : [europe@pays-de-la-loire.pref.gouv.fr](mailto:europe@pays-de-la-loire.pref.gouv.fr)

### **Conseil régional des Pays de la Loire**

Direction Communication interne, Conseil, Evaluation, Coordination, Contractualisation et Affaires Européennes (D4CAE)  
Service Contractualisation, Fonds européens et contrat de projets État/Région  
Hôtel de région – 1, rue de la Loire - 44966 NANTES cedex 9  
Carole BAROT, chef de service Tél : 02 28 20 54 68  
Courriel : [carole.barot@paysdelaloire.fr](mailto:carole.barot@paysdelaloire.fr)

### **OSEO**

64, quai Magellan - BP 42304 - 44023 NANTES Cedex 1  
Patrick BAUDRY, Directeur régional adjoint Tél. : 02 51 72 94 00  
Courriel : [patrick.baudry@oseo.fr](mailto:patrick.baudry@oseo.fr)

### **DRRT**

Délégation régionale à la recherche et à la technologie  
6, quai Ceineray – BP 33 515 - 44035 NANTES cedex 1  
Olivier MENARD : Délégué régional à la recherche et à la technologie  
Courriel : [drirt@orange.fr](mailto:drirt@orange.fr)

### **Préfecture de la Loire-Atlantique**

Direction de la coordination et du management de l'action publique  
Bureau de l'animation territoriale et de l'emploi  
6, quai Ceineray - 44035 NANTES cedex 1  
M. CHARRIER, Chef de bureau Tél. 02 40 41 22 70  
Courriels : [joseph.charrier@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:joseph.charrier@loire-atlantique.gouv.fr)

### **Préfecture de Maine et Loire**

Direction de l'interministérialité et du développement durable  
Bureau des financements de l'État et de l'Union européenne  
Place Michel Debré - 49934 ANGERS cedex 9  
M PETIT, Chef de bureau Tél. : 02.40.41.82.70  
Courriel : [bruno.petit@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:bruno.petit@maine-et-loire.gouv.fr)

### **Préfecture de la Mayenne**

Bureau de l'aménagement du territoire et des financements publics  
46, rue Mazagran - BP 1507 - 53015 LAVAL cedex  
M. TIREAU, Chef de bureau Tél. : 02.43. 01. 52. 50  
Courriel : [samuel.tireau@mayenne.gouv.fr](mailto:samuel.tireau@mayenne.gouv.fr)

### **Préfecture de la Sarthe**

Direction des actions et mutualisations interministérielles  
Bureau des politiques européennes et contractuelles  
Place Aristide Briand - 72041 LE MANS cedex 9  
Mme POLFLIET, Chef de bureau Tél. : 02 43 39 72 42  
Courriel : [pref-feder@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-feder@sarthe.gouv.fr)



**Préfecture de la Vendée**

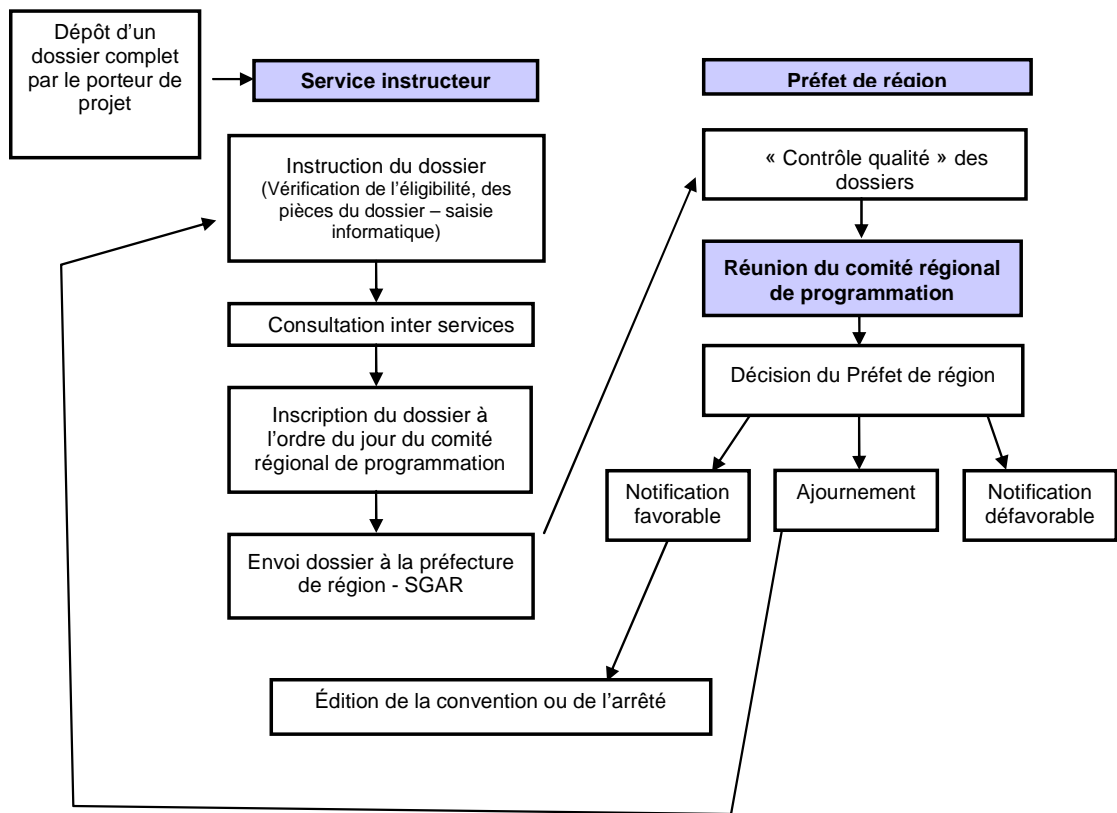
Direction des relations avec les collectivités territoriales et des affaires juridiques

Bureau des financements et du développement local

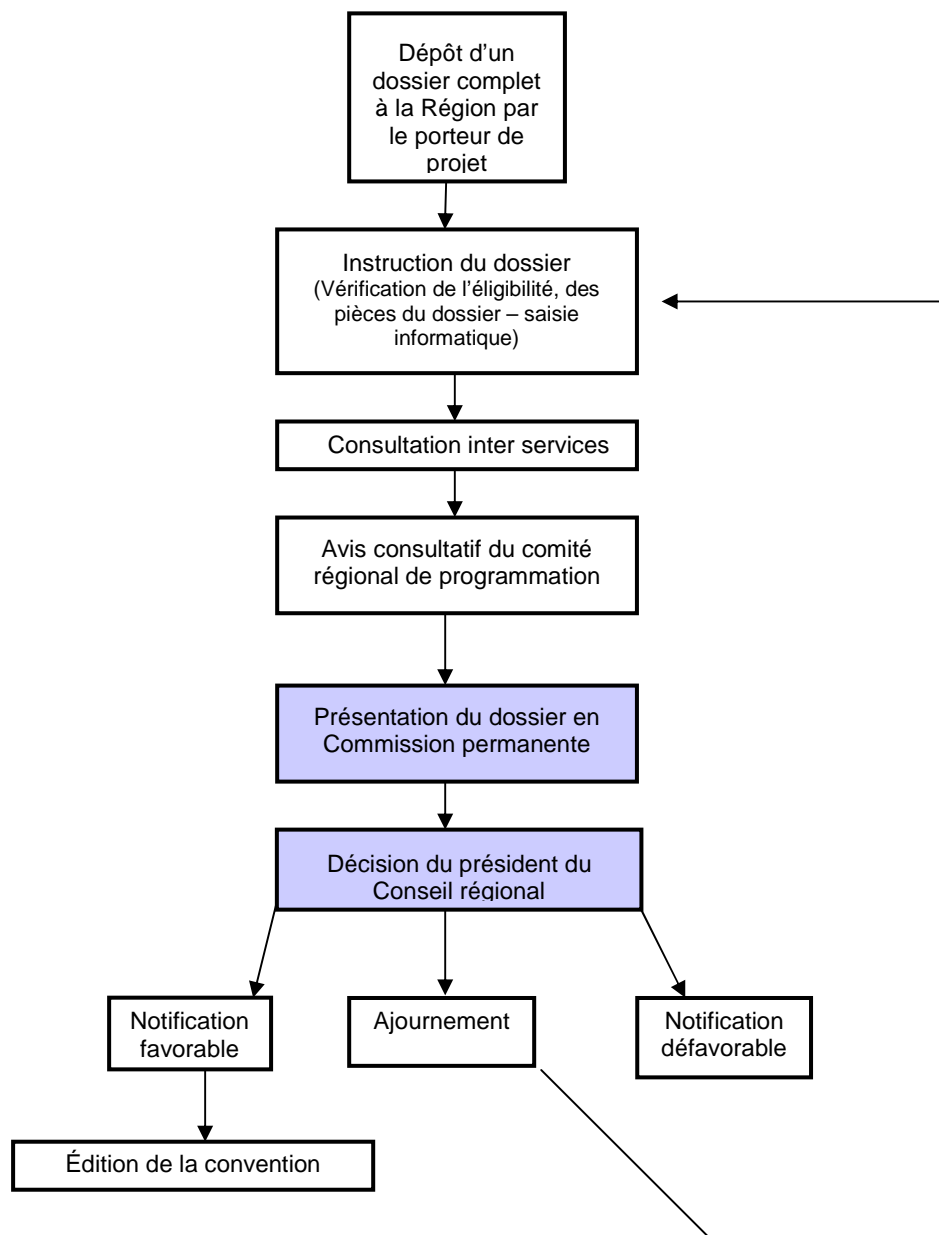
M. COUPE, Chef de bureau Tél. : 02 51 36 71 52

Courriel : [pref-feder@vendee.gouv.fr](mailto:pref-feder@vendee.gouv.fr)

Circuit d'un dossier de demande instruit par l'État\*



Circuit d'un dossier de demande instruit par le Conseil régional



## **ANNEXE N° 3 :**

### **OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES EN MATIERE DE PUBLICITE EUROPEENNE**

Règlement n°1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional

Circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale

**Les dépenses de publicité européenne sont éligibles et peuvent être cofinancées par le FEDER.**

#### **1. Les obligations de publicité par type de projets**

##### **1.1 POUR LES PROJETS MATERIELS**

###### **1.1.1 Pour tous les projets**

- un panneau d'affichage est érigé sur le site pendant la réalisation de l'opération dans les conditions citées au point 2 ;
- sur tout document ou support de communication relatif à votre projet, apposez le logo de l'Union européenne (drapeau) et inscrivez la mention suivante : « [Descriptif/dénomination de l'action] est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire avec le fonds européen de développement régional ».

###### **1.1.2 Pour les projets dont la participation publique totale à l'opération dépasse 500 000 € :**

- un panneau d'affichage est érigé sur le site pendant la réalisation de l'opération ;
- une plaque permanente, visible et significative est posée avant la demande de solde de subvention FEDER, dans les conditions citées au point 2 ;
- un drapeau européen peut être arboré pendant la semaine du 9 mai sur le site de l'opération ;
- pour les opérations financées à hauteur de plus d'un million d'euros par le FEDER : une invitation des parlementaires européens de la circonscription à toute manifestation publique (pose de 1ère pierre, inauguration) en leur ménageant si possible un temps de parole ;
- une communication spécifique supplémentaire pour les opérations dont le budget total excède 10 millions d'euros (inauguration, journée de l'Europe...).

## **1.2 POUR LES PROJETS IMMATERIELS :**

- les participants à l'opération sont informés du financement européen en leur indiquant clairement que l'opération bénéficie d'un financement au titre du FEDER ;
- les documents comprennent une mention relative au cofinancement du FEDER.

## **2. Les modalités de leur mise en œuvre**

Les bénéficiaires doivent intégrer, au sein de leur dossier type de demande de subvention, les modalités de mise en œuvre de leurs obligations de publicité. Pour le paiement du solde, le bénéficiaire devra apporter les preuves du respect de ses engagements (photo ou toute autre preuve). Elles feront systématiquement l'objet d'une vérification technique de service fait.

Un kit de publicité, incluant un guide et un ensemble de supports, est mis à votre disposition sur les sites Internet suivants :

- [www.europe-en-paysdelaloire.eu](http://www.europe-en-paysdelaloire.eu)
- [www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)

Les actions de publicité doivent comporter au minimum l'emblème de l'Union européenne, conformément aux normes graphiques, et la mention de l'Union européenne.

Pour les projets dont la participation publique totale est supérieure à 500 000 €, les actions de publicité comportent, en plus, les éléments suivants :

- la mention du FEDER : « Fonds européen de développement régional » ;
- la mention « l'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire ».

Ces éléments occupent au moins 25 % de la plaque ou du panneau. Ces derniers, visibles et de taille significative, indiquent le type et la dénomination de l'opération.

### **Sanction de leur non-respect**

Le versement du solde de la subvention FEDER est suspendu à la transmission du justificatif de réalisation de l'obligation de publicité européenne.



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 29 mars 2013**

**POINT 8.6 : APPROBATION DE DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MAQUETTES**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis du Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 21 février 2013 ;
- VU** l'avis de la Commission permanente du Conseil d'administration du 19 mars 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité avec 25 voix pour,

**APPROUVE** les demandes de modifications de maquettes dont les dossiers sont joints en annexe.

Nantes, le 29 mars 2013  
Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : **17 AVR. 2013**

## TABLEAU RECAPITULATIF

INTITULE DU DIPLOME : **Licence Droit / Langues Etrangères Appliquées****Semestre 1**

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

**UEF 1 ou UEC1 LV 1 - Anglais**

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Traduction / Langue de spécialité	3	25%		75%		100%				100%		100%	
Pratique orale	1		100%				100%				100%		100%

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

**UEF 2 ou UEC2 LV 2 - ND Allemand / Espagnol / Italien**

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Traduction écrite A	1			100%		100%				100%		100%	
Traduction écrite B	1			100%		100%				100%		100%	
Pratique orale	1		100%				100%				100%		100%
Civilisation		Pas de validation											

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

**UEF 2 ou UEC 2 LV 2 - Débutant Italien**

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation		Pas de validation											
Langue écrite	1			100%		100%				100%		100%	
Pratique orale		Pas de validation											

**UEF 2 ou UEC 2 LV 2 - Débutant Chinois**

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation		Pas de validation											
Langue écrite	3			100%		100%				100%		100%	
Langue	2	100%					100%				100%		100%

**UEF 3 ou UEC 3 LV 3 - ND Allemand / Espagnol / Italien**

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Traduction écrite A	1			100%		100%					100%		100%	
Traduction écrite B	1			100%		100%					100%		100%	
Pratique orale	1		100%				100%				100%		100%	
Civilisation		<b>Pas de validation</b>												

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

**UEF 3 LV 3 ou UEC 3 - Débutant Italien**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation		<b>Pas de validation</b>											
Langue écrite	1			100%		100%				100%		100%	
Pratique orale		<b>Pas de validation</b>											

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

**UEF 3 LV 3 ou UEC 3 - Débutant Chinois**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation		<b>Pas de validation</b>											
Langue écrite	3			100%		100%				100%		100%	
Langue	2	100%					100%			100%		100%	

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

**UEF 3 ou UEC 3 Institutions administratives**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Institutions administratives	1			100%		100%				100%		100%	



**UEC 1 ou UEF 1 Introduction au droit privé et droit des personnes**

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1

nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Introduction au droit privé et droit des personnes	1	75%		25%		100%		75%		25%		100%	

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

**UEC 2 ou UEF 2 Introduction au droit constitutionnel général**

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1

nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Introduction au droit constitutionnel général	1	75%		25%		100%		75%		25%		100%	

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

**UEC 3 ou UEF 3 Institutions juridictionnelles**

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1

nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Institutions juridictionnelles	1			100%		<b>100%</b>				100%	100%	<b>100%</b>	

Au choix de l'enseignant

**UEC 4 Méthodologie du Droit**

Coefficient de l'U.E. : 2

nombre d'CE : 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Méthodologie du Droit	1	100%						Pas de validation					

## Semestre 2

Avis favorable du CEVU du 21 février 2013

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

### UEF 4 ou UEC 5 LV 1 - Anglais

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Traduction A et B et Langue de spécialité	2+2	25%		75%		100%				100%		100%	
Pratique orale	1		100%				100%				100%		100%

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

### UEF 5 ou UEC 6 LV 2 - ND Allemand / Espagnol / Italien

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Traduction écrite A	1			100%		100%				100%		100%	
Traduction écrite B	1			100%		100%				100%		100%	
Pratique orale	1		100%				100%				100%		100%
Civilisation	2			100%		100%				100%		100%	
Syntaxe		Pas de validation											

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

### UEF5 ou UEC6 LV 2 - Débutant Italien

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation	2			100%		100%				100%		100%	
Langue écrite	3			100%		100%				100%		100%	
Pratique orale	1		100%				100%				100%		100%

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

### UEF5 ou UEC6 LV 2 - Débutant Chinois

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation	2			100%		100%				100%		100%	
Langue écrite	3	100%					100%				100%		100%
Langue	2			100%		100%				100%		100%	

**UEF6 ou UEC7 LV 3 - ND Allemand / Espagnol / Italien**

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Traduction écrite A	1			100%		100%					100%		100%
Traduction écrite B	1			100%		100%					100%		100%
Pratique orale	1		100%				100%				100%		100%
Civilisation	2			100%		100%					100%		100%
Syntaxe		<b>Pas de validation</b>											

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

**UEF6 ou UEC7 LV 3 - Débutant Italien**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation	2			100%		100%					100%		100%
Langue écrite	3			100%		100%					100%		100%
Pratique orale	1		100%				100%				100%		100%

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

**UEF6 ou UEC7 LV 3 - Débutant Chinois**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation	2			100%		100%					100%		100%
Langue écrite	2	100%					100%			100%		100%	
Langue	3			100%		100%					100%		100%

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

**UEF 6 ou UEC 7 Introduction aux grands systèmes de droit étrangers**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Introduction aux grands systèmes de droit étrangers				100%		100%					100%	100%	100%

Au choix de l'enseignant

**UEC 5 ou UEF 4 Droit de la famille**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Droit de la famille	1	75%		25%		100%		75%		25%		100%	

**UEC 6 ou UEF 5 Droit constitutionnel de la Ve République**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Droit constitutionnel de la Ve République	1	75%		25%		100%		75%		25%		100%	

**UEC 7 ou UEF 6 Institutions internationales**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Institutions internationales	1			100%		<b>100%</b>				100%	100%	<b>100%</b>	

Au choix de l'enseignant

**UEC 8 Français et communication**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Français et communication	1	100%				100%				100%		100%	

**Semestre 3****UEF 7 ou UEC9 LV 1 - Anglais**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation <b>GB</b>	2			100%		100%		100%		100%		100%	
Langue juridique	2	25%		75%		100%				100%		100%	
Pratique orale	1		100%				100%			100%		100%	

**UEF 8 ou UEC10 LV 2 - Espagnol**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation		<b>Pas de validation</b>											
Traduction écrite A	1			100%		100%			100%		100%		
Traduction écrite B	1			100%		100%			100%		100%		
Langue juridique	1			100%		100%			100%		100%		
Pratique orale	1		100%				100%			100%			100%

**UEF 8 ou UEC10 LV 2 - ND Allemand / Italien**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation		<b>Pas de validation</b>											
Traduction écrite A	1			100%		100%			100%		100%		
Traduction écrite B	1			100%		100%			100%		100%		
Langue de spécialité	1			100%		100%			100%		100%		
Pratique orale	1		100%				100%			100%			100%

**UEF 8 ou UEC10 LV 2 - Débutant Italien**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation		<b>Pas de validation</b>											
Langue de spécialité	3			100%		100%			100%		100%		
Pratique orale	1		100%				100%			100%			100%

**UEF 8 ou UEC10 LV 2 - Débutant Chinois**

Semestre 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation		<b>Pas de validation</b>											
Langue écrite	3			100%		100%			100%		100%		
Langue juridique et orale	2		100%				100%			100%			100%

**UEF 9 ou UEC11 LV 3 - ND Espagnol**

Un favorable de CE de 2013

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1

nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation		<b>Pas de validation</b>											
Traduction écrite A	1			100%		100%			100%		100%		
Traduction écrite B	1			100%		100%			100%		100%		
Langue juridique	1			100%		100%			100%		100%		
Pratique orale	1		100%				100%			100%			100%

**UEF 9 ou UEC11 LV 3 - ND Allemand / Italien**

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1

nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation		<b>Pas de validation</b>											
Traduction écrite A	1			100%		100%			100%		100%		
Traduction écrite B	1			100%		100%			100%		100%		
Langue de spécialité	1			100%		100%			100%		100%		
Pratique orale	1		100%				100%			100%			100%

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

**UEF 9 ou UEC11 LV 3 - Débutant Italien**

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1

nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation		<b>Pas de validation</b>											
Langue de spécialité	3			100%		100%			100%		100%		
Pratique orale	1		100%				100%			100%			100%

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

**UEF 9 ou UEC11 LV 3 - Débutant Chinois**

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1

nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation		<b>Pas de validation</b>											
Langue écrite	3			100%		100%			100%		100%		
Langue juridique et orale	2	<b>100%</b>					100%			100%			100%

**UEF 9 ou UEC 11 Organisations européennes**

Matière	Coef	1ère session						2è session							
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
Organisations européennes	1			100%			<b>100%</b>					100%	100%		<b>100%</b>

Au choix de l'enseignant

**UEC 9 ou UEF7 Droit administratif 1**

Matière	Coef	1ère session						2è session							
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
Droit administratif 1 avec TD	1	75%		25%			100%			75%		25%		100%	
Droit administratif 1 sans TD	1			100%			<b>100%</b>					100%	100%		<b>100%</b>

Au choix de l'enseignant

**UEC 10 ou UEF8 Droit des obligations 1**

Matière	Coef	1ère session						2è session							
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
Droit des obligations 1 avec TD	1	75%		25%			100%			75%		25%		100%	
Droit des obligations 1 sans TD	1			100%			<b>100%</b>					100%	100%		<b>100%</b>

Au choix de l'enseignant

**UEC 11 ou UEF9 Droit pénal 1**

Matière	Coef	1ère session						2è session							
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
Droit pénal 1 avec TD	1	75%		25%			100%			75%		25%		100%	
Droit pénal 1 sans TD	1			100%			<b>100%</b>					100%	100%		<b>100%</b>

Au choix de l'enseignant

**UEC 12 Français et communication**

Matière	Coef	1ère session						2è session							
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
Français et communication	1	100%					100%					100%		100%	



## Semestre 4

Avis favorable du CEVU du 21 février 2013

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

### UEF 10 ou UEC13 LV 1 - Anglais

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation	2			100%					100%			100%	
Langue juridique	2	25%		75%					100%			100%	
Pratique orale	1		100%								100%		100%

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

### UEF 11 ou UEC14 LV 2 - ND Espagnol

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation	2			100%					100%			100%	
Traduction écrite A	1			100%					100%			100%	
Traduction écrite B	1			100%					100%			100%	
Langue juridique	1			100%					100%			100%	
Pratique orale	1		100%								100%		100%

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

### UEF 11 ou UEC14 LV 2 - ND Allemand / Italien

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation	2			100%					100%			100%	
Traduction écrite A	1			100%					100%			100%	
Traduction écrite B	1			100%					100%			100%	
Langue de spécialité	1			100%					100%			100%	
Pratique orale	1		100%								100%		100%

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

### UEF 11 ou UEC14 LV 2 - Débutant Italien

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation	2			100%					100%			100%	
Langue de spécialité	3			100%					100%			100%	
Pratique orale	1		100%								100%		100%



**UEF 11 ou UEC14 LV 2 - Débutant Chinois**

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1

nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation	2			100%			100%				100%		100%
Langue écrite	3			100%			100%				100%		100%
Langue juridique et orale	2	100%					100%				100%		100%

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1

nombre d'CE : 6 ou 3

**UEF 12 ou UEC15 LV 3 - ND Espagnol**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation	2			100%			100%				100%		100%
Traduction écrite A	1			100%			100%				100%		100%
Traduction écrite B	1			100%			100%				100%		100%
Langue juridique	1			100%			100%				100%		100%
Pratique orale	1		100%				100%				100%		100%

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1

nombre d'CE : 6 ou 3

**UEF 12 ou UEC15 LV 3 - ND Allemand / Italien**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation	2			100%			100%				100%		100%
Traduction écrite A	1			100%			100%				100%		100%
Traduction écrite B	1			100%			100%				100%		100%
Langue de spécialité	1			100%			100%				100%		100%
Pratique orale	1		100%				100%				100%		100%

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1

nombre d'CE : 6 ou 3

**UEF 12 ou UEC15 LV 3 - Débutant Italien**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation	2			100%			100%				100%		100%
Langue écrite et juridique	3			100%			100%				100%		100%
Pratique orale	1		100%				100%				100%		100%

**UEF 12 ou UEC15 LV 3 Débutant Chinois**

Au choix de l'enseignant

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1

nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Civilisation	2			100%		100%					100%		100%	
Langue écrite	3			100%		100%					100%		100%	
Langue juridique et orale	2	<b>100%</b>						100%			100%		100%	

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

**UEF 12 ou UEC 15 Droit des affaires**

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1

nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Droit des affaires	1			100%		<b>100%</b>					100%	100%		<b>100%</b>

Au choix de l'enseignant

**UEC 13 ou UEF10 Droit administratif 2**

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1

nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Droit administratif 2 avec TD	1	75%		25%		100%		75%		25%		100%		100%
Droit administratif 2 sans TD	1			100%		<b>100%</b>					<b>100%</b>		<b>100%</b>	

**UEC 14 ou UEF11 Droit des obligations 2**

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1

nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Droit des obligations 2 avec TD	1	75%		25%		100%		75%		25%		100%		100%
Droit des obligations 2 sans TD	1			100%		<b>100%</b>					<b>100%</b>		<b>100%</b>	

**UEC 15 ou UEF12 Droit pénal 2**

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1

nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Droit pénal 2 avec TD	1	75%		25%		100%		75%		25%		100%		100%
Droit pénal 2 sans TD	1			100%		<b>100%</b>					<b>100%</b>		<b>100%</b>	

**UEC 16 Informatique / Internet**

Avis favorable du CEVU du 21 février 2013

**Coefficient de l'U.E. 1**
**nombre d'CE : 3**

Matière	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Informatique / Internet	1			100%			100%					100%		100%

**Semestre 5**
**UEF13 ou UEC17 LV 1 - Anglais**

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC - Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

**Coefficient de l'U.E. 2 ou 1**
**nombre d'CE : 6 ou 3**

Matière	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Civilisation	1			100%			100%					100%		100%
Traduction écrite A	1			100%			100%					100%		100%
Traduction écrite B	1			100%			100%					100%		100%
Langue juridique	1			100%			100%					100%		100%
Pratique orale	1		100%								100%			100%
Traduction orale	1		100%								100%			100%

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

**Coefficient de l'U.E. 2 ou 1**
**nombre d'CE : 6 ou 3**
**UEF14 ou UEC18 LV 2 - Allemand / Espagnol / Italien / Chinois**

Matière	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Civilisation	1			100%			100%					100%		100%
Traduction écrite A	1			100%			100%					100%		100%
Traduction écrite B	1			100%			100%					100%		100%
Langue juridique	1			100%			100%					100%		100%
Pratique orale	1		100%								100%			100%
Traduction orale pour allemand / italien / chinois	1		100%								100%			100%
Langue juridique pour l'espagnol	1		100%								100%			100%

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

**Coefficient de l'U.E. 2 ou 1**
**nombre d'CE : 6 ou 3**
**UEF 15 ou UEC19 LV 3 - Allemand / Espagnol / Italien / Chinois**

Matière	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Civilisation	1			100%			100%					100%		100%
Traduction écrite A	1			100%			100%					100%		100%
Traduction écrite B	1			100%			100%					100%		100%
Langue juridique	1			100%			100%					100%		100%
Pratique orale	1		100%								100%			100%
Traduction orale pour allemand / italien / chinois	1		100%								100%			100%
Langue juridique pour l'espagnol	1		100%								100%			100%

**UEF 15 ou UEC19 Droit du travail 1**

Matière	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Droit du travail 1				100%			100%					100%		100%

**UEC 17 ou UEF 13 Droit de l'Union européenne**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Droit de l'Union européenne	1	75%		25%		100%		75%		25%		100%	

**UEC 18 ou UEF14 Droit des sociétés**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Droit des sociétés	1	75%		25%		100%		75%		25%		100%	

**UEC 19 ou UEF15 Droit international public**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Droit international public	1			100%		100%					100%		100%

**UEC 20 Informatique / Internet**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Informatique / Internet	1	100%				100%				100%		100%	

# Semestre 6

Avis favorable du CEVU du 21 février 2013

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

## UEF 16 ou UEC21 LV 1 - Anglais

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation	1			100%		100%				100%		100%	
Traduction écrite A	1			100%		100%				100%		100%	
Traduction écrite B	1			100%		100%				100%		100%	
Langue juridique	1			100%		100%				100%		100%	
Pratique orale	1		100%								100%		100%
Traduction orale	1		100%								100%		100%

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

## UEF 17 ou UEC22 LV 2 - Allemand / Espagnol / Italien / Chinois

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation	1			100%		100%				100%		100%	
Traduction écrite A	1			100%		100%				100%		100%	
Traduction écrite B	1			100%		100%				100%		100%	
Langue juridique	1			100%		100%				100%		100%	
Pratique orale	1		100%								100%		100%
Traduction orale pour allemand / italien / chinois	1		100%								100%		100%
Langue juridique pour l'espagnol	1		100%								100%		100%

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

## UEF 18 ou UEC23 LV 3 - Allemand / Espagnol / Italien / Chinois

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Civilisation	1			100%		100%				100%		100%	
Traduction écrite A	1			100%		100%				100%		100%	
Traduction écrite B	1			100%		100%				100%		100%	
Langue juridique	1			100%		100%				100%		100%	
Pratique orale	1		100%								100%		100%
Traduction orale pour allemand / italien / chinois	1		100%								100%		100%
Langue juridique pour l'espagnol	1		100%								100%		100%

**UEF 18 ou UEC23 Droit des sûretés**

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC  
Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1      nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Droit des sûretés	1			100%			100%					100%		100%

**UEC 21 ou UEF16 Libertés et droits fondamentaux**

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC  
Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1      nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Libertés et droits fondamentaux	1	75%		25%		100%		75%		25%		100%		

**UEC 22 ou UEF17 Droit du travail 2**

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC  
Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1      nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Droit du travail 2	1	75%		25%		100%		75%		25%		100%		

**UEC 23 ou UEF18 Principes fondamentaux du procès**

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC  
Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1      nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Principes fondamentaux du procès	1			100%		100%						100%		100%

**UEC 24 Informatique / Internet /C2i**

Coefficient de l'U.E. 1

nombre d'CE : 3

Matière	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Informatique / Internet / C2i		100%				100%				100%		100%		

## Calcul des charges d'enseignement

## Intitulé du diplôme:

## Licence Droit / Langues Etrangères Appliquées

Norme * (effectifs/groupe)	Info.	24	CM	250	TD	45	TP	15
----------------------------	-------	----	----	-----	----	----	----	----

TD Traduction Orale en labo = 15 étudiants

Norme pour le droit :	CM 250	TD méthodologie S 1	25	TD autres semestres	35
-----------------------	--------	---------------------	----	---------------------	----

N°/ intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Niveau de l'UE dans le cycle L (S1, S2, S3, etc.)	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs totaux attendus dans l'EC tous parcours confondus	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						Total Charges en H éq TD	Observations
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes							
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP		
UEF 1 - LV1 - Anglais	S1	Traduction Pratique de la langue orale Langue de spécialité		12	12	120	1	0	3	36	8	0	36.00	Anglais LV1 avec LEA 1	
				12	120	1	0	3	0	8	96	63.36			
				24	120	1	0	3	72	8	0	72.00			
<b>TOTAL UEF 1</b>					<b>48</b>			<b>0</b>		<b>108</b>		<b>96</b>	<b>171.36</b>		
UEF 2 - LV2 - Non Débutant Allemand	S1	<u>LV2 Non Débutant Allemand</u> Traduction écrite A et B Pratique orale Civilisation				16								Avec LV3 ND et LEA 1 16 LV2 + 8 LV3	
				24	24	1	0	1	24	2	0	24.00			
			12	12	24	1	0	1	0	2	24	15.84			
			12		12	24	1	12	1	0	2	0	18.00		
<b>TOTAL UEF 2 - a</b>					<b>48</b>			<b>12</b>		<b>24</b>		<b>24</b>	<b>0</b>		
UEF 2 - LV2 - Non Débutant Espagnol	S1	<u>LV2 Non Débutant Espagnol</u> Traduction écrite A et B Pratique orale Civilisation				45								Avec LV3 ND et LEA 1 45 LV2 + 4 LV3	
				24	49	1	0	2	48	4	0	48.00			
			12	12	49	1	0	2	0	4	48	31.68			
			12		12	49	1	12	2	0	4	0	18.00		
<b>TOTAL UEF 2 - b</b>					<b>48</b>			<b>12</b>		<b>48</b>		<b>48</b>	<b>97.68</b>		
UEF 2 - LV2 - Non Débutant Italien	S1	<u>LV2 Non Débutant Italien</u> Traduction écrite A et B Pratique orale Civilisation				11								Avec LV3 ND BI et LEA 1 11 LV2 + 6 LV3 11 LV2 ND + 9 LV2 D + 6 LV3 ND + 10 LV3 D (Cours de civilisation regroupé avec civi. niveau débutant)	
				24	17	1	0	1	24	2	0	0.00			
			12	12	17	1	0	1	0	2	24	15.84			
			12		12	36	1	12	1	0	3	0	0.00		
<b>TOTAL UEF 2 - c</b>					<b>48</b>			<b>12</b>		<b>24</b>		<b>24</b>	<b>15.84</b>		
UEF 2 - LV2 - Débutant Italien	S1	<u>LV2 Débutant Italien</u> Civilisation Langue écrite Pratique orale				9								Avec LEA 1 9 LV2 + 10 LV3	
			12		12	9	0	0	0	0	0	0.00			
				48	19	1	0	1	48	2	0	48.00			
				12	12	19	1	0	1	0	2	24	15.84		
<b>TOTAL UEF 2 - d</b>					<b>72</b>			<b>0</b>		<b>48</b>		<b>24</b>	<b>63.84</b>		
UEF 2 - LV2 - Débutant Chinois	S1	<u>LV2 Débutant Chinois</u> Civilisation Langue écrite Langue				9								Avec LEA 1 9 LV2 + 8 LV3	
			12		12	9	1	12	1	0	2	0	18.00		
				48	48	17	1	0	1	48	2	0	48.00		
				12	12	18	1	0	1	0	2	24	15.84		
<b>TOTAL UEF 2 - e</b>					<b>72</b>			<b>12</b>		<b>48</b>		<b>24</b>	<b>81.84</b>		



Avis favorable du CFEVU de 21 février 2013 N°/ intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Niveau de l'UE dans le cycle L (S1, S2, S3, etc.)	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs totaux attendus dans l'EC tous parcours confondus	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						Observations		
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes								
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP		Total Charges en H éq TD	
UEF 3 - LV3 - Non débutant Allemand	S1	<u>LV3 Non Débutant Allemand</u> Traduction écrite A et B Pratique orale Civilisation		24	12	24	8	0	0	0	0	0	0	0	0.00	Avec LV2 ND et LEA 1
			12			12	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
						12	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
<b>TOTAL UEF 3 - a</b>						<b>48</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>			
UEF 3 - LV3 - Non débutant Espagnol	S1	<u>LV3 Non Débutant Espagnol</u> Traduction écrite A et B Pratique orale Civilisation		24	12	24	4	0	0	0	0	0	0	0	0.00	Avec LV2 ND LEA
			12			12	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
						12	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
<b>TOTAL UEF 3 - b</b>						<b>48</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>			
UEF 3 - LV3 - Non débutant Italien	S1	<u>LV3 Non Débutant Italien</u> Traduction écrite A et B Pratique orale Civilisation		24	12	24	6	0	0	0	0	0	0	0	0.00	Avec LEA 1 et LV2 ND
			12			12	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
						12	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
<b>TOTAL UEF 3 - c</b>						<b>48</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>			
UEF 3 - LV3 - Débutant Italien	S1	<u>LV3 Débutant Italien</u> Civilisation Langue écrite Pratique orale	12			12	10	0	0	0	0	0	0	0	0.00	Avec LEA 1 et avec LV2 D
				48		48	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
					12	12	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
<b>TOTAL UEF 3 - d</b>						<b>60</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>			
UEF 3 - LV3 - Débutant Chinois	S1	<u>LV3 Débutant Chinois</u> Civilisation Langue écrite Langue	12			12	8	0	0	0	0	0	0	0	0.00	Avec LEA 1 Avec LV2 D
				48		48	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
					12	12	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
<b>TOTAL UEF 3 - e</b>						<b>72</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>			
UEF 3 ou UEC 3 Institutions administratives	S1	Institutions administratives	24			24	60	1	24	2	0	4	0	36.00	Pris en charge par UFR Droit / CM et TD communs avec 1ère année de Licence Droit.	
<b>TOTAL UEF 3 - f</b>						<b>24</b>		<b>24</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	Création de 3 ou 4 groupes de TD	
UEC 1 - Introduction au droit privé et droit des personnes	S1	Introduction au droit privé et droit des personnes	36	20		56	120	1	36	4	80	8	0	134.00	Pris en charge par UFR Droit CM et TD communs avec 1ère année de Licence Droit. Création de 3 ou 4 groupes de TD	
<b>TOTAL UEC 1</b>						<b>56</b>		<b>36</b>		<b>80</b>		<b>0</b>	<b>48</b>			
UEC 2 - Introduction au droit constitutionnel	S1	Introduction au droit constitutionnel	36	20		56	120	1	36	4	80	8	0	134.00	Pris en charge par UFR Droit TD de 35 CM commun avec 1ère année de Licence Droit. Création de 4 groupes de TD	
<b>TOTAL UEC 2</b>						<b>56</b>		<b>36</b>		<b>80</b>		<b>0</b>	<b>48</b>			
UEC 3 - Institutions juridictionnelles	S1	Institutions juridictionnelles	24			24	120	1	24	3	0	8	0	36.00	Pris en charge par UFR Droit CM commun avec 1ère année de Licence Droit	
<b>TOTAL UEC 3</b>						<b>24</b>		<b>24</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>			
UEC 4 - Méthodologie du Droit	S1	Méthodologie du Droit		24		24	120	1	0	5	120	8	0	120.00	Pris en charge par l'UFR Droit Création de 5 groupes de TD	
<b>TOTAL UEC 4</b>						<b>24</b>		<b>0</b>		<b>120</b>		<b>0</b>	<b>64</b>			
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>													<b>590.56</b>			



N° / intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Avis favorable du CFEVU de 21 février 2013 Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs totaux attendus dans l'EC tous parcours confondus	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						Observations	
		Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes							
		CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP		Total Charges en H éq TD
UEF 4 LV1 - Anglais	S2	Traduction		24	24	120	1	0	3	72	8	0	72.00	Anglais LV1 avec LEA
		Pratique de la langue orale			12	120	1	0	3	0	8	96	63.36	
		Langue de spécialité		24	24	120	1	0	3	72	8	0	72.00	
<b>TOTAL UEF 4</b>					<b>60</b>		<b>0</b>		<b>144</b>		<b>96</b>	<b>207.36</b>		
UEF 5 - LV2 - Non Débutant Allemand	S2	<u>LV2 Non Débutant Allemand</u>				16								Avec LV3 ND et LEA 1 16 LV2 + 8 LV3
		Traduction écrite A et B		24	24	24	1	0	1	24	2	0	0.00	
		Pratique orale			12	24	1	0	1	0	2	24	15.84	
		Civilisation	12		12	24	1	12	1	0	2	0	0.00	
		Syntaxe		12	12	24	1	0	1	12	2	0	0.00	
<b>TOTAL UEF 5 - a</b>					<b>60</b>		<b>12</b>		<b>36</b>		<b>24</b>	<b>15.84</b>		
UEF 5 - LV2 - Non Débutant Espagnol	S2	<u>LV2 Non Débutant Espagnol</u>				45								Avec LEA 1 45 LV2 + 4 LV3
		Traduction écrite A et B		24	24	49	1	0	2	48	4	0	48.00	
		Pratique orale			12	49	1	0	2	0	4	48	31.68	
		Civilisation	12		12	49	1	12	2	0	4	0	18.00	
		Syntaxe		12	12	49	1	0	2	24	4	0	24.00	
<b>TOTAL UEF 5 - b</b>					<b>60</b>		<b>12</b>		<b>72</b>		<b>48</b>	<b>121.68</b>		
UEF 5 - LV2 - Non Débutant Italien	S2	<u>LV2 Non Débutant Italien</u>				11								Avec LV3 ND BI et LEA 1 11 LV2 + 6 LV3  11 LV2 ND + 9 LV2 D + 6 LV3 ND + 10 LV3 D (Cours de civilisation regroupé avec civi. niveau débutant)
		Traduction écrite A et B		24	24	17	1	0	1	24	2	0	0.00	
		Pratique orale			12	17	1	0	1	0	2	24	15.84	
		Civilisation	12		12	36	1	12	1	0	3	0	0.00	
		Syntaxe		12	12	17	1	0	1	12	2	0	0.00	
<b>TOTAL UEF 5 - c</b>					<b>60</b>		<b>12</b>		<b>36</b>		<b>24</b>	<b>15.84</b>		
UEF 5 - LV2 - Débutant Italien	S2	<u>LV2 Débutant Italien</u>				9								Avec LV3 D et avec LEA 1 9 LV2 + 10 LV3
		Civilisation	12		12	9	0	0	0	0	0	0	0.00	
		Langue écrite		48	48	19	1	0	1	48	2	0	48.00	
		Pratique orale			12	19	1	0	1	0	2	24	15.84	
<b>TOTAL UEF 5 - d</b>					<b>72</b>		<b>0</b>		<b>48</b>		<b>24</b>	<b>63.84</b>		
UEF 5 - LV2 - Débutant Chinois	S2	<u>LV2 Débutant Chinois</u>				9								Avec LV3 D et avec LEA 1 9 LV2 + 8 LV3
		Civilisation	12		12	17	1	12	1	0	2	0	18.00	
		Langue écrite		48	48	17	1	0	1	48	2	0	48.00	
		Langue			12	17	1	0	1	0	2	24	15.84	
<b>TOTAL UEF 5 - e</b>					<b>72</b>		<b>12</b>		<b>48</b>		<b>24</b>	<b>81.84</b>		
UEF 6 - LV3 - Non débutant Allemand	S2	<u>LV3 Non Débutant Allemand</u>				8								Avec LV2 ND et LEA 1
		Traduction écrite A et B		24	24	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
		Pratique orale			12	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
		Civilisation	12		12	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
		Syntaxe		12	12	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
<b>TOTAL UEF 6 - a</b>					<b>60</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

Avis favorable du CFEVU de 21 février 2013 N° / intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Niveau de l'UE dans le cycle L (S1, S2, S3, etc.)	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs totaux attendus dans l'EC tous parcours confondus	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						Total Charges en H éq TD	Observations
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes							
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP		
UEF 6 - LV3 - Non débutant Espagnol	S2	<i>LV3 Non Débutant Espagnol</i>				4	1	0	1	0	1	0	0.00	Avec LV2 ND et LEA 1	
		Traduction écrite A et B		24		0	0	0	0	0	0	0	0.00		
		Pratique orale			12	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
		Civilisation	12			0	0	0	0	0	0	0	0.00		
		Syntaxe		12		0	0	0	0	0	0	0	0.00		
<b>TOTAL UEF 6 - b</b>					<b>60</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0.00</b>			
UEF 6 - LV3 - Non débutant Italien	S2	<i>LV3 Non Débutant Italien</i>				6							0.00	Avec LV2 ND et avec LEA 1	
		Traduction écrite A et B		24		0	0	0	0	0	0	0	0.00		
		Pratique orale			12	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
		Civilisation	12			6	0	0	0	0	0	0	0.00		
		Syntaxe		12		0	0	0	0	0	0	0	0.00		
<b>TOTAL UEF 6 - c</b>					<b>60</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>			
UEF 6 - LV3 - Débutant Italien	S2	<i>LV3 Débutant Italien</i>				10							0.00	Avec LV2 D et avec LEA 1	
		Civilisation	12			10	0	0	0	0	0	0	0.00		
		Langue écrite		48		0	0	0	0	0	0	0	0.00		
		Pratique orale			12	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
		<b>TOTAL UEF 6 - d</b>					<b>72</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
UEF 6 - LV3 - Débutant Chinois	S2	<i>LV3 Débutant Chinois</i>				8							0.00	Avec LV2 D et avec LEA 1	
		Civilisation	12			0	0	0	0	0	0	0	0.00		
		Langue écrite		48		0	0	0	0	0	0	0	0.00		
		Langue			12	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
		<b>TOTAL UEF 6 - e</b>					<b>72</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0.00</b>
UEF 6 - Introduction aux grands systèmes de droit étrangers	S2	Introduction aux grands systèmes de droit étrangers	24				1	24	2	0	4	0	36.00	Pris en charge par l'UFR de Droit CM et TD communs avec 1ère année de Licence Droit Création de 3 ou 4 groupes de TD	
			<b>TOTAL UEF 6 - f</b>				<b>24</b>		<b>24</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
UEC 5 - Droit de la famille	S2	Droit de la famille	36	20			1	36	4	80	8	0	134.00	Pris en charge par l'UFR de Droit CM et TD communs avec 1ère année de Licence Droit. Création de 3 ou 4 groupes de TD	
			<b>TOTAL UEC 5</b>				<b>56</b>		<b>36</b>		<b>80</b>		<b>0</b>		<b>48</b>
UEC 6 - Droit constitutionnel de la Ve République	S2	Droit constitutionnel de la Ve République	36	20			1	36	4	80	8	0	134.00	Pris en charge par l'UFR de Droit CM et TD communs avec 1ère année de Licence Droit. Création de 3 ou 4 groupes de TD	
			<b>TOTAL UEC 6</b>				<b>56</b>		<b>36</b>		<b>80</b>		<b>0</b>		<b>48</b>
UEC 7 - Institutions internationales	S2	Institutions internationales	36				1	36	3	0	8	0	54.00	Pris en charge par l'UFR de Droit CM commun avec 1ère année de Licence Droit	
			<b>TOTAL UEC 7</b>				<b>36</b>		<b>36</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
UEC 8 Français et communication	S2	Français et communication		24			1	0	3	72	8	0	72.00	Pris en charge par l'UFR de Langues	
			<b>TOTAL UEC 8</b>				<b>24</b>		<b>0</b>		<b>72</b>		<b>0</b>		<b>72</b>
<b>TOTAL SEMESTRE 2 /étudiant</b>												<b>674.40</b>			

**TOTAL ANNEE L1 /étudiant**

**1264.960**

Avis favorable du CFEVU de 21 février 2013 N°/ intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs totaux attendus dans l'EC tous parcours confondus	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						Observations		
		Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes								
		CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP		Total Charges en H éq TD	
UEF 7 LV1 - Anglais	S3	Civilisation GB Langue juridique Pratique orale	12	12 24		24 24 12	85 85 85	1 1 1	12 0 0	2 2 2	24 48 0	6 6 6	0 0 72	42.00 48.00 47.52	Anglais LV1 avec LEA 2 pour pratique oral et civilisation
<b>TOTAL UEF 7</b>					<b>60</b>				<b>12</b>		<b>72</b>		<b>72</b>	<b>137.52</b>	
UEF 8 - LV2 - Non Débutant Allemand	S3	<i>LV2 Non Débutant Allemand</i> Civilisation Traduction écrite A et B Langue de spécialité Pratique orale	12			12 24 12 12	20 20 20 20	1 1 1 1	0 0 0 0	1 1 1 1	0 24 12 0	2 2 2 2	0 0 0 24	0.00 0.00 12.00 15.84	Avec LV3 ND et avec LEA 2 sauf langue juridique 14 LV2 + 6 LV3
<b>TOTAL UEF 8 - a</b>					<b>60</b>			<b>0</b>			<b>36</b>		<b>24</b>	<b>27.84</b>	
UEF 8 - LV2 - Non Débutant Espagnol	S3	<i>LV2 Non Débutant Espagnol</i> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale	12			12 24 12 12	32 32 32 32	1 1 1 1	0 0 0 0	1 1 1 1	0 24 12 0	3 3 3 3	0 0 0 36	0.00 24.00 12.00 23.76	Avec LV3 ND et avec LEA 2 sauf langue juridique 28 LV2 + 4 LV3
<b>TOTAL UEF 8 - b</b>					<b>60</b>			<b>0</b>			<b>36</b>		<b>36</b>	<b>59.76</b>	
UEF 8 - LV2 - Non Débutant Italien	S3	<i>LV2 Non Débutant Italien</i> Civilisation Traduction écrite A et B Langue de spécialité Pratique orale	12			12 24 12 12	14 14 14 14	1 1 1 1	0 0 0 0	1 1 1 1	0 24 12 0	1 1 1 1	0 0 0 12	0.00 0.00 12.00 7.92	Avec LEA 2 sauf langue juridique et avec LV3 ND 10 LV2 + 4 LV3 Avec LV2 D et LV3 D
<b>TOTAL UEF 8 - c</b>					<b>60</b>			<b>0</b>			<b>36</b>		<b>12</b>	<b>19.92</b>	
UEF 8 - LV2 - Débutant Italien	S3	<i>LV2 Débutant Italien</i> Civilisation Langue écrite Langue de spécialité Pratique orale	12			12 36 12 12	14 14 14 14	1 1 1 1	0 0 0 0	1 1 1 1	0 36 12 0	1 1 1 1	0 0 0 12	0.00 0.00 12.00 7.92	Avec LEA 2 sauf langue juridique et avec LV3 D 7 LV2 + 7 LV3
<b>TOTAL UEF 8 - d</b>					<b>72</b>			<b>0</b>			<b>48</b>		<b>12</b>	<b>19.92</b>	
UEF 8 - LV2 - Débutant Chinois	S3	<i>LV2 Débutant Chinois</i> Civilisation Langue écrite Langue juridique Pratique orale	12			12 36 12 12	11 11 11 11	1 1 1 1	0 0 0 0	1 1 1 1	0 36 12 0	1 1 1 1	0 0 0 12	0.00 0.00 12.00 7.92	Avec LV3 D et avec LEA 2 sauf langue juridique 6 LV2 + 5 LV3
<b>TOTAL UEF 8 - e</b>					<b>72</b>			<b>0</b>			<b>48</b>		<b>12</b>	<b>19.92</b>	
UEF 9 - LV3 - Non débutant Allemand	S3	<i>LV3 Non Débutant Allemand</i> Civilisation Traduction écrite A et B Langue de spécialité Pratique orale	12			12 24 12 12	0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0	0.00 0.00 0.00 0.00	Avec LEA 2 sauf langue juridique et avec LV2 ND
<b>TOTAL UEF 9 - a</b>					<b>60</b>			<b>0.00</b>			<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	



N°/ intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Avis favorable du CFEVU de 21 février 2013 Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs totaux attendus dans l'EC tous parcours confondus	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						Total Charges en H éq TD	Observations	
		Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes								
		CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP			
UEF 10 LV1 - Anglais	S4	Civilisation US Langue juridique Pratique orale	12	12 24		24	85	1	0	2	0	6	0	0.00	Anglais LV1 avec LEA 2 sauf langue juridique
					24	85	1	0	2	48	6	0	48.00		
				12	12	85	1	0	2	0	6	72	47.52		
<b>TOTAL UEF 10</b>					<b>60</b>			<b>0</b>		<b>48</b>		<b>72</b>	<b>95.52</b>		
UEF 11 - LV2 - Non Débutant Allemand	S4	<u>LV2 Non Débutant Allemand</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue de spécialité Pratique orale	12			12	20	1	0	1	0	2	0	0.00	Avec LV3 ND et avec LEA 2 sauf langue juridique 14 LV2 + 6 LV3
				24	24	20	1	0	1	24	2	0	0.00		
				12	12	20	1	0	1	12	2	0	12.00		
					12	20	1	0	1	0	2	24	15.84		
<b>TOTAL UEF 11 - a</b>					<b>60</b>			<b>0</b>		<b>36</b>		<b>24</b>	<b>27.84</b>		
UEF 11 - LV2 - Non Débutant Espagnol	S4	<u>LV2 Non Débutant Espagnol</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale	12			12	32	1	0	1	0	3	0	0.00	Avec LV3 ND avec LEA 2 sauf langue juridique 28 LV2 + 4 LV3
				24	24	32	1	0	1	24	3	0	24.00		
				12	12	32	1	0	1	12	3	0	12.00		
					12	32	1	0	1	0	3	36	23.76		
<b>TOTAL UEF 11 - b</b>					<b>60</b>			<b>0</b>		<b>36</b>		<b>36</b>	<b>59.76</b>		
UEF 11 - LV2 - Non Débutant Italien	S4	<u>LV2 Non Débutant Italien</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue de spécialité Pratique orale	12			12	14	1	0	1	0	1	0	0.00	Avec LEA 2 sauf langue juridique et avec LV3 ND 10 LV2 + 4 LV3 Avec LV2 D et LV3 D
				24	24	14	1	0	1	24	1	0	0.00		
				12	12	14	1	0	1	12	1	0	12.00		
					12	14	1	0	1	0	1	12	7.92		
<b>TOTAL UEF 11 - c</b>					<b>60</b>			<b>0</b>		<b>36</b>		<b>12</b>	<b>19.92</b>		
UEF 11 - LV2 - Débutant Italien	S4	<u>LV2 Débutant Italien</u> Civilisation Langue écrite Langue de spécialité Pratique orale	12			12	14	1	0	1	0	1	0	0.00	Avec LEA 2 sauf langue juridique et avec LV3 D 7 LV2 + 7 LV3
				36	36	14	1	0	1	36	1	0	0.00		
				12	12	14	1	0	1	12	1	0	12.00		
					12	14	1	0	1	0	1	12	7.92		
<b>TOTAL UEF 11 - d</b>					<b>72</b>			<b>0</b>		<b>48</b>		<b>12</b>	<b>19.92</b>		
UEF 11 - LV2 - Débutant Chinois	S4	<u>LV2 Débutant Chinois</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale	12			12	11	1	0	1	0	1	0	0.00	Avec LV3 D et avec LEA 2 sauf langue juridique 6 LV2 + 5 LV3
				36	36	11	1	0	1	36	1	0	0.00		
				12	12	11	1	0	1	12	1	0	12.00		
					12	11	1	0	1	0	1	12	7.92		
<b>TOTAL UEF 11 - e</b>					<b>72</b>			<b>0</b>		<b>48</b>		<b>12</b>	<b>19.92</b>		
UEF 12 - LV3 - Non débutant Allemand	S4	<u>LV3 Non Débutant Allemand</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue de spécialité Pratique orale	12			12	0	0	0	0	0	0	0	0.00	Avec LEA 2 sauf langue juridique et avec LV2 ND
				24	24	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
				12	12	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
					12	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
<b>TOTAL UEF 12 - a</b>					<b>60</b>			<b>0.00</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		

Avis favorable du CFEVU de 21 février 2013 N° / intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	L'UE dans le cycle L (S1, S2, S3, etc.)	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs totaux attendus dans l'EC tous parcours confondus	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						Observations			
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes									
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP		Total Charges en H éq TD		
UEF 12 - LV3 - Non débutant Espagnol	S4	<i>LV3 Non Débutant Espagnol</i> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale	12			12	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	Avec LEA 2 sauf langue juridique et avec LV2 ND
					24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
					12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
				12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00			
<b>TOTAL UEF 12 - b</b>					<b>60</b>			<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>		
UEF 12 - LV3 - Non débutant Italien	S4	<i>LV3 Non Débutant Italien</i> Civilisation Traduction écrite A et B Langue de spécialité Pratique orale	12			12	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	Avec LEA 2 sauf langue juridique Avec LV2 D
					24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
					12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
				12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00			
<b>TOTAL UEF 12 - c</b>					<b>60</b>			<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0.00</b>		
UEF 12 - LV3 - Débutant Italien	S4	<i>LV3 Débutant Italien</i> Civilisation Langue écrite Langue de spécialité Pratique orale	12			12	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	Avec LEA 2 sauf langue juridique et avec LV2 D
					36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
					12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
				12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00			
<b>TOTAL UEF 12 - d</b>					<b>72</b>			<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0.00</b>		
UEF 12 - LV3 - Débutant Chinois	S4	<i>LV3 Débutant Chinois</i> Civilisation Langue écrite Langue juridique Pratique orale	12			12	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	Avec LEA 2 sauf langue juridique et avec LV2 D
					36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
					12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
				12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00			
<b>TOTAL UEF 12 - e</b>					<b>72</b>			<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0.00</b>		
UEF 12 - Droit des affaires	S4	Droit des affaires	36			36	42	1	36	1	0	3	0		54.00	Pris en charge par UFR Droit. Cours communs avec Licence 2 Droit	
<b>TOTAL UEF 12 - f</b>					<b>36</b>			<b>36</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0.00</b>			
UEC 13 Droit administratif 2	S4	Droit administratif 2 Droit administratif 2	36			36	85	1	36	2	0	6	0	54.00	Pris en charge par UFR Droit. CM et TD communs avec Licence 2 Droit. Création de 1 ou 2 groupes de TD		
				20	20	40	1	0	2	40	3	0	40.00				
<b>TOTAL UEC 13</b>					<b>20</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32</b>		<b>0</b>	<b>32</b>				
UEC 14 - Droit des obligations 2	S4	Droit des obligations 2 Droit des obligations 2	36			36	85	1	36	3	0	6	0	54.00	Pris en charge par UFR Droit. CM commun avec Licence 2 Droit. Création de 2 groupes de TD		
				20	20	80	1	0	3	60	6	0	60.00				
<b>TOTAL UEC 14</b>					<b>20</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60</b>		<b>0</b>	<b>32</b>				
UEC 15 Droit pénal 2	S4	Droit pénal 2 Droit pénal 2	36			36	85	1	36	3	0	6	0	54.00	Pris en charge par UFR Droit. Cours communs avec Licence 2 Droit		
				20	20	50	1	0	2	40	4	0	40.00				
<b>TOTAL UEC 15</b>					<b>20</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40</b>		<b>0</b>	<b>0</b>				
UEC 16 Informatique / Internet	S4	Informatique / Internet	12	12		24	85	1	12	4	48	6	0	66.00	Pris en charge par UFR de Langues		
<b>TOTAL UEC 16</b>					<b>24</b>			<b>12</b>		<b>48</b>		<b>0</b>	<b>66</b>				
<b>TOTAL SEMESTRE 4 /étudiant</b>												<b>372.88</b>					

**TOTAL ANNEE L2 /étudiant** **769.76**

N° / intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Avis favorable du CFEVU de 21 février 2013	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs totaux attendus dans l'EC tous parcours confondus	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						Total Charges en H éq TD	Observations
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes							
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP		
UEF 13 LV1 - Anglais	S5	Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale Traduction orale	12			12	70	1	12	2	0	5	0	18.00	ANGLAIS LV1 Sauf dérogation accordée par la commission pédagogique. Norme particulière : TD de 15 pour la traduction orale (labo)
					24	70	1	0	2	48	5	0	48.00		
					12	70	1	0	2	24	5	0	24.00		
				12	12	70	1	0	2	0	5	60	39.60		
				12	12	70	1	0	5	60	5	0	60.00		
<b>TOTAL UEF 13</b>					<b>72</b>			<b>12</b>		<b>132</b>		<b>60</b>	<b>189.60</b>		
UEF 14 - LV2 - Allemand	S5	<u>LV2 Allemand</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale Traduction orale	12			12	15	1	12	1	0	1	0	18.00	Norme particulière : TD de 15 pour la traduction orale (labo)  10 LV2 + 5 LV3
					24	15	1	0	1	24	1	0	24.00		
					12	15	1	0	1	12	1	0	12.00		
				12	12	15	1	0	1	0	1	12	7.92		
				12	12	15	1	0	1	12	1	0	12.00		
<b>TOTAL UEF 14 - a</b>					<b>72</b>			<b>12</b>		<b>48</b>		<b>12</b>	<b>73.92</b>		
UEF 14 - LV2 - Espagnol	S5	<u>LV2 Espagnol</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale Traduction orale	12			12	25	1	12	1	0	2	0	18.00	Norme particulière : TD de 15 pour la traduction orale (labo)  25 LV2
					24	25	1	0	1	24	2	0	24.00		
					12	25	1	0	1	12	2	0	12.00		
				12	12	25	1	0	1	0	2	24	15.84		
				12	12	25	1	0	2	24	2	0	24.00		
<b>TOTAL UEF 14 - b</b>					<b>72</b>			<b>12</b>		<b>60</b>		<b>24</b>	<b>93.84</b>		
UEF 14 - LV2 - Italien	S5	<u>LV2 Italien</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale Traduction orale	12			12	13	1	12	1	0	1	0	18.00	Norme particulière : TD de 15 pour la traduction orale (labo)  6 LV2 + 8 LV3
					24	13	1	0	1	24	1	0	24.00		
					12	13	1	0	1	12	1	0	12.00		
				12	12	13	1	0	1	0	1	12	7.92		
				12	12	13	1	0	1	12	1	0	12.00		
<b>TOTAL UEF 14 - c</b>					<b>72</b>			<b>12</b>		<b>48</b>		<b>12</b>	<b>73.92</b>		
UEF 14 - LV2 - Chinois	S5	<u>LV2 Chinois</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale Traduction orale	12			12	10	1	12	1	0	1	0	18.00	Norme particulière : TD de 15 pour la traduction orale (labo)  3 LV2 + 6 LV3
					24	10	1	0	1	24	1	0	24.00		
					12	10	1	0	1	12	1	0	12.00		
				12	12	10	1	0	1	0	1	12	7.92		
				12	12	10	1	0	1	12	1	0	12.00		
<b>TOTAL UEF 14 - d</b>					<b>72</b>			<b>12</b>		<b>48</b>		<b>12</b>	<b>73.92</b>		
UEF 15 - LV3 - Allemand	S5	<u>LV3 Allemand</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale Traduction orale	12			12	0	1	0	1	0	1	0	0.00	Norme particulière : TD de 15 pour la traduction orale (labo) Avec LV2
					24	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
					12	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
				12	12	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
				12	12	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
<b>TOTAL UEF 15 - a</b>					<b>72</b>			<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>		
UEF 15 - LV3 - Espagnol	S5	<u>LV3 Espagnol</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale Traduction orale	12			12	25	1	12	1	0	2	0	18.00	Norme particulière : TD de 15 pour la traduction orale (labo) Avec LV2
					24	25	1	0	1	24	2	0	24.00		
					12	25	1	0	1	12	2	0	12.00		
				12	12	25	1	0	1	0	2	24	15.84		
				12	12	25	1	0	2	24	2	0	24.00		
<b>TOTAL UEF 15 - b</b>					<b>72</b>			<b>12</b>		<b>60</b>		<b>24</b>	<b>93.84</b>		

N°/ intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Avis favorable du CFEV de l'UE dans le cycle L (S1, S2, S3, etc.)	1 février 2013 Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs totaux attendus dans l'EC tous parcours confondus	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						Observations		
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes								
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP		Total Charges en H éq TD	
UEF 15 - LV3 - Italien	S5	<u>LV3 Italien</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale Traduction orale	12			12	8	0	0	0	0	0	0	0	0.00	Norme particulière : TD de 15 pour la traduction orale (labo) Avec LV2
					24	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
					12	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
				12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
				12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
				12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
<b>TOTAL UEF 15 - c</b>					<b>72</b>			<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		
UEF 15 - LV3 - Chinois	S5	<u>LV3 Chinois</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale Traduction orale	12			12	6	0	0	0	0	0	0	0	0.00	Norme particulière : TD de 15 pour la traduction orale (labo) Avec LV2
					24	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
					12	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
				12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
				12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
				12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00		
<b>TOTAL UEF 15 - d</b>					<b>72</b>			<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		
UEF 15 - Droit du travail 1	S5	Droit du travail 1				30										<b>Pris en charge par UFR Droit</b>
<b>TOTAL UEF 15 - e</b>						30		1	30	1	0	3	0	45.00	Cours spécifique car pas de cours de Droit L3 sur le site yonnais	
UEC 17 Droit de l'Union européenne	S5	Droit de l'Union européenne				30										<b>Pris en charge par UFR Droit TD de 35</b>
<b>TOTAL UEC 17</b>						50		1	30	2	40	5	0	85.00	Cours spécifique car pas de cours de Droit L3 sur le site yonnais	
UEC 18 - Droit des sociétés	S5	Droit des sociétés				30										<b>Pris en charge par UFR Droit</b>
<b>TOTAL UEC 18</b>						50		1	30	2	40	5	0	85.00	Cours spécifique car pas de cours de Droit L3 sur le site yonnais	
UEC 19 Droit international public	S5	Droit international public				30										<b>Pris en charge par UFR Droit</b>
<b>TOTAL UEC 19</b>						30		1	30	2	0	5	0	45.00	Cours spécifique car pas de cours de Droit L3 sur le site yonnais	
UEC 20 Informatique / Internet	S5	Informatique / Internet														<b>Pris en charge par UFR Droit</b>
<b>TOTAL UEC 20</b>						24		1	0	3	72	5	0	72.00		
<b>TOTAL SEMESTRE 5 /étudiant</b>												<b>857.12</b>				
UEF 16 LV1 - Anglais	S6	Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale Traduction orale	12			12										ANGLAIS LV1 Sauf dérogation accordée par la commission pédagogique. Norme particulière : TD de 15 pour la traduction orale (labo)
					24	70	1	12	2	0	5	0	18.00			
					12	70	1	0	2	48	5	0	48.00			
				12	12	70	1	0	2	24	5	0	24.00			
				12	12	70	1	0	2	0	5	60	39.60			
				12	12	70	1	0	5	60	5	0	60.00			
<b>TOTAL UEF 16</b>					<b>72</b>	<b>70</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>132</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>189.60</b>			
UEF 17 - LV2 - Allemand	S6	<u>LV2 Allemand</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale Traduction orale	12			12										Avec LV3, norme particulière : TD de 15 pour la traduction orale (labo)  10 LV2 + 5 LV3
					24	15	1	12	1	0	1	0	18.00			
					12	15	1	0	1	24	1	0	24.00			
				12	12	15	1	0	1	12	1	0	12.00			
				12	12	15	1	0	1	0	1	12	7.92			
				12	12	15	1	0	1	12	1	0	12.00			
<b>TOTAL UEF 17 - a</b>					<b>72</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>48</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>73.92</b>			



N°/ intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Avis favorable du CFEVU de 21 février 2013	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs totaux attendus dans l'EC tous parcours confondus	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						Observations	
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes							
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP		Total Charges en H éq TD
UEF 17 - LV2 - Espagnol	S6	<u>LV2 Espagnol</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale Traduction orale	12				25	1	12	1	0	2	0	18.00	Avec LV3, norme particulière : TD de 15 pour la traduction orale (labo) <b>25 LV2</b>
					24	24	25	1	0	1	24	2	0	24.00	
					12	12	25	1	0	1	12	2	0	12.00	
				12		12	25	1	0	1	0	2	24	15.84	
					12	12	25	1	0	2	24	2	0	24.00	
<b>TOTAL UEF 17 - b</b>					<b>72</b>				<b>12</b>		<b>60</b>		<b>24</b>	<b>93.84</b>	
UEF 17 - LV2 - Italien	S6	<u>LV2 Italien</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale Traduction orale	12				6	1	12	1	0	1	0	18.00	Avec LV3, norme particulière : TD de 15 pour la traduction orale (labo) <b>6 LV2 + 8 LV3</b>
					24	24	13	1	0	1	24	1	0	24.00	
					12	12	13	1	0	1	12	1	0	12.00	
				12		12	13	1	0	1	0	1	12	7.92	
					12	12	13	1	0	1	12	1	0	12.00	
<b>TOTAL UEF 17 - c</b>					<b>72</b>				<b>12</b>		<b>48</b>		<b>12</b>	<b>73.92</b>	
UEF 17 - LV2 - Chinois		<u>LV2 Chinois</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale Traduction orale	12				3	1	12	1	0	1	0	18.00	Avec LV3, norme particulière : TD de 15 pour la traduction orale (labo) <b>3 LV2 + 6 LV3</b>
					24	24	10	1	0	1	24	1	0	24.00	
					12	12	10	1	0	1	12	1	0	12.00	
				12		12	10	1	0	1	0	1	12	7.92	
					12	12	10	1	0	1	12	1	0	12.00	
<b>TOTAL UEF 17 - d</b>					<b>72</b>				<b>12</b>		<b>48</b>		<b>12</b>	<b>73.92</b>	
UEF 18 - LV3 - Allemand	S6	<u>LV3 Allemand</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale Traduction orale	12				5	1	0	1	0	1	0	0.00	Avec LV2 et Norme particulière : TD de 15 pour la traduction orale (labo)
					24	24	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
					12	12	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
				12		12	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
					12	12	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
<b>TOTAL UEF 18 - a</b>					<b>72</b>			<b>0.00</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	
UEF 18 - LV3 - Espagnol	S6	<u>LV3 Espagnol</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale Traduction orale	12				0	1	12	1	0	2	0	18.00	Avec LV2 et Norme particulière : TD de 15 pour la traduction orale (labo)
					24	24	25	1	0	1	24	2	0	24.00	
					12	12	25	1	0	1	12	2	0	12.00	
				12		12	25	1	0	1	0	2	24	15.84	
					12	12	25	1	0	2	24	2	0	24.00	
<b>TOTAL UEF 18 - b</b>					<b>72</b>			<b>12</b>		<b>60</b>		<b>24</b>	<b>93.84</b>		
UEF 18 - LV3 - Italien	S6	<u>LV3 Italien</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale Traduction orale	12				8	0	0	0	0	0	0	0.00	Avec LV2 et Norme particulière : TD de 15 pour la traduction orale (labo)
					24	24	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
					12	12	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
				12		12	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
					12	12	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
<b>TOTAL UEF 18 - c</b>					<b>72</b>			<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0.00</b>	
UEF 18 - LV3 - Chinois	S6	<u>LV3 Chinois</u> Civilisation Traduction écrite A et B Langue juridique Pratique orale Traduction orale	12				6	0	0	0	0	0	0	0.00	Avec LV2 et Norme particulière : TD de 15 pour la traduction orale (labo)
					24	24	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
					12	12	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
				12		12	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
					12	12	0	0	0	0	0	0	0	0.00	
<b>TOTAL UEF 18 - e</b>					<b>72</b>			<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0.00</b>	

Avis favorable du CFEVU de 21 février 2013 N° / intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Niveau de l'UE dans le cycle L (S1, S2, S3, etc.)	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs totaux attendus dans l'EC tous parcours confondus	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						Observations	
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes							
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP		Total Charges en H éq TD
UEF 18 - Droit des sûretés	S6	Droit des sûretés	30			30	35	1	30	1	0	3	0	45.00	<b>Pris en charge par UFR de Droit</b> Cours spécifique car pas de cours de Droit L3
<b>TOTAL UEF 18 - f</b>					<b>30</b>				<b>30</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>45.00</b>	
UEC 21 Libertés et droits fondamentaux	S5	Libertés et droits fondamentaux	30	20		50	70	1	30	2	40	5	0	85.00	<b>Pris en charge par UFR de Droit</b> Cours spécifique car pas de cours de Droit L3 sur le site yonnais
<b>TOTAL UEC 21</b>					<b>50</b>				<b>30</b>		<b>40</b>		<b>0</b>	<b>85.00</b>	
UEC 22 - Droit du travail 2 avec TD	S6	Droit du travail 2 avec TD	30	20		50	70	1	30	2	40	5	0	85.00	<b>Pris en charge par UFR de Droit</b> Cours spécifique car pas de cours de Droit L3 sur le site yonnais
<b>TOTAL UEC 22</b>					<b>50</b>				<b>30</b>		<b>40</b>		<b>0</b>	<b>85.00</b>	
UEC 23 Principes fondamentaux du procès	S6	Principes fondamentaux du procès	24			24	70	1	24	2	0	5	0	0.00	<b>Pris en charge par UFR de Droit</b> Cours commun avec L2 droit
<b>TOTAL UEC 23</b>					<b>24</b>				<b>24</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
UEC 24 Informatique / Internet / C2i	S6	Informatique / Internet / C2i		24		24	70	1	0	3	72	5	0	72.00	<b>Pris en charge par UFR Droit</b>
<b>TOTAL UEC 24</b>					<b>24</b>				<b>0</b>		<b>72</b>		<b>0</b>	<b>72.00</b>	
<b>TOTAL SEMESTRE 6 /étudiant</b>											<b>886.04</b>				

**TOTAL ANNEE L3 /étudiant** **1743.16**

**TOTAL GENERAL LICENCE BI-DISCIPLINAIRE** **3777.88**

FACULTÉ DE DROIT  
ET SCIENCES POLITIQUES DE NANTES



UFR DE LANGUES  
DEPARTEMENT LEA



## ANNEXE 1: FICHE PEDAGOGIQUE DU DIPLOME

INTITULE DU DIPLOME: **Licence Droit / Langues Étrangères Appliquées**

Semestre 1								
1	2	3	4			5	6	7
N°/ intitulé de l'U.E. (1)	N° Sem	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'CE
			CM	TD	TP			
UEF 1 ou UEC1 LV 1 - Anglais	S1	Traduction		12		12		6 ou 3
		Pratique de la langue orale			12	12		
		Langue de spécialité		24		24		
UEF 2 ou UEC2 LV 2 - ND Allemand ou ND Espagnol ou ND Italien	S1	Traduction écrite A et B		24		24		6 ou 3
		Pratique orale			12	12		
		Civilisation	12			12		
UEF 2 ou UEC 2 LV 2 - Débutant Italien ou Débutant Chinois	S1	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Langue écrite		48		48		
		Pratique orale (italien) ou Langue (chinois)			12	12		
UEF 3 ou UEC 3 LV 3 - ND Allemand ou ND Espagnol ou ND Italien	S1	Traduction écrite A et B		24		24		6 ou 3
		Pratique orale			12	12		
		Civilisation	12			12		
UEF 3 LV 3 ou UEC 3 - Débutant Italien ou - Débutant Chinois	S1	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Langue écrite		48		48		
		Pratique orale (italien) ou Langue (chinois)			12	12		
UEF 3 ou UEC 3 Institutions administratives	S1	Institutions administratives	24			24		6 ou 3
UEC 1 ou UEF 1 Introduction au droit privé et droit des personnes	S1	Introduction au droit privé et droit des personnes	36	20		56		6 ou 3
UEC 2 ou UEF 2 Introduction au droit constitutionnel	S1	Introduction au droit constitutionnel	36	20		56		6 ou 3
UEC 3 ou UEF 3 Institutions juridictionnelles	S1	Institutions juridictionnelles	24			24		6 ou 3
UEC 4 Méthodologie du Droit	S1	Méthodologie du droit		24		24		3
<b>Total Semestre 1</b>	<b>S1</b>	<b>voir parcours</b>						

Parcours 3 langues étrangères								
								H. encadrées + travail personnel
Parcours 1A	S1	3 langues niveau Non Débutant	120	148	36	304	160	464
Parcours 1B	S1	2 langues ND + 1 langue niveau débutant	120	172	36	328	160	488
Parcours 2 langues étrangères								
Parcours 2A	S1	2 langues ND + Droit	132	124	24	280	160	440
Parcours 2B	S1	1 langue ND + 1 langue D + Droit	132	148	24	304	160	464

1	2	3	4			5	6	7
Avis favorable du CEVU du 21 février 2013 N°/ intitulé de l'U.E. (1)	N° Sem	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'CE
			CM	TD	TP			
<b>Semestre 2</b>								
UEF 4 ou UEC 5 LV 1 - Anglais	S2	Traduction		24		24		6 ou 3
		Pratique de la langue orale			12	12		
		Langue de spécialité		24		24		
UEF 5 ou UEC 6 LV 2 - ND Allemand ou ND Espagnol ou ND Italien	S2	Traduction écrite A et B		24		24		6 ou 3
		Pratique orale			12	12		
		Civilisation	12			12		
		Syntaxe		12		12		
UEF5 ou UEC6 LV 2 - Débutant Italien ou Débutant Chinois	S2	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Langue écrite		48		48		
		Pratique orale (italien) ou Langue (chinois)			12	12		
UEF6 ou UEC7 LV 3 - ND Allemand ou ND Espagnol ou ND Italien	S2	Traduction écrite A et B		24		24		6 ou 3
		Pratique orale			12	12		
		Civilisation	12			12		
		Syntaxe		12		12		
UEF6 ou UEC7 LV 3 - Débutant Italien ou Débutant Chinois	S2	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Langue écrite		48		48		
		Pratique orale (italien) ou Langue (chinois)			12	12		
UEF 6 ou UEC 7 Introduction aux grands systèmes de droit étrangers	S2	Introduction aux grands systèmes de droit étrangers	24			24		6 ou 3
UEC 5 ou UEF 4 Droit de la famille	S2	Droit de la famille	36	20		56		6 ou 3
UEC 6 ou UEF 5 Droit constitutionnel de la Ve République	S2	Droit constitutionnel de la Ve République	36	20		56		6 ou 3
UEC 7 ou UEF 6 Institutions internationales	S2	Institutions internationales	36			36		6 ou 3
UEC 8 Français et communication	S2	Français et communication		24		24		3
<b>Total Semestre 2</b>	<b>S2</b>	<b>voir parcours</b>						

Parcours 3 langues étrangères		H. encadrées + travail personnel						
Parcours 1A	S2	3 langues niveau Non Débutant	132	184	36	352	170	522
Parcours 1B	S2	2 langues ND + 1 langue niveau débutant	132	196	36	364	180	544
<b>Parcours 2 langues étrangères + Droit</b>								
Parcours 2A	S2	2 langues ND + Droit	144	148	24	316	180	496
Parcours 2B	S2	1 langue ND + 1 langue D + Droit	144	160	24	328	170	498

1	2	3	4			5	6	7
Avis favorable du CEVU du 21 février 2013 N°/ intitulé de l'U.E. (1)	N° Sem	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'CE
			CM	TD	TP			
<b>Semestre 3</b>								
UEF 7 ou UEC9 LV 1 - Anglais	S3	Civilisation <b>GB</b>	12	12		24		
		Langue juridique		24		24		
		Pratique orale			12	12		
UEF 8 ou UEC10 LV 2 - ND Espagnol	S3	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Traduction écrite A et B		24		24		
		Langue juridique		12		12		
		Pratique orale			12	12		
UEF 8 ou UEC10 LV 2 - ND Allemand ou ND Italien	S3	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Traduction écrite A et B		24		24		
		Langue de spécialité		12		12		
		Pratique orale			12	12		
UEF 8 ou UEC10 LV 2 - Débutant Italien	S3	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Langue écrite		36		36		
		Langue de spécialité		12		12		
		Pratique orale			12	12		
UEF 8 ou UEC10 LV 2 - Débutant Chinois	S3	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Langue écrite		36		36		
		Langue juridique		12		12		
		Pratique orale			12	12		
UEF 9 ou UEC11 LV 3 - ND Espagnol	S3	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Traduction écrite A et B		24		24		
		Langue juridique		12		12		
		Pratique orale			12	12		
UEF 9 ou UEC11 LV 3 - ND Allemand ou ND Italien	S3	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Traduction écrite A et B		24		24		
		Langue de spécialité		12		12		
		Pratique orale			12	12		
UEF 9 ou UEC11 LV 3 - Débutant Italien	S3	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Langue écrite		36		36		
		Langue de spécialité		12		12		
		Pratique orale			12	12		
UEF 9 ou UEC11 LV 3 - Débutant Chinois	S3	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Langue écrite		36		36		
		Langue juridique		12		12		
		Pratique orale			12	12		
UEF 9 ou UEC 11 Organisations européennes	S3	Organisations européennes	36			36		6 ou 3
UEC 9 ou UEF7 Droit administratif 1	S3	Droit administratif 1	36			36		6 ou 3
UEC 10 ou UEF8 Droit des obligations 1	S3	Droit des obligations 1	36			36		6 ou 3

1	2	3	4			5	6	7
Avis favorable du CEVU du 21 février 2013 N°/ intitulé de l'U.E. (1)	N° Sem	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'CE
			CM	TD	TP			
UEC 11 ou UEF9 Droit pénal 1	S3	Droit pénal 1	36			36		6 ou 3
		2 TD au choix parmi Droit administratif 1, Droit des obligations 1, Droit pénal 1		40		40		
UEC 12 Français et communication	S3	Français et communication		24		24		3
<b>Total Semestre 3</b>	<b>S3</b>	<b>voir parcours</b>						

Parcours 3 langues étrangères									H. encadrées + travail personnel
Parcours 1A	S3	3 langues niveau Non Débutant	144	172	36	352	170	522	
Parcours 1B	S3	2 langues ND + 1 langue niveau débutant	144	184	36	364	180	544	
Parcours 2 langues étrangères + Droit									
Parcours 2A	S3	2 langues ND + Droit	168	136	24	328	180	508	
Parcours 2B	S3	1 langue ND + 1 langue D + Droit	168	148	24	340	170	510	

Semestre 4								
UEF 10 ou UEC13 LV 1 - Anglais	S4	Civilisation US	12	12		24		6 ou 3
		Langue juridique		24		24		
		Pratique orale			12	12		
UEF 11 ou UEC14 LV 2 - ND Espagnol	S4	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Traduction écrite A et B		24		24		
		Langue juridique		12		12		
		Pratique orale			12	12		
UEF 11 ou UEC14 LV 2 - ND Allemand ou ND Italien	S4	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Traduction écrite A et B		24		24		
		Langue de spécialité		12		12		
		Pratique orale			12	12		
UEF 11 ou UEC14 LV 2 - Débutant Italien	S4	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Langue écrite		36		36		
		Langue de spécialité		12		12		
		Pratique orale			12	12		
UEF 11 ou UEC14 LV 2 - Débutant Chinois	S4	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Langue écrite		36		36		
		Langue juridique		12		12		
		Pratique orale			12	12		
UEF 12 ou UEC15 LV 3 - ND Espagnol	S4	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Traduction écrite A et B		24		24		
		Langue juridique		12		12		
		Pratique orale			12	12		

1	2	3	4			5	6	7
Avis favorable du CEVU du 21 février 2013 N°/ intitulé de l'U.E. (1)	N° Sem	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'CE
			CM	TD	TP			
UEF 12 ou UEC15 LV 3 - ND Allemand ou ND Italien	S4	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Traduction écrite A et B		24		24		
		Langue de spécialité		12		12		
		Pratique orale			12	12		
UEF 12 ou UEC15 LV 3 - Débutant Italien	S4	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Langue écrite		36		36		
		Langue de spécialité		12		12		
		Pratique orale			12	12		
UEF 12 ou UEC15 LV 3 - Débutant Chinois	S4	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Langue écrite		36		36		
		Langue juridique		12		12		
		Pratique orale			12	12		
UEF 12 ou UEC 15 Droit des affaires	S4	Droit des affaires	36			36		6 ou 3
UEC 13 ou UEF10 Droit administratif 2	S4	Droit administratif 2	36			36		6 ou 3
UEC 14 ou UEF11 Droit des obligations 2	S4	Droit des obligations 2	36			36		6 ou 3
UEC 15 ou UEF12 Droit pénal 2	S4	Droit pénal 2	36			36		6 ou 3
		2 TD au choix parmi Droit administratif 2 , Droit des obligations 2, Droit pénal 2		40		40		
UEC 16 Informatique / Internet	S4	Informatique / Internet	12	12		24		3
<b>Total Semestre 4</b>	<b>S4</b>	<b>voir parcours</b>						

Parcours 3 langues étrangères		H. encadrées + travail personnel						
Parcours 1A	S4	3 langues niveau Non Débutant	156	160	36	352	170	522
Parcours 1B	S4	2 langues ND + 1 langue niveau débutant	156	172	36	364	180	544
Parcours 2 langues étrangères + Droit								
Parcours 2A	S4	2 langues ND + Droit	180	124	24	328	180	508
Parcours 2B	S4	1 langue ND + 1 langue D + Droit	180	136	24	340	170	510

Semestre 5								
UEF13 ou UEC17 LV 1 - Anglais	S5	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Traduction écrite A et B		24		24		
		Langue juridique		12		12		
		Pratique orale			12	12		
		Traduction orale			12	12		

1	2	3	4			5	6	7
Avis favorable du CEVU du 21 février 2013 N°/ intitulé de l'U.E. (1)	N° Sem	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'CE
			CM	TD	TP			
UEF14 ou UEC18 LV 2 - Allemand <b>ou</b> Espagnol <b>ou</b> Italien <b>ou</b> Chinois	S5	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Traduction écrite A et B		24		24		
		Langue juridique		12		12		
		Pratique orale			12	12		
		Traduction orale		12		12		
UEF 15 ou UEC19 LV 3 - Allemand <b>ou</b> Espagnol <b>ou</b> Italien <b>ou</b> Chinois	S5	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Traduction écrite A et B		24		24		
		Langue juridique		12		12		
		Pratique orale			12	12		
		Traduction orale		12		12		
UEF 15 ou UEC19 Droit du travail 1	S5	Droit du travail 1	30			30		6 ou 3
UEC 17 ou UEF 13 Droit de l'Union européenne	S5	Droit de l'Union européenne	30	20		50		6 ou 3
UEC 18 ou UEF14 Droit des sociétés	S5	Droit des sociétés	30	20		50		6 ou 3
UEC 19 ou UEF15 Droit international public	S5	Droit international public	30			30		6 ou 3
UEC 20 Informatique / Internet	S5	Informatique / Internet		24		24		3
<b>Total Semestre 5</b>	<b>S5</b>	<b>voir parcours</b>						

Parcours		H. encadrées + travail personnel						
Parcours 1 : 3 langues étrangères	S5	3 langues	126	208	36	370	150	520
Parcours 2 : 2 langues étrangères + Droit	S5	2 langues + Droit	144	160	24	328	150	478

Semestre 6								
UEF 16 ou UEC21 LV 1 - Anglais	S6	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Traduction écrite A et B		24		24		
		Langue juridique		12		12		
		Pratique orale			12	12		
		Traduction orale		12		12		
UEF 17 ou UEC22 LV 2 - Allemand <b>ou</b> Espagnol <b>ou</b> Italien <b>ou</b> Chinois	S6	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Traduction écrite A et B		24		24		
		Langue juridique		12		12		
		Pratique orale			12	12		
		Traduction orale		12		12		



1	2	3	4			5	6	7
Avis favorable du CEVU du 21 février 2013 N°/ intitulé de l'U.E. (1)	N° Sem	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'CE
			CM	TD	TP			
UEF 18 ou UEC23 LV 3 - Allemand ou Espagnol ou Italien ou Chinois	S6	Civilisation	12			12		6 ou 3
		Traduction écrite A et B		24		24		
		Langue juridique		12		12		
		Pratique orale			12	12		
		Traduction orale		12		12		
UEF 18 ou UEC23 Droit des sûretés	S6	Droit des sûretés	30			30		6 ou 3
UEC 21 ou UEF16 Libertés et droits fondamentaux	S5	Libertés et droits fondamentaux	30	20		50		6 ou 3
UEC 22 ou UEF17 Droit du travail 2	S6	Droit du travail 2	30	20		50		6 ou 3
UEC 23 ou UEF18 Principes fondamentaux du procès	S6	Principes fondamentaux du procès	24			24		6 ou 3
UEC 24 Informatique / Internet / C2i	S6	Informatique / Internet / C2i		24		24		3
<b>Total Semestre 6</b>		<b>voir parcours</b>						

Parcours		H. encadrées + travail personnel						
Parcours 1 : 3 langues étrangères	S6	3 langues	120	208	36	364	150	514
Parcours 2 : 2 langues étrangères + Droit	S6	2 langues + Droit	138	160	24	322	150	472



UNIVERSITÉ DE NANTES  
FACULTÉ DE DROIT  
ET DES SCIENCES POLITIQUES

Nantes, le 19 février 2013

Madame Dominique Garreau et  
Madame Anna Conde  
Co-responsables de la Licence Droit-LEA

A

Monsieur Mohammed BERNOUSSI  
Vice-Président du CEVU

Cher collègue,

Par la présente, nous vous confirmons notre demande concernant quelques modifications des modalités de validation de la licence Droit-LEA, ainsi que des modifications des intitulés d'éléments constitutifs, afin de s'harmoniser avec la licence Droit et la licence LEA.

1. Pour la session 2, nous demandons que soient appliquées les règles de la licence de Droit pour les matières communes puisque **la licence Droit-LEA s'engage à appliquer les mêmes modalités que celles de la licence en Droit pour les matières juridiques et que celles de la licence LEA pour les langues** ; les modalités étant de 75% pour le contrôle continu et de 25% pour l'examen terminal tant pour la session 1 que pour la session 2 pour les matières à TD pour la licence en Droit, elles ont été affichées à l'identique pour les matières juridiques de la licence Droit-LEA.

Notre demande n'avait été faite que début juillet auprès du CEVU, car il fallait attendre que l'UFR de droit ait fait ses propres règles et que celles-ci soient validées par les instances de la Présidence avant de pouvoir faire un «copié-collé».

2. A la marge, nous demandons un changement d'intitulé des EC Langue Juridique en Langue de Spécialité, afin de pouvoir utiliser les mêmes codes EC que l'UFR de Langues, ce qui permet de faciliter le regroupement des cours et donc de **limiter l'ouverture de groupes supplémentaires**.

En vous remerciant par avance de bien vouloir examiner ces impératifs, veuillez recevoir, cher collègue nos plus sincères salutations.

Dominique GARREAU

Co-responsable de la Licence Droit-LEA

Ana CONDE

Co-responsable de la Licence Droit-LEA

# INTITULE DU DIPLOME

Approuvé par le CEVU du 21 février 2013

## Licence 1 Droit / Langues Étrangères Appliquées

### Version 2011

N° / intitulé de l'UE	Niveau de l'UE dans le cycle (Semestre 1, S2, S3, etc.)	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Variation du volume de charges d'enseignement
			Modalités de l'enseignement				
			CM	TD	TP	Total	
<b>UEF 8 ou UEC10 LV 2 - ND Allemand / Italien</b>	3	Civilisation	12			12	
		Traduction écrite A		12		12	
		Traduction écrite B		12		12	
		Langue juridique		12		12	
		Pratique orale			12	12	
<b>UEF 8 ou UEC10 LV 2 - Débutant Italien</b>	3	Civilisation	12			12	
		Langue écrite <b>et juridique</b>		48		48	
		Pratique orale			12	12	
<b>UEF 9 ou UEC11 LV 3 - ND Allemand / Italien</b>	3	Civilisation	12			12	
		Traduction écrite A		12		12	
		Traduction écrite B		12		12	
		Langue juridique		12		12	
		Pratique orale			12	12	
<b>UEF 9 ou UEC11 LV 3 - Débutant Italien</b>	3	Civilisation	12			12	
		Langue écrite <b>et juridique</b>		48		48	
		Pratique orale			12	12	
<b>UEF 11 ou UEC14 LV 2 - ND Allemand / Italien</b>	4	Civilisation	12			12	
		Traduction écrite A		12		12	
		Traduction écrite B		12		12	
		Langue juridique		12		12	
		Pratique orale			12	12	
<b>UEF 11 ou UEC14 LV 2 - Débutant Italien</b>	4	Civilisation	12			12	
		Langue écrite <b>et juridique</b>		48		48	
		Pratique orale			12	12	
<b>UEF 12 ou UEC15 LV 3 - ND Allemand / Italien</b>	4	Civilisation	12			12	
		Traduction écrite A		12		12	
		Traduction écrite B		12		12	
		Langue juridique		12		12	
		Pratique orale			12	12	
<b>UEF 12 ou UEC15 LV 3 - Débutant Italien</b>	4	Civilisation	12			12	
		Langue écrite <b>et juridique</b>		48		48	
		Pratique orale			12	12	

### Version 2012

N° / intitulé de l'UE	Niveau de l'UE dans le cycle (Semestre 1, S2, S3, etc.)	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Variation du volume de charges d'enseignement
			Modalités de l'enseignement				
			CM	TD	TP	Total	
<b>UEF 8 ou UEC10 LV 2 - ND Allemand / Italien</b>	3	Civilisation	12			12	
		Traduction écrite A		12		12	
		Traduction écrite B		12		12	
		<b>Langue de Spécialité</b>		12		12	
		Pratique orale			12	12	
<b>UEF 8 ou UEC10 LV 2 - Débutant Italien</b>	3	Civilisation	12			12	
		<b>Langue de Spécialité</b>		48		48	
		Pratique orale			12	12	
<b>UEF 9 ou UEC11 LV 3 - ND Allemand / Italien</b>	3	Civilisation	12			12	
		Traduction écrite A		12		12	
		Traduction écrite B		12		12	
		<b>Langue de Spécialité</b>		12		12	
		Pratique orale			12	12	
<b>UEF 9 ou UEC11 LV 3 - Débutant Italien</b>	3	Civilisation	12			12	
		<b>Langue de Spécialité</b>		48		48	
		Pratique orale			12	12	
<b>UEF 11 ou UEC14 LV 2 - ND Allemand / Italien</b>	4	Civilisation	12			12	
		Traduction écrite A		12		12	
		Traduction écrite B		12		12	
		<b>Langue de Spécialité</b>		12		12	
		Pratique orale			12	12	
<b>UEF 11 ou UEC14 LV 2 - Débutant Italien</b>	4	Civilisation	12			12	
		<b>Langue de Spécialité</b>		48		48	
		Pratique orale			12	12	
<b>UEF 12 ou UEC15 LV 3 - ND Allemand / Italien</b>	4	Civilisation	12			12	
		Traduction écrite A		12		12	
		Traduction écrite B		12		12	
		<b>Langue de Spécialité</b>		12		12	
		Pratique orale			12	12	
<b>UEF 12 ou UEC15 LV 3 - Débutant Italien</b>	4	Civilisation	12			12	
		<b>Langue de Spécialité</b>		48		48	
		Pratique orale			12	12	

**Version 2011**

Légende: C.Ct.= contrôle continu / E.T.= examen terminal / D.A.= dispensé d'assiduité

**Semestre 1**

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

**UEF 2 ou UEC2 LV 2 - ND Allemand / Espagnol / Italien**

Coefficient de l'U.E. 2 (nombre d'CE : 6 ou 3)

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
		CC		ET		ET		CC		ET		ET	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Traduction écrite A	1	20%		80%		100%				100%		100%	
Traduction écrite B	1	20%		80%		100%				100%		100%	
Pratique orale	1		100%				100%			100%		100%	
Civilisation		Pas de validation											

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

**UEF 3 ou UEC 3 LV 3 - ND Allemand / Espagnol / Italien**

Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

Coefficient de l'U.E. 2 (nombre d'CE : 6 ou 3)

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
		CC		ET		ET		CC		ET		ET	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Traduction écrite A	1	20%		80%		100%				100%		100%	
Traduction écrite B	1	20%		80%		100%				100%		100%	
Pratique orale	1		100%				100%			100%		100%	
Civilisation		Pas de validation											

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

**UEC 1 ou UEF 1 Introduction au droit privé et droit des personnes**

Coefficient de l'U.E. 2 (nombre d'CE : 6 ou 3)

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
		CC		ET		ET		CC		ET		ET	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Introduction au droit privé et droit des personnes	1	50%		50%		100%		50%		50%		100%	

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC

**UEC 2 ou UEF 2 Introduction au droit constitutionnel général**

Coefficient de l'U.E. 2 (nombre d'CE : 6 ou 3)

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
		CC		ET		ET		CC		ET		ET	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Introduction au droit constitutionnel général	1	50%		50%		100%		50%		50%		100%	

**Version 2012**

Coef	1ère session						2è session					
	régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
	CC		ET		ET		CC		ET		ET	
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
1			100%		100%				100%		100%	
1			100%		100%				100%		100%	
1		100%				100%				100%		100%
	Pas de validation											

Coef	1ère session						2è session					
	régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
	CC		ET		ET		CC		ET		ET	
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
1			100%		100%				100%		100%	
1			100%		100%				100%		100%	
1		100%				100%				100%		100%
	Pas de validation											

Coef	1ère session						2è session					
	régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
	CC		ET		ET		CC		ET		ET	
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
1	75%		25%		100%		75%		25%		100%	

Coef	1ère session						2è session					
	régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
	CC		ET		ET		CC		ET		ET	
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
1	75%		25%		100%		75%		25%		100%	

## Semestre 2

**Version 2011** Avis favorable du CEVU du 21 février 2013

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

**UEF 5 ou UEC 6 LV 2 - ND Allemand / Espagnol / Italien**

**Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
		CC		ET		ET		CC		ET		ET	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Traduction écrite A	1	20%		80%		100%				100%		100%	
Traduction écrite B	1	20%		80%		100%				100%		100%	
Pratique orale	1		100%				100%				100%		100%
Civilisation	2			100%		100%				100%		100%	
Syntaxe		<b>Pas de validation</b>											

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

**UEF6 ou UEC7 LV 3 - ND Allemand / Espagnol / Italien**

**Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
		CC		ET		ET		CC		ET		ET	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Traduction écrite A	1	20%		80%		100%				100%		100%	
Traduction écrite B	1	20%		80%		100%				100%		100%	
Pratique orale	1		100%				100%				100%		100%
Civilisation	2			100%		100%				100%		100%	
Syntaxe		<b>Pas de validation</b>											

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

**UEC 5 ou UEF 4 Droit de la famille**

**Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				pensé d'assidu		régime ordinaire				pensé d'assidu	
		CC		ET		ET		CC		ET		ET	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Droit de la famille	1	50%		50%		100%		50%		50%		100%	

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

**UEC 6 ou UEF 5 Droit constitutionnel de la Ve République**

**Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
		CC		ET		ET		CC		ET		ET	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Droit constitutionnel de la Ve République	1	50%		50%		100%		50%		50%		100%	

## Semestre 3

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

**UEC 9 ou UEF7 Droit administratif 1**

**Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
		CC		ET		ET		CC		ET		ET	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Droit administratif 1 avec TD	1	50%		50%		100%		50%		50%		100%	
Droit administratif 1 sans TD	1			100%		<b>100%</b>				100%	100%		<b>100%</b>

Au choix de l'enseignant

**Version 2012**

Coef	1ère session						2è session						
	régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA		
	CC		ET		ET		CC		ET		ET		
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
1			100%			100%				100%		100%	
1			100%			100%				100%		100%	
1		100%				100%				100%		100%	
2			100%			100%				100%		100%	
	<b>Pas de validation</b>												

Coef	1ère session						2è session						
	régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA		
	CC		ET		ET		CC		ET		ET		
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
1			100%			100%				100%		100%	
1			100%			100%				100%		100%	
1		100%				100%				100%		100%	
2			100%			100%				100%		100%	
	<b>Pas de validation</b>												

Coef	1ère session						2è session					
	régime ordinaire				pensé d'assidu		régime ordinaire				pensé d'assidu	
	CC		ET		ET		CC		ET		ET	
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
1	75%		25%		100%		75%		25%		100%	

Coef	1ère session						2è session					
	régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
	CC		ET		ET		CC		ET		ET	
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
1	75%		25%		100%		75%		25%		100%	

Au choix de l'enseignant

**Version 2011**

Avis favorable du CEVU du 21 février 2013

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

**UEC 10 ou UEF8 Droit des obligations 1**

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
		CC		ET		ET		CC		ET		ET	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Droit des obligations 1 avec TD	1	50%		50%		100%		50%		50%		100%	
Droit des obligations 1 sans TD	1			100%		<b>100%</b>				100%	100%		<b>100%</b>

Au choix de l'enseignant

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

**UEC 11 ou UEF9 Droit pénal 1**

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
		CC		ET		ET		CC		ET		ET	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Droit pénal 1 avec TD	1	50%		50%		100%		50%		50%		100%	
Droit pénal 1 sans TD	1			100%		<b>100%</b>				100%	100%		<b>100%</b>

Au choix de l'enseignant

**Semestre 4**

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

**UEC 13 ou UEF10 Droit administratif 2**

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
		CC		ET		ET		CC		ET		ET	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Droit administratif 2 avec TD	1	50%		50%		100%		50%		50%		100%	
Droit administratif 2 sans TD	1			100%		<b>100%</b>				<b>100%</b>		<b>100%</b>	

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

**UEC 14 ou UEF11 Droit des obligations 2**

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
		CC		ET		ET		CC		ET		ET	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Droit des obligations 2 avec TD	1	50%		50%		100%		50%		50%		100%	
Droit des obligations 2 sans TD	1			100%		<b>100%</b>				<b>100%</b>		<b>100%</b>	

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

**UEC 15 ou UEF12 Droit pénal 2**

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
		CC		ET		ET		CC		ET		ET	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Droit pénal 2 avec TD	1	50%		50%		100%		50%		50%		100%	
Droit pénal 2 sans TD	1			100%		<b>100%</b>				<b>100%</b>		<b>100%</b>	

**Version 2012**

Coef	1ère session						2è session					
	régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
	CC		ET		ET		CC		ET		ET	
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
1	<b>75%</b>		<b>25%</b>		100%		<b>75%</b>		<b>25%</b>		100%	
1			100%		<b>100%</b>				100%	100%		<b>100%</b>

Au choix de l'enseignant

Coef	1ère session						2è session					
	régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
	CC		ET		ET		CC		ET		ET	
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
1	<b>75%</b>		<b>25%</b>		100%		<b>75%</b>		<b>25%</b>		100%	
1			100%		<b>100%</b>				100%	100%		<b>100%</b>

Au choix de l'enseignant

Coef	1ère session						2è session					
	régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
	CC		ET		ET		CC		ET		ET	
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
1	<b>75%</b>		<b>25%</b>		100%		<b>75%</b>		<b>25%</b>		100%	
1			100%		<b>100%</b>				100%	100%		<b>100%</b>

Coef	1ère session						2è session					
	régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
	CC		ET		ET		CC		ET		ET	
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
1	<b>75%</b>		<b>25%</b>		100%		<b>75%</b>		<b>25%</b>		100%	
1			100%		<b>100%</b>				100%	100%		<b>100%</b>

Coef	1ère session						2è session					
	régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
	CC		ET		ET		CC		ET		ET	
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
1	<b>75%</b>		<b>25%</b>		100%		<b>75%</b>		<b>25%</b>		100%	
1			100%		<b>100%</b>				100%	100%		<b>100%</b>



## Semestre 5

## Version 2011

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

## UEC 17 ou UEF 13 Droit de l'Union européenne

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
		CC		ET		ET		CC		ET		ET	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Droit de l'Union européenne	1	50%		50%		100%		50%		50%		100%	

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

## UEC 18 ou UEF14 Droit des sociétés

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
		CC		ET		ET		CC		ET		ET	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Droit des sociétés	1	50%		50%		100%		50%		50%		100%	

## Semestre 6

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

## UEC 21 ou UEF16 Libertés et droits fondamentaux

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
		CC		ET		ET		CC		ET		ET	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Libertés et droits fondamentaux	1	50%		50%		100%		50%		50%		100%	

Nombre d'CE: 6 si UEF et 3 si UEC Coefficient: 2 si UEF et 1 si UEC

## UEC 22 ou UEF17 Droit du travail 2

Coefficient de l'U.E. 2 ou 1 nombre d'CE : 6 ou 3

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
		CC		ET		ET		CC		ET		ET	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Droit du travail 2	1	50%		50%		100%		50%		50%		100%	

## Version 2012

Coef	1ère session						2è session					
	régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
	CC		ET		ET		CC		ET		ET	
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
1	75%		25%		100%		75%		25%		100%	

Coef	1ère session						2è session					
	régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
	CC		ET		ET		CC		ET		ET	
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
1	75%		25%		100%		75%		25%		100%	

Coef	1ère session						2è session					
	régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
	CC		ET		ET		CC		ET		ET	
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
1	75%		25%		100%		75%		25%		100%	

Coef	1ère session						2è session					
	régime ordinaire				DA		régime ordinaire				DA	
	CC		ET		ET		CC		ET		ET	
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
1	75%		25%		100%		75%		25%		100%	

TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

INTITULE DU DIPLOME : **Licence Economie**

Semestre 1

Matière: Code* et intitulé	Coef	UEF 1 - Introduction à l'économie								Coefficient UE : 1,5		ECTS : 6	
		1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu	examen terminal	examen terminal		contrôle continu	examen terminal	examen terminal					
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Introduction à l'économie	1,50	0,50		1,00			1,50		0,50		1,00		1,50

Matière:	Coef	UEF 2 - Introduction à la gestion								Coefficient UE : 1		ECTS : 6	
		1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu	examen terminal	examen terminal		contrôle continu	examen terminal	examen terminal					
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Introduction à la gestion	1,00			1,00			1,00		1,00		1,00		1,00

Matière:	Coef	UEF 3 - Environnement économique								Coefficient UE : 1,5		ECTS : 6	
		1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu	examen terminal	examen terminal		contrôle continu	examen terminal	examen terminal					
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A1EE001 - Méthodologie du travail appliquée à l'économie	0,50	0,50					0,50		0,50		0,50		0,50
A1EE002 - R.I.P.E.C.	1,00			1,00			1,00		1,00		1,00		1,00

Matière:	Coef	UEF4 - Techniques quantitatives 1								Coefficient UE : 1		ECTS : 6	
		1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu	examen terminal	examen terminal		contrôle continu	examen terminal	examen terminal					
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Techniques quantitatives 1	1,00	1,00					1,00		0,50		0,50		1,00

Matière:	Coef	UED 5 : Ouvertures								Coefficient UE : 3		ECTS : 6	
		1ère session				2è session							
		régime ordinaire		DA*		régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu	examen terminal	examen terminal		contrôle continu	examen terminal	examen terminal					
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A1EE003 - Introduction au droit	1,00			1,00			1,00		1,00		1,00		1,00
A1EE002 - Informatique	1,00	1,00					1,00	0,50	0,50		0,50		1,00
A1EE005 - Anglais	1,00	1,00					1,00	0,50	0,50		1,00		1,00

Matière:	Coef	UEC1 - LV2 Facultatives								Coefficient UE : 0,50		ECTS :	
		1ère session				2è session							
		régime ordinaire		DA*		régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu	examen terminal	examen terminal		contrôle continu	examen terminal	examen terminal					
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A5EE008 - Allemand OU	0,50	0,50							0,50				
A1EE006 - Espagnol	0,50	0,50							0,50				

Les points obtenus au-dessus de la moyenne (affectés du coefficient 1) seront ajoutés au total des points du 1er et/ou du 2ème semestre. Ces points seront inscrits sous la rubrique "bonus épreuve facultative"



**Semestre 2**

A2EU001		UEF 6 - Microéconomie								Coefficient UE : 1,5				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
Microéconomie	1,50	0,50		1,00			1,50		0,50		1,00		1,50		

A2EU001		UEF7 - Macroéconomie								Coefficient UE : 1,5				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
Macroéconomie	1,50	0,50		1,00			1,50		0,50		1,00		1,50		

A2EU003		UEF 8 - Techniques quantitatives 2								Coefficient UE : 1,5				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
Techniques quantitatives 2	1,00	1,00					1,00		0,50		0,50		1,00		

A2EU004		UEF9 - Système de gestion et comptabilité générale								Coefficient UE : 1				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
Système de gestion et comptabilité générale	1,00	0,50		0,50			1,00		0,50		0,50		1,00		

A2EU005		UED 10 - Ouvertures								Coefficient UE : 3				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A2EE001 - Histoire économique	1,00			1,00			1,00				1,00		1,00		
A2EE002 - Anglais	2,00	2,00					2,00		1,00		1,00		2,00		

A2EU006		UEC3 - LV2 Facultatives								Coefficient UE : 0,50				ECTS :	
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A6EE007 - Allemand OU	0,50	0,50							0,50						
A2EE004 - Espagnol	0,50	0,50							0,50						

Les points obtenus au-dessus de la moyenne (affectés du coefficient 1) seront ajoutés au total des points du 1er et/ou du 2ème semestre. Ces points seront inscrits sous la rubrique "bonus épreuve facultative"

**Semestre 3**

A3EU001		UEF 1 - Macroéconomie 2						Coefficient UE : 1,5				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Macroéconomie 2		1,50	0,50	1,00			1,50			0,50	1,00		1,50

A3EU002		UEF 2 - Economie contemporaine						Coefficient UE : 2				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A4EE001 - Economie européenne		1,00			1,00		1,00				1,00		1,00
A4EE004 - Economie monétaire et bancaire		1,00			1,00		1,00				1,00		1,00

A4EU003		UEF3 - Mathématiques appliquées						Coefficient UE : 1,5				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Mathématiques appliquées		1,50	1,50				1,50		0,50	1,00		1,50	

A3EU004		UEF4 -Outils de gestion						Coefficient UE : 3,5				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A3EE003 - Mathématiques financières		1,00	1,00				1,00		0,50		0,50		1,00
A3EE009 - Organisation et R.H.		1,00			1,00		1,00				1,00		1,00
A3EE004 - Comptabilité générale		1,50	0,50		1,00		1,50		0,50		1,00		1,50

A3EU005		UED5-Découverte						Coefficient UE : 2				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A3EE005 - Droit de travail		1,00			1,00		1,00				1,00		1,00
A3EE006 - Anglais		1,00	1,00				1,00		0,50		0,50		1,00

A3EU006		UEC1 - LV2 Facultatives						Coefficient UE : 0,50				ECTS :	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A5EE008 - Allemand OU		0,50	0,50						0,50				
A3EE008 - Espagnol		0,50	0,50						0,50				

Les points obtenus au-dessus de la moyenne (affectés du coefficient 1) seront ajoutés au total des points du 1er et/ou du 2ème semestre. Ces points seront inscrits sous la rubrique "bonus épreuve facultative"

**Semestre 4**

A4EU001		UEF6 - Microéconomie 2								Coefficient UE : 1,5		ECTS : 6				
Matière:	Coef	1ère session						2è session								
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*				
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal				
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral			
Microéconomie 2		1,50	0,50		1,00			1,50			0,50		1,00		1,50	

A4EU002		UEF7 - Statistiques								Coefficient UE : 1,5		ECTS : 6				
Matière:	Coef	1ère session						2è session								
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*				
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal				
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral			
Statistiques		1,50	1,50					1,50			0,50		1,00		1,50	

A4EU003		UEF8 - Economie contemporaine								Coefficient UE : 2		ECTS : 6				
Matière:	Coef	1ère session						2è session								
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*				
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal				
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral			
A4EE001 - Pensée économique contemporaine		1,00				1,00				1,00			1,00		1,00	
A4EE004 - Economie des organisations		1,00			1,00			1,00				1,00			1,00	

A4EU004		UEF9 - Entreprise								Coefficient UE : 3		ECTS : 6				
Matière:	Coef	1ère session						2è session								
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*				
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal				
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral			
A4EE003 - Comptabilité analytique		1,50	0,50		1,00			1,50			0,50		1,00		1,50	
A4EE012 - Stratégie et Marketing		1,00			1,00			1,00					1,00		1,00	
A4EE001 - Ouvertures professionnelles		0,50	0,50					0,50			0,20		0,30		0,50	

A4EU005		UEF10- Langages								Coefficient UE : 2		ECTS : 6				
Matière:	Coef	1ère session						2è session								
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*				
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal				
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral			
A4EE005 - Informatique		1,00	1,00					1,00			0,50		0,50		1,00	
A4EE006 - Anglais		1,00	1,00					1,00			0,50		0,50		1,00	

A4EU006		UEC2-LV2 Facultatives								Coefficient UE : 0,50		ECTS :				
Matière:	Coef	1ère session						2è session								
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*				
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal				
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral			
A4EE008 - Allemand OU		0,50	0,50							0,50						
A6EE07 - Espagnol		0,50	0,50							0,50						

Les points obtenus au-dessus de la moyenne (affectés du coefficient 1) seront ajoutés au total des points du 1er et/ou du 2ème semestre. Ces points seront inscrits sous la rubrique "bonus épreuve facultative"

**L2 Economie et gestion parcours CCA**

**Semestre 3**

A3EU001		UEF 1 - Analyse macroéconomique								Coefficient UE : 1,5		ECTS : 3	
Matière:	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal	contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal				
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
Analyse macroéconomique	1,50	0,50		1,00		1,50		0,50		1,00		1,50	

A3ECU03		UEF 2 - Droit 1								Coefficient UE : 2		ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal	contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal				
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A3ECE03 - Droit fiscal 1	1,00			1,00		1,00				1,00		1,00	
A4ECE05 - Droit des contrats	1,00			1,00		1,00				1,00		1,00	

A3EU003		UEF 3 - Mathématiques appliquées								Coefficient UE : 1,5		ECTS : 3	
Matière:	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal	contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal				
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
Mathématiques appliquées	1,50	0,50		1,00		1,50		0,50		1,00		1,50	

A3ECU04		UEF 4 - Outils de gestion								Coefficient UE : 2,5		ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal	contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal				
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A3EE003 - Mathématiques financières	1,00			1,00		1,00				1,00		1,00	
A3EE004 - Comptabilité générale	1,50	0,50		1,00		1,50		0,50		1,00		1,50	

A3EU005		UED 5.1 - Découverte								Coefficient UE : 2		ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal	contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal				
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A3EE005 - Droit du travail	1,00			1,00		1,00				1,00		1,00	
A3EE006 - Anglais	1,00	1,00				1,00		0,50		0,50		1,00	

A3ECU01		UEF 5 - Systèmes de gestion								Coefficient UE : 2,5		ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal	contrôle continu	examen terminal	examen terminal	examen terminal				
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A3ECE02 - Systèmes d'information	1,00	0,50		0,50		1,00		0,50		0,50		1,00	
A3ECE01 - Comptabilité financière	1,50	0,50		1,00		1,50		0,50		1,00		1,50	

**Semestre 4**

A4EU001		UEF 6 - Analyse microéconomique						Coefficient : 1,5				ECTS : 4							
Matière:	Coef	1ère session						2è session											
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*							
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal							
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral						
Analyse microéconomique		1,50	0,50			1,00			1,50			0,50			1,00			1,50	

A4EU002		UEF 7 - Statistiques						Coefficient : 1,5				ECTS : 4							
Matière:	Coef	1ère session						2è session											
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*							
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal							
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral						
Statistiques		1,50	0,50			1,00			1,50			0,50			1,00			1,50	

A4ECU02		UEF 8 - Droit 2						Coefficient : 3				ECTS : 6							
Matière:	Coef	1ère session						2è session											
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*							
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal							
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral						
A4ECE02 - Droit des sociétés 1		1,00				1,00						1,00			1,00			1,00	
A4ECE03 - Droit fiscal 2		1,00				1,00						1,00			1,00			1,00	
A4ECE04 - Droit du travail 2		1,00				1,00						1,00			1,00			1,00	

A4ECU04		UEF 9 - Entreprise						Coefficient : 2,5				ECTS : 6							
Matière:	Coef	1ère session						2è session											
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*							
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal							
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral						
A4EE003 - Comptabilité analytique		1,50	0,50			1,00			1,50			0,50			1,00			1,50	
A4EE004 - Economie des organisations		1,00				1,00			1,00			1,00			1,00			1,00	

A4EU005		UEF 10 - Langues						Coefficient : 2				ECTS : 6							
Matière:	Coef	1ère session						2è session											
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*							
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal							
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral						
A4EE005 - Informatique		1,00	1,00					1,00			0,50		0,50		1,00			1,00	
A4EE006 - Anglais		1,00	1,00					1,00			0,50		0,50		1,00			1,00	

A4ECU03		UEF 11 - Contrôle de gestion						Coefficient : 1,5				ECTS : 4							
Matière:	Coef	1ère session						2è session											
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*							
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal							
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral						
A4ECE01 - Contrôle de gestion		1,50	0,50			1,00			1,50			0,50			1,00			1,50	

## L3 Economie "Parcours Analyse économique"

## Semestre 5

A5EU001		UEF1 - Economie internationale								Coefficient : 1,5		ECTS : 6			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
Economie internationale		1,50	0,50		1,00			1,50			0,50		1,00		1,50

A5EU002		UEF 2.1 - Modélisation								Coefficient : 2		ECTS : 6			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A5EE001 - Théorie des jeux		1,00	0,50		0,50			1,00			0,50		0,50		1,00
A5EE002 - Mathématiques appliquées		1,00	1,00					1,00			0,50		0,50		1,00

A5EU003		UEF 3.1 - Finance								Coefficient : 1,5		ECTS : 6			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A5EE003 - Analyse monétaire et financière		1,5	0,5		1			1,5			0,5		1		1,5

A6EU004		UEF 9 - Economie approfondie 1								Coefficient : 2		ECTS : 6			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A6EE001 - Croissance et développement		1,00			1,00			1,00			1,00			1,00	
A6EE002 - Histoire de la pensée économique		1,00			1,00			1,00			1,00			1,00	

A5EU005		UEF 5 - Langages								Coefficient : 2		ECTS : 6			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A5EE007 - Informatique		1,00	1,00					1,00			0,50		0,50		1,00
A5EE006 - Anglais		1,00	1,00					1,00			0,50		0,50		1,00

A5EU006		UEC1 - LV2 Facultatives								Coefficient : 0,50		ECTS :			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A5EE008 - Allemand OU		0,50	0,50								0,50				
A5EE009 - Espagnol		0,50	0,50								0,50				

Les points obtenus au-dessus de la moyenne (affectés du coefficient 1) seront ajoutés au total des points du 1er et/ou du 2ème semestre. Ces points seront inscrits sous la rubrique "bonus épreuve facultative"

**Semestre 6**

A6EU015		UEF - OP 4 Orientation et Professionalisation						Coefficient : 2				ECTS : 6		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A5EE004 - Aide au projet professionnel OU A5EE04A - Entreprenariat	1,00	1,00					1,00		0,50		0,50		1,00	
A5EE005 - Technique d'enquête	1,00	0,70		0,30			1,00		0,70		0,30		1,00	

A6EU001		UEF 6 - Economie industrielle						Coefficient : 1,50				ECTS : 6		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Economie industrielle	1,50	0,50		1,00			1,50		0,50		1,00		1,50	

A6EU002		UE7 - Etudes économiques						Coefficient : 1				ECTS : 6		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Etudes économiques	1,00			1,00			1,00		0,50		0,50		1,00	

A6EU003		UEF 8 - Econométrie						Coefficient : 1,50				ECTS : 6		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Econométrie	1,50	0,50		1,00			1,50		0,50		1,00		1,50	

A6EU005		UEF 10 - Economie approfondie 2						Coefficient : 2				ECTS : 6		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A6EE003 - Macroéconomie ouverte	1,00	0,50		0,50			1,00		0,50		0,50		1,00	
A6EE014 - Analyse économique du développement durable	1,00	0,50		0,50			1,00		0,50		0,50		1,00	

A6EU006		UEF 11 - Autres disciplines						Coefficient : 2				ECTS : 6		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A6EE005 - Démographie	1,00	0,50		0,50			1,00		0,50		0,50		1,00	
A6EE006 - Anglais	1,00	1,00					1,00		0,50		0,50		1,00	

A6EU007		UEC 1 - LV2 Facultatives						Coefficient : 0,50				ECTS :		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A6EE007 - Allemand OU	0,50	0,50							0,50					
A6EE008 - Espagnol	0,50	0,50							0,50					

Les points obtenus au-dessus de la moyenne (affectés du coefficient 1) seront ajoutés au total des points du 1er et/ou du 2ème semestre. Ces points seront inscrits sous la rubrique "bonus épreuve facultative"

**L3 Economie "Parcours Economie d'entreprise"**

**Semestre 5**

A5EU001		UEF 1 - Economie internationale								Coefficient : 1,50		ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Economie internationale	1,50	0,50		1,00		1,50		0,50		1,00		1,50	

A5EU007		UEF 2.2 - Gestion des organisations								Coefficient : 2		ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Théorie des organisations	2,00	0,50		1,50		2,00		0,50		1,50		2,00	

A5EU003		UEF 3.1 - Finance								Coefficient : 1,5		ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A5EE003 - Analyse monétaire et financière	1,50	0,50		1,00		1,50		0,50		1,00		1,50	

A5EU008		UEF 3.2 - Finance et droit								Coefficient : 1		ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A5EE010 - Droit commercial	1,00			1,00		1,00				1,00		1,00	

A5EU005		UEF 5 - Langages								Coefficient : 2		ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A5EE007 - Informatique	1,00	1,00				1,00		0,50		0,50		1,00	
A5EE006 - Anglais	1,00	1,00				1,00		0,50		0,50		1,00	

A6EU008		UEF 8.1 - Gestion 1								Coefficient : 2		ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A6EE009 - Histoire de la firme	1,00			1,00		1,00				1,00		1,00	
A6EE010 - Gestion financière	1,00	0,50		0,50		1,00		0,50		0,50		1,00	

A5EU006		UEC 1 - LV2 Facultatifs								Coefficient : 0,50		ECTS :	
Matière:	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A5EE008 - Allemand OU	0,50	0,50						0,50					
A5EE009 - Espagnol	0,50	0,50					0,50						

Les points obtenus au-dessus de la moyenne (affectés du coefficient 1) seront ajoutés au total des points du 1er et/ou du 2ème semestre. Ces points seront inscrits sous la rubrique "bonus épreuve facultative"



**Semestre 6**

A6EU015		UEF - OP 4 Orientation et Professionalisation								Coefficient : 2		ECTS : 6		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A5EE004 - Aide au projet professionnel OU A5EE04A - Entrepreneuriat	1,00	1,00					1,00		0,50		0,50		1,00	
A5EE005 - Technique d'enquête	1,00	0,70		0,30			1,00		0,70		0,30		1,00	

A6EU001		UEF 6 - Economie industrielle								Coefficient : 1,50		ECTS : 6		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Economie industrielle	1,50	0,50		1,00			1,50		0,50		1,00		1,50	

A6EU002		UE7 - Etudes économiques								Coefficient : 1		ECTS : 6		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Etudes économiques	1,00			1,00			1,00		0,50		0,50		1,00	

A6EU009		UEF 9.2 - Gestion 2								Coefficient : 2		ECTS : 6		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A6EE011 - Comptabilité des sociétés	1,00			1,00			1,00				1,00		1,00	
A6EE012 - Marketing	1,00			1,00			1,00				1,00		1,00	

A6EU010		UEF 11 - Autres disciplines								Coefficient : 2		ECTS : 6		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A6EE013 - Sociologie économique	1,00			1,00			1,00				1,00		1,00	
A6EE006 - Anglais	1,00	1,00					1,00		0,50		0,50		1,00	

A6EU007		UEC 1 - LV2 Facultatives								Coefficient : 0,50		ECTS :		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A6EE007 - Allemand OU	0,50	0,50							0,50					
A6EE008 - Espagnol	0,50	0,50							0,50					

Les points obtenus au-dessus de la moyenne (affectés du coefficient 1) seront ajoutés au total des points du 1er et/ou du 2ème semestre. Ces points seront inscrits sous la rubrique "bonus épreuve facultative"

## L1, L2, L3 Economie parcours Mathématiques Economie

### Semestre 1

Matière: Code* et intitulé	Coef	1ère session						2è session						Coefficient UE : 1,5	ECTS : 6	
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*				
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal				
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral			
Introduction à l'économie	1,50	0,50		1,00			1,50			0,50		1,00			1,50	

Matière:	Coef	1ère session						2è session						Coefficient UE : 1	ECTS : 6	
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*				
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal				
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral			
Introduction à la gestion	1,00			1,00			1,00					1,00			1,00	

Matière:	Coef	1ère session						2è session						Coefficient UE : 1,5	ECTS : 6	
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*				
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal				
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral			
A1EE001 - Méthodologie du travail appliquée à l'économie	0,50	0,50					0,50					0,50			0,50	
A1EE002 - R.I.P.E.C.	1,00			1,00			1,00					1,00			1,00	

Matière:	Coef	1ère session						2è session						Coefficient UE : 1	ECTS : 6	
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*				
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal				
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral			
Techniques quantitatives 1	1,00	1,00					1,00			0,50		0,50			1,00	

Matière:	Coef	1ère session						2è session						Coefficient UE : 3	ECTS : 6	
		régime ordinaire				DA*		régime ordinaire				DA*				
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal				
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral			
A1EE003 - Introduction au droit	1,00			1,00			1,00					1,00			1,00	
A1EE002 - Informatique	1,00	1,00					1,00		0,50		0,50			1,00		
A1EE005 - Anglais	1,00	1,00					1,00		0,50		0,50			1,00		

Matière:	Coef	1ère session						2è session						Coefficient UE : 0,50	ECTS :	
		régime ordinaire				DA*		régime ordinaire				DA*				
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal				
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral			
A5EE008 - Allemand OU	0,50	0,50					0,50									
A1EE006 - Espagnol	0,50	0,50					0,50									

Les points obtenus au-dessus de la moyenne (affectés du coefficient 1) seront ajoutés au total des points du 1er et/ou du 2ème semestre. Ces points seront inscrits sous la rubrique "bonus épreuve facultative"

**Semestre 2**

A2EU001	UEF 6 - Microéconomie 1								Coefficient UE : 1,5				ECTS : 7	
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Microéconomie 1	1,5	0,50		1,00			1,50		0,50		1,00		1,50	

A2EU002	UEF7 - Macroéconomie 1								Coefficient UE : 1,5				ECTS : 7	
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Macroéconomie 1	1,50	0,50		1,00			1,50		0,50		1,00		1,50	

X2M0020	Espaces vectoriels et applications linéaires								Coefficient UE : 1,25				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Espaces vectoriels et applications linéaires	1,25	1,25					1,25		0,25		1,00		1,25	

X2M0050	Analyse réelle								Coefficient UE : 1,5				ECTS : 8	
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Analyse réelle	1,50	0,75		0,75			1,50		0,30		1,20		1,50	

A2EMU01	UEF 8 - Anglais								Coefficient UE : 0,5				ECTS : 2	
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Anglais	0,50	0,30		0,20			0,50		0,30		0,20		0,50	

**Semestre 3**

A3EMU01		UEF 1 - Macroéconomie 2						Coefficient UE : 1,20				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Macroéconomie 2		1,20	0,60	0,60		1,20		0,20		1,00		1,20	

A3EMU02		UEF 2 - Histoire de la pensée économique						Coefficient UE : 0,80				ECTS : 4	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Histoire de la pensée économique		0,80		0,80		0,80				0,80		0,80	

X3M0030		Analyse et probabilités						Coefficient UE : 1,4				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Analyse et probabilités		1,40	0,70	0,70		1,40		0,25		1,15		1,40	

X3M0040		Approximation de fonctions						Coefficient UE : 1,4				ECTS : 8	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Approximation de fonctions		1,40	0,70	0,70		1,40		0,25		1,15		1,40	

X3I0050		Informatique						Coefficient UE : 0,80				ECTS : 4	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Informatique		0,80	0,40	0,40		0,80		0,40		0,40		0,80	

A3EMU03		UEF 3 - Anglais						Coefficient UE : 0,40				ECTS : 2	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Anglais		0,40	0,40			0,40		0,20		0,20		0,40	

**Semestre 4**

A4EMU01		UEF 4 - Microéconomie 2						Coefficient UE : 1,20				ECTS : 5	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Microéconomie 2	1,20	0,60		0,60			1,20		0,20		1,00		1,20

A4EMU02		UEF 5 - Economie monétaire						Coefficient UE : 1,20				ECTS : 4	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Economie monétaire	1,20	0,60		0,60			1,20		0,20		1,00		1,20

X4M0060		Optimisation						Coefficient UE : 1,60				ECTS : 8	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Optimisation	1,60	0,80		0,80			1,60		0,40		1,20		1,60

X4M0060		Statistique et probabilités						Coefficient UE : 0,80				ECTS : 4	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Statistique et probabilités	0,80	0,40		0,40			0,80		0,20		0,60		0,80

X4M0070		Théorie des jeux						Coefficient UE : 0,60				ECTS : 3	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Théorie des jeux	0,60	0,30		0,30			0,60		0,15		0,45		0,60

X4I0040		Informatique						Coefficient UE : 0,80				ECTS : 4	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Informatique	0,80	0,40		0,40			0,80		0,40		0,40		0,80

A4EMU03		UEF 6 - Anglais						Coefficient UE : 0,40				ECTS : 2	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Anglais	0,40	0,40					0,40		0,20		0,20		0,40

**Semestre 5**

A5EMU01		UEF 1 - Economie internationale						Coefficient UE : 1,20				ECTS : 6			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
Economie internationale		1,20	0,60		0,60			1,20		0,20		1,00		1,20	

A5EMU02		UEF 2 - Economie publique						Coefficient UE : 1,20				ECTS : 6		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Economie publique		1,20	0,60		0,60		1,20		0,20		1,00		1,20	

X5M0080		Intégration et probabilités						Coefficient UE : 1,60				ECTS : 8		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Intégration et probabilités		1,60	0,80		0,80		1,60		0,30		1,30		1,60	

X5I0090		Systèmes dynamiques						Coefficient UE : 1				ECTS : 5		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Systèmes dynamiques		1,00	0,50		0,50		1,00		0,20		0,80		1,00	

X4I0040		Informatique						Coefficient UE : 0,80				ECTS : 3		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Informatique		0,80	0,40		0,40		0,80		0,40		0,40		0,80	

A5EMU03		UEF 3 - Anglais						Coefficient UE : 0,40				ECTS : 2		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Anglais		0,40	0,40				0,40		0,20		0,20		0,40	

**Semestre 6**

A6EMU01		UEF 4 - Microéconomie de l'incertain						Coefficient UE : 0,80				ECTS : 4	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Microéconomie de l'incertain	0,80	0,40		0,40			0,80		0,20		0,60		0,80

A6EMU02		UEF 5 - Finance						Coefficient UE : 0,80				ECTS : 4	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Finance	0,80	0,40		0,40			0,80		0,20		0,60		0,80

A6EMU03		UEF 6 - Approche quantitative des problèmes économiques						Coefficient UE : 0,80				ECTS : 4	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Approche quantitative des problèmes économiques	0,80	0,40		0,40			0,80		0,20		0,60		0,80

X6M0100		Optimisation sous contrainte						Coefficient UE : 1,20				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Optimisation sous contrainte	1,20	0,60		0,60			1,20		0,20		1,00		1,20

X6M0110		Inférence statistique						Coefficient UE : 1,20				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Inférence statistique	1,20	0,60		0,60			1,20		0,20		1,00		1,20

X6I0070		Informatique						Coefficient UE : 0,80				ECTS : 4	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Informatique	0,80	0,40		0,40			0,80		0,40		0,40		0,80

A6EMU04		UEF 7 - Anglais						Coefficient UE : 0,40				ECTS : 2	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Anglais	0,40	0,40					0,40		0,20		0,20		0,40

**L1, L2 et L3 Economie "Parcours International"**

**Semestre 1**

A1EU008		UEF 1 - Introduction à l'économie (cours en anglais)						Coefficient UE : 1,50				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Introduction à l'économie		1,5	0,50	1,00			1,5		0,5	1,00		1,5	

A1EU009		UEF 2 - Introduction à la gestion (cours en anglais)						Coefficient UE : 1				ECTS : 4	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Introduction à la gestion		1,00		1,00			1,00		1,00		1,00		1,00

A1EU003		UEF 3 - Environnement économique						Coefficient UE : 1,5				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A1EE001 - Méthodologie du travail appliquée à l'économie		0,50	0,50			0,50				0,50		0,50	
A1EE002 - R.I.P.E.C.		1,00		1,00		1,00				1,00		1,00	

A1EU004		UEF4 - Techniques quantitatives 1						Coefficient UE : 1				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Techniques quantitatives 1		1,00	1,00			1,00		0,50		0,50		1,00	

A1EU005		UED 5 : Ouvertures						Coefficient UE : 3				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA*		régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A1EE003 - Introduction au droit		1,00		1,00		1,00				1,00		1,00	
A1EE002 - Informatique		1,00	1,00			1,00		0,50		0,50		1,00	
A1EE005 - Anglais		1,00	1,00			1,00		0,50		0,50		1,00	

A1EU006		UEC1 - LV2 Facultatives						Coefficient UE : 0,50				ECTS :	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				DA*		régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A5EE008 - Allemand OU		0,50	0,50					0,50					
A1EE006 - Espagnol		0,50	0,50					0,50					

Les points obtenus au-dessus de la moyenne (affectés du coefficient 1) seront ajoutés au total des points du 1er et/ou du 2ème semestre. Ces points seront inscrits sous la rubrique "bonus épreuve facultative"



A1EU010		UEF 6 - LV1						Coefficient UE : 1				ECTS : 1		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A1EE008 - Anglais	1,00	0,50	0,50				1,00				1,00			1,00

A1EU011		UEF 7 - LV2 au choix						Coefficient UE : 1				ECTS : 1		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A1EE009 - Espagnol	1,00	0,50	0,50				1,00				1,00			1,00
A5EE008 - Allemand	1,00	0,50	0,50				1,00				1,00			1,00
A1EE011 - Chinois	1,00	0,50	0,50				1,00				1,00			1,00

**Semestre 2**

A2EU001		UEF 6 - Microéconomie						Coefficient UE : 1,5				ECTS : 6		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Microéconomie	1,50	0,50		1,00			1,50		0,50		1,00			1,50

A2EU001		UEF7 - Macroéconomie						Coefficient UE : 1,5				ECTS : 6		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Macroéconomie	1,50	0,50		1,00			1,50		0,50		1,00			1,50

A2EU003		UEF 8 - Techniques quantitatives 2						Coefficient UE : 1,5				ECTS : 6		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Techniques quantitatives 2	1,00	1,00					1,00		0,50		0,50			1,00

A2EU004		UEF9 - Système de gestion et comptabilité générale						Coefficient UE : 1				ECTS : 6		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Système de gestion et comptabilité	1,00	0,50		0,50			1,00		0,50		0,50			1,00

A2EU005		UED 10 - Ouvertures						Coefficient UE : 3				ECTS : 6		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A2EE001 - Histoire économique	1,00			1,00			1,00				1,00			1,00
A2EE002 - Anglais	2,00	2,00					2,00		1,00		1,00			2,00

A2EU006		UEC3 - LV2 Facultatives						Coefficient UE : 0,50				ECTS : 1	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A6EE007 - Allemand OU	0,50	0,50							0,50				
A2EE004 - Espagnol	0,50	0,50							0,50				

Les points obtenus au-dessus de la moyenne (affectés du coefficient 1) seront ajoutés au total des points du 1er et/ou du 2ème semestre. Ces points seront inscrits sous la rubrique "bonus épreuve facultative"

A2EU007		UEF 11 - LV1						Coefficient UE : 1				ECTS : 1	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A2EE006 - Anglais	1,00	0,50	0,50				1,00				1,00		1,00

A2EU008		UEF 12 - LV2 au choix						Coefficient UE : 1				ECTS : 1	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A2EE007 - Espagnol	1,00	0,50	0,50			1,00				1,00			1,00
A6EE007 - Allemand	1,00	0,50	0,50			1,00				1,00			1,00
A2EE009 - Chinois	1,00	0,50	0,50			1,00				1,00			1,00

### Semestre 3

A3EU001		UEF 1 - Analyse macroéconomique						Coefficient UE : 1,50				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Analyse macroéconomique	1,50	0,50		1,00			1,50		0,50		1,00		1,50

Code à créer		UEF 2 - Economie contemporaine (cours en anglais)						Coefficient UE : 2				ECTS : 4	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
(code à créer) Economie européenne	1,00			1,00			1,00				1,00		1,00
(code à créer) Economie monétaire et bancaire	1,00			1,00			1,00				1,00		1,00

A4EU003		UEF3 - Mathématiques appliquées						Coefficient UE : 1,5				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Mathématiques appliquées	1,50	1,50					1,50		0,50		1,00		1,50

A3EU004		UEF4 -Outils de gestion						Coefficient UE : 3,5				ECTS : 6			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A3EE003 - Mathématiques financières	1,00	1,00					1,00			0,50		0,50		1,00	
A3EE009 - Organisation et R.H.	1,00			1,00			1,00					1,00		1,00	
A3EE004 - Comptabilité générale	1,50	0,50		1,00			1,50			0,50		1,00		1,50	

A3EU005		UED5-Découverte						Coefficient UE : 2				ECTS : 6			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A3EE005 - Droit du travail	1,00			1,00			1,00					1,00		1,00	
A3EE006 - Anglais	1,00	1,00					1,00		0,50		0,50			1,00	

A3EU006		UEC1 - LV2 Facultatives						Coefficient UE : 0,50				ECTS :			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A5EE008 - Allemand <b>OU</b>	0,50	0,50							0,50						
A3EE008 - Espagnol	0,50	0,50						0,50							

Les points obtenus au-dessus de la moyenne (affectés du coefficient 1) seront ajoutés au total des points du 1er et/ou du 2ème semestre. Ces points seront inscrits sous la rubrique "bonus épreuve facultative"

<a href="#">Code à créer</a>		UEF 5 - LV1						Coefficient UE : 1				ECTS : 1			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
<a href="#">(code à créer)</a> Anglais	1,00	0,50	0,50				1,00				1,00				1,00

<a href="#">Code à créer</a>		UEF 6 - LV2 au choix						Coefficient UE : 1				ECTS : 1			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
<a href="#">(code à créer)</a> Espagnol	1,00	0,50	0,50				1,00				1,00				1,00
A5EE008 - Allemand	1,00	0,50	0,50				1,00				1,00				1,00
<a href="#">(code à créer)</a> Chinois	1,00	0,50	0,50				1,00				1,00				1,00

**Semestre 4**

A4EU001		UEF 6 - Analyse microéconomique						Coefficient UE : 1,50				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Analyse microéconomique	1,50	0,50		1,00		1,50		0,50		1,00		1,50	

A4EU002		UEF 7 - Statistiques						Coefficient UE : 1,50				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Statistiques	1,50	1,50				1,50		0,50		1,00		1,50	

Code à créer		UEF 8 - Economie contemporaine (cours en anglais)						Coefficient UE : 2				ECTS : 5	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
(code à créer) Pensée économique contemporaine	1,00			1,00		1,00				1,00		1,00	
(code à créer) Economie des organisations	1,00			1,00		1,00				1,00		1,00	

A4EU004		UEF 9 - Entreprise						Coefficient UE : 3				ECTS : 5	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A4EE003 - Comptabilité analytique	1,50	0,50		1,00		1,50		0,50		1,00		1,50	
A4EE012 - Stratégie et Marketing	1,00			1,00		1,00				1,00		1,00	
A4EE001 - Ouvertures professionnelles	0,50	0,50				0,50		0,20		0,30		0,50	

A4EU005		UEF 10- Langages						Coefficient UE : 2				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A4EE005 - Informatique	1,00	1,00				1,00		0,50		0,50		1,00	
A4EE006 - Anglais	1,00	1,00				1,00		0,50		0,50		1,00	

A4EU006		UEC2-LV2 Facultatives						Coefficient UE : 0,50				ECTS :	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A6EE007 - Allemand OU	0,50	0,50						0,50					
A6EE008 - Espagnol	0,50	0,50						0,50					

Les points obtenus au-dessus de la moyenne (affectés du coefficient 1) seront ajoutés au total des points du 1er et/ou du 2ème semestre. Ces points seront inscrits sous la rubrique "bonus épreuve facultative"

Code à créer		UEF 11 - LV1						Coefficient UE : 1				ECTS : 1	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
(code à créer) Anglais	1,00	0,50	0,50			1,00				1,00			1,00

Code à créer		UEF 12 - LV2 au choix						Coefficient UE : 1				ECTS : 1	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
(code à créer) Espagnol	1,00	0,50	0,50			1,00				1,00			1,00
A6EE007 - Allemand	1,00	0,50	0,50			1,00				1,00			1,00
(code à créer) Chinois	1,00	0,50	0,50			1,00				1,00			1,00

**Semestre 5**

Code à créer		UE1 - Economie internationale (cours en anglais)						Coefficient UE : 1,50				ECTS : 5		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Economie internationale	1,50	0,50		1,00			1,50		0,50		1,00		1,50	

A5EU007		UEF 2.2 - Gestion des organisations						Coefficient UE : 2				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Théorie des organisations	2,00	0,50		1,50		2,00		0,50		1,50		2,00	

Code à créer		UEF 3.2 - Finance et Droit						Coefficient UE : 2,50				ECTS : 5	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
(code à créer) Analyse monétaire et financière (cours en anglais)	1,50	0,50		1,00		1,50		0,50		1,00		1,50	
A5EE010 - Droit commercial	1,00			1,00		1,00				1,00		1,00	

A5EU005		UEF 5 - Langages						Coefficient : 2				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A5EE007 - Informatique	1,00	1,00				1,00		0,50		0,50		1,00	
A5EE006 - Anglais	1,00	1,00				1,00		0,50		0,50		1,00	

A6EU008		UEF 8.1 - Gestion 1						Coefficient : 2				ECTS : 6	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A6EE009 - Histoire de la firme	1,00			1,00		1,00				1,00		1,00	
A6EE010 - Gestion financière	1,00	0,50		0,50		1,00		0,50		0,50		1,00	

A5EU006		UEC 1 - LV2 Facultatives						Coefficient : 0,50				ECTS :	
Matière:	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A5EE008 - Allemand OU	0,50	0,50						0,50					
A5EE009 - Espagnol	0,50	0,50						0,50					

Les points obtenus au-dessus de la moyenne (affectés du coefficient 1) seront ajoutés au total des points du 1er et/ou du 2ème semestre. Ces points seront inscrits sous la rubrique "bonus épreuve facultative"

<a href="#">Code à créer</a>		UEF 4 - LV1						Coefficient UE : 1				ECTS : 1		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
<a href="#">(code à créer)</a> Anglais	1,00	0,50	0,50				1,00				1,00			1,00

<a href="#">Code à créer</a>		UEF 5 - LV2 au choix						Coefficient UE : 1				ECTS : 1		
Matière:	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
<a href="#">(code à créer)</a> Espagnol	1,00	0,50	0,50				1,00				1,00			1,00
A5EE008 - Allemand	1,00	0,50	0,50				1,00				1,00			1,00
<a href="#">(code à créer)</a> Chinois	1,00	0,50	0,50				1,00				1,00			1,00

## Semestre 6

A6EU015		UEF - OP 4 Orientation et Professionalisation						Coefficient : 2				ECTS : 6			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A5EE004 - Aide au projet professionnel OU A5EE04A - Entrepreneuriat	1,00	1,00					1,00		0,50		0,50		1,00		
A5EE005 - Technique d'enquête	1,00	0,70		0,30			1,00		0,70		0,30		1,00		
<b>Code à créer</b>		UEF 6 - Economie industrielle (cours en anglais)						Coefficient : 1,50				ECTS : 5			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
Economie industrielle	1,50	0,50		1,00			1,50		0,50		1,00		1,50		
<b>Code à créer</b>		UEF 7 - Etudes économiques						Coefficient : 1				ECTS : 6			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
Etudes économiques	1,00						1,00					1,00		1,00	
<b>Code à créer</b>		UEF 9.2 - Gestion 2						Coefficient : 2				ECTS : 5			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		régime ordinaire				DA*		régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A6EE011 - Comptabilité des sociétés	1,00			1,00			1,00				1,00		1,00		
(code à créer) Marketing (cours en anglais)	1,00			1,00			1,00				1,00		1,00		
<b>Code à créer</b>		UEF 11 - Autres disciplines						Coefficient : 2				ECTS : 6			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A6EE013 - Sociologie économique	1,00			1,00			1,00				1,00		1,00		
A6EE006 - Anglais	1,00	1,00					1,00		0,50		0,50		1,00		
<b>Code à créer</b>		UEC 1 - LV2 Facultatives						Coefficient : 0,50				ECTS :			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A6EE007 - Allemand OU	0,50	0,50							0,50						
A6EE008 - Espagnol	0,50	0,50							0,50						
Les points obtenus au-dessus de la moyenne (affectés du coefficient 1) seront ajoutés au total des points du 1er et/ou du 2ème semestre. Ces points seront inscrits sous la rubrique "bonus épreuve facultative"															
<b>Code à créer</b>		UEF 8 - LV1						Coefficient UE : 1				ECTS : 1			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
(code à créer) Anglais	1,00	0,50	0,50				1,00				1,00		1,00		
<b>Code à créer</b>		UEF 9 - LV2 au choix						Coefficient UE : 1				ECTS : 1			
Matière:	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
(code à créer) Espagnol	1,00	0,50	0,50				1,00				1,00		1,00		
A6EE007 - Allemand	1,00	0,50	0,50				1,00				1,00		1,00		
(code à créer) Chinois	1,00	0,50	0,50				1,00				1,00		1,00		

<b>CALCUL DES CHARGES DU DIPLOME</b>
--------------------------------------

<b>INTITULE DU DIPLOME : Licence Economie</b>
---

Intitulé UE Code UE*	Intitulé EC Code EC*	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes	Nombre d'heures TP	Nombre de groupes	Heures en équivalent TD	Différentiel avec précédente maquette	Observations
A1EU001 - UEF 1 - Introduction à l'économie	Introduction à l'économie	30	2	18	10			270		
A1EU002 - UEF 2 - Introduction à la gestion	Introduction à la gestion	30	2					90		
A1EU003 - UEF 3 - Environnement économique	A1EE001 - Méthodologie du travail appliquée à l'économie			12	10			120		
	A1EE002 - Relations internationales et politiques économiques contemporair	30	2					90		
A1EU004 - UEF 4 - Techniques quantitatives 1	Techniques quantitatives 1	24	2	30	10			372		
A1EU005 - UED 5 - Ouvertures	A1EE003 - Introduction au droit	24	2					72		
	A1EE002 - Informatique			20	10			200		
	A1EE005 - Anglais			24	10			240	240	TD auparavant au 2nd semestre
A1EU006 - UEC 1 Langues vivantes 2 facultatives	A1EE006 - LV2 Espagnol			24	5			120		
	A5EE008 - LV2 Allemand			24	0			0	-48	TD supporté par L3
A1EMU01 - UEC 2 Approfondissement en mathématiques	Approfondissements en mathématiques ( <i>facultative</i> )	12	1	12	3			54		
	<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>							<b>1628</b>		
A2EU001 - UEF 6 - Microéconomie 1	Microéconomie 1	36	2	20	10			308		
A2EU002 - UEF 7 - Macroéconomie 1	Macroéconomie 1	36	2	20	10			308		
A2EU003 - UEF 8 - Techniques quantitatives 2	Techniques quantitatives 2	24	2	30	10			372		
A2EU004 - UEF 9 - Système de gestion et comptabilité générale	Système de gestion et comptabilité générale	30	2	20	10			290		
A2EU005 - UED 10 - Ouvertures	A2EE001 - Histoire économique	30	2					90		
	A1EE005 - Anglais			24	40			240	-240	TD replacés au 1er semestre
	A2EE002 - Anglais			24	10			240		
A2EU006 - UEC 3 Langues vivantes 2 facultatives	A2EE004 - LV2 Espagnol			24	5			120		
	A6EE007 - LV2 Allemand			24	0			0	-48	TD supporté par L3
	<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>							<b>1728</b>		



<b>A3EU001 - UEF 1 - Macroéconomie 2</b>	Macroéconomie 2	34	1	20	6			171	-2	
<b>A3EU002 - UEF 2 - Economie contemporaine</b>	A4EE001 - Economie européenne	24	1					36		
	A4EE004 - Economie monétaire et bancaire	24	1					36		
<b>A4EU003 - UEF 3 - Mathématiques appliquées</b>	Mathématiques appliquées	20	1	14	6			114		
<b>A3EU004 - UEF 4 - Outils de gestion</b>	A3EE003 - Mathématiques financières	16	1	16	6			120		
	A3EE009 - Organisation et RH	20	1					30		
	<b>A3EE004 - Comptabilité générale</b>	20	1	20	6			150	4	
<b>A3EU005 - UED 5 - Découverte</b>	A3EE005 - Droit du travail	24	1					36		
	A3EE006 - Anglais			24	6			144		
<b>A3EU006 - UEC 1 Langues vivantes 2 facultatives</b>	A3EE008 - LV2 Espagnol			24	4			96		
	<b>A5EE008 - LV2 Allemand</b>			24	0			0	-24	TD supporté par L3
	<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>							<b>933</b>		
<b>A4EU001 - UEF 6 - Microéconomie 2</b>	Microéconomie 2	34	1	20	6			171	-2	
<b>A4EU002 - UEF 7 - Statistiques</b>	Statistiques	30	1	24	6			189		
<b>A4EU003 - UEF 8 - Economie contemporaine</b>	A4EE001 - Pensée économique contemporaine	24	1					36		
	A4EE004 - Economie des organisations	24	1					36		
<b>A4EU004 - UEF 9 - Entreprise</b>	A4EE003 - Comptabilité analytique	24	1	18	6			144		
	A4EE012 - Marketing et stratégie	20	1					30		
	A4EE001 - Ouvertures professionnelles			14	6			84		
<b>A4EU005 - UEF10 - Langages</b>	A4EE005 - Informatique			20	6			120		
	A4EE006 - Anglais			24	6			144		
<b>A4EU006 - UEC 2 Langues vivantes 2 facultatives</b>	A4EE008 - LV2 Espagnol			24	4			96		
	<b>A6EE007 - LV2 Allemand</b>			24	0			0	-24	TD supporté par L3
	<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>							<b>1050</b>		

A5EU001 - UEF 1 - Economie internationale	Economie internationale	36	1	14	4			110		commun
A5EU002 - UEF 2-1 - Modélisation	A5EE001 - Théorie des jeux	24	1	10	1			46		parcours AE
	A5EE002 - Mathématiques appliquées			24	1			24		parcours AE
A5EU003 - UEF 3-1 - Finance	A5EE003 - Analyse monétaire et financière	24	1	10	4			76		commun
A5EU005 - UEF 5 - Langages	A5EE006 - Anglais			24	4			96		commun
	A5EE007 - Informatique			20	4			80		commun
A5EU007 - UEF 2-2 - Gestion des organisations	Théorie des organisations	36	1	14	3			96		parcours EE
A5EU008 - UEF 3-2 - Finance et droit	A5EE010 - Droit commercial	24	1					36		parcours EE
A6EU008 - UEF 8-1 - Gestion 1	A6EE009 - Histoire de la firme	24	1					36		parcours EE
	A6EE010 - Gestion financière	24	1	14	3			78		parcours EE
A6EU004 - UEF 9 - Economie approfondie 1	A6EE001 - Croissance et développement	24	1					36		parcours AE
	A6EE002 - Histoire de la pensée économique	24	1					36		parcours AE
A5EU006 - UEC 1 Langues vivantes 2 facultatives	A5EE009 - LV2 Espagnol			24	1			24		
	A5EE008 - LV2 Allemand			24	4			96	72	L3 supporte pour L1/ L2
	<b>TOTAL SEMESTRE 5</b>							<b>870</b>		
A6EU015 - UEF-OP 4- Orientation et professionalisation	A5EE004 - Aide au projet professionnel <b>OU</b>			16	2			32		commun
	A5EE04A - Entrepreneuriat			16	2			32		commun
	A5EE005 - Techniques d'enquête	18	1	24	4			123		commun
A6EU001 - UEF 6 - Economie industrielle	Economie industrielle	36	1	14	4			110		commun
A6EU002 - UEF 7 - Etudes économiques	Etudes économiques			60	4			240		commun
A6EU003 - UEF 8 - Econométrie	Econométrie	36	1	14	1			68		parcours AE
A6EU005 - UEF 10 - Economie approfondie 2	A6EE003 - Macroéconomie ouverte	24	1	10	1			46		parcours AE
	A6EE014 - Analyse économique du développement durable	24	1	10	1			46		parcours AE
A6EU006 - UEF 11 - Autres disciplines	A6EE005 - Démographie	24	1	10	1			46		parcours AE
A6EU10 - UEF 11 - Autres disciplines	A6EE013 - Sociologie économique	24	1					36		parcours EE
	A6EE006 - Anglais			24	4			96		commun
A6EU009 - UEF 9-2 - Gestion 2	A6EE011 - Comptabilité des sociétés	18	1	16	3			75		parcours EE
	A6EE012 - Marketing	24	1	14	3			78		parcours EE
A6EU007 - UEC 2 Langues vivantes 2 facultatives	A6EE008LV2 Espagnol			24	1			24		
	A6EE007 - LV2 Allemand			24	4			96	72	L3 Economie supporte pour L1/ L2
	<b>TOTAL SEMESTRE 6</b>							<b>1148</b>		
	<b>TOTAL LICENCE ECONOMIE</b>							<b>7357</b>		

<b>PARCOURS MATH-ECO (ce parcours commence au S2)</b>										
A2EU001 - UEF 6 - Microéconomie 1	Microéconomie 1	34	0	20	1			20		Commun L1 Eco. Gestion
A2EU002 - UEF 7 - Macroéconomie 1	Macroéconomie 1	34	0	20	1			20		Commun L1 Eco. Gestion
X2M0020 - Espaces vectoriels et applications linéaires	Espaces vectoriels et applications linéaires		0	60	0			0		UFR Sciences et Techniques
X2M0050 - - Analyse réelle	Analyse réelle	28	0	44	0			0		UFR Sciences et Techniques
A2EMU01 - UEF 8 - Anglais	Anglais			20	1			20	2	
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>								<b>60</b>		
A3EMU01 - UEF 1 - Macroéconomie 2	Macroéconomie 2	24	1	24	1			60	-14	
A3EMU02 - UEF 2 - Histoire de la pensée économique	Histoire de la pensée économique	24	1					36		
X3M0030 - Analyse et probabilité	Analyse et probabilité	28	0	44	0			0		UFR Sciences et Techniques
X3M0040 - - Approximation de fonctions	Approximation de fonctions	28	0	44	0			0		UFR Sciences et Techniques
X3I0050 - Informatique	Informatique	12	0	12	0	12	0	0		UFR Sciences et Techniques
A3EMU03 - UEF 3 - Anglais	Anglais			20	1			20	2	
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>								<b>116</b>		
A4EMU01 - UEF 4 - Microéconomie 2	Microéconomie 2	24	1	24	1			60		
A4EMU02 - UEF 5 - Economie monétaire	Economie monétaire	24	1	24	1			60	4	
X4M0060 - Optimisation	Optimisation	28	0	44	0			0		UFR Sciences et Techniques
X4M0060 - Statistique et probabilités	Statistique et probabilités	20	0	24	0			0		UFR Sciences et Techniques
X4M0070 - ,Théorie des jeux	Théorie des jeux	8	0	12	0			0		UFR Sciences et Techniques
X4I0040 - Informatique	Informatique	12	0	12	0	12	0	0		UFR Sciences et Techniques
A4EMU03 - UEF 6 - Anglais	Anglais			20	1			20	2	
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>								<b>140</b>		
A5EMU01 - UEF 1 - Economie internationale	Economie internationale	36	1	20	1			74		
A5EMU02 - UEF 2 - Economie publique	Economie publique	36	1	20	1			74		
X5M0080 - Intégration et probabilités	Intégration et probabilités	24	0	44	0			0		UFR Sciences et Techniques
X5I0090 - Systèmes dynamiques	Systèmes dynamiques	16	0	28	0			0		UFR Sciences et Techniques
X5I0090 - Informatique	Informatique	12	0	12	0	12	0	0		UFR Sciences et Techniques
A5MU03 - UEF 3 - Anglais	Anglais			20	1			20	2	
<b>TOTAL SEMESTRE 5</b>								<b>168</b>		

A6EMU01 - UEF 4 - Microéconomie de l'incertain	Microéconomie de l'incertain	20	1	16	1			46	-10	
A6EMU02 - UEF 5 - Finance	Finance	20	1	16	1			46	-1	
A6EMU03 - UEF 6 - Approche quantitative de problèmes économiques	Approche quantitative de problèmes économiques	20	1	16	1			46	9	
X6M0100 - Optimisation sous contrainte	Optimisation sous contrainte	24	0	36	0			0		UFR Sciences et Techniques
X6M0110 - Inférence statistique	Inférence statistique	24	0	36	0			0		UFR Sciences et Techniques
X6I0070 - Informatique	Informatique	12	0	12	0	12	0	0		UFR Sciences et Techniques
A6EMU04 - UEF 7 - Anglais	Anglais			20	1			20	2	
	<b>TOTAL SEMESTRE 6</b>							<b>158</b>		
	<b>TOTAL PARCOURS MATHÉMATIQUES ÉCONOMIE</b>	<b>572</b>		<b>764</b>		<b>48</b>		<b>642</b>		
<b>PARCOURS Comptabilité Contrôle Audit (ce parcours commence au S3)</b>										
A3EU001 - UEF 1 - Analyse macroéconomique	Analyse macroéconomique	36	0	20	0			0		commun
A3ECU03 - UEF 2 - Droit 1	A3ECE03 -Droit fiscal 1	20	1					30		parcours L2 CCA
	A4ECE05 - Droit des contrats	20	1					30		parcours L2 CCA
A3EU003 - UEF 3 - Mathématiques appliquées	Mathématiques appliquées	20	0	14	0			0		commun
A3ECU04 - UEF 4 - Outils de gestion	A3EE003 - Mathématiques financières	16	0	16	0			0		commun
	A3EE004 - Comptabilité générale 2	16	0	20	0			0		commun
A3EU005 -UED 5- 1 - Découverte	A3EE005 -Droit du travail	24	0					0		commun
	A3EE006 -Anglais			24	0			0		commun
A3ECU01 - UEF 5 - Systèmes de gestion	A3ECE02 -Systèmes d'information			24	1			24		parcours CCA
	A3CEC01 -Comptabilité financière	16	1	20	1			44		parcours CCA
	<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>							<b>128</b>		
A4EU001 - UEF 6 - Analyse microéconomique	Analyse microéconomique	36	0	20	0			0		commun
A4EU002 -UEF 7 - Statistiques	Statistiques	30	0	24	0			0		commun
A4ECU02 -UEF 8 - Droit 2	A4ECE02 -Droit des sociétés 1	20	1					30		parcours CCA
	A4ECE03 -Droits fiscal 2	20	1					30		parcours CCA
	A4ECE04 -Droit du travail 2	20	1					30		parcours CCA
A4ECU04 -UEF 9 - Entreprise	A4EE003 - Comptabilité analytique	24	0	18	0			0		commun
	A4EE004 -Economie des organisations	24	0					0		commun
A4EU005 - UEF 10 - Langages	A4EE005 -Informatique			20	0			0		commun
	A4EE006 -Anglais			24	0			0		commun
A4ECU03 -UEF 11 - Contrôle de gestion	A4ECE01 -Contrôle de gestion	24	1	24	1			60		parcours CCA
	<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>							<b>150</b>		
	<b>TOTAL LICENCE 2 CCA</b>	<b>366</b>		<b>268</b>				<b>278</b>		

PARCOURS International									
A1EU008 - UEF 1 - Introduction à l'économie	Introduction à l'économie (en anglais)	30	1	18	1			63	
A1EU009 - UEF 2 - Introduction à la gestion	Introduction à la gestion (en anglais)	30	1					45	
A1EU003 - UEF 3 - Environnement économique	A1EE001 - Méthodologie du travail appliquée à l'économie			12	0			0	
	A1EE002 - Relations internationales et politiques économiques contemporaines	30	0					0	
A1EU004 - UEF 4 - Techniques quantitatives 1	Techniques quantitatives 1	24	0	30	0			0	
A1EU005 - UED 5 - Ouvertures	A1EE003 - Introduction au droit	24	0					0	
	A1EE004 - Informatique			20	0			0	
	A1EE005 - Anglais			24	0			0	
A1EU006 - UEC 1 Langues vivantes 2 facultatives	A1EE007 - LV2 Espagnol			24	0			0	
	A5EE008 - LV2 Allemand			24	0			0	L3 Economie supporte pour L1/ L2
A1EU010 - UEF 6 - LV1	A1EE008 - Anglais			24	2			48	
A1EU011 - UEF 7- LV2	A1EE009 - Espagnol			24	1			24	
	A5EE008 - Allemand			24	0			0	LV2 Allemand mutualisée parcours international
	A1EE011 - Chinois			24	1			24	
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>								<b>204</b>	
A2EU001 - UEF 6. - Microéconomie	Microéconomie	36	0	20	0			0	
A2EU002 - UEF 7 - Macroéconomie	Macroéconomie	36	0	20	0			0	
A2EU003 - UEF 8 - Techniques quantitatives 2	Techniques quantitatives 2	24	0	30	0			0	
A2EU004 - UEF 9 - Système de gestion et comptabilité générale	Système de gestion et comptabilité générale	30	0	20	0			0	
A2EU005 - UED 10 - Ouvertures	A2EE001 - Histoire économique	30	0					0	
	A2EE002 - Anglais			24	0			0	

A2EU006 - UEC 2 Langues vivantes 2 facultatives	A2EE004 - LV2 Espagnol			24	0			0		
	A6EE007 - LV2 Allemand			24	0			0		L3 Economie supporte pour L1/ L2
A2EU007 - UEF 11 - LV1	A2EE006 - Anglais			24	2			48		
A2EU008 - UEF 12 - LV2	A2EE007 - Espagnol			24	1			24		
	A26EE007 - Allemand			24	0			0		LV2 Allemand mutualisée parcours international
	A2EE009 - Chinois			24	1			24		
	<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>							<b>96</b>		
A3EU001 - UEF 1 - Analyse macroéconomique	Analyse macroéconomique	36	0	20	0			0		
(code à créer) UEF 2 - Economie contemporaine	(code à créer) Economie européenne (en anglais)	24	1					36		
	(code à créer) Economie monétaire et bancaire (en anglais)	24	1					36		
A3EU003 -UEF 3 - Mathématiques appliquées	Mathématiques appliquées	24	0	18	0			0		
A3EU004 - UEF 4 - Outils de gestion	A3EE003 - Mathématiques financières	12	0	12	0			0		
	A3EE009 - Organisation et RH	20	0					0		
	A3EE004 - Comptabilité générale	16	0	20	0			0		
A3EU005 - UED 5 - Découverte	A3EE005 - Droit du travail	24	0		0			0		
	A3EE006 - Anglais			24	0			0		
A3EU006 - UEC 1 Langues vivantes 2 facultatives	A3EE007 - LV2 Espagnol			24	0			0		
	A5EE008 - LV2 Allemand			24	0			0		L3 Economie supporte pour L1/ L2
(code à créer) UEF 5 - LV1	(code à créer) Anglais			24	2			48		
(code à créer) UEF 6 - LV2	(code à créer) Espagnol			24	1			24		
	A5EE008 - Allemand			24	0			0		LV2 Allemand mutualisée parcours international
	(code à créer) Chinois			24	1			24		
	<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>							<b>168</b>		

A4EU001 - UEF 6 - Analyse microéconomique	Analyse microéconomique	36		20			0	
A4EU002 - UEF 7 - Statistiques	Statistiques	30		24			0	
(code à créer) UEF 8 - Economie contemporaine	(code à créer) Pensée économique contemporaine (en anglais)	24	1				36	
	(code à créer) Economie des organisations (en anglais)	24	1				36	
A4EU004 - UEF 9 - Entreprise	A4EE003 - Comptabilité analytique	24	0	18	0		0	
	A4EE012 - Marketing et stratégie	20	0				0	
	A4EE011 - Ouvertures professionnelles			14	0		0	
A4EU005 - UEF10-Langages	A4EE005 - Informatique			20	0		0	
	A4EE006 - Anglais			24	0		0	
A4EU006 - UEC 2 Langues vivantes 2 facultatives	A4EE008 - LV2 Espagnol			24	0		0	
	A6EE007 - LV2 Allemand			24	0		0	L3 Economie supporte pour L1/ L2
(code à créer) UEF 11 - LV1	(code à créer) Anglais			24	2		48	
(code à créer) UEF 12 - LV2	(code à créer) Espagnol			24	1		24	
	A26EE007 - Allemand			24	0		0	LV2 Allemand mutualisée parcours international
	(code à créer) Chinois			24	1		24	
	<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>						<b>168</b>	
(code à créer) UEF 1 - Economie internationale	(code à créer) Economie internationale (en anglais)	36	1	14	2		82	
A5EU007 - UEF 2-2 - Gestion des organisations	Théorie des organisations	36	0	14	0		0	
(code à créer) UEF 3-2 - Finance et droit	(code à créer) Analyse monétaire et financière (en anglais)	24	1	10	2		56	
	A5EE010 - Droit commercial	24	0				0	
A5EU005 - UE 5 - Langages	A5EE006 - Anglais			24	0		0	
	A5EE007 - Informatique			20	0		0	
A6EU008 - UEF 8-1 - Gestion 1	A6EE009 - Histoire de la firme	24	0				0	
	A6EE010 - Gestion financière	24	0	14			0	
A5EU006 - UEC 2 Langues vivantes 2 facultatives	A5EE009 - LV2 Espagnol			24	0		0	
	A5EE008 - LV2 Allemand			24	0		0	L3 Economie supporte pour L1/ L2
(code à créer) UEF 4 - LV1	(code à créer) Anglais			24	2		48	
(code à créer) UEF 5 - LV2	(code à créer) Espagnol			24	1		24	
	A5EE008 - Allemand			24	0		0	LV2 Allemand mutualisée parcours international
	(code à créer) Chinois			24	1		24	
	<b>TOTAL SEMESTRE 5</b>						<b>234</b>	

A6EU015 - UE-OP 4- Orientation et professionnalisation (1 au choix)	A5EE004 - Aide au projet professionnel			16	0			0	
	A5EE04A - Entrepreneuriat			16	0				
	A5EE005 - Techniques d'enquête	18	0	24	0			0	
(code à créer) UEF 6 - Economie industrielle	(code à créer) Economie industrielle (en anglais)	36	1	14	2			82	
A6EU002 - UEF 7 - Etudes économiques	Etudes économiques			60	0			0	
(code à créer) - UEF 9-2 - Gestion 2	A6EE011 - Comptabilité des sociétés	18	0	16	0			0	
	(code à créer) Marketing (en anglais)	24	1	14	2			64	
A6EU010 - UE 10 - Autres disciplines	A6EE013 - Sociologie économique	24	0					0	
	A6EE006 - Anglais			24	0			0	
A6EU007 - UEC 2 Langues vivantes 2 facultatives	A6EE008 - LV2 Espagnol			24	0			0	
	A6EE007 - LV2 Allemand			24	0			0	L3 Economie supporte pour L1/ L2
(code à créer ) UEF LV1	(code à créer) Anglais			24	2			48	
(code à créer) UEF LV2	(code à créer) Espagnol			24	1			24	
	A6EE007 - Allemand			24	0			0	LV2 Allemand mutualisée parcours international
	(code à créer) Chinois			24	1			24	
	<b>TOTAL SEMESTRE 6</b>							<b>242</b>	
	<b>TOTAL LICENCE Economie parcours international</b>	<b>920</b>		<b>1576</b>				<b>1112</b>	
	<b>Total</b>	<b>3908</b>		<b>4754</b>				<b>9389</b>	<b>0</b>





**DEMANDE DE MODIFICATION DE LA MAQUETTE DE  
LICENCE ECONOMIE**

**Exposé des motifs :**

Mutualisation des TD d'allemand sur les 3 années, y compris le parcours international, supportés par la licence 3<sup>ème</sup> année :

- semestre 1,3 et 5 : code A5EE008 (4 groupes)
- semestre 2,4 et 6 : code A6EE007 (4 groupes)

**Semestre 1 :**

Suite à la nouvelle habilitation, 24 h TD en anglais avaient été enlevés du semestre 1 et mis au semestre 2. Les étudiants doivent bénéficier d'un enseignement au premier semestre.

Les 24 h TD d'anglais sont de nouveau au semestre 1.

**Semestre 3 :**

Baisse des heures CM en analysé macroéconomique (A3EU001) :

- 34 h CM au lieu de 36 h CM : **-2**

Modification de l'intitulé, celui – ci est plus représentatif de la progression du contenu : macroéconomie 2

**Semestre 4 :**

Baisse des heures CM analyse microéconomique (A4EU001) :

- 34 h CM au lieu de 36 h CM : **-2**

Modification de l'intitulé, celui – ci est plus représentatif de la progression du contenu : microéconomie 2

**Les 16 h CM et 20 h TD en comptabilité générale (A3EE004) s'avèrent depuis plusieurs années insuffisantes : augmentation 4 h CM, soit 20 h CM et 20 h TD.**

**Parcours mathématiques économie :**

**Semestre 3 et 4 :**

Déséquilibre important entre les 4 matières d'Économie enseignées aux S3 - S4 :

- |                                    |      |
|------------------------------------|------|
| - Macroéconomie 2                  | 56 h |
| - Histoire de la pensée économique | 24 h |

- Microéconomie 2 48 h
- Économie monétaire 44 h

Un passage à 4 UE de 24 h CM dont 3 avec 24 TD, c'est – à -dire de 48h ou 24h en présentiel permettrait d'obtenir une régularité de la charge de travail demandée aux étudiants tout au long des semestres 3 et 4.

La nouvelle mouture gagnerait en lisibilité et distingue les matières à TD et celle sans TD :

- Macroéconomie 2 48 h (-8)
- Histoire de la pensée économique 24 h (+0)
- Microéconomie 2 48 h (+0)
- Économie monétaire 48 h (+4)

Cela refléterait plus justement l'intérêt des différentes matières et leur importance égale dans la formation des étudiants.

Le partage CM / TD par tranche de 2 heures peut se faire beaucoup plus facilement en terme de gestion de l'emploi du temps sur une base de 12 semaines en semestriel.

La nouvelle répartition des enseignements en Économie se fait avec :

- un présentiel diminué de 4h,
- un gain de 8h TD pour les étudiants,
- une baisse de charge en équivalents TD de 10h.

## Semestre 6

Déséquilibre entre les 3 matières d'Économie enseignées au S6 :

- Microéconomie de l'incertain (44h)
- Finance (36h)
- Approche quantitative de problèmes économiques (28h)

Un passage à trois UE de 36h en présentiel permettrait d'obtenir une régularité de la charge de travail demandée aux étudiants tout au long du semestre 6 et refléterait plus justement l'intérêt des différentes matières.

Le partage CM / TD par tranche de 2 heures peut se faire plus facilement en terme de gestion de l'emploi du temps.

La nouvelle répartition se fait à :

- présentiel constant 108h,
- charges constantes 60h CM et 48 TD.

Harmonisation des heures de TD en anglais (20 h au lieu de 18h), similaire au parcours Economie Gestion.

Date et avis du conseil de la composante : Avis favorable

22/01/2013

Yves PERRAUDEAU  
Directeur de l'Institut



## ANNEXE 1: FICHE PEDAGOGIQUE DU DIPLOME

## INTITULE DU DIPLOME : Licence Economie

1 UE: Code*, intitulé et nature	2 N° Sem	3 Eléments Constitutifs (EC) de l'UE: Code* et intitulé	4 Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			5 Total H encadrées	6 Nb d'heures de travail personnel	7 Nb d'ECTS
			CM	TD	TP			
A1EU001 - UEF 1 - Introduction à l'économie	S1	Introduction à l'économie	30	18		48	48	6
A1EU002 - UEF 2 - Introduction à la gestion	S1	Introduction à la gestion	30			30	30	6
A1EU003 - UEF 3 - Environnement économique	S1	A1EE001 - Méthodologie du travail appliquée à l'économie		12		12	12	6
		A1EE002 - Relations internationales et politiques économiques contemporaines	30			30	30	
A1EU004 - UEF 4 - Techniques quantitatives 1	S1	Techniques quantitatives 1	24	30		54	54	6
A1EU005 - UED 5 - Ouvertures	S1	A1EE003 - Introduction au droit	24			24	24	6
		A1EE002 - Informatique		20		20	20	
		A1EE005 - Anglais		24		24	24	
A1EU006 - UEC 1 Langues vivantes 2 facultatives	S1	A1EE006 - LV2 Espagnol		24		24		
		A5EE008 - LV2 Allemand		24		24		
A1EMU01 - UEC 2 Approfondissement en mathématiques	S1	Approfondissements en mathématiques ( <i>facultative</i> )	12	12		24		
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>						<b>314</b>	<b>242</b>	<b>30</b>
A2EU001 - UEF 6 - Microéconomie 1	S2	Microéconomie 1	36	20		56	56	6
A2EU002 - UEF 7 - Macroéconomie 1	S2	Macroéconomie 1	36	20		56	56	6
A2EU003 - UEF 8 - Techniques quantitatives 2	S2	Techniques quantitatives 2	24	30		54	54	6
A2EU004 - UEF 9 - Système de gestion et comptabilité générale	S2	Système de gestion et comptabilité générale	30	20		50	50	6
A2EU005 - UED 10 - Ouvertures	S2	A2EE001 - Histoire économique	30			30	30	6
		A2EE002 - Anglais		24		24	24	
A2EU006 - UEC 3 Langues vivantes 2 facultatives	S2	A2EE004 - LV2 Espagnol		24		24		
		A6EE007 - LV2 Allemand		24		24		
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>						<b>318</b>	<b>270</b>	<b>30</b>
A3EU001 - UEF 1 - Macroéconomie 2	S3	Macroéconomie 2	34	20		54	54	6
A3EU002 - UEF 2 - Economie contemporaine	S3	A4EE001 - Economie européenne	24			24	24	6
		A4EE004 - Economie monétaire et bancaire	24			24	24	
A4EU003 - UEF 3 - Mathématiques appliquées	S3	Mathématiques appliquées	20	14		34	34	6
A3EU004 - UEF 4 - Outils de gestion	S3	A3EE003 - Mathématiques financières	16	16		32	32	6
		A3EE009 - Organisation et RH	20			20	20	
		A3EE004 - Comptabilité générale	20	20		40	40	
A3EU005 - UED 5 - Découverte	S3	A3EE005 - Droit du travail	24			24	24	6
		A3EE006 - Anglais		24		24	24	
A3EU006 - UEC 1 Langues vivantes 2 facultatives	S3	A3EE008 - LV2 Espagnol		24		24		
		A5EE008 - LV2 Allemand		24		24		
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>						<b>324</b>	<b>276</b>	<b>30</b>

Avis favorable du CEVU du 21 février 2013

<b>A4EU001 - UEF 6 - Microéconomie 2</b>	S4	<b>Microéconomie 2</b>	34	20		54	54	6
A4EU002 - UEF 7 - Statistiques	S4	Statistiques	30	24		54	54	6
<b>A4EU003 - UEF 8 - Economie contemporaine</b>	S4	A4EE001 - Pensée économique contemporaine	24			24	24	6
		A4EE004 - Economie des organisations	24			24	24	
A4EU004 - UEF 9 - Entreprise	S4	A4EE003 - Comptabilité analytique	24	18		42	42	6
		A4EE012 - Marketing et stratégie	20			20	20	
		A4EE001 - Ouvertures professionnelles		14		14	14	
A4EU005 - UEF10 - Langages	S4	A4EE005 - Informatique		20		20	20	6
		A4EE006 - Anglais		24		24	24	
A4EU006 - UEC 2 Langues vivantes 2 facultatives	S4	A4EE008 - LV2 Espagnol		24		24		
		<b>A6EE007 - LV2 Allemand</b>		24		24		
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>						<b>324</b>	<b>276</b>	<b>30</b>
<b>L3 Parcours Analyse Economique</b>								
A5EU001 - UEF 1 - Economie internationale	S5	Economie internationale	36	14		50	50	6
A5EU002 - UEF 2-1 - Modélisation	S5	A5EE001 - Théorie des jeux	24	10		34	34	6
		A5EE002 - Mathématiques appliquées		24		24	24	
A5EU003 - UEF 3-1 - Finance	S5	A5EE003 - Analyse monétaire et financière	24	10		34	34	6
A5EU005 - UEF 5 - Langages	S5	A5EE006 - Anglais		24		24	24	6
		A5EE007 - Informatique		20		20	20	
A6EU004 - UEF 9 - Economie approfondie 1	S5	A6EE001 - Croissance et développement	24			24	24	6
		A6EE002 - Histoire de la pensée économique	24			24	24	
A5EU006 - UEC 1 Langues vivantes 2 facultatives	S5	A5EE009 - LV2 Espagnol		24		24		
		<b>A5EE008 - LV2 Allemand</b>		24		24		
<b>TOTAL SEMESTRE 5</b>						<b>282</b>	<b>234</b>	<b>30</b>
A6EU015 - UEF-OP 4- Orientation et professionnalisation	S6	A5EE004 - Aide au projet professionnel <b>OU</b>		16		16	16	6
		A5EE04A - Entrepreneuriat		16		16	16	
		A5EE005 - Techniques d'enquête	18	24		42	42	
A6EU001 - UEF 6 - Economie industrielle	S6	Economie industrielle	36	14		50	50	6
A6EU002 - UEF 7 - Etudes économiques	S6	Etudes économiques		60		60	60	6
A6EU003 - UEF 8 - Econométrie	S6	Econométrie	36	14		50	50	6
A6EU005 - UEF 10 - Economie approfondie 2	S6	A6EE003 - Macroéconomie ouverte	24	10		34	34	3
		A6EE014 - Analyse économique du développement durable	24	10		34	34	
A6EU006 - UEF 11 - Autres disciplines	S6	A6EE005 - Démographie	24	10		34	34	3
		A6EE006 - Anglais		24		24	24	
A6EU007 - UEC 2 Langues vivantes 2 facultatives	S6	A6EE008LV2 Espagnol		24		24		
		<b>A6EE007 - LV2 Allemand</b>		24		24		
<b>TOTAL SEMESTRE 6</b>						<b>408</b>	<b>344</b>	<b>30</b>
<b>L3 Parcours Economie Entreprise</b>								
A5EU001 - UEF 1 - Economie internationale	S5	Economie internationale	36	14		50	50	6
A5EU007 - UEF 2-2 - Gestion des organisations	S5	Théorie des organisations	36	14		50	50	6
A5EU003 - UEF 3-1 - Finance	S5	A5EE003 - Analyse monétaire et financière	24	10		34	34	3
A5EU008 - UEF 3-2 - Finance et droit	S5	A5EE010 - Droit commercial	24			24	24	3
A5EU005 - UEF 5 - Langages	S5	A5EE006 - Anglais		24		24	24	6
		A5EE007 - Informatique		20		20	20	
A6EU008 - UEF 8-1 - Gestion 1	S5	A6EE009 - Histoire de la firme	24			24	24	6
		A6EE010 - Gestion financière	24	14		38	38	
A5EU006 - UEC 1 Langues vivantes 2 facultatives	S5	A5EE009 - LV2 Espagnol		24		24		
		<b>A5EE008 - LV2 Allemand</b>		24		24		

<b>TOTAL SEMESTRE 5</b>						<b>312</b>	<b>264</b>	<b>30</b>
A6EU015 - UEF-OP 4- Orientation et professionnalisation	S6	A5EE004 - Aide au projet professionnel <b>OU</b>		16		16	16	6
		A5EE04A - Entrepreneuriat		16		16	16	
		A5EE005 - Techniques d'enquête	18	24		42	42	
A6EU001 - UEF 6 - Economie industrielle	S6	Economie industrielle	36	14		50	50	6
A6EU002 - UEF 7 - Etudes économiques	S6	Etudes économiques		60		60	60	6
A6EU009 - UEF 9-2 - Gestion 2	S6	A6EE011 - Comptabilité des sociétés	18	16		34	34	6
		A6EE012 - Marketing	24	14		38	38	
A6EU010 - UEF 11 - Autres disciplines	S6	A6EE013 - Sociologie économique	24			24	24	6
		A6EE006 - Anglais		24		24	24	
A6EU007 - UEC 2 Langues vivantes 2 facultatives	S6	A6EE008LV2 Espagnol		24		24		
		A6EE007 - LV2 Allemand		24		24		
<b>TOTAL SEMESTRE 6</b>						<b>352</b>	<b>288</b>	<b>30</b>
<b>PARCOURS MATH-ECO (ce parcours commence au S2)</b>								
A2EU001 - UEF 6 - Microéconomie 1	S2	Microéconomie 1	36	20		56	56	7
A2EU002 - UEF 7 - Macroéconomie 1	S2	Macroéconomie 1	36	20		56	56	7
X2M0020 - Espaces vectoriels et applications linéaires	S2	Espaces vectoriels et applications linéaires		60		60	60	6
X2M0050 - - Analyse réelle	S2	Analyse réelle	28	44		72	72	8
A2EMU01 - UEF 8 - Anglais	S2	Anglais		20		20	20	2
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>						<b>264</b>	<b>264</b>	<b>30</b>
A3EMU01 - UEF 1 - Macroéconomie 2	S3	Macroéconomie 2	24	24		48	48	6
A3EMU02 - UEF 2 - Histoire de la pensée économique	S3	Histoire de la pensée économique	24			24	24	4
X3M0030 - Analyse et probabilité	S3	Analyse et probabilité	28	44		72	72	6
X3M0040 - - Approximation de fonctions	S3	Approximation de fonctions	28	44		72	72	8
X3I0050 - Informatique	S3	Informatique	12	12	13	37	37	4
A3EMU03 - UEF 3 - Anglais	S3	Anglais		20		20	20	2
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>						<b>273</b>	<b>273</b>	<b>30</b>
A4EMU01 - UEF 4 - Microéconomie 2	S4	Microéconomie 2	24	24		48	48	5
A4EMU02 - UEF 5 - Economie monétaire	S4	Economie monétaire	24	24		48	48	4
X4M0060 - Optimisation	S4	Optimisation	28	44		72	72	8
X4M0060 - Statistique et probabilités	S4	Statistique et probabilités	20	24		44	44	4
X4M0070 - ,Théorie des jeux	S4	Théorie des jeux	8	12		20	20	3
X4I0040 - Informatique	S4	Informatique	12	12	12	36	36	4
A4EMU03 - UEF 6 - Anglais	S4	Anglais		20		20	20	2
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>						<b>288</b>	<b>288</b>	<b>30</b>
A5EMU01 - UEF 1 - Economie internationale	S5	Economie internationale	36	20		56	56	6
A5EMU02 - UEF 2 - Economie publique	S5	Economie publique	36	20		56	56	6
X5M0080 - Intégration et probabilités	S5	Intégration et probabilités	24	44		68	68	8
X5I0090 - Systèmes dynamiques	S5	Systèmes dynamiques	16	28		44	44	5
X5I0090 - Informatique	S5	Informatique	12	12	12	36	36	3
A5MU03 - UEF 3 - Anglais	S5	Anglais		20		20	20	2
<b>TOTAL SEMESTRE 5</b>						<b>280</b>	<b>280</b>	<b>30</b>
A6EMU01 - UEF 4 - Microéconomie de l'incertain	S6	Microéconomie de l'incertain	20	16		36	36	4
A6EMU02 - UEF 5 - Finance	S6	Finance	20	16		36	36	4
A6EMU03 - UEF 6 - Approche quantitative de problèmes économiques	S6	Approche quantitative de problèmes économiques	20	16		36	36	4
X6M0100 - Optimisation sous contrainte	S6	Optimisation sous contrainte	20	36		56	56	6
X6M0110 - Inférence statistique	S6	Inférence statistique	20	32		52	52	6
X6I0070 - Informatique	S6	Informatique	12	12	12	36	36	4
A6EMU04 - UEF 7 - Anglais	S6	Anglais		20		20	20	2
<b>TOTAL SEMESTRE 6</b>						<b>272</b>	<b>272</b>	<b>30</b>

Avis favorable du CEVU du 21 février 2013

<b>PARCOURS Comptabilité Contrôle Audit (ce parcours commence au S3)</b>								
A3EU001 - UEF 1 - Analyse macroéconomique	S3	Analyse macroéconomique	36	20		56	56	3
A3ECU03 - UEF 2 - Droit 1	S3	A3ECE03 -Droit fiscal 1	20			20	20	6
		A4ECE05 - Droit des contrats	20			20	20	
A3EU003 - UEF 3 - Mathématiques appliquées	S3	Mathématiques appliquées	20	14		34	34	3
A3ECU04 - UEF 4 - Outils de gestion	S3	A3EE003 - Mathématiques financières	16	16		32	32	6
		A3EE004 - Comptabilité générale 2	16	20		36	36	
A3EU005 -UED 5- 1 - Découverte	S3	A3EE005 -Droit du travail	24			24	24	6
		A3EE006 -Anglais		24		24	24	
A3ECU01 - UEF 5 - Systèmes de gestion	S3	A3ECE02 -Systèmes d'information		24		24	24	6
		A3CEC01 -Comptabilité financière	16	20		36	36	
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>						<b>306</b>	<b>306</b>	<b>30</b>
A4EU001 - UEF 6 - Analyse microéconomique	S4	Analyse microéconomique	36	20		56	56	4
A4EU002 -UEF 7 - Statistiques	S4	Statistiques	30	24		54	54	4
A4ECU02 -UEF 8 - Droit 2	S4	A4ECE02 -Droit des sociétés 1	20			20	20	6
		A4ECE03 -Droits fiscal 2	20			20	20	
		A4ECE04 -Droit du travail 2	20			20	20	
A4ECU04 -UEF 9 - Entreprise	S4	A4EE003 - Comptabilité analytique	24	18		42	42	6
		A4EE004 -Economie des organisations	24			24	24	
A4EU005 - UEF 10 - Langages	S4	A4EE005 -Informatique		20		20	20	6
		A4EE006 -Anglais		24		24	24	
A4ECU03 -UEF 11 - Contrôle de gestion	S4	A4ECE01 -Contrôle de gestion	24	24		48	48	4
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>						<b>328</b>	<b>328</b>	<b>30</b>
<b>PARCOURS International</b>								
A1EU008 - UEF 1 - Introduction à l'économie	S1	<b>Introduction à l'économie (en anglais)</b>	30	18		48	48	6
A1EU009 - UEF 2 - Introduction à la gestion	S1	<b>Introduction à la gestion (en anglais)</b>	30			30	30	4
A1EU003 - UEF 3 - Environnement économique	S1	A1EE001 - Méthodologie du travail appliquée à l'économie		12		12	12	6
		A1EE002 - Relations internationales et politiques économiques contemporaines	30			30	30	
A1EU004 - UEF 4 - Techniques quantitatives 1	S1	Techniques quantitatives 1	24	30		54	54	6
A1EU005 - UED 5 - Ouvertures	S1	A1EE003 - Introduction au droit	24			24	24	6
		A1EE004 - Informatique		20		20	20	
		A1EE005 - Anglais		24		24	24	
A1EU006 - UEC 1 Langues vivantes 2 facultatives	S1	A1EE007 - LV2 Espagnol		24		24		
		A5EE008 - LV2 Allemand		24		24		
A1EMU01 - UEC 2 Approfondissement en mathématiques	S1	Approfondissements en mathématiques ( <i>facultative</i> )	12	12		24		
A1EU010 - UEF 6 - LV1	S1	A1EE008 - Anglais		24		24	24	1
A1EU011 - UEF 7- LV2	S1	A1EE009 - Espagnol		24		24	24	1
		A1EE010 - Allemand		24		24	24	
		A1EE011 - Chinois		24		24	24	
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>						<b>410</b>	<b>290</b>	<b>30</b>

Avis favorable du CEVU du 21 février 2013

A2EU001 - UEF 6. - Microéconomie	S2	Microéconomie	36	20		56	56	6
A2EU002 - UEF 7 - Macroéconomie	S2	Macroéconomie	36	20		56	56	6
A2EU003 - UEF 8 - Techniques quantitatives 2	S2	Techniques quantitatives 2	24	30		54	54	6
A2EU004 - UEF 9 - Système de gestion et comptabilité générale	S2	Système de gestion et comptabilité générale	30	20		50	50	6
A2EU005 - UED 10 - Ouvertures	S2	A2EE001 - Histoire économique	30			30	30	4
		A2EE002 - Anglais		24		24	24	
A2EU006 - UEC 2 Langues vivantes 2 facultatives	S2	A2EE004 - LV2 Espagnol		24		24		
		A6EE007 - LV2 Allemand		24		24		
A2EU007 - UEF 11 - LV1	S2	A2EE006 - Anglais		24		24	24	1
A2EU008 - UEF 12 - LV2	S2	A2EE007 - Espagnol		24		24	24	1
		A2EE008 - Allemand		24		24	24	
		A2EE009 - Chinois		24		24	24	
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>						<b>414</b>	<b>318</b>	<b>30</b>
A3EU001 - UEF 1 - Analyse macroéconomique	S3	Analyse macroéconomique	36	20		56	56	6
(code à créer) UEF 2 - Economie contemporaine	S3	(code à créer) Economie européenne (en anglais)	24			24	24	4
		(code à créer) Economie monétaire et bancaire (en anglais)	24			24	24	
A3EU003 - UEF 3 - Mathématiques appliquées	S3	Mathématiques appliquées	24	18		42	42	6
A3EU004 - UEF 4 - Outils de gestion	S3	A3EE003 - Mathématiques financières	12	12		24	24	6
		A3EE009 - Organisation et RH	20			20	20	
		A3EE004 - Comptabilité générale	16	20		36	36	
A3EU005 - UED 5 - Découverte	S3	A3EE005 - Droit du travail	24			24	24	6
		A3EE006 - Anglais		24		24	24	
A3EU006 - UEC 1 Langues vivantes 2 facultatives	S3	A3EE007 - LV2 Espagnol		24		24		
		A5EE008 - LV2 Allemand		24		24		
(code à créer) UEF 5 - LV1	S3	(code à créer) Anglais		24		24	24	1
(code à créer) UEF 6 - LV2		(code à créer) Espagnol		24		24	24	1
		A1EE010 - Allemand		24		24	24	
		(code à créer) Chinois		24		24	24	
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>						<b>418</b>	<b>322</b>	<b>30</b>
A4EU001 - UEF 6 - Analyse microéconomique	S4	Analyse microéconomique	36	20		56	56	6
A4EU002 - UEF 7 - Statistiques	S4	Statistiques	30	24		54	54	6
(code à créer) UEF 8 - Economie contemporaine	S4	(code à créer) Pensée économique contemporaine (en anglais)	24			24	24	5
		(code à créer) Economie des organisations (en anglais)	24			24	24	
A4EU004 - UEF 9 - Entreprise	S4	A4EE003 - Comptabilité analytique	24	18		42	42	5
		A4EE012 - Marketing et stratégie	20			20	20	
		A4EE011 - Ouvertures professionnelles		14		14	14	
A4EU005 - UEF10-Langages	S4	A4EE005 - Informatique		20		20	20	6
		A4EE006 - Anglais		24		24	24	
A4EU006 - UEC 2 Langues vivantes 2 facultatives	S4	A4EE008 - LV2 Espagnol		24		24		
		A6EE007 - LV2 Allemand		24		24		
(code à créer) UEF 11 - LV1	S4	(code à créer) Anglais		24		24	24	1
(code à créer) UEF 12 - LV2	S4	(code à créer) Espagnol		24		24	24	1
		A2EE008 - Allemand		24		24	24	
		(code à créer) Chinois		24		24	24	
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>						<b>422</b>	<b>326</b>	<b>30</b>

Avis favorable du CEVU du 21 février 2013

(code à créer) UEF 1 - Economie internationale	S5	(code à créer) Economie internationale (en anglais)	36	14	50	50	5
A5EU007 - UEF 2-2 - Gestion des organisations	S5	Théorie des organisations	36	14	50	50	6
(code à créer) UEF 3-2 - Finance et droit	S5	(code à créer) Analyse monétaire et financière (en anglais)	24	10	34	34	5
		A5EE010 - Droit commercial	24		24	24	
A5EU005 - UE 5 - Langages	S5	A5EE006 - Anglais		24	24	24	6
		A5EE007 - Informatique		20	20	20	
A6EU008 - UEF 8-1 - Gestion 1	S5	A6EE009 - Histoire de la firme	24		24	24	6
		A6EE010 - Gestion financière	24	14	38	38	
A5EU006 - UEC 2 Langues vivantes 2 facultatives	S5	A5EE009 - LV2 Espagnol		24	24		
		A5EE008 - LV2 Allemand		24	24		
(code à créer) UEF 4 - LV1	S5	(code à créer) Anglais		24	24	24	1
(code à créer) UEF 5 - LV2	S5	(code à créer) Espagnol		24	24	24	1
		A1EE010 - Allemand		24	24	24	
		(code à créer) Chinois		24	24	24	
<b>TOTAL SEMESTRE 5</b>					<b>408</b>	<b>312</b>	<b>30</b>
A6EU015 - UE-OP 4- Orientation et professionnalisation (1 au choix)	S6	A5EE004 - Aide au projet professionnel		16	16	16	6
		A5EE04A - Entrepreneuriat		16	16	16	
		A5EE005 - Techniques d'enquête	18	24	42	42	
(code à créer) UEF 6 - Economie industrielle	S6	(code à créer) Economie industrielle (en anglais)	36	14	50	50	5
A6EU002 - UEF 7 - Etudes économiques	S6	Etudes économiques		60	60	60	6
(code à créer) - UEF 9-2 - Gestion 2	S6	A6EE011 - Comptabilité des sociétés	18	16	34	34	5
		(code à créer) Marketing (en anglais)	24	14	38	38	
A6EU010 - UE 10 - Autres disciplines	S6	A6EE013 - Sociologie économique	24		24	24	6
		A6EE006 - Anglais		24	24	24	
A6EU007 - UEC 2 Langues vivantes 2 facultatives	S6	A6EE008 - LV2 Espagnol		24	24		
		A6EE007 - LV2 Allemand		24	24		
(code à créer) UEF 8 LV1	S6	(code à créer) Anglais		24	24	24	1
(code à créer) UEF 9 LV2	S6	(code à créer) Espagnol		24	24	24	1
		A2EE008 - Allemand		24	24	24	
		(code à créer) Chinois		24	24	24	
<b>TOTAL SEMESTRE 6</b>					<b>448</b>	<b>336</b>	<b>30</b>

<b>VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)</b>	<b>7165</b>	<b>6109</b>	<b>13274</b>
--	-------------	-------------	--------------

<b>VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)</b>			
Licence 1 Economie et Gestion	632	512	1144
Licence 2 Economie et Gestion	648	552	1200
Parcours Analyse Economique	690	578	1268
Parcours Economie Entreprise	664	552	1216
Parcours Mathématiques et Economie	1377	1377	2754
Parcours International	2520	1904	4424
Parcours Comptabilité Contrôle Audit	634	634	1268



<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES</b>
--

<b>INTITULE DU DIPLÔME : Licence 3 Gestion parcours Banque</b>
--

<b>Semestre 5</b>
-------------------

A5BU001		Intitulé : UEF 1 - Fondamentaux						Coefficient UE : 3				ECTS : 6		
Matière: Code* et intitulé	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A5BE001 - Mathématiques financières appliquées	1,00			1,00				1,00					1,00	
A5BE002 - Comptabilité générale	1,00			1,00				1,00					1,00	
A5BE003 - Macroéconomie financière	1,00			1,00				1,00					1,00	

A5MGU01		Intitulé : UEF 2 - Finance						Coefficient UE : 4				ECTS : 6		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A5MGE01 - Gestion financière	2,00	1,00		1,00				1,00				1,00		
A5MGE02 - Marchés financiers	2,00	1,00		1,00				1,00				1,00		

A5MGU02		Intitulé : UEF 3 - Pilotage des organisations						Coefficient UE : 3				ECTS : 4		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A5MGE04 - Contrôle de gestion	1,50	0,50		1,00				0,50				1,00		1,50
A5MGE03 - Théorie des organisations	2,00			2,00								2,00		2,00

A5BU004		Intitulé : UED 4 - Langages 1						Coefficient UE : 2				ECTS : 3		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A5BE010 - Anglais	1,00	0,50	0,50					1,00				1,00		
A5MGE08 - Allemand OU	1,00	0,50	0,50					1,00				1,00		
A5BE012 - Espagnol	1,00	0,50	0,50					1,00				1,00		

A5BU002		Intitulé : UEF 5 - Marketing et vente						Coefficient UE : 4		ECTS : 6				
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A5BE004 - Marketing	1,50		0,75	0,75			1,50			0,75	0,75			1,50
A5BE005 - Techniques de vente 1	1,00				1,00					1,00				1,00
A5BE006 - Environnement bancaire	1,50			1,50			1,50			1,50				1,50

A5BU003		Intitulé : UED 6 - Insertion professionnelle						Coefficient UE : 6		ECTS : 5				
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A5BE007 - Projet personnel et professionnel	2,00		2,00				2,00			0,50	1,50			2,00
A5BE013 - Projet tutoré et communication	4,00			2,00	2,00		2,00				2,00	2,00		2,00
A5BE008 - Préparation à l'insertion professionnelle	0,00													

A6BU001		Intitulé : UEF 7 - Economie secteur banque						Coefficient UE : 2,50				ECTS : 6		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A6BE001 - Economie de l'assurance	1,00			1,00			1,00				1,00			1,00
A6BE002 - Economie de la banque	1,50			1,50			1,50				1,50			1,50

A6BU002		Intitulé : UED 8 - Langages 2						Coefficient UE : 3				ECTS : 2			
Matière	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A6BE003 - Anglais	2,00	1,00	1,00				1,00	1,00			2,00			1,00	1,00
A6BE010 - Allemand <b>OU</b>	1,00	0,50	0,50				0,50	0,50			1,00			0,50	0,50
A6BE011 - Espagnol	1,00	0,50	0,50				0,50	0,50			1,00			0,50	0,50

A6BU003		Intitulé : UEF 9 - Comptabilité finance						Coefficient UE : 4,50				ECTS : 8			
Matière	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A6BE013 - Techniques quantitatives financières	1,50			1,50			1,50				1,50			1,50	
A6BE004 - Finance internationale	1,50			1,50			1,50				1,50			1,50	
A6BE005 - Comptabilité bancaire	1,50			1,50			1,50				1,50			1,50	

A6BU004		Intitulé : UEF 10 - Outils bancaires						Coefficient UE : 4				ECTS : 8			
Matière	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A6BE012 - Droit des procédures collectives	2,00			2,00			2,00				2,00			2,00	
A6BE007 - Techniques de vente 2	2,00				2,00			2,00				2,00			2,00

A6BU005		Intitulé : UEF 11 - Droit et fiscalité						Coefficient UE : 3,50				ECTS : 6	
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral

A6BE008 - Droit bancaire et financier Avis favorable du CEVU du 21 février 2013	2,00	0,50		1,50		2,00		0,50		1,50		2,00	
A6BE009 - Fiscalité du particulier	1,50			1,50		1,50				1,50		1,50	

<b>CALCUL DES CHARGES DU DIPLOME</b>
--------------------------------------

<b>INTITULE DU DIPLOME : Licence 3 Gestion parcours Banque</b>
--

Intitulé UE Code UE*	Intitulé EC Code EC*	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes	Nombre d'heures TP	Nombre de groupes	Heures en équivalent TD	Différentiel avec précédente maquette	Observations
<b>A5BU001 - UEF 1 - Fondamentaux</b>	A5BE001 - Mathématiques financières appliquées			15	2			30		
	A5BE002 - Comptabilité générale			16	2			32		
	A5BE003 - Macroéconomie financière	24	1					36		
<b>A5MGU01 - UEF 2 - Finance</b>	A5MGE01 - Gestion financière	24	1	20	2			76		Cours magistraux CC, Banque, SG : cours supportés par Banque
	A5MGE02 - Marchés financiers	20	1	18	2			66		Cours magistraux CC, Banque, SG : cours supportés par Banque
<b>A5MGU02 - UEF 3 - Pilotage des organisations</b>	A5MGE04 - Contrôle de gestion	18	0	12	2			24		Cours magistraux Banque, SG : supportés par SG
	A5MGE03 - Théorie des organisations	36	0					0		Cours magistraux CC, Banque, SG : cours supportés par SG
<b>A5BU004 - UED 4 - Langages 1</b>	A5BE010 - Anglais			20	2			40		
	A5MGE08 - Allemand <b>OU</b>			20	0			0	-20	Mutualisation TD allemand avec L3 Banque : pris en charge 1er sem. par L3 SG
	A5BE012 - Espagnol			20	2			40		
<b>A5BU002 - UEF 5 - Marketing et vente</b>	A5BE004 - Marketing	30	1					45		
	A5BE005 - Techniques de vente 1	10	1	24	3			87		
	A5BE006 - Environnement bancaire	30	1					45		
<b>A5BU003 - UED 6 - Insertion professionnelle</b>	A5BE007 - Projet personnel et professionnel			20	3			60		
	A5BE013 - Projet tutoré et communication			70	1			70		
	A5BE008 - Préparation à l'insertion professionnelle			20	1			20		
<b>A6BU001 - UEF 7 - Economie secteur banque</b>	A6BE001 - Economie de l'assurance	15	1					22,5		
	A6BE002 - Economie de la banque	20	1					30		
<b>A6BU002 - UED 8 - Langages 2</b>	A6BE003 - Anglais			20	2			40		
	A6BE010 - Allemand <b>OU</b>			20	1			20		Mutualisation TD allemand avec L3 Banque : pris en charge 2ème sem. par L3 banque

	A6BE011 - Espagnol			20	2			40		
<b>A6BU003 - UEF 9 - Comptabilité finance</b>	A6BE013 - Techniques quantitatives financières			20	2			40	10	5 x 2 groupes
	A6BE004 - Finance internationale	20	1					30		
	A6BE005 - Comptabilité bancaire	37	1					55,5	10	
<b>A6BU004 - UEF 10 - Outils bancaires</b>	A6BE012 - Droit des procédures collectives	35	1					52,5		
	A6BE007 - Techniques de vente 2	10	1	36	3			123		
<b>A6BU005 - UEF 11 - Droit et fiscalité</b>	A6BE008 - Droit bancaire et financier	45	1					67,5		
	A6BE009 - Fiscalité du particulier	30	1					45		
	<b>Total</b>	404		391		0		1237	0	



UNIVERSITÉ DE NANTES

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE DU 21 FEVRIER 2013

**DEMANDE DE MODIFICATION DE LA MAQUETTE DE  
LICENCE 3 GESTION PARCOURS BANQUE FORMATION INITIALE**

**Exposé des motifs :**

Mutualisation des TD d'allemand avec la L3 gestion parcours sciences de gestion.  
(économie de 20 h TD).

Augmentation de 5 h TD (x 2 groupes = 10) pour Techniques quantitatives  
financières : TD assurés par F-C Wolff. Le volume horaire actuel (15h par groupe)  
n'est pas suffisant.

Augmentation de 7 h CM pour Comptabilité bancaire : Cours assuré par un  
intervenant professionnel Olivier Delorme. Cette augmentation du volume horaire  
est faite à la demande de l'intervenant.

**Date et avis du conseil de la composante :**

22/01/2013

*Avis favorable*

**Yves PERRAUDEAU**  
Directeur de l'Institut



# ANNEXE 1: FICHE PEDAGOGIQUE DU DIPLÔME

Avis favorable du CEVU du 21 février 2013

**INTITULE DU DIPLÔME : Licence 3 Gestion parcours Banque**

1 UE: Code*, intitulé et nature	2 N° Sem	3 Eléments Constitutifs (EC) de l'UE: Code* et intitulé	4 Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			5 Total H encadrées	6 Nb d'heures de travail personnel	7 Nb d'ECTS
			CM	TD	TP			
<b>A5BU001 - UEF 1 - Fondamentaux</b>	S5	A5BE001 - Mathématiques financières appliquées		15		15	10	6
		A5BE002 - Comptabilité générale		16		16	10	
		A5BE003 - Macroéconomie financière	24			24	12	
<b>A5MGU01 - UEF 2 - Finance</b>	S5	A5MGE01 - Gestion financière	24	20		44	20	6
		A5MGE02 - Marchés financiers	20	18		38	20	
<b>A5MGU02 - UEF 3 - Pilotage des organisations</b>	S5	A5MGE04 - Contrôle de gestion	18	12		30	15	4
		A5MGE03 - Théorie des organisations	36			36	15	
<b>A5BU004 - UED 4 - Langages 1</b>	S5	A5BE010 - Anglais		20		20	10	3
		A5MGE08 - Allemand OU		20		20	10	
		A5BE012 - Espagnol		20		20	15	
<b>A5BU002 - UEF 5 - Marketing et vente</b>	S5	A5BE004 - Marketing	30			30	17	6
		A5BE005 - Techniques de vente 1	10	24		34	15	
		A5BE006 - Environnement bancaire	30			30	0	
<b>A5BU003 - UED 6 - Insertion professionnelle</b>	S5	A5BE007 - Projet personnel et professionnel		20		20	70	5
		A5BE013 - Projet tutoré et communication		70		70	10	
		A5BE008 - Préparation à l'insertion professionnelle		20		20	10	
<b>TOTAL SEMESTRE 5</b>						447	249	30
<b>A6BU001 - UEF 7 - Economie secteur banque</b>	S6	A6BE001 - Economie de l'assurance	15			15	15	6
		A6BE002 - Economie de la banque	20			20	15	
<b>A6BU002 - UED 8 - Langages 2</b>	S6	A6BE003 - Anglais		20		20	10	2
		A6BE010 - Allemand OU		20		20	10	
		A6BE011 - Espagnol		20		20	10	
<b>A6BU003 - UEF 9 - Comptabilité finance</b>	S6	A6BE013 - Techniques quantitatives financières		20		20	10	8
		A6BE004 - Finance internationale	20			20	20	
		A6BE005 - Comptabilité bancaire	37			37	15	
<b>A6BU004 - UEF 10 - Outils bancaires</b>	S6	A6BE012 - Droit des procédures collectives	35			35	20	8
		A6BE007 - Techniques de vente 2	10	36		46	20	
<b>A6BU005 - UEF 11 - Droit et fiscalité</b>	S6	A6BE008 - Droit bancaire et financier	45			45	20	6
		A6BE009 - Fiscalité du particulier	30			30	15	
<b>TOTAL SEMESTRE 6</b>						308	160	30

<b>VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)</b>	755	409	1164
--	-----	-----	------



<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES</b>
--

<b>INTITULE DU DIPLOME : Licence 3 Gestion parcours Sciences de Gestion</b>
---

<b>Semestre 5</b>
-------------------

A5MGU01	Intitulé : UEF 1 - Finance							Coefficient UE : 4		ECTS : 8				
Matière: Code* et intitulé	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A5MGE01 - Gestion financière	2,00	1,00		1,00			2,00		1,00		1,00		2,00	
A5MGE02 - Marchés financiers	2,00	1,00		1,00			2,00		1,00		1,00		2,00	

A5MGU02	Intitulé : UEF 2 - Pilotage des organisations							Coefficient UE : 4,50		ECTS : 8				
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A5MGE03 - Théorie des organisations	2,00	1,00		1,00			2,00		1,00		1,00		2,00	
A5MGE04 - Contrôle de gestion 1	2,50	1,00		1,50			2,50		1,00		1,50		2,50	

A5MGU03	Intitulé : UED 3 - Langages							Coefficient UE : 3		ECTS : 6				
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	

A5MGE05 - Informatique	1,00	1,00				1,00		0,50		0,50		1,00	
A5MGE06 - Anglais	1,00	1,00				1,00		0,50		0,50		1,00	
A5MGE07 - LV2 espagnol <b>ou</b>	1,00	1,00				1,00		0,50		0,50		1,00	
A5MGE08 - LV2 Allemand	1,00	1,00				1,00		0,50		0,50		1,00	

A5MGE04

A5MGE04		Intitulé : UEF 4 - Droit						Coefficient UE : 3		ECTS : 6			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A5MGE09 - Droit des sociétés	1,50			1,50		1,50				1,50		1,50	
A5MGE10 - Droit de la concurrence et de la consommation	1,50			1,50		1,50				1,50		1,50	

A5MGU05

A5MGU05		Intitulé : UED 5 - Projet personnel et professionnel						Coefficient UE : 2		ECTS : 2				
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A5MGE13 - Tutorat	1,00	1,00					1,00				1,00		1,00	
A5MGE12 - Conférences professionnelles	1,00	1,00					1,00				1,00		1,00	

## Semestre 6

A6MGU01

A6MGU01		Intitulé : UEF 6 - Langues						Coefficient UE : 2		ECTS : 4				
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A6MGE01 - Anglais	1,00	1,00					1,00		0,50		0,50		1,00	
A6MGE03 - LV2 Espagnol ou	1,00	1,00					1,00		0,50		0,50		1,00	
A6BE010 - LV2 Allemand	1,00	1,00					1,00		0,50		0,50		1,00	

A6MGU02

A6MGU02		Intitulé : Analyse des structures de la concurrence						Coefficient UE : 3,50		ECTS : 6	
---------	--	---	--	--	--	--	--	-----------------------	--	----------	--

Avis favorable du CEVU du 21 février 2013 <b>Matière</b>	<b>Coef</b>	<b>1ère session</b>						<b>2è session</b>					
		<b>Régime ordinaire</b>				<b>DA*</b>		<b>Régime ordinaire</b>				<b>DA*</b>	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A6MGE04 - Economie industrielle (cours en anglais)	2,00	0,50		1,50		2,00		0,50		1,50		2,00	
A6MGE05 - Traitement statistique de l'information	1,50	0,50		1,00		1,50		0,50		1,00		1,50	



A6MGE11 - Management de projet et tutorat	4,00	4,00				4,00		2,00		2,00		4,00	
Avis favorable du CEVU du 21 février 2013													
code à créer - Stage professionnel	2,00			2,00		2,00				2,00		2,00	

<b>CALCUL DES CHARGES DU DIPLOME</b>
--------------------------------------

<b>INTITULE DU DIPLOME : Licence 3 Gestion parcours Sciences de Gestion</b>
---

Intitulé UE Code UE*	Intitulé EC Code EC*	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes	Nombre d'heures TP	Nombre de groupes	Heures en équivalent TD	Différentiel avec précédente maquette	Observations
<b>A5MGU01 - UEF 1 Finance</b>	A5MGE01 - Gestion financière	24	0	20	2			40		Cours magistraux CC, Banque, SG : supportés par Banque
	A5MGE02 - Marchés financiers	20	0	18	2			36		Cours magistraux CC, Banque, SG : supportés par Banque
<b>A5MGU02 - UEF 2 Pilotage des organisations</b>	A5MGE03 - Théorie des organisations	36	1	15	2			84		Cours magistraux CC, Banque, SG : supportés par SG
	A5MGE04 - Contrôle de gestion 1	18	1	12	2			51		Cours magistraux Banque, SG : supportés par SG
<b>A5MGU03 - UED 3 Langages</b>	A5MGE05 - Informatique			20	2			40		
	A5MGE06 - Anglais			20	2			40		
	A5MGE07 - LV2 espagnol ou			20	2			40		
	A5MGE08 - LV2 Allemand			20	1			20		Mutualisation TD allemand avec L3 Banque : pris en charge 1er sem. par L3 SG
<b>A5MGU04 - UEF 4 Droit</b>	A5MGE09 - Droit des sociétés	30	1	15	2			75		
	A5MGE10 - Droit de la concurrence et de la consommation	30	1					45		
<b>A5MGU05 - UED 5 Projet personnel professionnel</b>	A5MGE13 - Tutorat			30	2			60		
	A5MGE12 - Conférences professionnelles							0		
<b>A6MGU01 - UEF 6 Langages</b>	A6MGE01 - Anglais			20	2			40		
	A6MGE03 - LV2 Espagnol ou			20	2			40	-20	Réduction du nombre de groupes
	A6BE003 - LV2 Allemand			20	0			0	-20	Mutualisation TD allemand avec L3 Banque : pris en charge 2ème sem. par L3 banque
<b>A6MGU02 - UEF 7 Analyses des structures de la concurrence</b>	A6MGE04 - Economie industrielle (cours en anglais)	30	1	12	2			69		
	A6MGE05 - Traitement statistique de l'information	10	1	30	2			75		
<b>A6MGU03 - UEF 8 Marketing</b>	A6MGE06 - Marketing	36	1	15	2			84		
<b>A6MGU04 - UEF 9 Gestion des opérations</b>	A6MGE07 - Logistique et gestion de la production	24	1	12	2			60		
	A6MGE08 - Techniques quantitatives de gestion	24	1	12	2			60		

Avis favorable du CEVU du 21 février 2013

<b>A6MGU05 - UED 10 Sciences sociales</b>	A6MGE09 - Sociologie économique	24	1					36		
	A6MGE10 - Communication	15	1	15	2			52,5		
<b>A6MGU06 - UEF 11 conduite de projet</b>	A6MGE11 - Management de projet et tutorat			60	2			120		
	code à créer - Stage professionnel			20	2			40	40	
	<b>Total</b>	321		426		0		1207,5	0	





UNIVERSITÉ DE NANTES

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE DU 21 FEVRIER 2013

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA MAQUETTE DE  
LICENCE 3 GESTION PARCOURS SCIENCES DE GESTION

**Exposé des motifs :**

Introduction dans l'UEF Conduite de projet d'une matière intitulée « **stage professionnel** » au semestre 6.

**Motifs :**

- Les différents parcours de la licence 3 gestion seront dorénavant harmonisés, avec l'obligation pour tous les étudiants d'avoir validé une expérience professionnelle au cours du cycle licence.
- L'étudiant remettra un rapport de stage qui sera évalué dans le cadre de cette UEF. Les heures rendues disponibles par la mise en commun d'enseignement de LV2 (allemand et espagnol) ont été redéployées sur cette UEF afin d'assurer le tutorat nécessaire au suivi des étudiants. Par conséquent, cette modification est réalisée sans aucun surcoût pour la formation.
- Les stages appelés « volontaires » n'étant plus autorisés par la loi, cette modification nous permet de nous conformer aux exigences des stages obligatoires donnant lieu à une évaluation.

La durée minimum du stage est de 6 semaines (mai/juin).

La réalisation d'un stage au cours du cycle licence devient donc une condition nécessaire à l'obtention de la Licence 3 gestion parcours Sciences de Gestion.

Date et avis du conseil de la composante : *Avis favorable*  
*22/01/2013*

**Yves PERRAUDEAU**  
Directeur de l'Institut



## ANNEXE 1: FICHE PEDAGOGIQUE DU DIPLÔME

### INTITULE DU DIPLÔME : Licence 3 Gestion parcours Sciences de Gestion

1	2	3	4			5	6	7
UE: Code*, intitulé et nature	N° Sem	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE: Code* et intitulé	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'ECTS
			CM	TD	TP			
A5MGU01 - UEF 1 Finance	S5	A5MGE01 - Gestion financière	24	20		44	15	8
		A5MGE02 - Marchés financiers	20	18		38	18	
A5MGU02 - UEF 2 Pilotage des organisations	S5	A5MGE03 - Théorie des organisations	36	15		51	20	8
		A5MGE04 - Contrôle de gestion 1	18	12		30	12	
A5MGU03 - UED 3 Langages	S5	A5MGE05 - Informatique		20		20		6
		A5MGE06 - Anglais		20		20		
		A5MGE07 - LV2 espagnol <b>ou</b>		20		20		
		A5MGE08 - LV2 Allemand		20		20		
A5MGU04 - UEF 4 Droit	S5	A5MGE09 - Droit des sociétés	30	15		45	10	6
		A5MGE10 - Droit de la concurrence et de la consommation	30			30	10	
A5MGU05 - UED 5 Projet personnel professionnel	S5	A5MGE13 - Tutorat		30		30	10	2
		A5MGE12 - Conférences professionnelles						
<b>TOTAL SEMESTRE 5</b>						328	95	30
A6MGU01 - UEF 6 Langages	S6	A6MGE01 - Anglais		20		20		4
		A6MGE03 - LV2 Espagnol <b>ou</b>		20		20		
		A6BE010 - LV2 Allemand		20		20		
A6MGU02 - UEF 7 Analyses des structures de la concurrence	S6	A6MGE04 - Economie industrielle (cours en anglais)	30	12		42	12	6
		A6MGE05 - Traitement statistique de l'information	10	30		40	10	
A6MGU03 - UEF 8 Marketing	S6	A6MGE06 - Marketing	36	15		51	15	4
A6MGU04 - UEF 9 Gestion des opérations	S6	A6MGE07 - Logistique et gestion de la production	24	12		36	12	6
		A6MGE08 - Techniques quantitatives de gestion	24	12		36	12	
A6MGU05 - UED 10 Sciences sociales	S6	A6MGE09 - Sociologie économique	24			24		6
		A6MGE10 - Communication	15	15		30	15	
A6MGU06 - UEF 11 conduite de projet	S6	A6MGE11 - Management de projet et tutorat		60		60	20	4
		code à créer - Stage professionnel		20		20	20	
<b>TOTAL SEMESTRE 6</b>						359	116	30
<b>VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)</b>						<b>687</b>	<b>211</b>	<b>898</b>

<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES</b>
--

<b>INTITULE DU DIPLOME: LICENCE PROFESSIONNELLE FINANCES, BANQUE, ASSURANCES Option CONSEILLER COMMERCIAL ASSURANCE</b>
---

**SEMESTRE 1**

A5ASU01	UEF 1 - Environnement économique et financier										Coefficient UE: 9.5	ECTS: 12	
Matière: Code* et intitulé	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A5ASE01 - Les fondamentaux de l'économie du droit et de la	0,5			100						100			
A5ASE02 - ou fondamentaux de l'action commerciale	0,5			100						100			
A5ASE03 - Economie et connaissance du secteur	1			100						100			
A5ASE04 - Commercialisation de l'assurance	1,5			100						100			
A5ASE05 - Economie du risque	1			100						100			
A5ASE06 - Mathématiques financières	1,5			100						100			
A5ASE07 - Le législateur et les institutions du secteur de l'assurance	0,5			100						100			
A5ASE08 - Droit des contrats et responsabilité du vendeur	1			100						100			
A5ASE09 - Fiscalité des personnes et produits d'assurance	1			100						100			
A5ASE15 - Droit de la famille	1			100						100			

A5ASU02	UEF 2 - Produits de l'assurance										Coefficient UE: 10	ECTS: 12	
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A5ASE10 - Connaissances de base en IARD	1			100						100			
A5ASE11 - Produits de prévoyance	2,5	40		60				40		60			
A5ASE12 - Produits d'épargne	2,5	40		60				40		60			
A5ASE13 - Produits liés à la retraite	2,5	40		60				40		60			
A5ASE14 - Approches individuelles et collectives des contra	1,5			100						100			

**SEMESTRE 2**

A6ASU01	UEF 3 - Technique de vente, de gestion de la relation client										Coefficient UE: 9	ECTS: 12	
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral

A6ASE01 - Entrée en relation et découverte	2		50		50				50		50		
A6ASE02 - Diagnostic de conduite et maîtrise de l'assurance	3		50		50				50		50		
A6ASE03 - Développement clientèle	2		50		50				50		50		
A6ASE04 - Outils informatiques généraux	1			100						100			
A6ASE06 - Anglais de l'assurance	1		100							100			

<b>A6ASU02</b>	UEF 4 - Action commerciale et insertion dans une équipe, marketing							<b>Coefficient UE: 4</b>				<b>ECTS: 12</b>	
<b>Matière</b>	<b>Coef</b>	<b>1ère session</b>						<b>2è session</b>					
		<b>Régime ordinaire</b>				<b>DA*</b>		<b>Régime ordinaire</b>				<b>DA*</b>	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A6ASE07 - Action commerciale et insertion dans une équipe	2			100						100			
A6ASE08 - Marketing appliqué	2			100						100			

<b>A6ASU03</b>	UEF 5 - Formation en assurance							<b>Coefficient UE: 10</b>				<b>ECTS: 12</b>	
<b>Matière</b>	<b>Coef</b>	<b>1ère session</b>						<b>2è session</b>					
		<b>Régime ordinaire</b>				<b>DA*</b>		<b>Régime ordinaire</b>				<b>DA*</b>	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A6ASE09 / Stage et Projet tuteuré	10				100					100			

### CALCUL DES CHARGES DU DIPLOME

**INTITULE DU DIPLOME: LICENCE PROFESSIONNELLE FINANCES, BANQUE, ASSURANCES Option CONSEILLER COMMERCIAL ASSURANCE**

Intitulé UE Code UE*	Intitulé EC Code EC*	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes	Nombre d'heures TP	Nombre de groupes	Heures en équivalent TD	Différentiel avec précédente maquette	Observations	
<b>A5ASU01 / UEF 1 - Environnement économique et financier</b>	A5ASE01 - Les fondamentaux de l'économie du droit et de la finance	15	1	0	0			22,5			
	A5ASE02 - ou fondamentaux de l'action commerciale	15	1	0	0			22,5			
	A5ASE03 - Economie et connaissance du secteur	15	1	0	0			22,5			
	A5ASE04 - Commercialisation de l'assurance	10	1	10	1			25			
	A5ASE05 - Economie du risque	10	1	5	1			20			
	A5ASE06 - Mathématiques financières	10	1	10	1			25			
	A5ASE07 - Le législateur et les institutions du secteur de l'assurance	6	1	0	0			9			
	A5ASE08 - Droit des contrats et responsabilité du vendeur	12	1	0	0			18			
	A5ASE09 - Fiscalité des personnes et produits d'assurance	6	1	6	1			15			
	A5ASE15 - Droit de la famille	14	1	0	0			21			
	<b>A5ASU02 / UEF 2 - Produits de l'assurance</b>	A5ASE10 - Connaissances de base en IARD	10	1	10	1			25		
		A5ASE11 - Produits de prévoyance	10	1	10	1			25		
		A5ASE12 - Produits d'épargne	10	1	10	1			25		
		A5ASE13 - Produits liés à la retraite	10	1	5	1			20		
		A5ASE14 - Approches individuelles et collectives des contrats	15	1	10	1			32,5		
<b>A6ASU01 / UEF 3 - Technique de vente, de gestion de la relation</b>		A6ASE01 - Entrée en relation et découverte	20	1	15	1			45		
	A6ASE02 - Diagnostic, conduite d'entretien et informatique GRC	15	1	15	1			37,5			
	A6ASE03 - Développement clientèle	10	1	15	1			30			
	A6ASE04 - Outils informatiques généraux	0	0	10	1			10			
	A6ASE06 - Anglais de l'assurance	0	0	15	1			15			
	<b>A6ASU02 / UEF 4 - Action commerciale et insertion dans une équipe</b>	A6ASE07 - Action commerciale et insertion dans une équipe	20	0	10	1			40		
A6ASE08 - Marketing appliqué		20	0	20	1			50			
<b>A6ASU03 / UEF 5 - Formation en assurance</b>	A6ASE09 / Stage et Projet tuteuré	0	0	114	1			114			
	<b>Total</b>	253		290				669,5	0		



UNIVERSITÉ DE NANTES

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE DU 21 FEVRIER 2013

**DEMANDE DE MODIFICATION DE LA MAQUETTE DE  
LICENCE PROFESSIONNELLE FINANCES, BANQUE, ASSURANCES  
OPTION CONSEILLER COMMERCIAL ASSURANCE**

**Exposé des motifs :**

La demande de modification porte uniquement sur un ajustement de coefficients.

Il s'agit de rééquilibrer la pondération de 8 EC sur 23 en tenant compte du volume de cours et du travail personnel nécessaire.

Elle renforce les coefficients sur la connaissance des produits de l'assurance et leur inscription dans le contexte économique et social actuel.

**Date et avis du conseil de la composante :** *Avis favorable*

*22/01/2013*

**Yves PERRAUDEAU**  
Directeur de l'Institut



## ANNEXE 1: FICHE PEDAGOGIQUE DU DIPLOME

### INTITULE DU DIPLOME: LICENCE PROFESSIONNELLE FINANCES, BANQUE, ASSURANCES Option CONSEILLER COMMERCIAL ASSURANCE

1	2	3	4			5	6	7
UE: Code*, intitulé et nature	N° Sem	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE: Code* et intitulé	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'ECTS
			CM	TD	TP			
<b>A5ASU01 / UEF 1 - Environnement économique et</b>	1	A5ASE01 - Les fondamentaux de l'économie du droit et de la finance	15	0		15	7	12
		A5ASE02 - ou fondamentaux de l'action commerciale	15	0				
		A5ASE03 - Economie et connaissance du secteur	15	0				
		A5ASE04 - Commercialisation de l'assurance	10	10				
		A5ASE05 - Economie du risque	10	5				
		A5ASE06 - Mathématiques financières	10	10				
		A5ASE07 - Le législateur et les institutions du secteur de l'assurance	6	0				
		A5ASE08 - Droit des contrats et responsabilité du vendeur	12	0				
		A5ASE09 - Fiscalité des personnes et produits d'assurance	6	6				
		A5ASE15 - Droit de la famille	14	0		14	7	
<b>A5ASU02 / UEF 2 - Produits de l'assurance</b>	1	A5ASE10 - Connaissances de base en IARD	10	10		20	10	12
		A5ASE11 - Produits de prévoyance	10	10		20	10	
		A5ASE12 - Produits d'épargne	10	10		20	10	
		A5ASE13 - Produits liés à la retraite	10	5		15	7	
		A5ASE14 - Approches individuelles et collectives des contrats	15	10		25	10	
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			168	76		229	113	
<b>A6ASU01 / UEF 3 - Technique de vente, de gestion</b>	2	A6ASE01 - Entrée en relation et découverte	20	15		30	15	12
		A6ASE02 - Diagnostic, conduite d'entretien et informatique GRC	15	15		25	10	
		A6ASE03 - Développement clientèle	10	15		25	10	
		A6ASE04 - Outils informatiques généraux	0	10		10	7	
		A6ASE06 - Anglais de l'assurance	0	15		15	7	
<b>A6ASU02 / UEF 4 - Action commerciale et insertion</b>	2	A6ASE07 - Action commerciale et insertion dans une équipe	20	10		30	10	12
		A6ASE08 - Marketing appliqué	20	20		40	15	
<b>A6ASU03 / UEF 5 - Formation en assurance</b>	2	A6ASE09 / Stage et Projet tuteuré	0	114		114	100	12
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			85	214		289	174	

**VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)**

**805**

<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES</b>
--

<b>INTITULE DU DIPLOME : Master 1 Analyse et Politique Economiques parcours Analyse Economique</b>
--

<b>SEMESTRE 7</b>
-------------------

A7EU006	Intitulé : UEF 1 - Croissance et environnement							Coefficient UE : 2,5				ECTS : 7	
Matière: Code* et intitulé	Coef	1ère session					2è session						
		Régime ordinaire				DA*	Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A7EE003 - Croissance économique	1,5	0,5		1		1,5		0,5		1		1,5	
A7EE004 - Economie de l'environnement	1			1		1				1		1	

A7EU007	Intitulé : UEF 2 - Evaluation économique							Coefficient UE : 2,5				ECTS : 7	
Matière	Coef	1ère session					2è session						
		Régime ordinaire				DA*	Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A7EE005 - Evaluation des politiques d'investissement	1,5	0,5		1		1,5		0,5		1		1,5	
A7EE006 - Economie publique	1			1		1				1		1	

A7EU008	Intitulé : UEF 3 - Outils 1							Coefficient UE : 2,5				ECTS : 6	
Matière	Coef	1ère session					2è session						
		Régime ordinaire				DA*	Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A7EE001 - Econométrie 1	1,5	0,5		1		1,5		0,5		1		1,5	
A7EE008 - Anglais 1	1	1				1		1				1	

A7EU009	Intitulé : UEF 4 - Economie contemporaine							Coefficient UE : 2,5				ECTS : 7	
Matière	Coef	1ère session					2è session						
		Régime ordinaire				DA*	Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A8EE001 - Economie du développement	1,5	0,5		1		1,5		0,5		1		1,5	
A8EE002 - Economie Européenne (European Economics)	1			1		1				1		1	

A7EU005	Intitulé : UEC LV2 facultative							Coefficient UE : 2				ECTS :	
Matière	Coef	1ère session					2è session						
		Régime ordinaire				DA*	Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A7EE009 - Allemand	1	1						1					
A7EE010 - Espagnol	1	1						1					

<b>SEMESTRE 8</b>
-------------------

A8EU008	Intitulé : UEC 5 - 1 - Travail et inégalités économiques							Coefficient UE : 2,5				ECTS : 7	
Matière	Coef	1ère session					2è session						
		Régime ordinaire				DA*	Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A8EE023 - Economie de l'information et de l'incertain	1,5	0,5		1		1,5		0,5		1		1,5	
A7EE002 - Economie du travail	1			1		1				1		1	



A8EU009		Intitulé : UEC 5 - 2 - Finance quantitative						Coefficient UE : 2,5				ECTS : 7		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A8EE014 - Econométrie avancée		1,5	0,5		1		1,5		0,5		1		1,5	
A8EE015 - Théorie financière		1			1		1				1		1	

A8EU002		Intitulé : UEF 6 - Economie industrielle et politiques publiques						Coefficient UE : 2,5				ECTS : 7		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A8EE003 - Evaluation des politiques publiques		1,5	0,5		1		1,5		0,5		1		1,5	
A8EE004 - Economie industrielle		1			1		1				1		1	

A8EU003		Intitulé : UEF 7 - Outils 2						Coefficient UE : 2,5				ECTS : 6		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A8EE005 - Econométrie 2 (Econometrics)		1,5	0,5		1		1,5		0,5		1		1,5	
A8EE006 - Anglais 2		1	1				1		1				1	

A8EU012		Intitulé : UEF 8 - Ressources naturelles et économie spatiale						Coefficient UE : 2				ECTS : 6		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A8EE007 - Economie des ressources naturelles		1			1		1				1		1	
A8EE016 - Economie spatiale		1			1		1				1		1	

A8EU006		Intitulé : UED 9 - Initiation à la recherche						Coefficient UE : 4				ECTS : 7		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A8EE011 - Séminaire d'initiation à la recherche		4			4		4				4		4	

A8EU007		Intitulé : UEC - LV2 facultative						Coefficient UE : 2				ECTS:		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A8EE012 - Allemand		1	1					1						
A8EE013 - Espagnol		1	1					1						

## CALCUL DES CHARGES DU DIPLÔME

Avis favorable du CEVU du 21 février 2013

### INTITULE DU DIPLÔME : Master 1 Analyse et Politique Economiques parcours Analyse Economique

Intitulé UE Code UE*	Intitulé EC Code EC*	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes	Nombre d'heures TP	Nombre de groupes	Heures en équivalent TD	Différentiel avec précédente maquette	Observations
A7EU006 - UEF 1 - Croissance et Environnement	A7EE003 - Croissance économique	24	1	20	1			56		
	A7EE004 - Economie de l'environnement	24	1					36		
A7EU007 - UEF 2 - Evaluation économique	A7EE005 - Evaluation des politiques d'investissement	24	1	20	1			56		
	A7EE006 - Economie publique	24	1					36		
A7EU008 - UEF 3 - Outils 1	A7EE001 - Econométrie 1	24	1	20	1			56		
	A7EE008 - Anglais 1			24	1			24		
A7EU009 - UEF 4 - Economie contemporaine	A8EE001 - Economie du développement	24	1	20	1			56		
	A8EE002 - Economie Européenne (European Economics)	24	1					36		
A7EU005 - UEC - LV2 facultative (1 au choix)	A7EE009 - Allemand			24	1			24		
	A7EE010 - Espagnol			24	1			24		
	<b>Une UEC au choix parmi UEC 5-1 et UEC 5-2</b>							0		
A8EU008 - UEC 5 - 1 - Travail et inégalités économiques	A8EE023 - Economie de l'information et de l'incertain	24	1	10	1			46		
	A7EE002 - Economie du travail	24	1					36		
A8EU009 - UEC 5 - 2 - Finance quantitative	A8EE014 - Econométrie avancée	24	1	10	1			46		
	A8EE015 - Théorie financière	24	1					36		
A8EU002 - UEF 6 - Economie industrielle et politiques publiques	A8EE003 - Evaluation des politiques publiques	24	1	20	1			56		
	A8EE004 - Economie industrielle	24	1					36		
A8EU003 - UEF 7 - Outils 2	A8EE005 - Econométrie 2 (Econometrics)	24	1	20	1			56		
	A8EE006 - Anglais 2			24	1			24		
A8EU012 - UEF 8 - Ressources naturelles et économie spatiale	A8EE007 - Economie des ressources naturelles	24	1					36		
	A8EE016 - Economie spatiale	24	1					36		
A8EU006 - UED 9 - Initiation à la recherche	A8EE011 - Séminaire d'initiation à la recherche			60	1			60		
A8EU007 - UEC - LV 2 facultative (1 au choix)	A8EE012 - Allemand			24	1			24		
	A8EE013 - Espagnol			24	1			24		
	<b>Total</b>	<b>384</b>		<b>344</b>		<b>0</b>		<b>920</b>		



UNIVERSITÉ DE NANTES

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE DU 21 FEVRIER 2013

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA MAQUETTE DE  
MASTER 1 ANALYSE POLITIQUE ET ECONOMIQUE PARCOURS ANALYSE  
ECONOMIQUE

**Exposé des motifs :**

Création noms intitulés UEF pour plus de clarté et de cohérence pédagogique.

Date et avis du conseil de la composante : *Avis favorable*

*22/01/2013*

**Yves PERRAUDEAU**  
Directeur de l'Institut



## ANNEXE 1: FICHE PEDAGOGIQUE DU DIPLOME

**INTITULE DU DIPLOME : Master 1 Analyse et Politique Economiques parcours Analyse Economique**

1	2	3	4			5	6	7
UE: Code*, intitulé et nature	N° Sem	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE: Code* et intitulé	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'ECTS
			CM	TD	TP			
A7EU006 - UEF 1 - Croissance et Environnement	S7	A7EE003 - Croissance économique	24	20		44	44	7
		A7EE004 - Economie de l'environnement	24			24	24	
A7EU007 - UEF 2 - Evaluation économique	S7	A7EE005 - Evaluation des politiques d'investissement	24	20		44	44	7
		A7EE006 - Economie publique	24			24	24	
A7EU008 - UEF 3 - Outils 1	S7	A7EE001 - Econométrie 1	24	20		44	44	6
		A7EE008 - Anglais 1		24		24	24	
A7EU009 - UEF 4 - Economie contemporaine	S7	A8EE001 - Economie du développement	24	20		44	44	7
		A8EE002 - Economie Européenne (European Economics)	24			24	24	
A7EU005 - UEC - LV2 facultative (1 au choix)	S7	A7EE009 - Allemand		24		24	24	
		A7EE010 - Espagnol		24		24	24	
<b>TOTAL SEMESTRE</b>						320	320	27
	S8	<b>Une UEC au choix parmi UEC 5-1 et UEC 5-2</b>						
A8EU008 - UEC 5 - 1 - Travail et inégalités économiques		A8EE023 - Economie de l'information et de l'incertain	24	10		34	34	7
		A7EE002 - Economie du travail	24			24	24	
A8EU009 - UEC 5 - 2 - Finance quantitative		A8EE014 - Econométrie avancée	24	10		34	34	
		A8EE015 - Théorie financière	24			24	24	
A8EU002 - UEF 6 - Economie industrielle et politiques publiques	S8	A8EE003 - Evaluation des politiques publiques	24	20		44	44	7
		A8EE004 - Economie industrielle	24			24	24	
A8EU003 - UEF 7 - Outils 2	S8	A8EE005 - Econométrie 2 (Econometrics)	24	20		44	44	6
		A8EE006 - Anglais 2		24		24	24	
A8EU012 - UEF 8 - Ressources naturelles et économie spatiale	S8	A8EE007 - Economie des ressources naturelles	24			24	24	6
		A8EE016 - Economie spatiale	24			24	24	
A8EU006 - UED 9 - Initiation à la recherche	S8	A8EE011 - Séminaire d'initiation à la recherche		60		60	60	7
A8EU007 - UEC - LV 2 facultative (1 au choix)	S8	A8EE012 - Allemand		24		24	24	
		A8EE013 - Espagnol		24		24	24	
<b>TOTAL SEMESTRE</b>						316	316	33
<b>VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)</b>						636	636	1272

<b>CALCUL DES CHARGES DU DIPLOME</b>
--------------------------------------

<b>INTITULE DU DIPLOME : Master 1 Analyse et Politique Economiques parcours Economie et Gestion Publiques</b>
---

Intitulé UE Code UE*	Intitulé EC Code EC*	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes	Nombre d'heures TP	Nombre de groupes	Heures en équivalent TD	Différentiel avec précédente maquette	Observations
A7EU012 - UEF 1 - Politiques économiques	D7GM812 - Politiques macroéconomiques	30	0					0		Cours commun M1 IPAG
	D7GM841 - Politiques sociales.	30	0					0		Cours commun M1 IPAG
A7EU007 - UEF 2 - Evaluation économique	A7EE005 - Economie publique	24	0					0		
	A7EE006 - Evaluation des politiques d'investissement	24	0	20	0			0		
A7EU010 - UEF 3 - Economie sociale 1	A7EE011 - Partenaires sociaux, négociations collectives, conflits.	24	1					36		
	A7EE012 - Démographie et évolution des structures familiales	24	1					36		
A7EU011 - UEF 4 - Outils 1	A7EE013 -Anglais			24	1			24		
	A7EE014 -Techniques quantitatives appliquées			24	1			24		
A8EU014 - UEF 5 - Administration publique	A8EE014 - Organisation administrative	24	1					36		
	D8MM033 - Finances publiques locales, sociales et communautaires	30	0					0		Cours commun M1 IPAG
A8EU011 - UEF 6 - Outils 2	A8EE017 - Anglais			24	1			24		
	A8EE018 - Communication			20	1			20		
	A8EE019 - Problèmes de gestion des ressources humaines	24	1					36		
A8EU013 - UEF 7 - Economie sociale 2	A8EE020 - Economie de la protection sociale	24	1					36		
	A8EE021 -Economie du tiers secteur	24	1					36		
	A8EE022 - Droit et economie de l'assurance	24	1					36		
	<b>Total</b>	306		112		0		344		

<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES</b>
--

<b>INTITULE DU DIPLOME : Master 1 Analyse et Politique Economiques parcours Economie et Gestion Publique</b>
--

**SEMESTRE 7**

A7EU012	Intitulé : UEF 1 - Politiques économiques							Coefficient UE : 2,5				ECTS : 7	
Matière: Code* et intitulé	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
D7GM812 - Politiques macroéconomiques	1,5			1,5		1,5				1,5		1,5	
D7GM841 - Politiques sociales.	1			1		1				1		1	

A7EU007	Intitulé : UEF 2 : Evaluation économique							Coefficient UE : 2,5				ECTS : 10	
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A7EE005 - Economie publique	1			1		1				1		1	
A7EE006 - Evaluation des politiques d'investissement	1,5	0,5		1		1,5		0,5		1		1,5	

A7EU010	Intitulé : UEF 3 - Economie sociale 1							Coefficient UE : 2				ECTS : 8	
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A7EE011 - Partenaires sociaux, négociations collectives, conflits.	1			1		1				1		1	
A7EE012 - Démographie et évolution des structures familiales	1			1		1				1		1	

A7EU011	Intitulé : UEF 4 - Outils 1							Coefficient UE : 2,5				ECTS : 5	
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A7EE013 -Anglais	1	1				1		1				1	
A7EE014 -Techniques quantitatives appliquées	1,5			1,5		1,5				1,5		1,5	

**SEMESTRE 8**

A8EU014	Intitulé : UEF 5 - Administration publique							Coefficient UE : 2,5				ECTS : 7	
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A8EE014 - Organisation administrative	1,5			1,5		1,5				1,5		1,5	
D8MM033 - Finances publiques locales, sociales et communautaires	1			1		1				1		1	

A8EU011		Intitulé : UEF 6 - Outils 2						Coefficient UE : 3				ECTS : 8		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A8EE017 - Anglais	1	1					1		1				1	
A8EE018 - Communication	1	1					1		1				1	
A8EE019 - Problèmes de gestion des ressources humaines	1			1			1				1		1	

A8EU013		Intitulé : UEF 7 - Economie sociale 2						Coefficient UE : 3				ECTS : 15		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A8EE020 - Economie de la protection sociale	1			1			1				1		1	
A8EE021 - Economie du tiers secteur	1			1			1				1		1	
A8EE022 - Droit et economie de l'assurance	1			1			1				1		1	



UNIVERSITÉ DE NANTES

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE DU 21 FEVRIER 2013

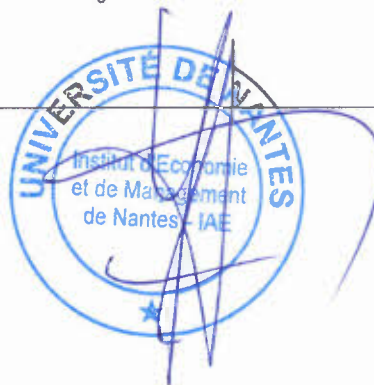
**DEMANDE DE MODIFICATION DE LA MAQUETTE DE  
MASTER 1 ANALYSE ET POLITIQUE ECONOMIQUES PARCOURS ECONOMIE  
ET GESTION PUBLIQUE**

**Exposé des motifs :**

Création nom intitulés UEF pour plus de clarté et de cohérence pédagogique.

**Date et avis du conseil de la composante :** *Avis favorable*  
*22/01/2013*

**Yves PERRAudeau**  
Directeur de l'Institut





## ANNEXE 1: FICHE PEDAGOGIQUE DU DIPLOME

### INTITULE DU DIPLOME : Master 1 Analyse et Politique Economiques parcours Economie et Gestion Publique

1	2	3	4			5	6	7
UE: Code*, intitulé et nature	N° Sem	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE: Code* et intitulé	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'ECTS
			CM	TD	TP			
A7EU012 - UEF 1 - Politiques économiques	S7	D7GM812 - Politiques macroéconomiques	30			30	30	7
		D7GM841 - Politiques sociales.	30			30	30	
A7EU007 - UEF 2 - Evaluation économique	S7	A7EE005 - Economie publique	24			24	20	10
		A7EE006 - Evaluation des politiques d'investissement	24	20		44	10	
A7EU010 - UEF 3 - Economie sociale 1	S7	A7EE011 - Partenaires sociaux, négociations collectives, conflits.	24			24	20	8
		A7EE012 - Démographie et évolution des structures familiales	24			24	20	
A7EU011 - UEF 4 - Outils 1	S7	A7EE013 -Anglais		24		24	20	5
		A7EE014 -Techniques quantitatives appliquées		24		24	20	
<b>TOTAL SEMESTRE 7</b>						<b>224</b>	<b>170</b>	<b>30</b>
A8EU014 - UEF 5 - Administration publique	S8	A8EE014 - Organisation administrative	24			24	30	7
		D8MM033 - Finances publiques locales, sociales et communautaires	30			30	30	
A8EU011 - UEF 6 - Outils 2	S8	A8EE017 - Anglais		24		24	20	8
		A8EE018 - Communication		20		20	10	
		A8EE019 - Problèmes de gestion des ressources humaines	24			24	20	
A8EU013 - UEF 7 - Economie sociale 2	S8	A8EE020 - Economie de la protection sociale	24			24	20	15
		A8EE021 -Economie du tiers secteur	24			24	20	
		A8EE022 - Droit et economie de l'assurance	24			24	20	
<b>TOTAL SEMESTRE 8</b>						<b>194</b>	<b>170</b>	<b>30</b>
<b>VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)</b>						<b>418</b>	<b>340</b>	<b>758</b>

<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES</b>
--

<b>INTITULE DU DIPLÔME : MASTER 1 FINANCE ET AFFAIRES INTERNATIONALES parcours Finance et logistique maritime Internationales</b>
---

<b>SEMESTRE 1</b>
-------------------

Matière	Coef	UED 1 : Approche pédagogique du monde maritime						Coefficient UE : 3				ECTS : 8	
		1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Visite des Grands ports européens	1	100											
Conférences	2	100											

Matière	Coef	UED2 : Projets pédagogiques internationaux						Coefficient UE : 6				ECTS : 6	
		1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A8LE017 - Mémoire	3			100						100			100
A7LE002 - Projet tutoré (en anglais)	1				100	100					100		100
Anglais approfondi	2	50	50				100			100			100
Civilisation	0												

Matière	Coef	UEF 1 : Economie et commerce international						Coefficient UE : 6				ECTS : 8	
		1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A8LE001 - Economie approfondie	2	50		50						100			100
A8LE004 - Economie industrielle	2	50		50						100			100
A8LE016 - Moyens de paiement internationaux	2			100		100				100			100

**SEMESTRE 2**

Avis favorable du CEVU du 21 février 2013

		UEF 2 : Economie appliquée						Coefficient UE : 4				ECTS : 6		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A8LE002 - Techniques quantitatives	2	50		50			100				100			100
A8LE003 - Introduction finance internationale	2	50		50			100				100			100

		UEF 3 : Marchés et transports						Coefficient UE : 4				ECTS : 6		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A8LE005 - Marchés internationaux	2	50		50			100				100			100
A8LE006 - Politique des transports	2	50		50			100				100			100

		UED 3 : Langues						Coefficient UE : 4				ECTS : 6		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A8LE008 - Anglais	2	50	50				100				100			100
A8LE009 - Allemand OU	2	50	50				100				100			100
A8LE010 - Espagnol	2	50	50				100				100			100

		UEF 4 : Shipping approfondi						Coefficient UE : 6				ECTS : 6		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A8LE011 - Tramping	2			100			100				100			100
A8LE012 - Lignes régulières / ICS	2			100			100				100			100
<b>Gestion des soutes et surestaries</b>	2			100			100				100			100

		UEF 5 : Droit						Coefficient UE : 3				ECTS : 8		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A8LE014 - Droit international de la mer	1			100			100				100			100
A8LE015 - Droit international privé	1			100			100				100			100
A8LE007 - Géostratégie maritime	1			100			100				100			100

		UED 4 : Projet professionnel						Coefficient UE : 2				ECTS : 6		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A8LE018 - Stage et rapport	2	100					100							100

<b>CALCUL DES CHARGES DU DIPLÔME</b>
--------------------------------------

<b>INTITULE DU DIPLOME: MASTER 1 Finance et Affaires Internationales parcours Finance et Logistique Maritime Internationales</b>										
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intitulé UE Code UE*	Intitulé EC Code EC*	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes	Nombre d'heures TP	Nombre de groupes	Heures en équivalent TD	Différentiel avec précédente maquette	Observations
<b>UED 1 - Approche pédagogique du monde maritime</b>	<b>Visite des Grands ports européens</b>	0	0	10	1			10	0	
	<b>Conférences</b>	0	0	5	1			5	-5	
<b>A7LU002 / UED 2 - Projets pédagogiques internationaux</b>	A8LE017 - Mémoire	0	0	25	1			25		
	A7LE002 - Projet tutoré (en anglais)	0	0	20	1			20		
	Anglais approfondi (cours communs avec LEA)	0	0	20	1			20	20	<b>Qui prend en charge les heures ?</b>
	<b>Civilisation (cours communs avec LEA)</b>	0	0	20	1			0		<b>Heures prises en charge par LEA</b>
<b>UEF1 - Economie et commerce international</b>	A8LE001 - Economie approfondie	20	1	20	1			50		
	A8LE004 - Economie industrielle	15	1	10	1			32,5		
	A8LE016 - Moyens de paiement internationaux	10	1	10	1			25		
<b>UEF 2 : Economie appliquée</b>	A8LE002 - Techniques quantitatives	15	1	15	1			37,5		
	A8LE003 - Introduction finance internationale	15	1	15	1			37,5		
<b>A8LU008 / UEF 3 - Marchés et transports</b>	A8LE005 - Marchés internationaux	10	1	20	1			35		
	A8LE006 - Politique des transports	10	1	20	1			35		
<b>A8LU009 / UED 3 - Langues</b>	A8LE008 - Anglais	0	0	40	1			40		
	A8LE009 - Allemand	0	0	30	1			30		
	A8LE010 - Espagnol	0	0	30	1			30		
<b>A8LU010 / UEF 4 - Shipping approfondi</b>	A8LE011 - Tramping	15	1	5	1			27,5		
	A8LE012 - Lignes régulières / ICS	15	1	15	1			37,5		
	<b>Gestion des soutes et surestaries</b>	25	1	0				37,5	0	
<b>A8LU011 / UEF 5 - Droit</b>	A8LE014 - Droit international de la mer	15	1	10	1			32,5	-7,5	
	A8LE015 - Droit international privé	15	1	10	1			32,5	-7,5	
	A8LE007 - Géostratégie maritime	0	0	20	1			20		
<b>A8LU012 / UED 4 - Projet professionnel</b>	A8LE018 - Stage et rapport	0	0	0				0		
		0	0	0				0		
<b>Total</b>		180		370		0		620	0	



UNIVERSITÉ DE NANTES

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE DU 21 FEVRIER 2013

**DEMANDE DE MODIFICATION DE LA MAQUETTE DE  
MASTER 1 FINANCE ET AFFAIRES INTERNATIONALES  
PARCOURS FINANCE LOGISTIQUE MARITIME INTERNATIONALES**

**Exposé des motifs :**

Pour des questions de financement le semestre à l'étranger n'est plus proposé en Master 1. D'autres modules ont donc été créés et certains cours ont été déplacés du second au premier semestre. Voici le détail des modifications :

- Suppression du séjour (semestre) à l'étranger et compte rendu de mission en anglais (UED1 – Séjour à l'étranger) remplacé par le module « approche pédagogique du monde maritime ».
- Renforcement de l'enseignement en anglais (UED2) : cours d'anglais approfondi et civilisation (correspondant à un cours de management interculturel dispensé en LEA).
- Certains cours du 2<sup>nd</sup> semestre vont passer au 1<sup>er</sup> semestre (UEF1) « Economie et commerce international » :

-Economie approfondie

- Economie industrielle

- Moyens de paiement internationaux

- Des cours ont été redistribués entre les modules pour une plus grande cohérence d'ensemble :

-Lignes régulières/ICS

-Géostratégie maritime

- Le cours de « Négociations de l'affrètement et surestaries » a été renommé « Gestion des soutes et surestaries »
- Changement de la distribution des ECTS sur l'année (lié à la disparition du séjour)
- Pas de changement du nombre total annuel d'heures chargées, augmentation du nombre d'heures de travail personnel par étudiant et diminution du nombre d'heures de présence des étudiants.

**Date et avis du conseil de la composante :**

22/01/2013

*Avis favorable*

**Yves PERRAUDEAU**  
Directeur de l'Institut



<b>ANNEXE 1: FICHE PEDAGOGIQUE DU DIPLOME</b>
---

**INTITULE DU DIPLOME : MASTER 1 Finance et Affaires Internationales Parcours Finance et Logistique Maritime Internationales**

1 UE: Code*, intitulé et nature	2 N° Sem	3 Éléments Constitutifs (EC) de l'UE: Code* et intitulé	4 Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			5 Total H encadrées	6 Nb d'heures de travail personnel	7 Nb d'ECTS
			CM	TD	TP			
<b>UED 1 - Approche pédagogique du monde maritime</b>	S1	<b>Visite des Grands ports européens</b>		10		10	20	8
		<b>Conférences</b>		5		5	10	
A7LU002 / UED 2 - Projets pédagogiques internationaux	S1	A8LE017 - Mémoire		25		25	100	6
		A7LE002 - Projet tutoré (en anglais)		20		20	50	
		Anglais approfondi (cours communs avec LEA)		20		20	10	
		<b>Civilisation (cours communs avec LEA)</b>		20		20		
<b>UEF1 - Economie et commerce international</b>	S1	A8LE001 - Economie approfondie	20	20		40	20	8
		A8LE004 - Economie industrielle	15	10		25	10	
		A8LE016 - Moyens de paiement internationaux	10	10		20	10	
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			45	140		185	230	22
<b>UEF 2 : Economie appliquée</b>	S2	A8LE002 - Techniques quantitatives	15	15		30	15	6
		A8LE003 - Introduction finance internationale	15	15		30	15	
A8LU008 / UEF 3 - Marchés et transports	S2	A8LE005 - Marchés internationaux	10	20		30	15	6
		A8LE006 - Politique des transports	10	20		30	15	
A8LU009 / UED 3 - Langues	S2	A8LE008 - Anglais		40		40	15	6
		A8LE009 - Allemand		30		30	15	
		A8LE010 - Espagnol						
A8LU010 / UEF 4 - Shipping approfondi	S2	A8LE011 - Tramping	15	5		20	10	6
		A8LE012 - Lignes régulières / ICS	15	15		30	15	
		<b>Gestion des soutes et surestaries</b>	25			25	10	
A8LU011 / UEF 5 - Droit	S2	A8LE014 - Droit international de la mer	15	10		25	15	8
		A8LE015 - Droit international privé	15	10		25	15	
		A8LE007 - Géostratégie maritime		20		20	10	
A8LU012 / UED 4 - Projet professionnel	S2	A8LE018 - Stage et rapport					30	6
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			135	200		335	195	38

**VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)**

945

**Intitulé du diplôme: Master histoire histoire de l'art  
spécialité RIHMA**
**Calcul des charges d'enseignement**
**Relations internationales et histoire du monde atlantique**

Norme * (effectifs/groupe)	CM	250	TD	45	TP	20
----------------------------	----	-----	----	----	----	----

*\* Avant de compléter le tableau ci-dessous, ne pas oublier de renseigner les normes de groupe, telles que définies par l'établissement.*
*Les UE à prendre en compte sont celles attachées à l'UFR.*
*Les effectifs à prendre en compte sont ceux prévus dans chaque EC*

N° / intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Niveau de l'UE dans le cycle L (S1, S2, S3, etc.)	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs totaux attendus dans l'EC tous parcours confondus	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement						Observations		
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes								
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP		Total Charges en H éq TD	
UEF 1 cours  1 au choix	S1	Histoire ancienne	24			24	10	1	24	1	1	0	0	0	36,00	tronc commun
		Histoire médiévale	24			24	10	1	24	1	0	1	0	36,00		
		Histoire moderne	24			24	15	1	24	1	0	1	0	36,00		
		Histoire contemporaine	24			24	25	1	24	1	0	2	0	36,00		
		<b>TOTAL UE</b>			<b>24</b>		<b>96</b>			<b>96</b>		<b>1</b>		<b>0</b>	<b>144</b>	
UEF 2 Initiation à la recherche	S1	toutes périodes confondues	36			36		1	36	1	0	0	0	54,00	tronc commun	
<b>TOTAL UE</b>			<b>36</b>		<b>36</b>			<b>36</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>54</b>			
UEC 1 Langues  1 au choix	S1	Anglais		24		24	15	1	24	1	24	0	0	24,00	Tronc commun Tronc commun Mut. Avec autres masters Mut. avec Lettres cl. Mut. avec Lettres cl. Mut. avec CIL Mut. avec CIL Mut. avec CIL Mut. avec CIL	
		Espagnol		24		24	10	1	0	1	24	1	0	24,00		
		Allemand		24		24	5	1	0	1	24	1	0	24,00		
		Latin		24		24	5	1	0	1	24	1	0	24,00		
		Grec		24		24	5	1	0	1	24	1	0	24,00		
		Italien		24		24	5	1	0	1	24	1	0	24,00		
		Portugais		24		24	5	1	0	1	24	1	0	24,00		
		Russe		24		24	5	1	0	1	24	1	0	24,00		
		Arabe		24		24	5	1	0	1	24	1	0	24,00		
<b>TOTAL UE</b>			<b>24</b>		<b>216</b>			<b>24</b>		<b>216</b>		<b>0</b>	<b>216</b>			
UEC 2 Sciences annexes  1 au choix	S1	Archéologie antique	12	12		24	5	1	12	1	12	1	0	30,00	Mut. avec L3 Hist Mut. avec L3 Hist	
		Archéologie médiévale	12	12		24	5	1	12	1	12	1	0	30,00		
		Paléographie médiévale	24			24	8	1	24	1	0	1	0	36,00		
		Paléographie moderne	24			24	8	1	24	1	0	1	0	36,00		
		Epigraphie grecque et latine	24			24	8	1	24	1	0	1	0	36,00		
		Informatique	24			24	8	1	24	1	0	1	0	36,00		
		Sources et historiographie de l'histoire de l'Europe	24			24	8	1	24	1	0	1	0	36,00		
		Sources et historiographie de l'histoire des relations internationales et outremer	24			24	10	1	24	1	0	1	0	36,00		
		<b>TOTAL UE</b>			<b>24</b>		<b>192</b>			<b>168</b>		<b>24</b>		<b>0</b>		<b>276</b>
UEC 3 Méthodologie  1 au choix	S1	Méthodologie histoire ancienne		24		24	10	0	0	1	24	1	0	24,00		
		Méthodologie histoire médiévale		24		24	10	0	0	1	24	1	0	24,00		
		Méthodologie histoire moderne		24		24	15	0	0	1	24	1	0	24,00		
		Méthodologie histoire contemporaine		24		24	25	0	0	1	24	2	0	24,00		
<b>TOTAL UE</b>			<b>24</b>		<b>96</b>		<b>0</b>	<b>0</b>		<b>96</b>		<b>0</b>	<b>96</b>			
UEF 1 Présentation de la recherche 1 au choix	S2	Histoire ancienne	24			24	10	0	0	1	24	0	0	24		
		Histoire médiévale	24			24	10	0	0	1	24	0	0	24		
		Histoire moderne	24			24	15	0	0	1	24	0	0	24		
		Histoire contemporaine	24			24	25	0	0	1	24	0	0	24		
<b>TOTAL UE</b>			<b>24</b>		<b>96</b>		<b>0</b>			<b>96</b>		<b>0</b>	<b>96</b>			
UEC 1 langues  1 au choix	S2	Anglais	24			24	15	0	0	1	24	1	0	24,00	Tronc commun Tronc commun Mut. Avec autres masters Mut. avec Lettres cl. Mut. avec Lettres cl. Mut. avec CIL Mut. avec CIL Mut. avec CIL Mut. avec CIL	
		Espagnol	24			24	5	0	0	1	24	0	0	24,00		
		Allemand	24			24	5	0	0	1	24	1	0	24,00		
		Latin	24			24	5	0	0	1	24	1	0	24,00		
		Grec	24			24	5	0	0	1	24	1	0	24,00		
		Italien	24			24	5	0	0	1	24	1	0	24,00		
		Portugais	24			24	5	0	0	1	24	1	0	24,00		
		Russe	24			24	10	0	0	1	24	1	0	24,00		
		Arabe	24			24	5	0	0	1	24	1	0	24,00		
<b>TOTAL UE</b>			<b>24</b>		<b>216</b>		<b>0</b>			<b>216</b>		<b>0</b>	<b>216</b>			

N° / intitulé de l'UE (Unité d'Enseignement)	Niveau de l'UE dans le cycle L (S1, S2, S3, etc.)	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE	Volume horaire pour l'étudiant				Effectifs totaux attendus dans l'EC tous parcours confondus	Charges d'enseignement, compte tenu du nb de groupe et de la nature de l'enseignement							Observations
			Modalités de l'enseignement					Nombre de groupes / Charges d'enseignement en heures brutes						Total Charges en H eq TD	
			CM	TD	TP	Total		Gr	CM	Gr	TD	Gr	TP		
UEF 1 Séminaires  1 au choix  Obligatoire	S3	Thématique 1: Mondes atlantiques, sociétés, échanges, pouvoirs, XIIIe-XXIe siècles	50			50	20	1	50	0	0	0	0	75,00	
		Thématique 2: La France, l'Europe et le monde: relations internationales, identités et représentations nord-sud	50			50	20	1	50	1	0	1	0	75,00	
		Thématique 3: Echanges et médiations dans les mondes anciens et médiévaux	50			50	20	1	50	1	0	1	0	75,00	
		Séminaire général	18			18	60	1	18	2	0	3	0	27,00	
<b>TOTAL UE</b>					<b>168</b>			<b>168</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>252</b>			
UEC 1 Langues	S3	Anglais		24	24	15	1	0	1	24	1	0	24,00	Tronc commun Tronc commun Mut. Avec autres masters  Mut. avec Lettres cl.  Mut. avec Lettres cl.  Mut. avec CIL Mut. avec CIL Mut. avec CIL Mut. avec CIL	
Espagnol		24	24	10	1	0	1	24	1	0	24,00				
Allemand		24	24	5	1	0	1	24	1	0	24,00				
Latin		24	24	5	1	0	1	24	1	0	24,00				
Grec		24	24	5	1	0	1	24	1	0	24,00				
Italien		24	24	5	1	0	1	24	1	0	24,00				
Portugais		24	24	5	1	0	1	24	1	0	24,00				
Russe		24	24	5	1	0	1	24	1	0	24,00				
Arabe		24	24	5	1	0	1	24	1	0	24,00				
<b>TOTAL UE</b>			<b>24</b>	<b>216</b>		<b>0</b>		<b>216</b>	<b>0</b>	<b>216</b>					
UEF 1 Mémoire de recherche	S4	Présentation de la recherche	100			100	1	100	0	0	0	0	150,00		
<b>TOTAL UE</b>					<b>100</b>			<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>150</b>			
<b>TOTAL DIPLOME</b>					<b>1384</b>			<b>592</b>	<b>841</b>	<b>0</b>	<b>1716</b>				

Charges CIL, Mutualisation	288
Charges Lettres Classiques,	144
Charges Histoire, Ens. Spécifiques	1284

Cases à ne pas renseigner :  
calculs automatiques

Cases à ne pas renseigner : sans objet

#### CONSIGNES

##### Mise en forme:

> Pour **rajouter des UE** procéder par "copier/coller", pour conserver les formules de calcul et la ligne de total par UE. Modifier en conséquence les formules de calcul de la ligne

> **Ne pas laisser le lignes vides** entre chaque EC. Supprimer les lignes inutiles en fin de saisie

> Pour l'édition, ces lignes de consignes peuvent être supprimées

##### Normes

> Signaler ci-dessous les enseignements répondant à une norme de groupe particulière - précisez et motivez cette norme :

> Rectifier ci-dessous le total des charges d'enseignements de l'UFR après prise en compte des enseignements à norme particulière :

##### E.C. mutualisés

> Si des E.C. correspondent à des **enseignements mutualisés** entre UE (au sein de l'UFR ou avec une autre UFR), ne comptabiliser les effectifs que dans une seule UE et mettre 0



**ANNEXE 1: FICHE PEDAGOGIQUE DU DIPLOME**

INTITULE DU DIPLOME:		MASTER RIHMA Parcours Histoire				MASTER 1		
1	2	3	4			5	6	7
N° / intitulé de l'U.E. (1)	N° Sem	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'ECTS
			CM	TD	TP			
UEF 1 Cours (un choix dans les propositions)	S1	Histoire ancienne, histoire médiévale, histoire moderne, histoire contemporaine	24			24	12	12
UEF 2 Initiation à la recherche	S1		36			36	12	7
UEC Langues (1 au choix)	S1	Anglais, Espagnol, Allemand, Latin, Grec, Italien, Portugais, Russe, Arabe		24			12	4
UEC Sciences annexes (1 au choix)	S1	Epigraphie grecque et latine, paléographie médiévale, paléographie moderne, sources et historiographie de l'histoire de l'Europe, ou de l'histoire de l'outremer et des relations internationales, informatique, <b>archéologie antique, archéologie médiévale</b>	24			24	12	4
UEC Méthodologie (1 au choix)	S1	Méthodologie en histoire ancienne, ou histoire médiévale, ou histoire moderne, ou histoire contemporaine		24		24	12	3
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			<b>84</b>	<b>48</b>		<b>132</b>	<b>60</b>	<b>30</b>
UEF Présentation de la recherche (1 au choix)	S2	Histoire ancienne, ou médiévale, ou moderne, ou contemporaine		24		24	12	6
UEC Langues (1 au choix)	S2	Anglais, Espagnol, Allemand, Latin, Grec, Italien, Portugais, Russe, Arabe		24		24	12	4
UEF Mémoire de master 1	S2						100	20
<b>TOTAL SEMESTRE</b>				<b>48</b>		<b>48</b>	<b>124</b>	<b>30</b>

<b>VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)</b>	<b>364</b>
--	------------

INTITULE DU DIPLOME:		MASTER RIHMA Spécialité Relations internationales et histoire du monde atlantique				MASTER 2		
1	2	3	4			5	6	7
N° / intitulé de l'U.E. (1)	N° Sem	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'ECTS
			CM	TD	TP			
UEF Séminaires	S3	EC séminaires thématiques (au choix) séminaire 1, 2 ou 3	50			50	25	13
		EC séminaire général	18			18	10	13
UEC Langues (1 au choix) anglais, Espagnol, Allemand, Latin, Grec, Italien, Portugais, Russe, Arabe	S3			24		24	12	4
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			<b>68</b>	<b>24</b>		<b>92</b>	<b>47</b>	<b>30</b>
UEF mémoire de master 2	S4						150	30
<b>TOTAL SEMESTRE</b>							<b>150</b>	<b>30</b>

<b>VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)</b>	<b>289</b>
--	------------

<b>TOTAL HEURES ENCADREES DIPLOME</b>	<b>272</b>
---------------------------------------	------------

<b>VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)</b>	<b>653,00</b>
--	---------------

**TABLEAU RECAPITULATIF**

**INTITULE DU DIPLOME: Master 1 Histoire, Histoire de l'Art**

**U.E. H71HIR0 intitulé : UEF 1 COURS**

**Coefficient de l'U.E**

**2 nombre d'ECTS : 12 ECTS**

<b>Matière</b>	<b>Coef</b>	<b>1ère session</b>						<b>2è session</b>					
		<b>régime ordinaire</b>				<b>dispensé d'assiduité</b>		<b>régime ordinaire</b>				<b>dispensé d'assiduité</b>	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Histoire Ancienne	2			2 h		2h		Pas de 2ème Session					
Histoire Médiévale	2			2 h		2h		Pas de 2ème Session					
Histoire Moderne	2			2 h		2h		Pas de 2ème Session					
Histoire Contemporaine	2			2 h		2h		Pas de 2ème Session					
-----													
-----													

**U.E. C72HIR0 intitulé : INITIATION A LA RECHERCHE**

**Coefficient de l'U.E**

**0,5 nombre d'ECTS : 7 ECTS**

<b>Matière</b>	<b>Coef</b>	<b>1ère session</b>						<b>2è session</b>					
		<b>régime ordinaire</b>				<b>dispensé d'assiduité</b>		<b>régime ordinaire</b>				<b>dispensé d'assiduité</b>	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Initiation à la recherche (Toutes périodes confondues)	0,5	Dossier						Pas de 2ème session					
-----													
-----													
-----													
-----													

.....Avis favorable du CEVU du 21 février 2013														
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**U.E. C73HIRO intitulé : LANGUES**
**Coefficient de l'U.E 0,5 nombre d'ECTS : 4 ECTS**

Matière	Coef	1ère session						2è session						
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
Anglais	0,5	2 fois 1h				1h		Pas de 2ème session						
Espagnol	0,5	2 fois 1h				1h		Pas de 2ème session						
Allemand	0,5	2 fois 1h				1h		Pas de 2ème session						
Latin, grec, Italien, Portugais, Russe; Arabe	0,5			1h		1h		Pas de 2ème session						
.....														

**U.E. C74HIRO intitulé : SCIENCES ANNEXES**
**Coefficient de l'U.E 1 nombre d'ECTS : 4 ECTS**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Paléographie Médiévale	1			2h		2h		Pas de 2ème session					
Paléographie Moderne	1			2h		2h		Pas de 2ème session					
Epigraphie Grecque et Latine	1			2h		2h		Pas de 2ème session					
Sources et Historiographie de l'Histoire de l'Europe	1			2h		2h		Pas de 2ème session					
Sources et Historiographie de l'Histoire des relations internationales et outremer	1			2h		2h		Pas de 2ème session					
Informatique	1			2h		2h		Pas de 2ème session					

Archéologie Ancienne	Avis favorable du CEVU du 21 février 2013		2h		2h		Pas de 2ème session
Archéologie Médiévale		1	2h		2h		Pas de 2ème session

**U.E. C75HIRO intitulé : Méthodologie**
**Coefficient de l'U.E**
**1 nombre d'ECTS : 3 ECTS**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Méthodologie Histoire Ancienne	1	1h	1h			1h		Pas de 2ème session					
Méthodologie Histoire Médiévale	1	1h	1h			1h		Pas de 2ème session					
Méthodologie Histoire Moderne	1	1h	1h			1h		Pas de 2ème session					
Méthodologie Histoire contemporaine	1	1h	1h			1h		Pas de 2ème session					
-----													
-----													

**U.E. C82HIRO intitulé : Présentation de la Recherche**
**Coefficient de l'U.E**
**1,5 nombre d'ECTS : 6 ECTS**

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Présentation de la recherche Histoire Ancienne	1,5	2 CC		2 CC*				Pas de 2ème session					
Présentation de la recherche Histoire Médiévale	1,5	2 CC		2 CC*				Pas de 2ème session					
Présentation de la recherche Histoire Moderne	1,5	2 CC		2 CC*				Pas de 2ème session					
Présentation de la recherche Histoire Contemporaine	1,5	2 CC		2 CC*				Pas de 2ème session					

Avis favorable du CEVU du 21 février 2013

\* Prendre contact avec les enseignants

**U.E. C83HIRO intitulé : LANGUES**

Coefficient de l'U.E 0,5 nombre d'ECTS : 4 ECTS

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Anglais	0,5	2 fois 1h				1h		Pas de 2ème session					
Espagnol	0,5	2 fois 1h				1h		Pas de 2ème session					
Allemand	0,5	2 fois 1h				1h		Pas de 2ème session					
Latin, grec, Italien, Portugais, Russe; Arabe	0,5			1h				Pas de 2ème session					
-----													
-----													

**U.E. C84HIRO intitulé : MÉMOIRE**

Coefficient de l'U.E 3 nombre d'ECTS : 20 ECTS

Matière	Coef	1ère session						2è session					
		régime ordinaire				dispensé d'assiduité		régime ordinaire				dispensé d'assiduité	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Mémoire	3			Dossier				Pas de 2ème session					
								Pas de 2ème session					
								Pas de 2ème session					
								Pas de 2ème session					

Avis favorable du CEVU du 21 février 2013													
-----													

## **Annexe**

### **FICHE RECAPITULATIVE Révision de maquette d'habilitation et des modalités de contrôle des connaissances pour 2013/2014**

**UFR : HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE**

**MENTION : MASTER 1 HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART**

**SPECIALITE (LE CAS ECHEANT) : -**

**EXPOSE DES MOTIFS DE DEMANDE DE MODIFICATION**

La présente demande consiste à utiliser à moyens constants (sans coût supplémentaire) une UEC existante en L3 Histoire – Sciences annexes – afin d'offrir aux étudiants de Master 1 Recherche Histoire deux options supplémentaires qui s'inscriraient alors dans l'UE Sciences annexes du M1.

Les deux options de L3 Sciences annexes concernées sont :

- **Archéologie antique** 12 h CM + 12 h TD soit 30 heTD (H56HI02)
- **Archéologie médiévale** 12 h CM + 12 h TD soit 30 heTD (H56HI04).

Ces cours ne pourraient toutefois être choisis par les étudiants ayant déjà validé cet enseignement en L3. Ils sont réservés aux étudiants de M1 n'ayant jamais suivi d'enseignement d'archéologie.

Contexte dans lequel intervient la demande de modification de la maquette :

Offrir aux étudiants de M1 recherche une formation en archéologie antique et médiévale, utile en particulier à ceux qui ont un sujet nécessitant la prise en compte de sources matérielles dans l'une ou l'autre de ces périodes.

**INTITULE DU DIPLOME****Master 1 Histoire et Histoire de l'Art****SI8M556/1/0****Version 2012/2013****Version 2013/2014***Légende: C.Ct.= contrôle continu / E.T.= examen terminal / D.A.= dispensé d'assiduité*

	1ère session				2è session			
	régime ordinaire		D.A.		régime ordinaire		D.A.	

	1ère session				2è session			
	régime ordinaire		D.A.		régime ordinaire		D.A.	

**C74HIR0 Sciences annexes (1 choix)****Crédits ECTS : 4 Coefficient : 1****Crédits ECTS : 4 Coefficient : 1**

Eléments constitutifs	Coef	C.Ct.		E.T.		E.T.		C.Ct.		E.T.		E.T.	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
H56HI02 Archéologie antique		sans objet											
H56HI04 Archéologie médiévale		sans objet											
H72HIR1 Paléographie médiévale	1			2h		2h		Pas de 2ème session					
H72HIR3 Epigraphie grecque et latine	1			2h		2h		Pas de 2ème session					
H72HIR8 Informatique	1			2h		2h		Pas de 2ème session					
C72HIR4 Sources et historiographie de l'histoire de l'Europe	1			2h		2h		Pas de 2ème session					
C72HIR5 Sources et historiographie de l'histoire des RI et de l'outremer	1			2h		2h		Pas de 2ème session					

Coef	C.Ct.		E.T.		E.T.		C.Ct.		E.T.		E.T.	
	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
1			2h		2h		Pas de 2ème session					
1			2h		2h		Pas de 2ème session					
1			2h		2h		Pas de 2ème session					
1			2h		2h		Pas de 2ème session					
1			2h		2h		Pas de 2ème session					
1			2h		2h		Pas de 2ème session					

**Edition:**

Mettre en forme le tableau

Ne pas laisser de lignes vides , vérifier que le tableau tient en format A4 en largeur, et qu'il est lisible

**Nommer le fichier:**

Créer un onglet " contrôle des connaissances" dans le même fichier que la modification maquette

S'il y a seulement modification du C.C., nommer le fichier dans les mêmes règles, avec le seul onglet C.C. (pour contrôle des connaissances)



**DEMANDE DE MODIFICATION DE LA MAQUETTE DE  
M1 HISTOIRE ET HISTOIRE DE L'ART**

**Exposé des motifs :** La présente demande consiste à utiliser à moyens constants (sans coût supplémentaire) une UEC existante en L3 Histoire – Sciences annexes – afin d'offrir aux étudiants de Master 1 Recherche Histoire deux options supplémentaires qui s'inscriraient alors dans l'UE Sciences annexes du M1.

Les deux options de L3 Sciences annexes concernées sont :

- **Archéologie antique** 12 h CM + 12 h TD soit 30 HETD (H56HI02)
- **Archéologie médiévale** 12 h CM + 12 h TD soit 30 HETD (H56HI04).

Ces cours ne pourraient toutefois être choisis par les étudiants ayant déjà validé cet enseignement en L3. Ils sont réservés aux étudiants de M1 n'ayant jamais suivi d'enseignement d'archéologie.

Contexte dans lequel intervient la demande de modification de la maquette

Offrir aux étudiants de M1 recherche une formation en archéologie antique et médiévale, utile en particulier à ceux qui ont un sujet nécessitant la prise en compte de sources matérielles dans l'une ou l'autre de ces périodes.

**Date et avis du conseil de la composante : le 24/01/2013**  
**Avis favorable à l'unanimité**  
**Avis favorable du CEVU du 21 février 2013**

**MAQUETTE MASTER MENTION HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART**  
**Demande d'habilitation – Campagne 2012-2015**

**Sommaire de la maquette**

I. Fiche d'identité de la mention	p. 2
II. Bilan de fonctionnement	p. 3
1. Origine constatée des étudiants, attractivité de la formation	
2. Flux et taux de réussite	
3. Résultats connus de l'évaluation	
4. Mesures adoptées	
III. Objectifs et cohérence de la formation	p. 5
1. Historique de la formation	
2. Objectifs scientifiques	
3. Objectifs professionnels et débouchés	
4. Prévisions pour la période 2012-2015	
IV. Contexte	p. 7
1. Place de la formation dans l'offre de l'établissement	
2. Place de la formation dans les contextes régional et national	
3. Adossement à la recherche	
4. Adossement au milieu socioprofessionnel	
5. Partenariats académiques	
6. Ouverture internationale	
V. Organisation de la mention	p. 10
1. Structure de la formation et organisation pédagogique	
2. Politique des stages	
3. Mutualisation	
4. Publics concernés et modalités de recrutement	
5. Equipe pédagogique	
6. Pilotage de la formation	
7. Autoévaluation	
VI. Présentation des spécialités	p. 16
1. Spécialité « Relations internationales et histoire du monde atlantique » (RIHMA)	
2. Spécialité « Territoires, patrimoine, réseaux » (TPR)	
3. Spécialité « Métiers de l'enseignement et de la formation » (MEF)	

ANNEXES (en fichiers séparés)

## I. FICHE D'IDENTITE DE LA MENTION

1. Composante de rattachement : UFR HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE
2. Domaine : SHS
3. Mention : **HISTOIRE ET HISTOIRE DE L'ART**
4. Spécialités au sein de la formation : trois en M2

Intitulé de la spécialité	Etat *	finalité	Responsable de la spécialité	qualité	CNU
Relations internationales et Histoire du Monde Atlantique (RIHMA)	R	Recherche	Martine Acerra, histoire moderne	PR	22
Territoires, patrimoine, réseaux (TPR)	C	Recherche	Hélène Rousteau-Chambon histoire de l'art moderne	MCF	22
Métiers de l'enseignement et de la formation (MEF)	C	Recherche et professionnel	Jean-Luc Sarrazin, histoire médiévale	PR	21

\*R= renouvellement      C= création

5. Nom du responsable porteur de la mention : Martine ACERRA

6. Coordonnées du responsable : [Martine.acerra@wanadoo.fr](mailto:Martine.acerra@wanadoo.fr)

UFR d'histoire, histoire de l'art et archéologie

Chemin de la Censive du Tertre      BP 81227      44312 Nantes Cedex 3

7. Statut du responsable : PR 1<sup>e</sup> classe, histoire moderne, section CNU 22.

8. Nom et statut de l'établissement support : **UNIVERSITE DE NANTES**

9. Coordonnées de l'établissement support : UFR d'Histoire, histoire de l'art et archéologie  
Chemin de la Censive du Tertre    BP 81227    44312 Nantes Cedex 3

10. Co-habilitation : **OUI**

### UNIVERSITE DE LA ROCHELLE

Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLLASH)

1 Parvis Fernand Braudel 17000 La Rochelle

## RESTRUCTURATION

Motifs :

A partir de l'existant, il s'agit de tenir compte de l'apparition du **master MEF** et de l'intégration de **cinq parcours en M1**, [Europe et Monde atlantique (formation européenne) ; relations franco-russes du 17<sup>e</sup> siècle à nos jours (convention avec la RGGU de Moscou), Histoire, histoire de l'art, métiers de l'enseignement et de la formation] et de **trois spécialités en M2** [Relations internationales et histoire du monde atlantique (RIHMA) ; Métiers de l'enseignement et de la formation (MEF), Territoires, patrimoine, réseaux (TPR)]

## II. BILAN DE FONCTIONNEMENT

### 1. Origines constatées des étudiants et attractivité.

Pour le M1, il n'existe pas d'étude statistique précise sur l'origine géographique des étudiants. Mais on constate une attractivité réelle, qui se maintient chaque année, à l'entrée de la formation et qui se concrétise par la venue d'étudiants issus des deux autres universités régionales ainsi que, plus ponctuellement, des universités du grand ouest ou de la région parisienne.

Le Master mention histoire, histoire de l'art est le débouché naturel des étudiants inscrits en histoire et en histoire de l'art à l'université de Nantes. La présence de l'histoire de l'art est un facteur important de l'attractivité.

En M2, les étudiants inscrits à Rochelle sont principalement d'origine locale. Ceux inscrits à Nantes proviennent en majeure partie du M1 de l'université. Une petite dizaine (en moyenne annuelle) est issue d'universités voisines (Angers, Rennes, Poitiers, Tours) ou parisiennes. L'accueil d'étudiants étrangers est ponctuel mais régulier (Europe, Afrique, Asie). On note aussi le flux continu d'inscrits en reprise d'études ou en « formation/perfectionnement » de personnels stratégiques (militaires, gendarmes, etc.). L'ensemble de ces non locaux représente environ 30 à 40% de l'effectif annuel. Par ailleurs, notons que le niveau d'exigence de recrutement en M2 fait refuser un certain nombre de candidatures d'étudiants, étrangers ou non, dont le cursus académique paraît insuffisant au jury de sélection

### 2. Flux constatés et taux de réussite

Pour le M1, le nombre d'étudiants inscrits varie de 95 à 130 étudiants, mais les baisses d'effectifs en licence laissent supposer un fléchissement en master que compenseront cependant l'arrivée de la préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation et la création du parcours spécifique dédié aux historiens de l'art.

Pour le M2, le nombre d'étudiants inscrits varie d'une année sur l'autre de 50 à 70 étudiants. La même remarque s'impose sur les effectifs à venir.

#### Flux constatés en M2 et taux de réussite

Total de la Mention	Effectifs 2007-2008	Taux de réussite	Effectifs 2008-2009	Taux de réussite	Effectifs 2009-2010	Taux de réussite
Histoire et histoire de l'art	65	57% *	46	74%	69	NC

**\*Le taux de réussite est en réalité plus élevé car il faut pondérer avec les préparations en deux ans**

Autant qu'il est possible de suivre les étudiants après l'obtention de leur diplôme, ils optent en fin de M1 ou de M2 pour la préparation des concours de l'enseignement secondaire, dans une proportion qu'il est difficile d'évaluer car tous les étudiants ne restent pas à Nantes pour des raisons économiques ou personnelles. Pour exemple, des cas existent d'étudiants s'inscrivant en M2 puis, sans l'achever, optant pour la préparation des concours, avant de se réinscrire en M2 pour achever leur diplôme. Cette stratégie étudiante ne simplifie pas la comptabilité des taux de réussite. Sans plus de précision, il est possible d'évaluer à un étudiant sur quatre titulaire d'un M2 et s'engageant dans cette direction. D'autres complètent leur cursus par un master professionnel nantais ou non. Dans ce cas aussi, le suivi en est compliqué et des insertions professionnelles consécutives inconnues. Pour le master 2 VALPEC de l'université de Nantes, quelques cas par promotion (limitée à 20 places) concernent ces étudiants. Enfin, la préparation d'un Doctorat, avec ou sans préparation préalable des concours, en attire quelques autres.

### **3. Résultats connus de l'évaluation**

Dans le cadre du précédent contrat d'établissement (2008-2011), Université de Nantes avait décidé de procéder au cours de l'année 2007-2008, de manière expérimentale, à une première campagne d'évaluation généralisée de ses formations de master professionnel. L'évaluation des formations est en effet l'une des priorités de l'établissement depuis ce précédent quadriennal. La phase d'expérimentation a fait place depuis 2009 à la généralisation de la procédure, en particulier pour l'ensemble des Masters. Les enseignants, les personnels administratifs et les étudiants ont accès, par voie électronique, à des questionnaires à remplir. Toute la consultation est accessible sur l'intranet. Les réponses sont ensuite adressées aux responsables pédagogiques qui possèdent ainsi une base d'analyse avec les équipes pédagogiques et les étudiants.

Cependant, la faiblesse du taux de réponse (6% pour les M1) incite à l'amélioration du système mis en place. Pour autant, à l'aide d'autres observations ponctuelles, il est possible de tirer quelques enseignements de ces données éparses.

Ainsi, on constate une tendance aux passages entre Master Recherche et Master professionnel (VALPEC) pour un petit nombre d'étudiants souhaitant renforcer leur compétence et leur savoir dans la perspective d'une meilleure intégration professionnelle, en particulier dans l'éventail des métiers du patrimoine. Un autre petit contingent, formé des meilleurs étudiants, choisit, avant ou après la préparation aux concours de l'enseignement, l'inscription en doctorat.

En M2, le contenu disciplinaire réparti en séminaires thématiques semble correspondre aux attentes des étudiants puisqu'ils effectuent leur choix en fonction de leur propre recherche. Cependant, la répartition des enseignements entre les deux universités co-habilitées posent de réels problèmes d'organisation matérielle, même si la bonne volonté de chacun – enseignants et étudiants – tend à les réduire.

Soumis aux mêmes contraintes, le séminaire général, qui convie tous les étudiants à assister à des enseignements groupés en journées d'études se déroulant alternativement sur les deux sites, permet cependant de les confronter à des réflexions historiographiques et méthodologiques concernant les grands domaines de l'histoire. Ouvert aux doctorants, aux jeunes docteurs et aux chercheurs confirmés des deux universités, ce séminaire général est l'occasion d'inviter des chercheurs extérieurs et de familiariser ainsi les étudiants de master à la recherche historique en étant mêlés à des plus expérimentés qu'eux.

Les échanges internationaux (ERASMUS et autres partenariats) concernent un contingent régulier d'étudiants pour lesquels la soutenance du mémoire est tolérée au retour de l'été, si nécessaire. Formule qui semble satisfaisante aux yeux des étudiants, un enseignant-chercheur référent s'occupe spécialement de leur suivi et en particulier de recueillir, équilibrer, et transmettre leurs évaluations acquises dans les universitaires étrangères partenaires.

### **4. Mesures adoptées**

Face au manque de succès de l'opération d'évaluation (6% de réponse pour les M1), un certain nombre d'améliorations sont prévues : sensibiliser les étudiants au cours de l'année ; ouvrir le questionnaire informatique pendant un temps suffisant (par exemple de mai à septembre de chaque année afin de « capter » les étudiants avant leur éventuel départ de l'établissement); procéder à une campagne d'affichage et à l'envoi de courriels personnels pour mieux les informer.

Plus spécifiquement, il a paru intéressant à l'équipe pédagogique d'offrir aux étudiants de M1, qui le souhaiteraient avant leur éventuelle réorientation vers les métiers de l'enseignement et de la

formation, la possibilité de réaliser un mémoire de recherche complet durant leur cursus de Master. En conséquence, le choix a été fait d'alléger le semestre 2 du M1 afin de laisser plus de temps pour la rédaction du mémoire.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'organisation du M2, les séminaires thématiques font l'objet d'une réorganisation plus efficace. Leur regroupement en journées d'études bloquées sur le semestre 3, à l'instar du séminaire général, permettra de résoudre certaines difficultés pratiques.

Pour l'ensemble de la mention, la recherche des économies d'échelle mène à la création de tronc commun, au renforcement des mutualisations en particulier des enseignements à faible fréquentation.

### **III. OBJECTIFS ET COHERENCE DE LA FORMATION**

#### **1. Historique de la formation**

Depuis 2000 sous la forme de l'ancien DEA, la formation regroupe les équipes nantaise et rochelaise. Elle capitalise ainsi une expérience pédagogique reconnue dans les domaines disciplinaires de l'histoire. Depuis le précédent contrat (2004-2011), la formation a été renforcée par l'agrégation de l'histoire de l'art pour constituer le Master Histoire, histoire de l'art ne comprenant alors qu'une seule spécialité et un parcours possibles à partir du M1 : Europe et Monde Atlantique (diplôme européen).

#### **La demande est du type restructuration**

A partir de l'existant (deux parcours, une spécialité), il s'agit de tenir compte de l'apparition du **master MEF** et de l'organisation de **cinq parcours en M1**, [Europe et Monde atlantique (formation européenne) existante; relations franco-russes du 17<sup>e</sup> siècle à nos jours (convention avec la RGGU de Moscou) ; Histoire (existante) ; histoire de l'art ; métiers de l'enseignement et de la formation] et de **trois spécialités en M2** [Relations internationales et histoire du monde atlantique (RIHMA) ; Métiers de l'enseignement et de la formation (MEF), Territoires, patrimoine, réseaux (TPR)].

#### **2. Objectifs scientifiques**

Ils sont doubles.

Il s'agit d'abord de soutenir le niveau de la formation et sa dimension internationale.

Il convient ensuite de renforcer l'attractivité de l'offre de formation.

Les étudiants en histoire de l'art étant souvent mal identifiés lorsqu'ils envisagent certains débouchés académiques ou professionnels avec l'intitulé actuel du Master 2, il paraît important qu'ils puissent bénéficier à la fois d'une formation plus forte dans leur discipline et d'un diplôme qui leur ouvre les portes des débouchés qu'ils visent. Il peut s'agir du concours national du patrimoine, des concours ciblés des collectivités territoriales, ou du marché de l'art (galeries, cabinets d'expertise, etc.) pour ne citer qu'eux (cf. ci-dessous : objectifs professionnels). Cependant, la spécialité vise à ouvrir aux étudiants les perspectives du doctorat.

La mention Histoire, Histoire de l'Art est d'abord fondée sur le principe de la formation à la recherche par la recherche dont les problématiques s'appliquent aux trois spécialités, lui donnant une identité commune, au-delà des spécificités propres à chacune. C'est dans cette perspective qu'il a été décidé d'articuler le premier semestre de la première année autour d'un tronc commun d'enseignements présentés plus loin. Il s'agit de donner aux étudiants des compétences générales propres à tout métier d'historien, telles que, par exemple, l'utilisation des outils de la recherche scientifique (sources, méthodes, expérimentation, outils informatiques), les techniques de mobilisation des connaissances ou de déontologie en histoire. Les spécialités, quant à elles, offrent les compétences propres à la

discipline concernée, soit dans une perspective de formation à la recherche, soit dans une optique professionnalisante, selon les orientations choisies.

Enfin, la mastérisation des concours de l'enseignement secondaire justifie l'apparition d'un parcours spécifique MEF en M1 (en mutualisation avec le département de géographie et avec l'IUFM) et une spécialité en M2 co-habilitée avec les universités d'Angers et du Maine.

L'ensemble des objectifs vise à donner aux étudiants d'histoire et d'histoire de l'art de l'université de Nantes un niveau d'excellence dans leur période ou thème de spécialisation, une méthodologie solide dans le domaine de la recherche, une maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice de leurs futurs métiers.

### **3. Objectifs professionnels.**

Les débouchés professionnels correspondent à l'organisation de la mention.

Les spécialités « Relations Internationales et Histoire du Monde Atlantique » (RIHMA) et « Territoires, patrimoine, Réseaux » (TPR) ouvrent aux métiers traditionnels de la recherche et de l'Enseignement supérieur par le biais du Doctorat. Elles offrent aussi aux étudiants des compétences en vue des métiers de la culture, du patrimoine, des organismes internationaux. Elles forment aussi un socle pour les métiers de l'enseignement secondaire par les concours de recrutement où s'insèrent évidemment la spécialité « métiers de l'enseignement et de la formation ». Les étudiants peuvent ainsi concourir dans le cadre du CAPES et de l'Agrégation.

Complétées ou non par une année de Master professionnel – la stratégie étudiante montre cette tendance nette – les spécialités RIHMA et TPR ouvrent aux métiers associés à la mise en valeur du patrimoine, au fonctionnement des musées et des institutions patrimoniales, au commerce de l'art.

### **4. Prévisions pour la période 2012-2015.**

Le bassin de recrutement de la mention demeure les filières d'histoire, d'histoire de l'art de l'université de Nantes, auxquelles se joint naturellement la filière de géographie. Sur étude de dossiers et sous réserve d'accord du CA, les étudiants d'autres filières peuvent intégrer le master recherche. En M2, il en sera de même pour les étudiants détenteurs d'un M1 d'une autre université y compris non française à condition de remplir les exigences de niveau requis. La mutualisation partielle avec la préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation laisse augurer le maintien de flux constants sans qu'il soit possible de les mesurer avec précision. En l'absence d'autres formations en histoire de l'art aux niveaux local et régional, la mention offre une attractivité certaine. En conséquence, il est raisonnable d'envisager, tous parcours confondus, des flux de l'ordre de 90 à 140 étudiants en M1, la moitié en M2, en s'appuyant sur les chiffres de 2009-2010 (61 inscrits au CAPES, 69 inscrits en Master 2) et en intégrant une éventuelle baisse à venir des effectifs de licence.

## IV. CONTEXTE

### 1. Place de la formation dans l'offre de l'établissement

MASTER		
Mention	M1 (Parcours)	M2 Spécialité (parcours)
Etudes Européennes et Internationales	Ingénierie en projets européens et internationaux	Ingénierie en projets européens et internationaux
Culture et Société	Valorisation du Patrimoine Economique et Culturel	Valorisation du Patrimoine Economique et Culturel
Histoire, Histoire de l'Art	Histoire	Relations Internationales et Histoire du Monde Atlantique
	Europe et Monde Atlantique	Europe et Monde Atlantique
	Relations franco-russes du 17 <sup>e</sup> siècle à nos jours	Relations franco-russes du 17 <sup>e</sup> siècle à nos jours
	Histoire de l'Art	Territoires, Patrimoines, réseaux
	MEF Histoire Géographie	MEF Histoire Géographie

Le master mention Histoire, Histoire de l'Art a pleinement sa place dans l'offre de formation proposée par l'université de Nantes. Il s'inscrit précisément dans l'UFR histoire, histoire de l'art et archéologie dont il est l'un des trois Masters, aux côtés des Masters professionnels VALPEC et IPEI. Il couvre quatre domaines disciplinaires : l'histoire, l'histoire de l'art, l'archéologie et plus modestement la géographie. Il fait naturellement écho aux axes de recherche du CRHIA et s'inscrit dans les thématiques de l'université de Nantes.

### 2. Place de la formation dans les contextes régional et national

Le Master Histoire, histoire de l'art fait partie du domaine des Sciences Humaines et Sociales. Il est le seul de la région Pays de Loire à proposer ce couplage disciplinaire puisqu'il n'existe aucune formation proche de ce type à l'université d'Angers ou à celle du Maine. Plus globalement, à l'exception de l'université de Rennes II, les établissements des régions proches (Bretagne ou Poitou-Charentes) ne proposent pas non plus de mention équivalente.

La formation est complètement diachronique puisque toutes les périodes sont présentes dans le Master et le place à un niveau équivalent à celui des mentions des universités parisiennes, lyonnaises ou bordelaises pour ne citer qu'elles. Par ailleurs, l'orientation de l'histoire de l'art vers les thématiques de l'architecture, de l'urbanisme et des patrimoines inscrit le Master Histoire, histoire de l'art dans un tissu régional en pleine mutation mais cependant soucieux de ses repères culturels.



### **3. Adossement à la recherche**

Tant dans l'offre pédagogique que dans l'architecture qui organise les semestres, les parcours et les spécialités s'appuient étroitement sur les objectifs généraux et les axes de recherche retenus par le Centre de recherche en Histoire Internationale et Atlantique (CRHIA, Equipe d'Accueil 1163). Ceux-ci sont au nombre de quatre. Ils regroupent 40 enseignants-chercheurs dont 19 HDR et 54 doctorants.

Les étudiants de Master bénéficient donc d'un environnement favorable à leur vocation de jeunes chercheurs avec l'existence d'une bibliothèque spécialisée propre au CRHIA, d'une publication régulière du bulletin « Enquêtes et Documents » qui alterne numéros thématiques et édition des actes de colloques organisés dans le cadre du centre de recherche.

Les séminaires du second semestre du Master 2 correspondent à chacun des axes de recherche du CRHIA. Le premier intitulé « *Mondes atlantiques : sociétés, échanges, pouvoirs, XIIIe-XXIe siècles* » développe les thématiques propres à cet espace construit depuis la fin du Moyen Age autour des échanges et influences entre les trois continents qui le bordent. Le deuxième axe « *La France, l'Europe et le monde : relations internationales, identités et représentations* », sans se restreindre intégralement à l'Europe, en fait cependant un observatoire privilégié des formes complexes de relations que les Etats et les hommes ont tenté et tentent toujours d'instituer et de réguler entre eux. Les étudiants souhaitant se spécialiser en histoire ancienne et médiévale trouvent un adossement à leur première recherche grâce au troisième l'axe ayant pour thématique les notions de « *Echanges et médiations dans les mondes anciens et médiévaux* ». Quant à ceux qui se tournent vers la recherche dans le domaine de l'histoire de l'art, le CRHIA propose le quatrième et dernier de ses axes intitulé « *territoires, patrimoine, réseaux* ».

Par ailleurs, le CRHIA s'inscrivant, comme toute équipe de recherche, dans un réseau de contacts et d'échanges avec d'autres laboratoires soucieux de thématiques semblables ou proches, les étudiants bénéficient d'un séminaire général annuel dont la thématique change chaque année. Ce séminaire est l'occasion pour les étudiants de Master 2 d'assister aux interventions de spécialistes membres de ces équipes partenaires du CRHIA. Ils sont ainsi en contact direct avec l'exercice de la recherche historique pratiquée par leurs aînés. Ce séminaire général ouvert sur l'extérieur constitue un adossement précieux à leur formation.

### **4. Adossement au milieu socio-professionnel.**

Bénéficiant d'un environnement privilégié, le Master Histoire, histoire de l'art a naturellement recours aux centres d'archives et de documentation existant à Nantes et en région. Parmi ceux-ci, comptent particulièrement le dépôt des archives diplomatiques, les Archives départementales et les archives Municipales. Il s'appuie aussi sur les institutions muséales locales, départementales, régionales dont le Musée Dobrée, le Musée des Beaux Arts, le Musée du Château des Ducs de Bretagne, par exemple. Certains responsables de ces institutions siègent aux conseils de l'UFR. Ces liens permettent de maintenir auprès de ces structures l'information concernant nos formations académiques et favorisent leur attention à l'insertion professionnelle de nos étudiants.

Plus particulièrement, le parcours histoire de l'art et la spécialité « Territoires, patrimoine, réseaux » bénéficient de liens étroits avec le service régional de l'Inventaire, la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) dont la conservation des monuments historiques. Des relations toujours plus étroites ont aussi été établies avec l'Ecole d'architecture de Nantes, le musée des beaux-arts de Nantes (peinture, histoire des collections), le musée Dobrée (archéologie, arts décoratifs, histoire de Loire-Atlantique), et le musée du Château (histoire de Nantes, sculpture, affiches, arts décoratifs de Nantes et de sa région). Nombre de ces liens ouvrent sur des partenariats pédagogiques, des propositions de stages et permettent d'envisager des débouchés professionnels pour les étudiants.

## **5. Partenariats académiques.**

Dans le cadre de la mastérisation des concours de l'enseignement, le master mention Histoire, histoire de l'art est en partenariat pédagogique avec l'IUFM et les deux autres universités de la région pays de Loire. Ce qui est développé plus loin dans la spécialité concernée « métiers de l'enseignement et de la formation » (MEF).

Par ailleurs depuis le précédent quadriennal, il existe une Convention entre l'UFR Histoire, Histoire de l'Art, Archéologie et l'Ecole Militaire Supérieure de Saint-Cyr-Coëtquidan en raison de l'obligation pour les élèves officiers de passer un Master. Cette Convention est du même type que celles qui existent entre cette Ecole d'officiers et les universités de Paris I et Paris IV. Les thématiques du Master recherche sont proches des préoccupations des élèves officiers en matière de stratégie et de relations internationales. Parvenus au niveau du M2 après leur obtention du M1 à l'ESM, les élèves officiers suivent les enseignements de Nantes, en relation avec un correspondant scientifique de l'UFR désigné par le directeur.

Une autre Convention a été signée avec la RGGU de Moscou afin de permettre les échanges d'étudiants et le renforcement de spécialités autour de la thématique « relations franco-russes du XVIIe siècle à nos jours ».

## **6. Ouverture internationale**

Chaque année, les échanges Erasmus permettent le séjour d'étudiants de Master 1 et 2 dans les nombreuses universités partenaires (Angleterre, Espagne, Italie). Il existe par ailleurs des modalités spécifiques de séjours dans des universités d'Amérique (Canada, Etats-Unis, Brésil, Mexique, etc.) ou, à l'occasion, d'Afrique et d'Asie. Ces cas particuliers sont l'occasion de signature de conventions précises quant aux attendus pédagogiques et scientifiques.

La commission pédagogique Master permet à l'inverse l'accueil d'étudiants étrangers non européens dont le dossier de demande fait l'objet d'une décision individuelle tenant compte du niveau académique du demandeur.

L'ouverture internationale de la formation passe aussi par le parcours « Europe et Monde Atlantique » qui la fait partenaire d'un master Européen fonctionnant avec plusieurs universités européennes (Vérone, Pays Basque, Valladolid). Cette formule exige que les étudiants suivent, pour au moins un semestre, une partie de leur formation hors de leur université d'origine.

Enfin, un autre parcours est demandé pour satisfaire les échanges entre les universités de Nantes et RGGU de Moscou. Intitulé « relations franco-russes du XVIIe siècle à nos jours », il permettra aux étudiants français et russes de séjourner dans l'université partenaire et de bénéficier, par le biais d'un tronc commun, d'enseignements spécifiques à la thématique retenue.

## V. ORGANISATION DE LA MENTION

### 1. Structure de la formation et organisation pédagogique

Si chaque spécialité a une identité bien marquée en termes de contenus et de programmes des enseignements, d'objets d'étude et de débouchés, une forte cohérence a été recherchée au sein de la mention en matière d'organisation. Cette volonté d'harmonisation a pour but de faciliter les passerelles d'une spécialité à l'autre, ainsi que les éventuelles réorientations des étudiants.

Par le jeu des parcours, du tronc commun et de la mutualisation de certains cours entre les trois spécialités, l'échange et l'enrichissement entre étudiants ayant des projets de recherche ou d'insertion professionnelle distincts sera favorisé sur la base de compétences communes.

Dans chacune des spécialités, les semestres 2 et 4 mettent l'accent sur l'élaboration et la réalisation d'un projet de recherche ou d'un stage pratique destinés à valider l'année de Master, voire à assurer en cas de réussite finale, l'insertion professionnelle future de l'étudiant (spécialité MEF, concours de recrutement) ou son intégration à la recherche universitaire (spécialités RIHMA et TPR, ouverture au doctorat). Rédigé et soutenu oralement, ce projet ou ce stage permet, entre autres, de vérifier l'acquisition de compétences transversales : capacité d'analyse et de synthèse, qualité de l'expression écrite et orale, aptitude à traiter des questions complexes en matière d'histoire, histoire de l'art, culture patrimoniale, géographie.

#### *Liste des spécialités*

RIHMA : relations internationales et histoire du monde atlantique (Recherche)

TPR : territoires, patrimoine, réseaux (recherche)

MEF : métiers de l'enseignement et de la formation (recherche et professionnalisation)

#### *Articulation avec le tronc commun et entre années M1/M2*

En M1, un **tronc commun** de 84 heures est obligatoire pour tous les étudiants inscrits dans la mention Histoire, histoire de l'art, quelle que soit la spécialité choisie. Il est constitué de trois UE. La première est thématique (24 h), la deuxième est une initiation à la recherche (36 h), la troisième concerne les langues (24 h). A cet ensemble s'ajoutent les enseignements propres à chaque parcours et spécialités du Master. En M2, il existe un regroupement de tous les étudiants des spécialités RIHMA et TPR dans l'assistance obligatoire au séminaire général. Les langues sont également mutualisées aux semestres 2 et 3.

Par principe, l'inscription en master 1 est ouverte de plein droit à tous les étudiants français ou de l'Union européenne titulaires d'une licence en histoire ou histoire de l'art. Les étudiants titulaires d'une autre licence peuvent légitimement postuler pour ce master. Leur demande fait l'objet d'un dossier d'admission sur équivalence discuté en commission. Il en est de même pour les étudiants étrangers, hors Union européenne.

L'admission en Master 2 s'effectue sur dossier individuel définissant, entre autres, un projet de recherche ou de stage. Deux critères décident, pour l'essentiel, du passage entre M1 et M2 : la réussite aux examens du M1, la qualité du mémoire de M1 (note minimale de 14/20). Pour les étudiants non francophones, le critère important de la maîtrise de la langue s'ajoute aux précédents.

Grâce aux dispositifs de Validation des Acquis (VA), la formation est ouverte aux personnes extérieures à l'université, à condition qu'elles satisfassent aux conditions préalables.

### Schéma synthétique des quatre semestres

Semestre 1				Semestre 3			
<b>Tronc commun à tous les parcours</b>			<b>ECTS 23</b>	<b>Recherche</b>	<b>ECTS 20</b>	<b>Professionnel</b>	<b>ECTS 30</b>
UE1 cours			12	UE1 séminaires thématiques et général	8	UE1 Histoire	10
UE2 initiation à la recherche			7		8	UE2 géographie	10
UE3 langues			4	UE2 langues	4	UE3 Bloc IUFM et stage	10
<b>Recherche</b>	<b>ECTS 7</b>	<b>Professionnel</b>	<b>ECTS 7</b>				
UE4 sciences annexes	4	UE4 bloc IUFM					
UE5 Méthodologie	3	UE5 bloc Histoire					
		UE6 Bloc géographie					
Semestre 2				Semestre 4			
<b>Recherche</b>	<b>ECTS 30</b>	<b>Professionnel</b>	<b>ECTS 30</b>	<b>Recherche</b>	<b>ECTS 40</b>	<b>Professionnel</b>	<b>ECTS 30</b>
UE7 Présentation recherche	6	UE 7 Bloc IUFM		UE3 mémoire	40	2 UE préparation oral et épreuves dur dossier	14
UE8 Langues	4	UE8 Histoire				3 UE bloc IUFM et stage	16
UE9 Mémoire	20	UE8 Géographie					

#### *Parcours et passerelles*

La mention histoire, histoire de l'art offre cinq parcours possibles :

Histoire

Histoire de l'art

Europe et monde atlantique (parcours européen)

Relations entre la France et la Russie du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours (diplôme double)

Métiers de l'enseignement et de la formation.

Pour plus de détails, le contenu pédagogique de ces parcours est décrit dans la partie consacrée aux spécialités (point VI. 1, 2, 3). L'aspect tubulaire de la présentation ne doit pas induire en erreur :

Une grande souplesse existe au sein de la formation. **L'étudiant qui a validé un M1 peut changer d'orientation et choisir une spécialité en M2 sans contrainte autre que l'excellence de son dossier.** Les passerelles sont internes à la mention : passage d'une filière recherche à la filière MEF ou l'inverse par exemple. L'enseignement en M1 est structuré de façon à faciliter les passerelles pour les étudiants souhaitant passer les concours de l'enseignement.

En dehors de la mention, et sous réserve d'acceptation des dossiers, les étudiants peuvent se réorienter vers d'autres masters, entre autres professionnels, comme le Master VALPEC, soit en fin de M1, soit après l'obtention du M2.

### *Modalités pédagogiques*

L'essentiel des enseignements se fait en « présentiel » sous forme de CM, de séminaires, de TD, de stages, de visites de terrain. Les étudiants sont invités à une participation active avec prise de parole, réflexion commune, travail de groupe. Outre les enseignements académiques et méthodologiques, la place est aussi laissée à un perfectionnement dans l'utilisation des outils informatiques, greffé sur les acquis de la licence et ouvrant sur les technologies actuelles de l'information.

Dans les parcours recherche, il a été choisi de privilégier en M1 l'enseignement des techniques et méthodes de la recherche ainsi que la connaissance des grands champs historiographiques actuels ; le M2 est plus spécifiquement consacré aux enseignements académiques par le biais de quatre séminaires thématiques (trois pour le parcours histoire, un en plusieurs sous-thèmes pour le parcours histoire de l'art) au choix et d'un séminaire général regroupant tous les étudiants inscrits. Les langues majeures ainsi que certaines langues rares sont enseignées dans les deux niveaux, certains cours sont eux-mêmes donnés en anglais et en espagnol. Ainsi, en M1, l'étudiant intègre les pratiques de la recherche et des outils qui lui sont nécessaires (épigraphie, paléographie, méthodologie, histoire de l'art, informatique, etc.). Il prend aussi connaissance des grands domaines actuels de la recherche et des orientations qu'ils impulsent. En M2, l'étudiant est appelé à participer à la réflexion collective proposée par thème selon le séminaire choisi où interviennent aussi des chercheurs extérieurs invités. Il en est de même du séminaire général dont la fonction consiste, entre autres, à développer les thématiques transversales et diachroniques.

Outre les enseignements propres, l'accent est mis dans les parcours recherche sur les activités et applications pédagogiques permettant aux étudiants de se familiariser avec les méthodes de travail en autonomie, cependant en concertation avec les enseignants : conception, élaboration et réalisation d'un projet de recherche ; assistance et participation aux séminaires où peuvent intervenir des spécialistes ou collègues extérieurs à l'université de Nantes. La répartition des ECTS octroyés à chacune des UE souligne cette volonté d'accorder une attention particulière au projet de recherche ou au stage ainsi qu'à la méthodologie du travail universitaire.

Les évaluations s'effectuent sous la forme majoritaire du contrôle continu, plus propice au perfectionnement des étudiants, et mieux adapté au rythme des semestres, laissant ainsi en particulier, un maximum de temps libre pour la rédaction des mémoires de recherche aux semestres 2 et 4 ou aux stages (cadre du parcours MEF).

Il n'est pas prévu de statut de dispensé d'assiduité dans le parcours MEF car il y a incompatibilité avec l'obligation des stages.

## **2. Politique des stages**

Dans le parcours « métiers de l'enseignement et de la formation », les stages sont inscrits à plusieurs niveaux, conformément aux recommandations ministérielles. Leur description est faite dans la fiche spécialité correspondant à cette formation.

Dans les parcours recherche, l'obligation de stage n'est pas inscrite mais les étudiants qui le souhaitent, essentiellement ceux concernés par le parcours « Territoires, patrimoine, réseaux »

peuvent recourir à des stages volontaires. Les liens avec les diverses institutions culturelles et patrimoniales de Nantes et de sa région favorisent ces étudiants qui ont, par ailleurs, l'opportunité de rencontrer les responsables de ces institutions lors des enseignements académiques ou les visites in situ.

### **3. Mutualisation**

Comme il a déjà été noté, le Master Histoire, histoire de l'art offre, pour deux parcours, la mutualisation d'enseignements et un diplôme de Master européen dans un cas (« Europe et monde atlantique »), un bi-diplôme dans l'autre cas (« Relations franco-russes du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours ») entre les universités de Nantes et RGGU de Moscou.

Par ailleurs, la spécialité « Relations internationales et histoire du monde atlantique » RIHMA, est co-habilitée entre les universités de Nantes et de La Rochelle depuis le précédent quadriennal. Dans ce cas particulier, les séminaires thématiques et le séminaire général sont assurés par les enseignants des deux pôles, selon des quotas établis entre eux. Ils se déroulent sur un site ou sur l'autre dans des proportions différentes d'un séminaire à l'autre. Cette co-habilitation présente l'avantage de rapprocher deux publics d'origine géographique différente mais au centre d'intérêt scientifique commun.

Dans le cadre du M1, le tronc commun déjà évoqué, mutualise trois enseignements offerts à l'ensemble des étudiants inscrits dans la mention. Par ailleurs, les langues font elles aussi l'objet d'une mutualisation avec les autres besoins des autres masters du pôle SHS de Nantes. Cette mutualisation est gérée par le CIL (centre international des langues).

### **4. Publics concernés et modalités de recrutement**

Comme il a déjà été indiqué (II. 1 flux constatés, et V.1 structure de la formation), le master histoire, histoire de l'art recrute majoritairement parmi les titulaires de licence d'histoire ou d'histoire de l'art, de Nantes et du Grand Ouest. S'y ajoutent d'autres flux moins marqués.

Ainsi, pour les parcours recherche de la mention en M1, le recrutement concerne les étudiants titulaires de la licence d'histoire, d'histoire de l'art ou de géographie. Eventuellement de droit, sciences politiques, sciences économiques sous réserve d'acceptation de leur dossier.

Les personnels en fonction des organismes politiques, diplomatiques, militaires français et étrangers sont également acceptés après analyse de leur dossier de demande d'inscription, sous condition qu'un enseignant-chercheur accepte d'encadrer leur recherche.

Pour le parcours MEF sont recrutés les étudiants titulaires de la licence complète d'histoire ou de géographie.

### **5. Equipe pédagogique**

Tous les enseignants-chercheurs des départements d'histoire et d'histoire de l'art de l'UFR Histoire, histoire de l'art et archéologie de l'université de Nantes, font partie de l'équipe pédagogique. Il s'y ajoute une partie des enseignants-chercheurs de la Faculté des Lettres, langues, arts et Sciences Humaines de l'université de La Rochelle, pour la spécialité RIHMA en M2.

Nom, prénom	grade	CNU	Etablissement	Equipe de recherche	M1 M2	M2	MEF
ACERRA Martine	PR	22	Nantes	CRHIA	X		X
ALMEIDA MENDES Antonio	MCF	22	Nantes	CRHIA	X		X
AUGERON Mickaël	MCF	22	La Rochelle	CRHIA		X	
BARRANDON Sylvie	MCF		Nantes	CRHIA	X		X
BONNET Alain	MCF		Nantes	CRHIA	X		X
BOULUD Sylvie	MCF		Nantes	CRHIA	X		X
CASSEN Serge	PR		Nantes	CRHIA	X		X
CATALA Michel	PR	22	Nantes	CRHIA	X		X
CHAZALON Ludi	MCF		Nantes	CRHIA	X		X
COQUERY Natacha	PR	22	Nantes	CRHIA	X		X
COURBOT Bernard	PRAG		Nantes	?	X		X
CYGLER Florent	MCF	21	Nantes	CRHIA	X		X
DROCOURT Nicolas	MCF		Nantes	CRHIA	X		X
FAUCHERRE Nicolas	PR	21	Nantes	CRHIA	X		X
GADY Alexandre	PR	21	Nantes	CRHIA	X		X
GIORGI MIGNOT Béatrice	MCF	22	Nantes	CRHIA	X		X
GUILLOUET Jean-Marie	MCF	21	Nantes	CRHIA	X		X
GUYODO Jean-Noël	MCF	21	Nantes	CRHIA	X		X
HENIFELD Yves	MCF		Nantes	CRHIA	X		X
HUGOT Laurent	MCF		La Rochelle	CRHIA		X	
HURLET Frédéric	PR	21	Nantes	CRHIA	X		X
ILLOUZ Charles	PR		La Rochelle	CRHIA		X	
JALABERT Laurent	MCF	22	Nantes	CRHIA	X		X
JOLY Bertrand	PR	22	Nantes	CRHIA	X		X
JOSSERAND Philippe	MCF	21	Nantes	CRHIA	X		X
LIGNEREUX Yann	MCF	22	Nantes	CRHIA	X		X
MALOYAN Diana	PRAG		Nantes	CRHIA	X		X
MAZZOLI GUINTARD Christine	MCF	21	Nantes	CRHIA	X		X
MILANEZI Silvia	PR	21	Nantes	CRHIA	X		X
MONTEIL Martial	MCF		Nantes	?	X		X
PERETZ Pauline	MCF	22	Nantes	CRHIA	X		X
PIEL Thierry	MCF	21	Nantes	CRHIA	X		X
PIMOUGUET PEDARROS Isabelle	MCF	21	Nantes	CRHIA	X		X
PLOUVIEZ David	MCF	22	Nantes	CRHIA	X		X
POMEROLS Catherine	MCF	22	Nantes	CRHIA	X		X
POTON DE XAINTRAILLES Didier	PR	22	La Rochelle	CRHIA		X	
ROUSTEAU CHAMBON Hélène	MCF		Nantes	CRHIA	X		X
RYAN FAZILLEAU Susan	PR		La Rochelle	CRHIA		X	
SALVAING Bernard	PR	22	Nantes	CRHIA	X		
SARRAZIN Jean-Luc	PR	21	Nantes	CRHIA	X		X
SAUPIN Guy	PR	22	Nantes	CRHIA	X		X
SCHETTINO Maria Teresa	PR		La Rochelle	CRHIA		X	
SCHNAKENBOURG Eric	MCF	22	Nantes	CRHIA	X		X
SYMINGTON Miceala	PR		La Rochelle	CRHIA		X	
THIBAUD Clément	MCF	22	Nantes	CRHIA	X		X

TOLAN John	PR	21	Nantes	CRHIA	X		X
VIDAL Laurent	PR	22	La Rochelle	CRHIA		X	
VILLERBU Tangi	MCF		La Rochelle	CRHIA		X	
WEBER Jacques	PR	22	Nantes	CRHIA	X		
WILGAUX Jérôme	MCF	21	Nantes	?	X		X

## 6. Pilotage de la formation

### *Comité de pilotage*

La mise au point du contenu académique de la présente maquette a été effectuée par un comité de pilotage constitué des enseignants-chercheurs responsables à divers niveaux de l'administration de tout ou partie de sa structure. Il s'agit donc, es qualité, du directeur de l'UFR, des directeurs des deux départements d'histoire et d'histoire de l'art ou leurs représentants, du directeur du CRHIA, laboratoire de recherche, des responsables des trois spécialités, du responsable du Master Histoire, histoire de l'art. Toute modification importante ou modalité de fonctionnement fait l'objet d'une réflexion collective de ce comité de pilotage, qui la soumet ensuite, si nécessaire, pour décision aux Conseils de l'UFR.

### *Jurys*

Par ailleurs, au sein du domaine SHS, la commission pédagogique de validation des acquis mise en place pour tous les masters relevant de l'histoire et l'histoire de l'art est unique. Elle a donc compétence pour étudier et faire des propositions concernant tous les dossiers de M1 et M2. Pour le Master histoire, histoire de l'art, une commission est constituée tous les ans sur proposition du directeur de l'UFR et décision du président de l'université. Elle a compétence pour les parcours recherche. Le parcours MEF quant à lui bénéficie d'un jury particulier constitué d'enseignants de l'UFR et de l'IUFM intervenant dans la formation.

### *Modalités d'évaluation*

Elles sont validées par Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

Les étudiants sont évalués selon deux types de travaux.

Le mémoire occupe la place la plus importante en M1 comme en M2. Il reste la composante majeure de la formation par la recherche. Suivi par un directeur, le cas échéant en collaboration avec une personnalité extérieure, il doit démontrer la capacité de l'étudiant à aborder un sujet neuf, à élaborer un corpus de sources présenté dans les formes conventionnelles, à gérer une bibliographie abondante, à jour et polyglotte, à présenter de manière claire et structurée sa démarche et, enfin, à synthétiser ses résultats de manière précise et scientifiquement argumentée.

Un second volet est constitué des cours et séminaires évalués de façon classique selon le choix effectué par les responsables pédagogiques, sous forme d'interventions orales, de compte-rendu, fiches de lecture, etc.

### *Déclinaison du cadre général pour la mention*



## **Description succincte des UE constitutive de la mention**

**M1 : 180 h étudiants M2 : 92 h étudiants Total diplôme : 272 h étudiants**

M1 première année  
Semestre 1

- *UE1 Cours 24 h CM (12 ECTS). Un choix*

Histoire ancienne

Histoire médiévale

Histoire moderne

Histoire contemporaine

Histoire de l'art antique et médiéval

Histoire de l'art moderne et contemporain

- *UE2 initiation à la recherche 36 h CM (7 ECTS)*

- *UE3 Langues 24 h TD (4 ECTS) Un choix*

*Anglais*

*Espagnol*

*Allemand*

*Latin*

*Grec*

*Italien*

*Portugais*

*Russe*

*Arabe*

- *UE4 Sciences annexes 24 h CM (4 ECTS) Un choix*

*Epigraphie grecque et latine*

*Paléographie médiévale*

*Paléographie moderne*

*Vocabulaire de l'architecture*

*Sources et historiographie de l'histoire de l'Europe*

*Sources et historiographie de l'histoire de l'outremer et des relations internationales*

*Informatique*

*Archéologie antique*

*Archéologie médiévale*

- *UE5 Méthodologie 24 h TD (3 ECTS) Un choix*

*Méthodologie histoire ancienne*

*Méthodologie histoire médiévale*

*Méthodologie histoire moderne*

*Méthodologie histoire contemporaine*

*Méthodologie histoire de l'art antique et médiéval*

*Histoire de l'art moderne et contemporain*

M1 première année  
Semestre 2

- *UE6 présentation de la recherche 24 h TD (6 ECTS) Un choix*

Histoire ancienne

Histoire médiévale

Histoire moderne

Histoire contemporaine

Histoire de l'art antique et médiéval

Histoire de l'art moderne et contemporain

- UE7 Langues 24 h TD (4 ECTS) Un choix

*Anglais*  
*Espagnol*  
*Allemand*  
*Latin*  
*Grec*  
*Italien*  
*Portugais*  
*Russe*  
*Arabe*

- UE8 mémoire de recherche de master 1(20 ECTS)

M2 deuxième année

Semestre 3

- UE1 Séminaires 68 h CM (16 ECTS) au choix pour les thématiques, obligatoire pour le général

- a) Séminaires thématiques 50 h CM (un au choix 8 ECTS)

*Séminaire 1 : Mondes atlantiques : sociétés, échanges, pouvoirs, XIIIe-XXIe siècles*

*Séminaire 2 : La France, l'Europe et le monde : relations internationales, identités et représentations nord-sud ;*

*Séminaire 3 : Echanges et médiations dans les mondes anciens et médiévaux*

*Séminaire 4 : territoires, patrimoine, réseaux*

- b) Séminaire général 18 h CM (obligatoire 8 ECTS)

- UE2 Langues 24 h TD (4 ECTS) Un choix

*Anglais*  
*Espagnol*  
*Allemand*  
*Latin*  
*Grec*  
*Italien*  
*Portugais*  
*Russe*  
*Arabe*

M2 deuxième année

Semestre 4

- UE3 Mémoire de recherche de Master 2 (30 ECTS)

### *Modalités de suivis des diplômés*

Les éléments mis en place au sein de l'université de Nantes ne donnant pas encore toute satisfaction, plusieurs formules sont envisagées :

Créer un annuaire des anciens diplômés qui sera mis à jour en fonction des informations récoltées. Accessible à l'ensemble des étudiants actuels et futurs, il pourrait être mis en ligne sur le site du CRHIA ou directement de l'université.

Remettre un formulaire aux étudiants, en début ou en fin de diplôme, en insistant auprès de chacun sur l'intérêt de connaître leur devenir pour améliorer la formation.

Cependant, malgré une meilleure lisibilité espérée du parcours professionnel des étudiants de la spécialité MEF par le biais de leur recrutement dans l'enseignement (comme il existe d'ailleurs pour la plupart des Masters professionnels), il ne faut pas envisager un pourcentage élevé de retours auprès des étudiants des spécialités « recherche » du fait de leur dispersion naturelle après obtention du diplôme.

## 7. Autoévaluation

Le comité de pilotage, mis en place pour l'élaboration du présent dossier, a procédé à une analyse critique de la formule en cours de la mention. Il en a souligné les points forts tels que la forte thématique des relations internationales centrées sans exclusive sur le monde atlantique ou le regroupement pertinent avec les historiens de l'art et l'équipe rochelaise. Face aux nouvelles demandes de convention sollicitées par des partenaires potentiels, il a paru nécessaire de réorganiser la structure de la mention, d'où sont nés les parcours ajoutés dans la perspective 2012-2015. Le renforcement des liens internationaux entre dans la droite logique de la formation.

Les difficultés d'organisation pratique entre filières et sites, entre orientation recherche et orientation professionnelle ont fait l'objet d'une réflexion collective de façon à offrir aux étudiants intéressés une lisibilité et une souplesse d'utilisation des différents parcours et spécialités. L'attractivité recherchée devrait en être renforcée.

## VI. PRESENTATION DES SPECIALITES

Afin d'éviter, autant que faire se peut, les redondances tout en visant la clarté de l'exposé, le descriptif des UE, les modalités pédagogiques, l'organisation en crédits européens ont été récapitulés en **tableau synthétique d'organisation pour chaque parcours/spécialité**. Ces tableaux sont placés à la fin de chaque chapitre particulier.

Cette présentation tubulaire ne doit pas induire en erreur car une grande souplesse caractérise la mention en autorisant les réorientations par le passage d'une spécialité à une autre, du niveau de M1 à celui de M2, comme il a été signalé précédemment.

## **VI 1. Spécialité RIHMA**

Le Master en histoire et histoire de l'art, spécialité RIHMA a pour but d'initier les étudiants à la recherche scientifique dans ce domaine spécifique des sciences humaines et sociales. Il développe en particulier des thèmes propres au CRHIA (EA 1163), dont la spécialisation porte sur l'histoire du monde atlantique et les relations internationales.

Par ailleurs, le master 1 Recherche en histoire constitue la condition légale pour passer le concours de l'agrégation d'histoire. De façon plus générale, l'expérience montre que les étudiants munis d'un Master Recherche en histoire et histoire de l'art (M1 ou M1 et M2) reçoivent une formation qui les prépare au concours du CAPES d'Histoire/géographie en développant leur esprit critique et leur sens de la synthèse.

### **Parcours Histoire**

#### **Spécialité Relations internationales et histoire du monde atlantique**

##### **Motif de la demande**

Il s'agit de donner suite à la formation mise en place lors du précédent quadriennal. La co-habilitation avec l'université de La Rochelle s'est avérée riche d'aspects positifs en particulier du fait du renforcement des thématiques scientifiques abordées et communes aux deux universités et l'échange fructueux né du contact entre étudiants et enseignants de Régions différentes.

##### **Description du parcours**

Le M1 parcours RIHMA comporte au S1 un ensemble de trois UE qui constitue le tronc commun à tous les autres parcours de la mention histoire, histoire de l'art. A ce socle s'ajoutent deux autres UE spécifiques au parcours recherche et qui complètent le premier semestre. Le second est intégralement consacré à la recherche par le biais de deux UE et de la rédaction du mémoire de M1

Le M2 est constitué d'un premier semestre ouvert sur l'échange scientifique grâce aux séminaires thématiques et au séminaire général. Le second semestre est libre afin d'assurer aux étudiants le temps nécessaire à la rédaction de leur mémoire de diplôme.

##### **Validation**

A l'exception des mémoires de M1 et de M2 qui exigent l'examen terminal constitué de la partie rédigée du mémoire et de la soutenance devant un jury constitué d'au moins deux enseignants dont le directeur de la recherche, les enseignements sont validés par le système du contrôle continu à l'exception des DA qui doivent subir un examen terminal.

##### **Objectifs de la formation**

Le Master en Histoire et Histoire de l'art conduit de manière générale à une spécialisation dans une des périodes de l'histoire (ancienne, médiévale, moderne et contemporaine) ainsi qu'à la maîtrise d'une documentation déterminée (les sources et leur nature variant en fonction du thème traité) et d'une bibliographie scientifique. Il s'agit d'une formation exigeante qui développe de façon progressive l'apprentissage du métier de chercheur.

Le Master 1 présente les bases fondamentales du travail de recherche scientifique dans les quatre grandes périodes de l'histoire. Sont ainsi étudiés les fondements théoriques, historiographiques,

méthodologiques, documentaires et linguistiques liés aux thématiques du Master. La formation développe également les capacités de synthèse de l'étudiant par la rédaction d'un mémoire complet de recherche sur un thème déterminé avec son encadrant.

Le Master 2 renforce les compétences acquises en Master 1. Il s'appuie pour cela sur les échanges dynamiques au sein des différents séminaires où il est demandé à chaque étudiant une participation active. La spécialité RIHMA de cette seconde année privilégie la rédaction du mémoire final de recherche où l'étudiant doit faire la preuve et l'application des méthodes acquises.

En résumé, la spécialité RIHMA répond à l'objectif principal qu'est la formation des futurs chercheurs en histoire.

### **Perspectives ouvertes**

La formation permet aux étudiants d'envisager l'inscription en doctorat d'histoire à l'université de Nantes ou ailleurs. Elle rend également et légalement possible la préparation à l'agrégation d'histoire ainsi qu'au CAPES histoire/géographie si l'étudiant souhaite s'y orienter.

### **Adossement à la recherche**

Comme pour l'autre spécialité recherche (TPR), la spécialité RIHMA s'adosse au laboratoire unique de l'UFR histoire, histoire de l'art et archéologie, le CRHIA (EA 1163). Les axes de recherche intitulés (axes 1, 2 et 3), proposent les thématiques servant de contexte scientifique aux recherches des étudiants de M1 et M2. Fort de son équipe d'enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants, de sa bibliothèque spécialisée où sont déposés les mémoires et thèses soutenus depuis plusieurs décennies et de son secrétariat scientifique, le CRHIA constitue le support solide dont tout étudiant a besoin pour se former à la recherche.

### **Evaluation de la formation**

La forte thématique des relations internationales plus particulièrement orientées sur le monde atlantique mais sans en faire une exclusive, d'une part, les influences réciproques sur les composantes multiples des sociétés européennes d'autre part, depuis la plus haute antiquité, donne une incontestable cohérence à l'ensemble historique proposé aux étudiants, d'autant qu'il se décline, grâce à la documentation locale, en plusieurs domaines. Le choix d'un M1 fortement méthodologique sert d'assise solide aux étudiants pour la suite de leurs recherches.

Ouvrir la recherche sur l'ensemble des périodes, croiser les approches académiques, renouveler chaque année l'objet de la réflexion du séminaire général qui met par ailleurs en contact très jeunes chercheurs (les étudiants de master), jeunes chercheurs (les doctorants et nouveaux docteurs), les chercheurs confirmés (les enseignants et les extérieurs invités) constitue une pyramide propice à l'émergence de nouveaux champs historiques et au renouvellement des anciens.

*Afin d'éviter, autant que faire se peut, les redondances tout en visant la clarté de l'exposé, le descriptif des UE, les modalités pédagogiques, l'organisation en crédits européens ont été récapitulés en **tableau synthétique d'organisation pour chaque parcours/spécialité**. Ces tableaux sont placés à la fin de chaque chapitre particulier.*

*Cette présentation tubulaire ne doit pas induire en erreur car une grande souplesse caractérise la mention en autorisant les réorientations par le passage d'une spécialité à une autre, du niveau de M1 à celui de M2, comme il a été signalé précédemment.*

**Tableau synthétique organisation pédagogique**  
**Parcours Histoire, spécialité RIHMA**

**Mention de Master** : Histoire, Histoire de l'Art

**Spécialité** : RIHMA (relations internationales et histoire du monde atlantique), parcours Histoire

**Finalité** : recherche

**1<sup>ère</sup> année** du Master= 60 crédits ; semestre= 30 crédits

Nature de l'enseignement	Horaire étudiant	Type	ECTS	Evaluation
<b>SEMESTRE 1 (30 crédits)</b>				
<b>Tronc commun de Master</b>				
<i>UE1 cours (1 au choix)</i>	24	CM	12	CC
Histoire ancienne				
Histoire médiévale				
Histoire moderne				
Histoire contemporaine				
<i>UE2 Initiation à la recherche</i>	36	CM	7	CC
<i>UE3 langues (1 au choix)</i>	24	TD	4	CC
Anglais				
Espagnol				
Allemand				
latin				
Grec				
Italien				
Portugais				
Russe				
Arabe				
<b>Enseignements spécifiques</b>				
<i>UE4 Sciences annexes (1 au choix)</i>	24	CM	4	CC
Paléographie médiévale				
Paléographie moderne				
Epigraphie grecque et latine				
Sources et historiographie de l'Histoire de l'Europe				
Sources et historiographie de l'histoire de l'Outre mer et des relations internationales				
Informatique				
Archéologie antique				
Archéologie médiévale				
<i>UE5 Méthodologie (1 au choix)</i>	24	TD	3	CC
Méthodologie histoire ancienne				
Méthodologie histoire médiévale				
Méthodologie histoire moderne				
Méthodologie histoire contemporaine				
total	132		30	
<b>SEMESTRE 2 (30 crédits)</b>				
<i>UE6 Présentation de la recherche(1 au choix)</i>	24	TD	6	CC
Histoire ancienne				
Histoire médiévale				
Histoire moderne				
Histoire contemporaine				
<i>UE 7 Langues(1 au choix)</i>	24	TD	4	CC
Anglais				
Espagnol				
Allemand				
latin				
Grec				
Italien				
Portugais				
Russe				
Arabe				
<i>UE 8 Mémoire de recherche</i>			20	ET
total	48		30	
<b>Total de l'année de master 1</b>	<b>180</b>		<b>60</b>	

**Mention de Master :** Histoire, Histoire de l'Art

**Spécialité :** RIHMA (relations internationales et histoire du monde atlantique), parcours Histoire

**Finalité :** recherche

**2<sup>ème</sup> année** du Master= 60 crédits ; semestre= 30 crédits

Nature de l'enseignement	Horaire étudiant	Type	ECTS	Evaluation
<b>SEMESTRE 1 (30 crédits)</b>				
<u>UE1 Séminaires (1 au choix)</u>	50	CM	13	CC
Séminaire 1				
Séminaire 2				
Séminaire 3				
Séminaire général (obligatoire pour tous)	18		13	
<u>UE2 langues (1 au choix)</u>	24	TD	4	CC
Anglais				
Espagnol				
Allemand				
latin				
Grec				
Italien				
Portugais				
Russe				
Arabe				
total	92		30	
<b>SEMESTRE 2 (30 crédits)</b>				
<u>UE 3 mémoire</u>			30	ET
Total du semestre			30	
<b>Total de l'année de master 2</b>	<b>92</b>		<b>60</b>	
<b>Total du diplôme</b>	<b>272</b>		<b>120</b>	

## Parcours Europe et Monde Atlantique

### Motif de la demande

Il s'agit de renouveler l'existant mis en place lors du précédent quadriennal.

Le parcours est identique au précédent (RIHMA), les étudiants choisissent dans l'offre d'enseignement les UE qu'ils souhaitent suivre et valider pour construire les éléments de leur Master européen « Europe et monde atlantique ».

Celui-ci est présenté par six universités de quatre pays d'Europe. Dans le cadre de celle de Nantes et du Master Histoire, histoire de l'art, le parcours s'adosse logiquement à l'axe 1 du CRHIA « *Mondes atlantiques : sociétés, échanges, pouvoirs, XIIIe-XXIe siècles* ».

Les universités partenaires sont les suivantes :

- Institut Simancas, Université de Valladolid, Espagne (établissement principal)
- Université du Pays Basque, Vitoria, Espagne
- Université de Vérone, Italie
- Université de Leyde, Pays-Bas
- Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, Paris
- Université de Nantes

Ce Master est ouvert aux titulaires d'une licence d'histoire ou d'histoire de l'art des six universités partenaires dans le cadre de l'application du LMD. Le système doit permettre aux étudiants Erasmus de ces universités de bénéficier d'un diplôme reconnu par les six universités partenaires, donc de dimension européenne, et non plus délivré par la seule université d'origine.

Dans le grand Ouest, il n'existe aucun master européen intégré en Histoire. Sur sa thématique historique (L'Europe et le Monde atlantique), ce sera le seul master intégré français associant plusieurs universités européennes.

### **Description du parcours**

Ce master ne représente aucun surcoût pour l'UFR Histoire, Histoire de l'art et archéologie puisqu'il prend des enseignements dans le master RIHMA (Histoire des Relations internationales et du Monde Atlantique) présenté parallèlement en co-habilitation avec l'Université de La Rochelle. Il s'agit d'une sélection d'enseignements existants pour les présenter dans un autre dispositif afin de correspondre à la structure commune retenue par les six universités européennes.

La présentation est faite par chaque université d'une même structure de maquette devant son autorité de tutelle régionale et nationale selon les pays. Ceci garantit la lisibilité de la structure des formations pour tout étudiant qui retrouvera la même organisation avec le même nombre d'unité d'enseignements et le même nombre d'éléments constitutifs internes donnant le même nombre de crédits ECTS dans toutes les universités du réseau.

Il s'agit d'un excellent moyen de travailler au développement de l'expérience internationale des étudiants, priorité nettement affichée depuis quelques années par l'Université de Nantes. L'attrait de bénéficier d'un diplôme à validation européenne devrait créer un élan pour augmenter le nombre de séjours à l'étranger.

La structure commune adoptée par les Universités partenaires reflète les objectifs de la formation en second cycle pour un premier apprentissage dans la recherche universitaire.

Des cours spécialisés de recherche sont nombreux pour mettre les étudiants en contact avec les enseignants-chercheurs dans les spécialités de ces derniers et réaliser ainsi la symbiose la plus aboutie entre enseignement et recherche.

Des cours de méthodologie, touchant aux sources, à l'écriture d'un travail universitaire, à la connaissance de l'évolution historiographique et des grands débats relatifs aux questions abordées sont là pour assurer la nécessaire formation critique indispensable à l'historien.

Des cours plus techniques permettant la lecture des archives anciennes, la connaissance des outils informatiques les plus modernes utilisés par les historiens ou l'approfondissement d'une langue étrangère indispensable pour la consultation bibliographique sont là pour offrir aux étudiants tous les outils performants pour la qualité de leur apprentissage de chercheurs.

La formation passe aussi par la propre expérience personnelle de la recherche avec la rédaction de deux travaux écrits sous la direction scientifique d'un enseignant chercheur, selon les exigences du travail universitaire.

### ***Structure du parcours européen***

M1 première année Semestre 1
---------------------------------

- *UE 11 Cours spécialisés de recherche sur Europe et Monde atlantique : 48 H CM (10 ects)*

Cours 1 : 24 H CM (5 ects)

Cours 2 : 24 H CM (5 ects)

L'étudiant doit choisir dans la liste des questions correspondant à cinq thèmes ou périodes

Histoire médiévale

Histoire moderne

Histoire contemporaine

Histoire de l'art médiéval

Histoire de l'art moderne et contemporain

- *UE 12 Sources et tendances de la recherche en Histoire atlantique : 48 H (10 ects)*



a) Tendances de la recherche : 24 H TD (5 ects)

L'étudiant doit choisir son groupe de TD parmi les quatre thèmes ou périodes suivantes

Histoire médiévale

Histoire moderne

Histoire contemporaine

Histoire de l'art médiéval, moderne et contemporain

b) Travail sur les sources : 24 H CM (5 ects)

L'étudiant choisit son cours parmi les six suivants

Paléographie médiévale

Paléographie moderne

Sources et historiographie de l'Histoire de l'Europe

Sources et historiographie de l'Histoire de l'outremer et des Relations internationales

Histoire de l'art médiéval

Histoire de l'art moderne et contemporain

- *UE 13 Instruments avancés de recherche : 48 H (10 ects)*

a) Langue : 24 H TD (5 ects)

Une langue au choix parmi Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, et Français pour les étudiants Erasmus étrangers le désirant.

b) Technique 1 : 24 H CM (5 ects)

L'étudiant choisit un autre cours que celui déjà pris dans la même liste du travail sur les sources. Il est conseillé de marier ainsi deux périodes proches ou Histoire et Histoire de l'art.

M1 Première année Semestre 2
---------------------------------

- *UE 21 Cours spécialisés de recherche sur Europe et Monde Atlantique : 48 H CM (10 ects)*

Cours 1 : 24 H CM (5 ects)

Cours 2 : 24 H CM (5 ects)

L'étudiant doit choisir dans la liste des questions correspondant à six thèmes ou périodes

Histoire médiévale

Histoire moderne

Histoire contemporaine de l'Europe

Histoire contemporaine de l'Outre-Mer et des relations internationales

Histoire de l'art médiéval

Histoire de l'art moderne et contemporain

- *UE 22 Méthodologie dans la recherche historique : 48 H TD (10 ects)*

L'étudiant doit choisir ses deux TD parmi les six thèmes ou périodes suivantes

Histoire médiévale

Histoire moderne

Histoire contemporaine de l'Europe

Histoire contemporaine de l'Outre-Mer et des relations internationales

Histoire de l'art médiéval

Histoire de l'art moderne et contemporain

- *UE 23 Dossier d'initiation à la recherche (10 ects)*

Dossier rédigé par l'étudiant sous la responsabilité d'un directeur de recherche.

Soutenance orale publique devant un jury de deux enseignants-chercheurs

Master Deuxième année Semestre 3
-------------------------------------

- *UE 31 Cours spécialisés de recherche sur Europe et Monde Atlantique (10 ects)*

Cours 1 : 18 H CM (5 ects)

Cours 2 : 18 H CM (5 ects)

Les cours sont regroupés dans un séminaire thématique correspondant aux grands axes de recherche du CRHIA, laboratoire de recherche sur lequel est appuyé le Master.

L'étudiant a le choix entre trois séminaires :

- a) Séminaire 1 : « Mondes atlantiques : sociétés, échanges, pouvoirs, XIIIe- XXIe siècles ». Responsables : Natacha Coquery, Jean-Luc Sarrazin, Didier Poton.
- b) Séminaire 2 : « La France, l'Europe et le monde : relations internationales et représentations nord-sud ». Responsables : Michel Catala, Charles Illouz, Bernard Salvaing.
- c) Séminaire 3 : « Territoires, patrimoine, réseaux ». Responsables : Martine Acerra, Alexandre Gady, Laurent Vidal.

- *UE 32 Instruments avancés de recherche (20 ects)*

- a) Langue : 24 H TD (5 ects)

Une langue au choix parmi Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, et Français pour les étudiants Erasmus étrangers le désirant.

- b) Technique 2 : 24 H CM (5 ects)

L'étudiant choisit son cours parmi les six suivants

Paléographie médiévale

Paléographie moderne

Sources et historiographie de l'Histoire de l'Europe

Sources et historiographie de l'Histoire de l'outremer et des Relations internationales

Histoire de l'art médiéval

Histoire de l'art moderne et contemporain

- c) Pratique : Informatique : 24 H CM (10 ects)

Master Deuxième année Semestre 4
-------------------------------------

- *UE 41 Cours spécialisés de recherche : 30 H CM (10 ects)*

- a) Cours 1 : Suite du séminaire thématique du semestre 1 : 14 h CM ( 5 ects).

Le semestre deux est dégagé pour laisser le plus de temps possible à la rédaction du mémoire.

- b) Cours 2 : Séminaire général du CRHIA : 18 h CM (5 ects)

Ce séminaire regroupe les doctorants et les étudiants de Master 2

- *UE 42: Mémoire de recherche (20 ects)*

Mémoire rédigé par l'étudiant sous la responsabilité d'un directeur de recherche. Soutenance orale publique devant un jury de deux enseignants-chercheurs

Le passage de M1 en M2 est soumis à une sélection sur dossier devant la commission pédagogique du master. Les critères retenus sont un bon niveau de réussite en M1 et un projet de recherche en adéquation avec l'intitulé du Master : Histoire des liens entre l'Europe Atlantique du Bas Moyen Age au XXe siècle. Chaque université s'est engagée à accueillir les étudiants sélectionnés et envoyés par les autres partenaires.

## Validation

Les enseignements sont validés par le système de contrôle continu à l'exception des DA qui doivent subir un examen terminal. L'expérience personnelle de la recherche est validée, sous la forme de deux travaux écrits sous la direction scientifique d'un enseignant-chercheur, selon les exigences du travail universitaire. L'exposé oral accompagnant ces deux écrits doit expliciter les buts, les méthodes, la vision des problématiques historiques du candidat.

### **Objectifs de la formation**

Ils touchent à la fois à la formation académique des étudiants, à leur initiation à la recherche, à l'aide à la mobilité internationale. La formation vise à envoyer encore plus d'étudiants à l'étranger, pour partie de leur cursus, et à recevoir en échange d'avantage d'étudiants étrangers, le tout dans un dispositif rationnel permettant une intégration plus rapide. Les étudiants désireux de circuler dans plusieurs universités grâce au système Erasmus, se voit ainsi offrir un diplôme de master à validation multiple, à échelle européenne.

L'organisation du master européen a pour objectif d'enrichir doublement la formation historique des étudiants du second cycle, d'abord par la recherche en leur permettant de se frotter à des traditions historiographiques nationales différentes, ensuite par la méthode en leur permettant de construire leur circuit en choisissant les spécialités de recherche et les formations techniques qui leur conviennent le plus dans la vaste palette ainsi créée.

Les thématiques proposées concernent l'étude de l'histoire de la place de l'Europe dans le monde atlantique, sur une longue durée allant du bas Moyen Age jusqu'au XXe siècle.

Les grandes axes fondant la cohérence scientifique du master sont au nombre de 4 :

La Construction des espaces européens atlantiques

La construction des identités américaines

La formation d'un monde atlantique dans les relations entre l'Europe, les Amériques et l'Afrique

La formation des cultures et des patrimoines atlantiques

### **Perspectives ouvertes**

A un enrichissement de la réflexion intellectuelle par l'obligation de faire une synthèse personnelle à partir de perceptions historiographiques originale, s'ajoute celui de la formation aux techniques nécessaires aux historiens par l'ouverture du choix grâce à une grande diversité de l'offre.

Des améliorations sensibles sont aussi visées : capacité d'adaptabilité par l'obligation de faire face à des approches différentes ; niveau linguistique facilitant ensuite les lectures et les déplacements, la communication avec les autres Européens ; renforcement de la conscience européenne par le partage de conditions de vie et d'étude avec des étudiants étrangers.

La formation permet aux étudiants d'envisager l'inscription en doctorat d'histoire à l'université de Nantes ou dans les universités partenaires. Elle rend également et légalement possible la préparation à l'agrégation d'histoire ainsi qu'au CAPES histoire/géographie si l'étudiant souhaite s'y orienter.

### **Adossement à la recherche**

La formation rassemble des équipes pédagogiques d'enseignants-chercheurs appuyées sur des axes de recherche tous orientés vers l'analyse historique du monde atlantique. Dans le cadre français, elle est associée au département hispanique de l'EHESS

La formation s'intéressant à l'histoire de la constitution du monde atlantique, mettant en cause trois ou quatre continents autour d'un océan majeur, a toute vocation à former des futurs doctorants oeuvrant dans le Pôle Mer et Littoral dont le CRHIA est membre depuis 2006.

Le CRHIA est, comme il a déjà été signalé pour les autres parcours et spécialités recherche, le laboratoire d'appui de la formation. Il est à noter d'ailleurs, que le CRHIA est un membre très actif du GIS Histoire maritime français constitué depuis 2005, groupement rassemblant toutes les unités de recherche travaillant sur des thèmes liés à la mer. Par exemple, Nantes a organisé la première journée doctorale du GIS en mars 2006. Les membres du CRHIA insérés dans les thématiques maritimes ont participé à l'organisation d'un grand colloque international de bilan historiographique convoqué à Lorient en septembre 2007 dont les Actes ont été publiés par les PUPS en mai 2010.

### **Evaluation de la formation**

Chaque université établit le bilan de ses étudiants. Les autres universités valident automatiquement ce jugement.

Un bilan critique annuel est fait au sein de l'UFR Histoire, histoire de l'art et archéologie afin de permettre au responsable de la formation d'en rendre compte au Conseil Scientifique européen du master. Par ailleurs, une réunion de bilan critique est prévue entre le responsable du Master et les étudiants étrangers et nantais à la fin de chaque semestre.

## **Parcours relations franco-russes du XVIIe siècle à nos jours.**

### **Motif de la demande**

Il s'agit d'un master commun de l'UFR HHAA de l'université de Nantes et de la RGGU de Moscou. Deux maquettes différentes sont proposées par chacune des universités. Le système universitaire russe impose en effet aux étudiants russes des enseignements obligatoires, intitulés « standard de la Fédération de Russie », qui s'ajoutent aux heures spécifiques du master commun. Ces heures n'apparaissent pas dans le cursus des étudiants inscrits à Nantes. Ce master accueille des étudiants français et russes. L'effectif maximal est fixé à 20 étudiants, 10 étudiants de chaque université. Dans le cadre de la coopération, les universités s'efforceront de trouver des financements. Le diplôme reste ouvert pour les étudiants pouvant s'autofinancer. Le choix des étudiants admis à participer au programme est établi par les universités d'origine. Pour l'université de Nantes, les critères sont les mêmes que ceux du master recherche existant : l'accès au M2 est sélectif, et ouvert à des étudiants venus d'autres universités. Les enseignements se feront alternativement à Nantes / Moscou selon les semestres. Les cours contiendront autant d'enseignements en russe qu'en français, selon le principe de la réciprocité. L'objectif consiste à créer des promotions, les étudiants français et russes devront travailler ensemble pendant deux semestres (S2 et S3) sur les mêmes sites. L'UFR d'histoire, histoire de l'art et archéologie de l'université de Nantes s'efforce dans le cadre de sa maquette de licence d'introduire des enseignements optionnels sur l'histoire de la Russie – URSS, ou des relations entre les deux pays afin de préparer les étudiants. Ceux-ci pourront aussi s'initier au russe dès la première année dans le cadre des enseignements linguistiques obligatoires ou optionnels de leur formation.

### **Description du parcours**

Le système universitaire russe imposant aux étudiants russes des enseignements obligatoires intitulés « *standard de la Fédération de Russie* » qui s'ajoutent aux heures spécifiques du master commun, ces heures n'apparaissent pas dans la présente maquette.

Les enseignements se font alternativement à Nantes et à Moscou selon les semestres. Le 2<sup>e</sup> voit tous les étudiants suivre les cours à Nantes tandis qu'au 3<sup>e</sup> ils se retrouvent tous à Moscou. Ainsi les étudiants travaillent ensemble pendant deux semestres complets. Les cours contiennent à part égale des enseignements dans les deux langues.

Pour le semestre 1, les cours s'appuient sur la maquette de la mention Histoire, Histoire de l'Art avec des aménagements comprenant un renforcement des cours de langue russe et un cours sur l'histoire des relations diplomatiques franco-russes à l'époque moderne. Le semestre 2 contient des enseignements dissociés de la mention afin que la promotion des étudiants russes et français bénéficie d'enseignements spécifiques. Le semestre 3 se déroule à la RGGU de Moscou. Il comprend 4 UE orientées vers l'histoire diplomatique, l'histoire culturelle de la Russie, la langue russe, les sources et méthodes de l'histoire russe. Le 4<sup>e</sup> semestre voit les étudiants revenir dans leur université d'origine

pour y finir de préparer et soutenir deux mémoires, le plus important dans la langue maternelle et le second dans l'autre langue du parcours.

### **Validation**

Les procédures d'évaluation sont définies par les équipes pédagogiques concernées et sont conformes aux procédures habituelles des deux universités partenaires. Le master 1 fait l'objet d'un travail individuel sous la forme d'un mémoire correspondant au projet de recherche pour l'année suivante. Il est soutenu devant un jury de deux enseignants-chercheurs.

Le passage en M2 se fait sous condition d'une moyenne supérieure à 10/20 et d'une note minimale de 14/20 au mémoire. La validation de l'année est de la compétence du jury de Master 1. Le diplôme est validé après soutenance du mémoire de Master 2 sous ses deux formes (mémoire dans la langue d'origine de 100 à 120 pages ; mémoire dans la seconde langue de 10-20 pages).

Le jury de M2 se réunit en deux sessions (juillet et septembre de chaque année) et octroie de diplôme sous condition de la moyenne supérieure à 10/20. Les mentions sont attribuées en fonction des normes en vigueur.

### **Objectifs de la formation**

Il s'agit avant tout de répondre à une forte demande de l'université partenaire, la RGGU de Moscou, qui souhaite établir des liens forts avec le système universitaire français. Bien placée grâce à la présence des Archives Diplomatiques, l'université de Nantes propose donc une formation originale et unique destinée aux étudiants intéressés par les relations internationales avec l'Europe de l'Est. L'opportunité ne peut que bénéficier à l'établissement grâce à l'attractivité de ce partenariat. Le nombre d'étudiants prévus, dix par universités partenaires, doit constituer des promotions de 20 afin de leur assurer un suivi précis et constant.

### **Perspectives ouvertes**

L'ouverture sur le doctorat est la première des vocations de la formation. Mais elle a aussi pour perspective de former des candidats aux diverses fonctions administratives liées aux échanges franco-russes. Elle vise également à doter d'une solide connaissance académique les étudiants qui se destinaient à toutes les carrières privées ouvertes par les contacts économiques avec la Russie.

### **Adossement à la recherche**

Il s'effectue naturellement au sein du CRHIA et plus particulièrement en lien avec l'axe 2 du laboratoire, intitulé « *La France, l'Europe et le monde : relations internationales, identités et représentations* ». la formation bénéficie en outre du soutien et de l'aide active de l'équipe des Archives Diplomatiques de Nantes.

### **Evaluation de la formation**

Elle sera effectuée par les équipes pédagogiques et les jurys à la suite chaque année de fonctionnement afin de repérer et résoudre les difficultés éventuelles que rencontrerait l'organisation pédagogique, scientifique et matérielle de la formation.

*Afin d'éviter, autant que faire se peut, les redondances tout en visant la clarté de l'exposé, le descriptif des UE, les modalités pédagogiques, l'organisation en crédits européens ont été récapitulés en **tableau synthétique d'organisation pour chaque parcours/spécialité**. Ces tableaux sont placés à la fin de chaque chapitre particulier.*

*Cette présentation tubulaire ne doit pas induire en erreur car une grande souplesse caractérise la mention en autorisant les réorientations par le passage d'une spécialité à une autre, du niveau de M1 à celui de M2, comme il a été signalé précédemment.*

**Tableau synthétique organisation pédagogique**  
**Parcours Relations franco-russes du XVIIe siècle à nos jours, spécialité RIHMA**

**Mention de Master :** Histoire, Histoire de l'Art

**Spécialité :** RIHMA, parcours relations franco-russes du XVIIe siècle à nos jours

**Finalité :** recherche

**1<sup>ère</sup> année** du Master = 60 crédits

Nature de l'enseignement	Horaire étudiant	Type	ECTS	Evaluation
<b>SEMESTRE 1 (30 crédits)</b>				
<b>Tronc commun de Master</b>				
<u>UE1 cours (2 au choix)</u> Histoire ancienne Histoire médiévale Histoire moderne Histoire contemporaine	48	CM	12	CC écrit
<u>UE2 Initiation à la recherche</u> L'histoire des relations franco-russes du XVIIe à la fin du XIXe siècle	32	CM	7	CC
<u>UE3 langues (1 au choix)</u> Russe	48	TD	4	CC
<b>Enseignements spécifiques</b>				
<u>UE4 Méthodologie (1 au choix)</u> Méthodologie histoire ancienne Méthodologie histoire médiévale Méthodologie histoire moderne Méthodologie histoire contemporaine total	24	TD	3	CC
	152		30	
<b>SEMESTRE 2 (30 crédits)</b>				
<u>UE5 Séminaire</u> Relations diplomatiques Russie/France	24	CM	4	CC
<u>UE6 Présentation de la recherche</u> Préparation du mémoire de M1	24	TD	16	CC
<u>UE7 Méthodologie</u> Au Centre des Archives Diplomatiques	24	TD	3	CC
<u>UE 8 Langues(1 au choix)</u> Russe	24	TD	5	CC
<u>UE 9 Informatique</u> total	24	TD	2	CC
	48		30	
<b>Total de l'année de master 1</b>	<b>180</b>		<b>60</b>	

**Mention de Master :** Histoire, Histoire de l'Art

**Spécialité :** RIHMA, parcours Relations franco-russes du XVIIe siècle à nos jours

**Finalité :** recherche

**2<sup>ème</sup> année** du Master= 60 crédits ; semestre= 30 crédits

Nature de l'enseignement	Horaire étudiant	Type	ECTS	Evaluation
<b>SEMESTRE 1 (30 crédits)</b>				
<b>Le semestre se déroule intégralement à la RGGU de Moscou</b>				
<u>UE1 Cours</u> Relations diplomatiques franco-russes	28 22	CM TD	10	
<u>UE2 Histoire culturelle</u>	16 24	CM TD	6	
<u>UE3 Sources</u>	12 20	CM TD	6	
<u>UE4 Langue</u>	40	TD	8	
Total semestre	162		30	
<b>SEMESTRE 2 (30 crédits)</b>				

<i>UE1 mémoire 1</i>	12	TD	25	ET oral et mémoire
Mémoire dans la langue maternelle				
<i>UE2 mini Mémoire</i>	12	TD	5	
Mémoire dans la seconde langue				
Total du semestre	24		30	
<b>Total de l'année de master 2</b>			<b>60</b>	
<b>Total du diplôme</b>	<b>272</b>		<b>120</b>	

## **VI 2. Spécialité TPR**

### **Motif de la demande**

Intégrée depuis le précédent quadriennal au Master recherche en histoire, l'histoire de l'art nécessite une meilleure lisibilité aux yeux de ses étudiants. Elle vise surtout à leur permettre d'acquérir les compétences spécifiques à leur domaine. Le troisième motif venant à l'appui de cette lisibilité concerne les débouchés académiques comme professionnels. La préparation à certains concours du domaine patrimonial exige un master labellisé fortement en histoire de l'art, sinon les étudiants se voient refuser cette opportunité.

### **Description du parcours**

Le parcours, construit à partir de la maquette RIHMA, n'exige pas de fortes augmentations de la masse horaire des enseignements, mais une meilleure identification. Il débouche naturellement sur la spécialité « *Territoires, patrimoine, réseaux* » qui s'inscrit aussi sans surcharge dans les volumes horaires du M2.

L'orientation générale de ce parcours est double. Il s'agit d'abord de privilégier la thématique « architecture, urbanisme, patrimoine immobilier et mobilier », pour laquelle six enseignants-chercheurs dont trois HDR sont des spécialistes reconnus. La seconde orientation autour de « histoire de la peinture, des collections et des institutions artistiques », bénéficie, outre de la présence de l'ensemble des historiens de l'art moderne et contemporain, de celle des partenaires locaux et régionaux déjà fortement impliqués par les interventions et enseignements au sein du département d'histoire de l'art.

### **Validation**

A l'exception des mémoires de M1 et de M2 qui exigent l'examen terminal constitué de la partie rédigée du mémoire et de la soutenance devant un jury constitué d'au moins deux enseignants dont le directeur de la recherche, les enseignements sont validés par le système du contrôle continu à l'exception des DA qui doivent subir un examen terminal.

### **Objectifs de la formation**

L'ensemble des objectifs vise à donner aux étudiants d'histoire de l'art de l'université de Nantes un niveau d'excellence dans leur période et leur thème de spécialisation, une méthodologie solide dans le domaine de la recherche, une maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice de leurs futurs métiers. Le Master en Histoire de l'art conduit à une spécialisation dans un des champs proposés de la recherche ainsi qu'à la maîtrise d'une documentation déterminée (les sources et leur nature variant en

fonction du thème traité) et d'une bibliographie scientifique. Il s'agit d'une formation exigeante qui développe de façon progressive l'apprentissage du métier de chercheur en histoire de l'art.

Le Master 1 présente les bases fondamentales du travail de recherche scientifique. Sont ainsi étudiés les fondements théoriques, historiographiques, méthodologiques, documentaires et linguistiques liés aux thématiques du Master. La formation développe également les capacités de synthèse de l'étudiant par la rédaction d'un mémoire complet de recherche sur un thème déterminé avec son encadrant.

Le Master 2 renforce les compétences acquises en Master 1. Il s'appuie pour cela sur les échanges dynamiques au sein du séminaire où il est demandé à chaque étudiant une participation active. La spécialité TPR de cette seconde année privilégie la rédaction du mémoire final de recherche où l'étudiant doit faire la preuve et l'application des méthodes acquises.

En résumé, la spécialité répond à l'objectif principal qui est la formation des futurs chercheurs en histoire de l'art.

### **Perspectives ouvertes**

Les débouchés de ce parcours et de cette spécialité concernent d'abord le doctorat en histoire de l'art, la préparation au concours national du patrimoine, aux autres concours organisés par les collectivités territoriales dans le domaine de la culture, de l'architecture et du patrimoine. Enfin, les métiers du marché de l'art (galeries, cabinets d'expertise, etc.) peuvent aussi constituer d'heureuses opportunités pour les étudiants issus de ce parcours.

### **Adossement à la recherche**

Le CRHIA est le laboratoire de recherche d'adossement principal de la formation, en particulier avec son axe 4 intitulé « *Territoires, patrimoine, réseaux* » auquel participent les historiens de l'art rattachés à l'UFR mais aussi des historiens et des collègues de l'université de la Rochelle. L'ensemble de l'équipe et les partenariats extérieurs garantissent l'environnement scientifique des étudiants avec leurs recherches centrées sur trois domaines : foyers et échanges artistiques ; architecture et urbanisme ; mutations des identités et des mémoires. Leur participation à des programmes de recherche européen ou français est une autre garantie de la qualité environnementale de la recherche pour les étudiants tandis que les liens avec d'autres centres de recherche, locaux ou nationaux, ouvrent de nombreuses perspectives d'échanges scientifiques. Il s'agit pour n'en citer que quelques uns du centre Arc'Antique, de l'École Nationale d'Architecture de Nantes ou du Centre Ledoux de l'université de Paris I.

### **Evaluation de la formation**

Elle s'effectue lors de réunions régulières entre les membres de l'équipe pédagogique. Y sont alors analysées les remarques et propositions de chacun ainsi que celles émanant des étudiants afin d'améliorer en continu les modalités de fonctionnement de la spécialité.

*Afin d'éviter, autant que faire se peut, les redondances tout en visant la clarté de l'exposé, le descriptif des UE, les modalités pédagogiques, l'organisation en crédits européens ont été récapitulés en **tableau synthétique d'organisation pour chaque parcours/spécialité**. Ces tableaux sont placés à la fin de chaque chapitre particulier.*



*Cette présentation tubulaire ne doit pas induire en erreur car une grande souplesse caractérise la mention en autorisant les réorientations par le passage d'une spécialité à une autre, du niveau de M1 à celui de M2, comme il a été signalé précédemment.*

**Tableau synthétique organisation pédagogique  
Parcours Histoire de l'art , spécialité TPR**

**Mention de Master :** Histoire, Histoire de l'Art  
**Spécialité :** TPR (Territoires, Patrimoine, Réseaux), parcours Histoire de l'art  
**Finalité :** recherche  
**1<sup>ère</sup> année** du Master= 60 crédits ; semestre= 30 crédits

Nature de l'enseignement	Horaire étudiant	Type	ECTS	Evaluation
<b>SEMESTRE 1 (30 crédits)</b>				
<b>Tronc commun de Master</b>				
<i>UE1 cours (1 au choix)</i> Histoire de l'art antique et médiéval Histoire de l'art moderne et contemporain	24	CM	12	CC
<i>UE2 Initiation à la recherche</i>	36	CM	7	CC
<i>UE3 langues (1 au choix)</i> Anglais Espagnol Allemand latin Grec Italien Portugais Russe Arabe	24	TD	4	CC
<b>Enseignements spécifiques</b>				
<i>UE4 Sciences annexes (1 au choix)</i> Epigraphie Paléographie médiévale Paléographie moderne Vocabulaire de l'architecture Informatique	24	CM	4	CC
<i>UE5 Méthodologie</i> Méthodologie histoire de l'art	24	TD	3	CC
total	132		30	
<b>SEMESTRE 2 (30 crédits)</b>				
<i>UE6 Présentation de la recherche (1 au choix)</i> Histoire de l'art antique et médiéval Histoire de l'art moderne et contemporain	24	TD	6	CC
<i>UE 7 Langues(1 au choix)</i> Anglais Espagnol Allemand latin Grec Italien Portugais Russe Arabe	24	TD	4	CC
<i>UE 8 Mémoire de recherche</i>			20	ET
total	48		30	
<b>Total de l'année de master 1</b>	<b>180</b>		<b>60</b>	

**Mention de Master :** Histoire, Histoire de l'Art  
**Spécialité :** TPR (Territoires, patrimoine, Réseaux), parcours Histoire de l'art  
**Finalité :** recherche  
**2<sup>ème</sup> année** du Master= 60 crédits ; semestre= 30 crédit

Nature de l'enseignement	Horaire étudiant	Type	ECTS	Evaluation
<b>SEMESTRE 1 (30 crédits)</b>				
<u>UE1 Séminaires</u> Séminaire 4 : Territoires, patrimoine Réseaux Séminaire général (obligatoire pour tous)	50	CM	8	CC
	18		8	
<u>UE2 langues (1 au choix)</u> Anglais Espagnol Allemand latin Grec Italien Portugais Russe Arabe total	24	TD	4	CC
	92		20	
<b>SEMESTRE 2 (30 crédits)</b>				
<u>UE 3 mémoire</u>			40	ET
Total du semestre			40	
<b>Total de l'année de master 2</b>	<b>92</b>		<b>60</b>	
<b>Total du diplôme</b>	<b>272</b>		<b>120</b>	

## **VI 3. Spécialité MEF**

### **Motifs de la demande**

La demande porte sur la création d'un parcours « MEF-PLC Histoire-Géographie » au sein du master 1 Histoire Histoire de l'Art. Elle s'inscrit dans la mastérisation du CAPES Histoire-Géographie. Le CA de l'université en sa séance du 30 avril 2010 a approuvé la demande d'habilitation d'une spécialité de M 2 « Métiers de l'Enseignement et de la Formation, Professeurs des Lycées et Collèges Histoire-Géographie » co-habilitée par l'université d'Angers, l'université du Maine et l'Université de Nantes. Le parcours « MEF-PLC Histoire-Géographie » en M 1 vise à permettre la préparation au concours dans le cadre d'une mutualisation de la formation avec l'IGARUN et l'IUFM. Le M 1 parcours « MEF-PLC Histoire-Géographie » et le M 2 spécialité « MEF-PLC Histoire-Géographie » remplacent l'actuelle préparation au concours.

### **Description du parcours**

Le M 1 parcours « MEF-PLC Histoire-Géographie » comporte au S 1 un tronc commun dans le cadre du M 1 Histoire Histoire de l'Art existant. Il présente, à partir du S 1 et en totalité au S 2, des UE de préparation au concours, aux métiers de la formation, plus particulièrement au professorat des collèges et des lycées.

### **Validation**

En raison des stages, le statut de DA n'est pas admis dans le parcours MEF. La validation des UE du tronc commun se fait suivant les modalités actuelles (examen dans l'UEF cours, CC dans les UEC méthodologie et langues). La validation des UE spécifiques au parcours se fait exclusivement en contrôle continu.

### **Objectifs de la formation (M 1 parcours MEF ; M 2 spécialité MEF)**

Le M 1 parcours MEF et le M 2 spécialité MEF répondent à trois objectifs principaux :

- 1) La formation des futurs enseignants du second degré. Ce master vise donc la maîtrise des compétences disciplinaires et didactiques mais aussi la construction de l'ensemble des compétences de l'enseignant en collège et en lycée.
- 2) La préparation au concours du CAPES et du CAFEP. Outre la culture disciplinaire, l'enseignement dispensé vise la maîtrise de la transposition didactique et une solide connaissance du système éducatif.
- 3) L'initiation à la recherche. Elle comportera la rédaction d'un dossier dans le cadre de l'UEC méthodologie. Elle offrira aux futurs enseignants tous les outils nécessaires pour lire de manière critique et informée les travaux susceptibles d'éclairer leur pratique professionnelle.

### **Perspectives ouvertes**

Cette formation permet aux étudiants de préparer les concours d'enseignement de la filière générale dans les disciplines Histoire et Géographie. Elle permet aussi d'accéder aux métiers de la formation d'adultes, de la formation continue, du soutien scolaire, dans le cadre et hors du cadre de l'éducation nationale.

Les étudiants pourront se réorienter s'ils le souhaitent dans un master 2 recherche en Histoire et en Géographie ou dans un master professionnel. Ils pourront ainsi se diriger vers les métiers liés au patrimoine, au tourisme et vers les concours de la fonction publique étatique ou territoriale. Leur admission en M 2 sera conditionnée, conformément aux dispositions légales, par l'examen en jury d'un dossier de candidature.

### **Indicateurs**

Flux constatés (académie de Nantes)

Effectifs	2007-2008	2008-2009	2009-2010
PLC1	132	135	123
PLC2	32	47	56

Sur le site de Nantes, 61 étudiants sont inscrits en PLC1 CAPES et 5 en PLC1 CAFEP pour l'année 2009/2010. D'après les résultats publiés le 27 mai 2010, 28 étudiants nantais sont admissibles au concours. Un flux du même ordre de grandeur peut être attendu dans les prochaines années

### **Adossement à la recherche**

Laboratoire d'appui

EA 1163 CRHIA (Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique – universités de Nantes et de La Rochelle)

UMR 6554 LETG (Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique – universités de Nantes, Bretagne Occidentale, Rennes 2, Caen)

UMR 6520 ESO (Espaces géographiques et sociétés – universités du Maine, d'Angers, de Rennes 2, de Nantes et de Caen)

EA 2661 CREN (Centre de Recherche en Education – université de Nantes).

### **Evaluation de la formation**

Fiches d'évaluation des enseignements remplies par les étudiants

Réunions régulières de l'équipe pédagogique

Conseil de perfectionnement : un conseil de perfectionnement se réunit une fois par semestre ; il est composé des responsables de la formation et de représentants étudiants.

Adaptation de la formation en fonction des évaluations indiquées ci-dessus.

*Afin d'éviter, autant que faire se peut, les redondances tout en visant la clarté de l'exposé, le descriptif des UE, les modalités pédagogiques, l'organisation en crédits européens ont été récapitulés en **tableau synthétique d'organisation pour chaque parcours/spécialité**. Ces tableaux sont placés à la fin de chaque chapitre particulier.*

*Cette présentation tubulaire ne doit pas induire en erreur car une grande souplesse caractérise la mention en autorisant les réorientations par le passage d'une spécialité à une autre, du niveau de M1 à celui de M2, comme il a été signalé précédemment.*

**Tableau synthétique organisation pédagogique  
Parcours Métiers de l'enseignement et de la formation, spécialité MEF**

**Mention de Master :** Histoire, Histoire de l'Art

**Spécialité :** MEF (Métiers de l'enseignement et de la formation), parcours MEF

**Finalité :** professionnel/recherche

**1<sup>ère</sup> année** du Master= 60 crédits ; semestre= 30 crédits

Nature de l'enseignement	Horaire étudiant	Type	ECTS	Evaluation
<b>SEMESTRE 1 (30 crédits)</b>				
<b>Tronc commun de Master</b>				
<i>UE1 cours (1 au choix)</i>	24	CM	12	CC
Histoire ancienne				
Histoire médiévale				
Histoire moderne				
Histoire contemporaine				
<i>UE2 Initiation à la recherche</i>	36	CM	7	CC
<i>UE3 langues (1 au choix)</i>	24	TD	4	CC
Anglais				
Espagnol				
Allemand				
latin				
Grec				
Italien				
Portugais				
Russe				
Arabe				
<b>Enseignements spécifiques</b>				
<i>UE Formation professionnelle</i>	42 +	CM		
<b>Assuré Par l'IUFM</b>	stage			
<i>UE Epistémologie et historiographie en histoire</i>	48	CM		
<i>UE Epistémologie et historiographie en géographie</i>	48	CM		
<b>Assuré par l'IGARUN</b>				
total	222		30	
<b>SEMESTRE 2 (30 crédits)</b>				
<i>UE Préparation au concours Histoire</i>	90	CM		
Histoire ancienne	60	TD		
Histoire médiévale,				
Histoire moderne				
Histoire contemporaine				
<i>UE préparation au concours géographie</i>	90	CM		
Géographie de la France	60	TD		
Géographie thématique				
Géographie des territoires				
<b>Assuré par l'IGARUN</b>				
<i>UE Didactique et recherche en éducation</i>	30	CM		
<b>Assuré par l'IUFM</b>	12	TD		
<i>UE savoirs et pratiques de l'enseignant</i>	24	CM		
<b>Assuré par l'IUFM</b>	24	TD		
total	390		30	
<b>Total de l'année de master 1</b>	<b>612</b>		<b>60</b>	

**Mention de Master :** Histoire, Histoire de l'Art

**Spécialité :** MEF (métiers de l'enseignement et de la formation), parcours MEF

**Finalité :** professionnel/recherche

**2<sup>ème</sup> année** du Master= 60 crédits ; semestre= 30 crédits

Nature de l'enseignement	Horaire étudiant	Type	ECTS	Evaluation
<b>SEMESTRE 1 (30 crédits)</b>				
<i>UE préparation au concours Histoire</i>	25	CM	10	

Histoire ancienne	50	TD		
Histoire médiévale				
Histoire moderne				
Histoire contemporaine				
<i>UE préparation au concours Géographie</i>	25	CM	10	
Géographie de la France	50	TD		
Géographie thématique				
Géographie des territoires				
<b>Assuré par l'IGARUN</b>				
<i>UE Didactique et recherche en éducation</i>	27	CM	4	
<b>Assuré par l'IUFM</b>	12	TD		
<i>UE Savoirs et pratiques de l'enseignant</i>	18	CM	6	
<b>Assuré par l'IUFM</b>	24	TD		
<i>Stage de deux semaines</i>				
<b>total</b>	<b>231 + stage</b>		<b>30</b>	
<b>SEMESTRE 2 (30 crédits)</b>				
<i>UE Préparation à la leçon</i>	90	TD	7	
Histoire et géographie, (moitié disciplinaire, moitié didactique)				
<i>UE Préparation épreuve sur dossier</i>	90	TD	7	
Histoire et géographie				
<i>UE Didactique et recherche en éducation</i>	30	CM	8	
<b>Assuré par l'IUFM</b>	18	TD		
<i>UE savoirs généraux de l'enseignant</i>	30	TD	3	
<b>Assuré par l'IUFM</b>				
<i>UE Analyse des situations professionnelles et stage)</i>	12	CM	5	
<b>Assuré par l'IUFM</b>	42	TD		
<b>Total du semestre</b>	<b>312</b>		<b>30</b>	
<b>Total de l'année de master 2</b>	<b>543 + stages</b>		<b>60</b>	
<b>Total du diplôme</b>	<b>1155 + stages</b>		<b>120</b>	

<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES</b>
--

<b>INTITULE DU DIPLOME : MASTER 1 MANAGEMENT PARCOURS DOUBLE COMPETENCE - Formation initiale classique</b>
--

Code* UE A7DCU01	Intitulé:UEF Fondamentaux de marketing						Coefficient UE:1				ECTS:4				
Matière: Code* et intitulé	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A7DCU01 Fondamentaux de marketing	1			1			1				1			1	

Numéro UE A7DC002	Intitulé:UEF Droit appliqué aux affaires						Coefficient UE:1				ECTS:4				
Matière	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A7DC002 Droit appliqué aux affaires	1			1			1				1			1	

Numéro UE A7DCU03	Intitulé:UEF Théorie des organisations						Coefficient UE:1				ECTS:4				
Matière	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A7DCU03 Théorie des organisations	1			1			1				1			1	

Numéro UE A7DCU04	Intitulé:UEF Informatique et Multimédia						Coefficient UE:1				ECTS:4				
Matière	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A7DCU04 Informatique et multimédia	1			1			1				1			1	

Numéro UE A7DCU05	Intitulé:UEF Europe et relations interculturelles						Coefficient UE:1				ECTS:4				
Matière	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A7DCU05 Europe et relations interculturelles	1			1			1				1			1	

Numéro UE A7DCU07		Intitulé:UEF Gestion comptable						Coefficient UE:1		ECTS:5			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A7DCU07 Gestion comptable	1			1		1				1		1	

Numéro UE A7DCU08		Intitulé:UEF Analyse financière						Coefficient UE:1		ECTS:5			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A7DCU08 Analyse financière	1			1		1				1		1	



Numéro UE A8DCU18		Intitulé:UEF Environnement économique						Coefficient UE:1		ECTS:3			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A8DCU18 Environnement économique	1			1			1			1			1

Numéro UE A8DCU11		Intitulé:UEF Techniques quantitatives de gestion						Coefficient UE:1		ECTS:3			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A8DCU11 Techniques quantitatives de gestion	1			1			1			1			1

Numéro UE A8DC005		Intitulé:UEF Psychosociologie des organisations						Coefficient UE:1		ECTS:3			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A8DC005 Psychosociologie des organisations	1			1			1			1			1

Numéro UE A8DC013		Intitulé:UEF Management et communication						Coefficient UE:1		ECTS:3			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A8DC013 Management et communication	1		0,5		0,5		1			1			1

Numéro UE A8DCU17		Intitulé:UEF Contrôle de gestion						Coefficient UE:1		ECTS:3			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A8DCU17 Contrôle de Gestion	1			1			1			1			1

Numéro UE A8DC014		Intitulé:UEF Anglais des affaires						Coefficient UE:1		ECTS:3			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A8DC014 Anglais des affaires	1		0,5	0,5			1			1			1

Numéro UE A8DCU15		Intitulé:UEF Initiation à la recherche et étude de marché						Coefficient UE:1		ECTS:3			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A8DCU15 Initiation à la recherche et étude de marché	1			0,5	0,5		1			0,5	0,5		1

Avis favorable de CDD du 21 février 2013

Niveau UE A8DC016		Intitulé:UEF Stage ouvrier et/ou linguistique à l'étranger						Coefficient UE:1		ECTS:9			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A8DC016 Stage ouvrier et/ou linguistique à l'étranger	1			0,5	0,5	0,5	0,5			0,5	0,5	0,5	0,5

<b>CALCUL DES CHARGES DU DIPLOME</b>
--------------------------------------

<b>INTITULE DU DIPLOME : MASTER 1 MANAGEMENT PARCOURS DOUBLE COMPETENCE - Formation initiale classique</b>										
Intitulé UE Code UE*	Intitulé EC Code EC*	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes	Nombre d'heures TP	Nombre de groupes	Heures en équivalent TD	Différentiel avec précédente maquette	Observations
A7DCU01 UEF Fondamentaux de marketing	A7DCU01 UEF Fondamentaux de marketing	24	2					72	0	
A7DC002 UEF Droit appliqué aux affaires	A7DC002 UEF Droit appliqué aux affaires	21	2	3	2			69	6	
A7DCU03 UEF Théorie des organisations	A7DCU03 UEF Théorie des organisations	21	2	2	2			67	4	
A7DCU04 UEF Informatique et multimédia	A7DCU04 UEF Informatique et multimédia	21	2					63	0	
A7DCU05 UEF Europe et relations interculturelles	A7DCU05 UEF Europe et relations interculturelles	21	2					63	0	
A7DCU07 UEF Gestion comptable	A7DCU07 UEF Gestion comptable	36	2					108	0	
A7DCU08 UEF Analyse financière	A7DCU08 UEF Analyse financière	36	2					108	0	
A7DCU20 UE OP Rédaction cv	A7DCE20 OP Rédaction cv			1	2			2	0	
A8DCU18 UEF Environnement économique	A8DCU18 UEF Environnement économique	21	2					63	0	
A8DCU11 UEF Techniques quantitatives de gestion	A8DCU11 UEF Techniques quantitatives de gestion	15	2	6	2			57	0	
A8DC005 UEF Psychosociologie des organisations	A8DC005 UEF Psychosociologie des organisations	21	2					63	0	
A8DC013 UEF Management et communication	A8DC013 UEF Management et communication	15	2	9	2			63	0	
A8DCU17 UEF Contrôle de gestion	A8DCU17 UEF Contrôle de gestion	24	2					72	0	
A8DC014 UEF Anglais des affaires *	A8DC014 UEF Anglais des affaires			25	2			50	-10	
A8DCU15 UEF Initiation à la recherche et étude de marché	A8DCU15 UEF Initiation à la recherche et étude de marché	12	2	9	2			54	0	
A8DC016 UEF Stage ouvrier et/ou linguistique à l'étranger	A8DC016 UEF Stage ouvrier et/ou linguistique à l'étranger			85	2			170	0	
A8DCU21 UE OP facultative Innovation et Entrepreneuriat	A8DCE21 OP facultative Innovation et Entrepreneuriat			15	1			15	0	
A8DCU22 UE OP facultative Chine	A8DCE22 OP facultative Chine			22	1			22	0	
A8DCU23 UE OP facultative Culture et Société	A8DCE23 OP facultative Culture et Société							0		
	<b>Total</b>	288		177		0		1181	0	

**Normes**

\* Pour les cours d'anglais, les étudiants sont toujours répartis en 2 groupes (quel que soit le nombre des étudiants inscrits), le groupe "forts" et le groupe "faibles" du fait de l'origine très diversifiée des étudiants.



UNIVERSITÉ DE NANTES

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE DU 21 FEVRIER 2013

**DEMANDE DE MODIFICATION DE LA MAQUETTE DE  
MASTER 1 MANAGEMENT DOUBLE COMPETENCE – FORMATION  
INITIALE CLASSIQUE**

**Exposé des motifs :**

Contexte dans lequel intervient la demande de modification de la maquette

La planification de 30 heures d'anglais par niveau de sous-groupe, au 2<sup>ème</sup> semestre, qui ne comporte que 9 à 10 semaines, oblige à organiser des séances d'une durée trop importante, non efficace pour l'étudiant.

Dans ce contexte, nous préférons diminuer le nombre d'heures du 2<sup>ème</sup> semestre et renforcer 2 enseignements : le droit des affaires et la théorie des organisations, qui ayant été réduits dans la nouvelle maquette du quinquennal, se sont trouvés en déficit d'heures.

L'option facultative « Culture et Société » n'a pas été ouverte cette année et ne semble pas devoir ouvrir dans les prochaines années. Certains étudiants sollicitent leur inscription au master en se basant sur la possibilité de s'inscrire à cette option. Il est donc préférable, pour ne pas les induire en erreur, de la supprimer de la maquette.

Date et avis du conseil de la composante :

*Avis favorable*

*22/01/2013*

**Yves PERRAUDEAU**  
Directeur de l'Institut



## ANNEXE 1: FICHE PEDAGOGIQUE DU DIPLÔME

### INTITULE DU DIPLÔME : MASTER 1 MANAGEMENT PARCOURS DOUBLE COMPETENCE - Formation initiale classique

1	2	3	4			5	6	7
UE: Code*, intitulé et nature	N° Sem	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE: Code* et intitulé	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'ECTS
			CM	TD	TP			
A7DCU01 UEF Fondamentaux de marketing	S1	A7DCU01 UEF Fondamentaux de marketing	24			24	18	4
A7DC002 UEF Droit appliqué aux affaires	S1	A7DC002 UEF Droit appliqué aux affaires	21	3		24	18	4
A7DCU03 UEF Théorie des organisations	S1	A7DCU03 UEF Théorie des organisations	21	2		23	18	4
A7DCU04 UEF Informatique et multimédia	S1	A7DCU04 UEF Informatique et multimédia	21			21	18	4
A7DCU05 UEF Europe et relations interculturelles	S1	A7DCU05 UEF Europe et relations interculturelles	21			21	18	4
A7DCU07 UEF Gestion comptable	S1	A7DCU07 UEF Gestion comptable	36			36	27	5
A7DCU08 UEF Analyse financière	S1	A7DCU08 UEF Analyse financière	36			36	27	5
A7DCU20 UE OP Rédaction cv	S1	A7DCE20 OP Rédaction cv	0	1		1	0	0
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			180	6	0	186	144	30
A8DCU18 UEF Environnement économique	S2	A8DCU18 UEF Environnement économique	21			21	18	3
A8DCU11 UEF Techniques quantitatives de gestion	S2	A8DCU11 UEF Techniques quantitatives de gestion	15	6		21	18	3
A8DC005 UEF Psychosociologie des organisations	S2	A8DC005 UEF Psychosociologie des organisations	21			21	18	3
A8DC013 UEF Management et communication	S2	A8DC013 UEF Management et communication	15	9		24	18	3
A8DCU17 UEF Contrôle de gestion	S2	A8DCU17 UEF Contrôle de gestion	24			24	18	3
A8DC014 UEF Anglais des affaires	S2	A8DC014 UEF Anglais des affaires		25		25	18	3
A8DCU15 UEF Initiation à la recherche et étude de marché	S2	A8DCU15 UEF Initiation à la recherche et étude de marché	12	9		21	45	3
A8DC016 UEF Stage ouvrier et/ou linguistique à l'étranger	S2	A8DC016 UEF Stage ouvrier et/ou linguistique à l'étranger		85		85	30	9
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			108	134	0	242	183	30
A8DCU21 UE OP facultative Innovation et Entrepreneuriat	S1 et 2	A8DCE21 OP facultative Innovation et Entrepreneuriat		15		15	10	0
A8DCU22 UE OP facultative Chine	S1 et 2	A8DCE22 OP facultative Chine		22		22	15	0
A8DCU23 UE OP facultative Culture et Société	S1 et 2	A8DCE23 OP facultative Culture et Société	0	0		0	0	0
<b>TOTAL SEMESTRE 1 et 2</b>			0	37	0	37	25	0

**VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)**

**817**

<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES</b>
--

<b>INTITULE DU DIPLÔME : Master 1 Management parcours Sciences de Gestion</b>
---

<b>SEMESTRE 7</b>
-------------------

A7MGU01	Intitulé : UEF 1 : Stratégie et politique générale								Coefficient UE : 5				ECTS : 6	
Matière: Code* et intitulé	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A7MGE01 - Stratégie	2,5	1		1,5				1		1,5				
A7MGE02 - Stratégie et ingénierie financière	2,5	1		1,5				1		1,5				

A7MGU02	Intitulé : UEF 2 : Management								Coefficient UE : 7				ECTS : 8	
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A7MGE03 - Management des ressources humaines	2,5	1		1,5				1		1,5				
A7MGE04 - Contrôle de gestion 3	2,5	1		1,5				1		1,5				
A7MGE14 - Aide au projet professionnel et initiation à la recherche	2			2						2				

A7MGU03	Intitulé : UEF 3 : Management organisationnel								Coefficient UE : 7,5				ECTS : 8	
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A7MGE06 - Management de la qualité et des risques	2,5	1		1,5				1		1,5				
A7MGE07 - Système d'information et de communication	2,5	1		1,5				1		1,5				
A7MGE04 - Entrepreneuriat	2,5	1		1,5				1		1,5				

A7MGU05	Intitulé : UEF 4 : Langage								Coefficient UE : 4				ECTS : 8	
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A7MGE08 - Informatique	1	1						1						
A7MGE09 - LV1 anglais	2	2						1		1				
LV2 (une au choix)														
A7MGE10 - Espagnol	1	1						1		1				
A7MGE11 - Allemand	1	1						1		1				

A8MGU01		Intitulé : UEF 5 : Management international						Coefficient UE : 4		ECTS : 4			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A8MGE22 - Géopolitique (cours en anglais)	2			2						2			
A8MGE23 - Management international et interculturel (cours en anglais)	2			2						2			

A8MGU08		Intitulé : UEF 6 : Management de projet						Coefficient UE : 2,5		ECTS : 2			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A8MGE05 - Management de projet (cours en anglais)	2,5	1		1,5				1		1,5			

A8MGU06		Intitulé : UEF 7 : Droit						Coefficient UE : 2		ECTS : 4			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A7MGE12 - Droit fiscal	1	0,5		0,5				0,5		0,5			
A8MGE13 - Droit social (pour les étudiants spécialisation "Organisation et GRH")	1	0,5		0,5				0,5		0,5			

A8MGU03		Intitulé : UEC 8 : Management spécialisé						Coefficient UE : 6		ECTS : 8			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
<i>Une EC au choix parmi 4 options de spécialisation</i>													
A8MGE07 - Marketing	6	2		4				2		4			
A8MGE06 - Organisation et Gestion des Ressources Humaines	6	2		4				2		4			
A8MGE14 - Management de Projet en innovation et Entrepreneuriat	6	2		4				2		4			
A8MGE08 - Management des Opérations et Systèmes d'Information	6	2		4				2		4			

A8GU04		Intitulé : UEF 9 : Langue						Coefficient UE : 1		ECTS : 2			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
LV2 (une au choix)													
A8MGE09 - Allemand	1	1								1			
A8MGE10 - Espagnol	1	1								1			

A8MGU05		Intitulé : UED 10 : Insertion professionnelle						Coefficient UE : 8				ECTS : 10		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A8MGE15 - Conférences professionnelles	0													
Une UED : 2 options														
A8MGE16 - Stage professionnel en entreprise	8			Dossier								Dossier		
A8MGE17 - Projet d'organisation et de création	8			Dossier								Dossier		

A8MGU07		Intitulé : UE Libre 11 : Option de découverte						Coefficient UE : 5				ECTS :		
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A8MGE18 - Engagement associatif et divers														
<b>M718018 - Management de la santé</b>	5,00			3,50	1,50					5,00				



<b>CALCUL DES CHARGES DU DIPLOME</b>
--------------------------------------

<b>INTITULE DU DIPLOME : Master 1 Management parcours Sciences de Gestion</b>
---

Intitulé UE Code UE*	Intitulé EC Code EC*	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes	Nombre d'heures TP	Nombre de groupes	Heures en équivalent TD	Différentiel avec précédente maquette	Observations
A7MGU01 - UEF 1 : Stratégie et politique générale	A7MGE01 - Stratégie	18	1	12	4			75		
	A7MGE02 - Stratégie et ingénierie financière	18	1	12	4			75		
A7MGU02 - UEF 2 : Management	A7MGE03 - Management des ressources humaines	20	1	12	4			78		
	A7MGE04 - Contrôle de gestion 3	24	1	12	4			84		
	A7MGE14 - Aide au projet professionnel et initiation à la recherche			42	4			168		
A7MGU03 - UEF 3 : Management organisationnel	A7MGE06 - Management de la qualité et des risques	20	1	12	4			78		
	A7MGE07 - Système d'information et de communication	18	1	12	4			75		
	A7MGE04 - Entrepreneuriat	10	1	12	4			63		
A7MGU05 - UEF 4 : Langage	A7MGE08 - Informatique			24	4			96		
	A7MGE09 - LV1 anglais			24	4			96		
	LV2 (une au choix)									
	A7MGE10 - Espagnol			20	3			60		
	A7MGE11 - Allemand			20	1			20		
A8MGU01 - UEF 5 : Management international	A8MGE22 - Géopolitique (cours en anglais)	12	1					18		
	A8MGE23 - Management international et interculturel (cours en anglais)	12	1					18		
A8MGU08 - UEF 6 : Management de projet	A8MGE05 - Management de projet (cours en anglais)	12	1	12	4			66		
A8MGU06 - UEF 7 : Droit	A7MGE12 - Droit fiscal	24	1	12	4			84		
	A8MGE13 - Droit social (pour les étudiants spécialisation "Organisation et GRH")	18	1	12	1			39		
A8MGU03 - UEC 8 : Management spécialisé	<i>Une EC au choix parmi 4 options de spécialisation</i>							0		
	A8MGE07 - Marketing	24	1	24	1			60		
	A8MGE06 - Organisation et Gestion des Ressources Humaines	24	1	24	1			60		
	A8MGE14 - Management de Projet en innovation et Entrepreneuriat	24	1	24	1			60		
	A8MGE08 - Management des Opérations et Systèmes d'Information	24	1	24	1			60		

Avis favorable du CEVU du 21 février 2013

A8MGU04 - UEF 9 : Langue	LV2 (une au choix)							0		
	A8MGE09 - Allemand			24	1			24		
	A8MGE10 - Espagnol			24	3			72		
A8MGU05 - UED 10 : Insertion professionnelle	A8MGE15 - Conférences professionnelles	12	1					18		
	<i>Une UED : 2 options</i>									
	A8MGE16 - Stage professionnel en entreprise			30	4			120		
	A8MGE17 - Projet d'organisation et de création			30	4			120		
A8MGU17 - UE Libre 11 : Option de découverte	A8MGE18 - Engagement associatif et divers									
	M718018 - Management de la santé									Pris en charge par UFR Médecine
		314		454		0		1787		



UNIVERSITÉ DE NANTES

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE DU 21 FEVRIER 2013

**DEMANDE DE MODIFICATION DE LA MAQUETTE DE  
MASTER 1 MANAGEMENT PARCOURS SCIENCES DE GESTION**

**Exposé des motifs :**

- **Adaptation d'une modalité de contrôle des connaissances :**  
Afin de pouvoir sanctionner l'absentéisme, les retards et les manquements éventuels en termes de comportements attendus des étudiants tout au long de l'année,  
le jury de délibération de fin d'année universitaire se réservera le droit d'ôter des points à la note de projet tutoré inscrite dans la grille de contrôle de connaissances sous le code : A7MGE14- Aide au projet professionnel et initiation à la recherche.  
Un contrôle systématique de la présence aux enseignements sera effectué, tout manquement (absence injustifiée, retards répétés) donnera lieu à une pénalité sur la note de CC de la matière concernée.

**Ajout dans le module des U.E. libre** (pas de coût supplémentaire) :  
L'U.E Libre 11 (Option de découverte) intègre une nouvelle option intitulée « Management de la santé » (code : M718018 – Master 1 Biologie Santé). Cette option propose aux étudiants volontaires de suivre des enseignements déjà dispensés au sein de l'UFR de Médecine de l'Université de Nantes et pris en charge par cette même composante. Cette nouvelle opportunité n'entraîne aucun coût supplémentaire, elle offre en revanche aux étudiants d'élargir leur horizon professionnel. Au-delà, elle marque la complémentarité entre les composantes de l'Université de Nantes. La note obtenue par les étudiants à ce module viendra bonifier leur relevé de notes.

**Date et avis du conseil de la composante :** *Avis favorable*

*22/01/2013*

**Yves PERRAUDEAU**  
Directeur de l'Institut



## Contrat quinquennal

(2012 – 2016)

### Synthèse des modifications nouvelles apportées :

## MENTION : MANAGEMENT

### MODIFICATIONS 2013 - 2014

#### Master 1 Management parcours Sciences de Gestion :

##### **Ajout dans le module des U.E. libre** (pas de coût supplémentaire) :

L'U.E Libre 11 (Option de découverte) intègre une nouvelle option intitulée « Management de la santé » (code : M718018 – Master 1 Biologie Santé). Cette option propose aux étudiants volontaires de suivre des enseignements déjà dispensés au sein de l'UFR de Médecine de l'Université de Nantes et pris en charge par cette même composante. Cette nouvelle opportunité n'entraîne aucun coût supplémentaire, elle offre en revanche aux étudiants d'élargir leur horizon professionnel. Au-delà, elle marque la complémentarité entre les composantes de l'Université de Nantes. La note obtenue par les étudiants à ce module viendra bonifier leur relevé de notes.

Nantes, le 22 janvier 2013

Le Directeur de l'IEMN – IAE



## Contrat quinquennal Actualisé 15 novembre 2011

### Master 1 Management

M1 Management « Sciences de Gestion »

- petites modifications dans la répartition par groupes, sans impact sur le volume horaire.
- modifications intégrées dans les annexes

M1 Management « Double Compétence » :

1 /Création d'un parcours en FC en remplacement du DUESMO

Pour répondre aux demandes des salariés et des employeurs, l'IEMN- IAE a décidé de mettre en place un « parcours spécifique » M1DC en formation continue. Ce parcours est également proposé aux auditeurs en formation initiale en alternance.

Ce diplôme se substituerait au DUESMO (Diplôme Universitaire d'Etudes Supérieures en Management des Organisations de niveau BAC+4) permettant une plus grande lisibilité d'une offre de formation de niveau M1 et répondant à une demande réitérée des auditeurs de formation continue pour un diplôme national reconnu par les organisations et facilitant l'évolution de leur carrière professionnelle et de leur statut.

2/ Création d'un parcours « Asie » en FC pour accueillir les étudiants chinois qui poursuivront en M2 MAE et auront une formation en deux ans

La création de ce parcours Formation Continue Asie a pour objectif de répondre à la demande de l'Ambassade de France en Chine qui applique aujourd'hui strictement les accords d'équivalence de diplôme entre la France et la Chine (Arrangement administratif daté de septembre 2007) : le visa n'est accordé aux étudiants chinois que si, à l'issue de leur *benke*, ils intègrent un cycle de formation de deux ans, M1 et M2.

Dans ce contexte nouveau, ce parcours Formation Continue Asie a donc pour objectif d'accueillir des étudiants asiatiques francophones et de leur donner tous les pré-requis de gestion et de langue française nécessaires à leur entrée dans le Master 2 Administration des Entreprises. Le passage du M1 Management Double Compétence parcours Formation Continue Asie ne donne pas de droit accès au Master 2 Administration des Entreprises. Les étudiants devront en effet suivre une procédure de sélection à l'entrée du M2 Administration des Entreprises

3/ Modifications concernant l'organisation de la formation

1 A l'issue du parcours de Master 1, les étudiants peuvent candidater au « Master d'Administration des Entreprises (MAE) ». Le terme éventuellement est supprimé.

Dans le cadre du LMD, beaucoup d'étudiants envisagent de faire un cycle complet dans la filière. La suite logique du M1 MDC est le diplôme traditionnel de la double compétence : le MAE. Les entreprises qui recrutent apprécient deux années en gestion. Les connaissances en gestion sont ainsi plus approfondies, mieux comprises.

2 Le volume des enseignements annuels par étudiant (hors stage) est de 342h et non 343h.

3 Le total des charges diplôme est de 1181 au lieu de 1180 h équivalent TD

4 La soutenance du rapport de stage a lieu devant un jury composé de deux personnes : le tuteur et l'enseignant : Le terme « normalement » a été ajouté.

Un certain nombre d'étudiants fait son stage à l'étranger ou à l'autre bout de la France. Le tuteur ne peut pas toujours être présent. Le terme « normalement » a été placé pour éviter toute polémique dans le cas où seul l'enseignant est présent lors de la soutenance.

5 Contrôle des connaissances : « la semaine précédant » les vacances de Noël et « la semaine précédant » le départ en stage ont été remplacés par « avant ». Le but est de laisser une plus grande souplesse aux enseignants et de leur permettre, s'ils y voient un intérêt, de placer le contrôle plus tôt.

1. Points de jury : La limite : maximum 2 points a été supprimée

Chaque matière est une UEF. Une note minimale de 8/20 est obligatoire dans chaque matière. Le but est de permettre au jury de tenir compte exceptionnellement d'un éventuel cas particulier.

---

## **Master 2 Management**

### **Introduction dans tous les M2 de la possibilité de les organiser en alternance**

**M2** Management de Projet d'Innovation et Entrepreneuriat :

- Correction des crédits ects dans la fiche pédagogique
- Modification des modalités de contrôle des connaissances, selon la demande : révision des crédits ects, modifications diverses.
- Il est envisagé de proposer l'ouverture, au cours de ce quinquennal, d'un cursus en alternance. (apprentissage et/ou contrat de professionnalisation).

**M2** Métiers du Conseil et de la Recherche :

- Modifications dans l'organisation des cours optionnels
- Modification de la présentation du document « Evaluation des charges », en raison d'une nouvelle convention de partenariat avec la Faculté d'Angers, partenaire de la formation, en voie d'être signée.
- Modifications apportées aux modalités du contrôle des connaissances (crédits ects, dispensés d'assiduité), selon la demande faite au printemps dernier.

**M2** Marketing et Prospective

- modifications de la grille des enseignements sans impact sur le volume horaire
- Accroître la lisibilité de la maquette par les acteurs du monde socio-économique ; en particulier, par les cabinets d'études et conseils en marketing, les services études des grandes entreprises et administrations.
- Accroître l'opérationnalité de la formation par l'intégration de cours essentiels au regard du repositionnement du master : prospective, méthodologie d'étude de marché.

**M2** Master Administration des Entreprises **-Formation Initiale:**

- Dans le cadre du partenariat avec l'Ecole Polytechnique, ajout d'un parcours double cursus ingénieurs -managers, sans incidence sur les charges d'enseignement (pas de groupe créé). Il n'y a pas de semestrialisation des enseignements pour ces étudiants.
- Diminution du nombre total d'UE, après fusion d'UE, sans modification de charges

- Modification de la norme de taille de groupe pour l'Anglais des affaires
- Modification des modalités de contrôle des connaissances, selon la demande : révision des crédits ects.
- Il est envisagé de proposer l'ouverture, au cours de ce quinquennal, d'un cursus en alternance. (apprentissage et/ou contrat de professionnalisation).

**M2 Master Administration des Entreprises - Formation Continue**

- Modification de l'organisation du MAE « intensif » destiné aux étudiants chinois.

Ceux-ci commenceront en MIDC parcours « Asie » et poursuivront en M2 MAE après examen du dossier.

La création de ce parcours Formation Continue Asie a pour objectif de répondre à la demande de l'Ambassade de France en Chine qui applique aujourd'hui strictement les accords d'équivalence de diplôme entre la France et la Chine (Arrangement administratif daté de septembre 2007) : le visa n'est accordé aux étudiants chinois que si, à l'issue de leur *benke*, ils intègrent un cycle de formation de deux ans, M1 et M2.

Dans ce contexte nouveau, ce parcours Formation Continue Asie a donc pour objectif d'accueillir des étudiants asiatiques francophones et de leur donner tous les pré-requis de gestion et de langue française nécessaires à leur entrée dans le Master 2 Administration des Entreprises. Le passage du M1 Management Double Compétence parcours Formation Continue Asie ne donne pas de droit accès au Master 2 Administration des Entreprises. Les étudiants devront en effet suivre une procédure de sélection à l'entrée du M2 Administration des Entreprises

M2 Management International Franco-chinois :

- Modifications effectuées dans la fiche pédagogique. (Il s'agissait d'EC et non d'UE).

M2 Conseil en organisation et Management des Ressources Humaines :

-Modifications des modalités du contrôle des connaissances, engendrant une modification de la répartition des crédits ects, reportée dans la fiche pédagogique du diplôme.

M2 Marketing des Produits et Services de santé :

**PAS DE MODIFICATIONS**

M2 Management de Projet en Systèmes d'Information et de Communication :

Modification des intitulés de trois unités d'enseignement :

UEF6 : Management de Projet : Modélisation, intégration des SIC et usages des TIC

UEF7 : Management de Projet : Organisation, communication et conduite du changement

UEF8: Management de Projet : Marketing et contrats

En réponse à l'évaluation de l'AERES.

(2012 – 2016)

**MENTION : MANAGEMENT**

**Plan du dossier**

I – FICHE D'IDENTITE DE LA FORMATION .....	Page 2
II – BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA MENTION.....	Page 3
III – OBJECTIFS ET COHERENCE DE LA MENTION .....	Page 4
IV – CONTEXTE .....	Page 7
V – ORGANISATION DE LA MENTION .....	Page 11
☒ <b>Présentation spécifique du M1 Management Double Compétence</b>	<b>Page 15</b>
VI – PRESENTATION DES SPECIALITES	
A. Management de Projet en Systèmes d'Information et de Communication	Page 18
B. Management de Projet d'Innovation et Entrepreneuriat	Page 21
C. Management International Franco-chinois	Page 25
D. Métiers du Conseil et de la Recherche	Page 29
E. Conseil en organisation et Management des Ressources Humaines	Page 33
F. Marketing et Prospective	Page 36
G. Marketing des Produits et Services de santé	Page 38
H. Administration des Entreprises	Page 43
I. Marketing Quantitatif des Industries Agricoles et de l'Alimentation <b><u>PROJET ANNULE</u></b>	Page 49
VII – BILAN DE FONCTIONNEMENT DES SPECIALITES	
A. Management de Projet en Systèmes d'Information et de Communication	Page <b>53</b>
B. Management de Projet d'Innovation et Entrepreneuriat	Page 54
C. Management International Franco-chinois	Page 55
D. Métiers du Conseil et de la Recherche	Page 56
E. Conseil en organisation et Management des Ressources Humaines	Page 57
F. Marketing et Prospective ( <i>actuellement : Etude de marché et décision marketing</i> )	Page 58
G. Marketing des Produits et Services de santé	Page 59
H. Administration des Entreprises	Page 60



L'Institut bénéficie, depuis sa création en 2007, de la certification de services QUALICERT, attribuée par la société SGS et renouvelée pour la quatrième année consécutive. Cette certification, obtenue après un audit rigoureux, porte sur plus de 350 critères répartis dans neuf grands domaines. Elle garantit un haut niveau de qualité sur ces thèmes, déclinés à toutes les formations :



- 1 - Des formations initiales et continues à forte valeur ajoutée
- 2 - Des équipes pédagogiques et administratives compétentes
- 3 - Une activité de recherche académique avérée
- 4 - Des modalités pédagogiques spécifiques
- 5 - Des réseaux et des partenariats avec le monde économique et social
- 6 - Une ouverture internationale
- 7 - Des formations mises en œuvre dans un contexte intellectuel et culturel stimulant
- 8 - Une information fiable en direction des étudiants et des entreprises
- 9 - L'amélioration continue de la qualité

#### Comment s'opère un audit Qualicert ?

L'Institut est tout d'abord audité dans sa globalité. Puis, quatre formations tirées au sort sont auditées chaque année. Par conséquent, la même rigueur en matière d'organisation pédagogique et administrative est mise en œuvre pour chaque formation de l'IEMN-IAE.

Les évaluations sont portées par des spécialistes de l'enseignement sur la base d'un référentiel à respecter. Les évaluations sont portées à partir de contrôles sur pièces (listes des candidats, motivations de sélection ou de refus, scores TOIC, relevés de notes, compte rendus des conseils de perfectionnement, listes des stages, etc. avec plus de 350 pièces auditable au total par formation), d'auditions des responsables administratifs et pédagogiques de formations, du directeur de l'Institut, des différents directeurs adjoints (enseignement, recherche, relations internationales), des responsables administratifs des différents services (formation continue, communication, etc.), d'étudiants convoqués par les auditeurs pour des entretiens individuels, etc.

La durée de cet audit annuel est de 2 jours.

La procédure, les documents, les acteurs, les résultats de l'audit sont présentés à l'adresse suivante :

<http://app.iemn-iae.univ-nantes.fr/certification/>

#### Liste des formations auditées depuis 2007

Master 1 Management parcours Management Double Compétence
Master 2 Management spécialité Administration des Entreprises FI (MAE) + MAE Bulgarie
Master 2 Management spécialité Administration des Entreprises programme Intensif (MAE-I) → ét. chinois
Master 2 Management spécialité Administration des Entreprises FC (MAE FC)
Master 2 Management spécialité International Franco-Chinois (MIFC)
Master 2 Management spécialité Marketing des Produits et Services de Santé (MPSS)
Master 2 Management spécialité Projet d'Innovation et Entrepreneuriat (MPIE)+ MPIE au Vietnam
Licence 3 Gestion parcours Comptabilité, Contrôle, Audit CCA
Master 2 Comptabilité Contrôle spécialité Comptabilité, Contrôle, Audit CCA
Master 2 Comptabilité Contrôle spécialité Contrôle de Gestion (CG)
Licence 3 Gestion parcours MSG + MSG en Egypte
Master 1 Management parcours Management Général
Master 1 Management parcours MSG + MSG en Egypte
Master 2 Management spécialité Etudes de Marché et Prise de Décision Marketing+ EMDM au Vietnam

## I – FICHE D'IDENTITE DE LA FORMATION

*Indiquer le nom du domaine, de la mention et des spécialités, le(s) responsable(s) avec statuts et coordonnées, l'établissement support et les établissements éventuellement cohabilités ou partenaires et leurs coordonnées (mention et spécialité(s)).*

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT : **Institut d'Economie et de Management de Nantes- IAE (IEMN-IAE)**

DOMAINE : **Droit, Economie, Gestion.**

MENTION : **Management**

Deux Parcours en M1 : **Parcours Sciences de Gestion et Parcours Management double compétence**

SPECIALITES en M2 :

M2 MPSIC	Management de projet en systèmes d'information et de communication
M2 MPIE	Management de projet d'innovation et entrepreneuriat
M2 MIFC	Management international franco-chinois.
M2 MCR	Métiers du conseil et de la recherche
M2 COMRH	Conseil en organisation et management des ressources humaines.
M2 MP	Marketing et Prospective (ex Etudes de marché et décision marketing)
M2 MPSS	Marketing des produits et services de santé
M2 MAE	Master administration des entreprises

NOM DES RESPONSABLES DE LA MENTION : **Benoît JOURNE, Brigitte CHARLES - PAUVERS**

COORDONNEES : **IEMN-IAE BP 52231 44322 Nantes Cedex 3**

STATUT DES RESPONSABLES : **Professeurs des Universités (06) et Maître de Conférences (06).**

NOM ET STATUT DE L'ETABLISSEMENT SUPPORT : **UNIVERSITE DE NANTES**

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel : **EPSCP**

COORDONNEES DE L'ETABLISSEMENT SUPPORT : **1 Quai de Tourville 44000 Nantes**

COHABILITATIONS :  OUI  NON

SI OUI :

INDIQUER LES NOMS, STATUTS, COORDONNEES DES ETABLISSEMENTS COHABILITES OU PARTENAIRES, MENTION ET SPECIALITES:

- Le M2 Métiers du conseil et de la recherche, est cohabilité avec l'Université d'Angers.
- Le M2 Marketing des Produits et Services de Santé est cohabilité avec ONIRIS (EPSCP résultant de la fusion Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes et ENITIAA) et en partenariat avec l'UFR de Pharmacie de l'Université de Nantes.
- Le M2 Marketing quantitatif, des industries agroalimentaires et de l'alimentation est cohabilité et porté par ONIRIS.

*Les autres partenariats seront précisés lors de la présentation des différentes spécialités en M2*

**RENOUVELLEMENT AVEC MODIFICATION**

## II – BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA MENTION

### 1. Origines (géographique, statutaire,...) constatées des étudiants, attractivité

Les étudiants viennent essentiellement de Nantes (60% en moyenne), du département de Loire Atlantique et de sa région (Vendée, Sarthe, Maine et Loire, Morbihan).

Nous accueillons également des étudiants originaires d'Ile et Vilaine et du Finistère.

De manière plus ponctuelle, nous accueillons des étudiants d'autres régions de France voire d'origine internationale pour certains M2.

De très nombreuses demandes de candidats étrangers passant par la procédure CEF (700) sont traitées chaque année sans pouvoir donner une issue favorable à toutes ces candidatures compte tenu des capacités d'accueil et d'hébergement sur Nantes.

Une procédure de sélection spécifique concerne les étudiants chinois qui seront intégrés dans le Master 2 Administration des Entreprises (« MAE »).

Au niveau M1, en Sciences de Gestion les étudiants viennent en majorité d'une L3 Gestion ou d'une L3 Economie d'entreprise. En Management Double Compétence, les étudiants sont issus de cursus non gestionnaires très variés et donne naissance, chaque année, à un groupe de nature différente : la promotion a d'abord été composé en majorité d'étudiants venant de formations scientifiques, la 2<sup>ème</sup> année, d'étudiants venant majoritairement de sciences humaines, la 3<sup>ème</sup> année, de langues (le M1 attire un certains nombre d'étudiants de l'INALCO Paris qui veulent poursuivre par le M2 Management International Franco - Chinois de l'IEMN-IAE). Nous veillons à ce qu'une mixité de profils existe au sein du groupe.

Sur les trois dernières années : environ 10 % venaient de l'étranger (Chine, Roumanie, Sénégal, Vietnam,...), 20 à 25 % de départements éloignés, le reste des étudiants (65 % environ) de Nantes, de Bretagne, des Pays de la Loire (Cholet, Angers, Vendée).

### 2. Effectifs constatés et attendus, taux de réussite

Les effectifs en M1 sont actuellement d'environ 200 ; le chiffre est comparable pour les M2 : mais tous les M1 ne sont pas diplômés ou ne sont pas admis en M2. Ce qui laisse beaucoup de place pour les extérieurs.

Candidats : le nombre de candidats pour les M1 n'a pas la même signification.

- Dans le quadriennal actuel

En Management général, l'accès en interne est complété par 30 dossiers de VA ;

En Sciences de gestion il en est de même avec une dizaine d'admis sur 100 candidatures externes.

En Management Double Compétence, les candidatures se sont situées autour de 140 dossiers, pour une trentaine d'admis.

Taux de réussite :

Management général : inscrits 120, taux de réussite 80%, intégration M2 IEMN-IAE : 45%

Sciences de Gestion : inscrits 50, taux de réussite au M1 100%, intégration M2 IEMN-IAE : 50%

Management Double compétence : 30 inscrits, taux de réussite 100%, intégration M2 ou insertion professionnelle (double compétence)

- Pour le nouveau QUINQUENNAL L'offre en M1 va être simplifiée, nous envisageons deux **Parcours** :

**Management Sciences de Gestion (SG) d'une part**

**et Management double Compétence (DC) d'autre part**

L'effectif sera plus réduit : 160 au lieu de 200, avec des accès directs en M2 pour la majorité des options du parcours Sciences de Gestion et des accès sélectifs en M2 pour le parcours Double Compétence ou extérieurs à l'IEMN-IAE.

### 3. Résultats connus de l'évaluation des enseignements par les étudiants

Depuis la réforme LMD un système d'évaluation des enseignements, pour chaque semestre, a été mis en place, les fiches d'évaluation sont insérées au Livret, les délégués de promotions sont chargés de la distribution et de la collecte des fiches. Une synthèse statistique est réalisée. Ces évaluations servent de base à la discussion lors des conseils de perfectionnement.

De plus cette évaluation est exigée dans le cadre de la certification « Qualicert » obtenue par l'Institut pour toutes ses formations depuis 3 ans. En 2009, le parcours Double Compétence a été audité, en 2010 c'est le parcours Management général qui l'a été. La labellisation a été confirmée sans aucun écart par rapport au référentiel qui comporte plus de 350 critères.

Les remarques des étudiants sont prises en compte, dans la mesure de nos moyens, en particulier en matière d'organisation des emplois du temps, de volume horaire, d'information et de communication interne. Lors des réunions organisées par la responsable du Master 1 Double Compétence et dans les fiches d'évaluation, la quasi-

totalité des étudiants des 3 dernières années a réclamé plus de cours d'anglais et des options leur permettant de choisir en connaissance de cause leur futur M2. Ces demandes ont été prises en compte.

#### 4. Résultats connus de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non

Il faut distinguer ceux qui n'ont obtenu que le M1, de ceux qui ont un Master complet.

Il faut tenir compte des poursuites après le M1 dans d'autres formations, comme par exemple les Ecoles de commerce.

Les étudiants titulaires du M1 sont soit en M2 dans l'Institut (environ 50%) soit dans d'autres M2 en France. Le taux global de poursuite en M2 ou autre cursus est de 90%.

Ce taux est plus important qu'à l'époque antérieure où existaient les DESS et DEA.

*Pour le M1 Double Compétence, la double compétence aide les étudiants à trouver du travail. Les métiers exercés dépendent du M2 choisi et de la filière d'origine. On retrouve ainsi les métiers suivants : avocat d'affaires, contrôleur de gestion, consultant en finance, chef de projet informatique, chef de produit marketing, chef de produit dans le secteur pharmaceutique, responsable de formation, chargé de recrutement ....*

Pour les titulaires de M2.

Au-delà des informations récurrentes que chaque responsable de spécialité de M2 collecte depuis la création de sa formation (voir information / spécialités), une grande enquête est en cours à partir d'une base de données complète des adresses électroniques de tous les étudiants.

Malgré le contexte de crise, le taux d'accès à l'emploi dans un délai de 6 mois est de l'ordre de 100% pour les métiers les plus porteurs, il peut être plus faible, 80%, pour les secteurs moins dynamiques en matière de recrutement. Mais globalement, les étudiants titulaires du M2 sont recrutés dans l'année et dans leur spécialité.

### III – OBJECTIFS ET COHERENCE DE LA MENTION

#### 1. Historique de la formation, justification du nouveau projet

En M2, l'ensemble des spécialités de la mention Management sont reconduites pour le prochain quadriennal, dont certaines avec de légères modifications.

L'organisation du Master 1 est en revanche modifiée pour améliorer sa visibilité.

De manière à renforcer l'attractivité du Master Management, des **options de spécialisation** seront clairement organisées dès le Master 1. Elles permettront à l'étudiant de choisir une formation sur 2 années, dans des domaines bien identifiés du management. En dehors du M1 Double Compétence, tous les étudiants du Parcours Sciences de Gestion seront répartis dans 4 options de spécialisation, qui conduisent chacune directement à des Master 2. Au premier semestre du parcours Sciences de Gestion, les étudiants pourront être regroupés pour certains enseignements communs aux différents parcours.

**Les options de spécialisation du parcours Sciences de Gestion sont :**

- Management des opérations et systèmes d'information. Ce parcours conduit à deux Master 2 en interne : Contrôle de Gestion et Management de projet en SIC.
- Management, organisation et ressources humaines. Ce parcours conduit au Master 2 : Conseil en Organisation et management des RH. Les étudiants peuvent aussi candidater à un master avec forte dominante juridique le M2 Droit social et Ressources Humaines (Fac de droit)
- Management de projet et entrepreneuriat. Ce parcours conduit en interne au Master 2 : Management de projet en innovation et entrepreneuriat.
- Marketing. Ce parcours conduit au Master 2 : Marketing et Prospective, il permet de candidater aussi au M2 marketing des produits et services de santé, et au M2 Marketing quantitatif des IAA, proposé à la création, sous réserve de pré-requis spécifiques à ces Masters et précisés dans les spécialités correspondantes.

Toutes les options de spécialisation peuvent conduire au Master 2 Métiers de conseil et de la recherche, voire au Management international Franco Chinois.

## 2. Objectifs scientifiques

Depuis le dernier quadriennal, la mention management a intégré une dimension « recherche » à l'intérieur de ses parcours en M1 et dans la plupart des spécialités de M2.

Il y a donc une initiation à la recherche et par la recherche ; celle-ci se matérialise par l'introduction en M1 d'un cours magistral consacré aux enjeux et méthodes de la recherche (actuellement 12h00) et par des enseignements de méthodologies dans les différents parcours spécialisés. Cela doit permettre à chaque étudiant, quelle que soit sa spécialité en M2, de pouvoir opter pour un doctorat dans sa discipline.

Ce choix est maintenu pour le prochain quadriennal.

En M1, dans le parcours Sciences de Gestion, le module « projet professionnel et de recherche » permet à ceux qui, en M2, opteraient pour une formation à la recherche, de réaliser un mémoire.

Le Master 2 Métiers du Conseil et de la Recherche, par sa double orientation, permet à l'étudiant d'effectuer son stage au sein d'un Laboratoire en vue de la rédaction d'un travail de recherche, ou au sein d'un cabinet pour sa formation au conseil.

L'emploi du temps de quatre spécialités en M2 est aménagé afin de faciliter la poursuite en M2 d'un parcours recherche. Les étudiants qui le souhaitent pourront suivre des UE « recherche » dans le cadre des spécialités " Marketing et Prospective ", "Management de Projet en Systèmes d'Information et de Communication", « Marketing des Produits et Services de Santé » et " Management de Projet d'Innovation et Entrepreneuriat".

D'une manière prépondérante, surtout en M1, les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs aux quels se joignent des intervenants professionnels. La recherche est donc présente dans les enseignements via les cours magistraux et les études de cas proposés. Celles ci sont bien souvent les retombées pédagogiques du travail de recherche accomplis par les enseignants chercheurs qui interviennent.

## 3. Objectifs professionnels

### 3.1 - *Compétences professionnelles à acquérir par la formation*

Un étudiant titulaire d'un M1 et, a fortiori, du M2 dans sa spécialité doit être capable de :

- Comprendre rapidement les enjeux et la problématique d'une action ou d'un dispositif de gestion,
- Contribuer à la formalisation d'outils d'aide à la décision (connaissances techniques et méthodologiques),
- Maîtriser les travaux d'investigation, d'étude et d'enquête,
- Collaborer à l'organisation des actions décidées et des dispositifs mis en œuvre,
- Participer à l'animation et au pilotage des équipes concernées,
- Dialoguer avec des collaborateurs d'horizon divers,
- Mener l'évaluation des projets et/ou de programmes qui lui sont confiés.
- Animer des projets, les initier et les suivre.

Pour ce faire une pédagogie adaptée est mise en œuvre. Elle s'appuie en M1 sur :

#### **1 Une dynamique collective.**

Lors du Master 1, en Sciences de gestion, la réalisation d'un projet professionnel (durée minimale de 3 mois en France ou à l'étranger) ou d'un projet pour une organisation conduit l'étudiant seul ou en équipe à s'engager dans un partenariat avec une entreprise et à réaliser pour elle une mission définie. Il donne lieu à une soutenance orale. S'agissant du projet pour une organisation, il est mené sur les deux semestres, une journée par semaine étant libérée pour sa réalisation.

L'animation du réseau des anciens constitue aussi durant l'année une occasion d'animation collective.

#### **2 Une préparation à l'insertion professionnelle.**

Cette préparation passe par l'intervention de consultants, la participation à des conférences animées par des praticiens du management et des visites d'entreprises. L'intervention de nombreux professionnels en CM, TD et en UE de spécialisation, ainsi qu'un suivi des projets par des entreprises et un parrainage de promotion (KPMG pour la promotion 2009/2011), y contribuent.

#### **3 Une ouverture internationale**

Elle se manifeste par de nombreux enseignements dispensés en anglais et un encouragement à partir pour un semestre ou pour l'année, poursuivre ses études à l'étranger dans une de nos 50 universités partenaires.

Dans le parcours Double Compétence, en M1, l'accent est mis en plus sur l'acquisition rapide et méthodique de compétences en gestion et management.

### 3.2 - Débouchés en termes de métiers.

Cette mention de master est orientée vers la préparation des étudiants aux métiers de l'entreprise. Chaque grande fonction est abordée en profondeur dès le niveau M1, avec une spécialisation progressive pour postuler en M2. Ainsi les métiers du marketing, de l'organisation, des Systèmes d'Information, des Ressources Humaines et du pilotage sont couverts par cette mention.

#### Dans l'entreprise

Les métiers de gestion et de **management** : chef de produit, responsable qualité, chef de projet, responsable des ressources humaines, contrôleur de gestion, analyste financier, responsable d'étude marketing, chargé de communication etc.

#### En libéral

Cette formation prépare aussi à des métiers indépendants, métiers du conseil auprès des entreprises et des organismes du secteur public : consultant, chargé d'études.

#### Dans l'enseignement

Elle prépare enfin aux métiers de l'enseignement et de la recherche : en lycée en préparant les concours (CAPES, agrégation du secondaire), et dans le supérieur (via la préparation d'un Doctorat).

Les métiers de la comptabilité et de la finance sont préparés dans deux autres mentions de Master de l'IEMN - IAE « Comptabilité, Contrôle » et « Banque, Finance ».

Les objectifs professionnels propres à chaque spécialité, seront développés lors de la présentation des M2.

Pour le M1 Double Compétence, il s'agit de donner à des étudiants issus de formations initiales non gestionnaires, ayant déjà acquis 180 crédits ECTS (en sciences de la vie, sciences de l'ingénieur, droit, sciences humaines, langues, voire économie etc), des connaissances fondamentales en gestion afin de leur permettre de poursuivre vers les formations professionnalisantes de Masters 2.

4. Prévisions pour la prochaine période : filières et bassin de recrutement, effectifs attendus, métiers et poursuites d'études envisagées, etc.

*La demande des étudiants et le développement de certains débouchés, malgré la crise, nous incitent à accroître, dans des proportions raisonnables, nos effectifs selon les spécialités. Des ajustements de contenu seront naturellement nécessaires pour suivre les besoins des différents métiers du management auxquels on forme.*

## IV – CONTEXTE

### 1. Place de la formation dans l'offre de l'établissement

Au sein de l'Université de Nantes, il n'existe qu'un seul Master Management et il est organisé au sein de l'IEMN-IAE. En offrant plusieurs parcours spécialisés dès le niveau M1 et huit spécialités en M2, il s'avère très attractif, comme en témoignent les candidatures extérieures : en M1 40% viennent d'autres universités, il en est de même en M2.

D'autres composantes très spécialisées (Langues, STAPS) peuvent avoir en M2 des intitulés de Management : ils doivent se comprendre comme une volonté de professionnalisation de leur discipline de base, qui reste leur compétence première : langues étrangères, activités sportives.

## Schéma univ-nantes

## 2. Place de la formation dans les contextes régional et national

Le Master Management est ancien et bien identifié au sein de l'Université.

Les étudiants titulaires de la L3 Gestion y ont accès de droit.

Chaque année une campagne de promotion au sein de la composante et en dehors (IUT, etc.) est organisée. Le site Web de l'IEMN-IAE est également très consulté par les étudiants, les chiffres de fréquentation de notre site indiquant qu'il est le deuxième site visité au sein de l'Université de Nantes. D'autre part des enseignements de gestion étant effectués par des enseignants chercheurs de l'Institut dans d'autres composantes de l'Université de Nantes, une présentation des formations de l'Institut est systématiquement réalisée.

Le nombre de candidats pour intégrer la L3 Gestion et le M1 Management s'accroît chaque année.

Au sein du M1, le parcours « Double Compétence » intéresse de plus en plus d'étudiants. Ceux-ci, venant de toute la France et même des départements d'Outre Mer, ne trouvant pas sur place cette offre, posent leur candidature.

Il en est de même du M2 Master d'Administration des Entreprises anciennement « DESS CAAE » diplôme historique et phare des 31 IAE de France.

Si il existe à Rennes, à Angers, au Mans des formations équivalentes, Nantes bénéficie de l'effet de taille, beaucoup d'étudiants issus d'Universités plus récentes et plus petites choisissent après leur L3 de venir en Master Management à Nantes. Le nombre de candidatures extérieures à l'Université témoigne du caractère attractif de ce parcours.

De plus, dans le cadre du LMD, beaucoup d'étudiants ont une idée, dès la L3, du Master vers le quel ils se destinent. Ils choisissent d'intégrer le M1 sur le lieu du M2 choisi. C'est le cas, par exemple, d'un certain nombre d'étudiants qui ont déjà parfois passé 6 mois ou 1 an en Chine et qui veulent à terme intégrer le M2 franco-chinois, un des rares Master en France à offrir cette spécialité.

Les spécialités de M2 ont des statuts différents, certaines correspondent à des formations académiques que l'on retrouve dans toutes les grandes Universités (Marketing, Gestion des Ressources Humaines, Entrepreneuriat ...) mais d'autres sont plus spécifiques, voire unique en France.

A coté du M2 Management international Franco Chinois déjà cité, c'est le cas pour le M2 Marketing des Produits et Services de Santé qui est le seul M2 de cette nature au plan national. Il correspond à la volonté de proposer une formation très spécialisée autour d'une discipline, le Marketing et d'un secteur, celui de la Santé, afin de répondre aux attentes, entre autres, des Laboratoires pharmaceutiques qui souhaitent des chefs de produits parfaitement formés. Cette attractivité nationale pour ce Master se double d'une attractivité régionale dans la mesure où le secteur des biothérapies est un domaine d'excellence de la Région Pays de la Loire. C'est le cas aussi pour le M2 Management de projet en système d'information et de communication, un des rares en France à offrir cette spécialité, avec un fort partenariat avec la profession.

## 3. Adossement à la recherche

Ces formations universitaires sont adossées à une équipe de recherche regroupée au sein du LEMNA (Laboratoire d'Economie et de Management de Nantes Atlantique) dont les axes témoignent du domaine de compétence scientifique. Ce Laboratoire est la plus grosse structure régionale de recherche en Economie et Management.

Le nombre de chercheurs en Management dépasse le nombre d'enseignants du seul IEMN-IAE, puisqu'il fédère non seulement toute l'Université mais aussi les établissements partenaires comme par exemple l'Ecole des MINES ou ONIRIS (fusion Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes et ENITIAA).

En 2010, les enseignants chercheurs de la section 06 en poste à l'Université de Nantes sont 41 ; ils sont tous amenés à participer aux enseignements en Master.

Les Enseignants Chercheurs en poste à l'IEMN IAE sont 21, (14 MCF et 7 PR). Parmi ceux-ci, près de 70% sont classés « enseignants chercheurs publiants » selon les critères de l'AERES.

Trois axes de recherche fédèrent les équipes en économie et en gestion.

- Entreprise, Travail, Société.
- Organisation, Information, performance.
- Finance, environnement, mer.

Les chercheurs en gestion se retrouvent dans les deux premiers axes avec des domaines d'excellence :

Théorie des organisations, stratégie, management de projet, évaluation de la performance, ressources humaines, systèmes d'information, marketing, entrepreneuriat.

Une école doctorale « DEGEST », dirigée par un Professeur de l'IEMN-IAE, dynamise la formation à la recherche.



#### 4. Adossement au milieu socioprofessionnel

##### - l'environnement de la mention

En M1, la collaboration est plus limitée qu'en M2, elle se manifeste cependant par une offre étendue de stages et par une collaboration pour l'enseignement. Lors de la préparation des maquettes d'enseignement, les partenaires professionnels sont associés pour construire avec nous, et dans l'intérêt des étudiants, une offre cohérente de formation.

La collaboration est particulièrement nette au sein de chaque spécialité de M2. Le responsable de la formation, qui a bien souvent été à l'origine de sa création, entretient et développe des liens avec un réseau de professionnels, dans chaque métier concerné.

Dans les différents M2 les partenaires sont :

- M2 MPSIC Management de projet en systèmes d'information et de communication.  
Partenariat : Un accord d'échange est signé avec Georgia State University (USA), il est en cours de renouvellement.
- M2 MPIE Management de projet en innovation et entrepreneuriat  
Partenariat : Atlanpole, Angers Technopole, OSEO, ARIST, INPI, CCI de Nantes St NAZAIRE.
- M2 MIFC Management international franco-chinois.  
Partenariat : Un programme conjoint IEMN- IAE et Institut de Recherche et de Formation en Français Langue Etrangère (IRFFLE) existe pour sélectionner en Chine des étudiants non francophones. La première année d'apprentissage de la langue française est assurée par l'IRFFLE.  
Quatre accords actuellement actifs, concernent la recherche et l'enseignement :
- Institut du Commerce extérieur à Shanghai,
  - Université Polytechnique à Pékin,
  - Université du Zhejiang à Hangzhou,
  - Université des Langues Etrangères du Guangdong à Canton.
- M2 MCR Métiers du conseil et de la recherche.  
Cohabilitation : Université d'Angers,  
Partenariat : Audencia.
- M2 COMRH Conseil en organisation et management des ressources humaines.  
Partenariat : Groupe Altédia , conseil en RH.  
Chaque année une entreprise accompagne la formation.
- M2 MP Marketing et Prospective (M2 Etudes de marché et décision marketing, EMDM, dans l'actuel quadriennal )  
Partenariat : Système U.  
Chaque année une entreprise accompagne la formation.
- M2 MPSS Marketing des produits et services de santé.  
Cohabilitation : Oniris (EPSCP résultant de la fusion Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes et ENITIAA)  
Partenariats : UFR de Pharmacie de l'Université de Nantes, Chaire d'Entreprise CELTIPHARM,  
Université Jiao Tong de Shanghai.

Les anciens étudiants de notre composante (issus avant 2007 de la faculté des sciences économiques et de gestion et de l'institut d'administration des entreprises dont la fusion a donné naissance à l'Institut d'Economie et de Management de Nantes - IAE) aujourd'hui cadres voire chefs d'entreprise, tant au niveau régional que national, proposent des interventions et accueillent nos étudiants dans le cadre de stages. Les liens avec de nombreuses entreprises qui font confiance à la formation et dont les retours sont élogieux sont de plus en plus solides.

Les anciens sont regroupés dans une association ( cf site web)

La plupart des parcours et des spécialités font chaque année l'objet d'un parrainage par une entreprise qui soutient la formation d'un point de vue financier comme d'un point de vue professionnel via des conférences, etc.

##### - perspectives d'emplois

Les secteurs concernés et les métiers préparés souffrent comme tous les autres des difficultés économiques. Cependant, certaines spécialités demeurent très prisées dès lors qu'elles contribuent à améliorer la performance des entreprises et des organisations.

Le Bilan effectué sur ces dernières années montre un taux de placement voisin de 100%, pour nombre de M2.

**5. Partenariats académiques régionaux, nationaux et internationaux (notamment écoles ingénieurs, IEP, etc.)**

De par leur spécialisation, certains MCF ou PR contribuent à l'enseignement en « management » de certaines grandes écoles d'ingénieurs de la région, en particulier à l'Ecole des Mines. Inversement, grâce aux liens tissés par le biais de la recherche, certains enseignements de spécialisation en M2 sont assurés par des enseignants de :

- Ecole des Mines de Nantes
- Polytech Nantes
- Audencia Nantes
- Ecole de Design de Nantes
- ONIRIS.

Un accord d'échange est signé avec Georgia state University (M2 MPSIC) ;

Un partenariat existe depuis l'ancien quadriennal avec Audencia pour le M2 Métiers du conseil et de la recherche.

Le Master management a développé pour le M1 un partenariat avec l'Université Française d'Egypte. Des collègues égyptiens viennent assurer des cours magistraux et TD, et réciproquement.

En ce qui concerne le M2 Marketing des Produits et Services de Santé, le partenariat avec la Faculté de Pharmacie de l'Université de Nantes permet à des étudiants de valider leur 6<sup>ème</sup> année en faisant ce Master. Les étudiants de cette composante bénéficient de cours en gestion leur permettant de suivre l'option industrie pharmaceutique et de nous rejoindre ensuite. La co-habilitation avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes permet à des étudiants de valider leur T1 pro en faisant ce Master. Enfin les étudiants du M1 en sciences biologiques et médicales de l'Université de Nantes candidatent à ce M2 lorsqu'ils souhaitent s'orienter vers l'industrie pharmaceutique.

**6. Relations et échanges internationaux**

Ils se manifestent de plusieurs façons :

- développement de l'enseignement de langues ( LV1 et LV2) et cours magistraux en anglais.
- accueil d'étudiants étrangers. Chaque année, des étudiants chinois sont recrutés pour suivre le M2 Master d'Administration des Entreprises. D'autres M2 favorisent la présence d'étudiants étrangers dans la promotion pour un brassage multiculturel qu'ils rencontreront en entreprise (c'est le cas du Master Marketing des Produits et Services de Santé).
- mobilité de nos étudiants (ERASMUS en M1). Pour les parcours actuels la mobilité sortante est en moyenne de 18 étudiants soit environ 12% des effectifs inscrits (cf tableau)
- échanges d'enseignants chercheurs.
- accueil de professeurs invités (18 mois réservés par an).

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>M1 Management Général</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
Espagne	3		
Royaume-Uni	1	2	
Allemagne		1	
Roumanie			1
Pays-bas		1	1
<b>M1 MSG</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>18</b>
Royaume-Uni	6	4	3
Espagne	5	3	2
Allemagne	1		1
Pays-Bas			1
Belgique			1
Norvège			1
Roumanie	1	1	1
Turquie			1
Egypte		2	6
Mexique	1		1
<b>TOTAL Master 1</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>20</b>

Certaines spécialités sont dupliquées en Bulgarie et au Vietnam.

Le M1 dispose d'un partenariat avec l'Egypte. Nous accueillons chaque année des étudiants de l'Université Française d'Egypte. Cette année, deux de nos étudiants français ont fait le choix de faire leur M1 en Egypte. Ces échanges fonctionnent également très bien pour les stages de manière réciproque.

Nos étudiants de M1 ont au 2<sup>nd</sup> semestre un volume d'enseignement de 36h00 entièrement dédié au management international et dispensé en anglais. (les cours d'anglais et de LV2 au choix (espagnol, allemand) sont obligatoires dans la formation, voir plaquette de la formation).

Les étudiants sont invités à partir à l'étranger pour au moins un semestre, dans le cadre d'échanges ERASMUS ou d'échanges bilatéraux. Nous bénéficions au sein de l'IEMN-IAE d'un réseau très dense de partenariats dans le monde (voir résumé de l'Institut dans la rubrique internationale) : Mexique, Etats-Unis, Corée, Vietnam, Allemagne, Roumanie, Espagne, Grande Bretagne, etc.

La spécialité de M2, Management international franco-chinois se déroule sur deux ans dont une année entière en Chine.

D'autres spécialités comme le M2 Management de projet en système d'information ont des partenariats permettant une mobilité sur l'un des deux semestres.

## V – ORGANISATION DE LA MENTION

### 1. Structure de la formation et organisation pédagogique

La formation est organisée sur 2 ans avec un accès sélectif entre le M1 et les M2.

Les étudiants des options de spécialisation de M1 Sciences de Gestion ont tous vocation à poursuivre dans le M2 correspondant à leur orientation (à l'exception du M2 Master d'Administration des Entreprises).

Les étudiants du parcours double compétence ont vocation à se porter candidats dans tous les M2,

En M2 l'effectif global des étudiants étant supérieur au nombre d'inscrits en M1, la part des entrées « extérieures » reste donc importante.

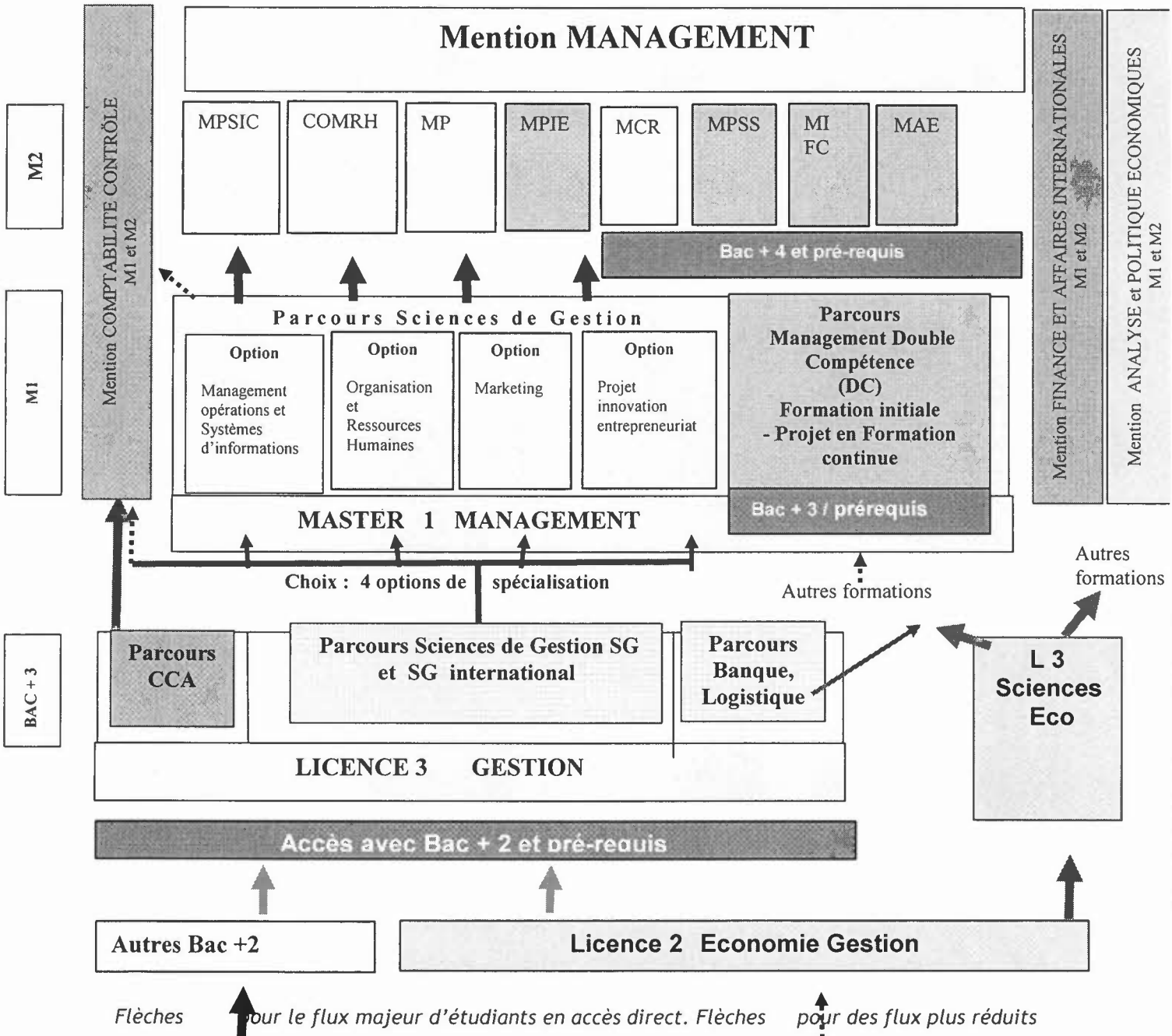
Les spécialisations en M2 sont préparées en M1 soit sous forme d'enseignements électifs soit de cours obligatoires.

Elles sont en lien avec le niveau national dans les domaines larges que sont le Marketing, les Ressources Humaines, le Management de projet, les Systèmes d'Information.

Le M1 est organisé en semestres comme en M2 les stages commençant le plus souvent en avril avec un jury en septembre.

Chaque jury est suivi d'un conseil de perfectionnement qui fait le point sur les atouts et les points d'amélioration.

**Marché du travail**



**Glossaire des intitulés de M2**

- MPSIC : Management de Projet en Systèmes d'Information et de Communication
- COMRH : Conseil en Organisation et Management des Ressources Humaines
- MP : Marketing et Prospective
- MPEI : Management de Projet en Innovation et Entrepreneuriat
- MCR : Métiers du Conseil et de la Recherche
- MPSS : Marketing des Produits et Services de Santé
- MIFC : Management International Franco-Chinois
- MAE : Master Administration des Entreprises

Les étudiants du parcours Double Compétence peuvent candidater à tous les M2 Management

Les étudiants de la Licence 3 Sciences Economiques peuvent candidater au M1 Management ou aux M1 d'autres mentions. Les étudiants de toutes les options du M1 Management Sciences de Gestion comme ceux du M1 Double Compétence peuvent candidater aux M2 MCR, MPEI, MPSS et MIFC sous réserve des prérequis

## 2. Politique des stages

### Dans l'actuel quadriennal

Dans le M1 Sciences de Gestion, les étudiants ont l'obligation pour valider leur formation de réaliser un stage d'une durée minimum de 14 semaines dans une organisation (entreprise ou autre structure) en France ou à l'étranger.

Dans le M1 Management Général, bien que le stage ne soit pas obligatoire, nous invitons les étudiants à poursuivre leur année, qui se termine en mai, par au moins 2 mois de stage, afin d'affiner leur choix professionnel.

Dans le M1 Double Compétence, un stage en entreprise de 3 à 6 mois est obligatoire. Les expériences à l'étranger sont préconisées. L'étudiant est suivi dans l'entreprise par un cadre responsable de son stage et par un enseignant de l'IEMN-IAE. Ce stage fait l'objet d'un rapport de stage et d'une soutenance orale. Une note inférieure à 10/20 entraîne soit la réécriture du rapport, soit l'obligation de faire un nouveau stage

### Pour le prochain quadriennal

En M1, la professionnalisation se traduit par une période consacrée aux stages en entreprises ou à la poursuite de projets spécifiques, elle démarre en avril pour, au minimum, **3 mois**.

En M2, le stage revêt toujours une très grande importance, c'est souvent une étape vers l'embauche, avec une période de **6 mois** de avril à septembre.

## 3. Mutualisations

A coté des cours généraux du tronc commun, certains cours spécialisés, dispensés dans plusieurs mentions (ex « gestion de la production » en CCA et Management) et qui se prêtent à un enseignement magistral, pourront être mutualisés.

La mutualisation est plus difficile en M2 du fait de la forte spécialisation.

## 4. Publics concernés

### Entrée en M1

Les étudiants titulaires de la L3 Gestion, ont accès de plein droit aux différentes options du parcours de Sciences de Gestion.

Les étudiants titulaires d'une L3 dans des spécialités voisines (Sciences économiques, AES) peuvent intégrer les spécialités de la mention management après validation des pré requis.

Le parcours Double Compétence permet aux titulaires d'une Licence, dans des disciplines différentes et plus éloignées du management (Droit, Lettres, Sciences, Psychologie.. ) de suivre, après procédure d'admission, un enseignement intensif en gestion leur permettant ensuite de candidater aux spécialités de la mention management ouvertes en M2 et qui correspondent à leur profil.

Entrent en M2 les étudiants de M1 inscrits dans la spécialité correspondante et les étudiants, titulaires d'un M1, déclarés admis à l'issue d'une procédure de sélection.

## 5. Equipe pédagogique

En M1 Management Sciences de Gestion **80%** des enseignements sont assurés par des enseignants chercheurs et des enseignants, soit une part de **20%** pour les intervenants professionnels

En revanche en M2, la contribution des intervenants professionnels est en moyenne de **60%**

CF. annexe 1

## 6. Pilotage de la mention

La mention Management est pilotée par M. Benoît JOURNE, PR. 06

Le parcours Sciences de Gestion est piloté par Mlle Laetitia PIHEL, MCF en Gestion et le parcours Management double compétence est piloté par Madame Martine Le Livec Tourneux, MCF Associée.

Le pilotage de cette mention, comme pour les autres mentions de l'Institut, s'appuie sur le référentiel Qualicert pour lequel l'Institut est certifié depuis trois ans et qui donne la trame du pilotage des formations. Il impose un niveau d'excellence sur plus de 350 critères sur lesquels nous sommes audités tous les ans par des auditeurs de la société SGS.

Cette démarche de certification nous amène à renforcer notre documentation écrite afin de donner des preuves tangibles aux actions menées et aux les politiques engagées.

Les enseignements sont évalués systématiquement via des fiches remises aux étudiants.

Ces fiches sont collectées par les délégués de promotion, une synthèse est effectuée et chaque enseignant concerné en est destinataire.

Nous demandons également aux étudiants via les délégués de promotion de nous faire part de leurs propositions en termes d'amélioration de la formation.

L'année de formation est elle aussi évaluée dans sa globalité par les étudiants. Des synthèses chiffrées sont effectuées servant d'élément de réflexion aux conseils de perfectionnement.

Ainsi, à l'occasion du jury de fin d'année, un conseil de perfectionnement se réunit avec les intervenants de la filière. Ce conseil, qui donne lieu à un compte rendu écrit, permet de faire un bilan et de proposer des pistes d'amélioration. Les thèmes sur lesquels des remarques apparaissent le plus souvent sont :

- l'équilibre des emplois du temps sur l'année, semestre 2 souvent plus chargé que le semestre 1
- répartition de la charge de travail sur la semaine
- temps de préparation des examens
- réunion d'information pour les poursuites d'études prévues de manière anticipées.

Chaque année les remarques sont prises en compte pour améliorer le fonctionnement pédagogique.

## 7. Auto-évaluation

Depuis 4 ans l'IEMN-IAE est certifié par l'organisme international de certification SGS Qualicert qui développe une approche spécifique pour les établissements d'enseignement supérieur (cf. extrait du compte-rendu ci-après).

Parmi les critères, la prise en compte des avis des étudiants et des membres des conseils de perfectionnement de diplôme est essentielle. En outre, chaque enseignement est évalué à partir d'un document type de l'IEMN-IAE. Il en est de même de chaque formation. L'autoévaluation s'est en partie appuyée sur les documents produits à ces deux occasions.

### Procédure retenue pour l'autoévaluation :

Le responsable de la formation était libre de s'entourer d'observateurs de diverses natures, dont des extérieurs.

- Evaluations pédagogiques : Elles s'appuient sur les grilles d'évaluation des UE et UC et les grilles d'évaluation de la formation. Ces grilles sont remises aux étudiants et interprétées par le responsable de la formation et prises en compte lors des conseils de perfectionnement de chaque formation

- Utilisation des statistiques : Statistiques transmises par la présidence : Inscrits, Admis, ratio admis/inscrits, ratio admis/présent ; Statistiques internes résultant de la fusion des bases de données propres à certaines formations (MSG, IUP, Master PSIC, Master Marketing des Produits et Services de Santé) au sein d'une base centralisée.

- Présentations des autoévaluations

### Autoévaluation de l'architecture générale (premier niveau)

Réalisée en conseil des enseignants-chercheurs du 28 janvier 2010, Rappel de la lettre de cadrage. Caractéristiques de l'IEMN-IAE et de son offre de formation, forces et faiblesses de l'offre de formation.

### Autoévaluation de synthèse et évolutions par Mentions de diplôme

Les responsables de pôles ont réuni les responsables de diplômes et les enseignants qui interviennent principalement dans leur pôle. Les questions de l'évolution des formations, de la mutualisation, du nombre de groupes, etc. ont été envisagées pour chaque spécialité ou mention de licence.

### Evaluation de l'architecture générale (deuxième niveau) et axes pour le prochain quadriennal

Réunion des responsables de pôles, du directeur de l'IEMN-IAE, du directeur adjoint chargé de l'enseignement et d'enseignants chercheurs pour faire le point sur l'évolution de L'ensemble des mentions (L et M)

***L'autoévaluation nous a permis de mieux mesurer les limites d'une offre trop complexe et de proposer une simplification de notre mention.***

# Rappel Master1

## Parcours 1 Management Sciences de Gestion

*En continuité de la L3 Gestion*

*Organisé en quatre options*

*Permet un accès direct en M2*

*Les objectifs et l'organisation sont détaillés dans le texte qui précède. Les précisions sont en annexe.*

NOM DU RESPONSABLE : **Laetitia PIHEL MCF 06**

COORDONNEES DU RESPONSABLE : IEMN-IAE, Chemin de la Censive du Tertre, BP 52231, 44322 Nantes Cedex

Mail : laetitia.pihel @univ-nantes.fr

STATUT DU RESPONSABLE : **Maître de Conférence**

## Parcours 2 Management Double Compétence

### Présentation détaillée du parcours

NOM DU RESPONSABLE : **Martine LE LIVEC-TOURNEUX MCF Associé**

COORDONNEES DU RESPONSABLE : IEMN-IAE, Chemin de la Censive du Tertre, BP 52231, 44322 Nantes Cedex Mail : Martine.Le-Livec-Tourneux@univ-nantes.fr

STATUT DU RESPONSABLE : **Maître de Conférence associé**

#### Objectif

Permettre à des titulaires d'une L3, dans une discipline autre que la gestion, un changement radical d'orientation dans leur parcours.

Le M1 Management Double Compétence est donc accessible aux titulaires de toute licence hors discipline de gestion (Sciences de la vie, Sciences de l'ingénieur, Droit, Sciences économiques, Sciences humaines, Langues, STAPS, etc...), et aux étudiants ayant acquis 180 crédits ECTS qui bénéficient d'une validation d'acquis, afin de leur donner des connaissances fondamentales en gestion et de leur permettre de poursuivre en Master 2 de Gestion. Modalités de recrutement : dossier de candidature et entretien.

A l'issue du parcours de Master 1, les étudiants du M1 MDC peuvent candidater à tous les M2 de Gestion de l'IEMN-IAE : Master 2 :

Projet d'Innovation et Entrepreneuriat (MPIE),

Marketing des Produits et Services de Santé (MPSS),

Management International Franco - Chinois (MIFC),

Marketing et Prospective (ex Etudes de Marché et Prises de Décisions Marketing) (MP),

Management de Projets en Systèmes d'Information et Communication (MPSIC),

Conseil en Organisation et Management de Ressources Humaines (COMRH),

Métiers du Conseil et de la Recherche (MCR) et MAE.

*Seules les filières Comptabilité (CCA) et Contrôle de Gestion exigent une intégration en M1.*

Les étudiants peuvent aussi candidater au M2 Droit Social et Management des Ressources Humaines de l'UFR de Droit de Nantes

L'objectif professionnel est d'ouvrir l'esprit d'étudiants spécialistes d'une discipline particulière sur le fonctionnement global d'une entreprise.

Les métiers exercés ultérieurement sont très divers. Ils dépendent du M2 choisi et de la filière d'origine.

#### Organisation de la formation.

La répartition des crédits ECTS (60 au total) entre les différentes UE est présentée dans le tableau annexe (fiche pédagogique du diplôme). Le descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.) sont en annexe.

#### Articulation formation-stage :

- Les cours (présentés dans la fiche pédagogique du diplôme) sont dispensés de septembre à fin mars.

Le volume des enseignements annuels par étudiant (hors stage) est de 343 h.

De nombreux travaux de groupes sont demandés. Les groupes doivent obligatoirement être constitués d'étudiants venant de formations d'origines différentes.

Tous les étudiants sont inscrits, dans le cadre de l'enseignement d'anglais, au TOEIC. La certification en langue est mesurée par le score obtenu, et est prise en compte dans l'évaluation de l'unité d'enseignement.

- Le stage en entreprise, qui débute début avril, constitue une partie importante de la formation. La recherche de stage, l'adaptation au monde du travail, le comportement de l'étudiant dans l'entreprise font partie de la formation. Le stage, obligatoire, est d'une durée de 3 à 6 mois. Les expériences à l'étranger sont encouragées.

Un tuteur est nommé dans l'entreprise afin de suivre le travail de l'étudiant.

Le stage fait l'objet d'une évaluation qui porte sur le comportement de l'étudiant dans l'entreprise, un rapport de stage écrit et une soutenance orale.

Encadrement académique : Chaque étudiant est suivi par un enseignant, universitaire ou professionnel, qui a des compétences dans le domaine traité. La soutenance du rapport de stage a lieu devant un jury composé de 2 personnes : le tuteur et l'enseignant.

#### Contrôle des connaissances :

Les règles communes de contrôle des connaissances et des aptitudes adoptées au CA de l'Université le 4 juillet 2008

#### Règles spécifiques au parcours Double Compétence :

- Organisation des deux sessions : la première session d'examen est un contrôle des connaissances pour les enseignements théoriques qui est effectué en deux temps : la semaine précédant les vacances de Noël pour le premier semestre d'enseignement, la semaine précédant le départ en stage pour le second semestre.

Les examens de seconde session ont lieu en septembre. Ils comprennent la soutenance du rapport de stage et, le cas échéant, les examens de rattrapage.

La validation du M1 se fait sur l'année entière. Les notes de contrôle continu quelles qu'elles soient sont conservées de la première à la deuxième session.

Une unité d'enseignement est acquise :

- dès lors que sa note est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. Elle est transférable dans un autre parcours.

ou

- par compensation entre les UE au sein de l'année à condition d'avoir pour chacune des UEF une note de l'UE supérieure ou égale à 8/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. En revanche, elle n'est pas transférable dans un autre parcours, exception faite des passerelles prévues et définies dans le dossier d'habilitation des formations concernées.

Exception : La note de l'UE concernant le stage, affectée de son coefficient, est validée dès lors que l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. Une note inférieure à 10/20 entraîne soit la réécriture du rapport, soit la réalisation d'un nouveau stage avec soutenance (avec une nouvelle inscription universitaire) suivant la décision du jury.

L'année est donc validée dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne générale des UE égale ou supérieure à 10/20, avec une moyenne des UE hors stage supérieure ou égale à 10 sur 20, sans note d'UE inférieure à 8/20 aux UE, et une note égale ou supérieure à 10/20 au stage.

L'étudiant ayant obtenu une note strictement inférieure à 8/20 à une UE doit se représenter à la 2ème session pour la valider, quelle que soit sa moyenne des UE de l'année.

L'étudiant ayant obtenu une moyenne générale des UE hors stage inférieure à 10/20 doit se représenter à la 2ème session à toutes les UE pour lesquelles il n'a pas obtenu une note de 10/20.

- Jury

Le jury se réserve la possibilité d'attribuer des "points de jury" (maximum 2 points par UE) lors des délibérations pour tenir compte de cas particuliers rencontrés par les étudiants et exprimés a priori. La mention de ces points de jury figurera alors sur le relevé de notes de l'étudiant.

- Mentions de réussite

L'obtention du diplôme de Master 1 est assortie de la délivrance d'une mention de réussite, selon les modalités habituelles

- Absence

La présence aux cours est obligatoire.

Une absence non justifiée à une évaluation de contrôle continu se traduit par un zéro à cette évaluation. Si le motif de l'absence est jugé recevable par l'enseignant, celui-ci organise une épreuve de remplacement.

En cas d'absence à une épreuve terminale on constate un défaut de note et l'UE concernée ne peut être validée.

- Régime spécial

L'étudiant concerné bénéficie d'une dispense d'assiduité aux enseignements.

L'étudiant concerné bénéficie d'une dispense des épreuves de contrôle continu. Par conséquent, toutes les épreuves de contrôle des connaissances sont organisées sous forme d'examen terminaux.

L'étudiant peut également demander à bénéficier de l'étalement de sa formation en réalisant chaque année d'études en deux années universitaires. Dans ce cas, au titre de chaque année universitaire il ne s'inscrit qu'à la moitié des UE de l'année d'études. Le jury ne statue sur la validation de l'année d'études, en appliquant les règles de compensation, qu'à l'issue des deux années universitaires.



**Aspects formation professionnelle et compétences transverses.**

La plupart des enseignants qui interviennent sur le M1 a une expérience en entreprise, des professionnels interviennent, et un stage obligatoire complète la formation théorique. (30 à 40 % des enseignements sont assurés par des professionnels (chefs d'entreprise, consultants, etc).

**Aspects formation continue et par alternance.**

Le Master 1 MDC est accessible à des personnes en formation continue. Outre les contrats de reconversion ou de congé-formation, une personne en formation continue peut demander à bénéficier de l'étalement de la formation sur deux années universitaires. Dans ce cas, elle ne s'inscrit qu'à la moitié des UE de l'année. Le jury ne statue sur la validation de l'année d'étude qu'à l'issue des deux années universitaires.

**Relations et échanges internationaux.**

Environ 10 % des étudiants sont étrangers et le stage à l'étranger est préconisé.

Au cours des 3 dernières années, certains étudiants ont fait leur stage dans des entreprises en Angleterre, en Espagne, en Italie, aux Etats-Unis, en Australie, au Cameroun, au VietNam, en Chine.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent partir suivre des cours dans des universités chinoises avec les étudiants du M2 MIFC. Cette expérience est acceptée à titre de stage.

Lorsqu'un étudiant part à l'étranger pour apprendre une langue, le rapport de stage doit conserver un niveau de M1.

Le mémoire incorporé au rapport de stage doit avoir un lien avec le monde de l'entreprise du pays dans lequel il a effectué son stage. Le thème du mémoire doit être obligatoirement approuvé par l'enseignant qui le suit.

## PROJET DE CREATION D'UN PARCOURS EN FORMATION CONTINUE

**NOM DU RESPONSABLE :** Pascal GOUREAUX

**COORDONNEES DU RESPONSABLE :** IEMN-IAE, Chemin de la Censive du Tertre, BP 52231, 44322 Nantes Cedex Mail : Pascal.goureaux@univ-nantes.fr

**STATUT DU RESPONSABLE :** Agrégé d'Economie et Gestion (PRAG)

**Objectifs**

Pour répondre aux demandes des salariés et des employeurs, l'Institut d'Economie et de Management de Nantes - IAE a décidé de mettre en place et de proposer un « parcours spécifique » M1DC en formation continue. Ce parcours est également proposé aux auditeurs en formation initiale en alternance.

Ce diplôme se substituerait au DUESMO (Diplôme Universitaire d'Etudes Supérieures en Management des Organisations de niveau BAC+4) permettant une plus grande lisibilité d'une offre de formation de niveau M1 et répondant à une demande réitérée des auditeurs de formation continue pour un diplôme national reconnu par les organisations et facilitant l'évolution de leur carrière professionnelle et de leur statut.

Ce parcours spécifique s'inscrit dans un contexte où les organisations recherchent des généralistes en gestion, où la transversalité des compétences et la polyvalence des personnes constituent des atouts à leur intégration et leur adaptation dans le monde des organisations. Ce parcours est destiné à des professionnels, souhaitant évoluer dans leur carrière et bénéficier d'une formation universitaire de haut niveau en gestion adaptée à leurs contraintes professionnelles.

Elle vise à donner à toute personne, souhaitant assumer des responsabilités en matière de gestion :

- la possibilité d'acquérir ou d'approfondir des connaissances génériques en management des organisations ;
- la possibilité de valider des compétences et des capacités en gestion et management ;
- la possibilité de valider des expériences professionnelles antérieures.

Permettre la reprise d'études de personnes souhaitant une formation universitaire en gestion.

Développer pour les personnes qui le souhaitent une double compétence en gestion.

**Organisation de la formation**

- Les enseignements seront organisés par groupe d'environ 25 personnes.
- La formation se déroule de septembre à fin juin sur deux années universitaires. Les cours sont bloqués sur 1,5 journées entières (vendredi toute la journée et samedi matin) deux fois par mois.
- L'enseignement est dispensé suivant des méthodes pédagogiques combinant apports théoriques et applications (exposés, projets par groupe d'étudiants, cas, etc.).
- Possibilité de suivre la formation sur une année universitaire sous réserve d'être disponible 1,5 journées entières (vendredi toute la journée et samedi matin) chaque semaine.

**Modalités d'accès à la formation pour la formation continue**

Pour candidater à ce M1DC parcours spécifique en Formation Continue, les auditeurs doivent répondre aux conditions suivantes :

- Etre titulaires d'un diplôme Bac+3 et avoir au moins deux années d'expérience professionnelle ;

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2 ou équivalent : DUT, BTS, DEUG et diplôme de niveau 2 inscrit au RNCP et avoir au moins 5 années à temps plein d'expérience professionnelle à des postes comportant des responsabilités.

**Des possibilités de dérogation pour la formation continue**

- sont offertes aux personnes ayant un BAC+2 avec une expérience professionnelle comprise entre 3 et 5 ans à des postes comportant des responsabilités.
- sont offertes aux personnes n'ayant pas les diplômes requis (mais néanmoins titulaires au minimum d'un BAC ou équivalent) et justifiant d'une solide expérience à des postes d'encadrement ou exerçant des responsabilités importantes dans une organisation. Lors des entretiens de recrutement, le jury est amené à étudier le cursus du candidat pour évaluer la qualité de ses expériences professionnelles et la possibilité de lui proposer des possibilités de dérogation (VA 85) ou de VAE.

Les dossiers de dérogation passent devant une Commission, constituée par le Président de l'Université, qui statue sur les équivalences possibles.

**Modalités d'accès à la formation initiale en alternance**

Pour candidater à ce M1DC en alternance, les auditeurs doivent répondre aux mêmes conditions d'accès que celles requises pour candidater à la formation initiale classique.

**Enseignements du tronc commun**

Afin de mieux répondre aux demandes spécifiques des auditeurs en formation continue et d'adapter les enseignements à leurs profils, les unités d'enseignement du M1DC « parcours spécifique » diffèrent sensiblement du M1DC en formation initiale classique. En particulier le stage est remplacé par un travail de mémoire réalisé sous la direction d'un enseignant de l'IEM de Nantes-IAE et conclu par une soutenance.

Tableau de comparaison des unités d'enseignement M1DC formation initiale classique et M1DC « parcours spécifique ».

<b>M1 MANAGEMENT DOUBLE COMPETENCE</b>					
En bleu les intitulés du M1DC « parcours spécifique ».	M1DC formation initiale classique		M1DC "Parcours spécifique"		Nbre d'ECTS
	hCM	HTD	hCM	HTD	
Fondamentaux de marketing	24		24		5
Droit appliqué aux affaires remplacé par Droit des sociétés	21		24		4
Théorie des organisations remplacé par Organisation et stratégie	21		27		5
Informatique et multimédia remplacé par Informatique et Recherche documentaire	21		6		1
Europe et relations interculturelles remplacé par Droit du travail	21		18		3
Gestion comptable	36		36		6
Analyse financière	36		36		6
Environnement économique	21		21		4
Techniques quantitatives de gestion remplacé par Droit pénal et procédures judiciaires	19		18		3
Psychosociologie des organisations et GRH	21		21		4
Management et communication	21		18		3
Contrôle de gestion	24		36		6
Anglais des affaires (supprimé)	20		0		
Initiation à la recherche et étude de marché (supprimé)	18		0		
Stage remplacé par tutorat et soutenance de mémoire		85		75	10
<b>TOTAUX</b>	<b>321</b>	<b>85</b>	<b>285</b>	<b>75</b>	<b>60</b>
<b>TOTAL HEURES EQUIVALENT TD</b>	<b>566,5</b>		<b>502,5</b>		

### Contrôle des connaissances

Règles propres au M1DC « parcours spécifique » :

- Organisation des deux sessions : la première session d'examens est un contrôle des connaissances qui est effectué à la fin de chaque unité d'enseignement. Les examens de seconde session ont lieu en septembre. Ils comprennent la soutenance du mémoire et, le cas échéant, les examens de rattrapage.

La validation du M1 se fait à la fin des deux années de formation ou à la fin de l'année pour les auditeurs autorisés à réaliser leur formation en une année.

Une unité d'enseignement est acquise :

- dès lors que sa note est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. Elle est transférable dans un autre parcours.

Ou

- **ou bien** par compensation entre les UE au sein de l'année à condition d'avoir pour chacune des UEF une note de l'UE supérieure ou égale à 8/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. En revanche, elle n'est pas transférable dans un autre parcours, exception faite des passerelles prévues et définies dans le dossier d'habilitation des formations concernées.

**Exception** : La note de l'UE concernant le mémoire, affectée de son coefficient, est validée dès lors que l'étudiant a soutenu son travail et obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. Une note inférieure à 10/20 entraîne la réécriture du mémoire et une nouvelle soutenance.

## VI - PRESENTATION DES SPECIALITES DE MASTER 2

### A. Master 2 Management de Projet en Système d'Information et de Communication (MPSIC)

NOM DES RESPONSABLES : **Benoît JOURNE et Jean - Pierre NEDELEC**

COORDONNEES DU RESPONSABLE : IEMN-IAE, Chemin de la Censive du Tertre, BP 52231, 44322 Nantes Cedex

Téléphone fixe : 02 40 14 14 53– Téléphone mobile : 06 15 23 46 71 – Mail : johanna.habib@univ-nantes.fr

STATUT DES RESPONSABLES : **PR 06 et MC Associé**

Partenariat avec Georgia State University (accord en cours de renouvellement)

33 Gilmer Street Southeast, Atlanta, GA 30303-3044, United States

**X RENOUELEMENT EN L'ETAT**

#### Objectifs et organisation de la spécialité.

Les **objectifs professionnels** sont définis en fonction des deux métiers auxquels le master prépare les étudiants : le Management de Projet et le conseil en Systèmes d'Information et de Communication. L'acquisition des connaissances théoriques, des savoir-faire et des savoirs comportementaux visent à permettre aux étudiants d'occuper rapidement des postes de chef de projet maîtrise d'ouvrage ou de consultant en systèmes d'information et de communication.

Pour satisfaire ces objectifs professionnels, près de la moitié des enseignements sont dispensés par des intervenants professionnels. En outre, des projets tuteurés sont proposés chaque année aux étudiants par les entreprises partenaires du master (Capgemini, Celencia, Steria, Logica, Business&Decision, Keaton ...) et se déroulent de novembre à mars à raison d'une journée par semaine en entreprise.

Ses objectifs se déclinent en 5 axes principaux :

#### 1. Management de projet

Maitrise des outils de planification et de suivi budgétaire des projets.

Maitrise de la qualité de l'ouvrage et des risques du projet.

Maitrise des processus de recette de l'ouvrage (en particuliers des tests de validation).

Maitrise des aspects juridiques et contractuels des projets.

Management des équipes projets, communication, motivation, gestion des conflits entre métiers.

Gestion du changement (depuis le reengineering, jusqu'aux méthodes participatives)

#### 2. Maitrise d'ouvrage en systèmes d'information et de communication

Maitrise des concepts et des langages de la maîtrise d'œuvre informatique (MERISE, UML, XML...)

Maitrise du développement d'un système d'information et de communication (depuis les études d'opportunité et de faisabilité jusqu'à la mise en exploitation et la maintenance du système en passant par l'élaboration du cahier des charges du projet)

#### 3. Systèmes d'information et de communication

Connaissance des infrastructures réseaux (internet, intranet,...) et de leur sécurisation

Connaissance des ERP et des logiques de d'intégration et d'urbanisation des SIC.

Connaissance des usages des SIC, de leurs contributions aux stratégies et aux performances des entreprises.

Connaissance des stratégies de marketing via les SIC (web marketing, Business intelligence, CRM, ...)

Connaissance des méthodes et des principaux référentiels d'évaluation des SIC.

#### 4. Management des organisations

Connaissances des structures des entreprises, des cloisonnements et de la transversalité dont elles sont porteuses.

Connaissance des méthodes de cartographie des processus organisationnels.

#### 5. Secteur des systèmes d'information et de communication

Connaissance du milieu professionnel (grands acteurs économiques du secteur des SIC)

L'organisation des enseignements du master se déroule en deux temps : 6 mois de cours théoriques de début octobre à fin mars suivi d'un stage de début avril à fin septembre d'une durée minimale de 4 mois.

Le master 2 MPSIC comprend 483 heures d'enseignement encadrées réparties en 10 UE de 6 ECTS chacun.

(cf. annexe 1 pour plus de détails sur l'équipe pédagogique)

N° / intitulé de l'U.E. (1)	N° Sem	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique	
			CM	TD
UEF1 : Information Systems	S9	EC1 : Information Systems	30	15
UEF2 : Information Security and Privacy	S9	EC2 : Information Security and Privacy	30	15
UEF3 : Information Technology an global Competition	S9	EC3 : Information Technology an global Competition	30	15
UEF4 : Process Innovation	S9	EC4 : Process Innovation	30	15
UEF5 : International IT Issues and Policy	S9	EC5 : International IT Issues and Policy	30	15
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			<b>150</b>	<b>75</b>
UEF6 : Modélisation, intégration des SIC et usages des TIC	S10	EC6 : Modélisation pour la Conception des SIC	26	6
		EC7 : Progiciels de gestion et intégration des SIC	22	16
		EC8 : Usages des TIC	24	
UEF7 : Organisation, communication et conduite du changement	S10	EC9 : Théorie des organisations et gestion des équipes	20	
		EC10 : Communication, conduite du changement et négociation	18	6
UEF8 : Marketing et contrats	S10	EC11 : Web Marketing et systèmes d'information	12	12
		EC12 : Eléments contractuels de la gestion de projet	16	20
UEF9 : Projet professionnel	S10	EC13 : Projet professionnel		20
UEF10 : Stage	S10	EC14 : Stage		50
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			<b>138</b>	<b>120</b>

Les aspects de formation à et par la recherche s'appuient sur le " Laboratoire d'Economie et de Management Nantes Atlantique" (L.E.M.N.A.), laboratoire de recherche de l'IEMN-IAE. Les travaux de recherche des enseignants chercheurs du Master s'inscrivent dans l'axe du laboratoire : « *Organisation, Information et Performance* » comprenant le domaine de recherche des Systèmes d'information. Le responsable de la formation est classé « enseignant chercheur publiant » selon les critères de l'AERES.

Ainsi, de nombreux enseignements sont adossés à la recherche et les supports de cours rassemblent des articles de revues scientifiques (i.e. Systèmes d'Information et Management) et des cas concrets issus de recherches de terrain réalisées par les enseignants-chercheurs du LEMNA.

La formation bénéficie également de la localisation de l'Association Information et Management (AIM), présidé par le Professeur Frantz Rowe, également Editeur en chef de la revue, *European Journal of Information Systems* (classement A+, AERES).

Enfin, les étudiants qui le souhaitent peuvent suivre des UE dans le cadre de la spécialité M2 « Métiers du conseil et de la recherche » de même que les étudiants de cette spécialité peuvent suivre des UE au sein du M2 "Management de Projet en Systèmes d'Information et de Communication". L'emploi du temps des deux spécialités du M2 Management est aménagé pour que cette proposition soit facilement opérationnalisable."

### Le Master fait de l'ouverture à l'international un axe prioritaire de la formation.

- Tous les cours du premier semestre sont dispensés en anglais par des enseignants-chercheurs ou des professionnels anglophones, les exposés des étudiants et les examens ont également lieu en anglais.

- Le Master bénéficie d'un accord de Partenariat d'échange d'enseignants et d'étudiants avec l'Université américaine Georgia State University (Atlanta, USA), reconnue pour son excellence dans le domaine du management des systèmes d'information (MBA en Systèmes d'information classé au 4<sup>ème</sup> rang par l'Academy of Management).

Les enseignements du premier semestre du master MPSIC sont reconnus comme équivalents à 5 cours de 3 crédits AACSB. Cet accord a permis en 3 ans de recevoir 6 étudiants américains dans le master et d'envoyer 6 étudiants français à Georgia State University pour le second semestre d'étude.

L'accord de partenariat est actuellement en cours de renouvellement (2010-2013).

- Le processus de recrutement du master valorise le profil international des étudiants. Le master recrute systématiquement un volant de 5 à 10 étudiants d'origine internationale. Depuis 2006, le master reçoit des étudiants Egyptiens dans le cadre d'un accord passé entre l'Université de Nantes et l'Université Française d'Égypte.

La sélection des candidats s'effectue en deux temps : 1. examen du dossier de candidature pour évaluer l'admissibilité du candidat (bilan du parcours académique et projet professionnel - CV et lettre de motivation) 2. entretien oral devant un jury composé d'enseignants-chercheurs et d'intervenants professionnels du Master pour décider de l'admission du candidat.

L'effectif de la formation est en moyenne de 25 étudiants (20 étudiants en formation initiale et 5 étudiants en formation continue).

**L'accès en master 2 MPSIC est ouvert aux étudiants titulaires d'un diplôme bac+4, en particulier :**

- Master 1 en Management (MSG, Management Général, GAP)
- Master 1 CCA-CG ou banque-finance
- Master 1 IUP MIAGE
- Ecole de commerce
- Ecole d'ingénieur
- Diplôme universitaire étranger de niveau Bac+4 (sur équivalence)

Le M2 MPSIC offre aux étudiants inscrits au titre de la **formation continue** la possibilité d'étaler leurs études sur 2 ans, en adaptant le choix des cours à leurs contraintes (en accord avec l'équipe pédagogique). Le M2 MPSIC propose des équivalences totales ou partielles de diplôme au titre de la VAE (sur dossier)

**Renseigner l'annexe 2 : fiche pédagogique master (2 onglets), 1 fiche par spécialité**

**Voir annexes**

## B. Master 2 Management de Projet d'Innovation et Entrepreneuriat (MPIE)

NOM DU RESPONSABLE

**Nathalie SCHIEB-BIENFAIT**

COORDONNEES DU RESPONSABLE : IEMN-IAE, Chemin de la Censive du Tertre, BP 52231, 44322 Nantes Cedex

Téléphone fixe : 02 40 14 11 72 - Mail : nathalie.schieb-bienfait@univ-nantes.fr

STATUT DU RESPONSABLE : MCF HDR Gestion (06)

Partenariat : Polytech -Université de Nantes, UFR Lettres et langage (Domaine Arts, Lettres, langue / mention Culture et société)

### X RENOUELEMENT EN L'ETAT

Pour le prochain quadriennal, cette spécialité sera développée en partenariat avec l'école Polytechnique de l'Université de Nantes et l'UFR Lettres et Langage de l'Université de Nantes.

### 1. Objectifs scientifiques et professionnels de la spécialité.

**Le Master 2 "Management de Projet d'Innovation et Entrepreneuriat" est une formation professionnalisée Double Compétence de niveau bac+5. Ce master peut accueillir des étudiants préalablement diplômés d'autres filières (sciences et techniques, économie, droit, sciences de la vie, lettres...).** Les objectifs professionnels sont définis en fonction des deux univers de métiers auxquels le master prépare les étudiants : le management de projet innovant et le conseil en innovation et création d'activité dans tout secteur d'activité (agriculture -agro-alimentaire / industries / services).

L'acquisition des connaissances théoriques, des savoir-faire et des savoirs comportementaux vise à permettre aux étudiants de maîtriser les compétences transverses relatives au management de projet innovant. La maîtrise des outils et des démarches requises par le management de projet innovant renforce la professionnalisation des étudiants. Ces derniers se voient proposer très facilement des missions, des stages et des débouchés professionnels par des entreprises engagées dans des projets innovants ou par des sociétés de conseil accompagnant ces entreprises. Ces projets peuvent concerner des innovations de produits, de services, des innovations organisationnelles, sociales, ou technologiques susceptibles d'aboutir à la création d'entreprise nouvelle ou au développement de nouvelles activités (intrapreneuriat). Enfin ces projets peuvent concerner des innovations développées dans le cadre de dispositifs partenariaux (au sein de pôles de compétitivité, de clusters...).

Pour satisfaire ces objectifs professionnels, 60% des enseignements sont dispensés par des intervenants professionnels du monde de l'innovation et du conseil en innovation et création. Les universitaires sont chargés des modules théoriques de base, tandis que intervenants professionnels assurent les modules d'expertise autour d'une pédagogie de projet, mise en place en partenariat avec les technopoles et incubateurs du territoire (Atlantpole, Angers Technopole), les structures d'accompagnement à l'innovation (OSEO, ARIST, INPI<sup>1</sup>), et les structures de soutien à la création (CCI Nantes / Saint Nazaire, Boutique de Gestion de l'Ouest, Nantes Création), la banque CIC-CIO, la société Capacités, la cellule de valorisation de l'université de Nantes, WIIN (Workshop Industries Innovation) de l'Université de Nantes et les partenaires projets des pôles de compétitivité (IDFORCAR, NEOPOLIA, Image et Réseau, EMC2).

**Les créneaux professionnels et métiers visés :** La formation débouche sur des métiers de manager de projet ou chargé de projet en entreprise privée ou publique, de conseiller en ingénierie de projet au sein de structures d'accompagnement à l'innovation et à la création d'activité telles que les technopoles, les incubateurs, les cellules valorisations des universités, les pôles de compétitivité. Des opportunités s'offrent également de manière régulière dans le conseil en création et développement d'entreprise (les réseaux d'accompagnement telles que le réseau des Boutiques de gestion, les CAE (Coopératives d'activité et d'emploi), les plates forme d'initiative locale, l'ADIE, dans les structures consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers), dans les services développement économique des organisations territoriales et dans l'univers du financement (banques, société de capital risque et investissement).

**Le potentiel de recherche** sur lequel s'appuie ce M2 professionnel est constitué du laboratoire de recherche actuel de l'Institut, le "Laboratoire d'Economie et de Management Nantes Atlantique" (L.E.M.N.A.). Les travaux de recherche des enseignants chercheurs de ce M2 professionnel s'inscrivent dans l'axe de ce Laboratoire "Entreprise,

<sup>1</sup> OSEO = agence de l'innovation, ARIST = agence de recherche sur l'information scientifique et technique, INPI = institut national de la propriété industrielle

travail et société ». Le porteur de ce M2 est classé « Enseignant Chercheur publiant », selon les critères de l'AERES, pour son activité de recherche en entrepreneuriat. Une unité d'enseignement spécifique à l'initiation à la recherche (dans le cadre du séminaire de management) est incluse dans la maquette.

## 2. Organisation en termes d'UE et de crédits européens.

Cette formation s'inscrit dans le pôle Double Compétence de l'IEMN-IAE ; elle accueille des personnes issues de cursus disciplinaires différents : pour accéder à cette année 2 de Master, les étudiants doivent être titulaires d'au moins :

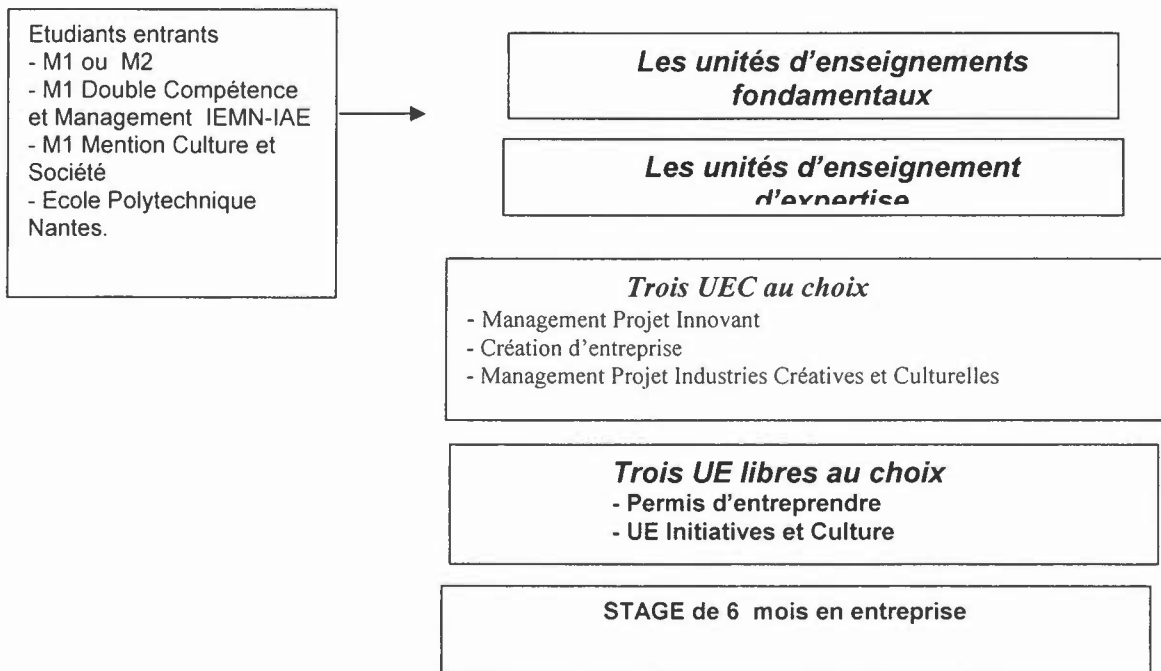
- une licence (sciences économiques, sciences de gestion, sciences de l'ingénieur, sciences de la vie, sciences humaines et sociales....) et avoir obtenu 180 crédits ECTS dans ce cursus :
- 60 crédits ECTS dans une première année de master (sciences économiques, sciences de gestion, sciences de l'ingénieur, sciences de la vie...).

Les personnes susceptibles d'être intégrées dans la formation sont des diplômés de niveaux élevés, (Master, IUP, IUT, Ingénieurs, Doctorants ou docteurs...), et ceci quels que soient leur domaine et discipline. Pour tous les candidats, il est souhaité un minimum de 40 crédits ECTS correspondant à des connaissances de base en gestion (comptabilité, finance, économie, statistiques, projet d'entreprise...). Le recrutement se fait sur la base d'un test écrit, du dossier scolaire et d'un entretien individuel.

Dans le cadre de la convention de partenariat établie avec l'école Polytechnique de l'Université de Nantes, un parcours a été mise en place pour les étudiants de 4 et 5<sup>ème</sup> année de l'école Polytechnique de l'Université de Nantes dans le cadre du double cursus Ingénieur / Manager de projet innovant. Ces étudiants sont admis dans ce M2 après examen de leur dossier scolaire et un entretien sur leur projet professionnel.

La formation en M2 se déroule en deux temps : 6 mois de cours de septembre à mars, un stage de 6 mois d'avril à fin septembre. Le parcours comporte deux volets d'unités d'enseignements fondamentaux (UEF), un volet de trois UEC (unités d'enseignements au choix) et enfin de UE libres (Cf. schéma ci-dessus):

- Les unités d'enseignements fondamentaux, concernent les outils, techniques et langages de la gestion et du management de projet innovant.
- Les unités d'enseignements d'expertise permettent d'acquérir des connaissances d'expertise en matière de management de projet d'innovation et d'entrepreneuriat.
- Les unités d'enseignement au choix permettant de choisir une spécialisation : trois UEC sont proposés : management de projet innovant, création d'entreprise, management de projet dans les industries créatives et culturelles.
- Les UE libres (3 à choisir parmi les UEL Culture et Initiatives dont l'UEL Permis d'Entreprendre).



L'enseignement est dispensé suivant des modalités pédagogiques variées, combinant enseignements théoriques, séminaires et applications concrètes (analyse de cas réels, projets tuteurés réels par groupe d'étudiants).

Avec le soutien et la participation active de nos partenaires du milieu professionnel, la formation privilégie la mise en situation professionnelle, l'apprentissage par l'action avec une **pédagogie par projet**. Les étudiants travaillent en équipe sur le développement de **projets d'innovation réels** (de développement de produits/services innovants, de création d'entreprise technologique innovante, de projets dans les industries créatives et culturelles) **pendant 6 mois**.



### 3. Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.) et des intervenants, charge d'enseignement

La formation est composée d'UEF (fondamentaux et expertise), d'UE au choix et d'UE libres.

- 60 % des enseignements sont animés par des intervenants professionnels,
- 30% par des enseignants chercheurs en sciences de gestion et
- 10% par des enseignants chercheurs d'autres disciplines (sociologique, design industriel, économie).

Le master 2 MPIE est animé par une équipe composée de 7 enseignants chercheurs (un professeur et 6 maîtres de conférence) ; 100% d'entre eux sont classés "publiants" selon les critères de l'AERES, dans des disciplines et sur des problématiques relatives au management de l'innovation, au management de projet à l'entrepreneuriat, au marketing, à la sociologie de l'innovation ainsi qu'aux approches théoriques par le projet (Projet Based View). Parmi les intervenants professionnels, 40% d'entre eux sont titulaires d'un master 2 recherche et/ou d'un doctorat (en sciences de gestion, en droit ou en agroalimentaire).

UE fondamentaux	Type de cours / Volume	Intervenants
<b>UE fondamentaux</b>	<b>211 h</b>	
<b>UEF Environnement du projet innovant :</b> Séminaire démarche projet Recherche d'Informations et sources documentaires Normalisation et Certification Partenaires privés et publics de la démarche d'innovation	CM	Anne Marie MARTEL, Simon BOISSERPE (chefs de projet ATLANPOLE) Nathalie SCHIEB-BIENFAIT – Emmanuel CHENE – (MCF IEMN-IAE) Jacques PRONO (Directeur Distingo Conseil)  Sophie RIANDE (consultant senior ARIST) Marc GLODKOWSKI (Directeur de l'INPI) Laurence FRADIN ( chargé de projet - OSEO)
UEF Modèles d'innovation et Entrepreneuriat	CM	Nathalie SCHIEB-BIENFAIT – IEMN-IAE (MCF Sciences de Gestion) Gaëlle BRAYER-JAOUEN (directrice LIME Innovation) Véronique BOSSARD (IDFORCAR)
UEF Analyse stratégique du projet	CM	Nathalie SCHIEB-BIENFAIT – MCF Sciences de Gestion - IEMN-IAE
UEF Analyse financière et plan d'affaires	CM	Pascal GOUREAUX – PRAG IEMN-IAE
UEF Organisation et instrumentation du management de projet	CM	Emmanuel CHENE – MCF Sciences de Gestion - IEMN-IAE
UEF Marketing de l'innovation	CM	Caroline URBAIN – MCF Sciences de Gestion - IEMN-IAE
UEF Sociologie de l'innovation	CM	Dominique PECAUD (MCF sociologie-IHT)
UEF Anglais des affaires	TD	Patrizia FERRAND / Tom BECKER (Chargé de cours Anglais)
UEF Informatique et Gestion de projet	CM	Frédéric LUSSORI – IEMN-IAE (responsable informatique)

UE Fondamentaux d'expertise	152 h	
UEF Modèles d'affaires	CM	Nathalie SCHIEB-BIENFAIT MCF - IEMN-IAE – Anne Laure SAIVES (Professeur Sciences de gestion UQAM Montréal) – R. DESMARTEAU (Professeur Sciences de Gestion UQAM Montréal),
UEF Analyse de la valeur	CM	Jean Claude BOLDRINI – MCF Sciences de Gestion - IEMN-IAE
UEF Méthodes Ecoconception nouveau produit	CM	Jean Claude BOLDRINI - MCF Sciences de Gestion - IEMN-IAE
UEF Prospective stratégique	CM	Philippe LEBAS (directeur Actyvea conseil)
UEF Ingénierie financière de l'innovation	CM	Stéphane GERARD (Directeur Banque NEUFLIZE) Guillaume MORINEAU (Avocat - FIDAL)
UEF Propriété intellectuelle et industrielle	CM	Valérie GODINEAU (Directrice Cabinet Brema- Loyer). Claudine LE GLOAREC (Directrice Cabinet BREMA – LOYER).
UEF Animation de l'équipe projet	CM	Olivia CONCHER- (directrice OC Consulting).
UEF Stratégies d'innovation	CM	Nathalie SCHIEB-BIENFAIT (MCF-IEMN-IAE) Philippe LEBAS (directeur Actyvée Conseil)
UEF Marketing Spécialisé innovation	CM	Caroline Urbain – MCF - IEMN-IAE
UEF Etudes de marché et outils statistiques	CM	Gaëlle BRAYER -JAOUEN, (directrice LIME Innovation)
UEF Créativité et design management	CM	Emmanuel CHENE, (MCF IEMN-IAE)
UEF Scénarios d'activité, modèles de développement et valorisation	CM	Pascal GOUREAUX, (PRAG IEMN-IAE) Fabrice RONCIERE (directeur CCIP)
UEF Ingénierie juridique et fiscale	CM	Isabelle NEDELEC (avocate- BG Ouest)
UEF Insertion et projet professionnel	CM	Anne LAVERGNE (directrice AXEM Consultants)

UEF Séminaires de management	CM	Nathalie SCHIEB-BIENFAIT- MCF - IEMN-IAE Jean-Pierre BRECHET –PR IEMN-IAE
UEF Montage de projets européens	CM	Philippe DUBOIS (responsable Cellule Europe)
UEF Politique commerciale et exportation	CM	Jean François LEBERRE ( PRAG Université de Nantes)
<b>STAGES</b>	6 mois	

<b>UE Choix (3 parcours) Cf annexe</b>	<b>100h</b>	Projet
Suivi de projet	CM / TD	Caroline URBAIN, Philippe LEBAS, Pascal GOUREAUX, Denis LAHACHE, Emmanuel CHENE
<b>3 UE Libres dont Permis d'entreprendre</b>	TD	

**Le stage** : Durée du stage : 6 mois

✓ Le stage fait l'objet d'un rapport de stage et d'une présentation orale qui sont évalués.

✓ Les objectifs fixés à l'étudiant sont de démontrer sa capacité à conduire un projet innovant et à mettre en œuvre les démarches et des outils pertinents abordés en cours d'année.

#### 4. Aspects formation à et par la recherche.

Dans le cadre du séminaire de management, des lectures et travaux de recherche sont proposés aux étudiants autour des problématiques de la valeur, des modèles d'affaires et des stratégies d'innovation.

Un parcours a été aménagé de manière à permettre aux étudiants du master de suivre des modules du Master 2 Spécialité Recherche et Métiers du Conseil.

**Dans le cadre de ce travail d'initiation à la recherche**, la rédaction d'un mini mémoire ou la réalisation de travaux d'études personnels sur ces problématiques sont demandés aux étudiants. Ce travail donne lieu à la rédaction d'un mémoire, sur la base d'une problématique choisie par l'étudiant en rapport avec la question de la valeur et des modèles d'affaires.

#### 5. Aspects formation professionnelle et compétences transverses.

**C'est l'un de ses objectifs majeurs de ce M2 expliqué plus haut**

#### 6. Aspects formation continue et par alternance.

Il existe une procédure de VAE organisée au niveau de l'université, dans ce cadre il est toujours demandé au postulant de rédiger un mémoire en rapport avec la thématique du management de projet innovant. Il est possible d'accueillir des auditeurs de formation continue au sein de la promotion de formation initiale. Ces auditeurs peuvent à leur demande être dispensés de stage.

#### 7. Relations et échanges internationaux

**La facette internationale** de cette formation est développée par la présence annuelle de professeurs invités étrangers (Canada, Chine) qui interviennent dans le master, par l'accueil et le recrutement d'étudiants étrangers et enfin par le développement de ce master à l'étranger (Vietnam et Egypte).

Le partenariat avec l'Université de Française d'Egypte nous permet d'accueillir des étudiants égyptiens ; l'ouverture du Master en Egypte est prévue pour la rentrée 2010. Dans le cadre de l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie), un consortium universitaire auquel nous participons a permis la mise en place et la création du master au Vietnam. Les stages à l'étranger sont encouragés. Chaque année des professeurs invités ou les chercheurs en visite à l'université sont amenés à intervenir auprès des étudiants.

#### Label International

Si l'étudiant choisit de faire un semestre dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger et/ou s'il effectue son stage obligatoire dans un pays étranger, dans ce cadre le diplôme de Master est accompagné d'un « label international » délivré par l'Université de Nantes.

Cf. annexe 2 : fiche pédagogique master (2 onglets),

Voir annexes

## C. Master 2 Management International Franco-Chinois (MIFC)

NOM DU RESPONSABLE

**Nicolas ANTHEAUME**

COORDONNEES DU RESPONSABLE : IEMN-IAE, Chemin de la Censive du Tertre, BP 62232, 44322 Nantes Cedex 3

Téléphone fixe : 02 40 14 12 62 - Téléphone mobile : 06 15 51 45 07 - Mail : brigitte.charles-pauvers@univ-nantes.fr

STATUT DU RESPONSABLE : MCF Gestion (06)

**X Renouvellement en l'état**

### 1. Objectifs de la spécialité.

Le Master 2 Management International Franco-Chinois entend répondre aux besoins de cadres de haut niveau capables d'accompagner les entreprises occidentales, en particulier françaises, les co-entreprises sino-occidentales et les entreprises chinoises, dans le développement de leurs activités dans le monde chinois et à l'international (Chine, Hong Kong, Taïwan, Singapour).

Le Master 2 Management International Franco-Chinois s'adresse aux personnes souhaitant disposer de compétences en gestion et management internationaux, mises en œuvre dans un environnement chinois.

Les objectifs sont ainsi de former des cadres de haut niveau :

- spécialisés en gestion et management international
- capables de travailler dans des entreprises situées en Chine et/ou d'aider des entreprises à développer une stratégie d'internationalisation et d'export vers l'Asie.

Il s'adresse aussi bien à des étudiants en formation initiale que continue.

Le développement de l'accueil d'étudiants chinois en M2 MAE permet de nombreuses situations pédagogiques. L'ensemble de ces activités se réalise dans le cadre du Centre de Management International Franco-chinois.

### 2. Organisation en terme d'UE et de crédits européens

La formation M2 Management International Franco-Chinois se déroule sur deux années universitaires :

- de septembre à fin mars pour les cours à l'Institut d'Economie et de Management de Nantes - IAE ;
- de mi-avril à fin août pour les cours de mandarin dans les universités partenaires situées à Pékin et à Shanghai ;
- de septembre à septembre de la deuxième année pour le stage en entreprise.

L'enseignement est organisé en trois parties distinctes et complémentaires :

- des fondamentaux spécifiques (M2 Master Management International Franco-Chinois- 1ère année) qui permettent d'acquérir des connaissances en gestion et management international.
- des modules de spécialité (M2 Master Management International Franco-Chinois- 1ère année) : visant à préparer les étudiants à réussir leur insertion professionnelle dans la vie des affaires en Chine, tous les enseignements sont obligatoires.
- Mandarin en Chine et Stage de six mois minimum (M2 MIFC 2ème année) en Chine ou à Singapour, Hong Kong, Taïwan, Macau.

Quelle que soit la formation antérieure de l'étudiant, le stage doit s'apparenter aux grandes fonctions de gestion de l'entreprise. Le stage peut être précédé d'une période de trois mois maximum à la maison mère de l'entreprise d'accueil.

### 3. Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.) et des intervenants (Annexe 1), charge d'enseignement (Annexe 2)

N° / intitulé de l'U.E.	N° Sem	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique		Total H		Nb d'ECTS
			CM	TD			
<b>Première année en France</b>							
<b>UEF</b>	M2 / S3/S4						
UEF Fiscalité internationale		UEF Fiscalité internationale	30		30	10	2
UEF Comptabilité anglosaxonne et internationale		UEF Comptabilité anglosaxonne et internationale	39		39	15	3

UEF Droit des contrats internationaux		UEF Droit des contrats internationaux	30		30	10	2
UEF Techniques du commerce extérieur		UEF Techniques du commerce extérieur	30		30	10	3
UEF Marketing international		UEF Marketing international	21		21	10	3
UEF Stratégie internationale		UEF Stratégie internationale	24		24	15	3
UEF Insertion Professionnelle / préparation stage		UEF Insertion Professionnelle / préparation stage	15		15	5	0
UEF Anglais des Affaires		UEF Anglais des Affaires		36	36	5	2
UEF Statistiques appliquées à la gestion		UEF Statistiques appliquées à la gestion	24		24	5	2
UEF Environnement juridique chinois		UEF Environnement juridique chinois	30		30	10	2
UEF Langue chinoise		UEF Langue chinoise		169	169	80	10
UEF Environnement économique, culturel chinois		UEF Environnement économique, culturel chinois	45		45	15	3
UEF Négociation commerciale chinoise		UEF Négociation commerciale chinoise	12		12	2	1
UEF Economie marchés asiatiques		UEF Economie marchés asiatiques	21		21	3	3
UEF Management interculturel ; Gestion des Ressources Humaines en Chine		UEF Management interculturel ; Gestion des Ressources Humaines en Chine	60		60	15	3
UEC Travaux tutorés *	M2 / S3/S4			30	30	20	4
		Marketing					
		Gestion des Ressources Humaines					
		Comptabilité Internationale					4
UEC Cours de gestion de base **	M2 / S3/S4						
		Marketing de base	24		24	7	
		Analyse financière et gestion comptable de base	39		39	15	
			44				
			4	266			
TOTAL ANNEE 1							
	M2 / S5/S6						
Deuxième année en Chine							
UEF Période en Chine 1 : Langue chinoise		UEF Période en Chine 1 : Langue chinoise		320	320	100	2
UEF Période en Chine 2 : Stage de 6 mois en entreprise : tutorat et soutenance		UEF Période en Chine 2 : Stage de 6 mois en entreprise : tutorat et soutenance		75	75	30	12
TOTAL ANNEE 2				395			
TOTAL UE M2 (S3/S4 ; S5/S6)			44	630	0	1074	382
			4				64
<b>VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)</b>							<b>1487</b>

\* Une UEC obligatoire parmi les trois possibles (ouverture de l'UEC en fonction des effectifs).

\*\* Une ou deux UEC obligatoires, selon la décision des responsables en fonction des crédits antérieurs et des tests d'évaluation.

#### La procédure de sélection

Le Master 2 Management International Franco-Chinois accueille un effectif minimum de 40 personnes avec un maximum de 50 personnes, en Formation Initiale, réparties sur deux années. Cinq personnes au plus sont accueillies chaque année en formation continue. La possibilité est également offerte aux professionnels de suivre exclusivement les modules d'expertise.

La procédure prévue est la suivante : analyse du dossier de candidature et du parcours, test écrit et entretien individuel.

Deux sessions de sélection sont organisées : juin et septembre.

Les pré-requis pour candidater à ce M2 sont les suivants :

Cette formation s'adresse à des personnes issues de cursus différents :

Pour accéder à ce Master2 plusieurs parcours sont possibles. Sont autorisés à faire acte de candidature :

Pour le premier parcours : les étudiants titulaires d'un Master 1 soit 240 crédits ECTS (sciences économiques, sciences de gestion, sciences de l'ingénieur, sciences de la vie...). Les étudiants déjà titulaires d'un Master 2

spécialisé en gestion relèvent de ce parcours.

Les personnes susceptibles d'être intégrées dans la formation sont des diplômés de niveau bac+4 ou Bac+5 et ceci quels que soient leur domaine et discipline. Pour tous ces candidats, il est souhaité un minimum de 40 crédits ECTS correspondant à des connaissances de base en gestion (comptabilité, finance, économie, statistiques...).

Pour le second parcours : les étudiants suivant le cursus M1 de l'IEMN-IAE, en particulier celui en Management parcours Double Compétence sont admis, après entretien, dans ce M2. Ces étudiants sont sélectionnés à l'entrée du M1 et bénéficient d'une sélection particulière avant leur départ en stage de M1.

Pour le troisième parcours : les étudiants titulaires d'un Master 1 dans un domaine différent. Toutefois, s'ils n'ont pas tous les crédits ECTS en gestion requis pour poser leur candidature, ils devront, durant leur année de M2, suivre les modules optionnels de gestion de base. Les étudiants déjà titulaires d'un Master 2 spécialisé (ex : droit, ingénieurs...) relèvent de ce parcours.

En formation continue : des possibilités de validation des acquis professionnels sont offertes aux personnes n'ayant pas les diplômes requis (mais néanmoins titulaires d'un BAC + 2) et justifiant d'une importante expérience professionnelle dont au moins 5 ans à des postes d'encadrement.

- Le corps enseignant (voir Annexe 1) est constitué d'Universitaires pour les modules théoriques de base et d'une large part de professionnels pour les modules spécialisés.
- Les méthodes pédagogiques alternent cours magistraux et travaux de groupe pour que les étudiants puissent évoluer avec aisance au sein d'équipes dans des entreprises fréquemment multiculturelles et nécessitant de fortes qualités de communication.

#### 4. Aspects formation à et par la recherche

Le potentiel de recherche sur lequel s'appuie ce M2 professionnel est constitué du laboratoire de recherche actuel de l'Institut, le "Laboratoire d'Economie et de Management Nantes Atlantique" (L.E.M.N.A.). Les travaux de recherche des enseignants chercheurs de ce M2 professionnel s'inscrivent dans le premier axe de ce Laboratoire : " Entreprises, travail, sociétés ».

Le porteur de ce M2 est classé « Enseignant Chercheur publiant », selon les critères de l'AERES, pour son activité de recherche dans le domaine du comportement organisationnel et des compétences dans le domaine de l'entrepreneuriat. Deux partenariats sont spécifiquement dédiés à la recherche.

*Le premier, conclu avec l'Université du Zhejiang, représenté par le professeur WANG Zhongming, s'est concrétisé par deux publications majeures : - CHARLES-PAUVERS B., WANG Z. M. (2008), L'implication dans l'organisation : validité interculturelle d'une échelle de mesure en France et en Chine, Revue de Gestion des Ressources Humaines, n°69 ; CHARLES-PAUVERS B., WANG Z. (2003, 2007), Gestion des Ressources Humaines et Joint-Ventures sino-étrangères, in Allouche J. et al., Encyclopédie de GRH, Economica. Par ailleurs, Brigitte CHARLES-PAUVERS est membre du comité éditorial de la première revue académique chinoise dédiée à la gestion des ressources humaines : the Journal of Chinese Human Resource Management EAB ; le rédacteur en chef en est le professeur WANG Zhongming.*

*Le second partenariat concerne l'Université des Langues Étrangères du Guangdong, et plus particulièrement le professeur ZHENG Lihua. Une publication a été réalisée à la suite du Cinquième séminaire interculturel sino-français de Canton, organisé par le Professeur Zheng Lihua : CHARLES-PAUVERS B., DEPIERRE R., LIU W., URBAIN C., La confiance organisationnelle de jeunes diplômés français et chinois : Quelles pratiques de gestion des ressources humaines pour faciliter leur insertion professionnelle et leur intégration organisationnelle ?, in L'Harmattan (2010).*

*D'autres publications rendent compte des liens entre la formation et la recherche : CHARLES-PAUVERS B., URBAIN C. (2007), Les représentations sociales du travail auprès de jeunes diplômés français et chinois : quelles pratiques de socialisation organisationnelle ?, CRINI et CRGNA, Nantes.*

*Les travaux croisés conduits entre étudiants chinois du MAE et français du MIFC donnent lieu à une proposition actuellement en cours d'évaluation : CHARLES-PAUVERS Brigitte, ZHENG Lihua, La compétence interculturelle franco chinoise : ppprentissage par le faire en groupe bi culturel.*

*Par ailleurs, le Professeur Thierry SANJUAN (Chaire d'Asie méridionale et orientale Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Laboratoire de géographie PRODIG), fait bénéficier les étudiants des résultats de ses travaux.*

#### 5. Aspects formation professionnelle et compétences transverses

Le Centre de Management International Franco-Chinois a des liens étroits avec les différents organismes institutionnels : Ambassade de France, Consulats, World Trade Centre, Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises en Chine et à Taiwan. Il bénéficie aussi du soutien des collectivités territoriales, en particulier de la Région des Pays de la Loire.

Le Centre de Management International Franco-Chinois, créé à l'initiative du Ministère du Commerce Extérieur, cherche à développer des liens aussi étroits que possibles avec les entreprises françaises, chinoises et étrangères implantées en Chine qui accueillent les étudiants en stage, en VIE, voire en contrat.

*Des entreprises telles que Delpeyrat, Mazars, Maped, Publicis, Reuters, Saint-Gobain, Thomson ..., proposent régulièrement des missions aux étudiants du Master Management International Franco-Chinois. Les stages s'apparentent aux grandes fonctions de l'entreprise : marketing-vente, commerce international, achats, gestion des ressources humaines, gestion financière, juridique...*

Les rapports que les responsables du Centre de Management International Franco-Chinois entretiennent avec les entreprises implantées en Chine les conduisent à adapter en permanence leurs enseignements pour accompagner l'évolution de leurs besoins. Les quinze années d'existence du Centre permettent également de bénéficier du relais que constituent les anciens étudiants, en particulier ceux qui y travaillent depuis la fin de leurs études ou sont retournés en Chine et souhaitent faire bénéficier de leur expérience les nouveaux venus.

*C'est le cas de Mireille MATHIOT (diplômée 1996/1998) qui travaille chez AIRBUS Tianjin et de Thomas CHEN (diplômé 2000/2002)*

chez MAZARS. Les diplômés qui sont en France ne manquent pas d'intervenir en cours d'année dans le Master pour faire bénéficier les nouveaux étudiants de leur expertise ; Gilles de la BOURDONNAYE, (diplômé 1997/1999), par exemple intervient devant les étudiants comme responsable des relations internationales de la Région des Pays de la Loire.

#### Les débouchés

Les diplômés du Master Management International Franco-Chinois sont amenés à occuper toutes les fonctions de l'entreprise et les services afférents (conseil, audit, achats etc...)

Leur parcours d'origine très varié leur permet d'intégrer différents secteurs d'activités : Métiers de l'export, Métiers de l'international, Métiers du marketing, Métiers de la finance, Commercial, Gestion des Ressources Humaines, Acheteur, Ingénieur Qualité, Responsable de développement d'activités, juriste.

#### 6. Aspects formation continue et par alternance

En formation continue : des possibilités de validation des acquis professionnels sont offertes aux personnes n'ayant pas les diplômes requis (mais néanmoins titulaires d'un BAC + 2) et justifiant d'une importante expérience professionnelle dont au moins 5 ans à des postes d'encadrement.

#### 7. Relations et échanges internationaux

De nombreuses situations pédagogiques (GRH, Marketing, Stratégie) communes avec les étudiants chinois inscrits en Master Administration des Entreprises, permettent aux étudiants du Master Management International Franco-Chinois de mieux se préparer aux réalités concrètes qu'ils vivront en Chine au sein des entreprises chinoises ou sino-étrangères.

Le stage d'une durée minimum de 6 mois se fait obligatoirement dans une entreprise en Chine ou dans un pays d'Asie du Sud-Est. Il donne à ce diplôme un « label international ».

Le stage doit permettre la mise en application des enseignements reçus, et fait l'objet d'une convention avec l'entreprise.

Durant la période d'immersion en Chine ou en Asie du Sud Est, l'entreprise reçoit l'étudiant dans une de ses filiales ou dans une entreprise partenaire pour six mois au moins. Une mission précise d'analyse ou de prospection doit être confiée à l'étudiant.

Le stage s'apparente aux grandes fonctions de l'entreprise. Il peut être de nature commerciale, marketing-vente, Gestion des Ressources Humaines, financière et juridique, technique, en contrôle de gestion, sous forme de mission de prospection...

L'étudiant est suivi par la personne responsable de son stage dans l'entreprise et par un enseignant de l'Institut d'Economie et de Management de Nantes - IAE, désigné pour le conseiller. Chaque stage donne lieu à la rédaction d'un rapport qui présente le travail réalisé par l'étudiant. La soutenance a la plupart du temps lieu dans l'entreprise d'accueil en Chine. Cela permet de développer des liens étroits avec les entreprises.

En ce qui concerne la certification en langue, les étudiants sont inscrits, dans le cadre de l'enseignement d'anglais, au TOEIC. La certification en langue est mesurée par le score obtenu, qui de plus est pris en compte dans l'évaluation de l'unité d'enseignement.

Les étudiants du Master ont un séjour linguistique prévu dans leur cursus : 2 mois à l'Université de Technologie de Pékin suivi de 2 mois à l'Institut du Commerce Extérieur de Shanghai.

- Le HSK (Hanyu Shuiping Kaoshi) est un test concernant le niveau de chinois. Chaque année plusieurs séances de HSK sont organisées à Beijing et à Shanghai. Une inscription au HSK est prise en charge pour chaque étudiant du Master MIFC (2ème année) qui en fait la demande.

Les relations avec certains partenaires chinois ont été formalisées par des accords de coopération :

- Accord signé en mai 2001 renouvelé en novembre 2003 et en février 2010 avec l'Université de Technologie de Pékin
- Accord signé en décembre 2005 avec l'Institut du Commerce Extérieur de Shanghai, en cours de renouvellement.

De nouveaux accords ont été signés :

- Accord signé en septembre 2009 avec l'Université de Zhejiang
- Accord signé en mars 2010 avec l'Université des Etudes Etrangères du Guangdong

Dans le cadre de ces accords de coopération, il est prévu que les deux établissements réalisent des actions de développement de programme d'intérêt commun, dans les domaines de l'enseignement et de la recherche.

Dans le cadre des missions d'enseignement et de recherche, des partenariats étroits sont développés avec les entreprises françaises et étrangères implantées en Chine et plus largement en Asie du Sud-Est : d'anciens étudiants du Master MIFC occupent aujourd'hui des fonctions importantes et facilitent l'accueil des étudiants et leur offrent de précieux conseils. Mireille Mathiot (Airbus à Tianjin) a déjà été citée. De même Thomas Chen, responsable du bureau de Shanghai pour Mazars a accepté de faire une formation courte pour les étudiants volontaires à la comptabilité

chinois (CCI française en France et en Chine, Consulat...).

Durant chaque année universitaire, le Centre accueille plusieurs intervenants internationaux venus de Chine en particulier le Professeur Wang Zhongming et le Professeur Zheng Lihua..

Renseigner l'annexe 2 : fiche pédagogique master (2 onglets), 1 fiche par spécialité

## D. Master2 Métiers du Conseil et de la Recherche (MCR)

NOM DU RESPONSABLE :

**Frantz ROWE**

COORDONNEES DU RESPONSABLE : IEMN-IAE, Chemin de la Censive du Tertre, BP 62232, 44322 Nantes Cedex 3

Téléphone fixe : 02 40 14 17 47

Mail : frantz.rowe@univ-nantes.fr

STATUT DU RESPONSABLE : PR 1 Gestion (06)

**X Renouvellement en l'état**

### 1. Objectifs scientifiques et professionnels de la spécialité.

. Cette spécialité de Master a pour objectif de former, à haut niveau, des individus capables de conduire des recherches académiques comme d'intervenir dans des contextes organisationnels complexes. Pour ce faire, la formation permet de développer une vision critique et constructive de l'organisation dans son environnement, ainsi que de résoudre des problèmes contemporains. Son originalité réside dans l'alliance qu'elle propose entre la rigueur de la recherche et la sensibilité au terrain issues de la pratique du conseil.

Les métiers du conseil sont divers. Toutefois, nombre de missions de conseil démarrent souvent par un diagnostic global avant de se focaliser sur un problème qui peut être transversal ou bien spécifique à une fonction. Tout en adoptant une approche globale, l'originalité de la formation proposée est précisément de centrer son contenu sur les apports méthodologiques, et de centrer progressivement l'intérêt du chercheur en formation sur une spécialisation en stage. Son choix se fait parmi six disciplines des sciences de gestion dont trois effectivement approfondies par des enseignements de spécialité au second semestre.

### 2. Organisation en termes d'UE et de crédits européens.

UEF1 : Théorie des organisations (40 heures)

UEF2, UEF3, UEF 4) : Méthodologie de la recherche (72 heures)

UEF5 : Les métiers, les marchés et la démarche du conseil (30 heures)

UEF6 : Conduite de missions de conseil et relation client (30 heures)

UEF7 : Cours d'orientation (18 heures)

Trois options de spécialisation (UEC) au choix parmi 6: soit 63 heures

Options localisées à Nantes:

- UEC1: GRH

- UEC2: Contrôle et évaluation,

- UEC3: Système d'information

Options localisées à Angers:

- UEC4 : Stratégie

- UEC5 : Marketing

- UEC6: Finance

Les intervenants sont en grande majorité Professeurs d'Université ou HDR ; les cours sur le conseil sont assurés par des professionnels.

Selon le parcours choisi, l'étudiant fait un stage en laboratoire (parcours recherche) ou en entreprise ou dans un cabinet de consultant (parcours conseil)

### 3. Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.) et des intervenants, charge d'enseignement



Les cours de tronc commun ont lieu à Nantes et permettent d'acquérir des connaissances générales sur l'activité de conseil, en théorie des organisations, en épistémologie et sur les méthodologies de recherche utilisées en sciences de gestion.

Les cours de méthodologie (72 heures) sont mutualisés avec les parcours recherche offerts dans les autres Master 2 à Nantes. Ils sont enseignés sur une même journée fixe entre octobre et mars.

Le second semestre est consacré à l'orientation de l'étudiant vers une spécialisation thématique. Ils suivront toutes les spécialisations mais ils devront en choisir trois parmi 6 avec un approfondissement de la conduite d'une mission de conseil. Il débouche sur un stage réalisé soit en laboratoire (orientation recherche), soit en entreprise (orientation professionnelle). Le cursus se termine par la soutenance d'un mémoire en septembre.

#### **A) TRONC COMMUN : (190 heures)**

##### **UEF1 : Théorie des organisations (40 heures par M. Detchessahar, R. Dumoulin et F. Rowe) - Crédits ECTS (7) Premier Semestre**

Chacune des parties de ce cours présentera les fondements, la genèse et les critiques des approches considérées. Les principaux courants abordés sont les suivants :

- les approches contractualistes (théorie de l'agence, théorie des coûts de transaction, quasi-intégration, ...) et leurs critiques (théorie institutionnaliste, théorie des conventions)
- les approches sociologiques (théorie de l'acteur, de la contingence et des configurations..)
- les approches psychosociales (courant psycho-cognitif, socioculturel, psycholinguistique servant l'analyse des tâches/activités, processus, ...)
- l'approche systémique (dynamique des systèmes et théorie de la complexité).

##### **Méthodologie de la recherche (72 heures réparties sur les deux premiers semestres) : UEF2, UEF3, UEF 4**

##### **UEF2 Epistémologie et démarche de recherche (12 heures par J-P. Bréchet) - Crédits ECTS (6)**

Ce cours vise à :

- montrer aux étudiants qu'une thèse ou un article publié dans une revue à Comité de lecture passe en général par l'émergence d'une question centrale au sein d'une problématique, une phase d'approfondissement théorique et de dégagement d'un modèle, de formulation d'hypothèses spécifiques, de tests et d'interprétation des résultats, de discussion et de mise en perspective. C'est une formation préparant aussi bien à la thèse qu'à la lecture d'un article scientifique.
- présenter les principales postures épistémologiques positivisme / réalisme critique / interprétativisme / constructivisme, d'inférence (induction / abduction / déduction) et les déclinaisons de ces grands choix et critères de positionnement d'une recherche.
- questionner la spécificité des sciences de gestion en examinant le même objet par plusieurs disciplines des sciences sociales (économie, sociologie, psychologie) et en confrontant ces regards à celui de la gestion ; Exemples: le travail, le marché ; l'organisation ; la performance.

##### **UEF3 Méthodologies qualitatives (30 heures) (B. Journée, Y.Lemarchand, D.Peyrat-Guillard et F. Rowe) - Crédits ECTS (7)**

Ce cours a pour objectif de former à la conception et à la mise en œuvre d'une recherche qualitative. Il aborde les grands points suivants :

- le design d'une recherche qualitative
- les spécificités de l'intervention et de la recherche action : positionnement du chercheur et du consultant par rapport au terrain,
- les différentes approches de l'observation et du recueil d'information (observation participante, entretiens, monographie, analyse de données historiques, plans d'expérience),
- les conditions de validité,
- l'analyse de contenu et de données textuelles

La pédagogie adoptée recourt à la critique méthodologique : un recueil de textes comportant un texte général et des articles déjà publiés (applications discutées en séminaire).

##### **UEF4 Méthodologies quantitatives (30 heures) (M.Bidan, C. Gauzente, J.-M. Ferrandi, D.Peyrat-Guillard) - Crédits ECTS (7) Second semestre**

Ce cours a pour objectif de former à la conception et à la mise en œuvre d'une recherche quantitative. Il traite des points suivants :

- le design d'une recherche quantitative
- la construction de questionnaire et la nature des mesures,
- le traitement des données (univarié, bivarié, multivarié)
- le cas particulier des petits échantillons.



**Formation au conseil en management et à l'intervention en entreprise (60 heures réparties sur les deux premiers trimestres) : UEF 5 et UEF6**

**UEF5 : Les métiers, les marchés et la démarche du conseil (30 heures au premier trimestre) Crédits ECTS (7) - Premier Semestre**

Ce cours décrit l'univers du conseil, la structure de l'offre, la demande et la régulation par les acteurs institutionnels (habilitation, certification, etc.). Du côté de l'offre il fait intervenir les acteurs types : auditeurs, conseils juridiques, experts-comptables pour les PME, réseaux de dirigeants, grands cabinets, consultants indépendants, coaches. Du côté de la demande il fait intervenir des témoignages sur la façon dont on choisit un consultant, un facilitateur, un accompagnateur. Il présente la typologie de la clientèle selon la taille de l'entreprise et la distinction entre les marchés dans les services et organismes publics et dans les entreprises privées.

**UEF6 : Conduite de missions de conseil et relation client (30 heures au second trimestre) Crédits ECTS (7) - Second semestre**

Ce cours aborde la complexité de la conduite d'une mission de conseil, complexité souvent liée à la relation client. Pour cela, il distingue les pratiques au sein des métiers du conseil. Il relève les points communs et les différences essentielles et il présente les types de missions :

stratégie et gouvernance de l'entreprise représentant les missions à réversibilité faible et impact fort, pratiques de management correspondant à des missions à réversibilité assez forte et à impact localisé (ressources humaines, organisation de services, suivi de produits), méthodes de progrès renvoyant à des missions dont la réversibilité et l'impact sont variables (évolution du système d'information, programme de productivité, gestion des risques, méthodes qualité, accompagnement des changements).

Il insiste sur la combinaison d'une démarche globale, l'entreprise ou l'entité étant appréhendée dans sa totalité et les actions opérationnelles à partir de méthodes (Six Sigma, Kaizen)

Il présente les types de contrats sur le plan juridique et le caractère implicite/explicite du contrat. Il expose les problèmes liés à la relation de conseil et à la vente de la prestation. Comment vendre selon le type d'offre et les domaines d'application ? Les problèmes liés à la co-construction de l'offre avec le client sont discutés. On montre en quoi l'accompagnement n'est pas simplement le déroulement d'une simple méthodologie. Plus généralement ce cours invite à une réflexion et un positionnement d'ordre éthique.

**Orientation en fin de premier semestre**

**UEF7 : Cours d'orientation (18 heures) (20 novembre - 20 décembre) - Crédits ECTS (3)**

Ce cours est conçu en commun par les enseignants et s'appuie sur des articles formant une base de connaissance indispensable aux recherches et interventions dans les spécialités (stratégie, contrôle, systèmes d'information, gestion des ressources humaines, marketing, finance d'entreprise).

### **B) SPECIALISATION AU CHOIX de L'ETUDIANT : modules de cours et stage**

**Trois options de spécialisation (UEC) au choix parmi 6: soit 63 heures (2ème semestre) - Crédits ECTS (3) - Second semestre**

*Au moins une des trois options choisie est, pour l'étudiant, couplée à l'orientation décisive du stage. Sur le plan pédagogique c'est une formation où l'enseignant propose un cadrage de problématiques et invite l'étudiant à approfondir des papiers de recherches dans une spécialité de gestion. Chaque étudiant choisit trois options de 21 heures parmi six.*

**Tous les cours ont lieu à Nantes, sauf les options UEC4, UEC5 et UEC6 localisées à Angers et l'UEF 6.**

Options localisées à Nantes:

- UEC1: GRH (M. Detchessahar, B. Henriot, B.Charles-Pauvers)
- UEC2: Contrôle et évaluation, (N. Halgand, Y. Lemarchand et C.Noël)
- UEC3: Système d'information (M.Bidan, C. Clergeau, F. Rowe)

Options localisées à Angers:

- UEC4 : Stratégie (J-P. Bréchet, R. Dumoulin, N. Schieb-Bienfait)
- UEC5 : Marketing (C.Gallen, C. Gauzente, C.Urbain)
- UEC6: Finance (C.Girard, A.Piron, B.Séjourné)

**Stage et Mémoire de stage : Crédits ECTS (13)- Second semestre**

**Volume des enseignements annuels par étudiant (hors stage) : 253 heures**

L'optique retenue est celle d'une pédagogie active fondée sur l'échange et la discussion critique avec les étudiants.

Par ailleurs les cours professionnalisant (60 heures) sont assurés par des professionnels de haut niveau ayant une solide expérience du conseil. Dans ces cours témoignages et études de cas alternent. Pour les autres ce sont essentiellement des Professeurs des Universités ou des titulaires d'une Habilitation à Diriger des Recherches qui interviennent.

Parmi les enseignements, au moins 30 heures de cours seront dispensées en anglais (notamment dans UEC3 et UEF3, mais aussi dans UEF5).

**- Autres modalités pédagogiques :**

Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). La formation utilise des logiciels spécifiques à la recherche en sciences sociales (SPSS, Alceste, Nvivo) en méthodes quantitatives et en méthodes qualitatives.

**- Stage : suivi de stage 40 heures ETD**

Durée du stage : 4 à 6 mois en entreprise ou en laboratoire selon orientation

Une soutenance de stage est organisée avec un enseignant-chercheur et un professionnel pour l'orientation conseil, avec deux enseignants chercheurs dont l'un au moins Habilité à Diriger des Recherches pour l'orientation recherche. Objectifs fixés à l'étudiant : réalisation pour l'orientation conseil / conduite d'une recherche scientifique.

**Aménagements pour la formation continue :** Les consultants les plus expérimentés pourront être dispensés des UEF 5 et 6 par VAE.

#### 4. Aspects formation à et par la recherche.

Par essence, c'est une formation à et par la Recherche, avec des enseignants principalement Professeurs ou HDR. Adossé au LEMNA et au GRANEM (Université d'Angers), ces laboratoires accueillent chaque année une grande partie des étudiants et leur offrent un environnement de ressources documentaires et de données d'entreprises sous forme électronique importantes. Ce Master fait aussi l'objet d'un accord de partenariat entre l'Université de Nantes et Audencia Nantes Ecole de Management. Dans ce cadre, les étudiants bénéficient d'un accès à la Médiathèque de l'Ecole, à un séminaire de conférences internationales et peuvent être co-encadrés dans le suivi de leur mémoire de recherche. Dans ce contexte les étudiants peuvent être accueillis dans les laboratoires de Audencia.

#### 5. Aspects formation professionnelle et compétences transverses

Les aspects professionnels et les compétences transverses sont principalement donnés à travers le stage (pour le parcours Conseil) et les UEF 5 et 6. Des professionnels interviennent pour discuter de l'orientation de tous les étudiants du Master à travers des entretiens individuels et un débriefing collectif.

Autres aspects transverses : les cours de méthodologie et d'épistémologie : 72 heures qui forment également ce qu'à l'IEMN-IAE nous appelons le « parcours recherche » et qui peut être suivi par des étudiants de plusieurs spécialités de la mention management ainsi que par les médecins en santé publique.

#### 6. Aspects formation continue et par alternance.

**Aménagements pour la formation continue**

Les consultants les plus expérimentés pourront être dispensés des UEF 5 et 6 par VAE, et des UEC correspondant à la spécialité qu'ils ont le plus exercé.

#### 7. Relations et échanges internationaux

Une collaboration internationale est envisagée pour la cotutelle de thèse ce qui permettra aux étudiants sortis du Master de poursuivre un cursus international et d'obtenir un double diplôme (en projet avec le Professeur A. Ranchhod, *Solent University, UK*). Dans les cours interviennent ponctuellement nos professeurs invités (Lynne Markus, *Bentley University*, Duane Truex, *Georgia State University*). Une partie des cours (Méthodes qualitatives, systèmes d'information) est donnée en anglais.

Renseigner l'annexe 2 : fiche pédagogique master (2 onglets), 1 fiche par spécialité

**Voir annexes**

## E. Master 2 Conseil en Organisation et Management des Ressources Humaines (COMRH)

NOM DU RESPONSABLE :

**Mathieu DETCHESSAHAR**

COORDONNEES DU RESPONSABLE : IEMN-IAE, Chemin de la Censive du Tertre, BP 52231, 44322 Nantes Cedex

Téléphone fixe : 02 40 14 17 58 - Téléphone mobile : 06 10 89 76 12 - Mail : mathieu.detchessahar@univ-nantes.fr

STATUT DU RESPONSABLE : **PR 1 06**

Partenariats : ALTEDIA OUEST (cabinet de conseil en ressources humaines) ; CAP GEMINI (cabinet de conseil en Organisation)

**X RENOUELEMENT EN L'ETAT**

### 1. Objectifs et organisation de la spécialité.

L'**objectif du Master 2 « Conseil en Organisation et Management des Ressources Humaines »** est de former des organisateurs et des spécialistes du développement humain, qui exerceront principalement dans des cabinets de conseil et accessoirement en entreprises, au sein de directions de l'organisation ou de directions des ressources humaines, en position de consultant ou auditeur interne.

Le Master conduit donc à des postes de consultant en cabinet (cabinet de conseil en RH comme cabinets de conseil en organisation qui sont des structures différentes), de chef de projet de réorganisation ou de restructuration, de responsable du développement social, de l'organisation ou des RH au sein de direction fonctionnelles ou de directions opérationnelles.

Le Master COMRH présente l'originalité d'être la seule formation à Bac+ 5 aux métiers du conseil en RH et en organisation dans le Grand Ouest de la France. Il existe à Rennes, à Tours, à Angers, à Nantes et à Poitiers des M2 « Gestion des ressources humaines » qui forment aux métiers de DRH en entreprises. Chacun a sa spécificité : l'international à Angers, l'importance donnée aux enseignements juridiques à Nantes en Faculté de Droit...

Mais, aucun ne forme aux métiers du conseil et aux questions d'organisation de l'entreprise et du travail qui constituent un domaine de savoir distinct des savoirs requis pour traiter les questions de gestion des ressources humaines. Il n'est qu'à voir la structuration des grands cabinets pour s'en convaincre : ceux qui font du conseil en GRH (Altedia, Right...) ne font pas de conseil en organisation et à l'inverse ceux qui font du conseil en organisation (Accenture, Cap Gemini...) ne font pas du tout de conseil en GRH.

Ce positionnement très original dans la région explique sans doute le grand nombre de candidats à l'entrée du Master : 202 en 2009 et 207 en 2010. Ce positionnement facilite également le travail en partenariat avec les praticiens du conseil. Ainsi, le cabinet Altedia a-t-il parrainé la promotion 2009/2010 et le cabinet Cap Gemini a assuré un grand nombre de cours au sein du Master.

Ces deux entreprises ont décidé de renforcer leur présence dans le Master comme dans l'Université de Nantes en s'alliant pour créer la **Chaire Altedia-Cap Gemini « Management des hommes et des organisations »**. Celle-ci sera signée dès que la création de la Fondation de projets de l'Université de Nantes sera officielle.

La réflexion sur le contenu pédagogique du Master 2 est conduite en étroite collaboration avec les professionnels du secteur (Cabinets de conseil) afin de valider les besoins de la profession, les axes prioritaires et le contenu pédagogique.

Une vingtaine de professionnels (consultants, organisateurs, DRH) sont intervenus dans le Master cette année où ils ont réalisé à peu près 50% du volume d'enseignement. Outre Altedia et Cap Gemini, deux autres cabinets sont plus particulièrement impliqués dans le Master aussi bien au niveau de l'enseignement que de la réflexion sur les contenus : Right Management (conseil en RH) et Celencia (Conseil en Organisation). La réflexion avec les professionnels a permis de confirmer les deux axes prioritaires autour desquels cette formation est structurée :

1) Une formation généraliste en Organisation et Management des Ressources Humaines afin de garantir une solide culture managériale et organisationnelle à nos étudiants qui leur permette d'aborder dans toute leur complexité les problèmes de changement des organisations et de développement social. Pour cela les

étudiants ont tous un Bac +4 en management ou sociologie ou en psychologie des organisations. Ils sont des spécialistes de l'organisation et de son management.

2) Une formation aux méthodes de l'intervention et du conseil dans les organisations complexes. Qu'ils soient consultant externe ou interne à l'organisation (comme le sont les spécialistes du développement social et de l'organisation au sein des Direction opérationnelles ou fonctionnelles), les outils du consultant (méthodes de diagnostic, méthodes d'accompagnement du changement, de conduite de projet, de définition d'organisation cible, les techniques de négociation et de communication...) doivent être au cœur des compétences de nos étudiants.

**A l'issue de leur formation, les étudiants sont capables d'intégrer les contraintes d'une organisation en transformation, de conduire une démarche d'organisation en mettant en œuvre les méthodes et outils permettant d'accompagner le changement.**

**Le potentiel de recherche** sur lequel s'appuie ce M2 professionnel est constitué du laboratoire de recherche actuel de l'Institut, le "Laboratoire d'Economie et de Management Nantes Atlantique" (L.E.M.N.A.). Le porteur du projet est classé « enseignant-chercheur publiant » selon les critères de l'AERES pour son activité de recherche dans le domaine.

Les travaux de recherche des enseignants chercheurs de ce M2 professionnel s'inscrivent dans l'axe 1 : « Entreprise, Travail et Société ». Au sein de cet axe, les chercheurs de l'équipe « Organisation et Ressources humaines » animée par Mathieu Detchessahar sont très impliqués dans l'enseignement au sein du M2 COMRH. Ces chercheurs ont l'habitude de travailler en recherche-action avec les organisations partenaires et sont donc particulièrement pertinents pour former nos étudiants aux méthodes et problématiques de l'intervention en entreprise.

Par ailleurs, un séminaire de lecture est proposé aux étudiants tout au long de l'année (2 heures par semaine sous forme d'exposé/discussion). Il permet de donner aux étudiants un accès direct à la littérature académique en organisation et ressources humaines.

Enfin les étudiants qui le souhaitent peuvent suivre des UE dans le cadre de la spécialité M2 « Métiers du conseil et de la recherche » qui prépare à la thèse de doctorat. L'emploi du temps des deux spécialités est aménagé de telle manière que l'étudiant puisse facilement opérer ce choix.

**L'enseignement de ce Master** est scindé en deux parties : 6 mois de cours théoriques de début septembre à fin mars suivi d'un stage de début mars à fin septembre d'une durée minimale de 4 mois. Cette année l'ensemble des stages se déroulent sur une durée de 6 mois, les étudiants et les entreprises préférant utiliser la période maximale.

<b>UEF 1 Management des Organisations</b> 60 H et 10 ECTS	<b>S3</b>	18 H	Stratégie et développement social
		42 H	Analyse des organisations
<b>UEF 2 Développement social et MRH</b> 80 H et 10 ECTS	<b>S3</b>	15 H	Gestion prévisionnelle emploi et compétences
		15 H	Stratégies de rémunération
		15 H	Développement social (formation,évaluation, carrière)
		36 H	Droit Social
<b>UEF 3 Gestion du Changement</b> 36 H et 6 ECTS	<b>S3</b>	18 H	Conduite du changement
		18 H	Les Outils de l'organisation
<b>UEF 4 Langue</b> 20 H et 4 ECTS	<b>S3</b>	20 H	Anglais
<b>UEF 5 Communication et Management</b> 78 H et 8 ECTS	<b>S4</b>	24 H	Communication et management des équipes
		18 H	Communication interne
		36 H	Négociation individuelle et collective
<b>UEF 6 Méthodologie du conseil et de l'intervention</b> 48 H et 8 ECTS	<b>S4</b>	24 H	Le métier de consultant
		24 H	Pratiques d'intervention
<b>UEF 7 Langages</b> 44 H et 6 ECTS	<b>S4</b>	20 H	Anglais
		24 H	Informatique
<b>UEF 8 Stage (4 à 6 mois en cabinet ou en entreprise)</b> 8 ECTS	<b>S4</b>		Stage en cabinet ou entreprise

**La sélection des candidats s'effectue sur étude du dossier de candidature et entretien oral.**

**Les pré-requis pour candidater à ce M2 sont les suivants :**

- Un M1 du domaine " Economie Gestion ".
- Un M1 en Sociologie des organisations ou Psychologie du travail selon la qualité de leur formation et de leur projet professionnel.

Le M2 COMRH accueille des étudiants en formation initiale (env. 20) et en formation continue (env. 5). Le M2 COMRH propose également des équivalences totales ou partielles de diplôme au titre de la VAE (sur dossier).

Renseigner l'annexe 2 : fiche pédagogique master (2 onglets), 1 fiche par spécialité

**Voir annexes**

## F. Master 2 Marketing et Prospective (MP) Actuellement EMDM

NOM DU RESPONSABLE :

**Claire GAUZENTE**

COORDONNEES DU RESPONSABLE : IEMN-IAE, Chemin de la Censive du Tertre, BP 52231, 44322 Nantes Cedex

Téléphone fixe : 02 40 14 17 28 – Téléphone mobile : 06 73 73 94 24 – Mail : paulette.robic@univ-nantes.fr

STATUT DU RESPONSABLE : PR 06

**X RENOUELEMENT AVEC MODIFICATIONS**

Objectifs et organisation de la spécialité.

La spécialité « Marketing et Prospective » du M2 Management a pour **objectif principal** de préparer les étudiants aux différents métiers du marketing et en priorité au métier de chargé d'études marketing et au métier de chef de produit dans tous les secteurs d'activité et tous les types d'entreprise aussi bien au niveau national que international : entreprise industrielle, société de conseil en marketing, société d'études de marché, établissement bancaire, observatoire économique, syndicat professionnel. Le contenu pédagogique de la formation permet aux étudiants d'acquérir des connaissances larges en marketing. Il est destiné principalement à des étudiants issus d'un M1 Management ou d'un M1 d' Economie. Il accueille aussi des étudiants issus d'autres cursus comme LEA, Sociologie et d'Ecole d'Ingénieurs. Il accueille aussi des étudiants en formation continue qui veulent suivre l'ensemble de la formation ou seulement quelques UE dans le cadre de VAE. La formation, axée essentiellement sur le marketing vise **l'acquisition de trois types de compétences** :

- 1) Les compétences disciplinaires
  - L'analyse de(s) sociétés et des marchés : maîtrise des dimensions économiques, sociales, politiques, culturelles et juridiques
  - Le Management marketing : maîtrise de la planification et du contrôle de la décision marketing, maîtrise du marketing opérationnel, maîtrise du marketing international, maîtrise de la communication marketing
- 2) Les compétences techniques
  - Maîtrise des techniques de collecte d'information qualitative et quantitative
  - Maîtrise des méthodes d'analyse de données
  - Maîtrise du diagnostic stratégique et financier
  - Maîtrise de l'outil informatique (logiciel de traitement de données statistiques)
- 3) Les compétences comportementales
  - Maîtrise de la communication
  - Maîtrise de l'anglais

Le **programme de la formation** s'articule autour de 6 UE réparties sur 2 semestres de septembre à la fin mars. Ces unités permettent d'appréhender à la fois de façon large et précise les connaissances utiles à l'exercice des différents métiers du marketing. Le stage en entreprise d'une durée de 3 à 6 mois s'inscrit dans le prolongement de cet enseignement. Les nombreux travaux demandés dans le cadre des différents enseignements d'une part et la réalisation d'un projet marketing pendant 6 mois en groupe pour une entreprise commanditaire d'autre part et la réalisation du stage constituent la force de cette spécialité. L'équipe pédagogique constituée à la fois d'Universitaires (66%) et de professionnels (34%) permet cette mise en œuvre de la **professionnalisation** des étudiants.

Le **potentiel de recherche** sur lequel s'appuie le M2 «Marketing et Prospective » provient essentiellement des 10 enseignants-chercheurs qui le portent ; 2PR et 8 MCF. Ceux-ci sont majoritairement membres du « Laboratoire d' Economie et de Management Nantes Atlantique » (L.E.M.N.A.), 80% sont classés chercheurs-publiant selon les critères de l'AERES. Les travaux de recherche des enseignants - chercheurs de ce M2 s'inscrivent principalement dans deux axes de recherche de ce Laboratoire : « Organisation-Information-Performance » et « Entreprise-Travail-Société ». Ils ont acquis une réelle notoriété sur la question du « marketing », de « l'analyse stratégique et prospective » et de « l'histoire des pratiques de gestion ». Le porteur du projet est classé enseignant-chercheur publiant » pour son activité de recherche dans le domaine de la stratégie et des pratiques de gestion.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent suivre des UE dans le cadre de la spécialité M2 « Métiers du Conseil et de la Recherche. » de même que les étudiants de cette spécialité peuvent suivre des UE au sein du M2 «Marketing et Prospective ». L'emploi du temps des deux spécialités du M2 Management est aménagé pour que cette proposition soit facilement envisagée.

La formation dispose d'une **dimension internationale** afin de garantir aux étudiants une bonne employabilité. Pour développer cette dimension, au-delà des cours d'anglais, des cours de marketing sont dispensés en anglais, des études de cas sont réalisées en anglais et enfin des ouvrages et des articles sont à lire en anglais. Les étudiants sont encouragés à réaliser leur stage à l'étranger. L'accueil d'étudiants étrangers déjà en France pour leurs études mais aussi d'autres étudiants notamment vietnamiens grâce au partenariat de l'Université de Nantes-IEMN-IAE avec l'Université Internationale de Hanoi et l'Ecole Supérieure du Commerce Extérieur de Hanoi est recherché à hauteur de 10 à 15% de chaque promotion.

Nouvelles modifications

Logique générale:

- accroître la lisibilité de la maquette par les acteurs du monde socio-économique ; en particulier, par les cabinets d'études et conseils en marketing d'une part, les services études des grandes entreprises et administrations d'autre part ;
- accroître l'opérationnalité de la formation par l'intégration de cours incontournables au regard du re-positionnement du master.

Précisions concernant l'introduction de nouveaux cours en remplacement ou complément de ceux initialement proposés :

1. introduction d'un cours de « Prospective » qui s'impose d'évidence eu égard à l'intitulé du diplôme,
2. introduction d'un cours de « Réponse aux appels d'offre et design d'étude » pour faire suite aux remarques du dernier conseil de perfectionnement concernant le manque de vision générale des étudiants en matière de conception cohérente d'une étude,
3. introduction d'un cours de « Statistique textuelle » : l'information marketing se présente de plus en plus sous forme non structurée, les signaux faibles apparaissent également sous cette forme, afin de renforcer les compétences techniques et de soutenir la dimension « prospective » du master ce nouveau cours apparaît incontournable.

N° / intitulé de l'U.E. (1)	N° Sem	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique		
			CM	TD	TP
UE 1 : Compréhension du monde et des sociétés	S3	Intelligence économique et politique	12		
	S3	<b>PROSPECTIVE</b>	<b>15</b>		
	S3				
	S3	Comportement du consommateur	15		
	S3	Droit de la consommation et de la concurrence	9		
UE 2 : Etude du marché et du consommateur	S3	Analyse stratégique de la dynamique concurrentielle	15		
	S3	<b>Réponse aux appels d'offre et design d'étude</b>	<b>9</b>		
	S3	Les études qualitatives	15		
	S3	L'enquête par questionnaire et méthode d'échantillonnage	12		
UE 3 : La prise de décision et l'action marketing	S3	Prévisions de ventes et panels	12		
	S3	La planification et contrôle de l'action marketing	9		
	S3	Le marketing des achats et de la distribution	9		
	S3	Le marketing international	15		
	S3	Communication et marketing	12		
	S3	Anglais des affaires (1)		20	

UE 4 : L'analyse des données marketing	S4	Sémiologie	12		
	S4	Sciences humaines, sciences sociales et analyse des données	15		
	S4	Statistiques textuelles Analyses bi variés	12 8		
	S4	Etudes et analyse de - segmentation - satisfaction	15 15		
UE 5 : Simulation et applications de gestion	S4	La simulation d'entreprise (jeu d'entreprise)		15	
	S4	La gestion du projet marketing		65	
	S4				
UE 6 : Marketings spécialisés	S4	E-marketing	6		
	S4	Marketing du point de vente	6		
	S4	Séminaires thématiques ; marketing touristique, industriel, marketing politique, marketing culturel...		15	
UE 7 : Stage	S4	Accompagnement professionnel		40	
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>			<b>91</b>	<b>155</b>	

#### Modalité d'accès à la formation

**Pré-requis :** Les étudiants doivent avoir obtenu leur première année de Master Management ou être titulaire d'une première année de master dans un domaine voisin ; Economie, Administration, LEA, ou d'un diplôme jugé équivalent.

**Procédure de sélection :** L'admission définitive est prononcée après examen du dossier de candidature et d'un entretien oral, notamment au vu des résultats obtenus dans la formation antérieure, des stages effectués, de la motivation du candidat et de son projet professionnel.

**Formation continue :** Diplôme accessible avec un statut Formation Continue. La sélection s'effectue dans le cadre d'une procédure de Validation des Acquis d'Expérience pour les professionnels qui possèdent une expérience et une formation antérieure suffisantes.

Renseigner l'annexe 2 : fiche pédagogique master (2 onglets), 1 fiche par spécialité



## G. Master 2 Marketing des Produits et Services de Santé (MPSS)

NOM DU RESPONSABLE :

**Fabrice CLERFEUILLE**

COORDONNEES DU RESPONSABLE : IEMN-IAE, Chemin de la Censive du Tertre, BP 52231, 44322 Nantes Cedex

Téléphone fixe : 02 40 14 17 02 – Téléphone mobile : 06 11 24 36 75 – Mail : fabrice.clerfeuille@univ-nantes.fr

STATUT DU RESPONSABLE : **MCF 06**

Cohabilitation : ONIRIS (fusion Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes et ENITIAA , qui a donné l'Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique)

Site de la Chantrerie – BP 40706 – 44307 Nantes Cedex 03. Téléphone : 02 51 78 54 54.

Partenariat : UFR de Sciences Pharmaceutiques de l'Université de Nantes

1 Rue Gaston-Veil – BP 53508 – 44035 Nantes Cedex 1. Téléphone : 02 40 41 28 80.

Lettres d'engagement d'ONIRIS et de l'UFR de Sciences Pharmaceutiques en annexe.

### X RENOUVELLEMENT EN L'ETAT

#### Objectifs et organisation de la spécialité.

Le diplôme a pour **objectif principal** de préparer les étudiants à intégrer une entreprise du secteur de la santé : laboratoire pharmaceutique, entreprise développant des produits issus des biotechnologies, entreprise commercialisant des dispositifs médicaux, laboratoire de cosmétologie, sociétés de panels pharmaceutiques et médicaux.

Le contenu pédagogique de la formation permet aux étudiants d'acquérir des connaissances en Marketing santé tant dans le domaine pharmaceutique, que dans celui des dispositifs médicaux, des biothérapies ou de la cosmétologie. Il est principalement destiné à des étudiants ayant validé un M1 en biologie, étudiants vétérinaires ou étudiants de pharmacie en 6<sup>ème</sup> année désireux d'acquérir une double compétence.

Il accueille également chaque année des auditeurs de formation continue (vétérinaires praticiens, médecins, ...) souhaitant se tourner vers l'industrie pharmaceutique après des années de clientèle libérale. Les auditeurs de formation continue suivent les mêmes cours que ceux de formation initiale nécessitant donc qu'ils puissent suivre la totalité des cours dispensés. Le seul aménagement consiste à ce qu'ils soient dispensés d'un stage au terme de l'année.

La formation axée principalement sur une discipline, le marketing, permet aux étudiants de se spécialiser dans des thématiques variées telles que l'analyse concurrentielle, l'étude des opportunités du secteur, la gestion d'un produit ou d'une gamme de produits, le lancement d'un nouveau produit, le lancement d'un nouveau service, les études de marché, la communication ou les techniques de vente. Des parties de l'enseignement permettent également l'**acquisition de compétences transverses** comme les aspects réglementaires et les biotechnologies compte tenu des relations futures des diplômés avec les services « Affaires réglementaires » et « Recherche et Développement » dans les entreprises qu'ils intégreront. D'autre part, le secteur des biotechnologies est un point fort de la région des Pays de Loire avec de nombreuses start up en cours de lancement, ce qui va apporter des besoins en personnes formées en Marketing santé dans le cours terme.

La formation est également destinée à développer les capacités de communication (communication orale et écrite, maîtrise de l'anglais) des étudiants qui évolueront au sein d'équipes dans un contexte international.

**Les créneaux professionnels visés** concernent principalement les départements Marketing des laboratoires pharmaceutiques (laboratoires pharmaceutiques d'humaine, laboratoires de cosmétologie et laboratoires pharmaceutiques vétérinaires) mais aussi d'autres entreprises du secteur de santé (entreprises de biotechnologies, sociétés de fabrication et de distribution de matériel médical, grossistes-répartiteurs, agences de communication spécialisées en santé, sociétés de panels, etc.).

**Les débouchés** sont nombreux à des postes aussi différents que ceux de responsable des études Marketing, responsable des études de marché, chef de produit, responsable de la communication scientifique, directeur Marketing, responsable des ventes, délégué régional, directeur de la visite médicale, responsable du service de formation du réseau de délégués médicaux, responsable de zone export ou consultant dans le secteur pharmaceutique.

Procédures permettant la mise en œuvre de ces priorités :

- Le corps enseignant est constitué d'Universitaires pour les modules théoriques de base et d'une large part de professionnels pour les modules spécialisés.
- Les méthodes pédagogiques alternent les cours magistraux et les travaux de groupe pour que les étudiants puissent évoluer avec aisance au sein d'équipes dans des entreprises fréquemment multiculturelles et nécessitant de fortes qualités de communication.

**Le potentiel de recherche** sur lequel s'appuie ce M2 professionnel est constitué du laboratoire de recherche actuel de l'Institut, le " Laboratoire d'Economie et de Management Nantes Atlantique" (L.E.M.N.A.). Les travaux de recherche des enseignants chercheurs de ce M2 professionnel s'inscrivent dans le troisième axe de ce Laboratoire : " organisation, information, performance".

Le porteur de ce M2 est classé « Enseignant Chercheur publiant », selon les critères de l'AERES, pour son activité de recherche dans le domaine du Marketing Santé grâce à des publications internationales réalisées dans ce champ de recherche. De nombreux enseignements sont adossés à la recherche et les supports de cours comprennent des articles de revues scientifiques et des cas concrets issus de recherches de terrain réalisées par les enseignants-chercheurs intervenant dans la formation.

Une unité d'enseignement spécifique à l'initiation à la recherche est également incluse dans la maquette. Elle donne lieu à la rédaction d'un mémoire, sur la base du projet personnel choisi par l'étudiant.

**La facette internationale** de cette formation est très développée pour répondre aux attentes de ce secteur. Elle prend la forme de cours donnés en anglais, de cas rédigés en anglais, de cours d'anglais avec passage du TOEIC, de la venue d'un à deux professeurs invités d'universités étrangères chaque année, d'une convention signée avec l'Université Jiao Tong de Shanghai, d'un effectif entre 15% et 25% d'étudiants étrangers chaque année aux nationalités diverses pour permettre un brassage culturel au sein de la promotion (chinois, vietnamiens, canadiens, algériens, tunisiens, péruviens, etc.) et de stages à l'étranger réalisés chaque année par des étudiants de chaque promotion qui débouchent systématiquement sur un emploi à son terme dans l'entreprise d'accueil.

**L'enseignement de ce Master** est scindé en deux parties : 6 mois de cours théoriques de début octobre à fin mars suivi d'un stage de début avril à fin septembre d'une durée minimale de 4 mois. L'historique des années passées montre que les stages se déroulent principalement sur une durée de 6 mois les étudiants et les entreprises préférant utiliser la période maximale.

N° / intitulé de l'U.E. (1)	N° Sem	Eléments Constitutifs (EC) de l'UE	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique		
			CM	TD	TP
UE 1 : Economie du secteur de la Santé	S3	Les Chiffres Clé de l'Industrie Pharmaceutique	6		
	S3	L'Administration Centrale	6		
	S3	La Distribution des Produits de Santé Humaine	4		
	S3	La Distribution des Produits de Santé Vétérinaire	4		
UE 2 : De la Recherche au Développement d'un produit de santé	S3	Ethique des produits de santé	8		
	S3	Brevets et Propriété industrielle	16		
	S3	Mise sur le marché des dispositifs médicaux	8		
	S3	Présentation d'un dossier d'AMM	8		
UE 3 : Le Plan Marketing des Produits et Services de Santé	S3	Les variables du Mix	36		
	S3	Les spécificités des produits OTC	8		
	S3	Les spécificités des produits Génériques	8		
	S3	Les spécificités de l'international et des services	8		
UE 4 : Data mining et panels du secteur de la santé	S3	Les analyses de données	36		
	S3	Les panels	32		
UE 5 : Anglais	S3	Anglais		25	
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			188	25	
UE 6 : Gestion comptable et financière	S4	Bilan comptable et analyse financière	30		

UE 7 : La communication dans le secteur de la Santé	S4	La communication scientifique des produits de santé	16		
	S4	La communication grand public des produits de santé	8		
	S4	Le plan de communication et les agences de communication	16		
	S4	La presse médicale	6		
UE 8 : Anglais des affaires	S4	Anglais des affaires		25	
UE 9 : Vente de produits et services médicaux	S4	La gestion de la force de vente	8		
	S4	Techniques de communication	8		
	S4	La visite médicale de ville	4		
	S4	La visite médicale hospitalière	6		
UE 10 : Etudes de cas en Marketing santé	S4	Etudes de cas	18		
UE 11 : Initiation à la recherche / Projet	S4	Projet personnel	36		
UE 12 : Les nouveaux produits de santé issus des biotechnologies	S4	Produits issus de la Génétique Moléculaire	4		
	S4	Produits issus de la Post-Génomique	12		
	S4	Produits issus de la Thérapie Génique	6		
UE 13 : Stage	S4	Stage dans le secteur de la Santé		50	
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			178	75	

La sélection des candidats s'effectue sur étude du dossier de candidature et entretien oral.

Les pré-requis pour candidater à ce M2 sont les suivants :

- Un M1 en Sciences de la Vie (Biologie, Biochimie, Physiologie, etc.)
- Un M1 du domaine " Droit Economie Gestion ", concernant des étudiants ayant acquis une Licence en Sciences de la Vie antérieurement.
- Les diplômés du second ou troisième cycle dans le domaine de la Santé, quelle que soit leur discipline initiale (Vétérinaires, Pharmaciens, Médecins, Cosmétologie, Ingénieurs agroalimentaires, etc.) et ayant obtenu 240 ECTS, dont 25 concernent l'industrie pharmaceutique sous la forme de cours, de projet personnel ou de stage dans un laboratoire de l'industrie pharmaceutique.
- Les diplômés d'autres formations de niveau M1 ou supérieur, selon la qualité de leurs formations et de leurs projets professionnels.

Renseigner l'annexe 2 : fiche pédagogique master (2 onglets),

Voir annexes



École Nationale Nantes Atlantique  
Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation

**Notre référence**  
DIRECTION GENERALE  
PS/LB/10-060  
**Dossier suivi par**  
PIERRE SAI  
**Poste**  
7611

REÇU LE 4653  
28 AVR. 2010

**Le Directeur Général IEMN - IAE**  
à  
**Monsieur le Directeur de l'IEMN - IAE**  
**Fabrice CLERFEUILLE**  
Chemin de la Censive du Tertre  
BP 52231  
44322 NANTES Cedex 3

Nantes, le 26 avril 2010

**Objet : lettre d'engagement de co-habilitation Master**

Monsieur le Directeur, cher collègue,

Je vous confirme l'engagement de mon école à poursuivre, dans le cadre du quadriennal à venir, la co-habilitation que nos établissements ont pour le Master « Marketing des produits et services de santé ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, cher collègue, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre SAI', written over a horizontal line.

Pierre SAI.



UFR DE SCIENCES PHARMACEUTIQUES

DÉCANAT

Nantes, le 26 avril 2010

Monsieur le Directeur

Institut d'Economie et de Management  
de Nantes – IAE

Université de Nantes

Affaire suivie par Mme PIERRE  
Tel : 02 40 41 28 86  
Réf : AP/MHP 10 47

Monsieur le Directeur,

Suite à votre demande, je vous renouvelle par la présente, le grand intérêt que l'UFR Sciences Pharmaceutiques et Biologiques a eu à travailler avec l'IAE, depuis de nombreuses années, pour la mise en place et le fonctionnement du Master Marketing des produits et services de santé.

L'UFR de Sciences Pharmaceutiques et Biologiques souhaite que ce partenariat se poursuive au cours du prochain quadriennal, pour ce diplôme.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, mes plus cordiales salutations.

Le Doyen

Alain PINEAU



## H. Master ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (MAE)

NOM DES RESPONSABLES :

**Caroline URBAIN (Formation initiale)**

**Jean Pierre BRECHET (Formation continue)**

COORDONNEES Des RESPONSABLE : IEMN-IAE, Chemin de la Censive du Tertre, BP 52231, 44322 Nantes Cedex

Téléphone fixe :

– Téléphone mobile

– Mail : @univ-nantes.fr

STATUT DU RESPONSABLE : MCF (06) et PR (06)

**X RENOUELEMENT EN L'ETAT**

Projet de création d'un MAE Intensif formation continue en 2 ans : M1 et M2 pour la formation des étudiants d'origine chinoise

Cette formation est actuellement sur 1 an

Le Master 2 Management Administration des Entreprises est un diplôme professionnalisant de double compétence qui a pour objectif de former des généralistes en sciences de gestion préalablement diplômés d'autres filières. Le CAAE devenu MAE est un des diplômes les plus anciens et les plus reconnus du réseau des IAE.

Cette formation intensive est très ouverte sur le monde professionnel. L'enseignement, assuré par des enseignants universitaires et par des professionnels qualifiés en management et gestion, développe une connaissance et une culture générales en gestion ainsi que des compétences managériales.

Les débouchés prévus sont, d'une part ceux qui correspondent aux débouchés de la formation antérieure valorisée par ce Master 2, d'autre part des débouchés sur des fonctions de gestion et de management (contrôle de gestion, analyse financière, conduite de projet, communication, marketing et commerce, ressources humaines...)

### **AXES prioritaires de la formation**

Les axes prioritaires de la formation sont :

- L'acquisition de connaissances dans les différents domaines de la gestion : marketing/stratégie/système d'information, comptabilité/contrôle de gestion/finances, droit des affaires/droit du travail/fiscalité, management et gestion des ressources humaines/psychologie sociale, management de la production, des flux et de la qualité...
- Le développement de savoir-faire professionnels (communication écrite et orale, conception, mise en œuvre et utilisation d'outils de gestion, utilisation d'outils informatiques et multimédia de gestion, prise de décisions de gestion, études et techniques quantitatives de gestion...);
- Le développement d'un savoir-être qui favorise l'insertion professionnelle.

### **1. Objectifs scientifiques et professionnels de la spécialité.**

L'objectif du Master 2 Management Administration des Entreprises est de former des étudiants n'étant pas antérieurement spécialisés en management et en gestion à être capables d'occuper des fonctions gestionnaires et managériales au sein des organisations. La double compétence acquise par ce diplôme permet de mieux valoriser la formation d'origine et de faciliter l'insertion professionnelle. Cette formation est très reconnue dans le monde professionnel et appréciée des entreprises qui considèrent les diplômés de Master 2 Administration des Entreprises comme des collaborateurs à la fois spécialisés et capables d'assumer des responsabilités évolutives.

### **L'objectif pédagogique :**

L'objectif du Master 2 Management Administration des Entreprises est de former des étudiants n'étant pas antérieurement spécialisés en management et en gestion à des fonctions gestionnaires et managériales au sein des organisations. La double compétence acquise par ce diplôme permet de mieux valoriser la formation d'origine et de faciliter l'insertion professionnelle en élargissant les compétences. Cette formation, participant du dynamisme du réseau universitaire des Instituts d'Administration des Entreprises depuis son origine, est très reconnue dans le monde professionnel et appréciée des entreprises qui considèrent les diplômés de Master 2 Administration des Entreprises comme des collaborateurs à la fois spécialisés et capables d'assumer des responsabilités évolutives.

Le corps enseignant est constitué de professionnels universitaires pour les modules théoriques et de professionnels ayant une expérience confirmée en entreprise pour les modules d'expertise. Les enseignements s'appuient sur une pédagogie de travail, non seulement individuel, mais aussi de travail de groupe transversal, encadré et évalué, de jeux d'entreprises et

de projet.

Cette approche pédagogique, menée auprès de publics dont la caractéristique principale est la diversité des parcours antérieurs, permet aux étudiants de construire des savoirs et des savoir-faire et de montrer et développer de fortes capacités d'adaptation et de communication indispensables pour prendre des responsabilités dans les entreprises.

#### **Les métiers et les compétences professionnelles visés :**

Les métiers visés se rapportent aux métiers relatifs à la formation d'origine ou aux métiers de la gestion et du management. La formation donne donc accès aux métiers du marketing et de l'action commerciale, de l'analyse financière et du contrôle de gestion, du management des achats et de la production, du management et de la gestion des ressources humaines et permet d'accéder à des postes de responsable d'unités d'activité ou encore de manager de projet.

Les compétences acquises dans cette formation se concrétisent par des savoir-faire professionnels nécessaires à la prise de responsabilité dans les entreprises (conception, mise en œuvre et utilisation d'outils de gestion, utilisation d'outils informatiques et multimedia de gestion, communication écrite et orale, prise de décisions de gestion, études et techniques quantitatives et qualitatives de gestion...).

#### **Les contacts avec le monde professionnel :**

La formation donne l'opportunité aux étudiants de s'insérer dans différents réseaux professionnels en participant de façon encadrée à différentes manifestations (« Entrepreneuriales », « Diagonales Finances », « Marathon de la création », « Journées métiers », « Training Job K'fé »... L'association des anciens diplômés de l'Institut (Alteo), Créactiv, la Jeune Chambre Economique de Rezé, la CCI de Nantes-Saint-Nazaire, le SUIO ainsi que toutes les entreprises qui accueillent les étudiants en stage, contribuent activement à la construction du projet professionnel par les étudiants.

**Le potentiel de recherche** sur lequel s'appuie ce M2 professionnel est constitué du laboratoire de recherche actuel de l'Institut, le " Laboratoire d'Economie et de Management Nantes Atlantique" (L.E.M.N.A.). Les travaux de recherche des enseignants chercheurs de ce M2 professionnel s'inscrivent dans l'axe de ce Laboratoire " Entreprise, travail et société ». Le porteur de ce M2 est classé « Enseignant Chercheur publiant », selon les critères de l'AERES, pour son activité de recherche.

Une unité d'enseignement libre, en collaboration avec le MPIE de l'IEMN-IAE, spécifique à l'initiation à la recherche est également incluse dans la maquette. Elle donne lieu à la rédaction d'un mémoire, sur la base d'une problématique choisie par l'étudiant en rapport avec ses centres d'intérêts.

**La facette internationale** de cette formation est développée par la présence d'étudiants ayant réussi un cursus à l'étranger sélectionnés, comme tout étudiant, selon la qualité de leur dossier et de leur projet professionnel. La formation accueille notamment des étudiants chinois sélectionnés selon les mêmes critères dans le cadre du Centre de Management International Franco-Chinois de l'IEMN-IAE. Elle se manifeste également par la réalisation de stages à l'étranger.

## **2. Organisation en termes d'UE et de crédits européens.**

Dans sa version **Formation Initiale (FI)** comme dans sa version **Formation Continue (FC)**, cette formation s'adresse à des personnes issues de cursus disciplinaires différents. Pour accéder à cette année 2 de Master, les étudiants doivent être titulaires au moins :

- d'une licence quelle que soit la discipline (sciences de l'ingénieur, sciences mathématiques, physiques, sciences de la vie, sciences juridiques, humaines et sociales...) ayant 180 crédits ECTS dans ce cursus
- et ayant obtenu 60 crédits ECTS dans une première année de master quelle que soit la discipline. (sciences économiques, sciences de gestion, sciences de l'ingénieur, sciences de la vie...).

Les personnes susceptibles d'être intégrées dans la formation peuvent donc être titulaires d'un diplôme niveau II (Master, Ingénieurs, Doctorants ou docteurs...), et ceci quels que soient leur domaine et discipline.

La formation est organisée en deux temps :

- 6 mois de cours se déroulant de fin septembre à fin mars,
- un stage de début avril à fin septembre d'une durée minimale de 4 mois. Les stages se déroulent pour la plupart sur une durée de 6 mois, les étudiants et les entreprises préférant utiliser la période maximale.

Le stage est évalué par un rapport de stage et par une soutenance orale en présence d'un jury composé d'une personne représentant l'entreprise et de l'enseignant tuteur. Une grille d'évaluation des compétences est remplie par l'entreprise préalablement à la soutenance et, à l'issue de la soutenance, une grille d'évaluation est établie prenant en compte la réalisation des objectifs de la mission de stage, la qualité du rapport écrit et la qualité de la soutenance.

Les objectifs de la mission de stage sont fixés par l'entreprise et validés par l'enseignant tuteur.

Cf. fichiers Annexes pour compléments

### 3. Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.) et des intervenants, charge d'enseignement

La formation est composée d'unités d'Enseignements Fondamentaux et d'Unités d'Enseignements libres.

N° / intitulé de l'U.E. (1)	N° Sem			Nb d'heures encadrées par mode pédagogique et ECTS		
				CM	TD	ECTS
UEF Régulation de l'activité économique	S3	PRAG	Serge POTIRON	26		2
UEF Droit du travail et relations sociales	S3	CE	Catherine PERROT (avocate) François MERAND (avocat)	20		2
UEF Droit des affaires	S3	PAST	Martine LE LIVEC-TOURNEUX	20		2
UEF Fiscalité	S3	CE	Cécile TASSOU-CADEAU (avocat)	20		2
UEF Management d'équipe et comportement organisationnel	S3	CE	Marie GOUGEON (consult ITI)	20		2
UEF Analyse comptable	S3	PRAG	Pascal GOUREAUX - IEMN-IAE	36		5
UEF Marketing stratégique et opérationnel	S3	MCF	Caroline URBAIN - IEMN-IAE	30		4
UEF Marketing spécialisés	S3	MCF PRAG	Fabrice CLERFEUILLE - IEMN-IAE Jean François LEBERRE	14		2
UEF Stratégie et organisation	S3	PR	Jean-Pierre BRECHET - IEMN-IAE	30		4
UEF Management des achats	S3	CE	Christian TOULOUSE (CTO)	12		2
UEF Informatique et multimedia	S3	CE	Frédéric LUSSORI -IEMN-IAE	20		2
UEF Anglais des affaires	S3		Eva CANALS - Ecole de design Philippe PFEIFFER (professeur certifié)		20	1
UEF Insertion professionnelle	S3	CE	Anne LAVERGNE (AXEM Consultants)		30	
<b>Total semestre 1</b>				<b>248</b>	<b>50</b>	<b>30</b>
UEF Gestion des ressources humaines	S4	CE CE	Marie-Christine ARTHUIS (Harmony-Services) Cyril POINSOT (Graphic-print)	28		3
UEF Analyse et gestion financière	S4	CE PRAG	Pierre-Yves TOUGERON ( CIO) Pascal GOUREAUX - IEMN-IAE	30		3
UEF Banque et marchés financiers	S4	CE	Daniel BEZIAU (STX)	10		1
UEF Management de la production et des flux	S4	CE	Pierre DURAND (EQUAFOR)	18		1
UEF Management de la qualité	S4	CE	Jelila JEDDI-JELILA (SOGEFI)	12		1
UEF Systèmes d'information	S4	CE	Fabrice BERTHEREAUX (Office du Tourisme - Nantes)	10		1
UEF Contrôle de gestion	S4			28		3
UEF Analyse de données	S4	MCF CE	Didier DUGUEST - IEMN-IAE Christophe VOUILLOUX (GV Consultants)	30		3
UEF Anglais des affaires	S4	CE PRCE	Eva CANALS - Ecole de design Philippe PFEIFFER		20	2
UEF Entrepreneuriat	S4	MCF	Nathalie SCHIEB-BIENFAIT-	18		1



			IEMN-IAE			
UEF Travaux tutorés/jeux entreprise	S4		2quipe de 4 MCF et CE		90	1
UEL Créativité et projet professionnel			Nathalie SCHIEB-BIENFAIT Jean-Pierre BRECHET			
UEL Permis d'entreprendre			Nathalie SCHIEB-BIENFAIT			
UEL Séminaire de management						
UEF Stage	S4				198	10
Total semestre 2				182	308	30
UEO Management de projets innovants	S3/S4		En mutualisation avec la spécialité MPIE	100		10

Les intervenants sont composés de professionnels universitaires et de professionnels d'entreprises expérimentés :

**Les orientations et procédures pédagogiques s'articulent autour :**

- de cours magistraux complétés par des études de cas, des exposés et des travaux de groupes ;
- de conférences sur des thèmes relatifs aux problématiques actuelles rencontrées par les entreprises (internationalisation, évolutions technologiques, outils et traitement de l'information, facteurs émergents influençant la conduite des entreprises...);
- de jeux d'entreprises permettant une approche transversale des disciplines de gestion et de développer la capacité à prendre des décisions ;
- d'un module entrepreneuriat permettant l'initiation à la création d'entreprise et au développement de nouvelles activités et/ou entité au sein d'organisation existantes ;
- d'un accompagnement à l'insertion professionnelle au moyen d'un dispositif permettant à l'étudiant d'établir un « auto-diagnostic » de ses compétences et de celles qu'il doit développer pour construire et réaliser son projet professionnel ;
- d'un stage en entreprise d'une durée de 4 à 6 mois ;
- d'une présence aux cours obligatoire.
- L'utilisation des TIC : L'Université de Nantes s'est dotée d'un intranet pédagogique sur plateforme « moodle ». Les enseignants peuvent utiliser cette plateforme et donner un accès facile et rapide à des pré-requis, des compléments de cours, des exercices de TD, des corrections...

**4. Aspects formation à et par la recherche.**

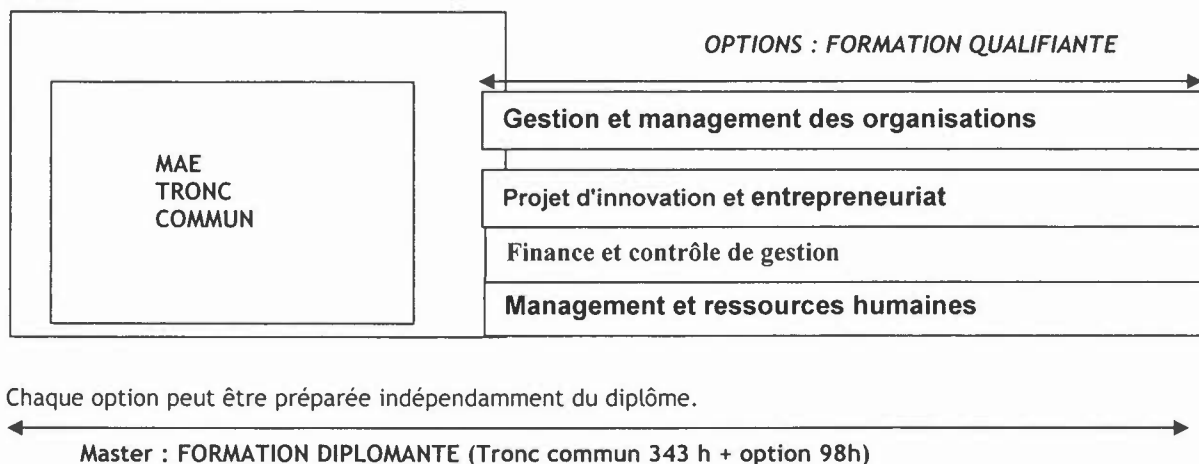
Dans le cadre du séminaire de management, en partenariat avec la spécialité MPIE, des lectures et travaux de recherche sont proposés aux étudiants autour des problématiques de la valeur, des modèles d'affaires et des stratégies d'innovation. Dans le cadre de ce travail d'initiation à la recherche, la rédaction d'un mini mémoire ou la réalisation de travaux d'études personnels sur ces problématiques sont demandés aux étudiants.

**5. Aspects formation professionnelle et compétences transverses.**

Les jeux d'entreprise dans le cadre des projets tutorés, les travaux de groupe, la participation aux journées « Marathon de la création », aux « Entrepreneuriales » ont pour vocation de développer des compétences transverses. La formation professionnelle est abordée, bien entendu par l'acquisition des connaissances théoriques et des savoirs professionnels, mais également par les dispositifs d'insertion professionnelle et de développement du projet professionnel décrits supra.

**6. Aspects formation continue et par alternance.**

Pour répondre à la double demande, de la part des auditeurs de la formation continue, de polyvalence et de spécialisation, l'Institut d'Economie et de Management de Nantes - IAE a décidé de mettre en place une organisation particulière sous le label du Master Administration des Entreprises. Cette organisation s'appuie sur un tronc commun de matières et 4 options possibles, une option généraliste et 3 options spécialisées. Il existe une procédure de VAE organisée au niveau de l'Université. Il est possible d'accueillir des auditeurs de formation continue au sein de la promotion de formation initiale. Ces auditeurs peuvent à leur demande être dispensés de stage.



### Organisation de la formation

\* Les enseignements du tronc commun sont organisés par groupe de 25 à 30 personnes. Les options ne sont ouvertes que si elles intéressent un nombre suffisant d'auditeurs (8/10 environ) sauf l'option généraliste "Gestion et Management des Organisations" qui sera systématiquement proposée.

\* La formation se déroule d'octobre à fin juin sur deux années universitaires. Les cours sont bloqués sur 3 journées entières (lundi, mardi, mercredi) une fois par mois.

\* L'enseignement est dispensé suivant des méthodes pédagogiques combinant apports théoriques et applications (exposés, projets par groupe d'étudiants, cas, etc).

### Modalités d'accès à la formation

Pour accéder à ce Master en version Formation Continue, les conditions sont les mêmes que pour l'accès au Master en Formation Initiale complétées par au moins deux années d'expérience professionnelle

Des possibilités de dérogation sont offertes aux personnes n'ayant pas les diplômes requis (mais néanmoins titulaires au minimum d'un BAC + 2) et justifiant d'une importante expérience à des postes d'encadrement (au moins 5 ans). Les dossiers de dérogation passent devant une Commission, constituée par le Président de l'Université, qui statue sur les équivalences possibles.

### ENSEIGNEMENTS DU TRONC COMMUN

Les cours du tronc commun regroupent les auditeurs des 4 options du MAE FC

**Environnement économique et social** : Droit du travail, Droit des affaires, Fiscalité

**Management des ressources humaines** : Psychologie sociale, Gestion des ressources humaines

**Management comptable et financier** : Gestion comptable et financière, Gestion de trésorerie

**Marketing** : Marketing stratégique et marketing opérationnel, Marketing spécialisé

**Management** : des processus de production de biens et services, Management de la production et des flux (dont Management de la qualité)

**Management stratégique** : Organisation et stratégie, Fonction achat, Management des systèmes d'information et de contrôle, Contrôle de gestion, Informatique et multimédia

**Anglais des affaires (Facultatif)**

**Electifs** (1 au choix parmi 4)

- Systèmes d'information (21h)

- Aspects internationaux du management : Techniques du commerce extérieur (21h),

- Aspects interculturels dans le management (7h)

- **Séminaire de management (28h)** : Séances de formation et d'animation, Ateliers de travail

Le séminaire de management porte sur la lecture et la présentation d'ouvrages de management des années récentes. Les auditeurs après un travail en groupe sont amenés à animer des séances de formation.

### ENSEIGNEMENTS DES OPTIONS

#### - Option "Gestion et Management des Organisations"

correspond au Master Administration des Entreprises traditionnel, l'accent étant mis sur les matières financières et les pratiques de management.

**Enseignements (70h)** : Banque et marchés financiers (21h), Le financement intermédié, Le financement désintermédié

#### - Option "Finance et Contrôle de Gestion"

Cette option s'adresse aux auditeurs qui souhaitent d'une part, approfondir le domaine de la finance et ainsi mieux comprendre les grands objectifs économiques, financiers de l'entreprise et ses enjeux et d'autre part, développer des aptitudes à concevoir et faire fonctionner des systèmes de pilotage dans les organisations.

**Enseignements (70h) :** Finance (42 h), Contrôle de gestion (28 h),

**Projet (28h),** Le projet en finance portera sur un projet, un travail ou une problématique intéressant directement le stagiaire et son organisation. Un accompagnement des projets est organisé, sous la forme d'ateliers, de séances de tutorat. Le projet donne lieu à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance orale.

#### **- Option "Projet d'Innovation & Entrepreneuriat"**

s'adresse aux personnes souhaitant s'investir dans le domaine de la création d'entreprise et dans la gestion de projet en développement de nouveaux produits (projets innovants), et plus généralement dans le management des équipes projet.

**Enseignements (70h) :** L'environnement du projet (14 h), L'élaboration du plan d'affaires (21h),

Positionnement et stratégie de création / développement (10h30), Produit / Marché (10h30), La conduite de projet (14 h)

**Projet (28h) :** Projet à conduire, par groupe de préférence, sur une création d'entreprise, une reprise ou transmission d'entreprise, sur le développement d'un nouveau produit ou service

#### **- Option "Management et Ressources Humaines"**

s'adresse à des cadres impliqués dans le management des ressources humaines ou à des opérationnels responsables du management d'une équipe. Elle vise à leur donner les moyens de mettre en œuvre les politiques globales et d'en comprendre les enjeux.

**Enseignements (70h) :** Stratégie et management des ressources humaines (21h)

Développement des ressources humaines (28h)

Animation des ressources humaines (21h)

**Projet ou mémoire (28h)**

Il portera sur un travail ou une problématique intéressant directement le stagiaire. Des séances seront régulièrement organisées sous forme d'atelier et tutorat. Des conférences en lien avec l'actualité seront également proposées.

L'évaluation repose sur le mémoire et sa soutenance orale.

Par ailleurs, le Master Administration des Entreprises accueille un groupe d'étudiants asiatiques, recrutés dans le cadre des activités du Centre de Management International Franco-Chinois. Suivant le niveau de maîtrise de la langue française de ces étudiants, ils sont intégrés parmi les étudiants français en formation initiale (16 étudiants), ou dans un groupe autonome en formation continue (environ 30 étudiants). Un accompagnement spécifique leur est proposé : accueil administratif visant à favoriser leur intégration sociale ; dispositif d'aide à la recherche de stage ; tutorat pédagogique pour les étudiants en formation continue. Le stage en entreprise est obligatoire pour le groupe d'étudiants asiatiques en formation continue.

**C'est pour ce groupe autonome en formation continue que sera proposée une formation sur 2 ans M1 et M2**

Enfin le MAE accueille, depuis 2006, un groupe d'étudiants dans le cadre d'un partenariat avec l'Ecole de Design de Nantes.

La formation se déroule sur une année, dans le cadre de l'option "Projet d'Innovation & Entrepreneuriat". Les étudiants sont recrutés en fin de quatrième année du cycle de formation à l'EDNA et effectuent leur MAE en parallèle de leur cinquième année de formation. Le nombre d'étudiants est limité actuellement à 25, mais pourrait évoluer à 30 si la formation permettait d'être ouverte à d'autres étudiants de profils complémentaires.

La formation privilégie la mise en situation professionnelle et la pédagogie par projet. Les partenariats avec les entreprises impliquées via leurs intervenants professionnels dans le Master permettent une forte intégration dans le réseau économique. De plus, un partenariat avec les CCI Nantes-St Nazaire vise à mettre en relation directe des entreprises ligériennes et des étudiants dans le cadre de l'élaboration de leur projet. Un partenariat avec la Maison de l'Entrepreneuriat Nantes Atlantique et le programme universitaire Créactiv' offre aux étudiants, outre l'accès aux ressources, la possibilité de participer à une journée marathon de la création regroupant entre 100 et 150 étudiants d'une dizaine d'autres établissements d'enseignement supérieur (ingénieurs, commerciaux, juristes, sociologues, etc.).

Taux de placement des étudiants recensés sur les trois dernières promotions :

- en poste 82,5% (salarié : 65,71% et création d'entreprise : 19,14%)
- en recherche d'emploi : 14,29%
- en poursuite d'études : 2,86%

## **7. Relations et échanges internationaux**

Le Master 2 Administration des Entreprises en formation initiale se caractérise par : l'accueil d'étudiants étrangers dans la formation, la co-diplomation avec l'IFAG en Bulgarie, les stages à l'étranger.

La collaboration avec le Centre de Management International Franco-Chinois ouvre une ouverture sur le monde chinois (travaux de groupe interculturels). La formation accueille également des étudiants étrangers (cf. supra), notamment dans le cadre du partenariat de l'EMN-IAE avec l'Université Française d'Egypte.

Les stages à l'étranger sont encouragés. Chaque année des professeurs invités ou les chercheurs en visite à l'université sont amenés à intervenir auprès des étudiants sous forme de conférences.

Label International :

Tous les étudiants sont inscrits, dans le cadre de l'enseignement d'anglais, au TOEIC. La certification en langue est mesurée par le score obtenu, qui de plus est pris en compte dans l'évaluation de l'unité d'enseignement.

Si l'étudiant choisit de faire un semestre dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger et/ou s'il effectue son stage obligatoire dans un pays étranger, dans ce cadre le diplôme de Master est accompagné d'un « label international » délivré par l'Université de Nantes.

**Cf. annexe 2 : fiche pédagogique master (2 onglets)**

**Voir annexes**

## VII – BILAN DE FONCTIONNEMENT DES SPECIALITES

### A. Master 2 Management de Projet en Systèmes d'information et de Communication

**Origines (géographique, statutaire,...) constatées des étudiants, attractivité.**

Les candidats au Master 2 MPSIC proviennent de toute la France et de l'étranger. Pour illustration, en 2009-2010 sur un effectif de 26 étudiants, 11 sont d'origine étrangère (Maroc, Egypte, Liban, Ukraine, Alger ...). Les formations antérieures des candidats les plus représentées sont les Masters 1 en Management (IEMN-IAE) et les Masters 1 MIAGE.

Le master bénéficie d'une forte attractivité grâce aux débouchés professionnels qu'il propose aux étudiants sélectionnés et du fait de sa reconnaissance parmi les 10 meilleurs masters français en « Management de Projet », par le guide SMBG (classement 3 étoiles).

**Ce Master répond aux critères de certification du référentiel QUALICERT** obtenu par l'Institut depuis sa création. A ce titre les méthodes pédagogiques évoluent d'année en année au sein de ce Master en se basant sur les Conseils de perfectionnement annuels, les évaluations systématiques des enseignements par les étudiants (évaluations transmises aux intervenants) et l'évaluation générale de la formation par les étudiants au terme de leur année.

Les **évaluations des enseignements** réalisées très régulièrement témoignent de la qualité de la formation et de la grande satisfaction des étudiants notamment vis-à-vis des cours dispensés en anglais au 1<sup>er</sup> semestre.

**L'insertion professionnelle** des étudiants du master est très satisfaisante.

En moyenne chaque année, les étudiants ont le choix entre 3 propositions de stage validées (dont la mission est bien du niveau d'un M2 et en adéquation avec l'orientation du master). Le niveau des indemnités de stage est largement supérieur au 30% du SMIC et se situe autour de 1000 € par mois plus divers avantages. Plus de 50% des étudiants se voient proposer un CDI ou un CDD directement à la suite de leur mission de stage.

La durée de la recherche d'emploi est de moins d'un mois pour 70% des étudiants. A six mois, l'insertion professionnelle des étudiants est de 100%.

Le montant de la première rémunération se situe en moyenne autour 30000 euros brut/an et près de 20% des étudiants ont un salaire d'embauche supérieur à 35 000 euros brut/an.

Si les diplômés du master travaillent à 60% dans le secteur d'activité du conseil en Ingénierie Informatique, des opportunités professionnelles existent également dans d'autres secteurs tels que la banque/assurance, les télécommunications, l'industrie aéronautique, etc.

Les lieux de l'activité professionnelle des diplômés sont divers ; près de 50% en Province, 40% en Ile de France et 10% à l'Etranger.

Le réseau des anciens du master, l'association Amina, facilite l'insertion professionnelle des étudiants. Chaque année, des événements sont organisés par l'association qui permettent la rencontre et l'échange des diplômés et futurs diplômés du master.

**La maquette proposée au prochain quadriennal** de ce Master est un renouvellement à l'identique.

- une attractivité maintenue auprès des étudiants
- une formation répondant aux attentes du secteur local et national et bénéficiant d'une très bonne insertion professionnelle des étudiants (indicateur : propositions de stages et taux d'emploi des diplômés)
- une reconnaissance du master par le guide SMBG (classement 3 étoiles, Management de Projet)

Les évolutions envisagées correspondent à la stabilisation des intervenants professionnels dans les différents UE de la formation et la valorisation du master auprès de candidats potentiels en formation continue.

## B. Master 2 Projet Management de d'Innovation et Entrepreneuriat

### 1. Origines (géographique, statutaire,...) constatées des étudiants, attractivité.

Les étudiants du MPIE sont issus de différents cursus de sciences (30%), sciences et techniques (30%), économie, droit et gestion (30%) et lettres et sciences humaines et sociales (10%). Ils proviennent d'établissements universitaires et d'écoles d'ingénieurs ou de gestion du Grand Ouest pour 90% des cas. Environ 50% des étudiants sont issus de filières de formation de l'université de Nantes.

**Le taux de sélection** chaque année se situe entre 20 à 30% selon les années, pour une capacité d'accueil de 25 places, ce M2 a reçu au cours de ces dernières années entre 70 à 100 candidatures. Ce Master accueille également chaque année des professionnels en formation continue. L'attractivité de ce Master repose également sur la communication du réseau des anciens de ce Master (créé en 1995) et sur les partenariats professionnels.

### 2. Effectifs constatés et attendus, taux de réussite.

Effectifs attendus pour le prochain quadriennal : Total :

Recrutement régional - 20 - Recrutement national - 15 - Recrutement international - 5 -

Effectifs inscrits et taux de réussite des 3 dernières années :

Effectifs	2007-2008				2008-2009				2009-2010				
	M1		M2 P		M1		M2 P		M1		M2 P		
	FI	FC	FI	FC	FI	FC	FI	FC	FI	FC	FI	FC	
Inscrits			22	1			18					25	1
Taux de réussite / inscrits pédagogiques			100	100			94%					100	100

### 3. Résultats connus de l'évaluation des enseignements par les étudiants.

En préambule, ce diplôme a fait l'objet d'un audit complet par la société SGS en Janvier 2008 dans le cadre du référentiel de services obtenu par l'IEMN - I.A.E. de Nantes "Activité Universitaire de formation et de recherche dans le domaine de Sciences de Gestion et du Management". Aucun écart, ni majeur ni mineur, n'a été relevé par l'auditeur lors de l'audit complet de ce diplôme selon les 9 rubriques présentée précédemment.

#### ✓ Evaluations par les étudiants

Dans le cadre des procédures de certification mises en place par l'Institut d'Economie et de Management de Nantes - IAE (obtention de la certification Qualicert société SGS), les enseignements sont évalués par les étudiants, au niveau de chaque UE (Le bilan de chaque évaluation est adressé à l'intervenant concerné, au niveau de la filière.

*Les documents sont dans les livrets et présentés en annexe*

#### ✓ Evaluation par les intervenants

Chaque année, se tient un conseil de perfectionnement du Master. Préalablement, les intervenants sont invités à procéder à l'évaluation de l'année. (Cf. procédure mise en place dans le cadre de la certification). Par ailleurs, l'Université de Nantes a mis en place un dispositif d'évaluation des formations par les différents acteurs (étudiants, enseignants, personnels).

### 4. Résultats connus de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non.

Depuis sa création en 1995, les étudiants diplômés s'insèrent bien sur le marché de l'emploi : 30% sont recrutés à l'issue de leur stage (en CDD ou CDI dans des PME et TPE du territoire Grand OUEST), 30% au bout de 3 mois et 30% au bout de 6 mois, enfin 10% choisissent de créer une entreprise ou de poursuivre des études à l'étranger. Par sa pédagogie de projet et le développement de partenariats avec des organisations spécialisées dans le développement d'innovations et l'ingénierie de projet innovant (technopole, incubateur, OSEO, CCI, organismes de financement, banques...), les étudiants se voient proposer des missions et des postes dans ces structures. Un réseau d'anciens s'est constitué favorisant une dynamique de récurrence dans les propositions de stage et d'emplois.

Pendant tout le cursus, le tutorat régulier assuré par des enseignants et par des professionnels du monde de l'entreprise pour articuler les concepts théoriques, l'expérience pratique, permet de renforcer les processus d'apprentissage et la professionnalisation de la formation (et notamment dans le registre des savoir-être).

Enfin, la variété des projets développés pendant l'année permet aux étudiants de maîtriser la diversité des contextes et des problématiques de management de l'innovation et d'entrepreneuriat ce qui favorisent leur insertion professionnelle.

7. Prévisions pour la prochaine période : filières et bassin de recrutement, flux attendus, métiers et poursuites d'études envisagées, etc.

**La maquette proposée au prochain quadriennal de ce Master est un renouvellement à l'identique avec :**

- la volonté de renforcer la pluridisciplinarité (à travers les partenariats avec l'école polytechnique de Nantes -avec le double cursus Ingénieur / Manager de Projet innovant-) et avec les autres UFR de l'université de Nantes (UFR Lettres et Langage) (indicateur : profil des étudiants et des candidatures) ;
- une formation répondant aux attentes du tissu socio-économique régional et des projets de développement engagés avec le Quartier de la Création et la dynamique métropolitaine Nantes / Saint Nazaire (indicateur : propositions de stages et taux d'emploi des diplômés) ; à cet effet, sont engagés de nouveaux partenariats de projet (avec Nantes Création, Société Alcatel et les Pôle NEOPOLIA et Pôle IDFORCA - pôle Automobile Haut de Gamme, Pôle Image et Réseau);
- des contenus pédagogiques évoluant vers la prise en compte des problématiques relatives à l'innovation collaborative, aux modèles d'affaires ouverts et à l'éco-conception ;
- une équipe pédagogique stable depuis des années (indicateur : faible turn-over des intervenants et évaluations excellentes des enseignements par les étudiants) ;

Sur les profils de recrutement, la mise en place d'un partenariat avec l'école Polytechnique de l'université de Nantes et avec l'UFR Lettres et Langage (à travers leur offre de formation Culture et Société) vont permettre de renforcer la pluridisciplinarité des étudiants accueillis dans la promotion. Les prévisions de débouchés professionnels envisagées vont privilégier pour la prochaine période, un renforcement des relations de partenariat avec les pôles de compétitivité du territoire, avec Capacités, la cellule de valorisation de l'innovation de l'Université, et le cluster Quartier de la création de Nantes pour développer la professionnalisation des étudiants vers les nouveaux métiers d'ingénierie de projet collaboratif.

## C. Master 2 Management International Franco-Chinois

### 1 - Origines (géographique, statutaire...) constatées des étudiants, attractivité

Les candidats au Master2 MIFC proviennent de toute la France, compte tenu de la spécificité unique de ce Master au plan national dans l'offre de formation régionale et nationale, notamment dans le cadre des Centres biculturels du réseau des IAE. Il est à souligner que de plus en plus de candidats issus du M1 Management de l'EMN-IAE se présentent. Les formations antérieures des candidats sont très variées et constituent la force de ce master (ingénieurs, juristes déjà titulaires d'un M2). L'attractivité de ce Master repose également sur la communication du réseau des anciens de ce Master, dans le cadre plus large de l'association des diplômés de l'EMN-IAE.

### 2 - Effectifs constatés et attendus, taux de réussite

#### Effectifs constatés :

2003-2004 : 42 étudiants (dont 3 Formation continue)

2004-2005 : 44 (dont 2 Formation continue)

2005-2006 : 46 (dont 3 Formation continue)

2006-2007 : 43 (dont 1 Formation continue)

2007-2008 : 35

2008-2009 : 39 (dont 1 Formation continue)

2009-2010 : 44 (dont 3 Formation continue)

### 3 - Résultats connus de l'évaluation des enseignements par les étudiants

**Ce Master répond aux critères de certification du référentiel QUALICERT** obtenu par l'Institut depuis sa création. A ce titre les méthodes pédagogiques évoluent d'année en année au sein de ce Master en se basant sur les Conseils de perfectionnement annuels, les évaluations systématiques des enseignements par les étudiants (évaluations transmises aux intervenants) et l'évaluation générale de la formation par les étudiants au terme de leur année.

**La maquette proposée au prochain quadriennal de ce Master est un renouvellement à l'identique**

- une attractivité maintenue auprès des étudiants ;
- un positionnement unique au plan national ;
- une formation répondant aux attentes du secteur : dans un environnement aussi fortement concurrentiel que le monde chinois, les étudiants trouvent relativement facilement des stages de très grande qualité, qui répondent parfaitement au projet professionnel qu'ils ont construit et formalisé pendant les cours à l'EMN-IAE. Ce stage est le

plus souvent le début d'une carrière professionnelle dans la même entreprise : ainsi, à titre d'exemple, pour la promotion qui sera diplômée en 2010, un étudiant est actuellement en contrat à Londres dans l'entreprise dans laquelle il a réalisé six mois de stage.

- une formation parfaitement insérée dans l'offre régionale : le conseil régional soutient cette formation, ayant lui-même ouvert un bureau de représentation à Qingdao dont le responsable est un ancien du MIFC (Matthieu JAMET, promotion 2006/2008).

- une équipe pédagogique stable depuis des années pour un public très exigeant (indicateur : faible turn-over des intervenants et évaluations excellentes des enseignements par les étudiants).

## D. MASTER 2 Métiers du Conseil et de la Recherche

### 1. Origines (géographique, statutaire,...) constatées des étudiants, attractivité.

Formation qui a évolué à partir d'un Master Recherche pour intégrer la demande régulière et significative de professionnels du Conseil désireux d'approfondir la théorie et leurs bases méthodologiques et pour certains de s'engager vers un doctorat portant sur leurs propres pratiques de consultants.

Elle répond ainsi à une triple demande :

celle de ces consultants ayant déjà une expérience du conseil,

celle des étudiants de formation initiale souhaitant d'emblée évoluer vers une carrière d'enseignant-chercheur ou vers le conseil mais qui n'ont pas déjà un choix déterminé de spécialité.

celle d'étrangers, souvent déjà engagés dans une carrière d'enseignants, souhaitant évoluer vers la recherche et plus rarement vers le conseil.

### 2. Effectifs constatés et attendus, taux de réussite.

La formation a depuis sa création (hors la première année en 2000), eu en moyenne 18 étudiants ; ce qui correspond également à l'effectif de l'an dernier (2009-2010). Le taux de réussite est de 95%, si l'on inclut dans les statistiques de succès les deux étudiants en moyenne qui demandent une seconde année pour obtenir toutes les UE et le mémoire.

### 3. Résultats connus de l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Les étudiants sont très satisfaits de la formation. Leur principal problème est lié au second semestre où davantage d'étudiants sont conduits en raison de leurs choix de spécialité à effectuer des déplacements entre Angers et Nantes.

### 4. Résultats connus de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non.

Le suivi des étudiants montre qu'en moyenne 5 par an poursuivent vers le doctorat. La plupart des étudiants venant du conseil continuent d'exercer dans ce domaine avec de nouveaux types de mission. Les étudiants étrangers repartent dans leurs pays et les étudiants français en formation initiale trouvent du travail dans l'année qui suit.

La principale mesure adoptée en 2009-2010 est l'aide à l'orientation des étudiants par des professionnels, que les étudiants veulent aller vers le conseil ou vers la recherche.

### 5. Evaluation à 2 ans

Les étudiants sortis qui exerçaient une activité professionnelle avant d'entrer dans la formation, ceux qui sont repartis dans leur pays et ceux qui se sont engagés dans un doctorat estiment que la formation a joué un rôle essentiel et très positif dans leur parcours. Pour les autres, étudiants qui sont issus de la formation initiale et se sont dirigés vers le conseil, le recul et les effectifs sont insuffisants compte tenu du caractère récent de l'inclusion du parcours conseil dans la formation.

### 6. Le suivi après la sortie du diplôme des étudiants de formation initiale évoluant vers le conseil sera renforcé.

7. Les prévisions restent liées à ce triple flux. Géographiquement cela signifie que l'essentiel des étudiants proviennent de l'extérieur vis-à-vis de l'IEMN-IAE.



## E. MASTER 2 Conseil en Organisation et Management des Ressources Humaines

### Bilan à l'issue de la première année de fonctionnement

#### 1. Origines (géographique, statutaire,...) constatées des étudiants, attractivité.

Les candidats à ce Master 2 proviennent de toute la France, compte tenu du faible nombre de M2 spécialisés sur le conseil et l'intervention. Les formations antérieures des candidats sont constituées principalement d'un M1 en sciences de gestion ou d'un diplôme d'école de commerce. Ce Master accueille également des professionnels en formation continue (cadre de la fonction Rh et organisation) désirant se tourner vers le conseil ou monter en compétences pour candidater sur des postes de DRH.

Le taux de sélection a, pour la première année de fonctionnement, été de moins de 10% en formation initiale (200 candidats) et de 25% en formation continue (16 candidats).

#### Effectifs constatés :

2009-2010 : 20 étudiants dont 4 au titre de la formation continue

Ce Master répond aux critères de certification du référentiel QUALICERT obtenu par l'Institut depuis sa création. A ce titre les méthodes pédagogiques évoluent d'année en année au sein de ce Master en se basant sur les Conseils de perfectionnement annuels, les évaluations systématiques des enseignements par les étudiants (évaluations transmises aux intervenants) et l'évaluation générale de la formation par les étudiants au terme de leur année. La maquette proposée au prochain quadriennal de ce Master est un renouvellement à l'identique.

Les seules évolutions correspondront à la montée en puissance des partenariats avec les entreprises (un projet de chaire d'entreprise est en cours).

## F. MASTER 2 Marketing et Prospective (actuellement EMDM)

#### 1. Origines (géographique, statutaire,...) constatées des étudiants, attractivité.

Les candidats à ce Master 2 proviennent pour 50% du périmètre régional, pour 40% du reste de la France et 10% de l'international. Les candidats recrutés sont issus, quelle que soit leur zone géographique d'origine en grande majorité du M1 Management de l'Institut en raison notamment de l'option Marketing offerte en M1 Management parcours Sciences de Gestion. Des candidats de formations antérieures plus atypiques (LEA, Sociologie, Communication, Ecole d'Ingénieur) sont chaque année recrutés au vu de leur motivation de leurs stages et de leur projet. La diversité du recrutement constitue un atout pour enrichir celle-ci et participe notamment à la réalisation d'un projet marketing toujours très apprécié de leurs commanditaires car très ouvert dans sa conduite et ses propositions. La formation est ouverte à la formation continue depuis sa création en 2004, mais celle-ci n'était pas une priorité. Elle le devient dès la prochaine rentrée dans le cadre de V.A.E. Il faut souligner qu'une antenne de la formation a été mise en place au Vietnam (Hanoï) depuis 2008-2009 qui accueille uniquement des étudiants en formation continue. L'effectif est de 30 professionnels.

2. Le taux de sélection chaque année est toujours proche de 12%, ce M2 recevant ces dernières années plus de 160 candidatures.

L'attractivité de ce Master repose également sur le fait qu'il est le seul de la région à proposer une formation en études de marché avec autant d'importance accordée aux approches qualitatives (entretiens, observation, tests projectifs, éthnomarketing, sémiologie) qu'aux approches quantitatives (panels, analyses statistiques bi-variées et multi-variées). Le parrainage de chaque promotion par une entreprise (G&A Links, Ipsos, Nielsen, System U) participe également à son ancrage dans les métiers de marketing. La réalisation de projets marketing par groupe durant 6 mois pour un commanditaire ancre également le master dans le monde professionnel, il contribue à étoffer un réseau de relations tant pour les étudiants actuels que les anciens.

#### Effectifs constatés :

2004-2005 : 18 étudiants dont 4 étrangers

2005-2006 : 30 étudiants dont 4 étrangers

2006-2007 : 22 étudiants dont 4 étrangers

2007-2008 : 19 étudiants dont 3 étrangers

2008-2009 : 23 étudiants dont 1 étranger

2009-2010 : 20 étudiants dont 3 étrangers

Le taux de réussite à ce Master 2 est de 100% depuis son origine grâce au suivi spécifique des étudiants rendu possible par la taille de la promotion qui est limitée à 30.



Ce Master répond aux critères de certification du référentiel QUALICERT obtenu par l'Institut depuis sa création. A ce titre les méthodes pédagogiques évoluent d'année en année au sein de ce Master en se basant sur les Conseils de perfectionnement annuels, les évaluations systématiques des enseignements par les étudiants (évaluations transmises aux intervenants) et l'évaluation générale de la formation par les étudiants au terme de leur année.

Le suivi des diplômés est également effectué chaque année. Cela permet d'actualiser la base de données des anciens étudiants tout en assurant un lien entre étudiants de la promotion et anciens diplômés. Ce suivi révèle que 75% des étudiants diplômés trouvent un emploi dans les métiers du marketing dans un délai de 3 mois et 90% dans un délai de 6 mois. Ces emplois concernent principalement la fonction de Chargé d'études quantitatives et qualitatives en cabinet d'études et services d'études de grandes entreprises de distribution et aussi de Chef de Produit junior dans l'industrie ou les services (tourisme et banque) enfin comme chargé de communication et ingénieur conseil. La richesse de ces emplois illustre la diversité des métiers possibles au terme de cette formation. Le devenir des étudiants montre aussi que les enseignements permettent aisément l'accès au métier de chargé d'études. Il révèle aussi des lacunes dans l'offre des enseignements pour embrasser les métiers du marketing opérationnel en entreprise. Ceux-ci doivent être renforcés.

C'est la raison pour laquelle La maquette proposée au prochain quadriennal de ce Master présente deux modifications :

- Un nouvel intitulé afin de lui donner une meilleure visibilité à la fois pour les étudiants et pour les employeurs : Master «Marketing et Prospective » au lieu de Master « Etudes de Marché et Prise de Décision Marketing ».
- Un renforcement des enseignements liés directement au marketing et la mise en place de cours ouvrant aux questions de sociétés et des cours d'anglais des affaires et certains cours réalisés en anglais pour mieux préparer les étudiants aux différents métiers du marketing et pas seulement au métier de chargé d'études.

## G. Master 2 Marketing des Produits et Services de Santé

### 1. Origines (géographique, statutaire,...) constatées des étudiants, attractivité.

es candidats au master MPSS à ce Master 2 proviennent de toute la France, compte tenu de la spécificité unique de ce Master au plan national. Les formations antérieures des candidats sont constituées principalement d'un M1 en sciences biologiques, d'une 5ème année d'études vétérinaires ou de pharmacie validée. Des cursus plus atypiques sont sélectionnés chaque année (M2 de recherche en sciences biologiques, Ingénieur agro-alimentaire, M2 de cosmétologie, M2 de nutraceutiques, etc.) en fonction de la qualité du dossier de candidature et de la motivation du candidat lors de l'entretien de sélection. Ce Master accueille également chaque année des professionnels en formation continue (vétérinaires, pharmaciens, médecins) désirant se tourner vers l'industrie pharmaceutique après des années de clientèle.

Le taux de sélection chaque année est toujours proche de 30%, ce M2 recevant ces dernières années plus de 75 candidatures.

L'attractivité de ce Master repose également sur la communication du réseau des anciens de ce Master, la présence de cette formation deux années de suite dans le classement SMBG des meilleurs Masters nationaux, d'articles dans la presse magazine (Le Nouvel observateur, l'Express) et de son adossement à une Chaire d'Entreprise depuis 3 ans avec la société CELTIPHARM qui permet aux étudiants de bénéficier de moyens pédagogiques de qualité (abonnement annuel pour tous les étudiants de la promotion aux deux revues phares du marketing santé, matériel de visioconférence, venue de professionnels renommés dans le Master, etc.).

Effectifs constatés :

2001-2002 : 10 étudiants

2002-2003 : 13 étudiants dont 3 étrangers

2003-2004 : 15 étudiants dont 2 étrangers

2004-2005 : 19 étudiants dont 6 étrangers

2005-2006 : 12 étudiants dont 4 étrangers

2006-2007 : 20 étudiants dont 3 étrangers

2007-2008 : 19 étudiants dont 3 étrangers

2008-2009 : 25 étudiants dont 2 étrangers

2009-2010 : 20 étudiants dont 4 étrangers

Le taux de réussite à ce Master 2 est de 100% depuis son origine grâce au suivi spécifique des étudiants rendu possible par la taille de la promotion qui est limitée à 25.

Ce Master répond aux critères de certification du référentiel QUALICERT obtenu par l'Institut depuis sa création. A ce titre les méthodes pédagogiques évoluent d'année en année au sein de ce Master en se basant sur les Conseils de perfectionnement annuels, les évaluations systématiques des enseignements par les étudiants (évaluations transmises aux intervenants) et l'évaluation générale de la formation par les étudiants au terme de leur année.

Le suivi des diplômés est également effectué chaque année par les étudiants de la promotion en cours. Cela permet d'actualiser la base de données des anciens étudiants tout en assurant un lien entre étudiants de la promotion et anciens diplômés. Ce suivi révèle que 80% des étudiants diplômés trouvent un emploi dans le secteur de la Santé à 3 mois et 100% à 6 mois. Ces emplois concernent principalement la fonction de Chef de Produit junior au sein d'un Laboratoire pharmaceutique mais aussi le département force de vente de ces entreprises. D'autres diplômés occupent des fonctions au sein d'agences de communication ou de presse spécialisées dans le secteur médical ou de sociétés de panels pharmaceutiques. La richesse de ces emplois illustre la diversité des métiers possibles au terme de cette formation.

La maquette proposée au prochain quadriennal de ce Master est un renouvellement à l'identique

- une attractivité maintenue auprès des étudiants (indicateur : nombre de candidatures)
- un positionnement unique au plan national (indicateur : études des cartes de formations dans ce secteur)
- une formation répondant aux attentes du secteur (indicateur : propositions de stages et taux d'emploi des diplômés)
- une formation parfaitement insérée dans l'offre régionale (indicateur : confiance renouvelée avec la co-habilitation de l'Ecole Nationale Vétérinaire et du partenariat avec l'UFR de Sciences pharmaceutiques)
- une équipe pédagogique stable depuis des années pour un public très exigeant (indicateur : faible turn-over des intervenants et évaluations excellentes des enseignements par les étudiants)

Les seules évolutions correspondront à la montée en puissance des cours réalisés en anglais avec un objectif de 50% de l'enseignement en anglais au terme de ce futur quadriennal.

## H. Master 2 Administration des Entreprises

### 1. Origines (géographique, statutaire,...) constatées des étudiants, attractivité.

L'attractivité du MAE repose historiquement sur l'expertise des IAE en matière de formation universitaire « double compétence ». Elle est issue également sur la communication du réseau des anciens de ce Master structuré nationalement et, au plan local, par l'association Alteo.

Les étudiants sont issus de différents cursus de sciences (25%), sciences et techniques (25%), droit (25%) et lettres et sciences humaines et sociales (25%). Ils proviennent d'établissements universitaires et d'écoles d'ingénieurs ou de gestion du Grand Ouest pour 80% des cas. Environ 50% des étudiants sont issus de filières de formation de l'Université de Nantes. L'admission à la formation d'étudiants étrangers concerne 10 à 15%, selon les années, d'étudiants étrangers

### 2. Effectifs constatés et attendus, taux de réussite.

Effectifs inscrits et taux de réussite des 3 dernières années :

Effectifs	2006-2007				2007-2008				2008-2009			
	M1		M2 P		M1		M2 P		M1		M2 P	
	FI	FC	FI	FC	FI	FC	FI	FC	FI	FC	FI	FC
Inscrits			54	1			48	1			48	2
Taux de réussite / inscrits pédagogiques			100				100				98	

Le taux de sélection chaque année se situe autour de 30% selon les années, ce M2 recevant au cours de ces dernières années environ 150 candidatures. Ce Master accueille également chaque année des professionnels en formation continue.

L'effectif attendu pour le prochain quadriennal doit tenir compte des besoins en formation en management et gestion des étudiants qui ont suivi antérieurement un autre parcours.

Il peut être évalué à 100 étudiants.

### 3. Résultats connus de l'évaluation des enseignements par les étudiants.

En préambule, ce diplôme a fait l'objet d'un audit complet par la société SGS en Janvier 2010 dans le cadre du référentiel de services obtenu par l'IEMN - I.A.E. de Nantes "Activité Universitaire de formation et de recherche dans

le domaine de Sciences de Gestion et du Management". Aucun écart, ni majeur ni mineur, n'a été relevé par l'auditeur lors de l'audit complet de ce diplôme selon les 9 rubriques présentées précédemment.

L'audit a particulièrement souligné la richesse des dispositifs d'insertion professionnelle et le suivi des opérations avec le tissu économique local. Dans le cadre des procédures de certification mises en place par l'Institut d'Économie et de Management de Nantes - IAE (obtention de la certification Qualicert société SGS), les enseignements sont évalués par les étudiants, au niveau de chaque UE (Le bilan de chaque évaluation est adressé à l'intervenant concerné), au niveau de la filière.

Chaque année, se tient un conseil de perfectionnement du Master. Préalablement, les intervenants sont invités à procéder à l'évaluation de l'année. (Cf. procédure mise en place dans le cadre de la certification).

Par ailleurs, l'Université de Nantes a mis en place un dispositif d'évaluation des formations par les différents acteurs (étudiants, enseignants, personnels).

#### 4. Résultats connus de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non.

Les étudiants diplômés s'insèrent bien sur le marché de l'emploi : 20 à 25% ont une proposition d'embauche à l'issue de leur stage (CDD ou CDI), 30 à 35% au bout de 3 mois et 30% au bout de 6 mois. Selon les années, plusieurs diplômés partent travailler à l'étranger pour leur première expérience professionnelle ou créent leur entreprise.

Pendant tout le cursus, le tutorat régulier assuré par des enseignants et par des professionnels du monde de l'entreprise en articulant les concepts théoriques et les expériences pratiques, permet de renforcer les processus d'apprentissage et la professionnalisation de la formation (et notamment dans le registre des savoir-être).

#### 5. Prévisions pour la prochaine période : filières et bassin de recrutement, flux attendus, métiers et poursuites d'études envisagées, etc.

La maquette proposée au prochain quadriennal de ce Master est un renouvellement à l'identique avec l'objectif :

- de renforcer l'accompagnement au projet professionnel et l'insertion professionnelle ;
- de proposer aux étudiants de l'Université de Nantes qui ont suivi un parcours hors gestion (sciences, droit, lettres, sciences humaines...) l'opportunité de se former à la gestion afin d'enrichir leur palette de compétences et de favoriser leur insertion professionnelle (indicateur : profil des candidatures et des étudiants) ;
- de renforcer la pluridisciplinarité à travers des mutualisations au sein de l'IEMN-IAE (séminaire de management avec le MPIE), le partenariat avec l'école polytechnique de Nantes -avec le double cursus Ingénieur / Manager de Projet innovant- ;
- de proposer une formation répondant aux attentes du tissu socio-économique régional et des projets de développement engagés avec le Quartier de la Création et la dynamique métropolitaine Nantes / Saint Nazaire (indicateurs : propositions de stage, et nature des emplois proposés) ;
- de concevoir des contenus pédagogiques permettant de comprendre les nouvelles problématiques qui se posent aux entreprises ;
- de renforcer une équipe pédagogique stable depuis des années (indicateur : faible turn-over des intervenants et évaluations excellentes des enseignements par les étudiants).

## ANNEXE 1: FICHE PEDAGOGIQUE DU DIPLOME

### INTITULE DU DIPLOME : Master 1 Management parcours Sciences de Gestion

1	2	3	4			5	6	7
UE: Code*, intitulé et nature	N° Sem	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE: Code* et intitulé	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'ECTS
			CM	TD	TP			
A7MGU01 - UEF 1 : Stratégie et politique générale	S1	A7MGE01 - Stratégie	18	12		30	20	6
		A7MGE02 - Stratégie et ingénierie financière	18	12		30	20	
A7MGU02 - UEF 2 : Management	S1	A7MGE03 - Management des ressources humaines	20	12		32	20	8
		A7MGE04 - Contrôle de gestion 3	24	12		36	25	
		A7MGE14 - Aide au projet professionnel et initiation à la recherche		42		42	40	
A7MGU03 - UEF 3 : Management organisationnel	S1	A7MGE06 - Management de la qualité et des risques	20	12		32	20	8
		A7MGE07 - Système d'information et de communication	18	12		30	20	
		A7MGE04 - Entrepreneuriat	10	12		22	15	
A7MGU05 - UEF 4 : Langage	S1	A7MGE08 - Informatique		24		24	12	8
		A7MGE09 - LV1 anglais		24		24	24	
		LV2 (une au choix)				0		
		A7MGE10 - Espagnol		20		20	24	
		A7MGE11 - Allemand		20		20	24	
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>						<b>322</b>	<b>240</b>	<b>30</b>
A8MGU01 - UEF 5 : Management international	S2	A8MGE22 - Géopolitique (cours en anglais)	12			12	10	4
		A8MGE23 - Management international et interculturel (cours en anglais)	12			12	10	
A8MGU08 - UEF 6 : Management de projet	S2	A8MGE05 - Management de projet (cours en anglais)	12	12		24	10	2
A8MGU06 - UEF 7 : Droit	S2	A7MGE12 - Droit fiscal	24	12		36	25	4
		A8MGE13 - Droit social (pour les étudiants spécialisation "Organisation et G	18	12		30	15	
A8MGU03 - UEC 8 : Management spécialisé	S2	<i>Une EC au choix parmi 4 options de spécialisation</i>						8
		A8MGE07 - Marketing	24	24		48	40	
		A8MGE06 - Organisation et Gestion des Ressources Humaines	24	24		48	40	
		A8MGE14 - Management de Projet en innovation et Entrepreneuriat	24	24		48	40	
		A8MGE08 - Management des Opérations et Systèmes d'Information	24	24		48	40	
A8MGU04 - UEF 9 : Langue	S2	LV2 (une au choix)						2
		A8MGE09 - Allemand		24		24	20	
		A8MGE10 - Espagnol		24		24	20	
A8MGU05 - UED 10 : Insertion professionnelle	S2	A8MGE15 - Conférences professionnelles	12			12		10
		<i>Une UED : 2 options</i>						
		A8MGE16 - Stage professionnel en entreprise		30		30	20	
		A8MGE17 - Projet d'organisation et de création		30		30	20	
A8MGU17 - UE Libre 11 : Option de découverte	S2	A8MGE18 - Engagement associatif et divers						
		M718018 - Management de la santé						
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>						<b>258</b>	<b>170</b>	<b>30</b>
<b>VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)</b>						<b>580</b>	<b>410</b>	<b>990</b>

<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES</b>
--

<b>INTITULE DU DIPLOME: MASTER 2 Finance et Affaires Internationales Spécialité Finance et Logistique Maritime Internationales</b>
--

**SEMESTRE 1**

A9LU001	UEF 1 : Finance						Coefficient UE: 6				ECTS: 12		
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A9LE001 - Marchés dérivés	2	50		50			100			100		100	
A9LE002 - Finance internationale	2	50		50			100			100		100	
A9LE003 - Finance maritime	1			100			100			100		100	
<b>A9LE004 - Gestion des risques et assurances</b>	1			100			100			100		100	

A9LU002	UEF 2 : Commerce international						Coefficient UE: 6				ECTS: 12		
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A9LE005 - Economie internationale	2	50		50			100			100		100	
A9LE006 - Logistique et achats internationaux	2	50		50			100			100		100	
<b>A9LE007 - Marketing international</b>	2	50		50			100			100		100	

A9LU003	UEF 3 : Management						Coefficient UE: 2				ECTS: 8		
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A9LE008 - GRH	1			100			100			100		100	
A9LE009 - Stratégie et chaine logistique	1	50		50			100			100		100	

A9LU004	UEF 4 : Droit						Coefficient UE: 3				ECTS: 10		
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
<b>A9LE010 - Droit Européen</b>	1			100			100			100		100	
<b>A9LE011 - Droit comparé</b>	1			100			100			100		100	
A9LE012 - Droit des sociétés et des alliances	1			100			100			100		100	

A9LU005	UED 5 : Langues						Coefficient UE: 4				ECTS: 8		
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A9LE013 - Anglais	2	50	50				100			100		100	
A9LE014 - Allemand ou	2	50	50				100			100		100	
A9LE015 - Espagnol													

**SEMESTRE 2**

A0BP009	UEC 10 : Formation à la recherche. Facultatif						Coefficient UE: 5				ECTS: 0		
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	

matiere	UE	contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
Avis favorable du CEVU du 21 février 2013													
A0BPE16 - Mesures de performance	1			100		100				100			
ou A0BPE17 - Modélisation des actifs financiers	1			100		100				100			
ou A0BPE18 - Etude d'évènements	1			100		100				100			
ou A0BPE19 - Options réelles et évaluation d'investissem	1			100		100				100			
ou A0BPE20 - Méthodes numériques appliquées à la fina	1			100		100				100			

A0LU001	UED 7 : Projets	1ère session						2è session						Coefficient UE: 5	ECTS: 10
Matière	Coef	Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A0LE001 - Mémoire et soutenance	3		34	66		66	34			100			66	34	
A0LE002 - Rapport de stage	2			100			100			100			100		
A0LE004 - Volatilité des commodities	1	100				100							100		
<b>Préparation à l'insertion professionnelle</b>	0														

### CALCUL DES CHARGES DU DIPLOME

#### INTITULE DU DIPLOME: MASTER 2 Finance et Affaires Internationales Spécialité Finance et Logistique Maritime Internationales

Intitulé UE Code UE*	Intitulé EC Code EC*	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes	Nombre d'heures TP	Nombre de groupes	Heures en équivalent TD	Différentiel avec précédente maquette	Observations
UEF 1 : Finance / A9LU001	Marchés dérivés / A9LE001	20	1	18	1			48		
	Finance internationale / A9LE002	15	1	15	1			37,5		
	Finance maritime / A9LE003	15	1	7	1			29,5		
	Gestion des risques et assurances / A9LE004	15	1	20	1			42,5	5	
UEF 2 : Commerce international / A9LU002	Economie internationale / A9LE005	15	1	15	1			37,5		
	Logistique et achats internationaux / A9LE006	20	1	20	1			50		
	Marketing international / A9LE007	15	1	10	1			32,5	-5	
UEF 3 : Management / A9LU003	GRH / A9LE008	10	1	10	1			25		
	Stratégie et chaine logistique / A9LE009	15	1	20	1			42,5		
UEF 4 : Droit / A9LU004	Droit Européen / A9LE010	15	1	10	1			32,5		
	Droit comparé / A9LE011	20	1	0	0			30		
	Droit des sociétés et des alliances / A9LE012	15	1	10	1			32,5	-5	
UED 5 : Langues / A9LU005	Anglais / A9LE013	0	0	30	1			30		
	Allemand / A9LE014	0	0	24	1			24		
	Espagnol / A9LE015	0	0	24	1			24		
UEC 10 : Formation à la recherche. Facultatif / A0BPU09	Mesures de performance / A0BPE16	0	0	12	1			12		
	ou Modélisation des actifs financiers / A0BPE17	0	0	0	0			0		heures prises en charge par une autre formation
	ou Etude d'évènements / A0BPE18	0	0	12	1			12		
	ou Options réelles et évaluation d'investissement / A0BPE19	0	0	0	0			0		heures prises en charge par une autre formation
	ou Méthodes numériques appliquées à la finance / A0BPE20	0	0	0	0			0		heures prises en charge par une autre formation
UED 7 : Projets / A0LU001	Mémoire et soutenance / A0LE001	0	0	20	1			20		
	Rapport de stage / A0LE002	0	0	0	0			0		
	Volatilité des commodities / A0LE004	0	0	21	1			21		
	Préparation à l'insertion professionnelle	0	0	5	1			5	5	CV lettre de motivation
<b>Total</b>		190		303		0		588		



UNIVERSITÉ DE NANTES

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE DU 21 FEVRIER 2013

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA MAQUETTE DE  
MASTER 2 FINANCE ET AFFAIRES INTERNATIONALES  
SPECIALITE FINANCE ET LOGISTIQUE MARITIME INTERNATIONALES

**Exposé des motifs :**

Les modifications suivantes sont demandées afin de mieux adapter la maquette aux besoins de la formation :

- Après concertation avec les enseignants concernés les noms de certaines matières de droit ont été modifiés. Ceux-ci étant plus représentatifs du contenu enseigné.
- Le nombre d'heures de cours en gestion des risques et assurance a été jugé insuffisant compte tenu de l'importance de cette matière pour la formation. Les heures nécessaires ont été retirées au cours de marketing international qui lui bénéficiait d'un nombre d'heures important.
- Il a semblé essentiel d'introduire quelques heures sur la préparation du projet professionnel des étudiants. Ces heures ont été retirées au cours de droit des alliances, initialement volumineux.

Date et avis du conseil de la composante :

22/01/2013

Avis favorable

**Yves PERRAUDEAU**  
Directeur de l'Institut





## ANNEXE 1: FICHE PEDAGOGIQUE DU DIPLOME

### INTITULE DU DIPLOME : MASTER 2 Finance et Affaires Internationales Spécialité Finance et Logistique Maritime Internationales

1	2	3	4			5	6	7
UE: Code*, intitulé et nature	N° Sem	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE: Code* et intitulé	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'ECTS
			CM	TD	TP			
A9LU001 / UEF 1 : Finance	3	A9LE001 - Marchés dérivés	20	18		38	20	12
		A9LE002 - Finance internationale	15	15		30	20	
		A9LE003 - Finance maritime	15	7		22	22	
		A9LE004 - Gestion des risques et assurances	15	20		35	20	
A9LU002 / UEF 2 : Commerce international	3	A9LE005 - Economie internationale	15	15		30	20	12
		A9LE006 - Logistique et achats internationaux	20	20		40	30	
		A9LE007 - Marketing international	15	10		25	20	
A9LU003 / UEF 3 : Management	3	A9LE008 - GRH	10	10		20	10	8
		A9LE009 - Stratégie et chaine logistique	15	20		35	20	
A9LU004 / UEF 4 : Droit	3	A9LE010 - Droit Européen	15	10		25	15	10
		A9LE011 - Droit comparé	20	0		20	10	
		A9LE012 - Droit des sociétés et des alliances	15	10		25	15	
A9LU005 / UED 5 : Langues	3	A9LE013 - Anglais	0	30		30	20	8
		A9LE014 - Allemand ou	0	24		24	15	
		A9LE015 - Espagnol	0	24				
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			190	233		399	257	
A0BPU09 / UEC 10 : Formation à la recherche. Facultatif	4	A0BPE16 - Mesures de performance	0	12		12	50	0
		ou A0BPE17 - Modélisation des actifs financiers	0	0		0		
		ou A0BPE18 - Etude d'événements	0	12		12		
		ou A0BPE19 - Options réelles et évaluation d'investissement	0	0		0		
		ou A0BPE20 - Méthodes numériques appliquées à la finance	0	0		0		
A0LU001 / UED 7 : Projets	4	A0LE001 - Mémoire et soutenance	0	20		20	100	10
		A0LE002 - Rapport de stage	0	0		0	40	
		A0LE004 - Volatilité des commodities	0	21		21	40	
		Préparation à l'insertion professionnelle	0	5		5	10	
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			0	70		70	240	
<b>VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)</b>								<b>966</b>

<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES</b>
--

<b>INTITULE DU DIPLOME : MASTER PROFESSIONNEL MANAGEMENT SPECIALITE ADMINISTRATION DES ENTREPRISES - ALTERNANCE</b>
---

Il n'y a pas de semestrialisation des enseignements :

Code* UE A9AL100	Intitulé: UEF Droit du travail						Coefficient UE:1		ECTS:3				
Matière: Code* et intitulé	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A9AL100 UEF Droit du travail	1			1						1			

Numéro UE A9AL101	Intitulé:UEF Droit des affaires						Coefficient UE:1		ECTS:3				
Matière	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A9AL101 UEF Droit des affaires	1			1						1			

Numéro UE A9AL102	Intitulé:UEF Gestion des Ressources Humaines						Coefficient UE:1		ECTS:3				
Matière	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A9AL102 UEF Gestion des Ressources Humaines	1			1						1			

Numéro UE A9AL103	Intitulé:UEF Gestion comptable et financière						Coefficient UE:2		ECTS:6				
Matière	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A9AL103 UEF Gestion comptable et financière	2			2						2			

Numéro UE A9AL104	Intitulé:UEF Marketing stratégique/opérationnel/spécialisés						Coefficient UE:2		ECTS:5				
Matière	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire		DA*		Régime ordinaire		DA*					

Matière	Avis favorable du CFEV du 21 février 2013	Coef	Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
			contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
			écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
UE A9AL104 UEF Marketing stratégique/opérationnel/spécialis		2			2							2			

Numéro UE A9AL105		Intitulé:UEF Organisation et stratégie						Coefficient UE:2		ECTS:5					
Matière	Coef	1ère session						2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*			
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal			
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral		
A9AL105 UEF Organisation et stratégie	2			2								2			

Avis favorable / Numéro UE / A9AL106 / février 2013		Intitulé:UEF Gestion des achats						Coefficient UE:1		ECTS:2			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A9AL106 UEF Gestion des achats		1			1					1			

Numéro UE A9AL107		Intitulé:UEF Contrôle de gestion						Coefficient UE:1		ECTS:3			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A9AL107 UEF Contrôle de gestion		1			1					1			

Numéro UE A9AL108		Intitulé:UEF Informatique et multimédia						Coefficient UE:1		ECTS:3			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A9AL108 UEF Informatique et multimédia		1			1					1			

Numéro UE A9AL109		Intitulé:UEF Environnement économique et social						Coefficient UE:1		ECTS:3			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A9AL109 UEF Environnement économique et social		1			1					1			

Numéro UE A9AL110		Intitulé:UEF Fiscalité						Coefficient UE:1		ECTS:3			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A9AL110 UEF Fiscalité		1			1					1			

Numéro UE A9AL111		Intitulé:UEF Psychologie sociale						Coefficient UE:1		ECTS:3			
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A9AL111 UEF Psychologie sociale		1			1					1			

A9AL111 UEF Psychologie Sociale	1			1						1		
---------------------------------	---	--	--	---	--	--	--	--	--	---	--	--

Numéro UE A9AL112	Intitulé:UEF Gestion de trésorerie								Coefficient UE:1		ECTS:3		
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A9AL112 UEF Gestion de trésorerie	1			1						1			

Avis favorable au titre de l'arrêté du 15 février 2013		Intitulé:UEF Management de la production et des flux						Coefficient UE:1		ECTS:3				
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A9AL113 UEF Management de la production et des flux		1			1						1			

Numéro UE à créer		Intitulé:UEF Projet d'apprentissage						Coefficient UE:3		ECTS:7				
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
UEF Projet d'apprentissage		3			2	1					2	1		

Numéro UE A0AL120		Intitulé:UEC Option projet d'innovation et entrepreneuriat						Coefficient UE:1		ECTS:5				
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A0AL120 UEC Option projet d'innovation et entrepreneuriat		1			1						1			

Les dispensés d'assiduité ne sont pas admis à suivre la formation

<b>CALCUL DES CHARGES DU DIPLOME</b>
--------------------------------------

<b>INTITULE DU DIPLOME : MASTER PROFESSIONNEL MANAGEMENT SPECIALITE ADMINISTRATION DES ENTREPRISES - ALTERNANCE</b>											
Intitulé UE Code UE*	Intitulé EC Code EC*	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes	Nombre d'heures TP	Nombre de groupes	Heures en équivalent TD	Différentiel avec précédente maquette	Observations	
A9AL100 UEF Droit du travail	A9AL100 UEF Droit du travail	21	1					31,5			
A9AL101 UEF Droit des affaires	A9AL101 UEF Droit des affaires	21	1					31,5			
A9AL102 UEF Gestion des ressources humaines	A9AL102 UEF Gestion des ressources humaines	21	1					31,5			
A9AL103 UEF Gestion comptable et financière	A9AL103 UEF Gestion comptable et financière	45,5	1					68,25			
A9AL104 UEF Marketing stratégique et opérationnel et Marketing spécialisés	A9AL104 UEF Marketing stratégique et opérationnel et Marketing spécialisés	35	1					52,5			
A9AL105 UEF Organisation et stratégie	A9AL105 UEF Organisation et stratégie	31,5	1					47,25			
A9AL106 UEF Gestion des achats	A9AL106 UEF Gestion des achats	14	1					21			
A9AL107 UEF Contrôle de gestion	A9AL107 UEF Contrôle de gestion	21	1					31,5			
A9AL108 UEF Informatique et multimédia	A9AL108 UEF Informatique et multimédia	21	1					31,5			
A9AL109 UEF Environnement économique et social	A9AL109 UEF Environnement économique et social	21	1					31,5			
A9AL110 UEF Fiscalité	A9AL110 UEF Fiscalité	21	1					31,5			
A9AL111 UEF Psychologie sociale	A9AL111 UEF Psychologie sociale	21	1					31,5			
A9AL112 UEF Gestion de trésorerie	A9AL112 UEF Gestion de trésorerie	21	1					31,5			
A9AL113 UEF Management de la Production et des flux	A9AL113 UEF Management de la Production et des flux	28	1					42			
UEF Projet d'apprentissage	UEF Projet d'apprentissage			500	1			500	500	Cette UE sera financée par le CFA inter-université sur la base de 20h TD par étudiant suivi (25 apprentis maximum prévus dans le dossier Région). Ce financement se fera sur présentation de pièces justificatives	
UEC Obligatoire	UEC Obligatoire										
A0AL120 UEC option projet d'innovation et entrepreneuriat	A0AL120 UEC option projet d'innovation et entrepreneuriat	98	1					147			
<b>Total</b>		441		500		0		1161,5	500		



UNIVERSITÉ DE NANTES

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE DU 21 FEVRIER 2013

**DEMANDE DE MODIFICATION DE LA MAQUETTE DE**

**MASTER PROFESSIONNEL MANAGEMENT SPECIALITE ADMINISTRATION  
DES ENTREPRISES – CURSUS ALTERNANCE**

**Exposé des motifs :**

Contexte dans lequel intervient la demande de modification de la maquette

Le Master Professionnel Management spécialité Administration des Entreprises – Coursus alternance s'est ouvert à la rentrée 2012 en intégrant 18 étudiants salariés en contrat de professionnalisation.

Son ouverture à l'apprentissage a été acceptée pour la prochaine rentrée universitaire 2013. (dossier porté par le CFA inter-université).

Dans ce contexte, l'UE « projet d'apprentissage » a été ajoutée à la maquette et correspond au suivi des étudiants apprentis dans le cadre de leur contrat d'apprentissage. Cette UE sera entièrement financée par le CFA inter-université, sur la base de 20hTD par étudiant suivi (25 étudiants attendus au maximum au sein du groupe).

**Date et avis du conseil de la composante :**

*Avis favorable*

*22/01/2013*

**Yves PERRAUDEAU**  
Directeur de l'Institut





## ANNEXE 1: FICHE PEDAGOGIQUE DU DIPLÔME

### INTITULE DU DIPLÔME : MASTER PROFESSIONNEL MANAGEMENT SPECIALITE ADMINISTRATION DES ENTREPRISES - ALTERNANCE

1	2	3	4			5	6	7
UE: Code*, intitulé et nature	N° Sem	Éléments Constitutifs (EC) de l'UE: Code* et intitulé	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Nb d'heures de travail personnel	Nb d'ECTS
			CM	TD	TP			
A9AL100 UEF Droit du travail	1,2	A9AL100 UEF Droit du travail	21			21	21	3
A9AL101 UEF Droit des affaires	1,2	A9AL101 UEF Droit des affaires	21			21	21	3
A9AL102 UEF Gestion des ressources humaines	1,2	A9AL102 UEF Gestion des ressources humaines	21			21	21	3
A9AL103 UEF Gestion comptable et financière	1,2	A9AL103 UEF Gestion comptable et financière	45,5			45,5	45,5	6
A9AL104 UEF Marketing stratégique et opérationnel et Marketing spécialisés	1,2	A9AL104 UEF Marketing stratégique et opérationnel et Marketing spécialisés	35			35	35	5
A9AL105 UEF Organisation et stratégie	1,2	A9AL105 UEF Organisation et stratégie	31,5			31,5	31,5	5
A9AL106 UEF Gestion des achats	1,2	A9AL106 UEF Gestion des achats	14			14	14	2
A9AL107 UEF Contrôle de gestion	1,2	A9AL107 UEF Contrôle de gestion	21			21	21	3
A9AL108 UEF Informatique et multimédia	1,2	A9AL108 UEF Informatique et multimédia	21			21	21	3
A9AL109 UEF Environnement économique et social	1,2	A9AL109 UEF Environnement économique et social	21			21	21	3
A9AL110 UEF Fiscalité	1,2	A9AL110 UEF Fiscalité	21			21	21	3
A9AL111 UEF Psychologie sociale	1,2	A9AL111 UEF Psychologie sociale	21			21	21	3
A9AL112 UEF Gestion de trésorerie	1,2	A9AL112 UEF Gestion de trésorerie	21			21	21	3
A9AL113 UEF Management de la Production et des flux	1,2	A9AL113 UEF Management de la Production et des flux	28			28	28	3
UEF Projet d'apprentissage	1,2	UEF Projet d'apprentissage		500		500	500	7
UEC Obligatoire	1,2	UEC Obligatoire						
A0AL120 UEC option projet d'innovation et entrepreneuriat	1,2	A0AL120 UEC option projet d'innovation et entrepreneuriat	98			98	98	5
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			441	500	0	941	941	60

**VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)**

**1882**

<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES</b>
--

<b>INTITULE DU DIPLOME : Master Professionnel Management spécialité Marketing et Prospective</b>
--

Les étudiants dispensés d'assiduité ne sont pas autorisés à suivre la formation

Code* UE A9MEU01	Intitulé:UEF1 Compréhension du monde et des sociétés								Coefficient UE:4		ECTS:10		
Matière: Code* et intitulé	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A9MEP01 EC1 : Intelligence économique et politique (en anglais)	1			80%	20%					100%			
A9MEP02 EC2 : Prospective	1			80%	20%						100%		
A9MEP03 EC3 : Comportement du consommateur	1			80%	20%					100%			
A9MEP04 EC4 : Droit de la consommation et de la concurrence	1			80%	20%					100%			

Numéro UE A9MEU02	Intitulé:UEF2 Etude du marché et du consommateur								Coefficient UE:4,5		ECTS:10		
Matière	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A9MEP05 EC5 : Analyse stratégique de la dynamique concurrentielle	1			80%	20%					100%			
A9MEP06 EC6 : Réponse aux appels d'offre et design d'étude	0,5			80%	20%					100%			
A9MEP07 EC7 : Etudes qualitatives	1			100%						100%			
A9MEP08 EC8 : Enquête par questionnaire et méthodes d'échantillonnage	1			100%						100%			
A9MEP09 EC9 : Prévion des ventes et panels	1			100%						100%			

Numéro UE A9MEU03	Intitulé:UEF3 La prise de décision et l'action marketing								Coefficient UE:5		ECTS:10		
Matière	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A9MEP10 EC10 : Planification et le contrôle de l'action marketing	1			80%	20%					100%			
A9MEP11 EC11 : Marketing des achats et de la distributeur	1			80%	20%					100%			
A9MEP12 EC12 : Marketing international (en anglais)	1			80%	20%					100%			
A9MEP13 EC13 : Communication et marketing	1			50%	50%						100%		
A9MEP14 EC14 : Anglais des affaires	1			50%	50%						100%		

Numéro UE A9MEU04	Intitulé:UEF4 L'analyse des données marketing								Coefficient UE:5		ECTS:10		
Matière	Coef	1ère session				2è session							
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A0MEP15 EC15 : Sémiologie	1			80%	20%					100%			
A0MEP16 EC16 : Sciences humaines, sciences sociales et analyse des données	1			80%	20%					100%			
A0MEP17 EC17 : Statistique textuelle	0,5			100%						100%			
A0MEP18 EC18 : Analyses bi-variées	0,5			100%						100%			
A0MEP19 EC19 : Etudes et analyses de segmentation	1			100%						100%			
A0MEP20 EC20 : Etudes et analyses de satisfaction	1			100%						100%			

Numéro UE A9MEU05		Intitulé:UEF5 Simulation et applications de gestion						Coefficient UE:4				ECTS:10	
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A0MEP21 EC21 : Simulation d'entreprise (jeu d'entreprise)		0,5			70%	30%					100%		
A0MEP22 EC22 : Gestion du projet marketing		3,5			70%	30%					70%	30%	

Numéro UE A9MEU06		Intitulé:UEF6 Actualités du marketing						Coefficient UE:1,5				ECTS:3	
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A0MEP23 EC23 : Marketing Digital		0,5			80%	20%					100%		
A0MEP24 EC24 : Nouvelles tendances du marketing		0,5			80%	20%					100%		
A0MEP25 EC25 : Séminaires thématiques : marketing touristique, industriel, marketing		0,5			80%	20%					100%		

Numéro UE A9MEU07		Intitulé:UEF7 Expériences en entreprise (stage, alternance)						Coefficient UE:3,5				ECTS:7	
Matière	Coef	1ère session						2è session					
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*	
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal	
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
A0MEP26 EC26 : Accompagnement professionnel		3,5			70%	30%					70%	30%	

Nota : des épreuves de synthèses peuvent être organisées au sein des UE (notamment l'UE 6),

## CALCUL DES CHARGES DU DIPLOME

## INTITULE DU DIPLOME : Master Professionnel Management spécialité Marketing et Prospective

Intitulé UE Code UE*	Intitulé EC Code EC*	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes	Nombre d'heures TP	Nombre de groupes	Heures en équivalent TD	Différentiel avec précédente maquette	Observations
A9MEU01 UEF1 Compréhension du monde et des sociétés										
	A9MEP01 EC1 : Intelligence économique et politique (en anglais)	14	1					21	3	Les volumes ont été revus
	A9MEP02 EC2 : Prospective	14	1					21	-1,5	dans le cadre des contrats de professionnalisation
	A9MEP03 EC3 : Comportement du consommateur	17,5	1					26,25	3,75	(7h de travail légal par jour / 35h par semaine)
	A9MEP04 EC4 : Droit de la consommation et de la concurrence	7	1					10,5	-3	Ce sont donc des multiples de 3,5h
A9MEU02 UEF2 Etude du marché et du consommateur										
	A9MEP05 EC5 : Analyse stratégique de la dynamique concurrentielle	14	1					21	-1,5	
	A9MEP06 EC6 : Réponse aux appels d'offre et design d'étude	10,5	1					15,75	2,25	
	A9MEP07 EC7 : Etudes qualitatives	17,5	1					26,25	3,75	
	A9MEP08 EC8 : Enquête par questionnaire et méthodes d'échantillonnage	10,5	1					15,75	-2,25	
	A9MEP09 EC9 : Prévion des ventes et panets	10,5	1					15,75	-2,25	
A9MEU03 UEF3 La prise de décision et l'action marketing										
	A9MEP10 EC10 : Planification et le contrôle de l'action marketing	10,5	1					15,75	2,25	
	A9MEP11 EC11 : Marketing des achats et de la distribution	7	1					10,5	-3	
	A9MEP12 EC12 : Marketing international (en anglais)	14	1					21	-1,5	
	A9MEP13 EC13 : Communication et marketing	14	1					21	3	
	A9MEP14 EC14 : Anglais des affaires			21	1			21	1	
A9MEU04 UEF4 L'analyse des données marketing										
	A0MEP15 EC15 : Sémiologie	14	1					21	3	
	A0MEP16 EC16 : Sciences humaines, sciences sociales et analyse des données (en anglais)	14	1					21	-1,5	
	A0MEP17 EC17 : Statistique textuelle	10,5	1					15,75	-2,25	
	A0MEP18 EC18 : Analyses bi-variées	10,5	1					15,75	3,75	
	A0MEP19 EC19 : Etudes et analyses de segmentation	14	1					21	-1,5	
	A0MEP20 EC20 : Etudes et analyses de satisfaction	14	1					21	-1,5	
A9MEU05 UEF5 Simulation et applications de gestion										
	A0MEP21 EC21 : Simulation d'entreprise (jeu d'entreprise)			14	1			14	-1	
	A0MEP22 EC22 : Gestion du projet marketing			66,5	1			66,5	1,5	
A9MEU06 UEF6 Actualités du Marketing										
	A0MEP23 EC23 : Marketing Digital	7	1					10,5	1,5	
	A0MEP24 EC24 : Nouvelles tendances du marketing	7	1					10,5	1,5	
	A0MEP25 EC25 : Séminaires thématiques : marketing touristique, industriel, marketing politique, marketing culturel			14	1			14	-1	
A9MEU07 UEF7 Expériences en entreprise(stage, alternance)										
	A0MEP26 EC26 : Accompagnement professionnel (stage ou alternance) + 120hTD (suivi en entreprise) + 60 hTD (sessions retours d'expérience RETEX)			220	1			220	180	Les 180h ajoutées sont indispensables au suivi des étudiants en alternance et attendues par les entreprises d'accueil qui ont bien voulu recruter les étudiants en contrat de professionnalisation. Elles seront financées par les ressources propres générées par les conventions de formation conclues avec les entreprises d'accueil dans le cadre de ces contrats de professionnalisation.
	<b>Total</b>	252		335,5		0		713,5	186,5	



UNIVERSITÉ DE NANTES

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE DU 21 FEVRIER 2013

**DEMANDE DE MODIFICATION DE LA MAQUETTE DE  
MASTER PROFESSIONNEL MANAGEMENT SPECIALITE MARKETING ET  
PROSPECTIVE**

**Exposé des motifs :**

Les demandes de modification sont toutes destinées à permettre l'adaptation de l'ingénierie pédagogique au rythme et aux exigences de l'alternance.

Suite à l'expérience 2012-2013, deux volets fondamentaux doivent être révisés en priorité:

- le premier concerne le réajustement des volumes sur des multiples de 3h30 permettant de programmer harmonieusement les sessions de formation ; le projet joint montre les modifications mineures des différents volumes mais qui permettront une parfaite adéquation de la programmation des journées de formation. (Les étudiants alternants sont salariés et sont astreints à 7h de cours par jour, soit 35h par semaine.)
- Le second concerne l'introduction d'heures d'accompagnement des étudiants en alternance (plus de la moitié de la promotion est susceptible d'être en formule alternante). Le dispositif pédagogique en ligne avec l'alternance doit en effet intégrer un accompagnement individualisé qui passe par un investissement temps important de la part de l'équipe enseignante. Il comprend aussi bien les visites en entreprise, que l'accompagnement individuel, le relationnel avec les entreprises et le retour d'expérience en fin de parcours alternant pour ancrer les compétences acquises. Ce volume peut aisément être financé sur les ressources propres générées par l'alternance grâce aux contrats de professionnalisation. Il est absolument nécessaire pour un fonctionnement fluide.

Ce dispositif pédagogique comprend deux volets : l'encadrement des missions des étudiants en alternance (10 htd / étudiant) (Préparation des missions, bilans mensuels des missions, visites en entreprise, accompagnement personnalisé, bilan terminal des missions) et l'encadrement de projets d'alternance (5htd / étudiant) (accompagnement à la rédaction des rapports de fin de mission, soutenance des rapports, aide à la mise en valeur des compétences professionnelles développées). Ce travail spécifique réalisé par l'enseignant apporte une véritable plus-value dans l'ancrage et le partage des expériences professionnelles vécues par les étudiants tout au long de leur alternance.

Date et avis du conseil de la composante :

22/01/2013

Avis favorable

**Yves PERRAUDEAU**  
Directeur de l'Institut



## ANNEXE 1: FICHE PEDAGOGIQUE DU DIPLOME

## INTITULE DU DIPLOME : Master Professionnel Management spécialité Marketing et Prospective

1 UE: Code*, intitulé et nature	2 N° Sem	3 Eléments Constitutifs (EC) de l'UE: Code* et intitulé	4 Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			5 Total H encadrées	6 Nb d'heures de travail personnel	7 Nb d'ECTS
			CM	TD	TP			
A9MEU01 UEF1 Compréhension du monde et des sociétés	S3							10
		A9MEP01 EC1 : Intelligence économique et politique (en anglais)	14			14	20	
		A9MEP02 EC2 : Prospective	14			14	25	
		A9MEP03 EC3 : Comportement du consommateur	17,5			17,5	25	
		A9MEP04 EC4 : Droit de la consommation et de la concurrence	7			7	20	
A9MEU02 UEF2 Etude du marché et du consommateur	S3							10
		A9MEP05 EC5 : Analyse stratégique de la dynamique concurrentielle	14			14	25	
		A9MEP06 EC6 : Réponse aux appels d'offre et design d'étude	10,5			10,5	20	
		A9MEP07 EC7 : Etudes qualitatives	17,5			17,5	25	
		A9MEP08 EC8 : Enquête par questionnaire et méthodes d'échantillonnage	10,5			10,5	15	
		A9MEP09 EC9 : Prévion des ventes et panels	10,5			10,5	20	
A9MEU03 UEF3 La prise de décision et l'action marketing	S3							10
		A9MEP10 EC10 : Planification et le contrôle de l'action marketing	10,5			10,5	20	
		A9MEP11 EC11 : Marketing des achats et de la distribution	7			7	20	
		A9MEP12 EC12 : Marketing international (en anglais)	14			14	25	
		A9MEP13 EC13 : Communication et marketing	14			14	25	
		A9MEP14 EC14 : Anglais des affaires		21		21	10	
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			161	21	0	182	295	
A9MEU04 UEF4 L'analyse des données marketing	S4							10
		A0MEP15 EC15 : Sémiologie	14			14	25	
		A0MEP16 EC16 : Sciences humaines, sciences sociales et analyse des données (en anglais)	14			14	25	
		A0MEP17 EC17 : Statistique textuelle	10,5			10,5	20	
		A0MEP18 EC18 : Analyses bi-variées	10,5			10,5	10	
		A0MEP19 EC19 : Etudes et analyses de segmentation	14			14	25	
		A0MEP20 EC20 : Etudes et analyses de satisfaction	14			14	25	
A9MEU05 UEF5 Simulation et applications de gestion	S4							10
		A0MEP21 EC21 : Simulation d'entreprise (jeu d'entreprise)		14		14	25	
		A0MEP22 EC22 : Gestion du projet marketing		66,5		66,5	50	
A9MEU06 UEF6 Actualités du Marketing	S4							3
		A0MEP23 EC23 : Marketing Digital	7			7	10	
		A0MEP24 EC24 : Nouvelles tendances du marketing	7			7	10	
		A0MEP25 EC25 : Séminaires thématiques ; marketing touristique, industriel, marketing politique, marketing culturel		14		14	10	
A9MEU07 UEF7 Expériences en entreprise (stage, alternance)	S4							7
		A0MEP26 EC26 : Accompagnement professionnel		220		220		
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			91	314,5	0	405,5	235	

VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)

1117,5

<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES</b>
--

<b>INTITULE DU DIPLOME :Master Professionnel Management spécialité Projet d'Innovation et Entrepreneuriat</b>
---

Code* UE A9PIU01	Intitulé:UEF Fondamentaux								Coefficient UE:18				ECTS:30	
Matière: Code* et intitulé	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A9PIE01 Environnement du projet innovant	2	100%						100%			100%			100%
A9PIE02 Modèles d'innovation et entrepreneuriat	1	100%						100%		100%				100%
A9PIE03 Analyse stratégique du projet	2			100%			100%			100%				100%
A9PIE04 Marketing de l'innovation	2			100%			100%			100%				100%
A9PIE05 Analyse financière et plan d'affaires	2			100%			100%			100%				100%
A9PIE06 Organisation et instrumentation du management de projet	2	100%					100%			100%			100%	
A9PIE31 Propriété industrielle et intellectuelle	1			100%			100%			100%				100%
A9PIE08 Sociologie de l'innovation	1			100%			100%			100%				100%
A9PIE09 Informatique et gestion de projet	1			100%			100%			100%				100%
A9PIE07 Anglais des affaires	2	50%		50%			100%		50%	50%				100%
A9PIE30 Projet et insertion professionnelle		NC	NC	NC	NC		NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
A9PIE32 Création et animation équipe projet	2	100%					100%			100%				100%

Numéro UE A0PIU01	Intitulé:UEF Fondamentaux d'expertise								Coefficient UE:13				ECTS:15	
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A0PIE01 Anglais des affaires	2	50%		50%			100%		50%	50%				100%
A0PIE15 Modèles d'affaires	1	50%	50%				100%			100%				100%
A0PIE03 Etudes de marché et outils statistiques	2	100%					100%			100%				100%
A0PIE04 Scénarios d'activité, modèles de développement et valorisation	1	50%	50%				100%			100%				100%
A0PIE05 Marketing spécialisé	2	50%	50%				100%			100%				100%

A0PIE06 Créativité et design management Avis favorable du CEVU du 21 février 2013	1	100%				100%				100%		100%	
A0PIE16 <b>Open Innovation - Montage de projets collaboratifs</b>		NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
A0PIE08 Séminaires de management		NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
A0PIE09 Stratégies d'innovation	1	100%				100%				100%		100%	
A0PIE12 Prospective et vision stratégique	1	100%				100%				100%		100%	
A0PIE20 Méthodologie de conception du nouveau produit	2			100%		100%				100%		100%	



Avis favorable du jury de l'UE 2013		Intitulé: UED Politique commerciale et stratégie digitale						Coefficient UE:1		ECTS:1				
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
UED Politique commerciale et stratégie digitale		1	100%					100%				100%		

Une UEC au choix à choisir obligatoirement parmi les trois ci-dessous :

Numéro UE A0PIU10		Intitulé:UEC Création d'entreprise innovante, accompagnement, conseil et						Coefficient UE:4		ECTS:10				
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A0PIE10 Création d'entreprise et ingénierie financière		4												
A0PIE11 Création d'entreprise et Ingénierie juridique et fiscale			100%								100%			
A0PIE13 Elaboration et conduite du projet														

Numéro UE A0PIU20		Intitulé:UEC Développement de projets innovants (nouveaux produits, nou						Coefficient UE:4		ECTS:10				
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A0PIE21 Diagnostic du contexte du projet		4												
A0PIE22 Contrôle de gestion et développement du projet			100%								100%			
A0PIE23 Elaboration et conduite du projet														

Numéro UE A0PIU50		Intitulé:UEC Management de projet industrie créative et culturelle						Coefficient UE:4		ECTS:10				
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
A0PIE51 Stratégies partenariales		4												
A0PIE52 Management des Projets créatifs et culturels														
A0PIE53 Financement des projets créatifs et culturels			100%								100%			
A0PIE54 Elaboration et conduite du projet														

Une UEC au choix à choisir obligatoirement parmi les deux ci-dessous :

Avis favorable du CEAU UE 2013		Intitulé:UEC Expériences en entreprise						Coefficient UE:3		ECTS:4				
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
UEC A0PIU03 Expériences en entreprise		3			50%	50%	50%	50%			50%	50%	50%	50%

Numéro UE à créer		Intitulé:UEC Projet d'apprentissage						Coefficient UE:3		ECTS:4				
Matière	Coef	1ère session						2è session						
		Régime ordinaire				DA*		Régime ordinaire				DA*		
		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		contrôle continu		examen terminal		examen terminal		
		écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	
UEC Projet d'apprentissage		3			50%	50%	50%	50%			50%	50%	50%	50%

## CALCUL DES CHARGES DU DIPLÔME

INTITULE DU DIPLÔME : Master Professionnel Management spécialité Projet d'Innovation et Entrepreneuriat										
Intitulé UE Code UE*	Intitulé EC Code EC*	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes	Nombre d'heures TP	Nombre de groupes	Heures en équivalent TD	Différentiel avec précédente maquette	Observations
A9PIU01 UEF Fondamentaux								0		
	A9PIE01 Environnement du projet innovant	31,5	1					47,25	-5,25	Les volumes ont été revus
	A9PIE02 Modèles d'innovation et entrepreneuriat	7	1					10,5	-1,5	dans le cadre des contrats d'alternance
	A9PIE03 Analyse stratégique du projet	21	1					31,5		(7h de travail légal par jour / 35h par semaine)
	A9PIE04 Marketing de l'innovation	21	1					31,5		Ce sont donc des multiples de 3,5 h
	A9PIE05 Analyse financière et plan d'affaires	28	1					42	10,5	
	A9PIE06 Organisation et instrumentation du management de projet	21	1					31,5		
	A9PIE07 Anglais des affaires		0	17,5	2			35	-1	
	A9PIE08 Sociologie de l'innovation	14	1					21		
	A9PIE09 Informatique et gestion de projet	14	1					21		
	A9PIE30 Projet et insertion professionnelle	0	0	21	1			21	0	
	A9PIE31 Propriété industrielle et intellectuelle	21	1					31,5	0	Précision d'intitulé
	A9PIE32 Création et animation équipe projet	21	1					31,5		
A0PIU01 UEF Fondamentaux d'expertise								0		
	A0PIE01 Anglais des affaires		0	17,5	2			35	-1	
	A0PIE15 Modèles d'affaires	21	1					31,5		
	A0PIE03 Etudes de marché et outils statistiques	21	1					31,5		
	A0PIE04 Scénarios d'activité, modèles de développement et valorisation	21	1					31,5		
	A0PIE05 Marketing spécialisé	17,5	1					26,25	-5,25	
	A0PIE06 Créativité et design management	14	1					21		
	A0PIE16 Open Innovation - Montage de projets collaboratifs	14	1					21		Changement d'intitulé (remplace l'intitulé Analyse de la valeur)
	A0PIE08 Séminaires de management	14	1					21	3	
	A0PIE09 Stratégies d'innovation	14	1					21		
	A0PIE12 Prospective et vision stratégique	14	1					21	21	Remontée de l'EC d'une option
	A0PIE20 Méthodologie de conception du nouveau produit	21	1					31,5	31,5	Remontée de l'EC d'une option
A0PIU02 UED Politique commerciale et stratégie digitale	A0PIU02 UED Politique commerciale et stratégie digitale	17,5	1					26,25	5,25	Précision d'intitulé
A0PIU10 UEC Création d'entreprise innovante, accompagnement, conseil et développement	A0PIE10 Création d'entreprise et ingénierie financière	14	1					21		Perte de -29,25h
	A0PIE11 Création d'entreprise et Ingénierie juridique et fiscale	21	1					31,5		
	A0PIE12 Prospective et vision stratégique	0	0					0	-21	
	A0PIE13 Elaboration et conduite du projet	45,5	1					68,25	-8,25	
A0PIU20 UEC développement de projets innovants (nouveaux produits, nouvelles activités)	A0PIE20 Méthodologies de conception /écoconception du nouveau produit	0	0					0	-31,5	Perte de -29,25h
	A0PIE21 Diagnostic du contexte du projet	14	1					21		
	A0PIE22 Contrôle de gestion et développement du projet	21	1					31,5	10,5	
	A0PIE23 Elaboration et conduite du projet	45,5	1					68,25	-8,25	
A0PIU50 UEC Management de projet d'innovation dans les industries créatives et culturelles	A0PIE51 Stratégies partenariales	10	1					15	-15	Perte de -29,25h
	A0PIE52 Management des Projets créatifs et culturels	13	1					19,5	-19,5	
	A0PIE53 Financement des projets créatifs et culturels	12	1					18		
	A0PIE54 Elaboration et conduite du projet	45,5	1					68,25	-8,25	

Avis favorable du CEVU du 21 février 2013

A0PIU03 UEC <b>Expériences</b> en entreprise	A0PIU03 UEC <b>Expériences</b> en entreprise		0	80	1			80	0	UEF transformée en UEC. L'intitulé est modifié pour être plus large et couvrir le stage et l'alternance en contrat de professionnalisation. L'étudiant, selon son statut, devra s'inscrire soit à l'UEC Expériences en entreprise (formation initiale classique ou formation continue car en contrat de professionnalisation) soit à l'UEC Projet d'apprentissage (apprenti relevant de la formation initiale et ayant une entreprise d'accueil)
UEC PROJET D'APPRENTISSAGE	UEC PROJET D'APPRENTISSAGE			480	1			480	480	Cette UE sera financée par le CFA inter-université sur la base de 20h TD par étudiant suivi (24 apprentis maximum prévus dans le dossier Région). Ce financement se fera sur présentation de pièces justificatives
<b>Total</b>		630		136				1116	436	

tronc commun : **+57,25 h eq TD**  
 1 option au choix parmi 3 : option : "-29,25h eq TD par option  
 (2 options ouvertes : **-58,5 h eq TD**)



UNIVERSITÉ DE NANTES

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE DU 21 FEVRIER 2013

**DEMANDE DE MODIFICATION DE LA MAQUETTE DE  
MASTER PROFESSIONNEL MANAGEMENT SPECIALITE PROJET  
D'INNOVATION ET ENTREPRENEURIAT**

**Exposé des motifs :**

Contexte dans lequel intervient la demande de modification de la maquette

Le Master 2 Management Projet d'Innovation et Entrepreneuriat s'est ouvert à l'alternance en 2012-2013 (contrats de professionnalisation), en prévision d'une ouverture à l'apprentissage en 2013-2014 (dossier Région accepté). L'année 2012-2013 a montré qu'il fallait apporter des modifications notables à la maquette existante, afin de répondre aux exigences de l'alternance :

- modification des volumes horaires afin qu'ils soient des multiples de 3,5h, pour assurer 7 h de cours par jour, les étudiants alternants étant également des salariés d'entreprise.
- pour davantage de cohérence, remontée dans le tronc commun de deux éléments constitutifs de deux UEC.
- pour être en phase avec le monde économique, modification d'intitulés d'éléments constitutifs, essentielle pour une présentation de la pertinence du contenu de la formation aux acteurs économiques, susceptibles de recruter des étudiants en alternance.
- création d'une nouvelle UE Projet d'apprentissage \*.
- Modification de l'UEF stage en UEC expériences en entreprise.\*\*
- simplification des modalités du contrôle des connaissances.

\*Dans le cadre de l'ouverture à l'apprentissage dès septembre 2013, une nouvelle UE a été créée : l'UE Projet d'apprentissage. Cette UE sera entièrement financée par le CFA inter-université, sur présentation de pièces justificatives, pour le suivi des étudiants ayant conclu un contrat d'apprentissage avec une entreprise. La base du financement du CFA est de 20hTD par étudiant suivi. Comme 24 étudiants apprentis sont attendus au maximum au sein du groupe, nombre fixé dans le dossier validé par la Région, au final, il a été ajouté 480 h TD à la maquette de charges.

\*\*Les étudiants inscrits en Master 2 MPIE devront choisir, selon leur statut, l'UEC expériences en entreprise (étudiants relevant de la formation initiale classique ou étudiants inscrits en formation continue avec un contrat de professionnalisation) ou l'UEC Projet d'apprentissage (étudiants apprentis ayant une entreprise d'accueil et relevant de la formation initiale).

**Date et avis du conseil de la composante :**

22/01/2013

Avis favorable

**Yves PERRAUDEAU**  
Directeur de l'Institut



## ANNEXE 1: FICHE PEDAGOGIQUE DU DIPLOME

### INTITULE DU DIPLOME : Master Professionnel Management spécialité Projet d'Innovation et Entrepreneuriat

1 UE: Code*, intitulé et nature	2 N° Sem	3 Eléments Constitutifs (EC) de l'UE: Code* et intitulé	4 Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			5 Total H encadrées	6 Nb d'heures de travail personnel	7 Nb d'ECTS
			CM	TD	TP			
A9PIU01 UEF Fondamentaux	S3							30
		A9PIE01 Environnement du projet innovant	31,5			31,5	30	
		A9PIE02 Modèles d'innovation et entrepreneuriat	7			7	10	
		A9PIE03 Analyse stratégique du projet	21			21	20	
		A9PIE04 Marketing de l'innovation	21			21	20	
		A9PIE05 Analyse financière et plan d'affaires	28			28	25	
		A9PIE06 Organisation et instrumentation du management de projet	21			21	20	
		A9PIE07 Anglais des affaires		17,5		17,5	15	
		A9PIE08 Sociologie de l'innovation	14			14	10	
		A9PIE09 Informatique et gestion de projet	14			14	10	
		A9PIE30 Projet et insertion professionnelle	0	21		21	10	
		A9PIE31 Propriété industrielle <b>et intellectuelle</b>	21			21	20	
		A9PIE32 Création et animation équipe projet	21			21	10	
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			199,5	38,5	0	238	200	30
A0PIU01 UEF Fondamentaux d'expertise	S4							15
		A0PIE01 Anglais des affaires		17,5		17,5	15	
		A0PIE15 Modèles d'affaires	21			21	10	
		A0PIE03 Etudes de marché et outils statistiques	21			21	20	
		A0PIE04 Scénarios d'activité, modèles de développement et valorisation	21			21	10	
		A0PIE05 Marketing spécialisé	17,5			17,5	15	
		A0PIE06 Créativité et design management	14			14	10	
		A0PIE16 <b>Open Innovation - Montage de projets collaboratifs</b>	14			14	10	
		A0PIE08 Séminaires de management	14			14	15	
		A0PIE09 Stratégies d'innovation	14			14	10	
		A0PIE12 Prospective et vision stratégique	14			14	14	
		A0PIE20 Méthodologie de conception du nouveau produit	21			21	14	
A0PIU02 UED Politique commerciale <b>et stratégie digitale</b>	S4	A0PIU02 UED Politique commerciale <b>et stratégie digitale</b>	17,5			17,5	10	1
UEC (1 au choix parmi 3)	S4	cf descriptif ci-dessous	80,5			80,5	45	10
Une UEC à choisir par les deux suivantes :								
A0PIU03 UEC <b>Expériences</b> en entreprise	S4	A0PIU03 UEC <b>Expériences</b> en entreprise		80		80		4
UEC Projet d'apprentissage	S4	UEC Projet d'apprentissage		480		480		
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			269,5	577,5	0	847	198	30

**VOLUME HORAIRE TOTAL ETUDIANT (heures encadrées plus travail personnel: somme colonnes 5+6)**

1483

Précisions

A0PIU10 UEC Création d'entreprise innovante, accompagnement, conseil et développement	S4	A0PIE10 Création d'entreprise et ingénierie financière	14			14	10	10
	S4	A0PIE11 Création d'entreprise et Ingénierie juridique et fiscale	21			21	10	
	S4	A0PIE12 Prospective et vision stratégique	0			0	0	
	S4	A0PIE13 Elaboration et conduite du projet	45,5			45,5	25	
A0PIU20 UEC développement de projets innovants (nouveaux produits, nouvelles activités)	S4	A0PIE20 Méthodologies de conception /écoconception du nouveau pr	24			24	14	10
	S4	A0PIE21 Diagnostic du contexte du projet	14			14	5	
	S4	A0PIE22 Contrôle de gestion et développement du projet	21			21	15	
	S4	A0PIE23 Elaboration et conduite du projet	45,5			45,5	25	
A0PIU50 UEC Management de projet d'innovation dans les industries créatives et culturelles	S4	A0PIE51 Stratégies partenariales	10			10	5	10
	S4	A0PIE52 Management des Projets créatifs et culturels	13			13	7,5	
	S4	A0PIE53 Financement des projets créatifs et culturels	12			12	7,5	
	S4	A0PIE54 Elaboration et conduite du projet	45,5			45,5	25	



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 29 mars 2013**

**POINT 8.7 : APPROBATION DE DEMANDES DE RENOUVELLEMENT OU DE CRÉATION  
DE DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ (DU) OU DE DIPLÔMES INTER-UNIVERSITAIRES (DIU)**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;  
**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;  
**VU** l'avis du Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 21 février 2013 ;  
**VU** l'avis de la Commission permanente du Conseil d'Administration du 19 mars 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** avec 4 abstentions, 1 voix contre et 19 voix pour :

- le DIU Formation des Investigateurs aux Essais Cliniques (FIEC) (*UFR de Médecine et des Techniques Médicales*) ;
- le DIU Formation des Assistants de Recherche Clinique et des Techniciens d'Études Cliniques (FARC) (*UFR de Médecine et des Techniques Médicales*) ;
- le DU Fondamentaux de la Gestion de Patrimoine (*IEMN-IAE*) ;
- le DU Gestion du patrimoine du Dirigeant d'Entreprise (*IEMN-IAE*) ;
- le DU Management Associé Qualité Sécurité Environnement (MAQSE) (*IEMN-IAE*) ;

**APPROUVE** avec 7 voix contre et 17 voix pour, le DU Management Opérationnel (*IEMN-IAE*) ;

**APPROUVE** avec 2 abstentions, 4 voix contre et 18 voix pour, le DU Supérieur en Comptabilité et Gestion (SCG) (*IEMN-IAE*) ;

**APPROUVE** avec 1 abstention et 23 voix pour, la maquette de la Préparation aux concours de catégorie A (*IPAG*) ;

dont les dossiers sont joints en annexe.

Nantes, le 29 mars 2013  
Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : **17 AVR. 2013**





UNIVERSITÉ DE NANTES

PHARMACOLOGIE

*Professeur Pascale JOLLIET*

*Responsable*

N/REF : PJ/CF 2012

suivi par : Pascale JOLLIET

☎ 02.40.41.28.57

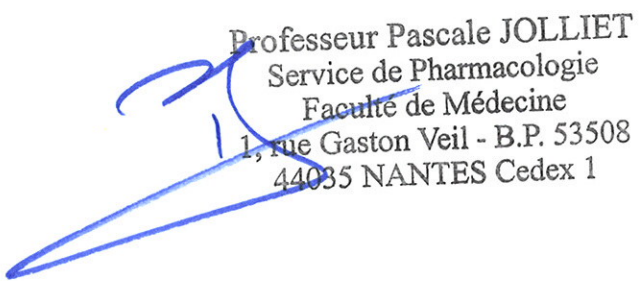
✉ pascale.jolliet@univ-nantes.fr

## ATTESTATION

Je soussignée, Pr Pascale JOLLIET, responsable du DIU « Formation des Assistants de Recherche Clinique et des techniciens d'études cliniques » certifie que l'ensemble des enseignants impliqués dans le DIU suscit  poss de un statut permettant un enseignement sans compensation financi re.

Nantes, le 20 d cembre 2012

Pr P. JOLLIET

  
Professeur Pascale JOLLIET  
Service de Pharmacologie  
Facult  de M decine  
1, rue Gaston Veil - B.P. 53508  
44035 NANTES Cedex 1



UNIVERSITÉ DE NANTES

PHARMACOLOGIE

*Professeur Pascale JOLLIET*

*Responsable*

N/REF : PJ/CF 2012

suivi par : Pascale JOLLIET

☎ 02.40.41.28.57

📧 pascale.jolliet@univ-nantes.fr

## ATTESTATION

Je soussignée, Pr Pascale JOLLIET, responsable du DIU « Formation des Investigateurs aux Essais Cliniques des médicaments » certifie que l'ensemble des enseignants impliqués dans le DIU suscit  poss de un statut permettant un enseignement sans compensation financi re.

Nantes, le 20 d cembre 2012

Pr P. JOLLIET

Professeur Pascale JOLLIET  
Service de Pharmacologie  
Facult  de M decine  
1, rue Gaston Veil - B.P. 53508  
44035 NANTES Cedex 1

**Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires**  
**HABILITATION DES DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES**  
**CAMPAGNE 2013**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

## **1 - Fiche d'identité**

- Création
- Renouvellement**
- Modification

**Intitulé : DIU FORMATION DES ASSISTANTS DE RECHERCHE CLINIQUE ET DES TECHNICIENS D'ETUDES CLINIQUES (FARC)**  
**Domaine de formation au sein de l'Université : SCIENCES – TECHNOLOGIES – SANTE**

### **Composante de rattachement à l'Université de Nantes :**

UFR de médecine et des techniques médicales, 1 Rue Gaston Veil 44035 NANTES Cedex 1

### **Le cas échéant, composante(s) associée(s) :**

**Université(s) associée(s) :** Aix –Marseille II, Bordeaux II, Lyon I, Paris VI, Strasbourg

**Université coordonnatrice du DIU :** UNIVERSITE P et M. CURIE - PARIS VI – PARIS VII

**Mode d'organisation adopté :**

**X Un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription**

### **Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :**

Service de Scolarité – UFR Médecine et des techniques médicales

### **Responsable de la formation :**

Pr Pascale JOLLIET, PU-PH, 1<sup>er</sup> vice-doyen, chef de service

Service de pharmacologie, UFR de médecine et des techniques médicales

☎ 02 40 41 28 57 – [pascale.jolliet@univ-nantes.fr](mailto:pascale.jolliet@univ-nantes.fr)

☎ Secrétariat : 02.40.41.28.52

**Coordonnateur pédagogique associé à la formation (le cas échéant) :** Pr Pascale JOLLIET

### **Localisation des enseignements :**

Faculté de Médecine Saint-Antoine

27 rue Chaligny

75012 Paris.

## Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement):

1993		
Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	Favorable	31/01/2013
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)	Favorable	21/02/2013
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

## 2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

### 2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

Le but est la formation des Assistants de Recherche Clinique et des Techniciens d'Etudes Cliniques destinés à travailler aussi bien dans l'industrie pharmaceutique, dans les sociétés prestataires de service que dans les structures hospitalières (CIC, URC...). L'ARC est l'interface entre le promoteur d'un essai (industriel, hôpital) et les investigateurs. Certains infirmier(e)s à l'hôpital se forment et deviennent spécialisé(e)s dans ce domaine.

### 2.2 - Objectifs du diplôme

Connaître les grandes étapes du développement du médicament, la méthodologie de chaque phase de développement, les particularités de l'évaluation thérapeutique dans les différents domaines (cardiologie, neuropsychiatrie, infectieux...). Connaître et appréhender les rôles de l'ARC-TECH dans le monitoring des essais. Suivi qualité des essais. Apprendre la structure d'un protocole d'essai thérapeutique, apprendre la relecture et le suivi des cahiers d'observation. Gestion des événements indésirables : imputabilité et suivi. Bases statistiques des essais. Connaître le cadre réglementaire des essais thérapeutiques médicamenteux.

### 2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

Méthodologie des essais thérapeutiques.  
Suivi, monitoring des essais.

### 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

Médecins, pharmaciens, infirmier (e) s, biologistes.

### 2.5 - Partenariats :

- (Cocher)
- Partenaires (un protocole ou une convention\* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)
  - Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....
  - Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

**2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :**

Suivi et facilitation des embauches dans l'industrie pharmaceutique

**2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?**

néant

**3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:**

**3.1 – Accès**

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit : BAC + 2

Diplômes exigés pour un accès de droit :

- Etudiants de médecine ayant validé le 1<sup>er</sup> cycle des études médicales, étudiants de pharmacie ayant validé le 1<sup>er</sup> cycle des études de pharmacie, étudiants titulaires d'un L2 de biologie. Titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmier (e)s.
- Conditions supplémentaires éventuelles : Personnes déjà engagées dans cette activité professionnelle – après avis de la commission pédagogique

Conditions supplémentaires éventuelles :

**3.2 - Niveau des enseignements suivis :**

- Bac+2

**3.3 – Si le DIU est inscrit au RNCP :**

niveau de qualification (I à V) retenu : .....

**3.4 - Procédures de recrutement**

- Sur dossier de candidature
- Entretien éventuel avec le responsable de la formation

**3.5 - Inscriptions**

Mois de mai : pré-inscription sur le site de la faculté de médecine Saint-Antoine PARIS

Mois de septembre : retour des dossiers d'inscriptions au secrétariat de pharmacologie et inscriptions définitives par le bureau des inscriptions – service scolarité de l'UFR de médecine et des techniques médicales.

## Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

### 3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

**Examens des dossiers pour habiliter les personnes recrutées sur la base de leur expérience professionnelle et cursus universitaire.**

Président : Pr Pascale JOLLIET

Vice (s) président : Pr Eric DAILLY – Dr Caroline VICTORRI-VIGNEAU (MCU)

### 3.6 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

NON

Composition du Conseil de perfectionnement :

### 3.7 Capacité d'accueil :

. Effectif d'équilibre : 10

. Effectif maximal : 20

## 4- Organisation de la formation :

4.1 - Volume horaire total à l'Université :

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage:

### 4.4 - Calendrier de la formation :

Durée totale de la formation : année universitaire

Date de début des cours : octobre

Période de stage : néant

Période des sessions d'examen : 1<sup>ère</sup> session : mai – 2<sup>ème</sup> session : juin

### 4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI  NON

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

### 4.6 - Modalité d'enseignement à distance :

OUI  NON

Part respective si EAD+présentiel :

## 5 - Bilan (en cas de renouvellements)

### 5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
<b>Inscrits</b>		<b>12</b>		<b>13</b>		<b>14</b>		<b>15</b>
<b>Présents</b>		<b>12</b>		<b>13</b>		<b>14</b>		<b>15</b>
<b>Admis</b>		<b>11</b>		<b>13</b>		<b>14</b>		<b>15</b>

### 5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :

Possibilité de poste dans l'industrie pharmaceutique, dans le secteur public hospitalier.

## 6 – Organisation des enseignements

### 6.1 – Gestion des enseignements

Pr Pascale JOLLIET – Pr Tabassome SIMON

### 6.2 Principaux responsables pédagogiques

Pr Pascale Jolliet

### 6.3 Maquette des enseignements :

Enseignements	Volume horaire			Nom	Qualité - Statut	Etablissement d'appartenance
	CM	TD	TP			
Bases méthodologiques des essais cliniques	23h15			O. CHASSANY	PU-PH	Faculté de médecine St Antoine PARIS VI
Logistiques et suivi des essais	20h45			O. CHASSANY	PU-PH	Faculté de médecine St Antoine PARIS VI
Structure et organisation de la recherche biomédicale publique et privée	22h45			P. JOLLIET	PU-PH	Faculté de médecine NANTES
Bases générales de communication orale et écrite dans les essais	13h45			JF BERGMANN	PU-PH	Hôpital Lariboisière PARIS
Pharmacovigilance, iatrogénie, gestion du risque dans les essais	29h30			T. SIMON	PU-PH	Faculté de médecine St Antoine PARIS VI
Total.....	110.00					

## 7 – Validation

### 7.1 – Gestion des examens

- Pr O. CHASSANY
- Pr P. JOLLIET
- Pr T. SIMON

### 7.2 - Contrôle des connaissances

**Epreuve écrite de 4 heures, avec quatre questions, notée sur 80 avec un coefficient de 3 soit 240 points au total**

- **Epreuve orale** : durée 10 min de préparation, 10 min d'exposé et de questions, notée sur 20 avec un coefficient de 4 **soit 80 points**

**ADMISSION** : Pour être admis, il faut avoir obtenu au minimum 160/320 (240+80) à la note générale de la première session voire de la deuxième session

**Pas de soutenance de mémoire**

**En cas d'échec à la 1<sup>ère</sup> session, une 2<sup>ème</sup> session est organisée, qui comprend les mêmes épreuves (écrite et orale) que pour la 1<sup>ère</sup> session.**

### 7.3 - Jury

Préciser sa composition pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

**Président** : Pr Tabassome SIMON

**Vice-président** : Pr Olivier CHASSANY

**Membre** : Pr Pascale JOLLIET



## 8 – Tarification du diplôme

### 8.1 Encaissements :

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Bureau financier UFR de médecine et des techniques médicales</li></ul> |
|--|

### 8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

#### Tarif 1

Tarif plein : **1000 euros**

Public concerné : **Formation continue financée par un organisme**

#### Tarif 2

Abattement de 25% : **750 euros**

Public concerné : **Formation continue non financée**

#### Tarif 3

Abattement de 50% : **500 euros**

Public concerné :

- **Formation initiale** (interruption des études depuis moins de 2 ans)
- **Inscription simultanée** (étudiants déjà inscrits à l'université de Nantes)

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
33	16	32	5	86

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année.

## 9- Budget

### 9.1 - Gestion financière

**Service assurant la gestion financière du diplôme** : service financier de l'UFR de médecine et des techniques médicales

### 9.2 – Budget prévisionnel

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs) <b>43€ / h</b>			Tarif 1 (+ 86€)	3	3000.00 + 258.00
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires) <b>43€ / h</b>			Tarif 2 (+ 86€)	3	2250.00 + 258.00
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels) <b>58€ / h</b>			Tarif 3 (+ 86€)	4	2000.00 + 344.00
			Tarif 4 (+ 86€)	0	0
Coût total des charges d'enseignement			Tarif 5 (Réinscription Droits généraux)	0	0
Frais de déplacement		2400.00			
Restauration		315.00			
Communication, promotion		500.00			
Locaux					
Equipement, matériel		410.00			
Amortissement					
Frais de personnel					
Reversement droits annexes (86 € au titre de l'année 2012-2013)		860.00			
Reversement à hauteur de 40% à l'UFR pour frais de fonctionnement		2900.00			
Reversement à hauteur de 5% à la discipline de rattachement		362.50			
Reversement à hauteur de 5% aux services centraux		362.50			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>8110.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>8110.00</b>

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
8110.00	10	811.00
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant

-----  
*Visa Directeur de la composante de rattachement*

Le 31 janvier 2013

**HABILITATION DES DIPLOMES INTER UNIVERSITAIRES**

**CAMPAGNE 2013**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

**1 - Fiche d'identité**

- -Création
- X Renouvellement**
- Modification

**Intitulé : DIU Formation des investigateurs aux essais cliniques (FIEC)**

Domaine de formation au sein de l'Université : Sciences – Technologies - Santé

**Composante de rattachement à l'Université de Nantes :**

UFR de Médecine et des techniques médicales

**Le cas échéant, composante(s) associée(s) :**

Néant

**Université(s) associée(s) :** Aix-Marseille II – Bordeaux II – Lyon I – Paris VI – Paris VII - Strasbourg

**Université coordonnatrice du DIU :** Paris VII

**Mode d'organisation adopté :**

**un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription**

**Année d'organisation à Nantes envisagée :** cours et examen à Nantes tous les ans

**Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :**

Service de Scolarité – UFR Médecine et des techniques médicales

**Responsable de la formation :**

Pr Pascale JOLLIET, PU-PH, 1<sup>er</sup> vice-doyen, chef de service

Service de pharmacologie, UFR de médecine et des techniques médicales

☎ 02 40 41 28 57 – [pascale.jolliet@univ-nantes.fr](mailto:pascale.jolliet@univ-nantes.fr)

☎ Secrétariat : 02.40.41.28.52

**Coordonnateur pédagogique associé à la formation (le cas échéant) :** Pr Pascale JOLLIET

**Localisation des enseignements :**

UFR de médecine et des techniques médicales NANTES

Semaine nationale : UFR Pierre et Marie Curie, PARIS – UFR Saint-Antoine PARIS

Examen : UFR de médecine et des techniques médicales

## Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement):

1993

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	Favorable	31/01/2013
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)	Favorable	21/02/2013
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

## 2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

### 2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

Des médecins peuvent postuler pour être investigateurs d'essais cliniques en ville ; des médecins ou des pharmaciens peuvent postuler pour coordonner ou monitorer des essais cliniques dans l'industrie pharmaceutique ou dans le cadre de recherches institutionnelles (DRC, URC...).

Des praticiens hospitaliers et/ou futurs universitaires peuvent souhaiter suivre cette formation qui permet au sein du CHU de compléter les séminaires de formation continue organisés par la DRCl. Elle les aide acquérir les bases méthodologiques de la recherche clinique dans le domaine du médicament.

Des stages sont planifiés dans l'industrie pharmaceutique.

### 2.2 - Objectifs du diplôme

Connaître les grandes étapes du développement du médicament, la méthodologie de chaque phase de développement, les particularités de l'évaluation thérapeutique dans les différents domaines ou disciplines (cardiologie, neuropsychiatrie, infectieux...).

Apprendre la structure d'un protocole d'essai thérapeutique, apprendre à les construire. Apprendre à réaliser l'analyse des résultats et à la présenter.

Connaître le cadre réglementaire des essais thérapeutiques médicamenteux

### 2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

Méthodologie des essais thérapeutiques.

Recrutement, évaluation clinique, analyse clinique et statistique des résultats

Présentation des résultats

Analyse critique des résultats

### 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

Médecins, pharmaciens, chirurgiens, dentistes, vétérinaires.

**2.5 - Partenariats :**

- (Cocher)  Partenaires (un protocole ou une convention\* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)
- Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....
- Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

**2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :**

Difficile pour les praticiens de ville. Suivi et facilitation des embauches dans l'industrie pharmaceutique.

**2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?**

**NON**

**3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:**

**3.1 – Accès**

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

- Bac
- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

Diplômes exigés pour un accès de droit :

Diplômes d'état de docteur en médecine, en pharmacie, en chirurgie dentaire. Etudiants de médecine ayant validé le 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales, étudiants de pharmacie ayant validé la 5<sup>ème</sup> année de pharmacie, étudiants vétérinaires ayant validé la 5<sup>ème</sup> année d'école de vétérinaire.

Conditions supplémentaires éventuelles : Examens des dossiers pour habilitier les personnes recrutées sur la base de leur expérience professionnelle.

**3.2 - Niveau des enseignements suivis :**

**X** Niveau BAC + 5

**3.3 – Si le DIU est inscrit au RNCP :**

**niveau de qualification (I à V) retenu : .....**

## Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

### 3.4 - Procédures de recrutement

Sur dossier et entretien avec le responsable de formation.

### 3.5 - Inscriptions

Mois de mai : pré-inscription sur le site de la faculté de médecine Saint-Antoine PARIS

Mois de septembre : retour des dossiers d'inscriptions au secrétariat de pharmacologie de l'UFR de médecine et des techniques médicales de Nantes et inscriptions définitives par le bureau des inscriptions – service scolarité de l'UFR de médecine et des techniques médicales de Nantes.

### 3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

***Examens des dossiers pour habilitier les personnes recrutées sur la base de leur expérience professionnelle et cursus universitaire.***

Président : Pr Pascale JOLLIET

Vice (s) président : Pr Eric DAILLY – Dr Caroline VICTORRI-VIGNEAU

### 3.7 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

NON

Composition du Conseil de perfectionnement :

### 3.8 Capacité d'accueil :

. Effectif d'équilibre : 6

. Effectif maximal : 20

## 4- Organisation de la formation :

4.1 - Volume horaire total à l'Université :  h = A

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :  h = B

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage:  h = (A+B)

## Dossier d'habilitation Diplômes Inter-Universitaires

### 4.4 - Calendrier de la formation :

Durée totale de la formation : 1 an  
Date de début des cours : Novembre  
Période de stage : décembre à juin – 6 semaines  
Période des sessions d'examen : 1<sup>ère</sup> session mois de mai – 2<sup>ème</sup> session mois de septembre

### 4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI  NON

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

### 4.6 - Modalité d'enseignement à distance :

OUI  NON

Part respective si EAD+présentiel :

## 5 - Bilan (en cas de renouvellements)

### 5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits		0		0		0		17
Présents								15
Admis								11

### 5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :

- Facilitation de recrutement en tant qu'investigateur d'essai clinique
- Facilitation des travaux de recherche clinique pour les praticiens hospitaliers ou HU
- Possibilité d'intégration comme salarié de l'industrie pharmaceutique.

## 6 – Organisation des enseignements

### 6.1 – Gestion des enseignements

Pr Pascale JOLLIET (UFR de médecine et des techniques médicales)

### 6.2 Principaux responsables pédagogiques

Pr Pascale JOLLIET (UFR de médecine et des techniques médicales)

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

**6.3 Maquette des enseignements :**

Enseignements	Volume horaire CM	Nom	Qualité - statut	Etablissement d'appartenance
Présentation du FIEC Stratégie de développement d'un médicament de la découverte à la mise sur le marché	2 h	Pr P. JOLLIET	PU-PH	UFR de médecine et des techniques médicales
Phase 1 des essais cliniques	2 h	Pr E. DAILLY	PU-PH	UFR de médecine et des techniques médicales
Phase 2 des essais cliniques : choix d'un critère principal, méthodologie Principes de l'essai thérapeutique de phase 3 Plans expérimentaux, randomisation Choix du comparateur Nombre de sujets nécessaires, effet placebo Population, critères d'inclusion Critères d'évaluation, score composites Essai de différence, d'équivalence	4 h	Pr P. JOLLIET	PU-PH	UFR de médecine et des techniques médicales
Principes statistiques pour l'analyse des résultats d'un essai clinique (moyenne, intervalle de confiance, odds ratio, NNT....)	4 h	Pr V. SEBILLE	PU-PH	UFR de pharmacie
Phase 4 des essais cliniques Enquêtes pharmacoépidémiologiques et études post-AMM Mesure de la qualité de la vie Commission de la transparence, service médical rendu, structure de la commission de la transparence Intérêt des études de pharmaco-économie et des études post-inscription d'intérêt de santé publique	2 h	Pr P. JOLLIET	PU-PH	UFR de médecine et des techniques médicales
Analyse des résultats et conduite à tenir en cas d'événements critiques Gestion de crise Le rôle du promoteur pour la pharmacovigilance dans les essais cliniques de médicaments 6 Pharmacovigilance	4 h	Dr A CHIFFOLEAU		DRC NANTES



**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

Loi sur la protection des personnes en recherche biomédicale + rôle des CPP	2 h	O. RODAT	PU-PH	UFR de médecine et des techniques médicales
Rôle du pharmacien et circuit du médicament dans les essais cliniques hospitaliers Missions et fonctionnement de la COMEDIMS	2 h	L. FLET		CHU NANTES
CRF, recueil et transmission des données Bonnes pratiques cliniques, POS Assurance qualité des essais, documents sources	3 h	C. MEROUZE Tanguy ROMAN		DRC NANTES
Pré-requis toxicologique du dossier d'AMM	2 h	Dr Christophe OLIVIER		DRC NANTES
Atelier : Elaboration de protocoles Principes de méthodologie appliqués aux études scientifiques Principes de biostatistiques	4 h	Dr C. VIGNEAU Dr R. BOUQUIE V. SEBILLE P. AGENEAU		UFR de médecine et des techniques médicales
Structure d'un article original Points-clés dans la rédaction d'un résumé Présentation des grilles de lecture d'un article scientifique	2 h	Pr P. JOLLIET		UFR de médecine et des techniques médicales
Audit L'inspection des essais cliniques	2 h	Dr A. CHIFFOLEAU Mme A. POINAS		DRC NANTES
Atelier : Elaboration de protocoles Principes de méthodologie appliqués aux études scientifiques Principes de biostatistiques	4 h	Dr C. VIGNEAU Dr R. BOUQUIE Pr P. JOLLIET		UFR de médecine et des techniques médicales
La valorisation de la recherche clinique La promotion des essais thérapeutiques	2 h	Hélène GUMIOT-BREAUD C. MEROUZE		DRC NANTES

## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

Révisions applications LCA	4 h	Dr E. DAILLY Dr C. VIGNEAU		UFR de médecine et des techniques médicales
Révisions applications LCA	4 h	Pr P. JOLLIET Dr R. BOUQUIE		UFR de médecine et des techniques médicales
Dispositifs médicaux dans les essais cliniques hospitaliers	1 h	O. SELLAL		CHU NANTES
Evaluation économique - Qualité de la vie	4 h	Dr P. TESSIER		UFR de médecine et des techniques médicales
Questions/réponses - LCA	6 h	Pr P. JOLLIET		UFR de médecine et des techniques médicales
<b>SEMAINE NATIONALE :</b> Evaluation : En cancérologie, en gastro-entérologie, en psychiatrie, des vaccins, en antibiothérapie, en broncho-pneumologie, en cardiologie, en diabétologie et contraceptifs oraux, des traitements de l'ostéoporose, des antalgiques et des anti-inflammatoires non stéroïdiens, des dispositifs médicaux des médicaments dans la maladie thrombo-embolique	40 h	Pr O. CHASSANY Pr F. BERGMANN Pr I. MAHE		UFR Paris 7
<b>TOTAL</b>	<b>100 h</b>			

## 7 – Validation

### 7.1 – Gestion des examens

Pr O. CHASSANY  
Pr P. JOLLIET

### 7.2 - Contrôle des connaissances

Epreuve écrite de 4heures avec trois questions :

- 1 question de méthodologie générale sur 20
- 1 question de méthodologie spécialisée sur 30
- 1 question d'analyse critique d'article sur 30

Validation d'un stage de six semaines dans l'industrie avec un rapport de fin de stage

En cas d'échec à la 1<sup>ère</sup> session, une 2<sup>ème</sup> session est organisée (même épreuve que pour la 1<sup>ère</sup> session).

Admission si stage validé et moyenne générale à l'écrit (40/80)

### 7.3 - Jury

Président : Pr Pascale JOLLIET  
Vice-président : Pr O. CHASSANY  
Membre : Pr Tabassome SIMON

## 8 – Tarification du diplôme

### 8.1 Encaissements :

Bureau financier de l'UFR de médecine et des techniques médicales

### 8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

#### Tarif 1

Tarif plein : **1000,00 €**

Public concerné : **Formation continue financée par un organisme**

#### Tarif 2

Abattement de 25% : **750,00 €**

Public concerné : **Formation continue non financée**

#### Tarif 3

Abattement de 50% : **500,00 €**

Public concerné :

**Formation initiale (interruption d'études depuis moins de 2 ans)**

**Inscription simultanée (étudiants déjà inscrits à l'université de Nantes)**

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
33	16	32	5	86

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année.

## 9- Budget

### 9.1 - Gestion financière

**Service assurant la gestion financière du diplôme** : service financier de l'UFR de médecine et des techniques médicales

### 9.2 – Budget prévisionnel

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs) <b>43€ / h</b>			Tarif 1 (+ 86€)	2	2000.00 + 172.00
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires) <b>43€ / h</b>			Tarif 2 (+ 86€)	2	1500.00 + 172.00
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels) <b>58€ / h</b>			Tarif 3 (+ 86€)	2	1000.00 + 172.00
			Tarif 4 (+ 86€)	0	
Coût total des charges d'enseignement			Tarif 5 (Réinscription Droits généraux)	0	
Frais de déplacement		800.00			
Restauration		180.00			
Communication, promotion		700.00			
Locaux					
Equipement, matériel		570.00			
Amortissement					
Frais de personnel					
Reversement droits annexes (86 € au titre de l'année 2012-2013)		516.00			
Reversement à hauteur de 40% à l'UFR pour frais de fonctionnement		1800.00			
Reversement à hauteur de 5% à la discipline de rattachement		225.00			
Reversement à hauteur de 5% aux services centraux		225.00			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>5016.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>5016.00</b>

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
5016.00	6	836.00
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant

-----  
*Visa Directeur de la composante de rattachement*  
 Le 31 janvier 2013



UNIVERSITÉ DE NANTES

PHARMACOLOGIE

*Professeur Pascale JOLLIET*

*Responsable*

N/REF : PJ/CF 2012

suivi par : Pascale JOLLIET

☎ 02.40.41.28.57

✉ pascale.jolliet@univ-nantes.fr

## ATTESTATION

Je soussignée, Pr Pascale JOLLIET, responsable du DIU « Formation des Assistants de Recherche Clinique et des techniciens d'études cliniques » certifie que l'ensemble des enseignants impliqués dans le DIU suscit  poss de un statut permettant un enseignement sans compensation financi re.

Nantes, le 20 d cembre 2012

Pr P. JOLLIET

Professeur Pascale JOLLIET  
Service de Pharmacologie  
Facult  de M decine  
1, rue Gaston Veil - B.P. 53508  
44035 NANTES Cedex 1



UNIVERSITÉ DE NANTES

PHARMACOLOGIE

*Professeur Pascale JOLLIET*

*Responsable*

N/REF : PJ/CF 2012

suivi par : Pascale JOLLIET

☎ 02.40.41.28.57

✉ pascale.jolliet@univ-nantes.fr

## ATTESTATION

Je soussignée, Pr Pascale JOLLIET, responsable du DIU « Formation des Investigateurs aux Essais Cliniques des médicaments » certifie que l'ensemble des enseignants impliqués dans le DIU suscit  poss de un statut permettant un enseignement sans compensation financi re.

Nantes, le 20 d cembre 2012

Pr P. JOLLIET

Professeur Pascale JOLLIET  
Service de Pharmacologie  
Facult  de M decine  
1, rue Gaston Veil - B.P. 53508  
44035 NANTES Cedex 1

**TABLEAU COMPARATIF DES MODIFICATIONS APPORTEES A LA REGLEMENTATION  
DU DU FONDAMENTAUX DE LA GESTION DE PATRIMOINE  
ANNEE 2013**

REGLEMENTATION EN COURS	REGLEMENTATION APRES MODIFICATION
<p>Effectif maximal : 30</p> <p>Volume horaire total à l'Université : 194,5h</p> <p>Immobilier : 21h</p> <p>Méthodologie de la relation commerciale : 3,5h</p> <p>Ingénierie Patrimoniale : 21h</p> <p>Tarif 1 : 3 200€</p>	<p>Effectif maximal : 25</p> <p>Volume horaire total à l'Université : 205h (+10,5h)</p> <p>Dans le détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. "Environnement économique et financier" : +3,5 h</li> <li>. "Droit du Patrimoine" : +3,5 h</li> <li>. "Ingénierie Patrimoniale" : +3,5 h</li> </ul> <p>Immobilier : 17,5h (-3,5h)</p> <p>Méthodologie de la relation commerciale : 0h (-3,5h) : suppression de la matière</p> <p>Ingénierie Patrimoniale : 31,5h (+10,5h : cf. hausse de 3,5h + transfert des réductions d'heures en immobilier et en méthodologie de la relation commerciale)</p> <p>Tarif 1 : 3 300€</p>

**HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
CAMPAGNE 2013**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

**1 - Fiche d'identité**

- Création
- ⊗ Renouvellement
- Modification

**Intitulé : DU « Fondamentaux de la Gestion de Patrimoine »**  
**Domaine de formation au sein de l'Université : Droit Economie Gestion**

**Composante de rattachement à l'Université de Nantes :**

**Institut d'Economie et de Management de Nantes - IAE**  
Chemin de la Censive du Tertre, BP 62232, 44322 NANTES Cedex 3

**Le cas échéant, composante(s) associée(s) :**

Cette formation est dispensée en partenariat avec l'UFR de Droit et Sciences Politiques de l'Université de Nantes

**Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :**

IEMN IAE (pôle finance banque assurance et logistique maritime, IUP)

**Responsable de la formation :** Nicolas RAUTUREAU, Maître de conférences, IEMN - IAE

**Coordonnateur pédagogique associé à la formation (le cas échéant) :**

**Localisation des enseignements :**

Locaux de l'Institut d'Economie et de Management de Nantes - IAE.

**Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement) :**

Juin 2008

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	Favorable	22 janvier 2013
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)		
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		



## **2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation**

### **2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :**

L'existence de ce DU depuis septembre 2008 s'explique par la très forte demande à Nantes et sa région d'une formation en matière de gestion de patrimoine, dispensée sous un régime de formation continue. L'ouverture de ce DU a ainsi fait suite aux nombreuses sollicitations individuelles de salariés ou d'indépendants déjà en activité dans ce secteur, ou souhaitant y accéder. Elle a résulté également de discussions préliminaires avec plusieurs établissements financiers qui souhaitaient y inscrire leurs salariés dans le cadre de la formation continue (notamment trois banques qui ont leur siège à Nantes : Banque Populaire Atlantique, CM groupe CIC, Crédit Agricole Atlantique Vendée) et avec deux associations d'indépendants, qui avaient exprimé un besoin de formation de leurs membres : la Chambre des Indépendants du Patrimoine (CIP) et Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés (CGPC). Ces discussions ont permis de garantir l'adéquation du programme aux besoins du secteur et ont fait émerger quatre besoins :

- 1) Une recherche de contenu
- 2) Un dispositif de formation qui prend en considération la diversité des besoins
- 3) Des formations diplômantes à toutes les étapes du parcours professionnel
- 4) Une organisation compatible avec la poursuite d'une activité professionnelle en parallèle

Ce besoin de formation ne pouvait pas être satisfait par la spécialité Gestion de Patrimoine du Master 2 Finance et Affaires Internationales (M2 GP par la suite), qui est plus adaptée à la formation initiale (un volume horaire important avec plus de 400h de cours sur une année et des horaires non adaptés, ce qui rend difficile la poursuite d'une activité professionnelle en parallèle ; un programme qui correspond plus à un public d'étudiants en formation initiale ; une pédagogie parfois difficile lorsque des publics en formation initiale et en formation continue sont mélangés, en raison d'un niveau d'expertise différent, etc.).

Au niveau régional, aucune offre comparable n'existe. Au niveau national, il existe une association loi 1901 créée en 1995, l'AUREP (Association Universitaire de Recherche et d'Enseignement sur le Patrimoine), dont le siège est situé à Clermont-Ferrand. Cette association prépare aux Diplômes d'Université en Gestion de Patrimoine délivrés par l'Université d'Auvergne. L'AUREP organise des formations dans plusieurs villes de France. L'AUREP a essayé de dispenser une formation à Nantes en 2012, mais les professionnels de la région sont restés fidèles aux Diplômes d'Université de l'Université de Nantes. Ceci, en raison de l'adaptation de nos formations aux besoins exprimés et de la nécessité d'avoir des formations diplômantes à toutes les étapes du parcours professionnel.

-----  
*Partie commune avec le Dossier d'habilitation du DU GPDE :*

En effet, la spécificité de cette formation est son intégration, dès l'origine, dans un schéma d'ensemble intégré de 3 formations en gestion de patrimoine, à deux niveaux, chacun étant diplômant :

- DU « Fondamentaux de la Gestion de Patrimoine » (première habilitation reçue lors de la campagne 2008 ; DU FGP par la suite ; niveau M1)
- DU « Gestion du Patrimoine du Dirigeant d'Entreprise » (première habilitation reçue lors de la campagne 2009 ; DU GPDE par la suite ; niveau M2)
- Master 2 Finance et Affaires Internationales, spécialité Gestion de Patrimoine (ouverture en septembre 2004).

L'Université de Nantes dispense ainsi trois formations en gestion de patrimoine (M2 GP, DU GPDE, DU FGP), qui s'articulent bien et sont parfaitement complémentaires. Ceci constitue l'un des critères requis dans le règlement de l'Université de Nantes pour l'ouverture d'un DU : « ce sont des enseignements spécifiques qui correspondent à un objectif pédagogique et professionnel. Ils n'ont pas pour objectif de concurrencer les formations nationales » (Extraits de la réglementation locale. Texte conforme aux délibérations du CA de l'université de Nantes du 2 avril 1993 et du 23 février 2001). Ces trois formations représentent un total d'environ 50 étudiants ou auditeurs pour l'année universitaire 2012/2013. Ces effectifs, comme l'organisation chaque année d'une conférence patrimoniale réunissant les acteurs de la profession (7<sup>ème</sup> édition en janvier 2013), témoignent d'un ancrage régional réussi.

Le Master 2 est principalement destiné à la formation initiale, même s'il intègre régulièrement quelques professionnels en formation continue, qui ont la possibilité de consacrer une année complète à cette formation et dont le niveau de connaissance est compatible avec celui des étudiants en formation initiale.

Le DU « Fondamentaux de la Gestion de Patrimoine » s'adresse aux professionnels qui accèdent aux premières fonctions en gestion de patrimoine, ou qui ne travaillent qu'avec des particuliers et des professions libérales.

Le DU « Gestion du Patrimoine du Dirigeant d'Entreprise » s'adresse aux professionnels qui exercent auprès de la clientèle de dirigeants d'entreprise, qui nécessite le plus souvent une expérience plus importante. Les fonctions occupées dans les établissements bancaires et d'assurance sont hiérarchiquement plus élevées que celles du DU FGP.

Depuis la création des deux DU en Gestion de Patrimoine, d'autres établissements bancaires ont envoyé des salariés dans ces cursus de formation, ce qui traduit leur enracinement dans le paysage régional. C'est en particulier le cas du Crédit Maritime et du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest notamment. Des salariés d'établissements bancaires ou d'assurance se sont également inscrits sur une base individuelle (La Banque Postale, Axa, etc.). Le public est également composé de conseillers en gestion de patrimoine indépendants, de notaire, et d'experts-comptables, de salariés en reconversion professionnelle et de demandeurs d'emplois. Ceci illustre la diversité des auditeurs inscrits dans cette formation.

### 2.2 - Objectifs du diplôme

Ce DU est une formation généraliste dont les connaissances et compétences techniques recouvrent l'ensemble des composantes du patrimoine (privé, professionnel, social) et des catégories d'investissement (immobilier, produits financiers, prévoyance, etc.) de la clientèle patrimoniale ou traditionnelle. Ce DU s'intéresse ainsi aux premiers segments de la clientèle patrimoniale composés essentiellement de particuliers et de professions libérales.

Ce programme de formation doit ainsi permettre :

- Une remise à niveau et une structuration des connaissances et méthodes déjà acquises au cours de la carrière.
- Un approfondissement des connaissances et techniques liées à l'exercice du conseil patrimonial pour la clientèle patrimoniale ou traditionnelle. Cela concerne également les travailleurs indépendants (activité libérale, commerciale, artisanale, agricole).

Pour atteindre ces objectifs, cette formation est organisée en trois temps :

- 1) L'accent est d'abord mis sur la maîtrise des matières fondamentales nécessaires au bon exercice du conseil patrimonial : économie, droit, fiscalité, mathématiques financières.
- 2) Le programme couvre ensuite en détail le patrimoine du particulier : produits financiers, prévoyance, retraite et assurance vie, immobilier et patrimoine professionnel (notamment pour les professions libérales, artisans et commerçants. Le patrimoine des dirigeants d'entreprises, de taille plus importante, sera étudié dans le DU GPDE de niveau M2).
- 3) La formation se termine par une première initiation à l'approche globale : diagnostic et ingénierie patrimoniale notamment. Les principes liés au bon exercice du conseil patrimonial sont également exposés : réglementation (LSF, MIF, etc.), déontologie, gisements d'activité, maîtrise de la relation clientèle. Cette dimension sera approfondie dans le DU GPDE de niveau M2, afin de tendre vers des niveaux d'expertise et d'autonomie plus importants.

### 2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

Les connaissances et techniques peuvent être regroupées en 3 domaines de compétences et savoir – faire :

- 1) *Académiques* : économie, finance, droit, mathématiques financières, fiscalité.
- 2) *Techniques* : gestion d'actifs financiers, immobilier, assurance, prévoyance, retraite, approche globale du patrimoine (diagnostic patrimonial et ingénierie patrimoniale notamment)
- 3) *Comportementales* : capacités de conseil, de synthèse, compétences réglementaires et déontologiques, veille informationnelle, aisance rédactionnelle.

### 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

Ce DU s'adresse à un public de professionnels de la gestion de patrimoine, ou qui souhaitent accéder, par cette formation, à des fonctions dans ce domaine. Cette formation concerne par conséquent des individus dont l'activité est ou sera exercée en réseau salarié ou de façon libérale.

## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université

Les salariés des compagnies d'assurance, des établissements bancaires, les conseillers en gestion de patrimoine indépendants, les notaires, les avocats, les experts – comptables, ainsi que leurs collaborateurs, sont ainsi concernés.

Ce DU concerne essentiellement des personnes qui vont occuper, ou qui occupent actuellement, des postes de conseiller en gestion de patrimoine indépendant, conseiller patrimonial, conseiller en patrimoine financier, conseiller financier ou conseiller privé, etc. (les appellations diffèrent selon les établissements).

### 2.5 - Partenariats :

- (Cocher)
- Partenaires (un protocole ou une convention\* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)
  - Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....
  - Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

### 2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

Base de données sur le suivi des anciens diplômés.

### 2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?

Dossier d'inscription au RNCP en cours de constitution.

## 3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:

### 3.1 – Accès

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

**Bac+3**

**Diplômes exigés** pour un accès de droit :

Etre titulaire d'un diplôme de niveau minimum :

- D'un niveau BAC+3 (licence dans le domaine du droit, de l'économie, de la gestion, de la finance et dans le domaine des techniques commerciales).

Conditions supplémentaires éventuelles :

- Etre éligible au régime de formation continue (salariés, travailleurs indépendants, personnes sans emplois, etc.). Cette formation n'est pas accessible aux étudiants en formation initiale.

Modalités particulières (possibilité de validation d'acquis, etc.):

- Une commission pédagogique de validation des acquis professionnels (VA85) examine les dossiers lorsque le candidat ne dispose pas du titre requis pour accéder à la formation (diplômes de niveau L3 mentionnés précédemment dans le paragraphe « Diplômes exigés »). Dans ce cadre, l'expérience professionnelle du candidat doit être significative. Cette commission émet un avis sur la recevabilité de la demande. La décision définitive appartient au Président de l'université.
- L'accès à la formation n'est possible qu'en cas de réponse positive de la commission de recrutement et de places disponibles (c'est-à-dire dans le cadre de la procédure de recrutement).

### 3.2 - Niveau des enseignements suivis :

**Bac+4**

Le niveau M1 retenu pour ce DU se justifie en relation avec les diplômes nationaux délivrés dans ce secteur disciplinaire

### Dossier d'habilitation Diplômes d'Université

par l'Université de Nantes. En effet, le niveau de technicité de cette formation est supérieur à celle des licences professionnelles « Conseiller Commercial Assurance (CCA) » et « Chargé de Clientèle des Particuliers (CCP) ». Nous pouvons ainsi imaginer que des diplômés de ces licences professionnelles, *après quelques années d'activité*, suivent ce DU « Fondamentaux de la Gestion de Patrimoine » dans le cadre d'une évolution de carrière. Ce type de parcours commence d'ailleurs à être observé.

Cependant, ce DU est moins technique que la spécialité « Gestion de Patrimoine » du Master Finance et Affaires Internationales et que le DU GPDE (ces deux diplômes sont de niveau M2), ce qui justifie ce positionnement.

#### 3.3 – Si le DU est inscrit au RNCP :

niveau de qualification (I à V) retenu : .....

#### 3.4 - Procédures de recrutement

Admission sur dossier (CV + lettre de candidature + attestation(s) de diplôme).  
Un entretien individuel est éventuellement prévu.

Les dossiers seront examinés par la commission pédagogique qui comprend le responsable du diplôme et au minimum un autre intervenant professionnel de la formation.

Dans le cadre de la VA85, cette commission donnera également un avis sur la recevabilité de la demande, avant une décision définitive du Président de l'université.

#### 3.5 - Inscriptions

Service scolarité de l'IEMN - IAE

#### 3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

DARNE Olivier, Président, Professeur des universités, IEMN - IAE  
RAUTUREAU Nicolas, Vice-Président, Maître de conférences, IEMN - IAE  
CHABOT Gérard, membre, Maître de conférences, UFR de Droit et de Sciences Politiques  
GERARD Stéphane, Maître de conférences associé, IEMN - IAE  
JONFAL Joël, membre, Enseignant contractuel, IEMN - IAE  
LATOMBE Philippe, vacataire, Crédit Agricole

#### 3.6 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

NON

Composition du Conseil de perfectionnement :

RAUTUREAU Nicolas, Maître de conférences, IEMN - IAE  
GERARD Stéphane, Maître de conférences associé, IEMN – IAE  
JONFAL Joël, Enseignant contractuel, IEMN - IAE  
HASCOET Bernard, vacataire, Banque Populaire  
LATOMBE Philippe, vacataire, Crédit Agricole

#### 3.7 Capacité d'accueil :

- . Effectif d'équilibre : 12
- . Effectif maximal : 25

#### 4- Organisation de la formation :

4.1 - Volume horaire total à l'Université :

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage:

#### 4.4 - Calendrier de la formation :

Durée totale de la formation : 205 h  
 Date de début des cours : septembre  
 Période de stage :  
 Période des sessions d'examen : janvier – mai – juin

Le programme est dispensé sur onze sessions de formation, programmées entre les mois de septembre et de juin. La durée de ces sessions peut être de 3 jours (mercredi, jeudi, vendredi) ou de 2,5 jours (jeudi, vendredi, samedi matin). Chaque journée est d'une durée de 7h (9h -12h30 ; 14h – 17h30 en règle général). La soutenance de l'analyse de presse, document écrit qui s'accompagne d'une présentation orale, s'effectue une fois par mois, à l'occasion d'un déjeuner (le vendredi midi en général).

Les examens sont programmés hors de ces sessions de formation. Leur durée totale est de 13h. Les examens « Fondamentaux » (4h) et « Composantes et solutions patrimoniales » (4h) ont lieu une fois que l'intégralité des enseignements des modules correspondants ait été effectuée (aux environs des mois de janvier et de mai respectivement). L'examen « Approche globale » (5h), qui est une épreuve de synthèse portant sur l'ensemble du programme, est organisé après la dernière session de formation.

#### 4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI  NON   
 (sous réserve de l'habilitation)  
 Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

#### 4.6 - Modalité d'enseignement à distance :

OUI  NON   
 Part respective si EAD+présentiel :

### 5 - Bilan (en cas de renouvellements)

#### 5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits		22		15		17		14
Présents		21		15		17		14
Admis		20		13		17		13

**5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :**

Cette formation s'adresse à la fois à des indépendants (conseillers en gestion de patrimoine indépendants, demandeurs d'emplois, etc.) et à des salariés d'établissements bancaires, d'assurance et d'études notariales notamment. Elle permet aux premiers de consolider leur formation ou d'évoluer vers ce secteur. Pour les salariés en poste comme Chargé de Clientèle Particuliers auprès de certains établissements partenaires (Banque Populaire Atlantique, Crédit Agricole Atlantique Vendée, CIC Ouest par exemple), cette formation permet une progression vers le poste de Conseiller en Patrimoine Financier ou de Conseiller en Banque Privée (les appellations peuvent différer selon les établissements).

**6 – Organisation des enseignements**

**6.1 – Gestion des enseignements**

Secrétariat de la formation : Secrétariat du pôle finance, banque assurance et logistique maritime, IUP de l'IEMN IAE

**6.2 Principaux responsables pédagogiques**

Nicolas RAUTUREAU, Maître de conférences, IEMN - IAE, Université de Nantes

**6.3 Maquette des enseignements :**

Enseignements	Volume horaire			Nom	Qualité – Statut	Etablissement d'appartenance
	CM	TD	TP			
<b>Fondamentaux</b>						
Environnement économique et financier	21			Nicolas RAUTUREAU	Maître de conférences	IEMN – IAE
Mathématiques financières	10,5			Joël JONFAL	Enseignant contractuel	IEMN – IAE
Droit du patrimoine	31,5			Sophie CHUPIN	Avocate à la cour - Vacataire	Fidal
Fiscalité du particulier	21			Thomas LERMITE	Avocat - Vacataire	SELARL FREYSSINET-GONTIER-LOUVEAU-PESNEAU-VANDEN DRIESSCHE
<b>Composantes et solutions patrimoniales</b>						
Actifs financiers	21			Bruno COLOMBEL	Ingénieur patrimonial - Vacataire	Banque Populaire Atlantique
Immobilier	17,5			Benoît Philippe DEVILLE	Notaire assistant – Vacataire	SCP TRICHEREAU, NEAU, BOUCHE
				Jean Marc BOUET	Direction Immobilier - Vacataire	CIC Ouest
Prévoyance, retraite et santé	24,5			Thierry GAUTRON	Dirigeant associé - Vacataire	CREO Patrimoine
Patrimoine professionnel	14			Philippe LATOMBE	Conseiller privé - Vacataire	Crédit Agricole
<b>Approche globale</b>						
Exercice professionnel du conseil patrimonial	Réglementation et déontologie	3,5		Nadia BERTHIER	Responsable de la Conformité Clientèle - vacataire	Banque Neufilize OBC
	Analyse de presse	9		Nicolas RAUTUREAU	Maître de conférences	IEMN - IAE
	Tutorat		5h/étudiant	Nicolas RAUTUREAU	Maître de conférences	IEMN – IAE
				Stéphane GERARD	Maître de conférences associé	IEMN – IAE
			Joël JONFAL	Enseignant contractuel	IEMN - IAE	
Ingénierie patrimoniale	31,5			Bernard HASCOËT Joël JONFAL Sophie CHUPIN	Responsable Banque privée - Vacataire Enseignant Contractuel Avocate à la cour - Vacataire	Banque Populaire Atlantique IEMN – IAE Fidal
Total.....	205	5h/étudiant				

## 7 – Validation

### 7.1 – Gestion des examens

Secrétariat de la Formation : Secrétariat du pôle finance, banque assurance et logistique maritime, IUP de l'IEMN IAE

### 7.2 - Contrôle des connaissances

Principes du contrôle des connaissances :

La validation du DU nécessite une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

Une absence à un examen se traduit par une note de zéro. Une seconde session est prévue si nécessaire. Elle concerne alors les examens non validés (c'est-à-dire les examens avec une note inférieure à la moyenne de 10/20). Dans ce cadre, le bénéfice de la note de la première session n'est pas conservé.

Le redoublement n'est autorisé qu'après délibération du jury du diplôme. Dans ce cas, les modules validés sont acquis pour une durée de 3 ans.

Barème du contrôle des connaissances :

Module	modalité	Pondération de l'examen
<b>Fondamentaux</b>		25
Environnement économique et financier	examen écrit	6
Fiscalité du particulier	examen écrit	7
Droit du patrimoine	examen écrit	9
Mathématiques financières	examen écrit	3
<b>Composantes et solutions patrimoniales</b>		30
Actifs financiers	examen écrit	8,5
Immobilier	examen écrit	7
Prévoyance, retraite et assurance vie	examen écrit	8,5
Patrimoine professionnel	examen écrit	6
<b>Approche globale</b>		45
Approche globale - examen de synthèse	examen écrit	40
Analyse de presse	document écrit + soutenance	5
<b>Total</b>		100

#### Remarques

- La durée et le calendrier des épreuves sont les suivants :
  - « Fondamentaux » : janvier, 4 heures.
  - « Composantes et solutions patrimoniales », mai, 4 heures.
  - « Approche globale – épreuve de synthèse », juin, 5 heures.
- L'épreuve « Approche globale – examen de synthèse » est une épreuve de synthèse qui porte sur



## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

l'intégralité du programme (à savoir les modules « Fondamentaux », « Composantes et solutions patrimoniales » et « Approche globale »), étant donné que les enseignements du module « Approche globale » s'appuient sur les connaissances enseignées dans les modules « Fondamentaux » et « Composantes et solutions patrimoniales », pour les mobiliser de façon transversale, afin d'élaborer des solutions personnalisées en fonction des attentes des clients (sécurité, etc.).

- L'analyse de presse est un travail de groupe. Les deux objectifs principaux sont d'initier les participants à la veille informationnelle, et de favoriser leur aisance rédactionnelle, deux dimensions essentielles dans ce secteur d'activité. Les groupes sont constitués lors du premier mois de la formation. Ce travail donne lieu à la rédaction d'un document écrit et à une soutenance devant l'intégralité de la promotion (lors d'un déjeuner au cours d'une journée de formation).

### 7.3 - Jury

Préciser sa composition pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

RAUTUREAU Nicolas, Maître de conférences, IEMN - IAE  
GERARD Stéphane, Maître de conférences associé, IEMN – IAE  
JONFAL Joël, Enseignant contractuel, IEMN - IAE  
HASCOET Bernard, vacataire, Banque Populaire  
LATOMBE Philippe, vacataire, Crédit Agricole

## 8 – Tarifification du diplôme

### 8.1 Encaissements :

Bureau financier de l'IEMN - IAE

### 8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

#### Tarif 1

Tarif plein : 3 300 euros

Public concerné : salarié des entreprises

#### Tarif 2

Abattement de 25% : 2 475 euros

Public concerné : salarié non financé par leur entreprise

#### Tarif 3

Abattement de 50% : 1 650 euros

Public concerné : demandeur d'emploi

#### Tarif 4

Abattement de 75%

Public concerné :

## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

POUR INFORMATION				
<b>DROITS ANNEXES</b>				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
33	16	32	5	86

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année

## 9- Budget

### 9.1 - Gestion financière

Secrétariat du pôle finance banque assurance et logistique maritime, IUP de l'IEMN IAE.

### 9.2 – Budget prévisionnel

Budget calculé sur la base de l'effectif d'équilibre de 12 auditeurs, soit 205h CM et 60h TD.

Base de calcul pour les heures « Enseignant Chercheurs » : 41€/heure ETD.

Base de calcul pour les heures « Professionnels » : 60€/heure ETD.

Tarif 1 : 3 300 euros + 86 euros de droit annexes = 3 386 euros.

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs).	141,75	5 812	Tarif 1	12	40 632
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)	0	0	Tarif 2		
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels).	225,75	13 545	Tarif 3		
			Tarif 4		
Coût total des charges d'enseignement		19 357			
Frais de déplacement		2 500			
Restauration		500			
Communication, promotion		1 000			
Locaux					
Equipement, matériel		1 263			
Amortissement					
Frais de personnel		13 000			
Reversement des droits annexes		1 032			
Reversement services centraux		1 980			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>40 632</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>40 632</b>

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

<b>CALCUL DU COUT DE LA FORMATION</b>		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
40 632	12	3 386
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
19 357	12	1 614

-----

*Visa Directeur de la composante de rattachement*

Le.....



Monsieur Nicolas RAUTUREAU  
Coordonnateur des formations en Gestion de  
Patrimoine  
IAE Nantes

*Direction Ressources Humaines  
Service formation*

Nantes, le 14 janvier 2013

Monsieur

Depuis plusieurs années, nous avons intégré dans notre cursus de formation le suivi du Diplôme Universitaire Gestion Patrimoine « les fondamentaux » et « Gestion Patrimoine du Dirigeant d'entreprise pour anticiper et accompagner nos collaborateurs vers une mission de Conseiller en Gestion de Patrimoine.


A ce jour, le contenu et le professionnalisme des intervenants de ces deux parcours complémentaires nous donnent entière satisfaction et correspondent aux attentes de montée en compétence sur nos métiers d'ingénierie patrimoniale.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

1, rue Françoise Sagan  
Saint-Herblain  
44919 Nantes Cedex 9  
Téléphone : 02 40 46 08 08  
Télécopie : 02 40 46 46 61  
e.mail : [contact@atlantique.banquepopulaire.fr](mailto:contact@atlantique.banquepopulaire.fr)  
[www.atlantique.banquepopulaire.fr](http://www.atlantique.banquepopulaire.fr)

Michel HOULARD  
Responsable service formation



I.E.M.N. – I.A.E. NANTES - Pôle Finance banque

Bâtiment ERDRE

Chemin de la CENSIVE du TERTRE

BP 52231 – 44322 NANTES cedex 3

A l'attention de Monsieur Nicolas RAUTUREAU

Directeur du Pôle Finance Banque

Monsieur,

Dans le prolongement de l'entretien téléphonique que vous avez eu avec Yves GAUDILLAT de la DRH Formation du CIC OUEST ; nous vous confirmons notre volonté d'inscrire des participants aux deux diplômes universitaires de gestion de patrimoine de l'IAE de NANTES pour les prochaines années et cela en fonction de nos besoins de formation.

Le CIC OUEST a souhaité, en 2007, s'associer à IAE pôle finance de l'université de NANTES dans la création d'un diplôme universitaire de gestion de patrimoine.

Notre établissement a inscrit depuis le lancement de cette formation 19 stagiaires :

- 10 apprenants en DU1 – Fondamentaux de la gestion de patrimoine
- 9 apprenants en DU 2 – Gestion du patrimoine du dirigeant d'entreprise

Ces deux formations correspondent aux attentes de nos apprenants dans le développement de leurs connaissances sur les aspects juridiques, économiques et fiscaux liés au domaine de la gestion de patrimoine.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Anne LE POITTEVIN

Responsable Formation Banque CIC OUEST

**TABLEAU COMPARATIF DES MODIFICATIONS APORTEES A LA REGLEMENTATION  
DU DU PATRIMOINE DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE  
ANNEE 2013**

REGLEMENTATION EN COURS	REGLEMENTATION APRES MODIFICATION
<p>Volume horaire total à l'Université : 182h</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. "Environnement économique" : 7h</li> <li>. "Exposés patrimoniaux" : 0h</li> <li>. "Produits dérivés et structurés" : 3,5h</li> <li>. "Statut social et optimisation des rémunérations" : 14h</li> <li>. "Réglementation et déontologie" au sein du module "Fondamentaux II"</li> </ul>	<p>Volume horaire total à l'Université : 191h (+9h) Dans le détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. "Environnement économique" : 10,5h (+3,5h)</li> <li>. "Exposés patrimoniaux" : 9h (+9h ; création de la matière)</li> <li>. "Produits dérivés et structurés" : 7h (+3,5h)</li> <li>. "Statut social et optimisation des rémunérations" : 7h (-7h)</li> <li>. "Réglementation et déontologie" au sein du module "Stratégies patrimoniales et pratique du conseil patrimonial"</li> </ul>

**HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
CAMPAGNE 2013**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

**1 - Fiche d'identité**

- Création
- Renouvellement
- Modification

**Intitulé : DU Gestion du Patrimoine du Dirigeant d'Entreprise**  
**Domaine de formation au sein de l'Université : Droit Economie Gestion**

**Composante de rattachement à l'Université de Nantes :**

**Institut d'Economie et de Management de Nantes – IAE**  
Chemin de la Censive du Tertre, BP 52231, 44322 NANTES Cedex 3

**Le cas échéant, composante(s) associée(s) :**

Cette formation est dispensée en partenariat avec l'UFR de Droit et de Sciences Politiques de l'Université de Nantes.

**Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :**

IEMN IAE (pôle finance banque assurance et logistique maritime, IUP)

**Responsable de la formation :** Gérard CHABOT, Maître de conférences, UFR de Droit et de Sciences Politiques  
Stéphane GERARD, Maître de conférences associé, IEMN - IAE

**Coordonnateur pédagogique associé à la formation :** Nicolas RAUTUREAU, Maître de conférence, IEMN - IAE

**Localisation des enseignements :**

Locaux de l'Institut d'Economie et de Management de Nantes – IAE

**Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement):**

Septembre 2009

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	Favorable	22 janvier 2013
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)	Favorable	21 février 2013
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

## **2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation**

### **2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :**

L'ouverture en 2009 de ce DU « Gestion du Patrimoine du Dirigeant d'Entreprise » (DU GPDE par la suite) s'explique notamment, à l'origine, par le soutien apporté par plusieurs institutions financières locales, à un programme de formation continue en Gestion de Patrimoine développé par l'Université de Nantes. Ce programme est composé de deux DU, dont le premier, le DU « Fondamentaux de la Gestion de Patrimoine » (DU FGP par la suite), a été ouvert à l'Université de Nantes lors de la rentrée 2008.

Cette ouverture a résulté de discussions préliminaires avec plusieurs établissements financiers qui souhaitaient y inscrire leurs salariés dans le cadre de la formation continue (notamment trois banques qui ont leur siège à Nantes : Banque Populaire Atlantique, CIC – banque CIO – BRO, Crédit Agricole Atlantique Vendée) et avec deux associations d'indépendants, qui avaient exprimé un besoin de formation de leurs membres : la Chambre des Indépendants du Patrimoine (CIP) et Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés (CGPC).

Ce besoin de formation ne pouvait pas être satisfait par la spécialité Gestion de Patrimoine du Master 2 Finance et Affaires Internationales (M2 GP par la suite), qui est plus adaptée à la formation initiale (un volume horaire important avec plus de 400h de cours sur une année et des horaires non adaptés, ce qui rend difficile la poursuite d'une activité professionnelle en parallèle ; un programme qui correspond plus à un public d'étudiants en formation initiale ; une pédagogie parfois difficile lorsque des publics en formation initiale et en formation continue sont mélangés en raison d'un niveau d'expertise différent, etc.).

Dans ce contexte, le DU GPDE est dispensé depuis 2009 sous un régime de formation continue, comme le DU FGP. Il complète l'offre de formation en Gestion de Patrimoine de l'Université de Nantes (spécialité « Gestion de Patrimoine » du Master 2 Finance et Affaires Internationales, plus adapté à la formation initiale et DU « Fondamentaux de la Gestion de Patrimoine », qui concerne essentiellement le patrimoine du particulier). En effet, la plus-value du DU GPDE réside dans son orientation centrée sur le patrimoine professionnel. En effet, son programme pédagogique traite de la problématique patrimoniale du dirigeant d'entreprise en alliant à la fois l'appréhension de son environnement juridique et celle de son environnement financier.

A cet égard, l'accès à la formation du présent DU GPDE est bien entendu ouvert aux diplômés du DU FGP, qui voudraient compléter leur formation par l'acquisition d'une spécialisation autour de la problématique du patrimoine du dirigeant d'entreprise. Mais l'accès au DU GPDE n'est pas conditionné à la validation préalable du DU FGP. Ainsi, de nombreux auditeurs n'ont pas suivi le DU FGP, en raison de leur expérience passée qui peut les en dispenser.

Il n'existe pas d'offre directement concurrente sur le plan local, ce type de formation spécialisée étant surtout dispensé par les Universités d'Auvergne (AUREP), de Paris Dauphine et de Montpellier I.

-----  
*Partie commune avec le Dossier d'habilitation du DU FGP :*

En effet, la spécificité de cette formation est son intégration, dès l'origine, dans un schéma d'ensemble intégré de 3 formations en gestion de patrimoine, à deux niveaux, chacun étant diplômant :

- DU « Fondamentaux de la Gestion de Patrimoine » (première habilitation reçue lors de la campagne 2008 ; DU FGP par la suite ; niveau M1)
- DU « Gestion du Patrimoine du Dirigeant d'Entreprise » (première habilitation reçue lors de la campagne 2009 ; DU GPDE par la suite ; niveau M2)
- Master 2 Finance et Affaires Internationales, spécialité Gestion de Patrimoine (ouverture en septembre 2004).

L'Université de Nantes dispense ainsi trois formations en gestion de patrimoine (M2 GP, DU GPDE, DU FGP), qui s'articulent bien et sont parfaitement complémentaires. Ceci constitue l'un des critères requis dans le règlement de l'Université de Nantes pour l'ouverture d'un DU : « ce sont des enseignements spécifiques qui correspondent à un objectif pédagogique et professionnel. Ils n'ont pas pour objectif de concurrencer les formations nationales » (Extraits de la réglementation locale. Texte conforme aux délibérations du CA de l'université de Nantes du 2 avril 1993 et du 23 février 2001). Ces formations représentent un total d'environ 50 étudiants ou auditeurs pour l'année universitaire 2012/2013. Ces effectifs, comme l'organisation régulière d'une conférence patrimoniale réunissant les acteurs de la profession (7<sup>ème</sup> édition en janvier 2013), témoignent d'un ancrage régional réussi.

Le Master 2 est principalement destiné à la formation initiale, même s'il intègre régulièrement quelques professionnels en formation continue, qui ont la possibilité de consacrer une année complète à cette formation et dont le niveau de connaissance est compatible avec celui des étudiants en formation initiale.



Le DU « Fondamentaux de la Gestion de Patrimoine » s'adresse aux professionnels qui accèdent aux premières fonctions en gestion de patrimoine, ou qui ne travaillent qu'avec des particuliers et des professions libérales.

Le DU « Gestion du Patrimoine du Dirigeant d'Entreprise » s'adresse aux professionnels qui exercent auprès de la clientèle de dirigeants d'entreprise, qui nécessite le plus souvent une expérience plus importante. Les fonctions occupées dans les établissements bancaires et d'assurance sont hiérarchiquement plus élevées que celle du DU FGP.

Depuis la création des deux DU en Gestion de Patrimoine, d'autres établissements bancaires ont envoyé des salariés dans ce cursus de formation, ce qui traduit leur enracinement dans le paysage régional. C'est en particulier le cas du Crédit Maritime et du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest notamment. Des salariés d'établissements bancaires ou d'assurance se sont également inscrits sur une base individuelle (La Banque Postale, Axa, etc.). Le public est également composé de conseillers en gestion de patrimoine indépendants, de notaire, et d'experts-comptables, de salariés en reconversion professionnelle et de demandeurs d'emplois. Ceci illustre la diversité des auditeurs inscrits dans cette formation.

### 2.2 - Objectifs du diplôme

L'objectif du diplôme est qu'à l'issue de cette formation, le candidat soit préparé ou conforté pour un exercice autonome et complet du conseil en gestion de patrimoine pour une clientèle privée, qui concerne de nombreux dirigeants d'entreprise.

Ce programme de formation doit ainsi permettre :

- Une remise à niveau et une structuration des connaissances et méthodes déjà acquises au cours de la carrière et des différentes formations antérieures.
- Un approfondissement des connaissances et techniques liées à l'exercice du conseil patrimonial pour une clientèle privée.
- Un exercice autonome et entier du conseil patrimonial, sous toutes ses dimensions (privée, professionnel, etc.).

Cette formation s'attache à couvrir trois thématiques particulières, complémentaires du DU de niveau M1 « Fondamentaux de la Gestion de Patrimoine » :

- L'audit, l'organisation et la transmission du patrimoine professionnel (modes de détention, organisation, optimisation et transmission du patrimoine professionnel, jusqu'à la holding de transmission et le LBO notamment).
- La gestion d'actifs et l'analyse des marchés, les placements alternatifs (capital investissement, etc.).
- L'exercice autonome et complet du conseil patrimonial. Il s'agit ici d'aborder les méthodes et techniques nécessaires au diagnostic patrimonial et à l'ingénierie patrimoniale pour la clientèle disposant des patrimoines les plus importants.
- 

Ces trois thématiques étant plus complexes, le niveau d'entrée et le niveau de diplôme sont plus élevés que celui du DU de niveau M1 « Fondamentaux de la Gestion de Patrimoine ».

### 2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

Les connaissances et compétences liées à ce diplôme peuvent être regroupées en 3 catégories :

- 1) *Compétences académiques* : audit, organisation et transmission du patrimoine professionnel (modes de détention, organisation juridique, sociale et fiscale, ingénierie financière visant à optimiser la transmission du patrimoine professionnel).
- 2) *Compétences techniques* : diagnostic patrimonial et ingénierie patrimoniale (étude, rédaction, restitution, etc.), diagnostic social (prévoyance, retraite, rémunération, stock options, etc.), montages financiers (holding de transmission, LBO, cash out, etc.), organisation du patrimoine professionnel (financement, garanties, maîtrise de l'environnement contractuel, immobilier, etc.), gestion d'actifs (doctrines de gestion, produits structurés, etc.).
- 3) *Compétences comportementales* : capacités de synthèse, de conseil, management de projet, autonomie, compétences réglementaires et déontologiques.

### 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

Le DU de niveau M2 s'adresse à un public de professionnels de la gestion de patrimoine, ou qui souhaitent accéder, par cette formation, à des fonctions dans ce domaine. Cette formation concerne par conséquent des individus dont l'activité est ou sera exercée en réseau salarié ou de façon libérale.

Ce DU concerne essentiellement des personnes qui souhaitent exercer des fonctions de conseiller en gestion de patrimoine indépendant, ainsi que des personnes qui vont occuper, ou qui occupent actuellement, des postes de conseiller en gestion de patrimoine, d'ingénieur patrimonial, de gérant privé, etc. (les appellations diffèrent selon les établissements). Ces différentes fonctions sont hiérarchiquement plus élevées que celles accessibles par le DU FGP de niveau M1.

Il est également ouvert aux salariés des compagnies d'assurance, notaires, avocats, experts comptables, ainsi qu'à leurs collaborateurs.

### 2.5 - Partenariats :

- (Cocher)
- Partenaires (un protocole ou une convention\* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)
  - Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....) ci - jointe
  - Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

### 2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

Base de données sur le suivi des anciens diplômés.

### 2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?

Dossier d'inscription au RNCP en cours de constitution.

### **3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:**

#### **3.1 – Accès**

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

##### **Bac+4**

Diplômes exigés pour un accès de droit : Titulaire d'un niveau BAC+4 (maîtrise dans le domaine du droit, de l'économie, de la gestion et dans le domaine des techniques commerciales).

Conditions supplémentaires éventuelles : Etre éligible au régime de formation continue (salariés, travailleurs indépendants, personnes sans emplois, etc.). Cette formation n'est pas accessible aux étudiants en formation initiale.

#### **3.2 - Niveau des enseignements suivis :**

##### **Bac+5**

Les enseignements présentent un caractère plus technique que ceux dispensés dans le cadre d'un M1, comme le DU FGP (Diplôme d'Université « Fondamentaux de la Gestion de Patrimoine » de niveau bac+4). Le niveau de technicité du DU correspond à celui du M2 Gestion de patrimoine.

#### **3.3 – Si le DU est inscrit au RNCP :**

niveau de qualification (I à V) retenu : .....

#### **3.4 - Procédures de recrutement**

Admission sur dossier (CV + lettre de candidature + attestation(s) de diplôme).  
Un entretien individuel est éventuellement prévu.

Les dossiers seront examinés par la commission pédagogique qui comprend les deux responsables du diplôme et au minimum un autre intervenant professionnel de la formation.

Dans le cadre de la VA85, cette commission donnera également un avis sur la recevabilité de la demande, avant une décision définitive du Président de l'université.

#### **3.5 - Inscriptions**

Service scolarité de l'IEMN - IAE

#### **3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :**

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

DARNE Olivier, Président, Professeur des universités, IEMN - IAE  
RAUTUREAU Nicolas, vice Président, Maître de conférences, IEMN - IAE  
CHABOT Gérard, membre, Maître de conférences, UFR de Droit et de Sciences Politiques  
GERARD Stéphane, membre, Maître de conférences associé, IEMN – IAE  
JONFAL Joël, membre, Enseignant contractuel, IEMN – IAE  
BERGER Jean-Marc, vacataire, Banque Populaire Atlantique

### 3.6 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

NON

Composition du Conseil de perfectionnement :

CHABOT Gérard, Maître de conférences, UFR de Droit et de Sciences Politiques  
GERARD Stéphane, Maître de conférences associé, IEMN – IAE  
RAUTUREAU Nicolas, Maître de conférences, IEMN - IAE  
JONFAL Joël, membre, Enseignant contractuel, IEMN – IAE  
BERGER Jean Marc, vacataire, Banque Populaire Atlantique

### 3.7 Capacité d'accueil :

- . Effectif d'équilibre : 10 personnes
- . Effectif maximal : 25 personnes

## 4- Organisation de la formation :

4.1 - Volume horaire total à l'Université :

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage:

### 4.4 - Calendrier de la formation :

Durée totale de la formation : 191h  
Date de début des cours : septembre  
Période de stage :  
Période des sessions d'examen : janvier – mai – juin

Le programme est dispensé sur onze sessions de formation, programmées entre les mois de septembre et de juin. La durée de ces sessions peut être de 3 jours (mercredi, jeudi, vendredi) ou de 2,5 jours (jeudi, vendredi, samedi matin). Chaque journée est d'une durée de 7h (9h -12h30 ; 14h – 17h30 en règle général). La soutenance des exposés patrimoniaux, document écrit qui s'accompagne d'une présentation orale, s'effectue une fois par mois, lors d'une session de formation.

La durée totale des examens est de 13h. Les examens « Fondamentaux I » (4h) et « Fondamentaux II » (4h) ont lieu une fois que l'intégralité des enseignements des modules correspondants ait été effectuée (aux environs des mois de janvier et de mai respectivement). L'examen « Stratégies patrimoniales du dirigeant d'entreprise » (5h), qui est une épreuve de synthèse portant sur l'ensemble du programme, est organisé après la dernière session de formation.

### 4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI  NON

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

**4.6 - Modalité d'enseignement à distance :**

OUI       NON

Part respective si EAD + présentiel :

**5 - Bilan (en cas de renouvellements)**

**5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite**

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits		0		16		10		12
Présents		0		16		10		12
Admis		0		13		10		12

**5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :**

Conseiller en gestion de patrimoine spécialisation en patrimoine du dirigeant d'entreprise.

Cette formation s'adresse à la fois à des indépendants (conseillers en gestion de patrimoine indépendants, demandeurs d'emplois, etc.) et à des salariés d'établissements bancaires, d'assurance et d'études notariales notamment. Elle permet aux premiers de se spécialiser sur le segment du patrimoine du dirigeant d'entreprise. Pour les salariés en poste comme Conseiller en Patrimoine Financier ou Conseiller en Banque Privée (Banque Populaire Atlantique, Crédit Agricole Atlantique Vendée, CIC Ouest par exemple), cette formation permet une progression vers le poste de Conseiller en Gestion de Patrimoine, Gérant Privé ou d'Ingénieur Patrimonial.

**6 – Organisation des enseignements**

**6.1 – Gestion des enseignements**

Secrétariat de la formation : Secrétariat du pôle finance, banque assurance et logistique maritime, IUP de l'IEMN IAE

**6.2 Principaux responsables pédagogiques**

Stéphane GERARD, Maître de conférences associé, IEMN - IAE

Gérard CHABOT, Maître de conférences, UFR de Droit et de Sciences Politiques

Nicolas RAUTUREAU, Maître de conférences, IEMN - IAE (coordinateur pédagogique)

**6.3 Maquette des enseignements :**

Enseignements	Volume horaire			Nom	Qualité - Statut	Etablissement d'appartenance
	CM	TD	TP			
<b>Fondamentaux 1</b>						
Environnement familial du dirigeant : stratégies conjugales	10,5			Gérard CHABOT	Maître de conférences	UFR de Droit et de Sciences Politiques
Environnement familial du dirigeant : anticipation successorale	10,5			Gérard CHABOT	Maître de conférences	UFR de Droit et de Sciences Politiques
Modes de détention du patrimoine professionnel	17,5			Guillaume MORINEAUX Alexandre TREMBLIN Antoine MAURICE	Avocat - Vacataire Responsable de participations Notaire - Vacataire	Siparex
Fiscalité de l'entreprise et gestion fiscale du dirigeant	21			Jean Paul LOUVEAU	Avocat - Vacataire	Parthemis
Prévoyance, santé et retraite	10,5			Philippe POIRIER	Direction des grandes entreprises - Vacataire	CIC Ouest
Statut social et optimisation des rémunérations	7			Annick CHEMINANT	Expert comptable - Vacataire	
<b>Fondamentaux 2</b>						
Méthodologie d'évaluation et de financement	7			Delphine LE GENTIL	Manager - Vacataire	Ernst and Young
Ingénierie	14			Stéphane GERARD	Maître de conférences associé	IEMN - IAE
Environnement économique	10,5			Nicolas RAUTUREAU	Maître de conférences	IEMN - IAE
Produits dérivés et structurés	7			Jacques Emmanuel SORMAT	Responsable département produits structurés - Vacataire	Banque Neufilze OBC
Allocations d'actifs	14			Laurent MEYER Christian CHAUVEAU	Gérant - Vacataire Indépendant - Vacataire	EREVAL Finance
Stratégie du conseil	7			Stéphane GERARD	Maître de conférences associé	IEMN - IAE
<b>Stratégies patrimoniales et pratique du conseil patrimonial</b>						
Réglementation et déontologie	3,5			Nadia BERTHIER	Responsable de la conformité – Vacataire	Banque Neufilze OBC
Stratégies patrimoniales du dirigeant d'entreprise	42			Joël JONFAL Jean Marc BERGER Arnaud de KERMADEC	Enseignant contractuel Directeur d'agence – Vacataire Ingénieur financier et patrimonial - Vacataire	IEMN – IAE Banque Populaire Atlantique CIC Ouest
Tutorat		5h/étudiant		Stéphane GERARD Gérard CHABOT Nicolas RAUTUREAU	Maître de conférences associé Maître de conférences Maître de conférences	IEMN – IAE UFR de Droit et de Sciences Politiques IEMN - IAE
Exposé patrimoniaux	9			Stéphane GERARD	Maître de conférences associé	IEMN - IAE
Total.....	191	5h/étudiant				

## 7 – Validation

### 7.1 – Gestion des examens

Secrétariat de la Formation : Secrétariat du pôle finance, banque assurance et logistique maritime, IUP de l'IEMN IAE

### 7.2 - Contrôle des connaissances

Principes du contrôle des connaissances :

La validation du DU nécessite une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

Une absence à un examen se traduit par une note de zéro. Une seconde session est prévue si nécessaire. Elle concerne alors les examens non validés (c'est-à-dire les examens avec une note inférieure à la moyenne de 10/20). Dans ce cadre, le bénéfice de la note de la première session n'est pas conservé.

Le redoublement n'est autorisé qu'après délibération du jury du diplôme. Dans ce cas, les modules validés sont acquis pour une durée de 3 ans.

Barème du contrôle des connaissances :

Module	Modalité	Coefficients
<b>Fondamentaux I</b>		<b>35</b>
Environnement familial du dirigeant : Stratégies conjugales	Examen écrit	5,5
Environnement familial du dirigeant : Anticipation successorale	Examen écrit	5,5
Modes de détention du patrimoine professionnel	Examen écrit	6,0
Fiscalité de l'entreprise et gestion fiscale du dirigeant	Examen écrit	10,0
Prévoyance, santé et retraite	Examen écrit	8,0
Statut social et optimisation des rémunérations	Examen écrit	
<b>Fondamentaux II</b>		<b>25</b>
Méthodologie d'évaluation et de financement	Examen écrit	3,5
Ingénierie	Examen écrit	5,0
Environnement économique	Examen écrit	3,5
Produits dérivés et structurés	Examen écrit	3,0
Allocations d'actifs	Examen écrit	5,0
Stratégies du conseil	Examen écrit	5,0
<b>Stratégies patrimoniales et pratique du conseil patrimonial</b>		<b>40</b>
Stratégies patrimoniales du dirigeant d'entreprise	Examen écrit	35,0
Exposés patrimoniaux	document écrit + soutenance	5,0
<b>Total</b>		<b>100</b>

#### Remarques

- La durée et le calendrier des épreuves sont les suivants :
  - « Fondamentaux I » : janvier, 4 heures.
  - « Fondamentaux II », mai, 4 heures.
  - « Stratégies patrimoniales du dirigeant d'entreprise », juin, 5 heures.
- L'épreuve « Stratégies patrimoniales du dirigeant d'entreprise » est une épreuve de synthèse qui porte sur l'intégralité du programme (à savoir les modules « Fondamentaux I », « Fondamentaux II » et

## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations

« Stratégies patrimoniales et pratique du conseil patrimonial »), étant donné que les enseignements du module « Stratégies patrimoniales et pratique du conseil patrimonial » s'appuient sur les connaissances enseignées dans les modules « Fondamentaux I » et « Fondamentaux II », pour les mobiliser de façon transversale, afin d'élaborer des solutions personnalisées en fonction des attentes des clients (sécurité, etc.).

- Les « Exposés patrimoniaux » sont un travail de groupe. Les trois objectifs principaux sont : (1) de former les participants à l'analyse d'une thématique patrimoniale précise, analyse devant se conclure par un exercice de rédaction (2) de favoriser l'aisance rédactionnelle des auditeurs (3) de développer la capacité de vulgarisation des auditeurs. Les groupes sont constitués lors du premier mois de la formation. Ce travail donne lieu à la rédaction d'un document écrit et à une soutenance devant l'intégralité de la promotion (lors d'une session de formation).

### 7.3 - Jury

Préciser sa composition pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

CHABOT Gérard, Maître de conférences, UFR de Droit et de Sciences Politiques  
GERARD Stéphane, Maître de conférences associé, IEMN – IAE  
RAUTUREAU Nicolas, Maître de conférences, IEMN - IAE  
JONFAL Joël, membre, Enseignant contractuel, IEMN – IAE  
BERGER Jean Marc, vacataire, Banque Populaire Atlantique

## 8 – Tarifification du diplôme

### 8.1 Encaissements :

Bureau financier de l'IEMN IAE

### 8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

#### Tarif 1

Tarif plein : 4 000 euros

Public concerné : salarié des entreprises

#### Tarif 2

Abattement de 25% : 3 000 euros

Public concerné : salarié non financé par leur entreprise

#### Tarif 3

Abattement de 50% : 2 000 euros

Public concerné : demandeur d'emploi

#### Tarif 4

Abattement de 75%

Public concerné :

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
33	16	32	5	86

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année.



## 9- Budget

### 9.1 - Gestion financière

Secrétariat du pôle finance banque assurance et logistique maritime, IUP de l'IEMN IAE

### 9.2 – Budget prévisionnel

Budget calculé sur la base de l'effectif d'équilibre de 10 auditeurs, soit 191h CM et 50h TD.

Base de calcul pour les heures « Enseignant Chercheurs » : 41€/heure ETD.

Base de calcul pour les heures « Professionnels » : 60€/heure ETD.

Tarif 1 : 4 000 euros + 86 euros de droit annexes = 4 086 euros.

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	163,25	6 994	Tarif 1	10	40 860
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)			Tarif 2		
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	173,25	10 395	Tarif 3		
			Tarif 4		
Coût total des charges d'enseignement		17 089			
Frais de déplacement		2 500			
Restauration		500			
Communication, promotion		1 000			
Locaux					
Equipement, matériel		3 911			
Amortissement					
Frais de personnel		13 000			
Reversement des droits annexes		860			
Reversement services centraux		2 000			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>40 860</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>40 860</b>

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
40 860	10	4 086
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
17 089	10	1 708,9

Visa Directeur de la composante de rattachement

Le.....



Monsieur Nicolas RAUTUREAU  
Coordonnateur des formations en Gestion de  
Patrimoine  
IAE Nantes

*Direction Ressources Humaines  
Service formation*

Nantes, le 14 janvier 2013

Monsieur

Depuis plusieurs années, nous avons intégré dans notre cursus de formation le suivi du Diplôme Universitaire Gestion Patrimoine « les fondamentaux » et « Gestion Patrimoine du Dirigeant d'entreprise pour anticiper et accompagner nos collaborateurs vers une mission de Conseiller en Gestion de Patrimoine.


A ce jour, le contenu et le professionnalisme des intervenants de ces deux parcours complémentaires nous donnent entière satisfaction et correspondent aux attentes de montée en compétence sur nos métiers d'ingénierie patrimoniale.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

1, rue Françoise Sagan  
Saint-Herblain  
44919 Nantes Cedex 9  
Téléphone : 02 40 46 08 08  
Télécopie : 02 40 46 46 61  
e.mail : [contact@atlantique.banquepopulaire.fr](mailto:contact@atlantique.banquepopulaire.fr)  
[www.atlantique.banquepopulaire.fr](http://www.atlantique.banquepopulaire.fr)

Michel HOULARD  
Responsable service formation



I.E.M.N. – I.A.E. NANTES - Pôle Finance banque

Bâtiment ERDRE

Chemin de la CENSIVE du TERTRE

BP 52231 – 44322 NANTES cedex 3

A l'attention de Monsieur Nicolas RAUTUREAU

Directeur du Pôle Finance Banque

Monsieur,

Dans le prolongement de l'entretien téléphonique que vous avez eu avec Yves GAUDILLAT de la DRH Formation du CIC OUEST ; nous vous confirmons notre volonté d'inscrire des participants aux deux diplômes universitaires de gestion de patrimoine de l'IAE de NANTES pour les prochaines années et cela en fonction de nos besoins de formation.

Le CIC OUEST a souhaité, en 2007, s'associer à IAE pôle finance de l'université de NANTES dans la création d'un diplôme universitaire de gestion de patrimoine.

Notre établissement a inscrit depuis le lancement de cette formation 19 stagiaires :

- 10 apprenants en DU1 – Fondamentaux de la gestion de patrimoine
- 9 apprenants en DU 2 – Gestion du patrimoine du dirigeant d'entreprise

Ces deux formations correspondent aux attentes de nos apprenants dans le développement de leurs connaissances sur les aspects juridiques, économiques et fiscaux liés au domaine de la gestion de patrimoine.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Anne LE POITTEVIN

Responsable Formation Banque CIC OUEST

**HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
CAMPAGNE**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

**1 - Fiche d'identité**

Renouvellement

**Intitulé : DU Management associé qualité sécurité environnement (DU MAQSE)**  
**Domaine de formation au sein de l'Université : Sciences, technologie, santé**

**Composante de rattachement à l'Université de Nantes :**

Ecole polytechnique de l'université de Nantes (Polytech Nantes)

**Le cas échéant, composante(s) associée(s) :**

**Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :**

Service de formation continue de Polytech'Nantes

**Responsable de la formation :** Laurence Charpentier – Ingénieur de recherche en ingénierie de la formation continue –  
 02 51 85 74 27 – laurence.charpentier@univ-nantes.fr

**Coordonnateur pédagogique associé à la formation (le cas échéant) :**

**Localisation des enseignements :**

Polytech Nantes

**Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement):**

2005

Instance	Avis	Date
Conseil de la pédagogie (renouvellement)	favorable	11 octobre 2012
Conseil de l'école	favorable	22 novembre 2012
CEVU (Création ou renouvellement)	Favorable	21 février 2013
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

**2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation**

**2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :**

De nombreuses offres de formations courtes existent au niveau national (de 1 à 5 jours)

Pour les formations longues, nous avons répertorié :

Master professionnel en management qualité-sécurité-environnement – AFPI CFAI Yonne

## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université

Magister en management intégré qualité sécurité environnement – ARCNAM Lille, La Roche sur Yon  
Mastère spécialisé en management de la qualité, sécurité, environnement et développement durable (semi présentiel) – EI CESI (Lyon, Angoulême, Toulouse, Aix en Provence, Saint Nazaire, Bordeaux, Nancy, Arras, Paris)  
Executive mastère spécialisé en management qualité, sécurité et environnement et développement durable – Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris

### 2.2 - Objectifs du diplôme

L'objectif du diplôme d'université MAQSE est de développer une approche pluridisciplinaire des risques en matière de prévention des risques professionnels, de protection de l'environnement et de management de la qualité et d'accompagner les entreprises et collectivités de toutes tailles et de tout secteur d'activités dans la définition et la mise en œuvre de leur politique de prévention et de développement durable.

Il a donc pour but d'apporter aux étudiants des filières techniques, scientifiques, juridiques, humaines et sociales, tant en formation initiale qu'en formation continue, les compétences nécessaires à la définition et à la mise en place d'une démarche transversale de maîtrise des risques en entreprise.

Ces futurs cadres seront donc capables de comprendre et faire comprendre la complexité des organisations et des systèmes de production et les passages obligés d'une démarche de maîtrise des risques technologiques.

Pour atteindre ces objectifs, le dispositif pédagogique qui sera mis en place visera à confronter les étudiants à la complexité des situations de travail en les aidant à en décoder et en évaluer les enjeux collectifs et individuels, et à leur permettre de mobiliser les acteurs au travers d'approches participatives prenant en compte les dimensions humaine et technologique.

Le principe de l'alternance cours/stage en entreprise permettra d'exploiter les situations de travail vécues par les étudiants comme matériau pédagogique fondamental articulé avec les savoirs formels

Le DU MAQSE propose donc :

- un programme de formation dans lequel seront abordés d'un point de vue pluridisciplinaire les aspects liés à la compréhension des organisations, au contexte juridique et réglementaire en matière de qualité, sécurité, environnement, à la conduite d'un projet de maîtrise des risques, aux méthodes et outils du management en hygiène et sécurité du travail, en environnement et en qualité ; des projets collectifs seront développés dans chaque module et permettront, par la pluridisciplinarité des groupes d'étudiants constitués, d'aborder des problématiques qualité, sécurité et environnement proches de celles rencontrées dans le monde professionnel,
- un accompagnement permettant une analyse collective des retours d'expérience ainsi qu'une évaluation critique des solutions et décisions, donnant lieu à la rédaction de rapports d'étapes et à des présentations orales,
- un stage de 31 semaines en entreprise ou collectivité avec rédaction d'un mémoire final et soutenance orale.

### 2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

A l'issue du DU MAQSE, les étudiants doivent être capables de :

Effectuer un diagnostic des vulnérabilités de l'entreprise

- analyser les organisations aux plans humains, organisationnels et techniques dans les domaines QSE

## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université

- collecter et analyser les informations liées aux vulnérabilités de l'organisation
- évaluer les dysfonctionnements détectés

### Produire et maîtriser l'information

- gérer et maîtriser la documentation QSE
- organiser une veille réglementaire, normative, technique et scientifique

### Manager un système de management QSE

- définir et mettre en œuvre une démarche de management QSE
- évaluer cette démarche et l'optimiser
- formaliser la démarche de management QSE

### Communiquer

- mobiliser les acteurs de l'entreprise autour du projet QSE
- former et informer le personnel
- promouvoir l'image de l'entreprise à l'extérieur

### Prévenir les risques professionnels

- détecter, évaluer et prévenir les risques
- assurer la conformité réglementaire de l'entreprise en matière de risques professionnels
- déployer un système de management de la sécurité

### Mettre en œuvre une démarche visant la protection de l'environnement

- assurer la conformité réglementaire de l'entreprise en matière d'environnement
- participer à la réalisation des dossiers installations classées pour la protection de l'environnement
- mettre en œuvre la gestion des déchets
- déployer un système de management de l'environnement

### Mettre en œuvre des actions en qualité

- mettre en œuvre ou optimiser le système de management de la qualité
- auditer le système conformément aux référentiels appliqués dans l'entreprise
- déployer des systèmes d'auto évaluation des performances de l'entreprise

## 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

Les métiers visés par le DU management associé qualité, sécurité, environnement regroupent :

- responsable qualité, sécurité et/ou environnement
- ingénieur qualité, sécurité et/ou environnement
- consultant en qualité, sécurité et/ou environnement
- métier (ou compétences) d'origine enrichi(es) d'une compétence en qualité, sécurité, environnement

Plus de 90% des anciens stagiaires occupent des postes en lien avec au moins une des thématiques développées dans le DU (qualité, sécurité, environnement). Les autres sont principalement positionnés sur des postes liés à leur métier d'origine.

## 2.5 - Partenariats :

- (Cocher)
- Partenaires (un protocole ou une convention\* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)
  - Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....)
  - Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

## 2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

Le suivi qui est effectué (à la sortie de la formation, 6 mois après la fin de la formation puis un an après la fin de la formation) porte sur :

- le statut des diplômés (demandeurs d'emploi, salarié en CDD, CDI, en intérim, professions indépendantes,

libérales),

- le type d'entreprise dans laquelle ces personnes se trouvent (ou souhaitent se trouver) (secteur d'activités, secteur public ou privé),
- le type d'emploi sur lequel ils sont (ou souhaiteraient être) positionnés (intitulé du poste, détail des tâches, positionnement hiérarchique).

**2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?**

Le dossier d'inscription au RNCP est en cours de rédaction

**3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:**

**3.1 – Accès**

**Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit : Bac + 4**

**Diplômes exigés pour un accès de droit :**

Le DU MAQSE est ouvert à des publics de filières variées (scientifiques, techniques, juridiques, sciences humaines et sociales...).

En formation initiale, il accueille les étudiants de ces filières titulaires d'un bac + 4 années validées (étudiants ayant validé un master 1, doctorants, ingénieurs).

En formation continue, le DU est ouvert aux cadres et ingénieurs, salariés ou demandeurs d'emploi (titulaires d'un bac + 4 années validées ou niveau inférieur après validation de leurs acquis) souhaitant acquérir de nouvelles compétences en management associé qualité, sécurité, environnement.

**Conditions supplémentaires éventuelles :**

La validation des acquis, pour les personnes n'étant pas titulaires d'un bac + 4 années validées, sera effectuée par la commission de recrutement, sur la base des éléments recueillis dans le dossier d'inscription et lors de l'entretien de motivation.

**3.2 - Niveau des enseignements suivis :**

**Bac + 5**

**3.3 – Si le DU est inscrit au RNCP :**

**niveau de qualification (I à V) retenu : .....**

**3.4 - Procédures de recrutement**

Les opérations de recrutement sont pilotées par le service formation continue de Polytech Nantes.

Sélection des candidats sur dossier (comprenant un curriculum vitae, une lettre de motivation, la description du projet professionnel du candidat, les copies de ses diplômes) puis entretien de motivation en présence d'au moins 2 personnes de la formation continue de Polytech.

## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université

Validation des candidatures par la commission de recrutement (cf composition paragraphe 3.6)

### Validation des acquis (VA 85)

Elle est réalisée sous la forme d'un entretien d'une heure. Il s'agit, à partir du dossier que les candidats ont transmis à l'école (comprenant entre autre le descriptif de leurs différentes expériences professionnelles et de leur projet professionnel) de vérifier les aptitudes des candidats à argumenter leur projet professionnel et de vérifier l'adéquation de ce projet avec les objectifs pédagogiques de la formation.

L'étude du dossier et l'entretien permettent également de vérifier que le candidat :

- a été en situation de management fonctionnel ou opérationnel (vérification de leurs connaissances en conduite de projet),
- a été amené, de part la (ou les) fonction(s) occupée(s), à avoir une bonne maîtrise de la rédaction de notes, rapports, procédures, instructions,... (vérification de leur niveau en expression écrite, de leurs connaissances en matière d'analyse et de synthèse)
- a été amené, au cours de ses missions, à dispenser des formations, à mener des actions de sensibilisation du personnel sur une thématique donnée ou à animer des groupes de travail (vérification des connaissances en animation de groupes)

### 3.5 - Inscriptions

Service scolarité de Polytech Nantes

### 3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

**Président** : René Le Gall – professeur - directeur de Polytech et directeur de la formation continue

**Vice président** : Olivier Chauvet – professeur - directeur de la pédagogie

#### Autres membres :

Dominique Pécaud – maître de conférences HDR ;

Maud Beautrais – PAST

Jean-Luc Sarday – consultant gérant JLSConsultant

Laurence Charpentier – ingénieur de recherche, responsable pédagogique du DU MAQSE

### 3.6 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

Composition du Conseil de perfectionnement :

Membres du jury de diplôme

### 3.7 Capacité d'accueil :

. Effectif d'équilibre : 12

. Effectif maximal : 20



#### 4- Organisation de la formation :

4.1 - Volume horaire total à l'Université :

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage:

#### 4.4 - Calendrier de la formation :

**Durée totale de la formation :** 11 mois

**Date de début des cours :** mi octobre

##### Sessions de cours

16 semaines réparties en 5 sessions

- 7 semaines en début de formation (mi octobre à fin novembre)
- 3 semaines en janvier
- 2 semaines en mars
- 2 semaines fin mai – début juin
- 2 semaines fin août – début septembre

**Période de stage :** 31 semaines en alternance avec les sessions de cours

**Période des sessions d'examen :** tout au long de la formation ; soutenance de la période entreprise (module 7) dernières semaines de formation

#### 4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

Le candidat qui ne souhaite pas suivre l'intégralité de la formation sur un cycle peut choisir de ne réaliser la 1<sup>ère</sup> année que certains modules (modules 2, 3, 4 et/ou 5). Pour valider le DU, il devra obligatoirement suivre les autres modules du programme l'**année suivante** et réaliser un stage.

Les règles d'attribution du diplôme sont les mêmes que pour un cursus en un an.

#### 4.6 - Modalité d'enseignement à distance :

Pas d'enseignement à distance

### 5 - Bilan (en cas de renouvellements)

#### 5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits	0	10	0	12	0	14	0	6
Présents	0	8	0	11	0	14	0	5
Admis	0	7	0	11	0	14	0	4

**5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :**

Promotion	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'admis	7	11	14	4
Taux d'insertion à la fin de la formation	60%	54%	71%	100%
Taux d'insertion 6 mois après la fin de la formation	80%	90%	84%	SO
Taux d'insertion un an après la fin de la formation	100%	90%	92%	SO

\* ne sont pas pris en compte dans ce calcul les personnes pour lesquelles nous n'avons pas de nouvelles

**6 – Organisation des enseignements**

**6.1 – Gestion des enseignements**

Service formation continue de Polytech

**6.2 Principaux responsables pédagogiques**

Laurence Charpentier – Responsable pédagogique du DU MAQSE  
 Maud Beautrais - PAST Polytech Nantes  
 Dominique Pécaud – Maître de conférences HDR Polytech Nantes

**6.3 Maquette des enseignements :**

Enseignements	Volume horaire			Nom	Qualité - Statut	Etablissement d'appartenance
	CM	TD	TP			
<b>Module 1 : approche globale des organisations et problématiques de prévention</b>	42	35		D. Pécaud	Maître de conférences HDR	Polytech Nantes
Cadre de référence, vocation, finalités, stratégies Approche économique et financière Analyse sociologique des organisations				C. Goncalves	PRAG	Polytech Nantes

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

<b>Module 2 : management de projet</b> Dimension collective du travail Faisabilité et mise en œuvre de projet Mise en œuvre d'actions de formation et de communication Méthodes et outils d'analyse et de résolution de problèmes Techniques d'enquêtes, diagnostic, audit Indicateurs et tableaux de bord	80	28		D Pécaud F. Rigé JL Sarday JM Desmars B Blouet D Poulain D Hosy R Augereau	Maître de conférences HDR Consultante - vacataire Consultant gérant - vacataire Consultant gérant - vacataire PAST Consultant gérant – vacataire Consultant gérant – vacataire Responsable BU technologie	Polytech Nantes DF Conseil JLS Consultant JMDesmars Conseil Polytech Nantes DPC Consultant Hevidens Consulting Université de Nantes
<b>Module 3 : management de la qualité</b> Enjeux, concepts et approches Mise en place d'un système de management de la qualité Certification du système de management de la qualité Introduction à l'HACCP	60	21		D Poulain M Beautrais D Stalder	Consultant gérant – vacataire PAST Consultant gérant - vacataire	DPC Consultant Polytech Nantes Reson@nce Consulting
<b>Module 4 : prévention des risques en santé et sécurité du travail</b> Enjeux, concepts, approches Dispositifs réglementaires et normatifs Méthodologie d'identification et d'évaluation des risques professionnels Pathologies du travail Management de la sécurité	60	21		JL Sarday P Hutinet  M Giraud  V Tassy D Hosy P Limonier	Consultant gérant – vacataire Ingénieur env. et sécurité  Ingénieur prévention des risques Médecin inspecteur du travail Consultant gérant – vacataire Déléguée régionale	JLS Consultant Portability et Self Fontenay Bureau Véritas  Directte Hevidens Consulting CNPP
<b>Module 5 : protection de l'environnement</b> Dispositifs réglementaires et normatifs Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) Evaluation des nuisances environnementales Gestion des déchets Management environnemental	60	21		M Giraud  AL Cazaux D Hosy P Coupard P Hutinet	Ingénieur prévention des risques Ingénieur environnement Consultant gérant – vacataire Consultant gérant – vacataire Ingénieur env. et sécurité	Bureau Véritas  Bureau Véritas Hevidens Consulting Aphélie conseil Portability et Self Fontenay
<b>Module 6 : accompagnement individuel et collectif</b> Présentation des expériences liées au stage, discussions et élaboration collective de préconisations Accompagnement technique et méthodologique individuel Accompagnement pédagogique	6	77	28	D Pécaud M Beautrais L Charpentier	Maître de conférences HDR PAST Ingénieur de recherche	Polytech Nantes Polytech Nantes Polytech Nantes
Total.....	308	203	28			
<b>Module 7 : réalisation du stage en entreprise</b>	1078 heures					

## **7 – Validation**

### **7.1 – Gestion des examens**

Service formation continue de Polytech Nantes

## 7.2 - Contrôle des connaissances

Le DU est délivré à tout étudiant ayant obtenu :

- une moyenne égale ou supérieure à 10/20 aux modules d'enseignement théorique (M1 à M5)
- une moyenne égale ou supérieure à 10/20 au module d'enseignement professionnel (M6) et au stage

### Modules M1 à M5

Pour les modules d'enseignement théorique (M1 à M5), le contrôle des connaissances comporte un contrôle continu basé sur la réalisation d'un projet individuel ou collectif donnant lieu à la rédaction d'un rapport et à une présentation orale et/ou des examens sur table en fin de module.

	Epreuve 1			Epreuve 2			Epreuve 3		
	Nature	Durée	Coef.	Nature	Durée	Coef.	Nature	Durée	Coef.
Module 1	Oral/écrit	20 min	1	Oral/écrit	20 min	1	Oral/écrit	20 min	1
Module 2	Ecrit	2 heures	2	Ecrit	1 heure	1			
Module 3	Oral/écrit	20 min	1	Ecrit	2 heures	2			
Module 4	Oral/écrit	20 min	1	Ecrit	1 heure	1	Oral/écrit	20 min	1
Module 5	Ecrit	1 heure	1	Ecrit	1 heure	1	Oral/écrit	20 min	1

### Modules M6 et M7

Pour le module d'enseignement professionnel M6 (accompagnement individuel et collectif), le contrôle des capacités de l'étudiant à utiliser et à adapter les connaissances acquises dans les modules M1 à M5 pour la réalisation de son stage et l'élaboration de son projet professionnel est basé sur l'examen des synthèses écrites et des présentations orales qu'il effectue lors des séances de retours d'expérience (au nombre de 4) ; ces capacités sont également évaluées à travers un rapport de fin de stage et une soutenance orale (module M7)

	Nombre d'épreuves	Nature	Durée
Module 6	4	Oral/écrit	40 minutes chacune
Module 7	1	Oral/écrit	1 heure

### Tableau des coefficients des modules

Coefficients	Total
<b>Modules</b>	
Module 1	1
Module 2	1
Module 3	1
Module 4	1
Module 5	1
Module 6	4
Module 7 : stage	3

### Règles de compensation :

Pour l'obtention du diplôme, la compensation est intégrale entre les modules d'enseignement théorique (M1 à M5), de même qu'entre le module d'enseignement professionnel M6 et le stage.

### Traitement des absences :

En cas d'absence justifiée (cas de force majeure, maladie avec certificat médical) à une épreuve de contrôle continu, une épreuve de remplacement sera organisée selon les mêmes modalités que l'épreuve initiale. Une absence non justifiée sera sanctionnée par la note zéro.

En cas d'absence motivée à la soutenance de stage, une nouvelle date sera proposée au candidat dans un délai maximal de 2 semaines.

### Nombre de sessions d'examen par promotion : 1

Les candidats qui n'auraient pas suivi ou validé l'ensemble des modules du DU MAQSE peuvent se réinscrire l'année suivante (n+1), les notes supérieures à 10 obtenues l'année n étant reportées sur l'année n+1.

### 7.3 - Jury

Préciser sa composition pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

**Président** : René Le Gall – professeur - directeur de Polytech et directeur de la formation continue

**Vice président** : Olivier Chauvet – professeur - directeur de la pédagogie

**Enseignants permanents** : Dominique Pécaud – maître de conférences HDR ; Maud Beautrais – PAST

**Enseignants vacataires** : Mary Giraud – ingénieur prévention des risques Bureau Véritas ; Jean-Luc Sarday – consultant gérant JLSConsultant

**Autres** : Laurence Charpentier – ingénieur de recherche, responsable pédagogique du DU MAQSE

## 8 – Tarifification du diplôme

### 8.1 Encaissements :

Les encaissements sont effectués par le bureau financier de Polytech Nantes

### 8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

#### Tarif 1

8160 euros

Prise en charge par l'employeur

#### Tarif 2

6120 euros

Prise en charge individuelle

Inscription par module

16 euros de l'heure de formation

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
33	16	32	5	86

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année

## 9- Budget

### 9.1 - Gestion financière

Bureau financier de Polytech Nantes

### 9.2 – Budget prévisionnel

**Dossier d'habilitation Diplômes d'Université (ou inter-Univ) & Recommandations**

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	193	8291.28	Tarif 1 : 8160	4	32640
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)			Tarif 2 : 6120	8	48960
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	491	28703.86	Droits inscription annuels : 186	12	2232
			Tarif 4		
Coût total des charges d'enseignement		36995.14			
Frais de déplacement		3000			
Restauration		100			
Communication, promotion		4192.86			
Locaux					
Equipement, matériel		100			
Amortissement					
Frais de personnel		33132			
Reversement 5% ressources propres aux services centraux		4080			
Reversement services centraux		2232			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>83832</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>83832</b>

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
82832	12	6986
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
36995.14	12	3083

-----

*Visa Directeur de la composante de rattachement*  
Le.....

**TABLEAU COMPARATIF DES MODIFICATIONS APPORTEES A LA REGLEMENTATION  
DU DU MAQSE - POLYTECH  
ANNEE 2013**

<b>REGLEMENTATION EN COURS</b>	<b>REGLEMENTATION APRES MODIFICATION</b>
<p><b>Frais de diplôme</b> : tarif unique de 6230 euros pour une inscription à l'ensemble des modules du DU Les frais liés à une inscription par module sont de 14 euros/h</p> <p><b>Composition du conseil de perfectionnement</b> : conseil de Polytech</p>	<p><b>Frais de diplôme</b> : 2 tarifs : 8160 euros si prise en charge par l'employeur et 6120 euros si prise en charge individuelle. Les frais liés à une inscription par module sont de 16 euros/h</p> <p><b>Composition du conseil de perfectionnement</b> : membres du jury de diplôme</p>

**HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
CAMPAGNE 2013**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

**1 - Fiche d'identité**

- Création
- ✓ Renouvellement (à l'identique)
- Modification

Ancien intitulé (éventuellement) :

**Intitulé : DU « Management Opérationnel »**  
**Domaine de formation au sein de l'Université : Droit Economie Gestion**

Composante de rattachement à l'Université de Nantes :

Institut d'Economie et de Management de Nantes - IAE (IEMN-IAE)

Le cas échéant, composante(s) associée(s) :

Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :

Service de formation continue

**Responsable de la formation :**

- Pierre-Charles Pupion
- IEMN-IAE, Chemin de la Censive du Tertre, BP 52231, 44322 Nantes Cedex 3
- Mail : pierre-charles.pupion@univ-nantes.fr
- Téléphone : 02 40 14 16 54 / 06 47 34 10 04

Coordonnateur pédagogique associé à la formation (le cas échéant) :

Localisation des enseignements :

Institut d'Economie et de Management de Nantes - IAE : bâtiment Erdre

**Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation** (en cas de renouvellement):

4 Juillet 2008

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	Favorable	22 janvier 2013
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)	Favorable	21 février 2013
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		



## **2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation**

### **2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :**

De plus en plus d'étudiants ressentent le besoin de faire une année de césure afin de consolider leur projet professionnel. Cette année de césure correspond le plus souvent à une volonté de faire un stage en entreprise en France ou dans un pays étranger. Elle permet à l'étudiant d'être confronté à une fonction spécifique de l'entreprise (Ressources humaines, Marketing, Contrôle de gestion, Finances, etc.) pendant une période suffisamment longue (6 mois en moyenne) pour conforter son choix de carrière.

Un stage à l'étranger peut aussi être choisi dans cette année de césure avec plus de temps accordé à la recherche d'une entreprise et une période de stage plus conforme aux attentes des entreprises (stage long avec une réelle plus value pour l'étudiant et l'entreprise).

### **2.2 - Objectifs du diplôme**

Objectif général : permettre aux étudiants d'effectuer une année de césure dans leur cursus universitaire en leur facilitant la possibilité d'effectuer notamment un stage dans une entreprise en France ou à l'étranger.

L'objectif pédagogique est :

- de proposer des connaissances de base dans le domaine des sciences de gestion par des modules en fonction des connaissances manquantes dans le cursus de l'étudiant. Les connaissances acquises par l'étudiant au cours de son cursus pourront faire l'objet d'équivalences par rapport aux modules proposés dans ce D.U. ;
- de permettre l'acquisition d'outils et de méthodologies requis pour la bonne réalisation d'un stage ;
- de faciliter la mise en réseau, l'accompagnement et le tutorat lors de la réalisation du stage.

Objectifs professionnels :

Ce Diplôme d'Université permet aux étudiants de pouvoir effectuer un stage dans une entreprise en France ou à l'étranger avec pour objectifs :

- d'acquérir une méthodologie de recherche de stage ;
- de maîtriser les techniques de rédaction de CV, en français et en anglais ;
- de maîtriser les techniques de rédaction de lettre de motivation, en français et en anglais ;
- de maîtriser les techniques d'entretien, en français et en anglais.

### **2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation**

Cette formation permet à l'étudiant, selon son parcours universitaire antérieur, de compléter ses connaissances dans certains domaines des sciences de gestion et d'améliorer ses techniques d'entretien dans le but de recherche de stage ou d'emploi.

### **2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés**

Tous les départements de gestion des entreprises sont visés par cette possibilité de stage des étudiants : Ressources Humaines, Marketing, Finances, Contrôle de Gestion, etc. en fonction du cursus antérieur des étudiants.

### **2.5 - Partenariats :**

- (Cocher)
- Partenaires (un protocole ou une convention\* vient organiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs..)
  - Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....
  - Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

**2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :**

*(hors conseil de perfectionnement)*

Une enquête annuelle est effectuée par l'Institut auprès de tous ses étudiants quelle que soit la formation suivie. Les étudiants de ce D.U. rentrent donc dans ce dispositif général de suivi.

**2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?**

Non.

**3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:**

**3.1 – Accès**

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

- Bac
- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

Diplômes exigés pour un accès de droit :

Le D.U. s'adresse à tout porteur de projet de stage possédant au minimum un niveau Bac+4 et souhaitant améliorer son projet professionnel par une expérience en entreprise. L'inscription à ce D.U. est conditionnée par la volonté du candidat à vouloir effectuer un stage supplémentaire, ne correspondant pas à celui imposé dans le cadre de sa formation suivie précédemment. L'obtention de ce D.U. ne conditionne en rien l'inscription ou l'obtention dans un Master 2. Ce D.U. est destiné à permettre aux étudiants de valoriser leurs acquis dans un stage en France ou à l'étranger. Les candidats doivent présenter un projet de stage motivé.

Public concerné : en pratique, les personnes susceptibles d'être intéressées par le D.U. sont majoritairement les personnes ayant validé un M1 et ceci quels que soient leur discipline et domaine.

Conditions supplémentaires éventuelles :

**3.2 - Niveau des enseignements suivis :**

- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

**3.3 – Si le DU est inscrit au RNCP :**

niveau de qualification (I à V) retenu : .....

### 3.4 - Procédures de recrutement

Toute candidature sera examinée par le jury mentionné de ce D.U. à l'IEMN-IAE. La procédure de recrutement s'effectuera sur la base d'un dossier détaillé présentant le projet et le porteur (formation, expériences, CV, motivations) et d'un entretien avec le candidat.  
Le recrutement se déroulera tout au long de l'année.

### 3.5 - Inscriptions

Scolarité de l'IEMN - IAE

### 3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :  
Concernant la commission de recrutement et de validation des acquis elle correspond au jury présenté au 7.2

### 3.6 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

NON

Composition du Conseil de perfectionnement :

**Le jury (§ 7.2) est institué comme Conseil de perfectionnement**

### 3.7 Capacité d'accueil :

- . Effectif d'équilibre : 10
- . Effectif maximal : 25

## 4- Organisation de la formation :

4.1 - Volume horaire total à l'Université :  =A

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage :  = B

*(ou projet tutoré si se déroule hors université) (donne lieu à convention avec établissement d'accueil)*

L'équivalent horaire de stage est calculé sur la base de 4 mois x 4 semaines x 35 Heures.

Il peut varier en fonction de la durée du stage.

4.3 - Durée totale de la formation , y compris stage:

### 4.4 - Calendrier de la formation :

Date de début des cours : deux sessions octobre et mai de chaque année.

Dates de stage (le cas échéant) : stage compris entre septembre de l'année en cours et septembre de l'année suivante.

Période des sessions d'examen : à la fin des deux sessions de cours.

### 4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI  X NON

*(sous réserve de l'habilitation)*

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

**4.6 - Modalité d'enseignement à distance :**

OUI                    X NON

Part respective si EAD+présentiel :

**5 - Bilan (en cas de renouvellements)**

**5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite des 4 dernières années :**

*(les statistiques sont disponibles auprès des bureaux de scolarité notamment)*

Effectifs	2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits	2	2	2	2	6	6	9	9
Présents	2	2	2	2	6	6	9	
Admis	2	2	2	2	6	6		En cours

**5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :**

*(joindre toutes synthèses d'évaluation, bilans et/ou enquêtes post-diplôme pouvant éclairer)*

Inscription systématique en M2

**6 – Organisation des enseignements**

**6.1 – Gestion des enseignements**

Assuré par le secrétariat de la formation

**6.2 Principaux responsables pédagogiques**

PUPION Pierre-Charles - Professeur des Universités, IEMN - IAE  
 PIHEL Laetitia - MCF, IEMN-IAE  
 MONNIER SENICOURT Laetitia – MCF, IEMN-IAE

**6.3 Maquette des enseignements :**

Enseignements	Volume horaire			Nom et qualité des intervenants, fonctions occupées, établissement d'appartenance
	CM	TD	TP	
Module 1 : Module de communication Management de la communication	15			SOULE Christophe – DRH Missions locales (dépendant de Nantes Métropole)
Module 2 : Module de Marketing Démarche Marketing / Segmentation / Etudes de marché / Variables du Mix	24			Céline GALLEN – MCF, IEMN - IAE
Module 3 : Module de Gestion financière Lecture d'un bilan financier d'entreprise	25			MONNIER SENICOURT Laetitia - MCF, IEMN-IAE
Module 4 : Module de Ressources Humaines Organisation et GRH / Organigrammes et compréhension des relations interpersonnelles	20			PIHEL Laetitia - MCF, IEMN-IAE
Module 5 : Module de formation à l'entretien de stage en anglais Techniques de rédaction de CV, de lettre de motivation et d'entretien dans un environnement anglophone		24		HAMON Martine – PRAG, IEMN - IAE
Suivi de stage et soutenance de stage		30		PUPION, Pierre-Charles - Professeur des Universités, IEMN-IAE
Total.....	84	54		

**7 – Validation**

**7.1 – Gestion des examens**

Gestion assurée par le service de scolarité de l'IEMN

**7.2 - Contrôle des connaissances**

Les conditions de validation du diplôme s'effectueront sur la base des différents dossiers effectués pour chaque séminaire et de la soutenance du rapport de stage.

Chaque séminaire (1, 2 et 3, 4, 5) fera l'objet d'une sur 20 basée sur l'appréciation du dossier remis par l'étudiant pour chaque module.

Dans le cas où un module est validé a priori par le cursus de l'étudiant, la note retenue pour ce module est la dernière note obtenue par l'étudiant dans cette discipline.

La soutenance du stage fera l'objet de deux notes : une pour la rédaction du mémoire de stage et une pour la soutenance orale.

Une note supérieure ou égale à 10/20 est requise pour chacun des 6 modules. Une note inférieure à 10/20 entraîne un passage en 2<sup>ème</sup> session pour les modules où la note est inférieure à 10.

**7.2 - Jury**

PUPION Pierre-Charles - Professeur des Universités, IEMN - IAE  
 SOULE Christophe – DRH Missions locales (dépendant de Nantes Métropole)  
 MONNIER SENICOURT Laetitia – MCF, IEMN-IAE  
 PIHEL Laetitia – MCF, IEMN-IAE  
 HAMON Martine – PRAG, IEMN - IAE

## **8 – Tarification du diplôme**

### **8.1 Encaissements :**

Bureau de financier de l'IEMN

### **8.2 – Tarifs**

**Tarif total des droits pour l'étudiant** 1023 hors sécurité sociale (sécurité sociale = 207)

#### **Tarif 1**

Tarif plein : **DU 937 euros**

Public concerné :

#### **Tarif 2**

Abattement de 25%

Public concerné :

#### **Tarif 3**

Abattement de 50%

Public concerné :

#### **Tarif 4**

Abattement de 75%

Public concerné :

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
33	16	32	5	86

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année

## **9- Gestion & Budget**

### **9.1 – Répartition**

**Service assurant la gestion financière du diplôme** (composante ou service gestionnaire) : IEMN-IAE, bureau financier



**HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
CAMPAGNE 2013**

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

## 1 - Fiche d'identité

- Création
- Renouvellement
- Modification

**Intitulé : DU Supérieur en Comptabilité et Gestion (DUSCG)**  
**Domaine de formation au sein de l'Université : Droit – Economie - Gestion**

**Composante de rattachement à l'Université de Nantes :**

Institut d'Economie et de Management de Nantes – I.A.E. (Pôle comptabilité contrôle)

**Le cas échéant, composante(s) associée(s) :**

**Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :**

Service de formation continue

**Responsable de la formation :** Dominique BARBELIVIEN - PRAG

**Coordonnateur pédagogique associé à la formation (le cas échéant) :**

**Localisation des enseignements :**

Institut d'Economie et de Management de Nantes – I.A.E.

**Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement):**

1<sup>er</sup> septembre 2009

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR (création ou renouvellement)	Favorable	22 janvier 2013
Conseil d'UFR sur les demandes de modifications		
CEVU (Création ou renouvellement)	Favorable	21 février 2013
CEVU (demandes de modifications)		
Décision CA (Création ou renouvellement)		
Décision CA (demandes de modification)		

## 2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

### 2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :

Nous avons un master CCA (Comptabilité-Contrôle-Audit) à l'IEMN-IAE qui accueille sur deux ans une trentaine d'étudiants en moyenne chaque année. Ces étudiants se destinent aux métiers de la comptabilité et de l'audit en entreprise ou en cabinet. Cette formation constitue la voie d'accès universitaire aux diplômes nationaux d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes. En effet l'obtention du diplôme de master CCA de l'IEMN-IAE permet d'obtenir le nombre maximum d'équivalences aux UE (Unités d'Enseignements) du DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion).

Seules deux UE ne peuvent toutefois être obtenues par équivalence et doivent être passées par les étudiants dans la foulée du master ou plus tard : les UE1 (gestion juridique, fiscale et sociale) et UE4 (Comptabilité et audit). Comme dans beaucoup d'autres universités ayant un master CCA, nous souhaitons pouvoir offrir dans le cadre de l'université de Nantes la possibilité de préparer spécifiquement ces UE. C'est là une condition indispensable pour attirer les meilleurs étudiants dans notre master CCA et compléter parfaitement notre offre de formation. Cela nous permettra d'offrir une formation à un coût non prohibitif par rapport au coût des instituts privés de préparation. Par ailleurs, il s'agit d'éviter une fuite de nos étudiants vers d'autres universités proposant cette préparation en complément du master 2.



## 2.2 - Objectifs du diplôme

Le DU SCG est une formation post master visant à préparer les étudiants diplômés du master CCA, à passer les 2 UE de synthèse du DSCG. Il est complémentaire du master CCA et prépare aux examens d'Etat.

## 2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

Il s'agit d'approfondir les connaissances en gestion juridique et fiscale et en comptabilité audit. Ce sont des entraînements aux études de cas transversales des UE 1 et 4 du DSCG.

## 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

Public visé : étudiants sortants du M2 CCA pour l'essentiel mais aussi formation continue  
Débouchés : énoncés explicitement plus haut (diplômes d'état d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes).

## 2.5 - Partenariats :

- (Cocher)
- Partenaires (un protocole ou une convention\* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs.)  
**démarche de parrainage envisagée**
  - Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus .....)  
**démarche de parrainage envisagée**
  - Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation

## 2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :

Une enquête annuelle est effectuée par l'Institut auprès de tous ces étudiants quel que soit la formation suivie. Nous avons un annuaire des anciens du master CCA mis à jour tous les ans.

## 2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?

Non

# 3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:

## 3.1 – Accès

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation de droit :

- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

Diplômes exigés pour un accès de droit : master CCA ou DSCG ou Master dans le domaine des études comptables

Conditions supplémentaires éventuelles : dossier de candidature et sélection à l'issue d'un entretien

## 3.2 - Niveau des enseignements suivis :

- Bac+1
- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Bac+6 et plus

## 3.3 – Si le DU est inscrit au RNCP :

niveau de qualification (I à V) retenu : .....

## 3.4 - Procédures de recrutement

Dossier et entretien

### 3.5 - Inscriptions

Service scolarité IEMN - IAE

### 3.6 - Commission de recrutement et de validation d'acquis :

Préciser sa composition de cette commission et les modalités de recrutement proposées pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

Elle est présidée par Dominique BARBELIVIEN (Professeur Agrégée du second degré, responsable de la licence CCA à l'IEMN-IAE). Elle est assistée de Laetitia MONNIER-SENICOURT (Maître de Conférences, responsable du master CCA à l'IEMN-IAE) et de François MEYSSONNIER (Professeur des Universités en contrôle de gestion, responsable du pôle comptabilité-contrôle à l'IEMN-IAE), des enseignants intervenant dans le DU ainsi que d'un professionnel et d'un responsable des services de formation continue en cas de besoin.

### 3.6 Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI

NON

Composition du Conseil de perfectionnement : Idem commission de recrutement

### 3.7 Capacité d'accueil :

. Effectif d'équilibre : 15 (masters CCA) + 1 (FC) + 2 (FI extérieurs IEMN) = 18

. Effectif maximal : 30 (tout compris)

## 4- Organisation de la formation :

4.1 - Volume horaire total à l'Université : 100 h = A

4.2 – Si stage prévu, équivalent horaire de ce stage : h = B

4.3 - Durée totale de la formation, y compris stage: 100 h = (A+B)

### 4.4 - Calendrier de la formation :

Durée totale de la formation : 8 à 9 semaines

Date de début des cours : juin

Période de stage : non

Période des sessions d'examen : mi – juillet pour les épreuves écrites

### 4.5 - Organisation par Unités capitalisables :

OUI  NON

(sous réserve de l'habilitation)

Si OUI, règlement de la capitalisation possible :

### 4.6 - Modalité d'enseignement à distance :

OUI  NON

Part respective si EAD+présentiel :

## 5 - Bilan (en cas de renouvellements)

Le nombre de candidatures n'a pas permis jusqu'à présent d'ouvrir le DU. Cependant notre partenariat avec Ernst & Young nous permet d'ouvrir en juin 2013. (voir lettre de soutien jointe)

## Dossier d'habilitation Diplômes d'Université

### 5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite

Effectifs	2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013	
	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité	Ins par Unités	Ins sur totalité
Inscrits	0	0	0	0	0	0	24	24
Présents								
Admis								

Remarque : les inscrits de 2012-2013 suivront donc la formation à partir du mois de juin 2013. Il n'est ainsi pas possible de fournir des statistiques de réussite.

### 5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :

Junior 2<sup>ème</sup> niveau en cabinet d'audit et expertise comptable et accès au Diplôme d'Expertise Comptable (DEC)

## 6 – Organisation des enseignements

### 6.1 – Gestion des enseignements

Dominique BARBELIVIEN – PRAG et Eliane LE GALLIARD – secrétaire de la formation

### 6.2 Principaux responsables pédagogiques

Dominique BARBELIVIEN - PRAG

### 6.3 Maquette des enseignements :

Enseignements	Volume horaire			Nom	Qualité - Statut	Etablissement d'appartenance
	CM	TD	TP			
Droit des entreprises et gestion sociale	30			P. LE JALLE	Chargé d'enseignement - Vacataire	Professeur agrégé – Lycée Vial – Nantes
				S. BEZIAS	Chargé d'enseignement - Vacataire	Directeur administratif IMA Technologies
Fiscalité	20			F.BRESSON	Chargé d'enseignement - Vacataire	Gérante associée SARL BRESSON Formation conseil
Comptabilité	25			P. THIERRY	Chargé d'enseignement – Vacataire	Professeur agrégé – Lycée Vial – Nantes
Audit	25			D. ZELINSKI	MCF	IEMN-IAE
				G.THERAUD	Chargé d'enseignement - Vacataire	Professeur agrégé – Lycée Vial – Nantes
Total.....	100					

## 7 – Validation

### 7.1 – Gestion des examens

Secrétaire de la formation

## 7.2 - Contrôle des connaissances

L'évaluation des connaissances et l'attribution du diplôme se font sur la base d'un examen écrit par UE intervenant mi juillet. Il faut 10/20 minimum à la moyenne des 4 épreuves pour avoir le DUSCG.

## 7.3 - Jury

Préciser sa composition pour cette 1<sup>ère</sup> année d'habilitation :

Dominique BARBELIEN – PRAG IEMN - IAE: Présidente  
François MEYSSONNIER – PR IEMN – IAE : Vice – Président  
Françoise BESSON – Vacataire  
Stéphane BEZIAS – Vacataire  
Patrice LE JALLE - Vacataire  
Laetitia MONNIER – SENICOURT – MCF IEMN - IAE  
Gilles THERAUD – Vacataire  
Patrick THIERRY - Vacataire

## 8 – Tarification du diplôme

### 8.1 Encaissements :

Bureau financier

### 8.2 – Tarifs

Tarifs des droits de formation :

#### Tarif 1

Tarif plein : **2800 €**

Public concerné : **Etudiants en formation continue**

#### Tarif 2

Abattement de 25%

Public concerné :

#### Tarif 3

Abattement de 50% : **1400 €**

Public concerné : **Etudiants en formation initiale hors IEMN**

#### Tarif 4

Abattement de 75% : **700 €**

Public concerné : Etudiants du Master 2 CCA de l'IEMN – IAE

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
33	16	32	5	86

Les droits annexes s'ajoutent au tarif des droits de formation et sont actualisés chaque année

## 9- Budget

### 9.1 - Gestion financière

Bureau Financier IEMN - IAE

**9.2 – Budget prévisionnel**

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	20 h EQTD	1280 €	Tarif 1	1	2886 €
Nombre d'heures Eq TD (Autres Fonctionnaires)	85 h EQTD	5440 €	Tarif 2	2	2972 €
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	45 h EQTD	3870 €	Tarif 3		10980 €
			Tarif 4	15	
Coût total des charges d'enseignement		10 590 €			
Frais de déplacement					
Restauration					
Communication, promotion					
Locaux					
Equipement, matériel		1000 €			
Amortissement					
Frais de personnel					
Reversement services centraux (3*86€ + 15*32 € 5%*(1*2800+2*1400+15*700))		1543 €			
Composante gestionnaire du DU (IEMN – IAE pôle comptabilité contrôle)		3705 €			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>16 838 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>16 838 €</b>

CALCUL DU COUT DE LA FORMATION		
Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
16 838 €	18	935,44 €
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
10 590 €	18	588,33 €

*Visa Directeur de la composante de rattachement*

Le.....

Mesdames Dominique Barbelivien  
et Laëtitia Monnier Sénicourt  
Institution d'Administration des Entreprises  
UNIVERSITE DE NANTES  
1 Quai de Tourville  
BP 13522  
44035 NANTES Cédex 1

Nantes, le 6 décembre 2012

Objet : lettre de soutien au DUSCG

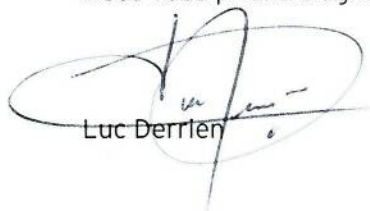
Mesdames,

Le cabinet d'audit Ernst&Young de Nantes souhaite apporter son soutien au renouvellement du DUSCG.

Nous souhaitons attirer l'attention sur le bénéfice que peuvent en retirer vos étudiants. Il est en effet souhaitable aujourd'hui de disposer d'une préparation solide aux deux UE transversales du Diplôme Supérieur de Comptabilité et de gestion, auxquelles prépare votre DU. Le DUSCG est en effet un passage indispensable à l'exercice plein et entier des métiers de l'expertise comptable et de l'audit.

Cette préparation sera donc un atout de plus pour compléter leur formation en Master CCA.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, l'expression de nos salutations distinguées.



Luc Derrien

**MAQUETTE D'HABILITATION DE LA FORMATION DE  
PREPARATION AUX CONCOURS DE CATEGORIE A (PCA) à l'IPAG  
CAMPAGNE 2013-2014**

**1 - Fiche d'identité**

Intitulé : Préparation aux concours de catégorie A (PCA)

Domaine de formation au sein de l'Université : Droit, Economie, Gestion (DEG)

Composante de rattachement à l'Université de Nantes :

Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG, art.713-9 Code de l'Education)

Le cas échéant, composante(s) associée(s) :

Composante assurant l'ingénierie et la gestion:

Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG, art.713-9 Code de l'Education)

Responsable administratif : Pierre Legal, Administrateur provisoire de l'IPAG-Nantes  
pierre-yannick.legal@univ-nantes.fr Tél : 06 75 00 78 93

Responsable pédagogique de la formation : Thibaut de Berranger, MCF, HDR, HC  
thibaut.de-berranger@univ-nantes.fr Tel : 02 40 14 16 11

Localisation des enseignements :

Bâtiment Droit, Censive du Tertre

Date de la 1ère habilitation de la formation

La formation de préparation aux concours administratifs de catégorie A, appelée « Scolarité complète » jusqu'en septembre 2011 et cœur de métier des IPAG, à partir duquel se sont construites ensuite les autres formations, existe depuis 1987.

Instance	Avis	Date
Conseil d'UFR	Très Favorable	16 janvier 2013
CEVU		
Décision CA		
Décision CA		

## **2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation**

### **2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :**

L'IPAG de Nantes a vocation à couvrir la région des Pays-de-la-Loire pour la préparation aux concours d'administration. La PCA de l'IPAG de Nantes a naturellement un vivier de recrutement au minimum régional et, fréquemment, au-delà (pour les 70 places offertes, il y a en moyenne chaque année trois demandes pour une place disponible). La formation continue comme initiale fait partie de la définition des missions des IPAG (décret du 26 novembre 1985) et des enseignants qui y sont statutairement rattachés.

### **2.2 - Objectifs de la formation**

Les IPAG, créés par le Décret du premier ministre de 1985 précité, ont pour vocation de préparer leurs étudiants à la réussite aux concours administratifs de catégorie A et B. La PCA, formation non diplômante, est la meilleure et la plus ancienne de nos préparations avec un taux d'insertion professionnelle (réussite aux concours) de l'ordre de 75% (résultats mis en ligne sur le website de l'IPAG). Elle a vocation à accueillir des étudiants venant de tous les départements de l'Université de Nantes (voir note jointe).

### **2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation**

- **Maîtrise des connaissances requises pour les programmes des concours administratifs des trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière), qui présentent une grande variété : droit public, économie et culture générale.**
- **Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réussite aux épreuves des concours (pour l'admissibilité, dissertation de culture générale, note de synthèse, rédaction d'une note administrative notamment et pour l'admission, entraînement à l'oral des admissibles).**
- **Constitution des fiches de renseignements pour les candidats externes et des dossiers RAEP pour les internes.**



### **3- Modalités d'accès et niveau des enseignements de la formation:**

#### **3.1 – Accès**

Niveau minimum exigé pour intégrer la formation **sur dossier examiné par une commission pédagogique (cf. 3.3) :**

- Bac**
- Bac+1**
- Bac+2**
- Bac+3**
- Bac+4**
- Bac+5**
- Bac+6 et plus**

Diplômes exigés pour un accès de droit :

Conditions supplémentaires éventuelles : **Dans la réalité, l'immense majorité des dossiers retenus sont de niveau M2, avec quelques M1 et de très rares licences L3. Par ailleurs, la formation est ouverte aux fonctionnaires et salariés.**

#### **3.2 - Niveau des enseignements suivis :**

- Bac+1**
- Bac+2**
- Bac+3**
- Bac+4**
- Bac+5**
- Bac+6 et plus**

#### **3.3 - Procédures de recrutement**

**Les candidats à l'inscription en PCA fournissent un dossier (lettre de motivation, diplômes, résultats dans le parcours académique, baccalauréat inclus) examiné par une Commission pédagogique. Celle-ci établit une liste principale et une liste complémentaire.**

#### **3.4 - Inscriptions**

**Par la Scolarité Droit-IPAG.**

#### **3.5 - Commission de recrutement:**

**Elle est composée à titre principal d'enseignants en poste à l'IPAG complétée par des intervenants de cette formation :**

**Christian HUM  
Claude DELIBES  
Thibaut de BERRANGER  
Anne-Claire DUFOUR  
Lionel PROUTEAU**

#### **3.6 Capacité d'accueil :**

- . Effectif d'équilibre : **60**
- . Effectif maximal : **70**

#### **4- Organisation de la formation :**

4.1 - Volume horaire total à l'Université :

#### **4.2 - Calendrier de la formation :**

Durée totale de la formation : **8 mois (septembre – avril)**  
Date de début des cours : **mi-septembre**

#### **4.3 - Modalité d'enseignement à distance :**

OUI  NON

Part respective si EAD+présentiel :

#### **4.4 - Evolution professionnelle des étudiants ayant suivi la formation, incidence de la formation :**

75% d'une promotion réussit chaque année un concours administratif (essentiellement de catégorie A mais aussi de catégorie B).

L'IPAG fait systématiquement deux enquêtes de suivi : l'une en novembre suivant la fin de la formation (6 mois après la sortie), l'autre en novembre de l'année suivante (18 mois après la sortie).

Elles sont complétées par une enquête de l'origine des entrants (origine des diplômés et formation initiale).

### **5 – Organisation des enseignements**

#### **5.1 – Gestion des enseignements**

Secrétariat de l'IPAG

#### **5.2 Principaux responsables pédagogiques**

Thibaut de Berranger ([thibaut.de-berranger@univ-nantes.fr](mailto:thibaut.de-berranger@univ-nantes.fr))

#### **5.3 Maquette des enseignements : voir tableau page 5**

**N.B. : 9 enseignements sont mutualisés avec d'autres formations**

Enseignements	Mutualisation avec la LAP (L3) ou avec le M1 Carrières publiques	Nombre d'heures pour un groupe (Préciser CM ou TD)	Effectif maximum attendu	Seuil minimal d'ouverture d'un groupe supplémentaire en master	Enseignants
Dissertation de culture générale	non	40 HTD	70	36	Ch. Hum (PRCE IPAG) C. Delibes (PRAG IPAG)
Expression orale	non	20 HTD	70	36	C. HUM C. DELIBES
Droit constitutionnel	non	40 HCM	70	Pas applicable	T. de Berranger (MCF HDR, IPAG)
Droit administratif	non	60 HCM	70	Pas applicable	AC Dufour (MCF IPAG)
Economie	non	50 HCM	70	Pas applicable	L. Prouteau (MCF HDR IPAG)
Note de Synthèse	non	30 HTD	70	36	MC Laurioz (Rectorat) B. Gouesclou (Adm. Civil CDC)
Entraînement à l'oral des admissibles	non	100 HTD	70	Pas applicable	Tous enseignants IPAG
Histoire de France au 20 <sup>ème</sup> siècle	non	30 HCM	70	Pas applicable	C. Delibes
Institutions administratives	non	30 HCM	70	Pas applicable	N. Hutten (MCF, Droit)
Rédaction d'une note administrative	non	30 HTD	20	36	M. Perrichet (Rectorat)
Préparation composition Attaché territorial	non	15 HCM	40	Pas applicable	Mme Hardy (CNFPT, ENACT)
Finances publiques 1	Oui (LAP)	25 HCM	150	Pas applicable	HM Crucis (PR, Droit)
Fiscalité d'Etat et des collectivités territoriales	Oui (M1 Carrières publiques)	30 HCM	130	Pas applicable	C. Eude Guias (MCF HDR Droit)
Droit de l'Union européenne	Oui (LAP, M1 Carrières publiques, CPI IRA)	30 HCM	200	Pas applicable	T. de Berranger
Complément Construction européenne	non	6 HCM	70	Pas applicable	T. de Berranger
Politiques sociales	Oui (M1 carrières publiques et CPI IRA)	30 HCM	155	Pas applicable	L. Prouteau
Gestion des ressources humaines	Oui (M1 carrières publiques)	20 HCM	130	Pas applicable	HM Crucis
Politiques économiques	Non	35 HCM	70	Pas applicable	L. Prouteau
Anglais	Non niveau 1 niveau 2	20 HTD 15 HTD	35 35	Pas applicable	L. Morris
Problématiques du Monde contemporain	Oui (LAP)	25 HCM	100	Pas applicable	Claude Delibes
Finances publiques 2	Oui (LAP)	25 HCM	150	Pas applicable	HM Crucis
Evaluation des Politiques publiques	Oui (M1 carrières publiques)	20 HCM	130	Pas applicable	G. Baron et A Guilbert (Ville de Nantes et Nantes Métropole)
Relations internationales	Oui (LAP)	20 HCM	80	Pas applicable	C. Delibes
Préparation dossier RAEP	non	6 HTD	10-15	Pas applicable	IRA de Nantes

## 6 – Tarification de la formation

### 6.1 Encaissements :

**Service de la Scolarité Droit-IPAG.**

### 6.2 – Tarifs

#### Tarif 1

Tarif plein : **364 euros**

Public concerné : **tous les inscrits dans la formation PCA (sauf boursiers)**

#### Tarif 2 : **273 euros (abattement de 25%)**

Public concerné : Titulaires d'une bourse d'Etat ou d'Université.

POUR INFORMATION				
DROITS ANNEXES				
BU	FSDIE	Frais généraux	MP	Total
33	16	32	5	86

**Les droits annexes s'ajoutent aux droits de formation**

## 7.1 - Gestion financière

IPAG et Bureau financier Droit-IPAG

## 7.2 – Budget prévisionnel

CHARGES PAR NATURE		MONTANT	RECETTES PAR NATURE		MONTANT
Heures d'enseignement			Tarif	Nombre	
Nombre d'heures Eq TD (Enseignant Chercheurs)	337,5	Pour mémoire mutualisation	Tarif 1	35	450*35=15750
Nombre d'heures Eq TD Heures sur postes titulaires	491.5	Pour mémoire Note jointe Budget Etat	Tarif 2	35	359*35=12565
Nombre d'heures Eq TD (Professionnels)	168.5	9773	Tarif 3		
			Tarif 4		
Coût total des charges d'enseignement		9773			
Frais de déplacement		0			

Restauration	0			
Communication, promotion	600			
Locaux	1500			
Equipement, matériel	3000			
Amortissement	0			
Frais de personnel	0			
Frais de consommables (tél, copies, fournitures, affranchissement...)	1246.25			
Dotation préparation dossier formation continue	5000			
Reversement droit annexes	6020			
Reversement services centraux	1175.75		1114.75	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>28315</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>28315</b>

Charges	Effectif d'équilibre	Coût total par étudiant
<b>28315</b>	<b>70</b>	<b>404.5</b>
Charges enseignement (ETD)	Effectif d'équilibre	Coût des heures d'enseignement par étudiant
<b>9773</b>	<b>70</b>	<b>139.61</b>

Visa Directeur de la composante de rattachement :  
Pierre LEGAL, Administrateur provisoire de l'IPAG

Nantes, le 4 février 2013

## LICENCE ADMINISTRATION PUBLIQUE 2011/2012

N°	NOM PRENOM	ORIGINE
1	AUBÉ Céline (C.F.)	BP Préparateur en pharmacie
2	AUBRY Charlene (V.A.)	BTS Assistant de Manager
3	AUREJAC Sébastien ®	DUT GEA
4	BACHELIER/BACHELIER-LÉRÈS Camille	Master 2 Langues
5	BARAGIS Marie	Licence de Psychologie
6	BONNAUD Nicolas	Licence de Psychologie
7	BOULEAU Emilien (V.A.)	Diplôme de Comptabilité et Gestion
8	BOUZENOUNA Souaad (V.A.)	Diplôme de Comptabilité et de Gestion
9	BRUJES Hugo	Licence Histoire
10	CAILLAUD Clément (V.A.)	DUT GEA
11	CHARIER Benjamin (V.A.)	DUT Gestion Urbaine
12	CHARROY Johan	Licence Histoire
13	CLAVREUL Julie	Master 2 Arts Plastiques
14	CREN Julien	Licence Lettres Modernes
15	DAVID Sandra (V.A.)	BTS Banque
16	DELAVAUD Raphaël (V.A.)	DUT GEA
17	DEVIN Wesley	Licence Espagnol
18	DUFOUR Romain	Licence Droit
19	EA/ESNAULT Nathalie	Master 1 Histoire
20	FRALIN Kévin (V.A.)	DUT GEA
21	GAINCHE Camille (V.A.)	Licence Sciences du Langage
22	GANDRILLON Alice (V.A.)	BTS Comptabilité et Gestion des Organisations
23	GENDRE Elise (V.A.)	BTS Comptabilité et Gestion des Organisations
4	GIROUX Caroline	L2 Administration publique
25	GUIGNARD Carl (V.A.)	BTS Technico Commercial
26	HAMARD Laureen	Licence Histoire Géographie
27	JAMET Fabien (V.A.)	Diplôme de Comptabilité et Gestion
28	JAMEUX Mélissa (V.A.)	Classe Préparatoire littéraire (khâgne)
29	JULIENNE Maxime	L2 LEA
30	LE TOUX Arnaud (V.A.)	DUT Statistique Informatique Décisionnelle
31	LECOR Zoé (V.A.)	BTS Communication
32	LEGEAY Amandine	Licence de Lettres Modernes
33	LEMOINE Marie (V.A.)	Licence 3 Information Communication
34	LOPEZ Ronan (V.A.)	BTS Banque Marchés des Particuliers
35	MARC Emeline	Licence Histoire
36	MARCHAND Clémence (V.A.)	Khâgne et Hypokhâgne
37	MARTIN Clara (V.A.)	BTS Economie Sociale et Familiale
38	MARTIN Romain	L2 A.E.S.
39	MEUFROY Joëlle (V.A.)	DUT Gestion Logistique et Transport
40	MIHOUBI Jessica	L2 A.E.S.
41	MOUCELIN Gabrielle (V.A.)	Licence Pro Métiers de l'Administration
42	PELLERIN Maxime (V.A.)	Diplôme Européen Etudes Supérieures
43	PENNOT Yohann (V.A.)	BTS Assurance
44	PERONNE Mathias	Licence Droit
45	PETITEAU Charlotte	Licence Droit
46	REGNAULT Sophie	L2 Economie Gestion
47	RICHARD Charlotte (V.A.)	BTS Assistant de Manager
48	ROYER Maud (V.A.)	BTS Comptabilité et Gestion des organisations
49	SIMS Dorian-Frédéric (V.A.)	DUT GEA
50	WOHLGROTH Emilie	Licence Sociologie

# INSTITUT DE PRÉPARATION A L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## «Préparation aux Concours A» 2011/2012

	NOM PRENOM	ORIGINE
1	BARTAIRE Elvina	Master 1 Droit Social
2	BAZIN Sarah	Master 2 AES
3	BENON Stéphanie	Maser 2 Etudes Européennes et Affaires Internationales -
4	BERGER Jocelin	Master 1 Mathématiques
5	BLANDEAU/COLINEAU Maëva	Licence de Lettres Modernes
6	BOISSELEAU Aurélie	Master 2 Droit de l'Environnement
7	BOURHIS Gwénégan	Master 1 Criminologie
8	BOUROUF Cécilia	Master 1 Droit Social
9	BOUTEYBI Ahmed	Maîtrise LEA
10	BRETECHE Nicolas	Master 2 Politiques Publiques
11	BRIAND Yohan	Master 1 Gestion des Administrations Publiques
12	CAILLE Arielle	Licence Histoire
13	CAZAL Lydie	Master 2 Economie du Développement Local et de l'Emploi
14	CHUPIN Brice	Master 2 Politiques Publiques
15	CONNAN/CONNAN-ANDRÉ Malou	Master 2 Droit
16	DELMER Sylvie	Master 2 Géographie
17	DELOU Vincent	Master 1 Droit
18	DEMEURE Quentin	Master 1 Management Economie et Entreprise
19	DRIOLLET Aurélie	Master 1 Carrières Judiciaires
20	DUMET Corinne	Maîtrise en droit
21	DUPAS Agathe	Licence Espagnol
22	ECHAPPE Grégoire	Master 2 Ingénierie en Projets Européens et internationaux
23	EON Marion	Master 1 Gestion des Administrations Publiques
24	FAUCOMPRÉ Vincent	Master 2 Histoire
25	FORTIN Morgane	Master 2 Droit Social
26	GALATAUD Pierre	Diplôme de l'Ecole de Commerce Option Gestion Finances
27	GARREC Mathieu	Master 2 Administration Publique
28	GASPAR Ana	Maîtrise de Sciences Economiques - GRENoble
29	GERMAINE Nicolas	Master 2 Ingénierie des Projets Européens et Internationaux
30	GIAFFREDA Mathieu	Master 1 Droit Privé
31	GIBERT Guillaume	Master 2 Droit et Administration des Collectivités Territoriales
32	GUIHEUX Pauline	Master 2 Culture et Société
33	HAMON Benoît	Master 2 Droit et Administration des Collectivités Territoriales
34	HAUTBOIS Tony	Master 2 Droit
35	HERMELLIN Aurélien	Master 1 Histoire
36	ILLIEN Glenda	Master 1 Droit Social
37	JOUNAUX Emmanuel	Master 2 Management Public des Collectivités locales
38	LAMERANT/DUGAST Véronique	Ecole Supérieure de Commerce de RENNES
39	LE BARS Justine	Master 1 Carrières Judiciaires
40	LE BORU Kévin	Master 2 Recherche Lettres Modernes
41	LE GUELLEC Florine	Master 2 Etudes Européennes et Internationales
42	MANANTSOP/FOGANG Venise	DESS Evaluation des Projets de solidarité
43	MAYA Guillaume	Master 1 Recherche Histoire Ancienne
44	MIGNAL Julie	Maîtrise Carrières Judiciaires
45	MONDESERT Dorothée	Master 2 Droit et Politiques de Santé
46	NERAULT Christophe	Master 1 Lettres Modernes
47	PERRODIN Camille	Master 2 Juriste d'Entreprise
48	PETITJEAN Clothilde	Master 2 Pro Ingénierie en Projets Européens et Internationaux
49	PINTAULT Mathilde	Master 2 Pro Valorisation des Patrimoines
50	RAFFIN Charles	Licence de Mathématiques
51	RAPITEAU Héliène	Master 1 Politiques Publiques
52	ROBERT David	Master 2 Politiques Publiques
53	RODIER Emmanuelle	Licence Langues, littérature et Civilisation étrangère
54	ROGER Antoine	Master 2 Sciences Politiques
55	SALEH Myriam	Master 2 Pro Développement des Territoires
56	SEVE Cindy	Master 2 Science Politique
57	SIROT Maxime	Master 2 Droit des Collectivités Territoriales
58	TAUVEL Claire	Master 2 Droit Pénal
59	THOMAS Coralie	Master 2 Pro Contentieux Judiciaire
60	THOMAS Sophie	Master 2 Gouvernance des Institutionset des Organisations
61	VITRE Héliène	Master 2 Expertises de l'Action publique Territoriale
62	WISSHAUPT Nicolas	Master 1 Droit Administration Publique et Territoriale
63	YACTAYO Cécilia	Master 2 Pro Etudes internationales

**Préparation aux Concours Administratifs de Catégorie A (PCA)**  
**Note complémentaire au dossier visant à maquetter la formation**

Créée en 1987, la PCA était jusqu'à présent une formation hors maquette, financée dans le cadre de la dotation allouée à l'IPAG-Nantes. La nécessité d'entrer dans des dispositions normalisées conduit à procéder à un double ajustement : établir une maquette d'enseignement et prendre en compte les coûts de la formation. Cette démarche doit être conduite en un premier temps, objet du présent dossier, avant des prolongements nécessitant des investigations élargies (cf. infra, point 4).

En marge du dossier présenté dans sa forme normalisée, quelques éléments complémentaires méritent d'être soulignés en forme de questionnement et de propositions.

**1°) Pourquoi le maintien de cette formation ?**

La première mission d'un IPAG est de préparer aux concours administratifs de catégorie A et par extension de catégorie B. Cette préparation aux concours qui fonctionne à Nantes depuis près de 25 années, constitue l'élément fondateur de l'Institut. Elle en justifie le maintien.

Cette formation a vocation à recevoir des candidats de toutes les universités des Pays de la Loire, l'IPAG-Nantes ayant une compétence régionale. Elle est la seule formation de cette nature et cette étendue dispensée dans une Université publique.

Les demandes de dossiers enregistrés chaque année et les résultats obtenus par les candidats ayant suivi les enseignements témoignent de l'efficacité d'un dispositif qui demande une adaptation aux besoins manifestés par les étudiants (connaissances techniques et méthodologiques).

La PCA est majoritairement suivie par des étudiants de niveau master. Ils viennent chercher deux types de ressources :

- une formation juridique : elle s'adresse principalement à tous les étudiants en master ayant suivi un cursus de lettres ou de sciences... Pour les juristes, il s'agit d'une révision.
- une formation méthodologique écrite et orale. Tous les étudiants perçoivent la nécessité d'un entraînement calibré et régulier pour affronter les épreuves orales. Si les masters apportent de façon indéniable des connaissances académiques, ils n'entrent pas dans une démarche professionnalisante conduisant à la présentation (et à l'obtention) d'un examen professionnel ou d'un concours administratif.

*Document joint : formation d'origine des étudiants de la PCA inscrits à l'IPAG-Nantes pour l'année 2011-2012.*

**2°) Organisation de la formation**

Rigueur et souplesse doivent être conjuguées pour permettre aux étudiants de trouver les ressources nécessaires pour être prêts à concourir dans des conditions optimales.

Aussi, la formation se présente sous la forme d'un thésaurus élaboré correspondant aux disciplines visées par les concours administratifs de type « attaché d'administration ». Il comprend trois types d'enseignements :



- des fondamentaux (ex. Droit constitutionnel, droit administratif, finances publiques, histoire politique et constitutionnelle, culture générale, économie...)
- des entraînements avant concours (notes de synthèse, dissertation de culture juridique, langues...)
- des entraînements entre admissibilité et admission (oraux intensifs...).

En raison de la somme des acquisitions attendues, la formation se déroule sur une année universitaire.

Le parcours académique des candidats et les objectifs de la formation conduisent à ne pas multiplier artificiellement les mutualisations qui, rapidement, montrent leurs limites. Elles interviennent de manière raisonnable dans la proposition ci-jointe. Cf. Tableau de la formation. Il importe de souligner que dans de très nombreux IPAG, la PCA n'a pas été jointe à la Licence d'Administration Publique (LAP 3) en raison du niveau des acquis des étudiants de la L3 Administration Publique. Les constats relevés à Nantes témoignent de la nécessité de trouver les articulations raisonnées entre PCA et la L3 Administration Publique (cf. formation d'origine des étudiants de la LAP 3 inscrits à l'IPAG-Nantes pour l'année 2011-2012).

### **3°) Montage financier**

Actuellement une somme de 255 euros est demandée à tout étudiant s'inscrivant à l'année de préparation aux concours (PCA). Elle comprend la participation au coût de la formation et les divers droits universitaires. Cette somme n'est pas en adéquation avec le service rendu. Une étude comparative à partir d'éléments collectés par la DEUV (madame Housset) et par l'IPAG montre que la somme demandée lors de l'inscription dans plusieurs IPAG parisiens ou de province gravite autour de 450 euros. Le cas échéant, des tarifs à caractère social sont aménagés. L'Université de Nantes peut proposer un tel tarif, tout en veillant à un équilibre des recettes et dépenses.

Les principales dépenses relèvent des heures d'enseignements. Elles se répartissent de trois manières :

1°) Heures mutualisées avec des formations diplômantes de l'IPAG. Elles sont comptabilisées dans le diplôme d'accueil soit 337,5 heures Eq. TD.

2°) Heures effectuées par les cinq enseignants titulaires de l'IPAG sur leur service statutaire (trois MCF, un PRAG, un PRCE). Elles correspondent à des dépenses équilibrées par la dévolution des postes à l'IPAG. Il convient de rappeler que la PCA est la souche de l'Institut, sans laquelle aucun poste de titulaire ne serait dévolu à l'Université, et partant à l'Institut. Le volume horaire ainsi affecté correspond à 491,5 heures Eq. TD.

3°) Heures effectuées par des enseignants vacataires (Faculté de droit, fonctionnaires de divers ministères...) soit 168.5 heures prises en compte sur une base horaire de 58 euros.

Le montage financier tient compte d'une évaluation des droits universitaires sur la base connue à ce jour (86 euros par étudiants) et d'un prélèvement de 5% sur la somme demandée aux étudiants, déduction faite des droits universitaires.

Il est préconisé un double tarif :

- 450 euros dite inscription ordinaire
- 359 euros destinées aux étudiants boursiers (abattement de 25%).

#### **4°) Evolution de la formation en lien avec la formation continue**

La demande de modification de la PCA telle que présentée doit prendre application à la rentrée universitaire prochaine. Les nécessités des calendriers invitent à ce qu'elle soit acceptée selon le projet ci-joint pour l'année 2013-2014.

En outre, il importe de s'interroger sur la manière d'intégrer cette formation dans un cadre de formation continue. Il est prématuré de s'aventurer dans une telle voie pour la rentrée prochaine. En revanche, il est nécessaire de se poser une telle interrogation. Plusieurs voies méritent d'être explorées :

- le dispositif mis en place par l'Université de Montpellier et par l'Ipag de Rennes ;
- la mise en œuvre d'une partie « formation continue » de la PCA en lien avec la Faculté de droit de l'Université de Nantes.
- l'usage des mécanismes d'autoformation et d'enseignements dématérialisés sous réserve de leur compatibilité avec les objectifs de la formation.

Ce passage d'une formation non maquetée à un enseignement structuré offrant des possibilités modulaires susceptibles d'être accessibles en formation continue suppose une année transitoire (d'où le présent dossier) et immédiatement la mise en œuvre du projet en formation continue. Cette étape suppose la prise en compte d'une ligne budgétaire spécifique (5 000 euros) autofinancée.

La Direction et l'équipe des permanents de l'IPAG-Nantes conduiront les investigations nécessaires dont ils rendront compte à la DEVU dans les mois prochains.

Fait à Nantes le 6 février 2013,

Pierre LEGAL  
Administrateur provisoire de l'IPAG-Nantes  
Doyen honoraire de la Faculté de droit de  
Nantes



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 29 mars 2013**

**POINT 8.8.1 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'INSTITUT  
D'ÉCONOMIE ET DE MANAGEMENT DE NANTES - IAE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 19 mars 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité avec 24 voix pour,

**APPROUVE** les modifications des statuts de l'Institut d'Économie et de Management de Nantes - IAE détaillées dans le tableau comparatif ci-joint.

À Nantes, le 29 mars 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

**Modifications Statuts IEMN-IAE – CA du 22 janvier 2013**

	AVANT	APRES
Conseil des Enseignants	<p align="center"><b>CHAPITRE II - LE CONSEIL PEDAGOGIQUE</b></p> <p><b><u>Article 17</u> - Mission générale et composition</b></p> <p>17.1 <i>Mission générale</i></p> <p>Le conseil pédagogique fait des propositions et donne son avis sur les orientations pédagogiques de l'Institut.</p> <p>17.2 <i>Composition</i></p> <p>Il réunit les représentants des différentes équipes pédagogiques constituées au sein de l'Institut.</p>	<p align="center"><b>CHAPITRE II - LE CONSEIL <u>DES</u> <u>ENSEIGNANTS</u></b></p> <p><b><u>Article 17</u> - Mission générale et composition</b></p> <p><b>17.1 Mission générale</b></p> <p>Le conseil des enseignants est l'instance de consultation et d'échanges sur l'organisation des formations et des enseignements assurés par l'Institut.</p> <p><b>17.2 Composition</b></p> <p>Il est ouvert à tous les enseignants-chercheurs et enseignants en poste à l'Institut. A la demande du directeur ou du Conseil, il peut être complété par toute personne participant à la vie, à l'enseignement ou à la recherche au sein de l'Institut.</p> <p><b>17.3 Fonctionnement</b></p> <p>Le Conseil se réunit au moins une fois par semestre universitaire. Il est convoqué par le directeur avec un ordre du jour préalablement porté à la connaissance des enseignants.</p>

<p>Pôles (suppression du pôle AES) Validé au CA de l'IEMN-IAE le 9 octobre 2013</p>	<p>ANNEXE</p> <p>LISTE DES PÔLES DE L'INSTITUT ÉCONOMIE ET DE MANAGEMENT DE NANTES -- IAE (article 2 -- objet et missions)</p> <p>Le pôle Administration, AES Le pôle Comptabilité Contrôle Le pôle Finance, Banque, Assurance et Logistique Maritime, IUP Le pôle Gestion et Management Le pôle Management Double Compétence Le pôle Sciences Économiques</p> <p>(liste arrêtée le 3 février 2009)</p>	<p>ANNEXE</p> <p>LISTE DES PÔLES DE L'INSTITUT ÉCONOMIE ET DE MANAGEMENT DE NANTES -- IAE (article 2 -- objet et missions)</p> <p>Le pôle Comptabilité Contrôle Le pôle Finance, Banque, Assurance et Logistique Maritime, IUP Le pôle Gestion et Management Le pôle Management Double Compétence Le pôle Sciences Économiques</p> <p>(liste arrêtée le 1er septembre 2012)</p>
<p>Mise à jour de plusieurs noms de plusieurs structures auxquelles appartiennent les personnalités extérieures au CA</p>	<p>Article 7 (...)</p> <p>Communauté Urbaine de Nantes CRCI des Pays de la Loire ADIAENA</p> <p>Articles 3, 8 et 16</p> <p>BIATOSS</p>	<p>Article 7 (...)</p> <p>Nantes Métropole CCI Pays de la Loire ALTEO</p> <p>Articles 3, 8 et 16</p> <p>BIATSS</p>



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 29 mars 2013**

**POINT 8.8.2 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'INSTITUT DE  
PRÉPARATION À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 19 mars 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité avec 24 voix pour,

**APPROUVE** les modifications des statuts de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale détaillées dans le tableau comparatif ci-joint.

À Nantes, le 29 mars 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX





UNIVERSITÉ DE NANTES

<b>Article 13 des statuts de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale, version avant modification</b>	<b>Article 13 des statuts de l'IPAG, nouvelle rédaction adoptée par le CA du 29 mars 2013</b>
« Le Directeur est élu par le Conseil parmi les personnels enseignants titulaires dans l'Université qui dispensent un enseignement dans l'Institut. Son mandat est de cinq ans, renouvelable une fois. »	« Le Directeur est élu par le Conseil parmi les personnels qui ont vocation à enseigner dans l'Institut. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois. Il peut s'adjoindre le concours d'un Directeur adjoint élu sur proposition du Directeur parmi les personnels qui ont vocation à enseigner dans l'Institut.»



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 29 mars 2013**

**POINT 8.9 : APPROBATION DE TARIFS**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 19 mars 2013 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité avec 24 voix pour,

**APPROUVE** les tarifs détaillés dans le tableau ci-joint.

À Nantes, le 29 mars 2013

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



## TARIFS

SOU MIS A APPROBATION DU CONSEIL D' ADMINISTRATION DU 29 MARS 2013

U.F.R ou Service	Date de vote du conseil de composante	Objet	TARIFS HT	Mode de tarification / Explications	
UFR Histoire	06/12/2012	<b><u>Tarifs Colloque du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) du 26 au 28 juin 2013</u></b>		Ces tarifs comprennent :	
		Droit d'inscription intervenants	50,00 €	Pauses + repas + hotel + documentation	
		Droit d'inscription doctorants	10,00 €	Pauses + documentation	
		Droit d'inscription Autres membres du GIS et organismes de recherche	25,00 €	Pauses + documentation	
UFR Droit et Sciences Politiques	10/01/2013	<b><u>Tarifs colloque du programme Lascaux du 20 et 21 mars 2013</u></b>			
		Inscription au colloque pour les avocats (repas compris)	200,00 €	Inscription gratuite pour tout autre public	
		Inscription au cocktail dînatoire du 20/03 et au déjeuner-buffet du 21/03	60,00 €	soit 30 euros par repas	
		<b><u>Tarifs colloque "Risque économique et puissance publique" par le laboratoire Droit et Changement Social (DCS) le 22 mars 2013</u></b>			
		Inscription pour les stagiaires en Formation Continue (déjeuner compris)	120,00 €	Participation obligatoire dans le cadre de leur formation, afin d'obtenir une attestation validant leur diplôme.	
		Inscription extérieure	40,00 €	Inscription gratuite pour les chercheurs et enseignants-chercheurs de l'Université de Nantes	
IUT de NANTES		<b><u>Tarifs inscription au colloque Groupement Français des Polymères (GFP) OUEST du 15 au 17 mai 2013</u></b>			
		Inscription des doctorants	80,00 €		
		Inscription membres du labo seniors	100,00 €		
		Inscription non-membres du labo seniors	150,00 €		
Université Permanente		<b><u>Tarifs</u></b>			
		Cours "parcs et jardins" antenne de Clisson	53,00 €		
		Concert-lecture exceptionnel P. Morabia	10,00 €		
		Parution " la sagesse" de Barbarie Crespin	19,50 €		
		Actes Assises UFUTA	7,50 €		
		Entrée individuelle cycle philo "les rencontres de Sophie"	3,00 €		
		<b><u>Tarifs Cours informatique 2013</u></b>			
		Participant	140,00 €		
		Accompagnateur	80,00 €		
		<b><u>Tarifs des sorties et voyages 2013</u></b>	Tarif individuel		(*) Les tarifs indiqués comprennent l'hébergement en chambre double
		La maison radieuse 26 mars (1/2 journée)	2,20 €		
		Ile de Nantes 5 avril (1/2 journée)	16,50 €		
		La Jordanie du 9 au 16 avril (8 jours)	1673,00 € (*)		Chambre individuelle : Supplément 200€
		Paris : Assemblée nationale 24 avril (1 journée)	68,00 €		
		Paris : Louvre et Grande Mosquée 24 avril (1 journée)	60,00 €		
		Promenade dans l'Orne du 14 au 16 mai (3 jours)	435,00 € (*)		Chambre individuelle : Supplément 70€
		Fontenay le comte-Nieul/autise 23 mai (1 journée)	86,00 €		
		Fugue en Retz 28 mai (1 journée)	54,50 €		
		Gavrinis - Carnac 30 mai (1 journée)	106,00 €		
		Les châteaux de l'Erdre 30 mai (1 journée)	28,00 €		
		Balade en Anjou 6 juin (1 journée)	71,00 €		
		Barcelone du 10 au 14 juin (5 jours)	1132,00 € (*)		Chambre individuelle : Supplément 230€
Blain château de la Groulais 11 juin ((1/2 journée)	29,00 €				
Langres et la bourgogne du 18 au 21 juin (4 jours)	670,00 € (*)		Chambre Individuelle : Supplément 90€		
Le château de Versailles du 28 au 30 juin (3 jours)	579,00 € (*)		Chambre individuelle : Supplément 140€		
Toulouse - Albi du 12 au 16 septembre (5 jours)	743,00 € (*)		Chambre individuelle : Supplément 152€		

U.F.R ou Service	Date de vote du conseil de composante	Objet	TARIFS HT	Mode de tarification / Explications	
Comité des Personnels de l'Université de Nantes (CPUN)	29/03/2013	<b>Tarifs</b>			
		Différentes prestations	voir Annexe 1		
UFR Médecine	31/01/2013	<b>Tarifs Animalerie - Unité Thérapeutique Expérimentale (UTE)</b> <i>Pour les utilisateurs du secteur public (Université ou INSERM)</i>	<b>Anciens tarifs (2004)</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>	Tarif de l'hébergement par Animal et par semaine  (**) Les animaux "immuno-déprimés" sont accueillis depuis peu dans le service, leur fragilité nécessite des conditions d'hébergement particulière d'où une augmentation sensible des dépenses en consommable et matériel
		Souris normales	0,35 €	0,40 €	
		Souris "immuno-déprimés" (**)	-	1,20 €	
		Rats normaux	0,90 €	1,00 €	
		Rats "immuno-déprimés" (**)	-	1,20 €	
		Lapins	5,00 €	5,50 €	
		Cobayes	3,00 €	3,50 €	
		<b>Tarifs Animalerie - Unité Thérapeutique Expérimentale (UTE)</b> <i>Pour les utilisateurs du secteur privé (entreprise biotech - hébergée par l'UFR - ou autres utilisateurs externes)</i>	<b>Anciens tarifs (2004)</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>	
		Souris normales	1,20 €	1,50 €	
		Souris "immuno-déprimés" (**)	-	1,80 €	
		Rats normaux	3,00 €	3,30 €	
		Rats "immuno-déprimés" (**)	-	4,00 €	
		Lapins	11,96 €	12,50 €	
		Cobayes	7,00 €	7,50 €	
				<b>Tarifs des formations non diplômantes (Pole formation continue santé)</b>	
		Formation : analyse de données de Puces à ADN pour personnel industriels	2 500,00 €		
		Formation : analyse de données de Puces à ADN pour personnel Académique	800,00 €	Durée : 5 jours (30 h) 1 ou 2 sessions de prévue(s) sur l'année 2013-2014	
		Formation : analyse de données de Puces à ADN pour clients plateforme ADN de l'IRT	700,00 €		
		Formation : analyse de données de Puces à ADN pour personnel Inserm	400,00 €		
		Enseignement Post Universitaire Médecine & Santé au travail "approche individuelle et collective sur les risques Psychosociaux"	167,00 €	1 journée (7h) le 21 février 2013	
		Journées de Toxicologie à destination des professionnels de la Médecin et santé au travail	430,00 €	2 journées (14h) les 12 et 13 septembre 2013	
IUFM	18/03/2013	<b>Tarifs de la mobilité étudiante de l'IUFM</b>			
		Participation financière destination GUINEE CONAKRY (partenariat avec l'école Normale de KINDIA) du 22/02 au 10/03/2013	250,00 €	Par étudiant	
Institut de Recherche et de Formation en Français Langue Etrangère(IRFFLE)		<b>Tarifs colloque "Représentation du sens linguistique VI" du 4 au 6 juillet 2013</b>			
		Frais d'inscription enseignants chercheurs	100,00 €		
		Frais d'inscription étudiants doctorants	40,00 €		
		Repas de gala	30,00 €		
UFR de Langues	20/12/2013	<b>Tarifs de publication "Tranches de vie à la Française" n°3</b>			
		Tarif public	9,35 €	Pas de TVA pour les étudiants	
		Tarif étudiant	9,35 €		
		Frais de port	2,18 €		
Direction de la Communication		<b>Tarif journée scientifiques</b> <b>7 juin 2013</b>			
		repas	10,50 €		

TARIFS SOUMIS À APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 29 MARS 2013

Service commun : COMITÉ DES PERSONNELS DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES

Produit ou service		Tarifs personnels et ayants droit	Tarif externe*	Mode de tarification	Observations
Aquarium de La Rochelle	Adultes Enfants	8,50 € 5,00 €	13,00 € 8,50 €	Prix unitaire Prix unitaire	Tarif enfant : 3-17 ans
Carte Cezam	Titulaires Ayants-droit	10,00 € 4,50 €	12,50 € 5,00 €	Prix unitaire Prix unitaire	
Cinéma Gaumont/Pathé		6,25 €		Prix unitaire	Prix coûtant
Cinéma Katorza/Cinéville semaine Cinéma Katorza/Cinéville normal		4,90 € 5,80 €		Prix unitaire Prix unitaire	Prix coûtant Prix coûtant
Cinéma Pôle Sud		4,95 €		Prix unitaire	Prix coûtant
Cinéma UGC		5,05 €		Prix unitaire	Prix coûtant
Futuroscope	Adultes Enfants	28,00 € 19,50 €	32,00 € 25,00 €	Prix unitaire Prix unitaire	Tarif enfant : 5-16 ans
Greenfees	18 trous 9 trous	26,00 € 18,50 €	28,00 € 22 € à 26 € selon le golf	Prix unitaire Prix unitaire	
Océarium du Croisic	Adultes Enfants	7,50 € 5,00 €	10,50 € 7,50 €	Prix unitaire Prix unitaire	Tarif enfant : 3-12 ans
Parc des Naudières		7,00 €	9,50 €	Prix unitaire	
Patinoire		3 €	5 €	Prix unitaire	

\* tarifs applicables aux membres de la famille (autre que les ayants droit) et aux amis des personnels, ainsi qu'aux divers partenaires (CNRS, INSERM, CROUS...)

TARIFS SOUMIS À APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 29 MARS 2013

Service commun : COMITÉ DES PERSONNELS DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES

Produit ou service	Tarifs personnels et ayants droit	Tarif externe*	Mode de tarification	Observations	
Piscine	Adultes	27,00 €	30,00 €	Prix unitaire	
	Enfants 8-18 ans	21,00 €	22,00 €	Prix unitaire	
	Enfants < 8 ans	9,00 €	11,00 €	Prix unitaire	
Puy du Fou Cinéscénie	Adultes	19,00 €	24,00 €	Prix unitaire	Tarif enfant : 5-13 ans
	Enfants	11,50 €	16,50 €	Prix unitaire	
Puy du Fou Grand Parc + Cinéscénie	Adultes	38,00 €	43,00 €	Prix unitaire	
	Enfants	20,00 €	27,00 €	Prix unitaire	
Puy du Fou Grand Parc 1 jour billets datés	Adultes	14,50 €	18,00 €	Prix unitaire	
	Enfants	12,50 €	17,50 €	Prix unitaire	
Puy du Fou Grand Parc 1 jour billets non datés	Adultes	22,00 €	26,00 €	Prix unitaire	
	Enfants	12,50 €	18,00 €	Prix unitaire	
Terra Botanica	Adultes	15,00 €	17,00 €	Prix unitaire	Tarif enfant : 4-12 ans
	Enfants	9,50 €	11,50 €	Prix unitaire	
Théâtre salle Vasse	Spectacle Adultes	5,00 €	12,00 €	Prix unitaire	
	Spectacle Enfants	2,50 €	5,00 €	Prix unitaire	
Théâtre de Jeanne	Séance normale	5,50 €	8,00 €	Prix unitaire	
	Spectacle exceptionnel	7,50 €	10,00 €	Prix unitaire	
TNT	Séance normale	3,50 €	6,00 €	Prix unitaire	
	Spectacle exceptionnel	5,50 €	8,00 €	Prix unitaire	
Visite avec l'Acener		3,50 €	5,00 €	Prix unitaire	

\* tarifs applicables aux membres de la famille (autre que les ayants droit) et aux amis des personnels, ainsi qu'aux divers partenaires (CNRS, INSERM, CROUS...)